

IDH-HAR-UL-HAQQ.

O-D
1172
2

LArab
R1478i

Rahmat Allāh ibn Khālīl al-Rahmān, [D]ihlavī

IDH-HAR-UL-HAQQ

OU

MANIFESTATION DE LA VÉRITÉ

DE

EL-HAGE RAHMAT-ULLAH EFENDI DE DELHI

(UN DES DESCENDANTS DU CALIFE 'OSMAN-BEN-'AFFAN)

TRADUIT DE L'ARABE PAR UN JEUNE TUNISIEN.

Revu et corrigé sur le texte, et augmenté d'une Préface,
d'un Appendice et de quelques Notes

PAR

P. V. CARLETTI

Membre des S.S.A.A. de Paris et de Londres; ancien Secrétaire-Interprète au Ministère des Affaires Etrangères et ancien Rédacteur du Journal Officiel de la Tunisie; actuellement Professeur d'Arabe à Londres.

321401
21. 11. 35

TOME I.

PARIS
ERNEST LEROUX, EDITEUR
RUE BONAPARTE, 28

1880

[*Tous droits réservés*]

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE TROISIÈME.

De l'Abrogation dans ses Différentes Sortes.

LIVRE QUATRIÈME.

Du Dogme de la Trinité.

PRÉFACE.

"Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes, mais en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice, lui est agréable" (Actes x. 34, 35).

"Ceux qui disent : Notre Seigneur, c'est Dieu, et agissent avec droiture, ceux-là seront à l'abri de toute crainte et ne seront point affligés" (Coran xlvi. 12).

PENDANT les dix-huit ans que j'ai eu l'honneur de passer au service du Gouvernement Tunisien (1860-1877), j'ai toujours été considéré comme *libre-penseur*. C'est comme libre-penseur, aussi, que j'étais connu à la personne, qui a bien voulu me charger de la révision et de la correction typographique du présent ouvrage, longtemps avant qu'elle m'eût confié ce travail. Je ne me présente, donc, pas ici comme défenseur,—quelque *pauvre défenseur* que je puisse être,—ni comme partisant des opinions soutenues dans ce livre, qui est, ainsi qu'on l'aura lu à la page du titre, une réponse faite par un Chéïkh musulman à l'ouvrage intitulé "*Mizan-ul-haqq*" du Rév. Dr. C. G. Pfander, ancien missionnaire protestant aux Indes anglaises, puis missionnaire à Constantinople, et décédé depuis quelques années seulement ; et dont l'objet, on peut aisément le deviner, ne peut être que la

réfutation des doctrines chrétiennes rejetées par les Musulmans, telles que la Trinité, la divinité du Christ, &c., suivie naturellement d'une apologie de l'Islamisme.

Mais un libre-penseur, qui engage ses services pour un ouvrage en faveur d'une religion quelconque qui se dit révélée, et surtout en faveur de l'*Islam*,—qui, soit dit par parenthèse, n'est pas en odeur de sainteté chez les Juifs, et l'est encore moins chez les Chrétiens,—ne peut être qu'un *mercenaire*, dira plus d'un *orthodoxe* des adeptes de ces deux religions ; s'ils le disent, ils n'auront peut-être pas tort. Puisque j'ai accepté, moyennant rétribution pécuniaire, un travail au quel mes opinions et mes sentiments personnels ne peuvent s'associer, quelque haineux que soit le nom de mercenaire, je le subis ; mon sort m'y condamne. Mais sous le rapport de l'intérêt, qui n'est pas plus ou moins mercenaire dans ce monde ? Depuis les têtes couronnées jusqu'au dernier des hommes, y a-t-il quelqu'un qui ne travaille pas pour le *gain?* Le roi est roi moyennant une liste civile qui se somme par des millions, *tous* puisés dans les poches des pauvres particuliers ! Leurs ministres, bien loin de se contenter de l'honneur du pouvoir, qui les place dans une des positions les plus élevées de la société, empochent de très-gros salaires avec une parfaite tranquillité de conscience. Il n'en est pas jusqu'à ceux qui,—professant une religion quelconque par une intime et sincère conviction,—dépensent leur avoir en bonnes œuvres, et font, même, de grands sacrifices pour le

bien-être de leurs semblables, dont on ne puisse à la rigueur dire qu'ils sont *intéressés*, quoique cet *intéressement* (qu'on me passe le mot) soit en lui-même ce qu'il y a de plus beau, de plus grand, de plus noble, de plus digne de notre respect dans l'humanité ; ils font ce qu'ils font dans ce monde parcequ'ils *espèrent d'être largement récompensés* dans la vie à venir ; où est le désintéressement absolu ? Et ces innombrables cohortes de desservants et d'apologistes religieux,—prêtres, ministres, rabbins, évêques, archevêques, cardinaux, papes,—aux croyances si opposées et aux couleurs si disparates, que contiennent-elles, au bout du compte, sinon des "*tireurs d'eau à leurs moulins*"? L'individu qui,—barbe et moustache dûment rasées, et affublé d'un costume bizarre et bigarré avec force broderies d'or et d'argent,—se place tous les matins contre un autel dans les églises catholiques, le dos tourné au public, pour exécuter cette étrange opération qu'on appelle, je ne sais pas trop pourquoi, *messe*, et où, par la magique vertu de quelques mots, un peu de vin doux dans une coupe, et une petite pièce de pâte azyme, aplatie, ronde et cuite dans une forme, et qu'on appelle *hostie*, sont censés être convertis au sang et en la chair de l'homme-Dieu, Jésus-Christ, seconde personne d'une absurde Triade, que lui et les siens adorent en dépit du bon sens,—vin et hostie, ou plutôt, *sang* et *chair* que le dit individu avale tout seul aussitôt la *conversion* faite, pour le bien, et à la grande édification des assistants ; et l'autre individu qui, moustache et menton non moins scrupuleusement rasés, la personne couverte d'une

camisole blanche empesée, et portant au cou une écharpe en toile d'or ou d'argent galonnée tout autour, qu'on appelle *étole*, et qui lui pend sur le devant jusqu'aux genoux, officie tout les Dimanches dans les églises protestantes, lisant pendant trois quarts d'heure, et quelquefois plus, une masse de morceaux incohérents extraits de la Bible, en dépit de la recommandation du Christ, qui disait à ses disciples : "Quand vous priez, n'usez pas de vaines redites, *comme les païens*, car ils s'imaginent qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup ;" et monte ensuite à la tribune pour réciter un discours préparé d'avance, où les sentiments sont presque toujours sacrifiés aux fleurs de l'art oratoire, et que, le plus souvent, une bonne partie des auditeurs écoute en sommeillant,— ces hommes, dis-je, sont-ils autre chose que des *mercenaires?* Jouent-ils, l'un et l'autre, ces comédies dans leurs établissements respectifs par un autre mobile que le *gain?* Se sont-ils consacrés à cette profession pour l'amour exclusif du prochain ou le salut des âmes ? Les motifs qui les ont guidés dans ce choix ne sont-ils pas assez apparents pour qu'on n'ait pas besoin de se creuser la tête et de recourir aux conjectures pour les deviner ? Ne voit-on pas clairement que, comme le rat dans le fromage, ils ont choisi cette profession parcequ'elle leur procure dans la société une position assez *honorée*, quoique non universellement estimée, *peu pénible* et *largement lucrative?* L'acrobate qui exécute des tours de force dans un cirque, ou sur une plate-forme dans une place publique, et le comédien qui représente

dans un théâtre, jouent, eux aussi, pour le gain ; mais quelle énorme différence entre les deux classes de représentateurs ! Les acrobates et les comédiens ont cet avantage que leur profession, quoique peu considérée dans la société, nonobstant que les têtes couronnées elles-mêmes se dérangent pour aller assister à leurs représentations, s'acquiert *seulement* après de longs essais et de pénibles exercices ; et l'acrobate, surtout, risque sa vie presque à chaque tour qu'il exécute. Pour la profession de desservant ou ministre, au contraire, il ne faut rien de tout cela ; les capacités les plus ordinaires sont souvent suffisantes, pourvu qu'on ait un bon patronage et une assez forte dose d'*onction*, synonyme, le plus souvent, et à quelque différence près, de simulation, de servilité et d'intrigue. Une seule chose met ces derniers messieurs à l'abri du nom de mercenaires ; c'est que,—sincèrement ou non, Celui, qui, seul, peut sonder les cœurs et scrutiner les consciences, le sait,—ils s'identifient avec la *cause* qu'ils embrassent, et qui, dès lors, devient l'objet prominent de la perspective, et le gain est relégué à l'arrière-plan. Mais toujours est-il que chez eux, comme chez tous les autres, le principal, pour ne pas dire l'unique, mobile c'est l'*intérêt*. Pour appeler " chat un chat," ils sont aussi mercenaires que le plus mercenaire des hommes au dernier échelon de la société ; ils trafiquent des choses saintes, ils vous vendent le ciel, comme un marchand de bric-à-brac vous vendrait un objet curieux ou une pièce de vieille ferraille, avec cette différence, toutefois, que le pauvre marchand vous montre ce qu'il vous

offre pour votre argent, et eux ne vous donnent que des paroles ! Je les excuse ; ils travaillent pour vivre ; moi, aussi, *la dose d'onction exceptée,* j'en fais autant. Qu'on m'appelle, donc, si on le veut, mercenaire ; mais après la déclaration que j'ai faite en commençant, j'ose affirmer qu'on ne pourra pas m'accuser de *simulation.* Si je suis mercenaire dans ce travail, j'ai du moins la consolation de ne pas être *hypocrite.*

Et puis, mercenaire ou non, sincère ou hypocrite, je l'ai déjà déclaré, je ne me constitue pas défenseur de l'Islamisme. Je voudrais le faire que je ne le pourrais pas ; sans les capacités nécessaires et la compétence requise pour une tâche si grande, je ne serais qu'un pauvre défenseur ; et certes, l'Islam peut très-bien se passer d'une défense comme la mienne. Mais, en supposant même que, par présomption ou pour quelque autre motif, je voulusse essayer de plaider la cause de l'Islam, ma qualité de *mercenaire*—(puisque c'est là le propre nom dont on voudra probablement m'honorer)—infirmerait-elle mes raisons ? L'avocat, que vous engagez pour soutenir vos droits dans un litige contre Titius, par exemple, vous défend-il *gratis et amore?* Ne se fait-il pas *largement payer* ses services ; et payer *d'avance,* encore, s'il vous plaît ? Il y a encore plus. Ce même avocat, qui pour votre argent vous a défendu aujourd'hui, peut, le cas échéant demain, être retenu par ce Titius même qu'il a combattu dans votre cause, et pour un litige analogue, mais inverse au vôtre, où Titius serait, vis-à-vis de son nouvel adversaire quant aux droits,

dans une position identique à celle où il était vis-à-vis de vous ; l'avocat défendra Titius pour son argent comme il vous avait défendu vous-même contre Titius. et mettra en jeu tous les ressorts de son élastique ratiocination afin de faire pencher, *cette fois-ci*, la balance de la justice en faveur de ces mêmes droits, ou supposés tels, qu'il avait combattus pour faire prévaloir les vôtres. Cela prouve une chose : que les avocats sont non moins mercenaires que les autres ; cependant les magistrats,—qui eux-mêmes administrent la justice moyennant *salaire*,—ne les font pas mettre à la porte, ni ne s'avisent d'infirmer leurs raisons à cause du seul fait qu'elles ont le *gain* pour mobile. Et—estime à part,—nous savons combien les avocats sont considérés et combien ils gagnent !

Mais je n'ai pas, Dieu merci, tant de présomption. Je n'entreprends pas une défense supérieure à mes forces, et *qu'on ne m'a*, d'ailleurs, *pas demandée*. Cependant, comme homme, et comme libre-penseur, j'ai mes opinions et mes sympathies, et je crois avoir aussi le droit de les manifester ; ce que je demande la permission de faire ici pour ma propre justification.

Quoique libre-penseur, je ne suis ni matérialiste, ni sceptique absolu. Mon intime conviction est que : “Si Dieu n'existait pas il faudrait le forger ;” et que, pour notre propre consolation, nous devons croire à une vie future, au moins d'une certaine durée, quand même cette croyance ne serait qu'une chimère.

Avec des idées complètement négatives l'homme ne parviendra jamais à se rendre compte de l'existence d'un Être Suprême ; encore moins pourra-t-il jamais

le comprendre. Cette existence et cet Être ont été et seront toujours pour l'intelligence humaine, nécessairement bornée, quelque vaste qu'elle soit en elle-même, un mystère impénétrable ; mais de ce fait à la négation absolue de cet Être, et en présence de ce principe admis par la généralité des êtres pensants, qu'il n'est point d'effet sans cause, il y a loin. Si nous devions nier tout ce que nous ne pouvons pas comprendre, que nous resterait-il de la théorie des choses et des principes que la science admet implicitement sans essayer de les expliquer? De même on n'a pas pu jusqu'ici décrire,—avec un tant soit peu de précision pour nous en donner une idée qui ne soit pas tout à fait négative,—cet intangible élément qui pense et agit en nous. Son existence ne peut se nier parceque nous le sentons, mais sa nature est un mystère aussi impénétrable que celui de l'existence et de la nature de l'Être Suprême. Nier que cet élément puisse continuer d'exister, séparé du corps, parcequ'on en ignore la nature serait, à mon avis, non moins absurde que la négation de Dieu. Par le seul fait que nous voyons que ceux qui meurent sont mis sous terre et finissent par être entièrement consumés par la putréfaction et les vers, serait-il raisonnable de notre part d'affirmer, avec Salomon, Job, David, &c., que l'homme n'est que poussière ? Du fait que nous ne pouvons pas nous expliquer comment, après l'extinction de toute vie dans notre corps, un ou plusieurs, des éléments dont nous sommes composés, peuvent continuer de vivre une autre vie et d'avoir la conscience de leur identité dans cette nouvelle vie, avec

le souvenir de ce qu'ils ont été, s'ensuit-il que la chose est impossible en elle-même ? Les conditions de l'existence peuvent varier à l'infini ; et à moins qu'on ne les ait connues toutes, et qu'on les ait, aussi, dûment comprises et pondérées, on ne saurait avec raison nier la *possibilité* d'une autre vie. Je n'ai ni la capacité, ni la compétence de faire ici un exposé psychologique ; ce serait même une diversion que le sujet de cette préface ne comporterait pas. Je n'ai pas, non plus, la force et les qualités nécessaires pour entrer dans le domaine spéculatif de la théologie, et traiter des attributs inhérents à la nature de l'Être Suprême, de ses inscrutables desseins, et de ce qu'on appelle *causes finales ;* c'est une mer sans fond et sans rives où, depuis que l'humanité existe, les plus habiles n'ont fait qu'errer à l'aventure. Le malheureux Giulio Vanini, brulé en France comme athée en 1619, a dit, en parlant de l'Être Suprême, ainsi que le rapporte le célèbre Professeur Max Müller : "Vous me demandez ce qu'est Dieu ; si je le savais, je serais Dieu ; car personne autre ne peut connaître Dieu, que Dieu lui-même. Quoique nous puissions, en quelque sorte, le découvrir dans ses œuvres, comme le soleil à travers les nuages, cependant, nous ne parviendrons point à le comprendre mieux par ce moyen. Disons, néanmoins, qu'il est le Suprême Bien, le Premier Être, le Tout, juste, compatissant, saint, calme ; le Créateur, le Conservateur, modérateur, omniscient, omnipotent ; le Père, le Roi, le Seigneur, le Rémunérateur, le Régulateur ; le commencement, la fin, le milieu,

Éternel ; l'Auteur, le Dispensateur de la vie, l'Observateur, l'Artisan, la Providence, le Bienfaiteur. Lui, *seul*, est tout en tout." Ainsi s'exprimait dans ses écrits un libre-penseur plein de talent et d'érudition, un philosophe célèbre, à qui le fanatisme du clergé catholique de France faisait couper la langue comme blasphémateur, et le condamnait à être pendu et brulé comme infidèle ! Cet assemblage incohérent de titres et d'épithètes peut nous donner une idée de la haute notion que nous devons avoir de l'Être *incompréhensible* qui est l'auteur de ce qui existe ; il nous montre en même temps la confusion où peuvent tomber les plus grands esprits quand ils entreprennent de définir cet Être *indéfinissable.* Je n'aborderai, donc, point la question des attributs de Dieu, de ses desseins, &c. ; mais je me permettrai de dire qu'on ne peut, à moins de tomber dans la plus absurde des inconséquences, nier qu'il soit dans *l'étendue du pouvoir* de cet Être Suprême,—s'il est permis de s'exprimer ainsi en parlant de la toute-puissance du Créateur,—d'avoir établi qu'un des éléments[1] qui composent notre être doive continuer de subsister après la dissolution du

[1] L'hypothèse de la matière éternelle s'organisant par des "évolutions" successives est-elle conciliable avec l'existence de l'homme? L'intelligence humaine, *absente* ou *cachée* dans l'enfance, ne se développe, il est vrai, et ne murit qu'avec l'âge, et elle varie aussi de force et de portée selon l'état plus ou moins bien constitué du cerveau ; mais de ce fait s'ensuit-il qu'elle n'est que le produit des métamorphoses de la matière ? Les innombrables systèmes de cosmogonie qu'on a su inventer jusqu'ici prouveraient, à eux seuls, je crois, qu'il y a dans l'homme un *élément pensant* qu'on ne saurait guère considérer comme un simple effet de l'organisme moléculaire. A défaut d'une révélation *authentique*, le Théisme conjectural n'est-il pas préférable au vague Déisme, au Panthéisme si confus et à l'abrutissant Matérialisme ?

corps, pour les fins de sa justice,—justice qui doit nécessairement être, aussi, non moins *grande*, et non moins *infinie*, que sa Toute-puissance ? J'irai, même, jusqu'aux extravagances les plus fantastiques, et dis, qu'il est dans la toute-puissance de l'Être Suprême d'établir, ou d'avoir établi de toute éternité, que ce corps même, que nous possédons et que nous voyons à la mort se transformer en poussière, se reconstitue de nouveau dans un autre milieu, et y reprenne son identité avec le souvenir, bien entendu, de son existence et de toutes ses actions dans ce monde, afin d'être à même de rendre compte de sa conduite. Et quand cette reconstitution n'arriverait qu'après mille milliards de fois mille milliards de siècles, ou encore, après mille milliards de fois ce temps,—ce qui serait par rapport à l'éternité moins qu'un grain de sable en proportion du volume de notre globe et celui des autres globes célestes, dont les astronomes ont pu calculer la grandeur, pris ensemble, ou qu'*une seconde* par rapport à ce même temps,—la durée paraîtra à celui qui se réveillera alors moins longue, peut-être, qu'un somme de quelques instants. Que savons-nous de ce qui sera, ou de ce qui peut être ?

Mais abstraction faite de la Toute-puissance et de la Justice infinie de Dieu, et pour me restreindre aux limites de nos connaissances, de ce que nous sentons en nous-mêmes, de ce que nous enseigne notre expérience de tous les jours, je demande : Les seules injustices qui se commettent dans ce monde, et dont les victimes meurent le plus souvent dans le chagrin de n'avoir obtenu aucune réparation, ne nous font-elles

pas sentir la *nécessité* d'une existence d'outre tombe, ne fût-ce que pour un temps limité, afin qu'un règlement de comptes général ait lieu ? Celui qui prétend que tout finit à la mort, et n'espère point une vie future, est, dans mon humble opinion, le plus malheureux des êtres. . . . Il se peut que cette espérance ne se réalise jamais ; que la croyance en une vie d'outre tombe ne soit qu'une illusion inspirée par notre amour naturel de la vie ; mais l'illusion est tellement consolante, surtout dans l'adversité, que par cela même,—n'y eût-il pas d'autres considérations qui nous y engagent,—elle mérite d'être crue aussi fermement et aussi religieusement que possible.

Je crois, donc, à l'existence d'un Créateur, qui régit et administre, quoique d'une manière bien mystérieuse, ce qu'il a créé ; et crois aussi à la possibilité, à la probabilité, à la *nécessité*, même, d'une existence de rétribution pour nous au delà de la tombe. J'y crois par assentiment, sans chercher à approfondir les choses, d'abord parceque je sens en moi-même qu'une telle entreprise échappe à l'étreinte de ma faible raison, et ensuite parceque je vois que les plus grandes intelligences, pour avoir voulu trop approndir cette matière, ont fini par s'égarer. Je crois parceque j'éprouve en moi-même le besoin de croire, et parceque, quelque coupable que je me sente, je préfère avoir à comparaître devant un Juge,—qui peut être sévère, il est vrai, mais qui doit nécessairement être, aussi, juste et impartial au plus haut degré,—et avoir à subir tel jugement que ce Juge m'appliquera dans sa justice, plutôt que de rentrer dans le néant.

Comme conséquence naturelle de cette croyance ou de cette *foi*, je tiens, avec les Arabes, que "*chacun récoltera*, dans la vie à venir, *ce qu'il aura semé* dans celle-ci ;" et je considère comme base de toute morale ce célèbre précepte de Confucius : "*Agis en toutes choses envers les autres, comme tu veux que les autres agissent envers toi ;*" précepte aussi ancien que le monde, et dont le Christ, lui-même, a dit qu'il contient "*toute la loi et les Prophètes.*" Conséquemment, toute religion qui enseigne à ses disciples l'adoration de l'Être-Eternel, Infini, Incompréhensible, comme Auteur et Régisseur de ce qui existe, et comme Juge Suprême, infiniment juste, au tribunal du quel nous aurons, tous, à comparaître un jour, et qui prescrit en même temps de traiter son prochain comme soi-même en tout et pour tout ; cette religion est pour moi une bonne religion. Et plus ses enseignements sont simples, et à la portée des intelligences les plus faibles,—car la religion doit être pour tout le monde et non pour les *grands esprits* seulement,—plus cette religion est digne de respect, et plus elle a ma sympathie.

Je ne suis pas en mesure de dire si les doctrines des *Kings* chinois et des *Védas* indiens sont aussi pures et aussi élevées que celles des Evangiles ; mais affirmer, comme on nous le répète à chaque occasion que "le Christianisme évangélique" renferme les préceptes de "la religion *la plus parfaite*," et que le Christ a dit le "*dernier mot de la morale*," c'est, à mon avis, avancer une thèse qu'on ne saurait guère prouver. Ce n'est pas la théorie qui fait le mérite d'une religion ; c'est aussi, et surtout, *la pratique*. A

quoi sert d'avoir de beaux principes et de belles maximes si on ne les pratique pas? Le Christ a enseigné de belles choses; il a donné d'excellents conseils, je le reconnais volontiers, quoique pour la plupart il n'ait d'autre mérite d'originalité que celui de la forme et des expressions; mais on ne saurait nier qu'il a donné aussi des préceptes qui sont effectivement *impossibles* à mettre en pratique, tels, par exemple, que celui de retourner l'autre joue à qui nous frapperait sur la première; celui de céder notre menteau aussi, à qui voudrait nous ôter notre robe; celui d'aller deux milles avec qui voudrait nous contraindre à en marcher un; celui de donner à qui nous demande et de ne pas nous détourner de qui veut emprunter de nous; *sans intérêt,* je suppose, ce qui ne ferait guère l'affaire des *Pawn-brokers* du Christianissime Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, lesquels, sous l'égide des lois du pays, prêtent ouvertement au 15 % l'an, avec certains centimes additionnels pour les écritures et le magazinage, qui font revenir l'intérêt à 20 ou 24 %! et ce sont toujours les pauvres qui empruntent! Aussi voyons-nous qu'*aucun* de ceux qui prétendent suivre la religion du Christ, ne se donne la peine de régler sa conduite sur de pareils préceptes. Ceux-là, au contraire, qui embrassent la profession de desservants ou ministres de cette religion, loin de *donner* à qui leur demande et *de prêter* à qui veut emprunter d'eux, *se font payer* de grosses prébendes, d'excellents salaires, et semblent avoir adopté pour devise, en dépit de leur grand Apôtre Saul, surnommé Paul, qu'*il vaut mieux recevoir que donner.* On ne

saurait, non plus, nier que le Christ a donné aussi certains préceptes que lui-même a été le premier à enfreindre. Il avait dit que quiconque se mettrait légèrement en colère contre son frère (sc. son *prochain* en général) s'exposerait au jugement ; que quiconque dirait à son frère "*Raca*" serait exposé au jugement du Sanhédrin, et que quiconque dirait "fou" serait exposé à "la Géhenne du feu ;" cependant on l'a vu, lui-même, employer des termes bien plus forts à l'adresse des Scribes et des Pharisiens, qui étaient la classe élevée de la nation juive, en les appelant "hypocrites, race de vipères, sépulchres blanchis," &c., &c., au lieu d'user avec eux des moyens ordinaires de la persuasion et de chercher à les convaincre de leurs erreurs, s'ils en avaient, par la force du raisonnement, ou par les textes de l'Ecriture, comme l'aurait fait tout homme de bon sens qui se respecte. Et ce qui est encore plus surprenant dans cette inconséquence de Jésus, c'est qu'il avait dit, lui-même, dans une autre occasion : "mais ce qui sort de la bouche, c'est là ce qui souille l'homme." Plus les injures sont grossières, moins elles affectent les personnes auxquelles elles sont adressées, et plus elles déshonorent celui qui les dit, et le Christ, dans sa colère, semble avoir perdu de vue cette maxime. Si c'est là le *non plus ultra* de la perfection, combien Sakiamuni, surnommé *le Boudha*, est supérieur au Christ !

D'ailleurs, né juif, le Christ a toujours vécu en juif et est mort juif ; il a été même inhumé selon le rite juif. A l'exception de la croyance en lui, croyance qu'il ne s'est même pas donné la peine de définir

clairement, le Christ ne me paraît avoir exigé de ses adeptes autre chose que les observances légales, c.-à-d., les pratiques et les cérémonies prescrites par la loi de Moïse. Seulement, à l'occasion du jeune homme riche qui lui avait demandé ce qu'il devait faire, en outre de l'observance de la loi, il dit : "Si tu veux être *parfait*, va, vends ce que tu as, et donne aux pauvres ; et tu auras un trésor au ciel ; et viens suis-moi." Ce que le jeune homme ayant paru peu disposé à exécuter, Jésus a ajouté qu "'il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume de Dieu," faisant ainsi consister la perfection dans le *renoncement complet* aux richesses de ce monde ! Et l'Archevêque de Canterbury a dix-sept mille livres sterling par an, et le Pape des centaines de mille ! !

Aussi, est-ce à ce Judaïsme ainsi modifié que les apôtres et leurs compagnons se sont strictement conformés après la mort de leur maître ; et pendant bien longtemps ils ont constamment limité leurs prédications *aux seuls Juifs,* tant en Judée qu'à l'étranger. C'est Saul, surnommé Paul, le fougueux "*Apôtre des Nations,*" qui aurait été le premier *à évangéliser* les gentils. On voit par le dixième chapitre des Actes, que Simon Barjone (*bar-Yona*), surnommé Pierre ou Céphas, et appelé par les Catholiques "*Prince des Apôtres,*" croyait encore, jusqu'au jour où il fut appelé de Joppe à Césarée par les envoyés du centenier Corneille, que "c'était chose illicite pour un Juif de se lier avec un étranger, ou d'aller à lui, et que Dieu lui avait montré qu'*il ne devait appeler*

aucun homme impur ou immonde." Ce n'est qu'après qu'il eut entendu le récit de Corneille que, " ouvrant la bouche, il dit : En vérité je comprends que Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable." . . . Après cela il continue à dire que " Dieu a oint Jésus de Nazareth de l'Esprit-Saint et de puissance ;" que " ce Jésus a passé de lieu en lieu, faisant du bien, et guérissant tous ceux que le diable avait asservis à sa puissance, car Dieu était avec lui ;" que " les Juifs l'ont fait mourir, le pendant au bois," et que " Dieu l'a ressuscité le troisième jour et l'a donné pour être manifesté, non à tout le peuple,"—(ce qui certainement eût été la meilleure preuve de sa résurrection et de sa mission divine, et eût changé en un instant l'état de la nation juive, surtout si cette manifestation avait été faite à ceux-là mêmes qui l'avaient condamné),—" mais à des témoins auparavant choisis de Dieu, savoir, ceux qui ont *mangé et bu* avec lui après qu'il fut ressuscité d'entre les morts,"—(ce qui n'est pas tout à fait exact),—" et auxquels il a commandé de prêcher au peuple,"—(c.-à-d., au peuple juif),—" et d'attester que c'est lui qui est établi de Dieu juge des vivants et des morts ;" et, enfin, que " tous les prophètes lui rendent témoignage que, par son nom, quiconque croit en lui, reçoit la rémission des péchés." L'auteur des Actes ajoute que, pendant que Simon parlait encore, " l'Esprit-Saint tomba sur tous ceux qui entendaient la parole," et que les fidèles " de la circoncision " qui avaient accompagné Pierre, voyant que Corneille et les siens

commençaient à parler plusieurs langues et à glorifier Dieu, "s'étonnèrant que le don du Saint-Esprit eût été répandu sur les *gentils;*" et encore, c'est après cette manifestation si éclatante du Saint-Esprit, et non avant, que Simon consentit à baptiser ces étrangers; mais il n'est pas dit dans les Actes s'il les a ou non circoncis après le baptême.

Ainsi, la religion du Christ, comme elle paraît avoir été comprise, pratiquée et prêchée par les apôtres, était tout simplement le Mosaïsme augmenté de la croyance en Jésus Christ pour la rémission des péchés, mais conservant encore tout le rigoureux exclusivisme de la religion de Moïse, ce qui donne un démenti aux trois premiers évangélistes qui rapportent, que Jésus avait commandé à ses apôtres "d'aller par tout le monde, et de prêcher l'évangile à toutes les nations." Avant le centenier Corneille et les siens, les Juifs *seuls* étaient admis dans la nouvelle communauté; car, nous voyons par les *Actes* que quand "les apôtres et les frères," qui étaient en Judée, apprirent le fait de l'admission de ce Corneille, ils en furent si surpris qu'au retour de Simon à Jérusalem "ceux de la circoncision," comme les appelle l'auteur du dit livre, "disputaient avec lui, disant: Tu es entré chez des hommes incirconcis et tu as mangé avec eux;" et Simon, pour se justifier, avait dû leur raconter toutes les circonstances de cette miraculeuse conversion. Ce n'est qu'alors seulement que les *fidèles* "se turent et glorifièrent Dieu, disant: Dieu a donc en effet donné aux nations la repentance pour la vie!" Il y a encore plus; de la description que les Actes nous

donnent de cette nouvelle communauté il résulte qu'elle était régie par un règlement qui prouve qu'elle vivait dans le communisme le plus complet. "La multitude de ceux qui avaient cru," dit le chroniqueur, "était un cœur et une âme ; et nul ne disait d'aucune des choses qu'il possédait, qu'elle fût à lui ; mais *toutes choses étaient communes entre eux.*" Ce communisme était même si rigoureux, que, pour avoir eu l'imprudence de ne pas verser dans les caisses de la communauté *tout* le produit de leurs biens, qu'ils avaient dû vendre en vertu du dit règlement, le malheureux Ananias et sa femme payèrent de leur vie par une mort subite, que le courroux de Simon Céphas avait attiré du ciel sur eux. Et il faut noter que les apôtres avaient déjà reçu le Saint-Esprit, et étaient parfaitement éclairés sur ce qu'ils avaient à faire ; l'exclusion des *gentils* ne pouvait donc pas être attribuée à un oubli, ou à un mal-entendu de leur part. Comment Pierre aurait-il pu dire à Corneille que Dieu *lui avait montré,* à lui, Pierre, qu'il ne devait appeler *aucun homme impur*, si le Saint-Esprit ne l'avait éclairé à ce sujet ? Et aurait-il osé dire pareille chose s'il eût été vrai, comme le rapportent les trois évangélistes, que Jésus avait commandé le contraire ?

La religion du Christ était donc, dans les premières années de son établissement, une espèce de Judaïsme réformé et augmenté de la croyance à une vie future, ce que Moïse avait, *par oubli* sans doute, passé sous le silence le plus absolu, et de la croyance en lui, le Christ, comme étant le Messie envoyé pour la rémission des péchés. Et encore, cette croyance, d'ailleurs

assez indéfinie, paraît, même, avoir été jointe à une idée erronée que les apôtres s'étaient formée de la nature de la mission du Christ. Ils s'étaient imaginé qu'il devait revenir en ce monde de leur vivant pour rétablir le royaume d'Israël, et qu'eux-mêmes auraient été constitués *juges* sur les *douze tribus*, ainsi qu'ils le lui avaient entendu répéter dans plusieurs occasions. Et le curieux dans cette promesse de Jésus c'est qu'il parlait des *douze* tribus d'Israël quand il n'en existait plus que *deux et demie*, celles qui avaient formé, après Salomon, le royaume d'Israël ayant disparu, comme les enfants, même, le savent, plus de *cinq cents* ans avant sa venue, et personne n'a jamais pu savoir où elles sont allées; il le savait, peut-être, lui-même, mais il ne l'a pas dit. Les premiers Chrétiens étaient si bien juifs qu'ils n'avaient d'autre lieu de réunion et d'autres temples que les synagogues. Luc n'a pas jugé à propos de nous donner des dates dans ses *Actes*, et l'on ne peut conséquemment pas suivre, année par année, le progrès de la nouvelle religion durant la vie des apôtres ; mais on y voit que Paul, dans ses longues et nombreuses pérégrinations, se conformait rigoureusement aux observances juives ; que dans toutes les villes où il se rendait, la première chose qu'il visitait c'était les synagogues ; et que, dans le choix qu'il fit de Timothée, le fils de la "Juive croyante" et d'un Grec, pour compagnon de voyage, "n'osant pas," comme disent les *Actes*, l'amener avec lui sans circoncision, "*il le circoncit ;*" et ce fait eut lieu quelque temps même après ce fameux concile des apôtres à Jérusalem par lequel "il avait semblé bon au

Saint-Esprit, et *à eux* (les apôtres) de ne mettre sur les *frères* aucun autre fardeau que *quatre* choses qui étaient nécessaires, savoir : qu'ils eussent à s'abstenir des choses sacrifiées aux idoles, du sang, des bêtes étouffées—(et tous les Chrétiens en Europe, excepté les Grecs orthodoxes, mangent actuellement le sang, et ne tuent la volaille autrement qu'en l'étouffant)—et de la fornication." Il y a plus encore : quand Paul retourna pour la dernière fois à Jérusalem, après plusieurs années de voyages, il dut simuler le Judaïsme, sur le conseil de *ses frères,* afin de se justifier aux yeux de ses corréligionnaires des choses qu'on avait débitées sur son compte ; il se joignit à quatre hommes qui avaient " fait un vœu," contribua aux frais de la *purification,*—pour laquelle une des formalités consistait à se raser la tête,—et se rendit avec eux au Temple, " annonçant d'avance," disent les Actes, " l'accomplissement des jours de la purification, et l'époque à laquelle l'offrande serait présentée pour chacun d'eux" (Act. xxi. 26) ; et ainsi, " tous sauront," ajoutèrent ceux qui lui avaient conseillé cet acte hypocrite, " qu'il n'est rien des choses qu'ils ont ouï dire de toi, mais que tu marches, *toi aussi, en gardant la loi.*" On voit même, par les Actes, que le troisième jour de son arrivée à Rome, après être resté deux ans en prison à Jérusalem nonobstant son acte de " purification," comme il lui fut permis d'avoir un logement à lui et d'y recevoir du monde, Paul *se hâta, avant tout,* de convoquer "les principaux des Juifs" pour se justifier auprès d'eux, en leur exposant la cause de son arrestation ; et ces convoqués étaient des *Juifs orthodoxes,*

car après lui avoir dit qu'ils n'avaient pas reçu de lettre de Judée à son égard et qu' "aucun des frères" qui étaient arrivés à Rome n'avait rien dit ou rapporté contre lui, ils ajoutèrent : "Quant à *cette secte,* il nous est connu que partout on la contredit;" et on sait que par les mots, "*cette secte*" ils entendaient les partisans de Jésus de Nazareth, qui n'étaient à cette époque considérés que comme formant une *secte juive* qu'on distinguait des autres par le surnom de *Nazaréenne.* Les *gentils* qui avaient embrassé la nouvelle religion étaient encore jusqu'alors appelés simplement *prosélytes,* et il y en avait qui, avant de se joindre aux Nazaréens, faisaient déjà partie du Judaïsme. La majorité, même, de ceux qui furent les premiers à prendre le nom de *Chrétiens* à Antioche, était aussi des Juifs, et leur lieu de réunion était la synagogue.

Pour ces motifs j'avoue franchement que je ne comprends pas bien ce qu'on prétend entendre par "*Christianisme évangélique,*" et je ne sais où le chercher. En admettant, même, que ce *Christianisme évangélique* fût réellement la religion la plus parfaite, il resterait encore la difficulté de le distinguer parmi les cent-trente à cent-quarante sectes chrétiennes qui se disputent de nos jours l'orthodoxisme à l'exclusion les unes des autres. Quelque indulgent qu'on veuille être on pourrait difficilement reconnaître dans ces nombreuses sectes chrétiennes, si différentes entre elles, cette confrérie tout à fait juive, et régie par les lois du communisme, qu'avaient formée les disciples de Jésus. Pour le faire il faudrait avoir des lunettes avec cette force fascinante que leur donnent les

gros appointements et les magnifiques sinécures dont jouissent les desservants respectifs de ces sectes ; et encore serait-on obligé de faire bien des exceptions. Est-ce du "Christianisme évangélique" que ces exquises gentillesses qu'adressait Martin Luther à son ancien maître le Pape Léon X., à tous ses rivaux, et même à ses compagnons de la réforme ? Serait-ce l'esprit du "Christianisme évangélique" qui a inspiré au picard Jean Cauvin ou Calvin—ce pape de Genève—ses abominables persécutions qui firent perdre son emploi au savant Castalio ; ses colères contre le pauvre Jacques Gruët qu'il fit envoyer à l'échaffaud en 1550 ; et ses noires perfidies contre son ancien ami l'illustre et malheureux Servétus, qu'il fit bruler vif et à *feu lent* pour la *majeure gloire*, sans doute, de la *très-sainte Trinité ?* Le Christianisme évangélique se trouve-t-il dans l'Eglise romaine, chez les Orthodoxes de l'Orient, ou dans l'Eglise anglicane ? Les abominations qui ont souillé ces églises rivales ne sont que trop connues, et les absurdes doctrines qu'elles professent, loin d'être conformes à la religion primitive du Christ, l'ont transformée en un habit d'arlequin. On n'a qu'à ouvrir les in-folios de Martin Luther pour voir ce que vaut l'Eglise romaine et ses semblables ; et dans l'Eglise anglicane,—qui prétend être l'Eglise réformée, *l'Eglise de l'évangile,*—les abus ne sont pas moins frappants ; entre autres, la *simonie* y est pratiquée d'une manière si éhontée que toute la presse anglaise s'en occupe depuis plusieurs mois ; on n'a qu'à lire l'*Echo* des mois de Septembre, Octobre, et Novembre de l'année courante (1878), pour être

édifié à ce sujet. Si par "Christianisme évangélique," au contraire, on entend la religion *enseignée par le Christ* et pratiquée par ses disciples, cette religion a depuis des siècles disparu du monde! elle est devenue :—

> "Come l'Araba Fenice ;
> Che vi sia, ognun lo dice ;
> Dove sia, nessun lo sà."

Tout cet échaffaudage de doctrines, *les unes plus absurdes que les autres;* la Trinité ; l'homme-Dieu ; la transsubstantiation ; la mort de l'homme-Dieu sur la croix pour l'expiation d'un péché imaginaire qu'on s'est plu à appeler *originel,* et qui n'était pas moins inconnu aux disciples du Christ qu'au reste de la nation israélite ; toutes ces doctrines, dis-je, sont complètement étrangères à l'enseignement du Christ et à la foi des apôtres. Elles ont été confectionnées, petit à petit, dans les divers conciles qui se sont succédé à des intervalles divers depuis le troisième siècle ; et le dogme de la Trinité, surtout, n'a pu être complètement façonné, dans la forme généralement adoptée de nos jours par les *orthodoxes* des différentes églises de l'Occident, avec la fameuse formule de la procession du Saint-Esprit du *père et du fils* qu'au *quatorzième* siècle !

Dans cet état des choses peut-on en faire un crime aux Musulmans si, dans le Christianisme actuel, ils ne reconnaissent point la vraie religion du Christ? Pour eux le Christ est le fils de Marie, qui l'a conçu par *l'esprit de Dieu;* souvent ils l'appellent par métonymie *Rouhou-llahi* (Esprit de Dieu), et ils n'objecte-

raient même pas, je crois, à l'appeler *Fils de Dieu*, comme il s'appelait quelquefois lui-même, si les Chrétiens n'avaient abusé de ce titre tout métaphorique et assez naturel jusqu'à faire de Jésus un homme-Dieu et partie constituante d'une absurde *Trinité*, dont le nom n'avait été prononcé ni par Jésus, ni par ses disciples, ni par aucun des prophètes hébreux qui se sont succédé depuis Moïse. Pour eux, le Christ est un prophète, un envoyé du Ciel, "pour les brebis égarées de la maison d'Israël," comme il l'a formellement déclaré lui-même. Il avait pour mission de rappeler les Juifs, qui s'égaraient déjà dans les innovations et dans les spéculations métaphysiques, à la foi primitive, à la résignation, à la repentance et à la pratique de la vertu ; de rafraichir dans les esprits de ses corréligionnaires les vraies notions de l'unité de Dieu, et de la saine morale, que la corruption du siècle avait gravement altérées. Tout homme, qui n'est pas l'esclave de son propre intérêt ou de son parti, et qui a lu ce qu'on est convenu d'appeler *Nouveau Testament*, avec un peu de sens commun et sans prévention, accordera j'en suis certain, que le Christ n'a pas enseigné autre chose. Sans entrer dans la question du mérite intrinsèque et de l'authenticité des divers opuscules qui composent ce *Nouveau Testament,* opuscules dont une partie semble avoir été remaniée, et une autre partie est reconnue *peu authentique* par la majorité des plus *orthodoxes* savants chrétiens, je crois ne pas être trop téméraire en affirmant que ces divers opuscules, sainement interprétés *avec les simples lumières du sens commun,*

et non par les abstraites spéculations des *grands esprits* de MM. les desservants *intéressés* des diverses sectes chrétiennes, confirment et corroborent, plutôt qu'ils ne condamnent les croyances musulmanes. Si le Christianisme *primitif* est la religion la plus parfaite, et si "le Christ a dit le dernier mot de la morale," la religion enseignée par Mahomet ne saurait lui être inférieure ; car le Prophète Qoréïchite à prêché *les mêmes préceptes que le Christ avait enseignés avant lui.* Voici ce que dit de la religion du Prophète arabe, M. Jules-Charles Scholl dans son "*L'Islam et son Fondateur :*" "Rien de plus beau que la définition de l'*Islam :* la résignation parfaite aux ordres du Tout-puissant." Qui est-ce qui tient un plus beau langage que celui qui invoque Dieu, qui fait le bien et s'écrie : "Je suis de ceux qui s'abandonnent à Dieu ?" (Cor. xli. 33). Nul ne niera que ce soit là, en réalité, "un beau langage." Je dirai plus : ne devons-nous pas tous, quelle que soit notre église, être disciples de l'*Islam* ainsi entendu ? Job était donc *musulman,* dans le sens étymologique du mot, quand il s'écriait : "Je suis sorti nu du ventre de ma mère, et nu je retournerai là. L'Eternel l'avait donné, l'Eternel l'a ôté ; le nom de l'Eternel soit béni." Abraham sur le Mont Morijah était *musulman,* car il était parfaitement résigné à la volonté de Dieu et ne murmura point." L'auteur aurait pu ajouter, et avec plus de justesse aussi, que Jésus Christ était *musulman,* et *parfait musulman,* même, quand il disait au jardin de Gethsémané : "Mon père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de

moi ; toutefois, qu'il en soit, non comme je le veux, mais comme tu le veux. . . . Mon père, s'il n'est pas possible que cette coupe passe loin de moi, sans que je la boive, que ta volonté soit faite ;" mais il paraît que M. Scholl croit à la divinité du Christ, et qu'il a pensé qu'en mettant cette résignation de Jésus au même niveau que celle de Job, d'Abraham, et de Mahomet, il aurait abaissé le rang de l'homme-Dieu. En effet, il dit dans un autre endroit, à l'occasion de la conception et de la naissance miraculeuses de Jésus : " On dira que Mahomet tombe dans une contradiction flagrante en reconnaissant la naissance miraculeuse de Jésus tout en niant sa divinité. Cette remarque est parfaitement juste, et il n'y a rien à répondre. De semblables contradictions ne sont pas rares dans le Coran !" Comme si la conception miraculeuse de Jésus eût pu être, pour les hommes de sens commun, une preuve de divinité ! Sans appuyer sur le fait, d'ailleurs assez important en lui-même, que c'est Luc *seul* qui parle au long de cette conception miraculeuse, et que Matthieu n'en dit qu'un mot dans un de ses deux premiers chapitres dont l'authenticité est contestée, on peut dire que les termes même que Luc et Matthieu emploient, fussent-ils pris dans le sens le plus étendu, ne sauraient en aucune manière impliquer la divinité de Jésus. Voici les paroles de Luc : " L'Esprit-Saint " (ou plus littéralement, " *un* esprit saint," *Πνεῦμα ἅγιον*) " viendra sur toi, et la puissance du très-haut te couvrira de son ombre ; c'est pourquoi, aussi, la chose sainte, qui naîtra de toi " (*τὸ γενώμενον*

ἅγιον, le né saint) "sera appelé fils de Dieu. Et voici, Elisabeth ta parente, elle aussi a conçu un fils dans sa vieillesse, et c'est ici le sixième mois de celle qui était appelée stérile; *car rien n'est impossible à Dieu.*" On le voit; la conception de Marie est mise sur le même pied que la conception d'Elisabeth, et toutes les deux sont attribuées, *au même titre*, à la toute-puissance de Dieu. Les paroles de Luc n'impliquent point que ce "*né saint*" soit Dieu, ou une des trois parties ou *hypostases* qui constitueraient l'Être Suprême d'après MM. les trinitaires. Les paroles de Matthieu ne sont guère moins explicites; les voici: "Or la naissance de Jésus Christ arriva de cette manière: c'est que Marie, sa mère, étant fiancée à Joseph, avant qu'ils fussent ensemble, se trouva enceinte par l'Esprit-Saint; et Joseph, son mari, étant juste, et ne voulant pas faire d'elle un exemple, se proposa de la renvoyer secrètement. Mais, comme il pensait à ces choses, voici, un ange du Seigneur lui apparut en songe—(pour un dogme d'une aussi grande importance, que la divinité de Jésus, faire fonds sur un *songe!*)—disant: Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre auprès de toi Marie ta femme, car ce qui est conçu en elle est de l'Esprit-Saint; elle enfantera un fils, et tu appelleras son nom Jésus, car il sauvera son peuple de leurs péchés. Or tout ceci est arrivé afin que fût accompli ce que le Seigneur a dit par le prophète, disant: Voici la vierge sera enceinte—(par l'œuvre de qui? Quel dommage que le prophète n'ait pas pensé à nous dire si cela devait arriver par l'action d'un

homme, ou par celle du Saint-Esprit !)—et enfantera un fils, et on appellera son nom Emmanuel, ce qui, interprété, est 'Dieu avec nous'"—et le fils de Marie s'appelle *Jésus*, qui n'est pas l'équivalent d'Emmanuel ! Dans ce passage Matthieu dit que Marie était enceinte par le Saint-Esprit, et l'ange, que "*ce que*" Marie portait dans son sein, "est de l'Esprit-Saint." Ces expressions peuvent-elles signifier autre chose, sinon que la conception de Marie est l'œuvre du St.-Esprit ? Je ne sais quelle action le St.-Esprit a pu exercer dans Marie pour la rendre enceinte ; il faut avoir le bonheur d'appartenir à cette classe privilégiée des *grands esprits*, qu'on appelle *Théologues*, pour être à même de comprendre pareille chose ; mais le sens littéral des mots, autant que je puis en juger, ne peut avoir d'autre portée sinon que Jésus est *fils naturel*, c.-à-d., animé par une *substance* ou une *essence* du St.-Esprit ; à moins, toutefois, qu'on ne prétende qu'il est le St.-Esprit lui-même, ce que les *orthodoxes* se garderont bien de soutenir, car cela détruirait complètement leur sainte et chère Triade.

En outre, l'ange dans Matthieu, ne dit pas à Joseph que Jésus sera appelé *fils de Dieu ;* il se contente de lui dire : "car il sauvera son peuple de leurs péchés ;" ce que Joseph ne comprit, peut-être, pas alors mieux que je ne le comprends actuellement moi-même. Cette divergence de langage entre les évangélistes est regrettable, car elle a créé la confusion dans les esprits. Et puis, voyez un peu comment cette prophétie de l'ange s'est vérifiée. Jésus a si bien *sauvé* "son peuple de leurs péchés," que les

Juifs sont encore à cette heure plus juifs que jamais! Et si par "*son peuple*," MM. les Théologiens entendent ceux qui *ont cru*, ils savent mieux que moi les abominations qui ont été commises, au nom de ce pauvre Jésus, dans presque tous les siècles, et qui se commettent encore de nos jours, par les plus orthodoxes! Mais, au moyen de quels principes d'induction, sur les simples paroles de Matthieu et de Luc,—que Marie a conçu par l'œuvre ou la vertu du St.-Esprit, sans le concours d'un homme, et que son enfant serait dans la suite (pendant les trois dernières années de sa vie, et non avant) appelé "fils de Dieu," ou, pour être plus exact, se serait appelé ainsi lui-même,—on est parvenu à découvrir que Jésus est Dieu, et en même temps seconde personne dans une *triade* constituant ce même Dieu, je ne saurais le dire. Je doute, même, que les fameuses paroles de Jean : "Et la parole était Dieu . . . et la parole fut faite chair," aient pu être d'un grand secours dans une pareille découverte. Si ces paroles peuvent signifier quelque chose, il me semble qu'elles impliqueraient, au contraire, qu'il y a *deux Dieux* seulement; le Dieu proprement dit, et la *Parole* qui, elle aussi, serait Dieu. Jean dit fort bien que la parole était "*auprès de Dieu;*" et plus bas que le fils unique "*est au sein du père,*" mais il ne dit pas que les deux sont *un*. Dans cette curieuse Introduction, d'ailleurs assez confuse, le pauvre St.-Esprit est complètement *oublié* dans l'ombre; on n'y voit nettement que le *dualisme;* la *triade* ou trinité n'y est dessinée par aucun trait, même le plus vague; non-seulement elle n'y est point

nommée, mais il n'y a pas même un mot sur la personalité de ce St.-Esprit, qui serait son troisième constituant, ni sur la part qu'il peut avoir eue dans l'incarnation du *Dieu parole !* Cependant c'était ici, ou jamais, l'occasion d'en parler, ne fût-ce que pour affermir dans les fidèles de Patmos la croyance trinitaire en même temps que celle en l'homme-Dieu. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? MM. les Théologiens pourront peut-être le dire ; quant à moi, je crois que c'est parcequ'il n'avait pas même la moindre idée de la Trinité. C'est à Jean-Baptiste seul qu'il fait dire d'avoir "vu l'Esprit descendant du ciel comme une colombe, et qu'il *demeura* sur lui" (Jésus), et que c'est à ce signe *seulement* que Jean-Baptiste reconnut que Jésus était le "fils de Dieu," parceque celui qui avait "envoyé" Jean-Baptiste "baptiser d'eau" lui avait dit : "Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et demeurer sur lui, c'est celui qui baptisera de l'Esprit-Saint," comme si "baptiser de l'Esprit-Saint" impliquait dans l'opérateur la qualité de fils de Dieu ! Quel admirable enchainement de raisons qui débouteraient, même, la logique d'Aristote ! Et le curieux dans toute cette histoire c'est que les autres évangélistes ne soufflent mot de cette découverte de Jean-Baptiste. Au contraire, les deux que j'ai déjà cités, Matthieu et Luc, rapportent—(ce que Jean et Marc passent sous silence) —que "Jean, ayant ouï parler dans la prison des œuvres du Christ, envoya deux de ses disciples, et lui dit : Es-tu celui qui vient, ou devons-nous en attendre un autre ?" Est-il possible que Jean-Baptiste ait pu

être d'une si courte mémoire ? Les évangélistes ne donnent pas de dates, mais ce fait ne peut être arrivé que vers les commencements de la prédication de Jésus. Si Jean eût vu l'Esprit descendre sur Jésus en forme de colombe et qu'il eût reconnu à ce signe que Jésus était le fils de Dieu, parcequ'il lui avait été dit, à lui Jean, que " celui sur qui l'esprit serait descendu et en qui il aurait demeuré, était celui qui devait baptiser de l'Esprit-Saint," aurait-il envoyé des disciples pour s'enquérir de Jésus s'il était " celui qui vient," ou s'il fallait " en attendre un autre" ? Dans les choses de ce monde, pareille démarche d'un subalterne auprès d'un supérieur, surtout après que ce supérieur se fût manifesté au subalterne, serait une faute grave, et même un oubli punissable ; cependant on fait dire à Jésus en réponse à cette demande : " Allez rapportez à Jean les choses que vous entendez et que vous voyez," &c., preuve que Jésus excuse complètement l'ignorance de Jean, ce qui infirme le récit de l'évangéliste Jean. Il n'est pas possible que Jean-Baptiste eût oublié qui était Jésus, si, quand il le baptisa, il eût réellement vu l'Esprit descendre sur lui, n'importe sous quelle forme, et l'eût reconnu comme étant le fils de Dieu parcequ'il devait baptiser de l'Esprit-Saint ; à moins, toutefois, que cette reconnaissance n'ait été comme un éclair qui s'évanouit immédiatement après sans laisser de traces dans sa mémoire ; et dans ce cas la faute en eût été, ou au St.-Esprit, ou à Jésus lui-même, qui aurait dû par quelque mesure efficace empêcher qu'elle fût oubliée si vîte. D'après l'usage des *révérendissimes* Prélats

de nos jours, qui se donnent la bénédiction l'un l'autre, Jean-Baptiste aurait dû être le premier à recevoir le baptême de l'Esprit-Saint des mains mêmes du Fils de Dieu, en échange du baptême d'eau qu'il venait de lui administrer. Si Jésus lui avait donné alors ce baptême, Jean-Baptiste ne se serait pas trouvé dans la nécessité, quand le bruit des miracles de Jésus parvint jusqu'à lui dans sa prison, d'envoyer à ce dernier la mission dont ont parlé Luc et Matthieu. D'ailleurs Jean l'évangéliste n'était pas sur les lieux au moment du baptême de Jésus et ne pouvait par conséquent pas avoir eu connaissance du fait, pour le rapporter soixante-dix ans après, si Jean-Baptiste, ne l'eût raconté à ses disciples, ou à d'autres, afin que de bouche en bouche il pût arriver jusqu'à lui,—et l'oublier dans la suite c'eût été chose inexcusable dans Jean-Baptiste,—ou si le St.-Esprit lui-même ne s'en fût mêlé en le lui révélant plus tard pour le mentionner, et dans ce cas c'eût été de la part du St.-Esprit rendre un mauvais service à l'évangéliste en le mettant en contradiction avec ses confrères Luc et Matthieu. En outre, il résulterait du rapport unanime des quatre évangélistes que, de son vivant, Jésus n'a baptisé personne "de l'Esprit-Saint," car, au dire des Actes, l'Esprit-Saint n'est descendu pour *la première fois* sur les Apôtres que le jour de la Pentecôte,—cinquante jours après la résurrection de Jésus. Il paraît aussi que, même après le Christ, personne n'a baptisé "de l'Esprit-Saint," car les Apôtres, et leurs successeurs après eux, ont toujours "baptisé d'eau." Il n'est pas non plus dit

dans les Actes et dans les histoires postérieures que le St.-Esprit soit descendu régulièrement sur chaque baptisé. Le baptême d'eau est même le seul que possèdent les Chrétiens de nos jours, et je doute que le St.-Esprit se donne maintenant la peine de descendre sur les baptisés; et avec tout le respect dû à MM. les baptiseurs modernes, je doute aussi qu'eux-mêmes soient en possession du St.-Esprit, car il ne produit plus en eux les effets qu'il produisait en leurs prédécesseurs ; mais—pour me servir d'une raison dont se servent les arabes—comme "l'absence de l'effet ne prouve pas l'absence de la cause," je m'abstiens de rien affirmer à ce sujet et reviens aux évangélistes.

Par quels principes d'induction, dis-je, MM. les Trinitaires ont pu reconnaître la divinité de Jésus dans sa conception et sa naissance miraculeuses, qui ne sont cependant pas plus miraculeuses que la création d'Adam, ou la formation du plus petit insecte, il me serait difficile de le dire. Si Dieu l'avait déclaré *positivement*, on serait sans doute obligé de le croire, quelque absurde que la chose pût paraître à nos faibles intelligences, et les Musulmans l'auraient, peut-être, cru aussi. Mais du moment qu'il ne lui a pas "semblé bon" de le déclarer, il serait injuste d'accuser Mahomet de "contradiction" ou d'inconséquence parcequ'il n'est pas arrivé, par les simples lumières du sens commun, à une si extraordinaire découverte. Mahomet,—comme on le voit par le Coran, et par toutes ses paroles rapportées dans les recueils de traditions,—avait un trop haut sentiment de la grandeur et de l'infinité de l'Être Suprême, pour croire que cet Être

ait pu s'*abaisser* jusqu'à s'unir à une de ses créatures. Les Chrétiens, qui ont sucé cette croyance avec le lait, et qui se sont habitués dès l'enfance à fermer les yeux, non-seulement sur ce qu'elle a d'absurde en elle-même, mais aussi sur ce qu'elle a d'essentiellement incompatible avec la notion qu'ils prétendent avoir de l'infinité et de l'incirconscription de l'Être Suprême, s'éforcent, comme pour se donner le change, de la concilier dans leurs esprits, en attribuant le fait à l'*extrême* amour du Créateur pour ses créatures, et à son désir de les soustraire à une damnation certaine : "Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle," allégation faite par Jean seul ! Mais quelque *extrême* qu'ait été, ou que soit cet amour du Créateur pour ses créatures, il suffit d'une petite dose de sens commun pour voir qu'il ne peut pas l'avoir induit à déroger aux lois idiosyncrasiques et constitutionnelles de son Être jusqu'à s'unir à un corps humain. En admettant, même, qu'il n'y eût pas incompatibilité absolue entre la nature de cet Être indéfinissable et la nature humaine, je crois que le *décorum seul de la divinité* l'en aurait empêché. Pouvait-il ne pas prévoir dès le principe que cette *manifestation de son amour* pour une de ses créatures, qui n'est pourtant qu'un atome dans cette infinité d'êtres et de choses qu'il a créés, n'aurait eu qu'un bien mince résultat ? Un sixième, à peine, du pauvre genre humain croit à la divinité du Christ et à son concours dans la formation de la Trinité ; et ce petit nombre de *croyants*, pour lesquels tant a été

fait, est encore divisé en une infinité de sectes qui, ayant des opinions très-différentes entre elles sur cette même question de la *divinité* du Christ et sur les rapports ou liens réciproques existant entre les parties constituantes de la Trinité, se détestent très-charitablement, les unes les autres, au nom de leur homme-Dieu, qu'elles appellent, cependant "Dieu d'amour;" se damnent mutuellement pour la majeure gloire de ce même Dieu d'amour, et se sont persécutées avec le plus féroce acharnement toutes les fois qu'elles ont pu le faire, toujours au nom et pour la gloire de ce même Dieu d'amour, qu'elles appellent aussi "Dieu de paix," "Dieu de charité!" Valait-il la peine de tant se déranger pour si peu de chose? S'il est vrai qu'il y a dans le *créé* d'autres classes d'êtres supérieurs à l'homme, et un autre monde d'intelligences qu'on appelle Anges, Archanges, Séraphins, Chérubins, Trônes, Dominations, &c., &c., et qui habitent plus à proximité du "Trône de l'Eternel," combien ces êtres ne doivent-ils pas "rire sous cape" de cette extraordinaire et pourtant si peu fructueuse *sollicitude du Créateur!!* Non, ce n'est pas possible. S'il y a "contradiction," ou inconséquence quelque part, je crois qu'elle est chez les Chrétiens eux-mêmes, plutôt que chez le Fondateur de l'*Islam*.

M. Scholl continue: "Le principe de l'*Islam* est donc *excellent et digne de tous nos respects.* Les vrais Mahométans se distinguent—les historiens et les voyageurs sont unanimes pour le reconnaître—par leur piété sincère et leur attachement aux pratiques, souvent très-fatigantes, de leur religion." Ainsi, de

l'aveu de M. Scholl, qui ne pèche pas par trop de partialité en faveur du Prophète Qoréïchite, l'Islam "*est excellent et digne de tous nos respects,*" parcequ'il n'est autre chose que *la résignation aux ordres et à la volonté de Dieu.* De son aveu, aussi, Job et Abraham, sous le rapport de cette résignation, étaient de *vrais musulmans.* Sans sa croyance en la divinité de Jésus, M. Scholl aurait ajouté, j'en suis sûr, que le Christ lui-même *était un excellent musulman.* Les Musulmans ne disent pas autre chose. Leur croyance est que le Christ n'a professé et n'a prêché que la religion de Job, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Moïse, &c., &c., c.-à-d., le plus pur monothéisme ; qu'il se donnait le titre de "fils de Dieu" par pure métaphore, et tout à fait dans le même sens que quand il donnait ce titre à ses disciples ; que par son "union avec le père" il entendait une *union d'amour et d'obéissance,* puisqu'il ajoutait presque toujours que l'union de ses disciples *entre eux, avec lui, et avec le père* devait être de la même nature : "*Pour qu'ils soient un, comme nous sommes un ;*" en un mot, que cette religion du Christ, qui était aussi celle de Job, d'Abraham, de Moïse, &c., c'est l'*Islam,* et c'est la religion que Mahomet a prêchée à la nation arabe. D'ailleurs M. Scholl lui-même reconnaît le fait : "Mahomet n'est point venu fonder une religion nouvelle. Il est le successeur des prophètes et des saints personnages de l'histoire israélite. Il ne veut que restaurer le monothéisme d'Abraham. Cette qualité est fréquemment mise en relief dans le Coran, et souvent avec un grand charme de poésie, témoin ce

passage où"—(ici M. Scholl cite de longs passages dont je ne donne que les suivants)—"Dieu dit à son Envoyé : Tu n'étais pas, ô Mohammed ; du côté occidental du Mont Sinaï, quand nous réglâmes la mission de Moïse ; tu n'y assistais pas en témoin . . . c'est par l'effet de la miséricorde de ton Seigneur que tu prêches un peuple qui n'a point eu d'apôtre avant toi chargé de l'appeler à réfléchir ; afin qu'ils ne disent pas, quand la calamité les atteindra : Seigneur, pourquoi ne nous as-tu pas envoyé un apôtre ? Nous aurions suivi tes signes et nous aurions cru." Plus loin, M. Scholl ajoute : "*Une portion tout entière de la doctrine du Messie reste intacte* : le monothéisme, la croyance à la vie future, ses miracles et *ses enseignements moraux.* Ce n'est qu'un fragment de la vérité, *mais c'est encore de la vérité,* et ce sont ces lueurs brillantes qui éclairent et réchauffent les pages du Coran." Il est clair que ces derniers mots sont dits dans un but de dénigrement contre le prophète Qoréïchite et le Coran. C'est aux Musulmans à y répondre s'ils le jugent à propos. Mais puisque l'Islam contient "*les enseignements moraux,*"—M. Scholl aurait pu très-bien dire *tous* les enseignements moraux, —du Messie, il doit nécessairement être sous le rapport de la morale *égal* au "Christianisme évangélique" si ce Christianisme évangélique est en effet la religion fondée par le Messie. Quant à l'assertion que l'Islamisme n'est qu' "*une portion*" de la doctrine du Messie, "un fragment de la vérité," il faut rendre cette justice à Mahomet que, s'il n'a donné de la doctrine du Messie qu'une portion seulement, il a su

choisir la *portion* qui est la seule *non contestée* ; et que celle qu'il n'a pas donnée, si elle plaît à M. Scholl, est désagréable à bien des personnes très-sensées et aussi dignes de notre estime et de notre respect que M. Scholl lui-même ; ajoutez que cette *portion non-donnée* est purement dogmatique et spéculative ; qu'elle a été la source d'une infinité de systèmes, les uns plus absurdes que les autres, et qu'elle est encore l'objet des plus amères railleries, non-seulement de la part de tous les libres-penseurs de l'Europe, mais aussi, et surtout, de la part d'une communauté chrétienne, qui compte dans son sein les plus illustres, les plus droits et les plus sincèrement religieux écrivains qui aient honoré l'humanité, et dont les épreuves depuis les premiers siècles remplissent une des plus belles pages de l'histoire du Christianisme. Les Unitaires ou Unitairiens sont *aussi Chrétiens*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et de *bons Chrétiens* même, que les *meilleurs* parmi n'importe qu'elle autre secte de celles qui professent actuellement la religion du Christ ; ils ont encore cet immense avantage sur ces sectes, qui s'arrogent aujourd'hui très-modestement le titre d'*orthodoxes*, qu'ils n'ont jamais calomnié ni persécuté personne ; et qu'au lieu de rendre le *mal* pour le *bien*, comme ont souvent fait ces sectes, ou le mal pour le mal, ils ont toujours fait du bien à leurs persécuteurs les plus acharnés. Ces Unitairiens,—comme Mahomet et ses disciples,—ne croient ni à la divinité de Jésus, ni à la trinité, ni au péché originel,—qui est l'imputation la plus injuste que la démence humaine ait attribuée à la justice divine,—ni à tout cet attirail de

doctrines, plus ou moins absurdes, qui garnissent les arsenaux théologiques de certaines églises ; ils n'y croient pas parcequ'ils ont eu le bon sens de se convaincre qu'elles sont complètement étrangères à la religion primitive du Christ ; cependant ils croient à la naissance miraculeuse de Jésus comme les autres Chrétiens. D'après MM. les Trinitaires, les Unitairiens seraient non moins inconséquents que les disciples du prophète Qoréïchite ; c'est possible, mais leurs livres—(et ce sont les seuls livres chrétiens, je crois, qu'on puisse lire sans dégoût)—se chargent de faire justice d'une telle accusation. Comme les Musulmans, ils n'ont pas besoin d'un aussi pauvre avocat que moi pour les défendre. Il est un fait, cependant, que MM. les Trinitaires eux-mêmes ne peuvent guère nier : c'est que, malgré leurs propres manœuvres—à eux, MM. les Trinitaires,—et en dépit de leurs efforts continuels pour discréditer ses doctrines aux yeux des imbéciles, qui veulent à toute force croire sans savoir ce qu'ils croient, le parti Unitairien gagne du terrain partout, au lieu d'en perdre ; ce qui prouve, à mon avis, que le dogme unitaire n'est pas aussi mauvais que ses adversaires nous le donnent à entendre. L'Islamisme, si je ne me trompe, est à peu-près dans les mêmes conditions. Loin de faiblir il se consolide ; et tous les ouvrages que les missionnaires trinitaires ont écrits jusqu'à présent en plusieurs langues pour le combattre, et qu'ils ont fait circuler et distribuer à grands frais dans les pays musulmans, n'ont produit aucun résultat. La cause en est que l'Islamisme a, sur les différentes sectes qui se partagent actuellement

le monde chrétien, sectes qui se décomposent sans cesse à l'exception, toutefois, de la secte Unitairienne, qui, en fait de *sincérité dans le sentiment religieux* est peut-être supérieure aux autres, l'Islam, dis-je, a l'immense avantage qu'il est soutenu par une foi pleine et ardente, comme le prouve le passage de M. Scholl, déjà cité, foi qui trouve sa force dans sa simplicité même. Ainsi, avant d'avoir le droit de jeter le gant au fondateur de l'Islam et à ses disciples, et de les accuser de "contradiction" ou d'inconséquence, les partisants de l'homme-Dieu et de la triade dans l'unité devraient régler leur différend avec le parti *unitaire,* qui les bat en brèche, et qui, j'en suis certain, finira un jour par les anéantir ; parti qui compte dans son sein des illustrations telles que Newton, Locke, Emlyn, Whiston, Samuel Clarke, Lardner, Price, Priestley, &c., &c., parmi les Anglais, sans parler des Français, des Américains, et des autres ; et qui, l'authenticité du Vieux et du Nouveau Testament admise, est le *seul* capable de soutenir une *critique sérieuse* sur le terrain théologique et dans les dogmes. Tant que ce différend n'est pas vidé ; tant qu'il y aura au sein du Christianisme une communauté *chrétienne,* et même,—à juger de l'arbre par ses fruits,—beaucoup plus digne de ce nom que n'importe quelle autre communauté, qui nie la divinité du Christ et la Trinité avec leurs corollaires, les Trinitaires feront bien de garder le silence. Que leurs ministres actuels,—pour faire oublier, si c'est possible, les abominations commises par leurs prédécesseurs,—se contentent de jouir tranquillement de leurs gros

salaires, en chantant à pleins poumons, s'ils le veulent, dans leurs églises, ou ailleurs, leur "*quàm dilecta tabernacula tua, Domine*," et renoncent une fois pour toutes au fol espoir de réussir jamais à faire accepter au bon sens musulman la moindre de leurs absurdes doctrines. Il serait plus facile de détourner le soleil de sa course, comme on l'a dit jadis de Fabricius, que d'induire un vrai disciple du prophète Qoréïchite à croire à la divinité de Jésus, à la *triade*, à la transsubstantiation, &c. ; le passage que notre auteur cite de l'*Introduction* de Sale, traducteur du Coran, ne le prouve que trop ; seulement, Sale, étant à ce qu'il paraît trinitaire, et par là, partisant du dogme de l'homme-Dieu avec ses accessoires, n'a parlé que du culte des images et de la transsubstantiation, comme si la croyance en un Dieu fait homme, et celle en un Dieu formé de trois Dieux, fussent, pour le bon sens musulman moins choquantes que le culte des images ! M. Charles de Rémusat, dans une *étude* sur l'ouvrage de M. Barthélemy Saint-Hilaire, "*Mahomet et le Coran*," a dit : "On remarque qu'aucune secte de l'univers n'est aussi fidèle que la secte mahométane. L'apostasie lui est presque inconnue. On ajoute qu'au sein d'aucune religion l'incrédulité n'est aussi rare. C'est pourquoi la résistance de la foi musulmane a fatigué nos infatigables missionnaires. On n'essaie guère de convertir les Turcs. Nous possédons depuis trente-cinq ans (M. de Rémusat écrivait dans la *Revue des Deux Mondes* de 1865) un empire arabe ; nous avons tenté d'y propager tout, excepté notre religion. Jamais au sein de notre clergé lui-

même l'idée n'a pris naissance d'aller évangéliser nos sujets Sarrazins à l'ombre du drapeau tricolore. On a trop bien senti que ce serait se briser contre un roc et poursuivre une dangereuse chimère. Notre premier soin, au contraire, a été de protéger la religion des Arabes, et nous leur avons bâti des mosquées, quoique ce soit un péché grave, et même, je crois, un cas réservé qui ne peut être absous que par le Pape." On saisit aisément ce qu'il y a d'ironique dans ce dernier passage ; mais le fait nous prouve que le Gouvernement français a bien compris la situation, et a suivi par rapport à la religion des Arabes, la politique la plus sage. Les adeptes du soi-disant Catholicisme apostolique, avec leur doctrine de l'infaillibilité du Pape, récemment confectionnée à Rome, et les sectes, aux dénominations si variées et si nombreuses, qui forment ce qu'on est convenu d'appeler, ou plutôt qu'elles appellent, elles-mêmes, par excès de modestie sans doute, *Protestantisme orthodoxe*, peuvent élever la prétendue excellence de leurs doctrines respectives jusqu'aux nues, si elles le veulent, et lancer contre ceux qui rejettent ces doctrines autant d'anathèmes qu'il leur plaira, leur cause n'en sera pas meilleure pour cela. Les Musulmans pourront toujours lutter contre eux avec succès. On peut en voir une preuve assez convainquante dans le présent ouvrage, sur les mérites du quel je m'abstiens de me prononcer, et que je n'analyse pas afin de laisser, à ceux qui voudront se donner la peine de le lire, le champ libre pour exercer leur propre jugement. C'est la première fois qu'un Musulman descend dans l'arène de la controverse

et se prend, pour ainsi dire, corps à corps avec un trinitaire, et cela sur le propre terrain de ce dernier : *celui des écritures saintes.* La discussion aurait certainement été plus simple, et aurait eu, peut-être, un meilleur résultat, si elle eût été engagée entre Musulmans et Unitaires. Car de toutes les fractions de la Chrétienté celle des Unitairiens est, dans mon humble opinion, la seule qui soit à même de tenir tête aux Musulmans dans une discussion sérieuse. Mais dès le début les Unitairiens se trouveront aussi dans l'embarras comme les Trinitaires. Un fait très-important, et qu'ils seront obligés d'admettre avant tout, militera contre eux. Ce fait c'est le peu d'authenticité des Saintes Ecritures actuelles. Tout ce qu'ils peuvent être dans le cas de dire sur la personne du Christ, sur la vie future, sur la résurrection, sur le jugement dernier, sur la morale de l'Evangile, &c., les Musulmans l'admettent d'avance; il ne saurait y avoir de discussion entre les deux parties que sur l'authenticité des Ecritures et sur la mission divine de Mahomet. Les Musulmans pourront dire : "Avant d'infirmer la mission de notre Prophète prouvez-nous deux choses: d'abord l'authenticité de vos livres saints, car nous avons pour principe dans notre jurisprudence que quand certaines parties d'un document quelconque sont infirmées, ou même seulement suspectes, on ne peut plus rien baser sur ce document—(notre auteur a maintes fois répété ce principe)—et ensuite ce point : si Dieu, qui a envoyé une infinité de prophètes à la nation juive, et a modifié par Jésus Christ un bon

nombre des prescriptions pratiques et rituelles de Moïse, peut, ou ne peut pas, avoir envoyé un autre prophète pour appeler à lui le peuple arabe, abruti par l'idolâtrie que le Christianisme a été pendant cinq siècles impuissant à détruire, et pour rappeler aussi par ce peuple les autres nations de la terre qui, au lieu de rester fidèles à la religion que leur avaient enseignée le Christ et ses apôtres, l'ont altérée et corrompue au point de la rendre méconnaissable. Si vous niez la chose, vous devrez nous dire pourquoi Dieu a modifié la religion de Moïse par l'envoi du Christ ; mais si vous l'admettez, alors nous pourrons discuter avec vous les signes qui prouvent la mission divine de notre Prophète." Peut-on raisonnablement répondre à une pareille demande par une fin de non recevoir ? En effet, au point de vue rationnel, il est impossible de nier la mission de Mahomet sans nier, aussi, avec celles de Moïse et du Christ, toutes les révélations qui les ont précédées. Quoi ? Dieu aurait parlé à Adam, à Noé, à Abraham, à Moïse, &c. ; il aurait même envoyé un Elie pour égorger *quatre-cents* ou quatre-cent-cinquante prêtres de Baal, sans aucun profit pour l'humanité, et n'aurait pas envoyé Mahomet pour régénérer les descendants de celui à qui il *avait promis* de le faire " devenir une grande nation " ? De deux choses l'une ; ou Dieu s'est communiqué aux hommes, et dans ce cas on ne saurait sans inconséquence clore ses nombreuses communications par la mission du Christ ; ou il ne s'est pas communiqué, et alors tout l'échaffaudage des révélations s'écroulerait, et il n'y aurait plus de discussion possible que sur le terrain

du rationalisme. La question, donc, repose sur cette alternative inévitable : l'admission ou le rejet de la révélation, et dans l'un comme dans l'autre cas, je doute que les restrictions soient admissibles. On dira que, le fait d'une révélation admis, les Unitaires pourraient reproduire en leur faveur, et comme preuve infirmant l'Islamisme, la fameuse allégation dont j'ai parlé ci-dessus, c.-à-d., la prééminence de la morale évangélique. Tous les écrivains chrétiens, y compris M. B. Saint-Hilaire lui-même, si favorable en tout au prophète Qoréïchite, ne cessent de répéter comme à l'unisson que l'Islam sous ce rapport est bien inférieur au Christianisme. M. Scholl le dit aussi, bien qu'il reconnaisse que les " enseignements moraux " se trouvent *entiers*, *intacts* dans l'Islam. Mais sans appuyer sur le fait que le Mosaïsme aussi est d'institution divine, je crois que les Musulmans sont en état de tenir leur terrain, même sur cette matière. Je n'ai pas à établir ici un parallèle entre les préceptes moraux des deux religions ; c'est le sujet d'un ouvrage spécial, pour lequel il y a une masse de matériaux préparés déjà ; mais, si j'ai bien compris les quelques auteurs musulmans que j'ai pu lire, je pense que la morale islamique n'est pas aussi inférieure qu'on veut la faire paraître, et qu'elle *mérite*, pour me servir d'une phrase de M. B. Saint-Hilaire, " beaucoup plus d'estime qu'on ne lui en accorde généralement." Que peut-on, en effet, reprocher à l'Islam ? La loi du *talion ?* mais les Musulmans répondront que c'est Dieu lui-même qui l'a dictée à Moïse ; et ils peuvent ajouter, preuve en main, que le Coran l'a adoucie

beaucoup en recommandant, par une infinité de passages et sous différentes formes, la clémence et le pardon. Lui reprochera-t-on ses promesses d'un paradis sensuel ? Les Musulmans pourront se disculper en un clein d'œil, et même rendre le reproche avec usure. M. de Rémusat le prouve dans *l'étude* que j'ai déjà citée ; " oublie-t-on, conclut-il, sous quels traits l'église s'est reconnue elle-même dans le *cantique des cantiques ?* " Comment peut-on avec justice admettre l'allégorie pour soi et ne pas l'admettre pour les autres ? Il n'y a pas même jusqu'au divorce et à la polygamie, si universellement critiquée et condamnée en Europe, que les Musulmans ne puissent défendre le Vieux et le Nouveau Testament à la main.[1] L'esclavage aussi,—cette exécrable institution des temps les plus barbares pour l'abolition de laquelle l'Angleterre, avec le concours des autres Puissances Européennes, a tant fait dans ces dernières années,—n'est pas mieux traité dans le Nouveau Testament qu'il ne l'est par le Coran. Paul,—ce " grand apôtre

[1] Les Musulmans considèrent le divorce et la polygamie comme des facilités que la miséricorde divine leur a accordées pour prévenir les désertions et les adultères. Ils apprécient la continence aussi bien, si ce n'est mieux que les Chrétiens, et ils *la pratiquent.* Mon expérience personnelle en Syrie et en Tunisie (je n'ai pas visité l'Egypte et n'ai connu que très-peu de Musulmans à Smyrne et à Constantinople) me met à même d'affirmer que dans la classe aisée, qui possède les moyens de satisfaire ses passions et ses caprices, à peine peut-on trouver 7 à 8 sur cent qui aient plus d'une femme. En Tunisie, même, où j'ai eu la bonne chance de connaître tous les personnages du Gouvernement, et un bon nombre de ses employés civils et militaires, ainsi que plusieurs dignitaires de la hiérarchie religieuse, tels que *Múftis, Qadis,* et Chéikhs, la proportion est encore moindre, et les divorces sont on ne peut plus rares. Il y a des dissolus, il y a même des pédérastes, mais sous ce rapport, je doute que la proportion soit plus grande qu'en Europe.

des nations," qui, pour se justifier aux yeux des Juifs de Jérusalem de ses rapports avec les "gentils," a eu recours à l'acte hypocrite que j'ai mentionné ci-dessus,—insiste beaucoup plus sur la soumission "en toutes choses" des esclaves à leurs maîtres que sur les devoirs de ces derniers envers eux ; il n'a pas dit un mot contre cette institution inhumaine sanctionnée aussi par la Bible, et n'a pas même touché à la question de l'affranchissement après la période fixée par Moïse, bien que ses Epîtres fussent adressées à des *Gentils* qui pouvaient ignorer les lois mosaïques. Le Coran, au contraire, a mis l'affranchissement des esclaves au rang des œuvres les plus méritoires ; et Mahomet lui-même l'a recommandé plus d'une fois en disant que "quiconque affranchit un esclave sera lui-même affranchi du feu de l'enfer," ce que ni Jésus, ni le *grand Saint* Paul, que je sache, n'ont jamais dit. Il a même donné à ses fidèles un remarquable exemple en affranchissant, le jour de son dernier pèlerinage qu'on appelle "le pèlerinage d'adieu" *soixante-trois esclaves,* nombre égal aux années de son âge, sans compter ceux qu'il avait affranchis précédemment dans plusieurs occasions solennelles. En outre d'après les rapporteurs du *Hadith* (traditions), le Prophète Qoréïchite a dit : "Ayez soin de nourrir vos esclaves des mêmes mets dont vous vous nourrissez vous-mêmes, et de les habiller de la même étoffe dont vous faites vos habits, car ils sont les esclaves (les serviteurs) de Dieu comme vous, et ils ne doivent pas être mortifiés." On n'a qu'à ouvrir les livres de jurisprudence musulmane, n'importe de quel rite, pour voir à quelles

restrictions sont soumis les possesseurs d'esclaves. Les excuses, qu'on allègue en faveur du Christianisme pour n'avoir pas aboli cette barbare institution, militent aussi en faveur de l'Islam, qui, en outre, sous le rapport du traitement et de l'affranchissement *a fait plus que le Christianisme.* D'ailleurs, l'esclavage avec toutes ses horreurs a-t-il jamais existé dans aucun pays musulman comme il existait encore en 1860 dans les provinces méridionales des Etats-Unis d'Amérique, qu'on désigne généralement par Etats du Sud ? Et les Musulmans ont-ils fait une guerre aussi longue et aussi acharnée que celle de ces provinces méridionales ou Etats du Sud contre les provinces ou Etats du Nord pour maintenir l'esclavage ? Et le curieux, au sujet de cette terrible guerre, c'est que la plupart des *très-bons et très-chrétiens* Prélats de l'Eglise Anglicane, et un bon nombre aussi de leur *très-évangélique* Clergé, sont ceux qui ont témoigné le plus de sympathie pour les esclavagistes ! Si Mahomet est blâmable pour avoir maintenu la polygamie et l'esclavage, le Christ, je crois, devrait l'être doublement pour ne les avoir pas formellement abolis avant lui. On pourrait encore reprocher à l'Islam d'être hostile à la liberté de conscience et intolérant; mais je doute que sur ce terrain aussi les Chrétiens puissent être plus heureux que sur les autres. Comme institution divine l'Islamisme ne peut qu'être *exclusif* dans ses prétensions ; le Christianisme ne l'est certes pas moins. Marc fait dire à Jésus : " Allez par tout le monde, prêchez l'évangile à toute la création. Celui qui aura cru et aura été baptisé, sera sauvé ; et celui qui n'aura pas cru *sera con-*

damné." Marc, qui est le seul à rapporter ces tranchantes paroles de Jésus, lui fait en même temps donner les signes "*qui accompagneront ceux qui auront cru ; . . .* ils chasseront les démons (au nom de Jésus) ; ils parleront de nouvelles langues ;[1] ils prendront les serpents, et quand ils auront bu quelque chose de mortel cela ne leur nuira point ; ils imposeront les mains aux malades et ils seront guéris." Si l'on prenait à la lettre les paroles de Jésus au sujet de ces signes, on serait en droit d'affirmer qu'il *n'y a plus maintenant un seul homme au monde dont on puisse dire qu'il est croyant.* Et la *croyance,*—avec le baptême,—étant posée comme une condition sans laquelle il n'y a point de salut, on est nécessairement amené à conclure par là que tout le genre humain est damné. L'affirmation de Jésus est absolue, et elle est corroborée, en outre, non-seulement par la lettre, mais aussi par l'esprit des écrits des autres apôtres et évangélistes. On vous dit tout simplement que la chose est ; il faut la croire sans discussion. Aucune latitude n'est laissée à la raison humaine ; il n'y a que cette terrible alternative de croire ou d'être "condamné." Les Unitaires, même, sont obligés d'admettre ce fait. Ainsi, en condamnant l'Islam sous le rapport de l'exclusivisme, les Chrétiens se mettraient le doigt dans l'œil, puisque le Christianisme n'est en réalité ni moins exclusif, ni moins absolu. Mais les Musulmans ont encore sur les Chrétiens un avantage qui peut avoir son importance dans une discussion ;

[1] Quel dommage qu'aucune de ces *nouvelles langues* ne soit pas parvenue jusqu'à nous !

ils disent que, s'ils prétendent que l'Islam est la seule vraie religion, et que tout homme est tenu de croire par assentiment à la mission divine de Mahomet et d'observer ses préceptes pour obtenir la félicité éternelle, ils n'affirment cependant que la damnation des infidèles, c.-à-d., les athées et les idolâtres ; et cela pour la seule raison que ces infidèles ne croient pas en Dieu et ne font pas le bien ; ils ne se prononcent pas sur la damnation du reste du genre humain. En effet le Coran dit : "Certes, ceux qui croient, et ceux qui suivent la religion juive, et les Chrétiens et les Sabéens,[1] (en un mot) *quiconque croit en Dieu* et au jour dernier et *qui aura fait le bien ;* tous ceux-là recevront une récompense de leur Seigneur ; la crainte ne descendra point sur eux, et ils ne seront point affligés" (ii. 59). "Ceux qui ont cru, et ceux qui ont suivi le culte judaïque, (ainsi que) les Sabéens et les Chrétiens ; (en un mot) celui qui croit en Dieu et au jour dernier, et fera le bien, ceux-là n'auront rien à craindre, et ils ne seront pas affligés" (v. 73). "Ceux qui disent : Notre Seigneur c'est Dieu, et qui agissent avec droiture, les anges descendront sur eux (et leur diront) : ne craignez rien et ne vous affligez pas, et recevez la bonne nouvelle (que vous aurez) le paradis qui vous a été promis" (xli. 30). "Ceux qui disent : Notre Seigneur c'est Dieu, et qui agissent avec droiture, ceux-là seront à l'abri de toute crainte, et ne seront point affligés ; ceux-là sont ceux qui possèderont

[1] M. Kasimirski fait observer dans une note sur ce verset que ces *Sabéens* "étaient une secte chrétienne, et nullement les Sabéens adorateurs des astres, par conséquent polythéistes ; . . . au lieu de Sabéens il vaudrait mieux dire Sabéites."

le paradis, et ils y demeureront éternellement en récompense de leurs œuvres" (xlvi. 12, 13). Sous ce rapport, donc, l'Islam paraît être *moins exclusif* que le Christianisme. Prenons-le maintenant sous le rapport de l'emploi de moyens violents pour sa propagation. Les Chrétiens ne cessent d'accuser l'Islam de s'être établi par la force des armes. Notre auteur, comme partie intéressée, réfute cette accusation, que je crois, d'ailleurs, assez peu fondée ; et il ne m'appartient pas d'être "plus royaliste que le roi," quoique on puisse dire encore, sur ce sujet, bien d'autres choses qu'il n'a pas dites. Cependant je ferai remarquer que le Coran dit : "Point de contrainte en religion ; la vraie route se distingue assez de l'erreur. Celui qui abjurera Taghout et croira en Dieu aura saisi une anse solide et à l'abri de toute brisure" (ii. 257). "Si Dieu voulait (c.-à-d., employer la contrainte), tous les hommes sur la terre croiraient. Contraindrais-tu, toi, les hommes à devenir croyants" (x. 99). Ces versets, et ils ne sont pas les seuls, démontrent que le Coran n'approuve pas inconditionnellement la contrainte, et nous avons le témoignage de l'histoire que les Musulmans n'en ont pas usé toujours. S'ils avaient employé des moyens coercitifs envers les habitants des pays conquis par eux, et cela aux temps où leur toute-puissance faisait trembler le monde, serait-il resté un seul Chrétien ou un seul Juif dans les provinces qui formaient jadis leur immense empire ? Les Juifs, au contraire, n'ont trouvé une tolérance plus grande, et même une protection plus efficace et plus humaine, que dans les pays musulmans. A-t-on oublié quelles

humiliations et quelles avanies ils avaient à endurer à Rome, sous le gouvernement "paternel" des papes ? Et les Juifs de la Roumanie sont-ils aujourd'hui plus heureux que leurs corréligionnaires des provinces musulmanes ? Par le fait, donc, que l'Islam n'a pas toujours employé la contrainte, lorsqu'il pouvait le faire impunément, sans avoir à craindre les "représentations," ou les "reproches," des Puissances Européennes, on est en droit de conclure qu'en principe il n'est réellement ni hostile à la liberté de conscience, ni intolérant. Quant à la mise en pratique de ce principe, le même témoignage de l'histoire, mentionné ci-dessus, nous prouve que les Musulmans ont toléré chez eux toutes les communautés non-musulmanes, et leur ont en outre accordé constamment une liberté religieuse absolue. Peut-on en dire autant des Chrétiens quand ils parvinrent au pouvoir sous Constantin ? Il est au contraire avéré qu'à cette époque les Païens de l'empire furent obsédés par les Chrétiens qui, ôtant le masque, leur déclarèrent une guerre sans trêve. On dit même que sur leurs instigations Constantin ordonna par un édit *ad hoc* l'abolition des sacrifices publics des Païens et la démolition de leurs temples. Si les Musulmans se sont emparés de quelques églises pour en faire des mosquées, les Chrétiens avaient déjà depuis longtemps tout pris aux Païens, qui, probablement, ne se sont *convertis* au Christianisme que pour se soustraire aux incessantes tracasseries dont ils étaient devenus l'objet. Le langage des Chrétiens contre les "Gentils," même du temps des apôtres, était déjà assez violent ; Paul, dans cette absurde et

incohérente allocution aux membres de l'Aréopage, et que ceux-ci eurent la patience d'écouter jusqu'au bout, débuta par cette *belle* apostrophe : "Hommes Athéniens, je vois en toutes choses que vous êtes voués au culte des démons !" Et en preuve de ce jugement il ajoute : "Car, en passant et en contemplant les objets de votre culte, j'ai trouvé aussi un autel sur lequel était inscrit : Au dieu inconnu ! Celui donc que vous honorez sans le connaître, c'est celui que je vous annonce !" Pour avoir élevé un autel à un Dieu dont ils soupçonnaient l'existence, dans l'intention de lui rendre, comme aux autres Dieux, les honneurs qui lui étaient dûs, bien qu'ils n'eussent pas le bonheur de le connaître, et parcequ'il s'est trouvé que ce Dieu inconnu était précisément le Dieu que Paul, lui-même, annonçait, ce "grand Apôtre," éclairé par le Saint-Esprit, en est venu à conclure que les Athéniens étaient "voués au culte des démons !" Dans l'Aréopage, et nonobstant cette insultante apostrophe, Paul eut la bonne chance de convertir Denys et sa dame Damaris ; dans les assemblées modernes, je doute que ce grand luminaire, avec son éloquence de gargote, eût pu faire autre chose qu'une triste figure ! Si, donc, dès les premiers temps du Christianisme ses adeptes, qui étaient encore peu nombreux, faibles et même persécutés, purent tenir des propos si insultants pour les Gentils et leur religion, qui cependant était celle de l'État, on peut s'imaginer combien ces propos devaient être plus insultants encore quand les Chrétiens, leur religion étant devenue celle du Souverain, et nécessairement aussi la religion de sa Cour, parvin-

rent à saisir les rênes du pouvoir. Pour moi, je crois que sous le rapport d'une liberté de conscience absolue l'Islam est dans la même position que le Christianisme. Cette liberté existait de fait chez les Gentils, parceque les différentes sectes, non-seulement se respectaient entre elles, mais dans la plupart des pays elles adoptaient réciproquement les divinités, les unes des autres, et assistaient à leurs solemnités respectives. Ni l'Islam, ni le Christianisme ne sauraient souffrir un rapprochement analogue avec une autre religion. Un Musulman, aussi bien qu'un Chrétien, peut entretenir des relations avec un non-musulman et vivre en paix avec lui ; cela s'est vu et se voit encore partout. Mais ni le Chrétien ni le Musulman, ne peuvent que concevoir de l'horreur et du mépris pour celui de leurs corréligionnaires respectifs qui abandonnerait sa religion pour en embrasser une autre. L'apostasie était punie de mort chez les Juifs ; elle l'est aussi chez les Musulmans ; chez les Chrétiens elle était traitée avec plus de rigueur encore, pour ne pas dire avec cruauté et barbarie. Le célèbre Lane auteur de l'excellent Dictionnaire Arabe-Anglais s'est fait, dit-on, musulman lorsqu'il est allé en Egypte pour étudier l'arabe ; il aurait, même, fait deux fois le pèlerinage de la Mecque ; il y a aussi actuellement en Angleterre un Lord très-distingué, dont on dit qu'il est musulman. Si, au lieu de vivre dans ce dix-neuvième siècle ces "renégats," comme on les appelle, eussent eu la mauvaise chance de vivre dans les siècles où l'on envoyait au bûcher des Jean Huss et des Servétus pour de simples opinions "hérétiques," l'Eglise Anglicane, toute *réformée* qu'elle

prétend être, leur aurait fait passer un bien mauvais quart d'heure pour la majeure gloire de Dieu. Même les Unitaires, tout tolérants qu'ils sont, ne pourraient guère voir d'un bon œil un des leurs qui adopterait la doctrine trinitaire ; ils le traiteraient bien pis encore s'il se faisait musulman. Je parle ainsi dans l'hypothèse où les Unitairiens aient sur le délinquant un pouvoir quelconque, et non dans l'état actuel des choses. Pourquoi serait-on, donc, si sévère contre l'Islamisme ? Par le fameux traité de Berlin la Turquie a accordé à *tous* ses sujets une liberté de conscience "pleine et entière ;" mais cette liberté c'est le pouvoir civil qui l'accorde ; le pouvoir religieux n'y a point pris part, de même que dans la liberté de conscience dont jouissent à présent presque tous les pays de l'Europe, les autorités ecclésiastiques des différentes sectes n'y sont pour rien ; elles l'ont subie, mais non consentie. S'il était possible de revenir aux rigueurs du moyen-âge, *certain clergé* serait certes le premier à prendre l'initiative. D'ailleurs nous voyons de nos jours, ici à Londres, que, malgré cette prétendue liberté de conscience, dont on fait si grand bruit, des curés et des ministres desservant des églises du rite anglican ont été cités devant les tribunaux pour avoir introduit ou essayé d'introduire certaines modifications dans le rituel officiel de la "liturgie." Appellerait-on cela *liberté de conscience ?* Les autorités ecclésiastiques ont intenté des procès à leurs subalternes parcequ'elles ne pouvaient point faire autre chose ; mais si, par malheur, les *révérends* Prélats d'aujourd'hui avaient le pouvoir dont disposaient les *révérends*

Prélats des temps passés, mal en aurait pris à ces téméraires novateurs ! Ainsi, en théorie la liberté de conscience est incompatible avec n'importe qu'elle religion, qui se dit révélée. Mais en pratique, et selon les temps et les circonstances, l'Islam, j'en suis certain, peut—sans craindre nullement l' "apostasie"—admettre cette liberté tout aussi bien que n'importe laquelle des différentes sectes chrétiennes que les temps ont obligées à l'adopter.

Comme corollaire de cette incompatibilité des religions dites divines avec une liberté de conscience absolue, il y a le fanatisme religieux. La presque totalité des écrivains chrétiens ne se fait pas scrupule de considérer le fanatisme comme inhérent à l'Islam ; j'en excepte, cependant, M. B. Saint-Hilaire et quelques autres, qui ont été plus raisonnables. Mais sur ce point aussi les Musulmans pourront, je crois, l'histoire à la main prouver que cette accusation n'est pas plus fondée que les autres. Il est incontestable que l'Islam n'a pas dans son existence des périodes aussi pleines de noirceurs que celles qui ont déshonoré le Christianisme, depuis Constantin jusqu'à deux siècles après la prétendue *réforme* de Luther et de Calvin. Il a eu ses guerres religieuses tout comme le Christianisme, mais, même dans ces guerres, qui sont pour ainsi dire domestiques et n'ont rien à faire avec les autres religions, il faut rendre cette justice aux divers partis musulmans que, dans tous les démêlés où des discussions spéculatives ils passaient aux faits, ils n'ont jamais rien employé qui puisse avoir la plus petite ressemblance avec cet acharnement féroce dont

on a vu les plus hideux exemples dans les guerres religieuse des Chrétiens entre eux. La conduite des Croisés à l'égard des Musulmans, dans toutes les occasions où le sort des armes était contraire à ces derniers, suffit à elle seule pour prouver que, non-seulement l'intolérance, mais la cruauté la plus révoltante et la plus exécrable ont été poussées par les Chrétiens à leurs derniers excès. On dira, sans doute, que ce que les Chrétiens ont fait est étranger à l'esprit de la religion du Christ; les Musulmans peuvent dire la même chose. Et, sans parler de l'abominable Inquisition, si impudemment appelée *sainte* et *très-sainte* même, on peut ajouter, à l'honneur des Musulmans et à la honte des Chrétiens, que l'Islam n'a jamais eu des Saint-Barthélemy, des massacres de Toulouse, ou des Cauvins qui aient brulé des Servétus *pour la majeure gloire de la Sainte Triade.* L'Islamisme a prescrit, il est vrai, la guerre sainte (*gehad*) contre les *infidèles* (idolâtres ou autres) ; mais cette guerre a ses conditions sans lesquelles elle ne peut être légitime. Notre auteur en parle, et je n'ai pas à m'en occuper ici ; qu'il me soit permis, cependant, de demander si les croisades elles-mêmes, qui ont porté la destruction et la désolation jusque dans le sanctuaire du tombeau du Christ, étaient autre chose que des guerres saintes, des *gehads* dans toute la force du mot ?

Enfin, un dernier reproche qu'on se plaît à adresser encore à l'Islam, c'est qu'il est contraire aux libertés civiles et en général à toutes les institutions qui constituent ce qu'on appelle sommairement *la civilisation moderne.* Rien, cependant, n'est si peu fondé que ce

reproche. Les enfants mêmes des écoles savent que pendant sept ou huit siècles les Arabes étaient *les seuls représentants de la civilisation* dans le monde. Toutes les branches des connaissances humaines étaient cultivées par eux ; et un bon nombre des inventions et des découvertes, qui ont servi plus tard de base au progrès européen, est dû à leur initiative et à leurs travaux. Pourquoi le Coran n'a-t-il pas entravé alors cette civilisation ? Et le Coran a-t-il changé depuis ? C'est quand la foi au Coran était encore pleine de vie et d'ardeur que ses adeptes se livrèrent sans réserve à la culture des sciences et des arts, et y accomplirent, dans une période relativement très-courte, ces étonnants progrès qui font encore l'admiration de l'Europe ; et c'est précisément de l'époque où cette foi s'est refroidie que date leur décadence. Les Musulmans n'ont jamais opposé l'irrévocable *non possumus* à la moindre institution ou réforme qui eût pu, de près ou de loin, favoriser le progrès ; et si les divers pays, gouvernés aujourd'hui par des maîtres professant la foi du Prophète Qoréïchite, et prétendant suivre sa loi, sont dans un état arriéré comparativement à *quelques* états européens, c'est parceque ces maîtres font la sourde oreille aux préceptes et aux prescriptions du Coran. Oublie-t-on que les hospices pour les pauvres, les infirmes, les invalides, les aliénés, &c., quoique d'origine indienne, sont pour l'Occident d'institution musulmane, ainsi que l'enseignement gratuit, si lentement introduit en Europe ? Chez les Musulmans de nos jours, même, l'enseignement se fait dans les mosquées, et tout homme peut y assister sans

avoir besoin d'une recommandation préalable. C'est dans unes de ces mosquées, celle du Caire, *Aljami'-ul-Azhar*, que feu M. Lane a étudié, m'a-t-on dit, pendant dix ans l'arabe sans avoir eu à payer un seul centime. Les professeurs n'ont pas des dixaines de mille francs par an comme en Europe, mais de cinquante à cent francs au plus par mois, et malgré cela ils donnent des *ders* (des leçons), matin et soir ; j'en connais, même, qui en donnent quatre par jour ; et j'ai connu aussi des professeurs qui enseignent dans les mosquées sans rétribution aucune ; on les appelle *moutatawwi'ine* (volontaires). J'ai passé vingt-deux ans en Syrie et dix-huit ans à Tunis, comme je l'ai dit au commencement de ces pages ; pendant tout ce temps j'ai été en rapports continuels avec des Musulmans de toutes les classes ; je puis affirmer que je n'ai jamais entendu personne blâmer ou critiquer dans la civilisation européenne autre chose que les abus. Bien au contraire ; ce que je leur entendais exprimer le plus souvent c'était le regret de ne pas être, sous le rapport des connaissances, des institutions, et des libertés civiles, comme *Al-Afrange* (les *Francs*—les Européens) ; c'est-à-dire, comme l'étaient leurs corréligionnaires dans les premiers siècles de l'Islam. Les Musulmans ont le sentiment intime de leur état actuel d'infériorité ; mais ils savent aussi que, s'ils sont arrièrés, la faute n'en est, ni à eux, en tant que disciples du prophète Qoréïchite, ni à la religion instituée par ce Prophète, mais à leurs gouvernants ; et je crois qu'une des causes qui ont contribué le plus à empêcher un *bon nombre* de ces gouvernants, malgré

leur bonne volonté, de s'occuper sérieusement du progrès moral et intellectuel de leurs gouvernés, c'est les continuelles et multiformes tracasseries et intrigues des Gouvernements Européens eux-mêmes. Dans un volume publié en 1876 à Londres, sous le titre de "Mohamed and Mohamedanism," et contenant trois *lectures*, lues devant l'Institution Royale de la Grande Bretagne par Mr. R. Bosworth Smith de l'Université d'Oxford, ouvrage admirablement bien écrit et qui, sans l'assertion qu'on y voit répétée de *l'infériorité* de la religion du prophète Qoréïchite à celle du prophète Nazaréen, mériterait d'être considéré comme une excellente *apologie de l'Islam*,—dans cet ouvrage, dis-je, on lit ce qui suit : " L'Espagne a-t-elle montré, plus d'ordre, plus de tolérance, plus d'industrie, plus de foi, plus de prospérité matérielle sous ses rois les plus Chrétiens, ou sous ses Califes Ommiades ? Les noms des trois Abdur-Rahman et d'Alma-moun réveillent l'idée de tout ce qui est plus glorieux dans l'histoire de l'Espagne, et rappelle beaucoup de ce qui a profité au reste de l'Europe dans la plus sombre période de ses annales,—*zèle religieux sans intolérance religieuse, philosophie et littérature, science et art, hopitaux et librairies et universités.* Près de trois siècles se sont écoulés depuis que le stupide décret de Philippe III bannit de l'Espagne et de l'Europe la portion *la plus éclairée et la plus industrieuse* de ses sujets ; néanmoins, même de nos jours, le voyageur en Espagne, comme il approche de l'Andalousie, sent qu'il respire une atmosphère plus claire, qu'il entre en contact avec une littérature plus polie, qu'il contemple

une bien plus noble architecture que n'en sauraient vanter les provinces les plus septentrionales de la pininsule. Mauresque, non catholique, est tout ce qui s'adresse à son imagination et à ses plus délicats sentiments, mauresques sont les légendes et les ballades du pays, mauresques sont l'Alcazar et la Giralda de Séville, mauresque est tout ce qui n'est pas discordant dans l'incomparable mosquée, aujourd'hui transformée en cathédrale ("*now the interpolated* cathedral") de Cordoue, mauresques toutes les gloires de l'Alahambra. Et comme le voyageur traverse le côteau qui est encore appelé avec un si profond pathétique (*pathos*) : 'le dernier gémissement du Maure,' il sent que le jour qui a vu la chute de Grenade est un jour sur lequel tout Espagnol peut avec raison *gémir* pour ce qu'il a coûté à l'Espagne, et tout Européen pour ce qu'il a coûté à l'humanité en général." Et dans une note au sujet de la mosquée de Cordoue : "Quand Charles V vit les ravages faits par ceux qui avaient converti la mosquée en cathédrale, il le reprocha à l'évêque et au chapitre en disant : 'Vous avez bâti ici ce que vous auriez pu bâtir partout ailleurs, mais vous avez détruit ce qui était unique dans le monde.'" Puis : "La Sicile aussi fut conquise par les Arabes et gardée pendant deux siècles, et c'est leur administration qui donna à l'île *la seule* période de prospérité dont elle ait joui depuis la première guerre punique jusqu'à nos jours ; et quand le dernier pouvoir des Califes Fatimites fut renversé par les chefs croisés de la maison de Tancrède de Hauteville, la prospérité relative qui con-

tinua de sourire à la Sicile était due à *ces* princes Normands qui avaient adopté les coutumes et les mœurs du peuple qu'ils venaient de renverser, et dont quelques-uns, dit-on, tels que Guillaume *le Bon*, avaient été au moins aussi Musulmans que Chrétiens." Et ailleurs : "Ces mêmes gouvernements, qui sont le plus criards dans leurs plaintes (contre les administrations musulmanes), *sont ceux qui*,—par les funestes privilèges qu'ils ont exigés dans les 'capitulations' pour les plus indignes de leurs sujets établis à Stamboul, par leurs emprunts usuraires et leurs incessantes interventions, par les oraisons funèbres qu'ils ont si souvent prononcées sur 'l'homme malade,' et par leur avidité, mal déguisée, de se partager ses effets avant sa mort,—*ont contribué le plus* à rendre quelque chose, qui ressemblât à un bon gouvernement, *impossible !*" Et plus bas : "Le vrai Othmanli (Ottoman) possède plusieurs nobles qualités caractéristiques sociales et nationales ; il est, ou il était jusqu'au jour où il subit l'influence des 'coureurs après l'argent' (*money-makers*), éminemment homme de parole ; sa parole était son *titre*, et un *titre* constituant une garantie de premier ordre. Il est encore aujourd'hui *sobre, tempérant*, plein de dignité et courageux. Cruel quand ses passions sont remuées—(comme si les Chrétiens de n'importe quel pays ont été, dans des cas analogues, *toujours compatissants !*)—il est dans son état normal *gentil, hospitalier, humain* (à combien de personnes parmi les clergés des différentes sectes chrétiennes peut-on avec justice appliquer ces épithètes ?). Nulle part dans la Chrétienté, si ce n'est

peut-être en Norvège, les bêtes de somme et les animaux domestiques ne sont traités avec une si constante bienveillance et attention qu'en Turquie; et probablement nulle part, aussi, malgré toutes les démoralisantes influences de la polygamie—(avec cela que pas même dix sur cent parmi les Turcs de n'importe quel pays n'ont plus d'une femme!)—et de la dégradation (?) de la femme en général, la mère ne retient un plus grand pouvoir sur ses enfants, et les enfants n'ont pour leur mère une vénération et un attachement plus fermes et plus invariables. Ce ne fut pas un Musulman, mais *un missionnaire chrétien*, et un missionnaire zélé et heureux dans ses travaux qui, en réprimandant quelques missionnaires plus jeunes que lui, à Stamboul, pour avoir parlé avec mépris des Turcs, fit cette remarque: '*Vous verrez mises en pratique ici les vertus dont nous causons dans la Chrétienté.*'" Ainsi ce ministre de l'évangile, salarié pour prêcher Jésus de Nazareth "*in partibus infidelium*," est obligé de reconnaître que les Turcs, comme Musulmans, parcequ'il les a vus de près, — sans parler des autres Musulmans qu'il n'a peut-être pas vus parcequ'il n'aurait été envoyé qu'aux Turcs,—*mettent en pratique* ces vertus dont les Chrétiens,—pour soutenir sans doute l'allégation de la supériorité de la morale évangélique à celle du Coran,—se contentent de causer *platoniquement*. De l'aveu, donc, de ce révérend missionnaire, les Turcs,—dont le nom, cependant, est souvent pris en Europe comme synonyme de nation *dégénérée*, et même de nation tombée au dernier étage de la corruption,—*pratiquent* ce que

les Chrétiens *ne professent qu'en théorie!* J'avoue que je préfère, sous ce rapport, les premiers, car je suis pour ce proverbe vulgaire que "*la pratica val più che la grammatica.*" Si l'on désire pousser l'examen plus loin, on devrait tourner ses regards vers l'Afrique, ce vaste champ qui s'est montré et se montre encore si *ingrat* aux continuels travaux des missionnaires, envoyés là-bas à grands frais par les nombreuses sociétés religieuses de l'Europe. On n'a qu'à lire les ouvrages des divers voyageurs pour être édifié sur la différence qui existe entre l'état moral des nègres musulmans qui habitent l'intérieur et celui des nègres chrétiens leurs voisins des côtes. Les missionnaires eux-mêmes ont été obligés d'avouer, tout récemment, que quelques prédicateurs musulmans,—voyageant à leurs propres frais et même à pied, comme faisaient jadis les apôtres du Nazaréen, sans autre appui que leur pauvreté, sans autres connaissances que celles qu'ils ont puisées dans le Coran, sans autres armes que l'éloquence de la parole qu'ils trouvaient dans leurs propres convictions, ont réussi à convertir, non-seulement, de nombreuses peuplades idolâtres, visitées à plusieurs reprises par des missionnaires chrétiens avec des résultats purement négatifs, mais des peuplades *déjà acquises au Christianisme*, et cela sous le nez même des *Révérends et bien salariés ministres* de Sierra Leone.

Mais je n'écris pas une apologie de l'Islam, d'abord parceque pareille chose, qui serait d'ailleurs supérieure à mes forces, *ne m'a point été demandée*, comme je l'ai déjà dit, et ensuite parceque, n'étant pas plus

musulman que chrétien au juif, je ne puis guère être partie intéressée dans la présente controverse. J'ai voulu seulement exprimer,—pour ce qu'elle peut valoir bien entendu,—mon humble opinion personnelle sur la valeur intrinsèque de la religion du prophète arabe comparée à celle du prophète nazaréen sous le rapport des dogmes, qui n'est pas le moins important, et sous le rapport de la morale. Pour le premier point, ceux qui ont pu se dégager des préjugés de l'enfance et qui veulent réfléchir sérieusement et en toute sincérité sur le monothéisme Chrétien, peuvent-ils le considérer effectivement comme réel? Ne seront-ils pas plutôt obligés de reconnaître qu'il n'est que *fictif?* Un Dieu en trois Dieux, formant une triade, bien distincte quant aux personnes, et néanmoins indivisible quant à l'essence; et un homme-Dieu, seconde partie constituante de cette même triade, malgré l'indivisibilité de cette dernière, "pendu au-bois," comme dit Simon Barjone, afin de servir de sacrifice expiatoire, en premier lieu pour un péché commis par le premier homme, qui aurait pesé sur le genre humain pendant "quarante siècles" et qui, nonobstant ce sacrifice fait depuis dix-neuf autres siècles, aurait continué de peser et pèserait encore sur tous les malheureux mortels qui n'ont pas eu, ou n'ont pas actuellement le bonheur d'être baptisés d'eau ou d'esprit; et en second lieu pour les péchés personnels de ceux-là seuls qui ont l'avantage d'être baptisés et de croire à ces absurdités; sérieusement parlant, est-ce là du monothéisme? Est-il possible à la raison humaine d'affirmer qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et de

croire en même temps que ce Dieu est composé de trois personnes, identiquement égales quant aux attributs, parfaitement distinctes quant à l'individualité, et pourtant inséparables quant à l'essence; et en outre, qu'une de ces trois personnes est à la fois Dieu et homme ? Je n'ai jamais pu comprendre quelle idée se forment les trinitaires de l'Etre Suprême quand ils lui adressent des prières comme celle-ci : "O Dieu, accorde-nous, &c., par les mérites de ton Fils, Jésus-Christ, qui vit et règne avec toi et le St.-Esprit, éternellement un seul Dieu," &c., puisque le mot *Dieu* chez eux doit nécessairement impliquer, avec la personne du St.-Esprit, ce même fils qui est inséparablement uni à la personne de Jésus ; et puisque, aussi, Jésus n'a de mérites qu'en tant qu'il est Dieu. Si les demandes s'adressaient au Père seul, comme *chef suprême*, la chose serait compréhensible, et même très-raisonnable ; mais, tel qu'il est, ce monothéisme *d'un Dieu en trois*, d'un Dieu *un et trin*, et où le mot *Dieu* ne peut représenter une *entité réelle* qu'en tant qu'il les embrasse *tous les trois*, n'est-il pas de nature à créer la confusion dans tout esprit qui n'a pas le bonheur d'être d'une aussi forte trempe que les esprits de MM. les Théologiens ? Et pour rendre les choses pire encore qu'elles ne sont, ces docteurs nous disent qu'il faut avoir la foi, et que pour l'avoir on a besoin de la grâce ! Mais le malheureux à qui cette *grâce a fait défaut*, parcequ'il aurait voulu se rendre compte de cette croyance par les lumières de sa raison, pourquoi serait-il coupable et devrait-il, *pour cette seule faute*, passer toute une éternité dans les tour-

ments les plus horribles ? Le monothéisme de l'Islam, au contraire, est tout ce qu'on peut imaginer de plus simple et de plus rationnel ; c'est, pour ainsi dire, le pur Théisme basé sur la révélation. Il n'impose à notre raison que la croyance en un Dieu, infiniment parfait, qui récompense le bien et punit le mal ; et il défend de la manière la plus absolue d'adorer ou d'adresser des prières à d'autres êtres qu'à ce Dieu. Sous ce rapport le monothéisme islamique me paraît encore plus raisonnable que l'unitairianisme chrétien, attendu que celui-ci adresse des prières directement à la personne de Jésus, à qui il donne le titre de Sauveur. L'unitairianisme islamique, au contraire, prescrit de *vénérer seulement*, dans la personne de Mahomet, *l'apôtre*, le prophète, le messager dont Dieu s'est servi pour faire connaître sa volonté et ses ordres, tout comme Moïse, Jésus et les autres prophètes ou messagers de la nation israélite qui l'on précédé ; mais il défend, sous peine d'infidélité, d'accorder à ce messager d'autre culte que cette simple *vénération*, jointe bien entendu, à une foi implicite en ce qu'il a enseigné ou prescrit, et ce, pour la seule raison que c'est Dieu lui-même qui le lui a ordonné ; cette foi implicite n'est même obligatoire qu'en tant que les choses enseignées ou ordonnées ne sont pas contraires aux principes de la raison humaine. Dans l'unitairianisme musulman Mahomet s'efface tout à fait ; il n'est qu'une simple créature comme toutes les autres, et le seul pouvoir ou privilège personnel qu'il soit permis de lui reconnaître, est celui de *l'intercession ;* et encore cette intercession ne s'exercera-t-elle, si je ne me

trompe, que le jour du jugement dernier ; ce pouvoir. ou privilège sera même partagé par les autres prophètes pour certains cas. Je crois en outre qu'il n'est guère permis aux fidèles dans cette vie d'adresser directement des prières à Mahomet pour lui demander son intercession ; c'est seulement dans la vie à venir qu'on pourra la solliciter. Ce sont là des principes avec lesquels tout théiste peut très-bien, et doit même sympathiser, parcequ'il n'y a rien qui ne soit en lui-même très-raisonnable. Dans ses détails, ou doctrines secondaires, la foi islamique donne, il est vrai, plus ou moins de prise à la critique, mais personne n'ignore que c'est là le cas de toutes les religions, et je ne vois pas pourquoi on doive être plus rigoureux sur ce point avec la religion du prophète arabe qu'avec les autres. Quant au second point, c.-à-d., l'allégation que les *islamologues*, même, les plus impartiaux ne cessent de répéter sur tous les tons : l'infériorité de la morale islamique à la morale de ce qu'on se plaît à désigner par "Christianisme évangélique,"—comme s'il pouvait y avoir un Christianisme *non*-évangélique,—mon opinion est que quiconque a étudié l'Islam sans prévention préalable dans les auteurs musulmans eux-mêmes ne peut ne pas reconnaître l'inexactitude d'une telle allégation ; que, sans parler de ce qu'elle a de vaniteux en elle-même, cette allégation est trop vaguement faite pour mériter d'être reçue, par qui n'est pas familier avec les deux religions, autrement que sous bénéfice d'inventaire ; que l'Islam, en principe, est *identique* à la religion d'Abraham, de Moïse et du Christ ; que toute la *morale* du prophète Nazaréen y est *entière, in-*

tacte, comme l'a dit M. Scholl; et que ce n'est que dans des choses tout à fait *secondaires* que quelques modifications ont été faites pour adapter cette religion aux besoins de la nation arabe, qui devait la recevoir, la faire triompher dans les pays où dominait l'idolâtrie la plus grossière, et même dans d'autres où dominait la religion de Jésus rendue méconnaissable, et l'y maintenir inaltérée pendant treize siècles consécutifs; que si le prophète Qoréïchite n'a pas cru à l'homme-Dieu, à la Triade, au sacrifice expiatoire de la croix pour le péché d'Adam, et au reste de ces dogmes dont il "a semblé bon" aux Chrétiens de garnir le Christianisme, c'est parceque ces absurdités n'ont été en effet enseignées *ni par Moïse, ni par Jésus;* et enfin que, si les Chrétiens peuvent espérer jamais, je ne dis pas *convertir* les Musulmans au Christianisme, ainsi que semblent le croire MM. Smith et Scholl,[1] ce qui serait,

[1] M. Scholl,—après avoir déclaré qu'il souhaite aux Musulmans "la connaissance du *Christianisme évangélique et pur de tout alliage*," sans toutefois se donner la peine de leur indiquer, ne fût-ce que sommairement, où ils pourraient rencontrer ce "Christianisme évangélique et pur de tout alliage,"—ajoute: "Il faut que les Musulmans, préparés par de bonnes et sérieuses études historiques et critiques, soient arrivés à reconnaître que le Christianisme *véritable* (?) est très-différent de celui que connaissait Mahomet; il faut surtout,—et c'est ici la grande difficulté,—(et en effet une difficulté beaucoup plus grande qu'on ne saurait le croire), —que les disciples de l'Islam comprennent que le dogme chrétien de la Trinité"—(M. S. a raison de dire "dogme chrétien" parcequ'en effet il y a la *Triade* platonicienne et la *Trimourti* des Indiens)—"n'est point une idolâtrie, et n'exclue en aucune manière le monothéisme le plus rigoureux. Alors seulement le croissant de l'Islam pourra s'effacer devant l'étoile brillante du matin." Sans appuyer sur le fait que les "bonnes et sérieuses études historiques et critiques" ne feraient que confirmer les Musulmans dans le *rejet* des divers opuscules qui composent l'Ancien et le Nouveau Testament, je me permettrai de faire remarquer ici que les Musulmans ne disent pas que la Trinité est une idolâtrie; ils disent

pour me servir de l'expression de M. de Rémusat, poursuivre une "dangereuse chimère," mais *gagner leur sympathie,* une sympathie sincère et sans arrière-pensées, qui établisse entre les deux communautés une alliance fraternelle et durable, "ce n'est pas en discréditant le Prophète arabe," comme dit Mr. R. B. Smith lui-même dans la conclusion de sa troisième lecture, "ni en jetant le doute sur sa mission," qu'il leur serait possible de réussir ; mais c'est "en lui accordant l'hommage qui lui est dû, et en montrant,—non combien l'Islam diffère du Christianisme,—mais plutôt combien *il lui ressemble.*" Le présent ouvrage amène une ère nouvelle ; il ouvre la porte à une discus-

seulement, et *avec raison* je crois, qu'elle est un *vrai trithéisme* déguisé. Pour eux les chrétiens sont des polythéistes (*mouchrikine*) et en même temps, à cause de leur croyance en la divinité de Jésus, des *anthropolâtres ;* et je ne crois pas que ce soit là, après tout, une opinion aussi erronée que le prétendent les Trinitaires eux-mêmes. En effet les Chrétiens croient qu'un homme,—né dans une étable de Bethléhem d'une femme juive, *on ne sait ni à quelle heure, ni en quel jour,* bien qu'on fête sa naissance le 25 Déc., qui a été circoncis selon le rite juif, qui a vécu trente ans dans la plus complète obscurité, qui pendant les trois dernières années de sa vie seulement, après avoir été baptisé par Jean dans les eaux du Jourdain, a prêché aux Juifs la repentance et l'observance de la loi mosaïque, et qui, enfin, a été crucifié par ses corréligionnaires sous le prétexte qu'il avait enfreint le sabbat,—est inséparablement uni à une Personne Divine, parfaitement distincte en elle-même et possédant *per se* à un degré *infini* tous les attributs de l'*Absolu,* et que par cette union l'homme de Bethléhem est devenu Homme-Dieu. Ils croient en outre que cette Personne Divine, à qui ils donnent le titre de Fils, tout en continuant d'être unie au Juif de Bethléhem, concourt à former un seul Être, un *Tout homogène et indivisible,* avec deux autres Personnes Divines, parfaitement distinctes l'une de l'autre sous les noms respectifs de Père et de Saint-Esprit, et possédant aussi, chacune *per se,* les mêmes attributs de l'Absolu et au même degré *infini ;* et que ce Tout homogène et indivisible, nonobstant l'union de l'un de ses trois constituants à l'homme de Bethléhem, c'est l'Être Suprême, le Dieu Unique, le Créateur de

sion pacifique entre Chrétiens et Musulmans. Accépté par les Chrétiens avec un esprit de conciliation, c.-à-d., en considérant les Musulmans, non plus comme "*infidèles*," mais comme de *vrais corréligionnaires* différant d'opinion dans des matières *accessoires* seulement, ce nouveau genre de discussion peut servir à préparer la voie à un rapprochement qui, dûment cultivé, finirait par établir une fraternité éternelle.

Quant à la présente traduction, elle est d'un fonctionnaire du gouvernement Tunisien, éminent polyglotte, quoique très-jeune encore, d'un talent hors ligne, et d'une érudition bien supérieure à ce qui s'acquiert généralement à son âge. Non seulement elle a été terminée en un temps comparativement très-court,

l'univers, qu'ils qualifient aussi de *Un et Trin!* Soutenir après cela que ce *Tohu-Bohu* "n'exclue *en aucune manière* le monothéisme le plus rigoureux," n'est-ce pas se moquer de la raison humaine ? Et comment espérer que le bon sens musulman,—qui a de l'Être Suprême une notion aussi sublime que parfaitement raisonnable, qui croit un monothéisme aussi beau que simple, qui professe enfin un Théisme au quel le rationaliste le plus difficile ne peut reprocher que sa prétention à une origine divine.—renonce à ce qu'il possède,—et qui pour ce même bon sens musulman représente, avec les préceptes moraux auxquels il a donné lieu et ses institutions pratiques, un ensemble suffisant à satisfaire les plus hautes aspirations du cœur humain,—pour embrasser le monothéisme chrétien ? Je doute qu'il puisse gagner au change. Quant à l'espoir de M. Scholl que, quand les Musulmans auront connu le Christianisme évangélique et pur de tout alliage, "alors le croissant de l'Islam s'effacera devant l'étoile brillante du matin," c'est un espoir aussi vague en lui-même qu'il est poétiquement exprimé. Le croissant n'a pas plus à faire avec l'Islam que l'étoile du matin avec ce que M. Scholl appelle *Christianisme véritable ;* c'est, dit-on, l'emblème de l'ancienne Byzance que le Turcs auraient adopté à la prise de Constantinople ; il peut bien disparaître que l'Islam, je crois, n'en souffrirait guère. Et puis "l'étoile du matin" d'après les Catholiques c'est Marie mère de Jésus ; M. Scholl espère-t-il que le culte du *vrai Dieu* disparaîtra un jour pour faire place au culte de la *Vierge ?*

mais elle a aussi été faite *currente calamo*, et, pour ainsi dire, à heures perdues; et qui plus est, une fois faite, elle n'a plus été revue par lui. Par rapport à l'original la traduction est très-libre, et dans plusieurs endroits elle n'est qu'un résumé, surtout au second volume. Je l'ai retouchée de mon mieux; j'ai retraduit quelques-uns des passages trop abrégés, et réintégré un bon nombre d'autres que le traducteur avait sautés parcequ'ils lui auraient paru offrir peu d'importance;[1] j'y ai aussi ajouté les titres, et comme la plupart des passages cités des auteurs européens, retraduits de l'arabe, s'éloignaient trop de leurs originaux, j'ai refait les plus importants en les puisant dans les ouvrages mêmes des auteurs cités.

Avis.—Une traduction anglaise du présent ouvrage, faite directement sur l'original arabe, est en cours de préparation, et paraitra, s'il plait à Dieu, dans un très-bref délai.

[1] De ce nombre est l'Introduction.

AVANT-PROPOS.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux—Louange à Dieu qui n'a point adopté d'enfant, et n'a jamais eu d'associé dans son royaume ; gloire à Celui qui a fait descendre le Livre sur son esclave ; Livre, qu'Il a constitué comme un guide et un avertissement pour ceux qui ont de l'intelligence, soulevant, de dessus le visage de la certitude, le voile de la vérité par les preuves de ses merveilleux enseignements, et plantant sur son front les étendards de la vraie direction pour faire triompher la vérité par ses paroles ; tellement que, vis-à-vis de ses preuves, sont tombés les documents de peuples qui se ventaient des dehors de leurs ressemblances, " et ils voudraient éteindre la lumière de Dieu par (le souffle de) leurs bouches, mais Dieu ne souffrira (autre chose) si non que sa lumière soit accomplie, quand même les infidèles seraient contraires (à cela) ;"[1] et la bénédiction et la paix soient sur celui, dont les miracles prouvant sa qualité de Prophète ont brillé du lustre le plus éclatant, et dont la Loi a paru avec ses rites et ses institutions, abrogeant les signes distinctifs des autres

[1] Coran, chap. ix. 32.

religions et des autres lois,—celui que son seigneur a envoyé "avec la vraie direction et la vraie religion pour élever celle-ci sur toutes les autres religions,"[1] et l'a appuyé d'un Livre, si clair et si précis, que les maitres de l'éloquence ont été impuissants à rien produire qui pût égaler un seul de ses chapitres ; notre Seigneur Mahomet, dont la venue avait été annoncée dans la *Tora* et l'Evangile, et par la descente duquel s'est accomplie la vocation de son père Abraham, l'Ami de Dieu ; puisse Dieu verser ses bénédictions sur lui ; sur ses descendants, qui ont eu l'avantage de suivre sa Loi et de parcourir le droit chemin en marchant sur les traces qu'il leur a laissées ; et sur ses compagnons, que Dieu a unis ensemble par l'*Islam*, de manière qu'ils devinrent forts contre les infidèles, et compatissants les uns pour les autres.

Or l'esclave, qui confie en la miséricorde de son Seigneur, Rahmat-ullah, fils de l'*Ami* (*Khalil*) du Miséricordieux (Ibrahim !), puisse Dieu pardonner à ses parents et à lui, et accorder, à eux et à lui aussi, ses grâces et ses faveurs, dit : Quand les Anglais se furent emparés des royaumes de l'Inde, et y eurent établi leur puissance sur des bases solides, ils y étendirent le tapis de la sûreté et de la bonne organisation d'une manière satisfaisante ; mais, pendant quarante-trois ans de leur domination dans le pays, aucun de leurs savants ne s'est occupé d'inviter les habitants à embrasser leur religion. Après ce laps de temps, ils commencèrent leurs prédications graduellement, jusqu'à ce qu'ils finirent par com-

[1] Coran ix. 33 ; xlviii. 28 ; lxi. 9.

poser des ouvrages contre l'Islamisme, les répandirent dans le pays parmi le peuple, et se mirent plus tard à prêcher dans les rues et sur les places publiques. Le commun des Musulmans s'était montré, au commencement, peu disposé à assister à leurs prédications et à lire leurs livres, de manière qu'aucun des savants musulmans de l'Inde ne voyait la nécessité de réfuter les écrits de ces messieurs. Mais dans la suite, un certain relâchement s'est manifesté chez les Musulmans illettrés, et des craintes ont été conçues pour les ignorants, qui sont comme des troupeaux. Alors quelques-uns parmi les savants musulmans ont entrepris de réfuter ces messieurs. C'est pourquoi moi, aussi, quoique j'aie vécu jusqu'à présent dans la retraite, et que je ne sois, ni à la hauteur de nos érudits, ni assez compétent en matière religieuse, pour avoir, cependant, assisté à quelques-uns des discours de ces messieurs, et avoir lu beaucoup de leurs écrits, j'ai cru devoir, de mon mieux, contribuer à la défense de notre religion. J'ai, donc, d'abord publié quelques écrits pour mettre mes corréligionnaires en garde (contre le danger); puis j'ai invité l'un de ces messieurs, qui occupait, par ses talents et par son savoir, une des positions les plus distinguées parmi les savants chrétiens, qui sont aux Indes, et qui passent leur temps à attaquer et à défigurer la religion musulmane par leurs discours et par leurs écrits, je veux dire, le savant auteur du "*Mizan-ul-haqq*," à une controverse publique, afin de prouver que l'abstention, jusqu'ici, de nos savants ne provenait point d'une incapacité de leur part à réfuter les écrits des missionnaires, comme certains de

ces derniers l'ont prétendu. Il fut donc arrêté que la discussion aurait lieu sur les cinq points qui forment les principaux sujets de controverse entre les Chrétiens et les Musulmans, c'est-à-dire : *La corruption des Ecritures ; la prorogation ; la Trinité ; la vérité du Coran,* et *la mission divine de Mahomet,* que Dieu verse sur lui la bénédiction et la paix.

La réunion eut lieu au mois de Rajab de l'année 1270 de l'hégire du Seigneur des premiers et des derniers, que la bénédiction et la paix de Dieu soient sur lui (1853), dans la ville d'Akbar-abad. Un de mes amis, que Dieu lui accorde une longue vie, m'assistait dans cette occasion, et un des missionnaires assistait mon antagoniste précité. Par la grâce de Dieu, nous eûmes le dessus dans les deux premiers points ; la corruption des Ecritures et la prorogation ; points qui, au dire de mon antagoniste lui-même, sont les plus importants, et datent d'un temps plus reculé, comme le démontre la teneur de son ouvrage intitulé, "*Hallul-Achkal*" (solution des difficultés). Quand ce révérend vit cela, il renonça à la discussion des trois points restants.[1] Dans la suite les circonstances

[1] Un missionnaire, *salarié* pour propager l'évangile parmi les "infidèles," battre ainsi en retraite à la première victoire de l'ennemi ! S'il y avait eu pour sa *Révérende* personne, ou pour ses intérêts,—qui, sans doute, sont aussi les intérêts de l'église,—un danger quelconque, on aurait raison de considérer la retraite comme un acte de *prudence ;* le courage de courir les hasards d'une lutte à outrance contre un adversaire sérieux,—surtout dans notre siècle où le *martyre* n'est plus de mode,—est une vertu que tout le monde n'a pas. Mais à l'ombre du drapeau britannique mettre bas les armes sans essayer de regagner "un seul pouce" du terrain perdu, c'est pour le moins donner un mauvais exemple. Un "infidèle" dirait que le Saint-Esprit a fait défaut au Révérend soldat du Nazaréen ; mais lui, le *Révérend,* et ses compagnons d'armes, qui sentent en eux-mêmes

ont voulu que je me rendisse à la Mecque, que Dieu l'exalte de plus en plus, et eusse le bonheur de visiter le très-savant maître, l'ingénieux intelligent, l'œil de la science et du savoir, la source des préceptes et de la tradition, le soleil des gens de lettres, la couronne des maîtres de l'éloquence, celui qui est au premier rang parmi les vérificateurs, et l'appui des examinateurs minutieux, le chef de ceux qui conservent les traditions, le modèle des juristes sacrés et des théologues, noble portion du foie de la vierge, omonyme du Prophète, mon seigneur, mon appui, mon maître, Sidi Ahmad ben Zéïni Dahlan, que Dieu perpétue l'écoulement surabondant de (son savoir) jusqu'au jour de la résurrection. Il m'ordonna de traduire en arabe les écrits que j'avais publiés, soit en langue persane, soit dans la langue des Musulmans de l'Inde sur ces cinq points. Le motif qui m'avait induit à me servir de ces deux langues c'est que la première (la persane) est familière aux Musulmans de ces régions-là, et que la seconde est le vernaculaire du pays, et qu'en outre les missionnaires sont indiscutable-

l'effet permanent de la grâce de l'Esprit, savent que c'est là agir en homme *sensé*. Probablement sa *Révérence* aura jugé *convenable* de suivre, dans cette conjoncture, l'admirable exemple d'abnégation des ONZE, qui, pour avoir reçu de leur maître, longtemps avant sa passion, "puissance et autorité sur tous les démons," avec "le pouvoir de ressusciter les morts et de guérir toutes sortes de maladies,"—ce qui ne peut guère, je crois, avoir été vu d'un bon œil par MM. les docteurs en médecine d'alors,—avaient pu comprendre qu'il était nécessaire de décamper aussitôt que ce même maître fût pris par les sbires du Souverain Sacrificateur d'Israël. L'Esprit-Saint, qui dirige les pas de *tous les Révérends*, à travers les épreuves, "di questa valle di lagrime," aura montré à son fidèle soldat qu'*il fallait* se retirer avant la fin de la discussion pour des fins . . . que les "infidèles" ne peuvent, ni *ne doivent jamais* connaître.

ment très-versés dans cette dernière langue, et faiblement dans la première, surtout le missionnaire qui a soutenu la discussion contre moi, et qui avait une meilleure connaissance de celle-ci que de celle-là. J'ai pensé qu'il était de mon devoir d'obéir à la volonté de mon maître, et me suis mis à l'œuvre sérieusement. Je prie, donc, ceux qui marchent dans la voie de l'équité, et évitent le chemin de la partialité, d'excuser mes erreurs et de tirer la plume de la correction sur mes fautes ; et je demande à Dieu, qui facilite toutes les entreprises difficiles, de m'accorder la grâce propre à me guider vers le vrai, et l'à-propos, de rendre ce livre acceptable au monde et utile aux grands et aux petits, et de le préserver contre les sophismes des contradicteurs, et les préjugés des incrédules ; c'est Lui qui conduit à la réussite, et qui tient dans ses mains les rênes de la vérification ; il est tout-puissant et exauce ceux qui l'invoquent.

J'ai intitulé l'ouvrage " IDH-HAR-UL-HAQQ " (*Manifestation de la vérité*), et l'ai divisé en une introduction et six *portes* (six livres).

INTRODUCTION.



DES CHOSES DONT IL FAUT TENIR COMPTE.

I. Observation. Quand je fais des assertions générales, ces assertions sont puisées dans les livres des docteurs protestants, et ne sont adoptées par moi que pour les besoins de l'argumentation. Que le lecteur ne se méprenne, donc, pas s'il y trouve quelque chose de contraire aux idées, ou aux croyances musulmanes. Mais si je cite des auteurs musulmans, je nomme d'ordinaire mes autorités, à moins que ce ne soit des passages généralement connus.

II. Obs. Les citations sont prises, pour la plupart, des auteurs protestants, tant pour les traductions de l'Ecriture, que pour les commentaires, ou pour les récits de faits historiques ; parceque c'est cette secte qui domine dans les Indes ; que c'est avec ses missionnaires qu'a eu lieu la discussion, et, enfin, parceque c'est à ses auteurs que j'ai eu le plus d'accès. Quelquefois, cependant, je cite des auteurs catholiques.

III. Obs. Les changements et les corrections sont une pratique habituelle aux auteurs protestants ; c'est pourquoi, quand un de ces auteurs donne une seconde édition de quelqu'un de ses ouvrages, il y apporte souvent de grandes modifications, ou par l'addition de nouvelles matières au sujet primitif, ou par la suppression d'une partie de celles qui se trouvaient dans l'édition précédente, ou, enfin, par le changement de l'ordre dans ces mêmes matières. Ainsi, lorsqu'on veut contrôler une citation puisée dans ces auteurs, si l'on a l'édition dans laquelle le passage a été pris, la citation se trouvera exacte ; si non, la citation peut ne pas se trouver d'accord avec l'édition sur laquelle le contrôle est fait ; et les personnes, qui ne seraient pas au courant de cette pratique des auteurs protestants, pourraient croire le citateur de mauvaise foi, tandis qu'en réalité il ne l'est pas. Cela est arrivé deux fois à moi-même, qui ignorais d'abord cette circonstance. Il faut donc que le lecteur soit sur ses gardes, afin de ne pas être induit en erreur ; et pour plus de sûreté je vais donner les noms et les titres des ouvrages desquels j'ai cité ; ce sont—

1°. La traduction du Pentateuque de Moïse en arabe, imprimée par Watts à Londres en 1848 sur l'édition de Rome de 1264 (sic).

2°. La traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament, en arabe aussi, publiée par le dit Watts en 1844, et dans laquelle les Psaumes ix. et x. sont réunis en un seul, et le Psaume cxlvii. est divisé en deux ; ce qui fait que du x. au cxlvii. le nombre des Psaumes est inférieur de un à celui des autres éditions.

Si le lecteur, donc, vient à remarquer une différence entre l'ordre des psaumes, il doit l'attribuer à la cause que je viens de mentionner.

3°. La traduction du Nouveau Testament en arabe, publiée à Beyrout en 1860 ; la plupart des citations faites de ce Testament sont prises dans cette édition dont l'arabe est plus correct que celui des autres.

4°. Le Commentaire de l'Ancien et du Nouveau Testament du Dr. Adam Clarke, publié à Londres en 1851.

5°. L' "Introduction à l'Etude Critique des Saintes-Ecriture" de Thomas Hartwell Horne, 3e édit. 1822.

6°. Le Commentaire extrait de ceux de Henry et Scott, et publié par la *Religious Tract Society* de Londres.

7°. La "Crédibilité des Evangiles" du Dr. Nathaniel Lardner, impr. à Londres en 1827 en 10 vol.

8°. Le Commentaire compilé par les RR. George D'Oyly et Richard Mant, Londres, 1848.

9°. Le Commentaire (les Criticismes) de Horsley.

10°. L'ouvrage de Watson.[1]

11°. La Bible Anglaise autorisée par l'Eglise Anglicane, éditions de 1819, 1830, 1835, et 1836.

12°. La Bible Anglaise Catholique imprimée à Dublin en 1840.

Et d'autres ouvrages qui seront mentionnés dans le corps du livre. Tous ces ouvrages, dans un pays qui est sous la domination anglaise, comme l'est l'Inde, se trouvent en grand nombre. Si quelqu'un doutait

[1] Notre auteur appelle l'ouvrage de Horne, celui de Lardner, et celui de l'Evêque Horsley "Commentaires," et les œuvres de l'Evêque Watson (Bishop Watson) simplement "le livre de Watson."

de l'authenticité de mes citations, il n'aurait qu'à les contrôler sur les livres mêmes où elles sont puisées.

IV. Obs. Si dans quelque endroit de cet ouvrage il m'échappait, à l'égard des livres que les Chrétiens considèrent comme sacrés, ou à l'égard des Prophètes, —que la paix de Dieu soit sur eux,—des expressions qui pourraient paraître peu polies, ou trop dures, je prie le lecteur de ne pas les attribuer à un manque de respect de ma part pour les livres saints, ou pour les Prophètes, que la paix de Dieu soit sur eux ; parceque je considère le manque de respect à l'égard des livres saints, ou des Prophètes, comme la plus condemnable des fautes ; que Dieu m'en préserve, et en préserve aussi tous les Musulmans. Le lecteur, cependant, devrait considérer que, comme il n'est pas prouvé que les livres reçus par les Chrétiens, et attribués par eux aux Prophètes, sont réellement des livres inspirés, mais qu'il est, au contraire, prouvé qu'ils ne le sont pas, et qu'une partie du contenu de ces livres doit être rejetée péremptoirement par tous les Musulmans; et qu'il est prouvé, aussi, indéniablement que les contradictions, la différence (dans les récits), et la corruption existent dans ces livres, je suis excusable si j'avance qu'ils ne sont pas des livres *divins*, et si je nie absolument quelques-uns des faits qu'ils rapportent, tels, par exemple, que Lot se soit enivré et ait couché avec ses deux filles qui devinrent enceintes de lui ; que David—la paix de Dieu soit sur lui—ait eu un commerce illégitime avec la femme d'Urie ;[1] qu'elle ait conçu de lui ; qu'il ait écrit au général de

[1] Et avec *ses trois cents concubines* ad majorem Dei gloriam !

ses armées de faire en sorte qu'Urie fût tué dans les combats, et que, celui-ci ayant été tué, David en ait épousé la femme ; qu'Aaron ait fait un veau, qu'il lui ait élevé un autel, et qu'il l'ait adoré avec le reste des enfants d'Israël, et lui ait offert des sacrifices ; que Salomon ait, dans les dernières années de sa vie, adoré les idoles,[1] et leur ait élevé des temples, &c., &c. ; ces livres ne disent même pas que ce roi se soit repenti, mais il résulte au contraire de leurs récits qu'il est mort apostat et idolâtre. Il est de notre devoir de rejeter de pareilles histoires, et d'affirmer péremptoirement qu'elles sont fausses, car nous croyons fermement que les Prophètes sont exempts de pareilles énormités.[2] De même je suis excusable si j'appelle

[1] Pour se rendre agréable à *sa millième concubine !*

[2] Les Musulmans sont *conséquents* dans leurs croyances. En effet, comment peut-on croire qu'un homme, qui reçoit des communications, directes ou indirectes, de la Divinité, et dont la foi *doit nécessairement être* dix fois, cent fois, mille fois, même, plus ardente et plus *positive* que celle du plus sincère et du plus convaincu des croyants ou fidèles, puisse commettre des péchés, ou avoir, même *des faiblesses*, comme le commun des hommes ? Si, dans le commerce ordinaire de la vie, une personne, qui aime et estime sincèrement une autre personne, non-seulement s'abstient *de tout ce qui* peut causer le moindre chagrin, ou donner le moindre déplaisir à la personne aimée, mais elle s'impose des charges et fait des sacrifices pour plaire de plus en plus à cette personne ou lui préparer des surprises agréables ; comment peut-on admettre, même pour un seul instant, que l'homme, qui est l'objet de faveurs spéciales de la part de la Divinité, et qui doit sentir en lui-même, non-seulement l'effet du rapport de Dieu avec ses créatures, mais aussi l'action directe de sa grâce, ne fasse pas tous les efforts possibles et imaginables pour se maintenir toujours dans cette grâce ? Sans doute, les Prophètes ne cessent pas d'être hommes ; mais par le fait de l'inspiration divine, et que Dieu les a choisis de préférence aux autres hommes, et probablement sans aucun mérite préalable de leur part, pour être ses ministres et manifester au genre humain ses volontés et ses décrets, par ce fait, dis-je, et dont ils doivent certainement avoir la conscience, ils sortent de la classe

l'erreur erreur; et les savants protestants auraient mauvaise grâce de s'en formaliser. Ne voient-ils pas quel langage ils tiennent, eux-mêmes, dans leurs attaques contre le glorieux Coran, contre les traditions du Prophète, et contre Sa personne même? Ne voient-ils pas quelles expressions inconvenantes échappent de leurs plumes? Mais l'homme ne voit pas ses propres défauts, quelques grands qu'ils soient, et réprouve les défauts des autres quoiqu'ils soient très-petits! Il n'y a que ceux, dont Dieu a ouvert les yeux, qui s'abstiennent de pareilles choses. Quelles sont belles ces paroles du Christ, que la paix soit sur lui, "Et pourquoi regardes-tu le fêtu qui est dans l'œil de ton frère, et ne prends-tu pas garde à la poutre qui est dans ton œil? Ou comment dis-tu à ton frère: Permets que j'ôte le fêtu de ton œil; et voilà, la poutre est dans ton œil? Hypocrite, ôte premièrement de ton œil la poutre, et alors tu verras clair pour ôter le fêtu de l'œil de ton frère" (Matt. vii.).

du commun. Loin de commettre aucun de ces actes, que condamne la généralité des hommes, et qui impriment toujours une souillure sur le caractère moral de celui qui les fait, même aux yeux du vulgaire, tels que la fornication, le mensonge, la calomnie, &c., ils doivent avoir sans cesse l'idée de Dieu présente à leur esprit; et tous leurs soins, toutes leurs aspirations, toutes leurs pensées, ne peuvent avoir qu'un seul but: celui de se maintenir toujours dans cette pureté parfaite d'âme et de corps, sans laquelle ils ne sauraient continuer d'être des *hommes de Dieu*, comme les appelle l'Ecriture. C'est-là la croyance des Musulmans; et pour ceux qui sont pénétrés d'un *vrai sentiment religieux*, qui sentent en eux-mêmes toute la force de ce principe: *que croire c'est agir*, la croyance musulmane paraitra, indubitablement, la *seule raisonnable*, la *seule conséquente*, à moins qu'on ne dise que les Patriarches étaient comme les *Révérends* ministres des différentes sectes chrétiennes de nos jours, qui savent si bien concilier le sacré au prophane, le *spirituel* au *charnel*, et nous prouvent, par le fait qu' "il est avec le ciel des accommodements."

V. Obs. Il peut quelquefois sortir de la bouche d'une personne des mots qui peuvent paraître durs au parti opposé ; ne voit-on pas le Christ, que la paix soit sur lui, comment il apostrophait les Scribes et les Pharisiens par ces paroles : "Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, hypocrites, . . . malheur à vous, guides aveugles, . . . fous et aveugles, . . . Pharisien aveugle, . . . serpents, race de vipères ! comment échapperez-vous au jugement de la Géhenne ?" Et comment il énumérait publiquement leurs fautes au point qu'ils se plaignirent de lui en ces termes : "Maître, en nous disant ces choses tu nous dis aussi des injures ;" ainsi qu'on peut voir cela dans Matth. xxiii. et Luc xi. Et n'a-t-il pas appelé *chiens* les Cananéens, qui étaient infidèles, en disant : "Il ne convient pas de prendre le pain des enfants et de le jeter *aux chiens*," comme le rapporte Matthieu (xv. 26) ? Ne voit-on pas aussi Jean-Baptiste, que la paix soit sur lui, comment il apostrophait les Israélites, en leur disant : "Race de vipères, qui vous a avertis de fuir la colère qui vient ?" (Matt. iii. 7). Dans les discussions et dans les controverses des théologiens chrétiens entre eux, des expressions de cette nature ont souvent échappé à chacun des deux partis. Nous voyons le coryphée du Protestantisme, le chef des Réformateurs, le fameux Martin Luther, en user sans ménagement à l'adresse de (son ancien supérieur et maître) le chef de l'Eglise Catholique de son temps, le Pape Léon X., ainsi qu'à celle du roi d'Angleterre, Henri VIII. J'emprunterai quelques passages à titre d'exemples au 9e vol. du *Catholic Herald*,

p. 277, qui déclare les avoir puisés dans le second et dans le septième volume des œuvres de ce chef des Réformateurs. Ce coryphée dit (Œuv. vol. vii. p. 472, édit. 1558) à l'adresse du Pape : "Je suis le premier que Dieu ait choisi pour montrer (la fausseté ?) des choses qui sont prêchées parmi vous ; et je sais que la parole de Dieu est avec vous. . . . Marche lentement, mon petit Pierre ; . . . garde-toi, ô mon âne, de tomber ; . . . prends garde à toi-même, ô mon âne le Pape ; . . . n'avance pas trop, mon petit âne, de peur que tu ne tombes et te casses le pied ; car le vent est très-calme cette année, et la neige est au dégel et fort glissante ; si tu tombes tu deviendras la risée de tout le monde (qui dira) quelle est cette chose diabolique ? . . . Eloignez-vous de moi, méchants insensés, vils idiots, ânes. . . . Tu es, ô Pape, un âne, et même, une sot âne, et tu resteras toujours âne . . ." Et plus loin (ib. p. 474) : "Si j'avais le pouvoir, j'ordonnerais que ces méchants, le Pape et ses compagnons, fussent garrottés et plongés à Ostie, à trois milles d'ici, où se trouve un grand étang qui est un excellent bain pour les guérir de toutes maladies et de toutes débilités ; j'engage ma parole, et donne le Christ pour garant, que si je les plongeais doucement pour une demie-heure, ils guériraient de toutes ces maladies." Dans un autre endroit (vol. ii. p. 109) il dit : "J'avais dit que quelques-uns des articles de Jean Huss étaient évangéliques ; maintenant, je me rétracte et dis : Ce n'est pas seulement, quelques-uns ; c'est *tous* les articles de Jean Huss, condamnés à Constance par l'Antechrist et ses apôtres, dans cette

synagogue de Satan formée par les plus scélérats des sophistes ; c'est à ta face, très-saint Vicaire de Dieu, que je le proclame librement : Tous les articles de Jean Huss sont évangéliques et chrétiens ; les tiens, au contraire, sont entièrement impies et diaboliques. Voilà la rétractation que ta Bulle exige ; que veux tu de plus ? J'accepte, donc, les articles de Jean Huss, et je me prépare à les faire triompher par la grâce de Dieu." Or, un des articles de Jean Huss porte : que le roi, ou le prêtre qui commettent *un péché grave* cessent d'être roi ou prêtre. Si *tous* les articles de Jean Huss sont considérés par ce chef des Réformateurs comme évangéliques et chrétiens, celui-ci doit l'être aussi ; il s'ensuit qu'aucun des partisants de ce chef des Réformateurs ne saurait être digne de la *royauté* ou du *sacerdoce*, car il n'y en a pas qui n'aient commis, dans leur vie, quelque *péché grave*. Et ce qui est plus étonnant encore dans les croyances de ces messieurs, c'est qu'ils n'admettent pas *l'impeccabilité chez les prophètes* et l'exigent pour la royauté et le sacerdoce ; comme si la dignité de prophète fût inférieure au *sacerdoce !* Voici, maintenant, quelques-unes des *belles* expressions que ce réformateur emploie à l'adresse du roi d'Angleterre (Œuvres, vol. vii. p. 277) : " On s'imaginera sans doute que Luther a peur parceque le roi a consommé une si grande quantité de son haleine dans le mensonge et les futilités. . . . Je parle au *menteur* et *cocu*, . . . puisque, par son idiotisme, il ne sait pas respecter sa dignité royale, pourquoi ne lui refoulerais-je pas ses mensonges dans la gueule ? . . . Auge de bois ; . . .

idiot, tu mens ; tu es un roi imbécile, et un voleur de suaire (sic)."[1] Il paraitrait que l'application à ses adversaires d'expressions semblables à celles que nous venons de citer est chose permise chez les docteurs protestants ; à moins que ces messieurs ne prétendent que ces paroles ont échappé à Luther par faiblesse humaine ; dans tous les cas j'espère, quant à moi, que, par la grâce de Dieu, je n'adresserai de propos délibéré, aux docteurs chrétiens, aucune expression qui égale la moindre des paroles de leur coryphée. Si toutefois, sans le vouloir, il m'échappait quelque parole qui parût inconvenante à ces messieurs, je les supplie d'avance de vouloir bien m'excuser et prier pour moi. Le Christ a dit (Matt. v. 44) : "Bénissez ceux

[1] Le *Catholic Herald* est un journal hebdomadaire, qui se publie à Philadelphie, des Etats-Unis d'Amérique. Je n'ai pas pu en trouver une collection, ici, à Londres, pour avoir les vol. cités par notre auteur ; le British Museum (Musée Britannique), même, n'en a pas ; il m'a été, donc, impossible de rendre les passages par les mêmes termes qu'a employés l'écrivain de l'ouvrage cité. J'ai consulté le 2e et le 7e vol. des œuvres de Luther, au British Museum ; je n'y ai trouvé que le 2e, 3e, et 4e passage, qui sont ici abrégés ; dans le second, même, une expression indécente a été omise ; voici le passage en latin : "Pleni (sunt) (le Pape, ses Cardinaux, &c.) dæmonibus omnium pessimis, qui apud inferos agunt ; pleni, pleni, inquam, sunt, et tam pleni, ut nil nisi dæmones expuere, cacare et emungere possint." Pour le reste, il paraît qu'il y a erreur dans le nombre des pages citées ; et le dernier surtout, je n'ai pu le trouver p. 277 du 7e vol. D'ailleurs, comme tous ces passages n'ont pour objet que de donner des échantillons du language grossier, que ce farouche et peu scrupuleux coryphée de la réforme employait contre ses adversaires, il suffit de dire que les expressions, données ici, ne sont ni les seules, ni les plus fortes ; on en rencontre à chaque page, presque, des sept vol. in folio qui contiennent les œuvres diverses de ce prétendu réformateur, dont quelques doctrines sont si abominables, qu'elles ont été désavouées même par les plus chaleureux de ses partisants, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage.

qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous font du tort et vous persécutent."

VI. Obs. Il y a, en Europe, beaucoup de savants que les docteurs protestants appellent *libres-penseurs* ou *sceptiques.* Ces savants nient toute révélation, et se moquent de toutes les religions en général, et du Christianisme en particulier ; leur nombre augmente de jour en jour dans toutes les contrées de l'Europe, et leurs ouvrages sont répandus partout ; j'en citerai des passages dans le cours de ce livre ; mais le lecteur ne doit pas conclure par cela que j'approuve leurs opinions ou leur conduite. Loin de moi pareille chose. Celui qui nie la qualité de prophète à un envoyé du ciel dont la mission a été authentiquement prouvée, surtout celui qui nie la mission du Christ, que la paix soit sur lui, est pour nous sur le même pied que celui qui nierait la mission divine de Mahomet, que la bénédiction et la paix de Dieu soient sur lui. Ces citations sont faites dans le but de prouver aux docteurs protestants que les attaques, qu'ils dirigent contre l'Islamisme, ne sont rien en comparaison de celles que ces savants, leurs compatriotes, dirigent contre le Christianisme.

VII. Obs. Il est aussi de l'habitude de la plupart des docteurs protestants, quand ils veulent réfuter les écrits de leurs adversaires, de les examiner avec un esprit de prévention et de malveillance, et dès qu'ils y rencontrent quelques points faibles, ou donnant prise à la critique, ils s'en emparent et, pour donner le change aux simples et aux ignorants, ils les

reproduisent en alléguant que tout l'ouvrage est de cette force. Mais la vérité est que, malgré toutes leurs recherches, ces points faibles sont, peut-être, les seuls qu'ils auront pu trouver ; et ces points, quand ils peuvent le faire, ils les interprètent, ou les tournent, de façon à rendre leur réponse plus triomphante, et passent sous silence tous les autres points ou passages qui peuvent avoir quelque poids aux yeux du lecteur. De plus, quand ils citent quelque morceau, ils ne le citent pas en entier pour permettre au lecteur d'apprécier le pour et le contre ; quelquefois, même, ils poussent la mauvaise foi jusqu'à défigurer, en altérant le passage cité, la pensée de leur adversaire pour surprendre la bonne foi du lecteur et lui faire accroire, par les échantillons qu'ils mettent sous ses yeux, que l'ouvrage réfuté est comme ils le représentent.

Cette manière d'agir est peu louable, car elle peut porter les personnes, qui ne la connaissent pas pour s'en garder, à juger des mérites du livre par ce que ces réfutateurs en disent ; tandis que le bon sens veut que les ouvrages soient jugés par l'ensemble de ce qu'ils contiennent, et non par les quelques passages faibles qu'on choisirait à dessein, en admettant qu'on les cite avec une rigoureuse exactitude, et cela, surtout, si l'ouvrage réfuté est volumineux. Les écrits qui n'ont pas été faits sous l'inspiration divine, contiennent d'ordinaire du faible et du vulnérable ; il est difficile que les choses humaines soient exemptes de défauts. "Le sabre le plus tranchants peut quelquefois manquer le coup (peut ne pas blesser), et le

cheval de la plus noble race est sujet à broncher" (" Il n'y a si bon cheval qui ne bronche"); et " l'humanité fut sujette à l'oubli dès le premier homme." L'exemption des fautes, de l'oubli et des faiblesses est, dans notre croyance, une prérogative exclusive à la parole de Dieu et aux livres écrits par inspiration divine.

Ces messieurs ne voient-ils pas que, depuis le grand coryphée de la réforme, Martin Luther, jusqu'à nos jours, il ne se trouve aucun, parmi les écrivains les plus distingués de la secte, dont les écrits ne contiennent, ça et là, quelques fautes ou quelques points faibles ? Si cela n'est pas vrai, que ces messieurs nous le prouvent, et nous nous chargerons de répondre. Le fait étant ainsi, ces messieurs nous permettent-ils que nous choisissions les points faibles des écrits de leur coryphée précité, ou de ceux de leur second coryphée, Jean Cauvin ou Calvin, ou de ceux de quelqu'autre de leurs écrivains célèbres, et que, nous basant sur ces points faibles, nous alléguions que tous les écrits de ces auteurs ne contiennent que des erreurs et des radoteries, et qu'ils manquent de justesse de vue et de disquisition ? Non, certes, nous ne dirons point de pareilles choses ; car cela est contraire aux lois de l'équité. Mais si cette manière de traiter un adversaire contentait ces messieurs, notre tâche deviendrait assez facile ; nous n'aurions qu'à choisir, dans les divers ouvrages de leurs chefs et de leurs critiques, les points et les passages reconnus comme faibles, vulnérables, ou erronés par leurs disciples et leurs adhérents eux-mêmes,

puis à alléguer sentencieusement par là que tout le reste de leurs écrits est de cette nature. Je prie par conséquent ceux de ces messieurs, qui croiraient devoir entreprendre la réfutation de mon livre, de citer les passages qu'ils voudront réfuter sans les altérer ou les mutiler, en observant les conditions que je viens d'exposer. Et s'ils prétextaient le manque de temps ce ne serait guère une excuse admissible ; car l'auteur de l'ouvrage intitulé "*Le Guide des Chercheurs*" (de la vérité) dit au 2e chap. de la deuxième partie de son livre imprimé en 1848, page 310, que "environ mille missionnaires protestants sont consacrés (dans l'Inde) à la propagation de l'Evangile, et ont pour assistants, comme prédicateurs, maitres d'écoles, &c., une centaine de ceux qui se sont convertis au Christianisme." Cette nombreuse cohorte de serviteurs de l'Evangile ont quitté leur pays pour le triomphe de leur cause, et n'ont d'autre occupation que de prêcher leurs doctrines et de gagner des prosélytes ; comment peut-on admettre pour cette nombreuse multitude de travailleurs l'excuse du manque de temps ?

Pour corroborer ce que je viens de dire, je vais maintenant donner quelques extraits concernant le coryphée de la secte, Martin Luther, et quelques extraits des ouvrages du Rév. C. G. Pfander, D.D. : les "*Mizan-ul-haqq*" (balance de la vérité), "*Hall-ul-Achkal*" (solution des difficultés), et "*Miftah-ul-Asrar*" (clef des mystères).

Thomas Ward (auteur catholique, dans un ouvrage intitulé "*Errata de la Bible Protestante*") dit : "Zwingle écrit à Luther au sujet de sa traduction

corrompue : 'Tu corromps la parole de Dieu, ô Luther ; on voit que tu es un *manifeste* et commun corrupteur et pervertisseur de la Sainte Ecriture ; combien sommes-nous honteux de toi, nous qui t'avons jusqu'à présent estimé au delà de toute mesure, et qui trouvons que tu es un tel homme !' En revanche Luther rejette la traduction de Zwingle, et qualifie ce dernier et ses collaborateurs en matière de théologie de *sots, d'ânes,* d'antechrists, de trompeurs, &c." . . . "La traduction allemande de Luther de l'Ancien Testament, et surtout la partie de Job et des Prophètes, a ses défauts, et ceux-ci ne sont pas légers ; et les défauts de sa traduction du Nouveau Testament ne sauraient non plus être considérés comme légers." . . . "Bucer et Osiander considèrent la traduction de Luther comme fausse. . . . Staphylus et Emsérus ont noté dans la traduction allemande de Luther, pour le Nouveau Testament seulement, environ mille quatre cents corruptions hérétiques."

Si dans la traduction du Nouveau Testament seul il y a mille quatre cents "corruptions hérétiques," il n'est pas présumable qu'il y ait dans l'ensemble de la traduction des deux Testaments moins de quatre mille corruptions ; cependant, non obstant ce grand nombre d'erreurs, on ne s'avise pas d'accuser ce grand coryphée de la réforme, d'ignorance ou de manque d'attention dans ses recherches. De quel droit ces messieurs accuseraient-ils de pareilles choses les auteurs musulmans s'ils rencontrent dans leurs écrits quelque points vulnérables et donnant prise à la critique ?

Je viens maintenant au "*Mizan-ul-haqq,*" et aux

autres ouvrages du même auteur. Sache, ami lecteur, qu'il y a du "*Mizan*" deux éditions ; l'une ancienne, qui était restée entre les mains des missionnaires assez longtemps avant l'apparition de l'ouvrage composé par le vertueux, l'intègre descendant de Hassan (?), et intitulé "*Al-Istifsar.*" Ce livre ayant relevé les erreurs contenus dans le 1er et le 2e livre du "*Mizan*," le rév. auteur crut nécessaire de donner une seconde édition de son ouvrage, en supprimant ce qui était erroné dans la précédente, et y ajoutant de nouvelles matières. Cette seconde édition a été publiée en 1849 à Akbarabad en langue persane, et en langue *ordou* en 1850.[1] La première édition devint, donc, pour ces messieurs, comme une loi abrogée à laquelle on ne pense plus ; c'est pourquoi je ne citerai de cette ancienne édition qu'un seul passage bien qu'elle donne lieu à d'autres remarques ; je donnerai de la nouvelle édition persane 26 passages à titre d'exemple ; je citerai, aussi, neuf passages du livre intitulé "*Hallul-Achkal*" et deux passages du "*Miftah-ul-Asrar,*" 1ère et 2e édition aussi. Les voici :—

1e citation. Il est dit au chap. ii. du liv. 1er du "*Mizan* :" "Le Coran et les commentateurs prétendent à ce sujet (c.-à-d., au sujet de l'abrogation) que, de même que la *Tora* a été abolie par la descente des Psaumes, et ceux-ci par l'apparition de l'Evangile, de

[1] On en a fait depuis (1861) une traduction en turc, qui a été largement distribuée à Constantinople, et une autre en arabe, imprimée à Leipsik en 1874 pour la Syrie et l'Egypte ; c'est une édition très-bien exécutée quoiqu'elle ne soit pas sans fautes. Il existe aussi de cet ouvrage une traduction anglaise qui a eu, paraît-il, plusieurs éditions. Les autres ouvrages du Dr. Pfander n'ont pas été traduits.

même l'Evangile a été abrogé par le Coran."[1] Les mots "la *Tora* a été abrogée par la descente des Psaumes, et ceux-ci par l'apparition de l'Evangile," sont une assertion tout à fait gratuite. Il n'y a pas même la trace d'une pareille assertion ni dans le Coran, ni dans les commentateurs, ni même dans aucun des auteurs musulmans de quelque valeur. Chez-nous les Psaumes n'ont pas abrogé la *Tora*, ni ont-ils été eux-mêmes abrogés par l'Evangile ; car David suivait la loi de Moïse, et les Psaumes ne sont que des prières et des cantiques pieux. L'auteur du "*Mizan*" aura, peut-etre, ouï dire cela à quelque Musulman ignorant, et se sera imaginé qu'il devait être dans le Coran ou dans les commentateurs et l'a noté dans son livre.

On peut juger de la peine que ce rév. auteur doit s'être donnée, pour prouver la justesse de ses attaques, par les soins qu'il a mis à vérifier ce fait, qui est, cependant, de la plus grande importance dans la controverse entre Musulmans et Chrétiens.

2e cit. L'auteur dit encore dans le même chapitre : "Il n'y a pas de fondement pour l'assertion des Musulmans que les Psaumes abrogent la *Tora* et que l'Evangile les abroge tous les deux." Cette allégation de l'auteur est aussi inexacte que la précédente, par les raisons que je viens d'exposer ; et quand, dans la discussion publique qui a eu lieu entre l'auteur et moi, je lui demandai de citer ses autorités pour les deux allégations, il reconnut qu'il s'était trompé, comme on peut voir cela par le compte-rendu de la discussion,

[1] Dans les éditions que j'ai mentionnées ci-devant, le Coran est mis hors de cause, et l'allégation est jetée exclusivement sur le dos des commentateurs musulmans.

publié plusieurs fois à Akbarabad et à Delhi en langue persane et en langue d'Oude.

3e cit. Plus loin dans le même chap. l'auteur dit : "Par cette loi d'abrogation on est porté à conclure que Dieu aurait commencé son œuvre en envoyant à dessein une révélation insuffisante à bien faire connaître sa volonté. Mais qui oserait se permettre des rêves aussi insensés sur le compte de cet Être Divin et Eternel, infiniment parfait dans tous ses attributs ?" Cette allégation ne saurait s'appliquer aux Musulmans pour la manière dont ils comprennent l'abrogation, comme nous le verrons, si Dieu veut, au 3e livre du présent ouvrage ; mais cela pourrait, avec plus de justesse, s'appliquer à leur sanctifié champion, Paul, car ce *sanctifié* paraît s'être laissé aller à ces "rêves insensés," que le rév. auteur declare incompatibles avec les perfections divines. Voici ses propres paroles : "Ainsi l'ancienne loi a été abolie à cause de sa faiblesse et de son inutilité, parceque la loi n'a rien amené à la perfection," &c. (Hébr. vii. 18, 19) : "Car, s'il n'y eût rien eu de défectueux dans la première, il n'y aurait pas eu lieu d'en établir une seconde." "En parlant d'une alliance nouvelle, il déclare vieille la première ; or, ce qui est devenu ancien et vieux, est près d'être aboli" (ibid. viii. 7 et 13). "Il abolit le premier pour établir le second" (ibid. x. 9). Ainsi le *grand Apôtre* de ces messieurs dit positivement de la *Tora* qu'elle a été abolie à cause de sa *faiblesse*, de son *inutilité ;* qu'elle *n'a rien amené à la perfection ;* qu'elle contenait *du défectueux* et qu'elle devait disparaître parcequ'elle est devenue ancienne et *a*

vieilli. On pourrait même ajouter, en réponse aux allégations du rév. auteur, qu'il paraitrait que Dieu lui-même a eu, à l'égard de sa propre révélation, des notions (pour ne pas dire autre) aussi érronées que celles que condamne notre auteur,—que Dieu nous préserve d'avoir de pareilles croyances!—puisqu'il dit de lui-même par la bouche d'Ezéchiel: "C'est pourquoi je leur ai donné des statuts qui n'étaient pas bons, et des ordonnances par lesquelles ils ne vivraient point" (xx. 25). Il est, vraiment, étonnant de voir cet *impartial* investigateur attribuer aux Musulmans ce qui, à plus juste titre, est attribuable aux croyances de sa religion!

4e cit. Au même chap. il dit: "En vertu de ces versets il faut que les statuts de l'Evangile et du Vieux Testament durent autant que dureront le ciel et la terre." Cette assertion est une erreur, car si les versets cités impliquaient que les statuts des deux Testaments devaient durer pour toujours, tous les prêtres des diverses sectes chrétiennes seraient passibles de mort, parcequ'ils n'observent pas le Sabbat, et que d'après la *Tora,* quiconque n'observe pas ce jour est passible de mort. D'ailleurs notre auteur lui-même avait dit avant, dans ce même chapitre, que "les prescriptions pratiques (de la *Tora*) ont été accomplies par la venue du Christ, et abrogées dans ce sens qu'il n'est plus nécessaire de les observer." Ainsi tous les statuts de la *Tora n'ont pas duré autant que le ciel et la terre,* leur accomplissement et leur cessation, dans le sens que ces messieurs donnent ici à ces mots, sont précisément ce que nous autres, Musul-

mans, comprenons par *abrogation*. Quand le Christ, que la paix soit sur lui, envoya pour la première fois ses disciples prêcher l'Evangile, il leur dit : "N'allez point vers les Gentils, et n'entrez dans aucune ville des Samaritains" (Matt. x. 5). Plus tard il dit, aussi, de lui-même : "Je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël" (ibid. xv. 24). Par ces deux passages le Christ avait défendu d'évangéliser les Gentils et les Samaritains, et avait limité sa propre mission aux brebis égarées de la maison d'Israël. Cependant, au moment de son ascension, il dit à ces disciples : "Allez donc et instruisez toutes les nations, les baptisant," &c. (Matt. xxviii. 19), abrogeant ainsi ses premières prescriptions et étendant sa mission aux non-Israélites. De plus les Apôtres, réunis en conseil, abolirent toutes les institutions pratiques de l'ancienne loi, à l'exception de quatre choses, savoir : les choses sacrifiées aux idoles ; le sang ; les bêtes étouffées, et la fornication ; et ils écrivirent, à ce propos, une lettre générale à toutes les Eglises qu'ils envoyèrent par quelques-uns d'entre eux, comme il est détaillé au chap. xv. des Actes. Dans la suite leur *sanctifié* Paul abolit les trois premières par ses déclarations absolues au chap. xiv. 14 de son Epître aux Romains, et au chap. i. 15 de son Epître à Titus. Ainsi, le conseil des Apôtres abrogea d'abord *toutes* les institutions pratiques de la *Tora* moins quatre, et leur *sanctifié* Paul abrogea, dans la suite, trois des ces quatre institutions, qu'il avait, d'accord avec ses compagnons, cru devoir épargner. Il résulte, de ce qui vient d'être exposé, qu'il y a eu abrogation

pour les statuts de la *Tora*, aussi bien que pour quelques prescriptions de l'Evangile. Tout ce qui a été abrogé n'a, donc, pas duré "autant que le ciel et la terre." Ces choses, s'il plaît à Dieu, seront exposées en détail au livre iii. Les versets de l'Ecriture dont notre rév. auteur se sert pour prouver sa thèse sont: Luc xxi. 33: "Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas." Matt. v. 18: "Car, en vérité, je vous dis que, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota, ou un seul trait de lettre, ne passera pas de la loi, que tout ne soit accompli." 1ère Pierre i. 23: "Etant régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole de Dieu, qui vit et qui demeure éternellement." Isaïe xl. 8: "L'herbe sèche, et la fleur tombe, mais la parole de notre Dieu demeure éternellement." Les Chrétiens ne sauraient se baser sur le 2e et le 4e de ces passages pour prouver que les institutions pratiques de la *Tora* n'ont pas été abolies, parceque toutes ces institutions ont été effectivement abolies par les Apôtres; ils ne peuvent, non plus, se baser sur le 1er et le 3e pour prouver qu'il n'y a pas eu abrogation de quelques-unes des prescriptions de l'Evangile, puisqu'il y a eu, en effet, abrogation, comme tu viens de le voir, lecteur, et comme tu le verras, Dieu aidant, au livre iii. La vrai portée du possessif dans l'expression "mes paroles" est pour les faits prédits, ainsi que le remarquent D'Oyly et Mant, d'après l'opinion de Pearce et de Stanhope. Elle n'est pas générale pour impliquer que rien ne serait abrogé des paroles et des prescriptions du Christ;

autrement nous serions obligés de démentir les livres saints de ces messieurs qui mentionnent l'abrogation de certaines pratiques. De même les mots "ne passera pas" dans le second passage sont subordonnés aux mots "que tout ne soit accompli ;" or cet accomplissement de la loi aurait eu lieu, de l'aveu même de notre rév. auteur, par la venue du Christ ; rien n'empêche, donc, que l'ancienne loi ne soit "*passée.*" Quant au mot "éternellement," dans la traduction arabe, imprimée à Beyrout en 1860, il est placé entre deux *braquets,* et dans l'avis des éditeurs il est dit que tout ce qui est entre braquets *est ajouté.* D'ailleurs, l'expression de Pierre "la parole de Dieu, qui vit et qui demeure éternellement," ont le même sens que celles d'Isaïe, "mais la parole de Dieu demeure éternellement ;" et comme ces dernières paroles n'impliquent pas la non-abrogation absolue des institutions de la *Tora,* de même les paroles de Pierre ne sauraient impliquer la non-abrogation absolue des prescriptions de l'Evangile. Les deux passages doivent être interprétés de la même manière. On ne saurait donc se prévaloir de ces quatre passages, contre les Musulmans, pour réfuter l'abrogation comme ils la comprennent. Aussi le raisonnement du rév. auteur, dans la discussion publique qui a eu lieu entre nous, s'est trouvé plutôt inconcluant, pour s'être basé sur ces quatre passages, comme on peut s'en assurer en consultant le compte-rendu publié en persan et en langue d'Oude à Delhi et à Akbarabad.

5e cit. Le rév. auteur, pour prouver l'opinion des Chi'ites, au sujet du glorieux Coran, cite un passage

du "*Débestan de Fani*," qui est dans l'original ainsi conçu: "Quelques-uns prétendent qu'Osman a fait bruler le Coran." Il a supprimé les paroles "*badhi azichan*" (*quelques-uns*), et a ajouté "*mi*" (*nous*) pour donner à entendre que c'est la croyance de toute la secte Chi'ite. De même en citant un passage du livre intitulé "*Istifsar*," que j'ai mentionné ci-devant, il a changé les mots "*mufradat-ullugha*" (les paroles isolées de la langue, c.-à-d., *la lexicologie*) par "*sa-ïr-ul-founoun*" (les *autres arts*). L'auteur de l'"*Istifsar*" avait dit qu'avant l'Islamisme les Juifs et les Chrétiens ne se livraient pas à l'étude de l'étymologie, de la syntaxe, de la rhétorique, de l'éloquence et de la lexicologie des langues originelles de la *Tora* et de l'Evangile; notre rév. auteur a remplacé le mot *lexicologie* par *et les autres arts* afin d'avoir une raison à opposer à l'"*Istifsar*." Les Catholiques disent que l'altération des textes, dans de pareilles circonstances, est une pratique habituelle à tous les Protestants. Thomas Ward, dans l'ouvrage déjà cité, rapporte que dans un écrit en forme de requête adressée au roi d'Angleterre Jacques 1[er], il est dit que la traduction des Psaumes, contenus dans le livre des prières de l'Eglise anglicane, diffère du vrai sens du texte hébreux, par des additions, des suppressions, ou des altérations, dans plus de *deux cents* endroits. Thomas Inglis, Catholique, dit aussi, dans un ouvrage intitulé "*Mir-at-ussudqi*" (le miroir de la vérité), publié en langue d'Oude: "Si vous examinez seulement le Psaume xiv. tel qu'il est inséré dans le livre des prières de l'Eglise anglicane, approuvé par cette

Eglise, et auquel, les ministres sont tenus d'apposer leur signature, sous serment, en preuve de leur adhésion, et que vous le confrontiez avec le même psaume contenu dans la Bible protestante, vous verrez que dans ce dernier il manque *quatre versets*. Si ces quatre versets sont aussi la parole de Dieu, pourquoi les ont ils supprimés; s'ils ne font pas partie de la parole de Dieu, pourquoi les laissent-ils dans leur livre de prières? La vérité vraie est que les Protestants ont altéré la parole de Dieu, tantôt par interpolation, et tantôt par suppression; on en a un exemple dans l'omission des quatre susdits versets dans la traduction autorisée de la Bible." Il n'y a donc pas à s'étonner si notre rév. auteur a fait les changements que j'ai mentionnés ci-dessus. Il était plus facile de supprimer, dans le passage du "*Débestan*," "*bâdhi azichan*," qu'il n'était, pour les traducteurs de la Bible, de supprimer quatre versets en bloc d'un seul et même psaume; de même changer le mot "lexicologie" en "et les autres arts" est plus facile que d'altérer les Psaumes dans plus de deux cents endroits!

6° cit. Plus loin (Prolégomènes, Part ii.) le rév. auteur dit: "Notre croyance au sujet des Prophètes et des Apôtres est celle-ci: que, bien qu'ils soient dans toute autre chose sujets à l'erreur et à l'oubli, ils sont préservés de l'erreur dans la rédaction et la communication (de la parole de Dieu)." Cette assertion, aussi, est erronée, comme il sera prouvé au chap. iii. du liv. 1er. Voici, en attendant, un fait, prouvant le contraire, puisé au chap. xiii. du 1er Livre des Rois;

C'est ce qui arriva à l'homme de Dieu qui était allé de Juda à Beth-el, au roi Jéroboam, et qui s'en retournait à Juda après avoir prédit à ce roi que l'autel, que ce dernier avait construit, serait détruit par Josias, qui devait naître "à la maison de David." Le chroniquer des Rois dit : "Et un certain vieux prophète," &c.[1] On voit dans cette histoire que le

[1] Voici le texte *in extenso:* "Or, il y avait un certain vieux prophète qui demeurait à Beth-el, à qui son fils vint raconter toutes les choses que l'homme de Dieu avait faites ce jour-là à Beth-el, et les paroles qu'il avait dites au roi, et les enfants de ce prophète les rapportèrent à leurs père ; et leur père leur dit : Par quel chemin s'en est-il allé ? Or, ses enfants avaient vu le chemin par lequel l'homme de Dieu, qui était venu de Juda, s'en était allé. Et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne ; et ils le sellèrent ; puis il monta dessus. Et il s'en alla après l'homme de Dieu ; et il le trouva assis sous un chêne, et il lui dit : Es-tu l'homme de Dieu qui est venu de Juda ? Et il lui répondit : C'est moi. Alors il lui dit : Viens avec moi à la maison, et y mange du pain. Mais il répondit : Je ne puis retourner avec toi, ni entrer chez toi, et je ne mangerai point de pain, ni ne boirai d'eau avec toi dans ce lieu ; car il m'a été dit de la part de l'Eternel : Tu n'y mangeras point de pain, et tu n'y boiras d'eau, et tu ne retourneras point par le chemin par lequel tu y seras allé. Et il lui dit : Et moi, je suis aussi prophète comme toi ; et un ange m'a parlé de la part de l'Eternel, et m'a dit : Ramène-le avec toi dans ta maison, et qu'il mange du pain, et boive de l'eau ; mais il lui mentait. Il s'en retourna donc avec lui, et il mangea du pain, et but de l'eau dans sa maison. Et il arriva que comme ils étaient assis à table, la parole de l'Eternel fut adressée au prophète qui l'avait ramené. Et il cria à l'homme de Dieu qui était venu de Juda, disant : Ainsi a dit l'Eternel : Parceque tu as été rebelle au commandement de l'Eternel, et que tu n'as point gardé le commandement que l'Eternel ton Dieu t'avait fait, mais que tu t'en es retourné, et que tu as mangé du pain, et bu de l'eau dans le lieu dont l'Eternel t'avait dit : N'y mange point de pain, et n'y bois point d'eau ; ton corps n'entrera point dans le sépulcre de tes pères. Après qu'il eut mangé du pain, et qu'il eut bu, le vieux prophète fit seller un âne au prophète qu'il avait ramené. Puis ce prophète s'en alla, et un lion le trouva dans le chemin, et le tua, et son corps était étendu par terre dans le chemin, et l'âne se tenait auprès du corps ; le lion se tenait aussi auprès du corps. Et voici, quelques passants virents le corps étendu par terre dans le chemin, et le lion qui se tenait auprès du corps ; et ils

vieillard, qui devait tromper l'homme de Dieu, est appelé *prophète* en cinq différents endroits ; qu'au verset 18 il annonce faussement qu'un ange lui "a parlé par la parole de l'Eternel," et qu'au verset 20 il est dit que la parole de l'Eternel a été *positivement* adressée à ce vieillard, qui trompe l'homme de Dieu, et le fait revenir sur ses pas, contrairement à la défense qui lui avait été faite, ce qui est cause qu'il est tué par un lion. Où est, donc, *l'infaillibilité* des Prophètes ? Si l'on prétexte que les Prophètes peuvent mentir à la parole de Dieu, de propos délibéré et non par *erreur ou par oubli*, et que notre rév. auteur entend parler de ce second cas, je répondrai que cette explication de la question peut être acceptable, mais elle mettrait à la charge des Prophètes une culpabilité beaucoup plus grande que celle qu'ils peuvent encourir pour une erreur ou un oubli. Notre rév. auteur dit encore plus loin : "S'il paraît à quelqu'un que les Ecritures contiennent, dans tel ou tel endroit, des choses contradictoires ou contraires à sa raison, . . . cela doit être attribué à la faiblesse de la raison, et à son défaut d'entendement." Cette allégation aussi manque d'exactitude ; elle est propre

vinrent le dire dans la ville où ce vieux prophète demeurait. Et le prophète qui avait ramené du chemin l'homme de Dieu, l'ayant appris, dit : C'est l'homme de Dieu qui a été rebelle au commandement de l'Eternel ; c'est pourquoi l'Eternel l'a livré au lion qui l'aura déchiré après l'avoir tué, selon la parole que l'Eternel lui avait dite. Et il parla à ses fils, disant : Sellez-moi mon âne ; et ils le lui sellèrent. Et il alla et trouva le corps de l'homme de Dieu étendu par terre dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenaient auprès du corps ; le lion n'avait point mangé le corps, et n'avait point déchiré l'âne. Alors le prophète leva le corps de l'homme de Dieu, et le mit sur l'âne, et le remena. Et ce vieux prophète revint dans la ville pour en faire le deuil et l'ensevelir."

à égarer les esprits en éludant la vraie question, outre qu'elle est contraire aux déclarations unanimes des docteurs juifs; à celles d'Adam Clarke, qui est un des plus célèbres commentateurs protestants de la Bible, et aux déclarations d'un grand nombre parmi les plus distingués théologiens de la secte protestante, comme, Dieu aidant, il te sera démontré, ami lecteur, plus loin dans cet ouvrage. Si notre rév. auteur persiste dans son allégation, qu'il en prouve la justesse en conciliant toutes les contradictions, et en donnant raison de toutes les fautes que j'ai citées au chap. iii. du livre 1er; et il faut qu'il concilie et explique le tout, non une partie de ce que j'ai cité au dit chap., et cela après avoir rapporté mes paroles textuellement, afin que le lecteur puisse voir au juste les raisons des deux parties; mais s'il concilie, ou explique, seulement ce qui est, peut-être, conciliable ou explicable en forçant les choses à outrance, et passe outre sur le reste, cela ne nous satisfaira point.

7e cit. Dans les mêmes prolégomènes de la 2e partie, notre rév. auteur dit que "Dieu délivra les Juifs (de le captivité de Babylone) après soixante-dix ans, ainsi qu'il le leur avait promis par la bouche de Jérémie, et les ramena dans leur propre pays." Cette assertion, aussi, est fausse, car les Juifs ne restèrent à Babylone que *soixante-trois ans*, comme nous le verrons, si Dieu veut, au dit chap. iii.

8e cit. "Et les 70 semaines, soit 490 ans, s'accomplirent à sa venue (le Christ), ainsi que l'avait prédit le prophète Daniel, c'est-à-dire, que cette période d'années s'est écoulée, du retour des Israélites de

la captivité de Babylone, à la venue du Christ." Nouvelle assertion non moins fausse que les précédentes, comme nous le verrons, si Dieu veut, au susdit chap. Mais indépendamment de cela, notre rév. auteur se met lui-même le doigt dans l'œil ; il avait dit auparavant, que la captivité de Babylone avait eu lieu 600 ans avant le Christ ; or en admettant, pour les besoins de l'argumentation, que cette captivité ait duré 70 ans, il se serait encore écoulé, du retour des Israélites à la venue du Christ, 530 ans, et non 490.

9e cit. Le rév. auteur dit : "La parole de Dieu vint aussi à David, lui annonçant que le Sauveur sortirait de sa postérité, et que son règne durerait éternellement, comme il est dit au 2 Sam. vii. 12, 13." Appliquer ces deux versets au Christ est une erreur, comme il sera prouvé plus loin.

10e cit. La place où il (le Christ) devait naître a été prédite par le prophète Michée en ces termes : "Mais toi, Beth-léhem vers Ephrate, quoique tu sois petite entre les milliers de Juda, c'est de toi que me sortira celui qui doit être dominateur en Israël, et ses issues sont d'ancienneté, dès les jours éternels" (Michée v. 2). Or ce passage est corrumpu, comme l'a prouvé leur célèbre critique Thomas Hartwell Horne, ainsi que nous le verrons plus loin, et diffère du passage cité par Matthieu (ii. 6). Notre rév. auteur reconnaîtra-t-il la corruption du texte de Michée à l'exemple de Horne, ou en admettra-t-il l'altération par l'Evangéliste ? Mais nous doutons qu'il fasse l'un ou l'autre ; dans le premier cas, il faudra qu'il nous dise, comment il a pu nous citer,

comme autorité, un passage corrompu, et dans les deux cas il faut qu'il nous dise qui est celui qui a altéré le passage ; à quelle époque l'altération a eu lieu, et pour quel motif elle a été faite. L'altérateur du passage aurait-il obtenu, par ce fait, quelque avantage mondain, ou quelque mérite à être récompensé dans l'autre monde ? C'est une tâche qui incombe à notre rév. auteur, plutôt qu'à nous autres Musulmans, qui, grâce à Dieu, ne nous concerne point, comme il est démontré dans "*Al-I'jaz-ul-'Isawi*" (démonstration de l'incapacité des Chrétiens) ; l' "*Izalat-uch-chukouk*" (écartement des doutes) ; le "*Mo'addel I'wijaj-il-mizan*" (le rectificateur des écarts de la balance) ; et dans le présent ouvrage.

11e cit. "Que ce Sauveur naîtrait d'une vierge, comme il est dit dans Isaïe (vii. 14)." C'est aussi une erreur que de se baser sur ce passage, comme il sera prouvé au dit chap. iii. Nous verrons là, aussi, l'autre erreur de notre rév. auteur, qui dit, dans son ouvrage intitulé "*Hallul-Achkal*," que le mot *'alma* ne peut signifier autre chose que *vierge.*

12e cit. Le rév. auteur cite des versets du Psaume xxii., où il y a ces mots, "Et ils percèrent mes mains et mes pieds." Or ces mots ne se trouvent pas dans le texte hébraïque ; il y a dans ce texte, "mes deux mains comme le lion." Il est vrai que la première leçon est celle d'un bon nombre de versions anciennes, aussi bien que de modernes, mais elle n'est pas celle du texte original. Notre rév. auteur est prié de nous dire s'il considère le texte hébreu altéré dans cet endroit, ou s'il met l'altération sur le compte des

traducteurs ; s'il s'avise de soutenir que le texte hébraïque n'est pas altéré, il devra nous dire (pour notre édification), pourquoi les traducteurs l'ont altéré pour l'appliquer au Christ ; si, au contraire, il met l'altération ou débit du texte hébraïque, il doit nous le déclarer ouvertement, et non en termes ambigus, et nous dire, aussi, en conformité de ce qu'il exige lui-même, dans son "*Mizan*," le *qui*, le *quand*, et le *pourquoi ;* et si l'auteur d'une telle altération a obtenu quelque distinction mondaine, ou quelque récompense dans l'autre monde.

13e, 14e, et 15e cit. Parmi les preuves que notre rév. auteur cite en confirmation de la vérité prophétique de l'Ecriture, il donne les faits annoncés aux chaps. viii. et xii. de Daniel, et chap. x. 16–22 de Matth. ; or ces trois prédictions ne sont pas exactes, comme il sera prouvé aux Nos. 30, 31, et 98 des erreurs énumérés au susdit chap. iii.

16e cit. "Et chacun d'eux (les docteurs musulmans) dit qu'il y a dans le Coran un grand nombre de versets abrogés ; mais quiconque réfléchit un peu, et examine légèrement la question, comprendra qu'une pareille explication est fautive et incomplète." Je réponds à ce sujet que, si c'est là un défaut, la *Tora* et l'Evangile sont encore plus défectueux que le Coran, car l'une et l'autre contiennent des *versets abrogés*, comme nous l'avons déjà vu à la 4e citation, et comme nous le verrons, aussi, et avec plus de détails encore, au livre iii. Il est étonnant que ce rév. critique se serve, contre le Coran, d'un fait qui est vrai d'une manière plus frappante pour la *Tora* et l'Evangile !

17e cit. Au chap. iv. de la 3e partie notre rév. auteur, après avoir nié le miracle auquel il est fait allusion par ce passage du Coran : "Quand tu jetas, ce n'est pas toi, mais c'est Dieu qui jeta," et l'avoir expliqué à sa guise, ajoute : "En admettant que la tradition relative à ce fait soit vraie, et que Mahomet ait, en effet, jeté une poignée de sable contre l'armée ennemie, cela ne prouverait pas un miracle de sa part." La tradition dont parle notre rév. auteur est celle-ci : "Il est rapporté que, quand les Qoréïchites avancèrent du 'Aqanqal, le Prophète, que la paix soit sur lui, dit : 'Voici la tribu de Qoréïche qui s'avance avec ses fiers cavaliers, dans son orgueil, pour démentir ton Apôtre ; je te demande, ô Dieu, de m'accorder ce que tu m'as promis.' L'ange Gabriel apparut, alors, au Prophète et lui dit : 'Prends une poignée de sable et jette-la contre eux.' Quand les deux armées s'approchèrent, le Prophète prit un poignée de terre, et, la lançant contre l'ennemi, s'écria : 'Que leur visages soient confondus.' Il ne resta pas un infidèle (ajoute la tradition) qui n'eût reçu du sable dans les yeux, et tous prirent la fuite ; les Musulmans les poursuivirent, en tuèrent un grand nombre et en firent d'autres prisonniers." Après la victoire chacun commença à se vanter de sa bravoure en disant, "J'ai tué tant d'ennemis ; j'ai fait tant de prisonniers" (voy. Beidhawi) ; or les paroles, "et Gabriel—que la paix soit sur lui—lui apparut en lui disant," "prends," &c., prouvent que ce que le Prophète a fait, il l'a fait par l'ordre de Dieu : et les mots, "il ne resta pas un infidèle qui ne reçût du sable dans les yeux," prouvent

que le fait était extraordinaire. Du moment qu'on admet la tradition, rejeter le fait serait une opiniâtreté, qui prouverait que la négation arbitraire de la vérité est une qualité naturelle à l'esprit de l'individu.

18[e] cit. Au chap. v. de la dite partie, le rév. auteur dit : "Pendant les trois années qui suivirent le premier announcement de sa mission (la mission du Prophète), dix ou douze personnes seulement crurent en lui, et jusqu'à la treizième année, qui est la première de l'hégire, il n'avait encore pour adhérents qu'une centaine de Mecquois et soixante-dix des habitants de Médine." Cette assertion est inexacte, et pour en prouver l'inexactitude je me contente de citer l'autorité de Sale, le célèbre traducteur du Coran, qui dit que "avant l'hégire il n'y avait presque pas de maison, à la Mecque, qui ne contînt un Musulman dans la famille ;" et ailleurs, "Celui qui dit que l'Islam a été promulgué par le sabre seulement, se rend coupable d'une accusation gratuite, car dans plusieurs des pays où l'Islamisme s'est établi, le nom du sabre ne fut jamais prononcé." En outre, Abou-Dharr, Anès, son frère, et leur mère, se sont convertis vers les premières années de l'Islam ; et quand ils retournèrent chez-eux la moitié de la tribu de Ghaffar se convertit par les prédications d'Abou-Dharr. Dans la septième année de l'Islam 83 hommes et 18 femmes émigrèrent en Abyssinie, et il resta encore à la Mecque un bon nombre de croyants. Avant la dixième année, environ vingt personnes, des Chrétiens de Najran, embrassèrent la nouvelle religion, ainsi que Dhamad El-Ezdi. La conversion de Toféil ben 'Omar et d'Ed-Dousi eut

lieu aussi avant l'hégire. Ce dernier était un noble très-réspecté parmi les siens, et quand il rentra dans sa famille, ses parents se convertirent par sa prédication. Avant l'hégire, aussi, eut lieu la conversion de toute la tribu de Béni Achhal de Médine, en un seul jour, par les prédications de Mos'ab ben 'Oméir. Il ne resta de cette tribu que 'Amr ben Thabet, qui se convertit lors de l'expédition d'*Ohod*. Après la conversion de ceux que je viens de mentionner, Mos'ab continua de prêcher l'Islamisme, et il eut tant de succès qu'il ne resta pas une maison, de celles qui appartenaient aux *Ansars*, qui ne contînt de nouveaux convertis des deux sexes. Les seules maisons où l'Islamisme ne pénétra pas à cette époque, étaient celles des parties élevées de la ville du côté du Najd. Pendant l'hégire, dans la traversée du Prophète, que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui, à Médine, eut lieu la conversion de Bérida-l-Aslami, avec 70 hommes de sa tribu. De plus, la conversion du Nagoche d'Abyssinie eut lieu avant l'hégire, et avant l'hégire, aussi, vinrent de Damas pour embrasser l'Islam, Abou-Hind, Tamim, Na'im et quatre autres; à cette époque également eurent lieu plusieurs autres conversions. Le rév. auteur a bien lu nos histoires !

19e cit. Au même chap. notre rév. auteur raconte qu'Abou-Bakr, après avoir divisé l'armée musulmane en onze corps, et nommé un commandant pour chaque corps, donna à chacun le livre des lois, pour qu'il fût lu aux infidèles ; il ajoute que parmi les prescriptions, contenues dans ce livre est celle-ci : " De n'avoir pas de compassion pour les récalcitrants ou les ré-

fractaires, mais de les détruire par le feu, et de les tuer de quelque manière que ce fût." Ceci, aussi, est une erreur ; en effet, dans l'ouvrage intitulé "*Raoudhat-us-Safa*" (le jardin de la pureté et de l'amitié), la recommandation d'Abou-Bakr, à laquelle notre rév. auteur fait allusion, est ainsi conçue : "La recommandation faite aux commandants de l'armée est de ne pas prendre les gens par trahison, ou par stratagème, de ne point faire de mal aux enfants, aux femmes, et aux vieillards, de ne point couper les arbres fruitiers, et de ne point inquiéter les moines qui se livrent, dans les églises ou dans les tourelles (ou couvents), à l'adoration de Dieu." Que notre rév. auteur veuille bien nous citer des historiens musulmans de quelque autorité, qui rapportent qu'Abou-Bakr ait ordonné de bruler les infidèles.

20° cit. Notre rév. auteur dit, encore plus loin dans le même chap., que quand le Califat passa entre les mains d'Omar, ce Califfe envoya une armée en Perse pour proposer l'Islam aux Persans, ou les y contraindre par la force des armes, en cas de refus et de résistance de leur part. Cette allégation, aussi, est inexacte ; car 'Omar n'a jamais ordonné qu'on forçât les Persans à embrasser l'Islamisme. Notre rév. auteur ne sait-il pas qu'Omar se rendit en personne pour prendre Jérusalem, et que, quand il l'eut prise par la force des armes, il ne contraignit pas les Trinitaires à embrasser l'Islamisme, mais que, au contraire, il leur fit des concessions, leur laissa leurs églises, et les traita en général avec bienveillance ?

Pour cette conduite 'Omar est très-loué par le célèbre commentateur protestant Thomas Newton, comme nous le verrons au chap. iii. liv. i.

21e cit. Notre rév. auteur dit (Part. iii. chap. iii.) que "Mahomet, avant de se donner pour prophète, avait fait un voyage à Damas avec son oncle, Abou-Taleb, dans un but commercial, et qu'il y était retourné, après, plusieurs fois seul." Cela, aussi, est une erreur, car le Prophète s'est rendu à Damas une première fois avec son oncle, et, selon l'opinion la plus accréditée, il avait alors neuf ans ; et une seconde fois avec Maïsara, domestique de Khadija ; il était alors, selon l'opinion unanime des historiens musulmans, dans sa 25e année. Tous nos historiens sont d'accord sur ce point que le Prophète n'a fait, avant sa mission, que ces deux voyages, et notre rév. auteur le fait aller à Damas, *seul* plusieurs fois !

22e cit. Notre rév. auteur dit encore (ib.) : "Et ce miracle (id est, le miracle de Jonas mentionné dans Matt. xii., et que le Christ avait déclaré qu'il serait donné aux Juifs), leur a été donné par la résurrection du Christ." Ceci est aussi une erreur, car le miracle promis n'avait pas trait à la résurrection du Christ après sa mort ; c'était une promesse que le Messie serait résté dans le sein de la terre *trois jours et trois nuits*, et qu'après cela il en serait sorti ; et ce signe n'a pas été donné aux Juifs, comme nous le verrons plus loin (liv. i. chap. iii. sect. ii. 60, 62).

23e cit. Au chap. iv. part. iii., il y a "Mais les miracles du Christ ont été rapportés par les Apôtres qui avaient toujours accompagné le Christ, et les

avaient vus de leurs propres yeux." C'est ici encore une erreur, et une contradiction avec ce que ce rév. auteur, lui-même, a dit dans son livre "*Hallul-Achkal,*" comme nous le verrons par la 4e et la 5e citation de cet ouvrage.

24e cit. Au chap. v. part iii. il dit : " Il est expressément dit dans le Coran, que ceux qui rétractent l'Islamisme doivent être mis à mort ; mais la vérité ne saurait être prouvée par le sabre, et il est impossible que l'homme soit porté par compulsion, et malgré lui, à croire en Dieu avec conviction, à l'aimer de tout son cœur et à s'abstenir des mauvaises actions, car la violence empêche la vraie foi et la soumission sincère." A ceci je réponds que ce reproche convient beaucoup plus à la Bible ; en effet l'Exode préscrit (xxii. 20) que celui qui sacrifie aux idoles soit puni de mort ; au chap. xxxiii. de ce même livre, Dieu ordonne aux Lévites par la bouche de Moïse de tuer ceux qui avaient adoré le veau, et 23 mille hommes furent massacrés en ce jour-là ; au chap. xxxv. il y a, au sujet du Sabbat, que "quiconque travaillera en ce jour-là sera puni de mort ;" conséquemment, un homme, ayant été trouvé ramassant du bois un jour de Sabbat, fut amené à Moïse qui, par l'ordre de Dieu, le fit lapider (Nomb. xv. 32-36). En outre, le Deutéronome (xiii.) ordonne qu'on punisse de mort un prophète qui chercherait à induire quelqu'un des enfants d'Israël à adorer un dieu étranger, eût-il, ce prophète, opéré des miracles. Le même sort est réservé à tout particulier qui conseillerait cette apostasie ; le Deutéronome ajoute même (ib. 6) que ce conseiller, fût-il un

frère, un fils, une fille, ou une épouse bien-aimée, c'est le frère, le père, l'époux qui devra frapper le premier coup, sans pitié, sans compassion; le coupable doit être assomé à coup de pierres! Et au chap. xvii. 2 à 5, il est ordonné de faire subir la même mort (à coup de pierres) à quiconque, homme ou femme, se serait prosterné devant un dieu étranger. De pareilles sévérités ne se trouvent point dans le Coran. Il est étonnant qu'aux yeux de notre rév. auteur la *Tora* ne soit pas condemnable pour cette sévérité excessive tandisque le Coran le serait pour une prescription analogue *beaucoup moins sévère!* En outre n'est-il pas rapporté au livre des Rois (1 Rois xviii.) que le prophète Elie fit égorger dans la vallée de Pisçon 450 prophètes de Bâal? Ainsi d'après notre rév. auteur Moïse, Elie, que la paix soit sur eux, Dieu lui-même, que son nom soit exalté, seraient des imbéciles, qui auraient ignoré ce principe, aussi simple que vrai, dont notre rév. auteur se fait une arme contre le Coran! Je me permettrait de lui rappeler que le champion des adorateurs de la Trinité, Paul, a dit que "la folie de Dieu est plus sage que les hommes, et la faiblesse de Dieu est plus forte que les hommes" (1 Cor. i. 25). Or, au dire de ce champion des Trinitaires, la folie de Dieu (que Dieu nous *préserve* de ces énormités) devrait être supérieure à la sagesse (quelque grande qu'elle soit) de notre rév. auteur; nous ne saurions, donc, accorder aucune valeur à son opinion, en présence de ce que Dieu a cru devoir commander.

J'ai fait les citations qui précèdent, puisées dans la

nouvelle édition du "*Mizan*," à titre d'échantillon ; j'en ferai d'autres, si Dieu veut, dans le cours de cet ouvrage, selon les besoins.

Je remarquerai ici, en passant, au sujet de la 1ère édition du "*Mizan*," qui est maintenant comme chose abrogée, que le rév. auteur, après avoir cité le verset du Coran, "L'heure s'approcha et la lune se fendit," dit (p. 252), que quelques commentateurs, parmi lesquels on compte Beidhawi et autres, expliquent le prétérit "*inchaqqa*," *se fendit* par le futur, et disent qu'il signifie "*elle se fendra*." Comme c'est une erreur, et que Beidhawi et Zamakhchari ont cité cette interprétation pour la réfuter, le pieux et vertueux Al-Hassan, auteur de l'"*Istifsar*," a relevé dans son livre cette bévue de notre rév. auteur, en lui disant qu'il doit s'être trompé par ignorance et inattention, ou il doit avoir défiguré les choses de propos délibéré, pour surprendre la bonne foi des ignorants sur le compte de ces deux illustres commentateurs. Sur ce, notre rév. auteur a changé sa phrase dans la nouvelle édition !

Je viens maintenant au livre "*Hallul-Achkal*." Ayant déjà parlé de deux passages de ce livre à la 5e et à la 11e citation, il ne me reste qu'à donner ici les sept restantes des neuf citations promises.

3e cit. Notre rév. auteur dit (p. 105) : "Nous ne disons pas que Dieu soit trois personnes (*Achkhas*), ni une seule personne (*Chakhs*) ; mais nous disons qu'il est trois hypostases (*Aqanim*) dans l'unité, et entre trois *personnes* et trois *hypostases* il y a la distance du ciel à la terre." C'est une subtilité bonne, seule-

ment, à induire en erreur les esprits inattentifs, car l'existence n'est pas possible sans la personalité, et si l'on suppose les trois hypostases existantes, et réellement distinctes l'une de l'autre, ainsi que notre rév. auteur le déclare, d'ailleurs, lui-même dans ses ouvrages, cette existence des trois hypostases implique l'existence de trois personnes. En outre, dans le livre des prières de l'Eglise Anglicane, à laquelle notre rév. auteur s'est converti dans ces dernières années, après avoir appartenu pendant la majeure partie de sa vie passée à la secte Luthérienne, dans le livre des prières, dis-je, de l'Eglise Anglicane, traduit en langue d'Oude et imprimé à Londres en 1818, l'expression arabe *Achkhas*, et non *Aqanim*, a été employée dans la traduction de cette phrase : "O sainte, bénie et glorieuse Trinité, trois personnes et un Dieu, ayez pitié de nous misérables pécheurs." Serait-ce une erreur ?[1]

4e cit. (p. 121) : "Oui, quelques savants ont pensé que l'Evangile de Matthieu a été originellement écrit

[1] Dans le livre des prières anglais il y a aussi *personnes*. D'ailleurs, tous les trinitaires de l'Europe n'emploient pas d'autre mot pour désigner les trois parties constituantes de leur absurde Déité. Le mot *hypostase* (l'ὑπόστασις des Platoniciens) que ces infatués *d'un Dieu en trois Dieux*, ne se sont pas fait scrupule d'emprunter *aux Païens*, ne signifie en réalité *rien* du tout ; d'ailleurs ce sont les théologiens seuls qui en font usage dans leurs écrits pour en imposer aux imbéciles. De même, le mot *Chakhs*, pl. *Achkhos*, *Choukhous*, et *Achkhas*, est le seul corrélatif du mot *personne* que possède l'arabe. Le mot *Ouqnoum*,—que M. Kazimirski vocalise de deux manières différentes dans deux endroits de son Dictionnaire, ce que Freitag ne fait pas,—pl. *Aqanim*, n'est pas arabe, comme le déclare l'auteur du *Qamous*. Il a été inventé par les trinitaires arabes, le mot *Chakhs* donnant une idée trop matérielle. L'objection de l'auteur du "*Mizan*" n'est, donc, qu'un simple jeu sur les mots.

en langue hébraïque ou araméenne, et traduit ensuite en grec, mais le plus probable est que cette traduction a été faite par Matthieu lui-même." Or les paroles "quelques savants ont pensé" et "le plus probable" sont deux erreurs comme il sera prouvé plus loin (liv. ii. pt. iii. pr. 18). En outre, les mots *ont pensé* et *le plus probable* prouvent que ces messieurs n'ont pas de preuves traditionelles authentiques et suivies, et qu'ils se basent sur des hypothèses et des conjectures !

5e cit. (p. 141) : "Il est vrai que le 2e et le 3e Evangile, c'est-à-dire, ceux de Marc et de Luc, ne sont pas écrits par des Apôtres ;" et (p. 146), "Il est démontré, dans plusieurs endroits de tous les écrivains anciens de la Chrétienté, et prouvé, aussi, dans les livres des traditions, par des témoignages innombrables, que l'Evangile qui se trouve entre le mains des Chrétiens, c'est-à-dire, l'ensemble du Nouveau Testament, a été écrit par les Apôtres ; que c'est le même qui existait au commencement, et qu'il n'y en a jamais eu d'autre." Le lecteur est prié de remarquer les contradictions qui se trouvent, d'abord entre ces deux passages, et puis, entre eux et le passage précédent ; après avoir reconnu que les Evangiles de Marc et de Luc n'ont pas été écrits par des Apôtres, et que c'est sur de simples conjectures, sur des suppositions gratuites, qu'on attribue la traduction grecque de l'Evangile de Matthieu à cet Apôtre, et que c'est, aussi, sur de simples suppositions que quelques auteurs se basent pour alléguer que Matthieu aurait écrit en hébreu ou en langue araméenne, notre rév. auteur nous dit avec une assurance, un aplomb

extraordinaire, que "tous les livres qui constituent le Nouveau Testament" (actuel de sa secte) "ont été écrits par les Apôtres," et en outre que "c'est le même (Testament) qui existait dès le commencement!" Nous verrons au chap. ii. du liv. i. que l'Epître de Jacques, celle de Jude, l'Epître aux Hébreux, la seconde Epître de Pierre, la 2e et la 3e de Jean, sont attribués à ces Apôtres sans aucune preuve, et qu'elles étaient considérées comme douteuses jusqu'en 363; que l'Apocalypse est restée aussi au nombre des livres douteux jusqu'en 397; que même les conciles de Nicée et de Laodicée l'exclurent de leurs canons; que l'Eglise Syriaque a toujours rejeté, et rejette encore, la seconde Epître de Pierre, l'Epître de Jude, et les deux susdites Epîtres de Jean et son Apocalypse; et que les Eglises de l'Arabie les rejetaient aussi. Notre rév. auteur, lui-même, dans la discussion publique, qui eut lieu entre lui et moi, et dont un compte rendu altéré a été publié en 1855, avait avoué que ces écrits n'étaient pas, au commencement, admis parmi les livres authentiques du Nouveau Testament, et que dans le texte Syriaque il n'y a pas la seconde Epître de Pierre, celle de Jude, les deux Epîtres de Jean, l'Apocalypse, les versets 2 à 11 du chap. ii. de l'Evangile de Jean, et le verset 7 du chap. v. de la 1ère Epître de ce dernier! Aussi, mon honoré ami, l'auteur de l' "*Istibchar*," après avoir noté ces assertions contradictoires du rév. docteur, n'a pu que s'écrier, "Que pouvons-nous dire si non que ce prêtre est fou!"

6e cit. (p. 146): "Celsus est un des écrivains

païens du 2e siècle; il a écrit un livre contre le Christianisme, dont quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous, mais il ne dit nulle part que l'*Evangile* n'est pas des Apôtres." Cette assertion donne prise à la critique sous deux rapports. En premier lieu, parceque notre rév. auteur avoue qu'il ne reste de l'ouvrage de Celse que des fragments; or comment peut-il affirmer, sur l'autorité des ces fragments seulement, que ce païen n'a nulle part dit que les Evangiles ne sont pas des Apôtres? En considérant le système adopté par les docteurs protestants de notre siècle, et jugeant par analogie, nous pourrions affirmer, presque, que les docteurs des premiers temps citaient les passages, des adversaires qu'ils réfutaient, de la même manière que les docteurs protestants de nos jours. Les passages de Celse sont cités par Origène; les tricheries et les mensonges étaient, à l'époque où vivait cet écrivain, considérés comme un moyen louable à employer contre les adversaires. Origène est du nombre de ceux qui declarèrent légitime de forger des livres et de les attribuer aux Apôtres, ou à leurs disciples, ou à quelque docteur de l'Eglise jouissant d'une grande renommée, comme il est dit au livre iii. de l'Histoire Ecclésiastique de William Mure publié en 1848 en langue d'Oude. Cela étant, quelle valeur peuvent avoir les fragments conservés par ce légitimateur des forgeries? J'ai lu de mes propres yeux les paroles qui m'ont été faussement attribuées dans le compte-rendu de notre discussion publié à Akbarabad par mon antagoniste, après l'avoir complètement défiguré, au point que le Seyed Abdullah,

un des fonctionnaires du Gouvernement Anglais, qui avait assisté à la discussion, et avait écrit le compte-rendu d'abord en langue d'Oude, puis en langue persane et publié à Akbarabad aussi, fut obligé de faire, au sujet de cette falsification, un procès-verbal, auquel furent apposés les signatures et les cachets de la plupart des hommes honorables qui avaient assisté comme lui à la discussion, tels que le Qadi en chef, Muhammad Asad-ullah, le Mufti Muhammad Riadh-uddin, le très-honorable Seyed 'Ali, &c., qui comptent parmi les plus distingués dignitaires de l'administration de l'Inde, ainsi que les signatures et les cachets d'un grand nombre de particuliers. En second lieu, parceque l'assertion elle-même n'est pas tout à fait en harmonie avec les faits de l'histoire; car il y est dit que Celse criait au 2e siècle "que les Chrétiens avaient modifié leurs évangiles trois ou quatre fois, et même plus; et que ces changements étaient tels qu'ils en affectaient sérieusement le contenu;" et que Faustus, écrivain manichéen du 4e siècle, proclamait, lui aussi, hautement, qu'il était chose avérée, que le Nouveau Testament n'avait point été fait par le Christ, ni par les Apôtres, et que c'était l'œuvre d'un homme inconnu, qui l'attribua aux Apôtres et à leurs disciples de peur que, restant sous son propre nom, son œuvre ne fût pas estimée sous prétexte qu'il n'était pas témoin oculaire." "Ainsi," ajoute Faustus, "il fit un grand tort aux Chrétiens en leur donnant des livres remplis d'erreurs et de contradictions." Nous reverrons cela au liv. ii.

7e cit. (page 10): "Aucun des prophètes n'a adoré

le veau. Aaron seul l'a fait une fois par peur des Israélites; et Aaron n'était pas prophète, mais simplement ministre de Moïse." Cette assertion, aussi, donne prise à la critique sous deux rapports: premièrement en ce qu'elle n'est pas catégorique, puisque l'auteur de l' "*Istifsar*" a parlé de l'adoration du veau et des idoles, et notre rév. auteur passe sous silence ce dernier point parcequ'en effet il ne peut pas y répondre. Ne voit-on pas, dans la Bible, que Salomon, que la paix soit sur lui, s'est livré, vers la fin de sa vie, au culte des idoles, et leur a élevé des temples, comme il est dit au chap. xi. du 1 Rois? Et secondement en ce qu'elle nie à Aaron la qualité de prophète, ce qui est une erreur comme nous le verrons au liv. vi., si Dieu veut.

8e cit. Notre rév. auteur cite (page 152) les paroles suivantes d'Augustin: "L'altération des livres saints n'était possible à aucune époque, attendu que si quelqu'un eût voulu faire pareille chose, on s'en serait aperçu par le collationnement de son œuvre sur les nombreuses copies de l'Ecriture, qui étaient en grand nombre et universellement connues dès les temps les plus reculés. En outre l'Ecriture fut traduite en plusieurs langues; si quelqu'un s'était avisé d'y introduire des altérations pour quelque motif que ce fût, il aurait été découvert immédiatement." Ceci, aussi, est sujet à caution pour deux motifs: 1°, Parceque, au 1er vol. du Commentaire de Henry et Scott, on fait dire à ce même Augustin: "Que les Juifs avaient altéré le texte hébreux dans les passages qui concernent les temps et les faits relatifs aux Patriarches et aux

autres personnages, qui avaient vécu avant le déluge et après, jusqu'à l'époque de Moïse (que la paix soit sur lui) ; et qu'ils l'ont fait pour discréditer la traduction grecque, et par inimitié contre le Christianisme." "Cette opinion," ajoute le commentaire, "était générale parmi les premiers Chrétiens, qui prétendaient que cette altération avait eu lieu l'an 130 de l'ère chrétienne." Or ce passage prouve le contraire de ce qu'allègue notre rév. auteur, et le commentaire qui le cite est des plus estimés chez la secte protestante. A moins que notre rév. auteur ne nous donne des autorités supérieures à celles de ce commentaire, nous ne pouvons prêter foi à ses paroles. 2°, Parceque les ennemis du Christianisme, aussi bien que ses apologistes, proclamèrent dès le 2ᵉ siècle de l'ère chrétienne, que l'Ecriture avait été corrompue ; et que les critiques les plus renommés, chez nos adversaires, sont presqu'unanimes à reconnaître l'existence de l'altération sous ses trois formes dans plusieurs endroits des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme il sera prouvé au livre ii. Quelle plus grande évidence notre rév. auteur demande-t-il ? Aussi, l'auteur de l' "*Istbichar*," étonné de cette opiniâtreté du rév. auteur s'est-il écrié : "On ne peut pas savoir en quoi ce prêtre fait consister la preuve de l'existence des altérations, à moins qu'il ne prétende que les altérateurs eussent dû, dans tous les cas, être cités devant les tribunaux anglais, et condamnés à l'emprisonnement après conviction comme faussaires !"

Remarque. Notre antagoniste, pour faire ressortir l'improbabilité de l'altération de l'Ecriture, se sert

d'une argumentation calculée à produire de l'effet sur les ignorants, et demande qu'on lui dise *qui a altéré?* à quelle époque l'altération eut lieu? pour quels motifs elle fut faite, et quels sont les passages altérés? Or ses prédécesseurs, que Dieu les en récompense, viennent à notre aide pour la réponse, en nous disant que les altérateurs sont les Israélites eux-mêmes; que l'altération eut lieu l'an 130 de l'ère chrétienne; que les motifs sont leur haine contre le Christianisme et le désir de discréditer la version grecque, et que parmi les passages altérés sont ceux qui ont trait au temps des personnages, &c. Et le témoignage du Christ, sur lequel se basent les Chrétiens pour prouver l'inaltération de l'Ecriture, ne nuit pas à cet argument, parceque la corruption, dont il s'agit ici, serait postérieure à l'ascension du Christ; ajoutez à cela que ceux qui l'affirment ne sont pas trois ou quatre personnes seulement, mais la *totalité* des Chrétiens des premiers temps.

9e cit. (page 121). "L'Evangile fut écrit par inspiration divine, par l'entremise des Apôtres, comme il résulte du contenu même de cet Evangile, et des auteurs Chrétiens des premiers siècles." Et plus loin: "Les Apôtres écrivirent, par inspiration divine, les paroles du Christ, ses enseignements et son histoire." Ces deux assertions ont déjà été réfutées à la 4e et à la 5e citation de l'ouvrage "*Hallul-Achkal.*" En outre, le lecteur des Evangiles acquiert, par les formes mêmes du style de ces ouvrages, la conviction de l'inexactitude de l'assertion de ce rév. missionnaire, car il n'y a rien dans ces livres, qui démontre au

lecteur que tel ou tel évangile a été écrit, sous l'inspiration divine, par tel ou tel apôtre en telle ou telle langue. En tête de chaque évangile on lit, il est vrai, le nom de la personne à qui il est attribué; on le lit même au haut de chaque page, mais ces noms ont été ajoutés postérieurement, et sont, à présent, conservés par les éditeurs de ces livres; on lit, aussi, les noms des Juges, de Ruth, d'Esther, de Job, &c., en tête des écrits attribués à ces personnages, mais de même que la présence de ces noms ne prouve pas l'authenticité de ces divers écrits, de même les noms des évangélistes en tête des évangiles ne prouvent pas l'authenticité de ces derniers.

Des assertions de cette nature, de la part d'un missionnaire aussi éclairé que l'auteur du "*Mizan*," et qui doit par conséquent en connaître toute la valeur, causent de la surprise et de l'étonnement aux savants de l'Islamisme; c'est pourquoi il leur échappe quelquefois, dans leur excitation des expressions qui sont peut-être inconvenantes, comme cette phrase de l'auteur de l' "*Istibchar:*" "Nous n'avons pas vu de prêtre, aussi menteur, et aussi indifférent aux allégations menteuses, que le Prêtre Pfander."

Comme des citations ultérieures peuvent nous mener trop loin, je me contente de ce que je viens de citer pour démontrer la première habitude de ces messieurs, je passerai aux deux autres.

2e habitude. Il est de l'habitude de notre rév. contradicteur de choisir les expressions qui échappent, par faiblesse humaine, de la plume de quelqu'un des nôtres, à son adresse, ou à l'adresse de quelqu'un des

siens, et qui lui paraissent peu convenantes à sa dignité ou à la leur, et en fait un sujet de plainte, les exagérant au point que d'une chose, qui serait comme un grain de moutarde, il vous fait une montagne ; et de l'autre côté, il ne prête lui-même aucune attention à ce qui échappe de sa propre plume contre ses adversaires. Cette conduite me paraît fort étrange, et je ne puis en comprendre le mobile. Croit-il que les paroles, quelles qu'elles soient, parcequ'elles sortent de sa (*révérende*) bouche ou tombent de sa (*révérende*) plume, doivent être toutes bonnes et dites à propos ; et qu'au contraire, celles qui viennent d'un adversaire à lui, quelque modérées qu'elles soient, doivent être mauvaises et condamnables ? Voici quelques exemples des gentillesses de ce rév. monsieur, auxquelles je fais allusion ici : A la première page de son livre "*Hallul-Achkal*" il applique à l'honorable Hadi 'Ali, auteur du "*Kachful-astar*" (soulèvement, ou levée des voiles), qui est une réfutation de l'autre ouvrage de notre rév. auteur, "*Miftahul-asrar*," mentionné ci-devant, les paroles de Paul qu'il cite textuellement ; on y voit le passage suivant : "Le dieu de ce monde a aveuglé les intelligences des impies." P. 2, il dit : "L'auteur a fermé l'œil de l'impartialité et de la justice par esprit de parti et de propos délibéré." P. 3 : "Il paraît que son unique objet est la pure chicane, inspirée par un esprit d'opiniâtreté." P. 4 : "Tout l'ouvrage est rempli d'objections futiles, d'assomptions gratuites, et d'attaques inconvenantes." Ib. : "C'est un livre plein de contradictions et de faussetés." P. 19 : "L'auteur pense (ces choses) par

esprit d'orgueil et de vanité." P. 24: "C'est du pur orgueil et de l'impiété (*Kufr*), que Dieu ait pitié de lui, et le délivre de l'influence d'un entendement erroné." P. 25: "Cela ne prouve pas seulement son peu de savoir et son ignorance, mais aussi un entendement erroné, guidé par le fanatisme." Ib.: "Il paraît que la présomption et le fanatisme ont privé l'auteur de son entendement, ont offusqué sa raison et dénaturé sa justice." P. 50: "C'est du vrai orgueil et de la vraie impiété." Et plus bas à la même page: "Le cœur de l'auteur s'est rempli d'orgueil et d'opiniâtreté;" et encore plus bas: "C'est de la vraie ignorance, et le *non plus ultra* de l'orgueil." P. 55: "Cela prouve chez lui l'absence totale de recherches et un opiniâtre esprit de parti." P. 56: "C'est le *non plus ultra* de la partialité opiniâtre, et de l'impiété." Et enfin, p. 77: "La thèse qui accorde à la raison le droit du juger (les choses divines?) est irraisonable, vaine, et absurde." Toutes ces belles expressions sont à l'adresse du digne Seyed 'Ali Hadi, que le Sultan de Luknow estimait et honorait. Quant aux paroles qui sont à l'adresse du digne et vertueux Al-Hassan, auteur de l' "*Istifsar*" en voici quelques exemples. P. 117 de "*Hallul-Achkal:*" "Par rapport à son entendement, il est encore plus borné qu'un chef de secte idolâtre, ét par son impiété il est pire que les Juifs." P. 118: "Or cet honorable personnage écrit maintenant, p. 592, par excès d'impiété et avec une absence totale de reflexion." P. 120: "La justice et la foi sont, toutes deux, absentes du cœur de cet honorable écrivain." Dans une dernière lettre que notre rév. auteur a addressée à l'honorable auteur

de l' "*Istifsar*" il emploi le mot "déserté" (c.-à-d., de s'être retiré de la controverse ou d'avoir déserté son poste !). Or, ce seul mot de *fuite* ou de *désertion* paraitrait, il n'y a pas de doute, bien mauvais à notre rév. auteur, s'il lui était appliqué par quelqu'un de nous. Si notre rév. auteur prétextait de s'être servi de ces expressions, parceque l'auteur de l' "*Istifsar*" aurait employé des expressions inconvenantes, suivant l'estimation de sa révérence, à l'égard des prophètes israélites, que la paix soit sur eux, je lui répondrait que c'est une pauvre excuse, parceque l'auteur de l' "*Istifsar*" a declaré, maintes fois dans son livre, qu'il ne faisait cela que pour les besoins de l'argumentation, et à titre de réduction à l'absurde des déclarations des auteurs chrétiens, et des autorités sur lesquelles ils s'appuient ; c'est-à-dire, pour prouver que les Chrétiens, en admettant tel et tel fait, doivent aussi admettre tel et tel autre comme conséquence naturelle ou nécessaire du premier ; autrement l'auteur de l' "*Istifsar*" est bien loin lui-méme d'entretenir des notions dénigrantes sur le compte des prophètes, que la paix soit sur eux ; on n'a qu'à consulter les pages 8, 177, 558, 594 et 604 de son livre, édition de 1861, pour s'en convaincre.

En outre le rév. auteur du "*Hallul-Achkal*" accuse, p. 89 de ce livre, la nation musulmane en général "de croire à des superstitions absurdes et à des comptes fabuleux sans nombre." Cela est à ajouter aux autres gentillesses, de ce rév. missionnaire, dont je viens de parler.

De plus, une controverse par correspondance eut

lieu entre notre rév. auteur et l'honorable Mouhammad Wazir Khan, après mon retour à Delhi, et cette correspondance fut publiée à Akbarabad en 1854. Dans sa seconde lettre, en date du 29 Mai de la même année, notre rév. auteur dit à son adversaire: "Il paraît que votre seigneurie, aussi, appartient à leur secte" (c.-à-d., à la secte des *Dahris* ou matérialistes, qui ne croient pas à une vie future), "car il y a dans la nation islamique des personnes qui sont des Musulmans en apparence et des *Dahris* dans leurs opinions cachées." Wazir Khan fit à cette accusation une réponse catégorique, où, entre autres choses, il dit au rév. auteur: "Vous avez reconnu, pendant la discussion générale, que les institutions pratiques de la *Tora* ont été abrogées; vous avez admis qu'il y a corruption dans sept ou huit passages, et que, dans trente ou quarante mille autres, il y a eu altération par la négligence des copistes, ce qui est cause que, des notes marginales ont été incorporées dans le texte, et des passages du texte ont été mises comme des notes marginales, et que par cela il y a eu altération des passages. Or en se basant sur ce fait, ne serait-on pas autorisé à vous dire, que vous devez intérieurement croire que la religion du Christ est fausse; que vous savez que vos saintes écritures sont abrogées, corrompues; qu'elles ne méritent aucune considération, et que vous professez cette religion pour des intérêts mondains, et que pour ces mêmes intérêts vous défendez des livres que vous reconnaissez sans valeur? Et, en considérant que vous avez toute votre vie appartenu à la secte Luthérienne, ne serait-on pas

autorisé à penser, aussi, que vous vous êtes, depuis quelques mois seulement, converti à l'Eglise Anglicane pour des intérêts mondains,[1] c.-à-d., parceque vous auriez l'intention de vous établir en Angleterre, comme je l'ai ouï dire à votre intime ami (le Rév. French (?)), ou bien encore, parceque vous y auriez un intérêt domestique ?" C'est-à-dire, que son épouse étant de l'Eglise Anglicane, notre rév. auteur se serait converti à cette église par complaisance pour sa dame ; c'est ce que mon ami Wazir Khan m'a dit avoir voulu indiquer par les mots "intérêt domestique." Voyez, donc, quelles ont été les conséquences du procédé de notre rév. auteur ; on lui a rendu ses compliments avec usure.

[1] Fi donc ! Un ministre de l'évangile faire quelque chose par "intérêt mondain" ! N'en déplaise à notre auteur, Vizir Khan se trompe. Le "grand apôtre des nations," Paul, n'a-t-il pas recommandé à tous les fidèles "d'éprouver toutes choses et de *retenir ce qui est bon*" ? Le rév. auteur du *Mizan*, fidèle au conseil de ce grand luminaire de l'Apostolat, aura passé "toute sa vie" à faire une étude critique et comparative des doctrines des deux Eglises, pour être plus à même d'accomplir un *choix sérieux ;* et ayant trouvé que l'Eglise Anglicane, ce modèle des Eglises, est meilleure que l'Eglise Luthérienne, parcequ'on y irait plus surement au paradis en voiture,—ce qui, certes, est une très-bonne chose, pour celui, surtout, qui a le salut de son âme à cœur—*sa Révérence* aura fait le changement dont parle Vizir Khan afin de "retenir ce qui est bon." Prendre ce qui est bon c'est un excellent principe ; heureux ceux qui savent et peuvent toujours le mettre à exécution. Jésus lui-même l'a recommandé, en reprochant à Marthe de "se tourmenter de beaucoup de choses" tandis qu' "il n'est besoin que d'une seule," et disant de Marie qu'elle avait "choisi la bonne part qui ne lui sera pas ôtée." Par ce choix notre *Révérend* a pu même faire d'une pierre deux coups ; il a pris *ce qui est bon,*—et dans l'autre monde il aura le plaisir de pouvoir se moquer des Luthériens qui n'auront pas suivi son exemple, parceque, s'ils sont admis dans le paradis, ils resteront certainement dans un étage inférieur—et s'est rendu de plus en plus *agréable* au "grand apôtre" en lui prouvant par le fait que son conseil n'est pas oublié. En parlant d' "intérêts mondains" V. Kh. voudrait nous faire accroire que les *Révérends* ministres de l'évangile servent à la fois Mammon et Jéhova, ce qui est impossible, Jésus Christ ayant déclaré que "nul ne peut servir deux maîtres, car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre." J'avoue qu'aux yeux *profanes*

Et qui plus est, notre rév. auteur n'a pas protesté contre les deux suppositions faites à sa charge. Il suffit, donc, que sa conversion ait été inspirée par l'un des deux premiers motifs, pour qu'elle soit digne de blâme. Quant au troisième (l'intérêt domestique) il sort de la portée de notre discussion, c'est pourquoi je le laisse de côté, et reviens à notre sujet. Les belles expressions que j'ai citées sont, donc, celles que notre rév. auteur s'est permis d'adresser aux savants musulmans de l'Inde, ses contemporains. Mais celles dont il s'est servi à la page 139 de son "*Hallul-Achkal*," dans ses lettres, dans son "*Mizan*," et dans son autre ouvrage "*Tariqul-haïat*" (le chemin de la vie), contre le Coran et notre Prophète, que la béné-

des "infidèles" il paraît en effet que Messieurs les *Révérends*, non moins que les *Révérendissimes*, briguent dans ce bas monde les gros appointements et les riches sinécures tout comme le commun des mortels; et quelques "infidèles" même, poussent l'*impiété* jusqu'à considérer ces *très-immaculées Révérences* comme de *vrais mammonolâtres*, plutôt que comme les disciples de celui qui disait de lui-même: "Les renards ont des tanières, et les oiseaux de l'air ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête;" mais celui-là se tromperait fort qui croirait que ces "élus du ciel" font ce qu'ils font par intérêt personnel, ou par attachement aux viles choses de la terre. Jésus n'a-t-il pas dit: "Donne à celui qui te demande, et ne te détourne point de celui qui veut emprunter de toi"? De plus, Dieu lui-même n'a-t-il pas commandé et recommandé, au "peuple élu" par la bouche de Moïse, de ne point manquer d'ouvrir la main au *frère* affligé et pauvre dans le pays? David même, ce grand Roi-Prophète, l'homme "selon le cœur de Dieu," nonobstant ses trois cents concubines et son assassinat d'Urie, a recommandé itérativement la même chose; et son fils, le *seul* parmi les mortels à qui Dieu ait donné directement la *sagesse*,—ce qui ne l'a pas empêché d'avoir sept cents concubines plus que son *très-saint* Père, et d'adorer les idoles à la fin de sa vie,—a dit aussi à son tour: "Le juste donne et n'épargne rien." Or, pour donner il faut avoir; *ex nihilo nihil.* Il n'est pas accordé à tout le monde de pouvoir dire, comme Céphas au "boiteux-né:" "Je n'ai ni argent ni or, mais ce que j'ai je te le donne: au nom de Jésus Christ, le Nazaréen, lève-toi et marche;" et d'ailleurs, tous les hommes ne sont pas des "boiteux-nés," et n'ont pas besoin d'être guéris de défauts physiques; les pauvres ont besoin "de

diction et la paix de Dieu soient sur lui, quoique la citation, à titre d'exemple, d'expressions impies n'affecte pas la foi du citateur, ma plume répugne à les citer. De même, lors de la controverse par correspondance, qui eut lieu entre lui et l'auteur de l' "*Istifsar*" en 1844, ce dernier, dans la seconde lettre qu'il lui adressa, proposa à son acceptation préalable, quatre conditions qui devaient régler la conduite de la controverse. La première de ces conditions était, qu'il devait mentionner le nom de notre Prophète, que la bénédiction et la paix de Dieu soient sur lui, avec les marques de respect et les titres honorifiques que nous lui accordons, et que, s'il ne jugeait pas devoir se conformer à cet usage, il devait en le mentionnant se servir des expres-

quoi garnir leur pot-au-feu avec," comme disent les Arabes; c'est pourquoi nos *Révérends* et *Révérendissimes* cherchent ici-bas les biens matériels pour pouvoir les dispenser. Il faut être aveugle des yeux et de l'esprit pour ne pas voir que *les premiers* et *les plus grands* promoteurs du bien-être de l'humanité, les plus *charitables*, les plus généreusement bienfaisants sur la terre, même par les Auto-da-fè et les massacres, *pro bono publico et ad majorem Dei gloriam*, ont toujours été et sont encore Messieurs les *Révérends* et *Révérendissimes.* Ne les voyons-nous pas, ces disciples du Nazaréen, ces modèles des plus grandes vertus et de la plus parfaite abnégation, qu'ils sont comme les "corbeaux," qui "ne sèment ni ne moissonnent," et qui "n'ont pas de sellier et de grenier"? S'ils briguent les appointements et les sinécures; s'ils semblent changer de couleur, comme les caméléons, pour obtenir des avantages apparemment mondains; s'ils ont l'air de fréquenter *volontiers* les temples de Mammon, ils ne le font pas dans le but d'amasser "des trésors sur la terre, où les vers et la rouille gâtent, et où les larrons percent et dérobent," mais afin de *s'en servir* pour "amasser des trésors dans le ciel, où ni les vers, ni la rouille ne gâtent rien, et où les larrons ne percent ni ne dérobent." Ces paroles de Jésus: "Car, où est votre trésor, là sera votre cœur," sont toujours présentes aux *esprits Révérends*, et ils *savent* agir *en tout* de manière à avoir leurs trésors là *où sont déjà* leurs cœurs, c.-à-d., au ciel, où personne ne pourra jamais y toucher. Aux yeux des *Révérends* les biens de ce monde, ou "intérêts mondains," sont trop périssables pour que leurs *Révérences* daignent en user autrement que comme un "medium." Il ne faut pas juger sur l'apparence, "chè spesse volte l'apparenza inganna."

sions suivantes : "Votre Prophète" ou "le Prophète des Musulmans," et mettre les pronoms et les verbes, qui si rapporteraient, dans la phrase, à sa Noble Personne, à la forme plurielle comme il est d'usage dans la langue d'Oude, " autrement, conclut-il, vous ne pourriez pas parler, et votre langage nous serait extrêmement fastidieux et pénible." Par sa lettre du 29 Juillet 1844, notre rév. auteur répondit : "Nous sommes excusable de ne pouvoir employer, au sujet de votre Prophète, les termes honorifiques dont vous parlez, avec les pronoms et les verbes à la forme plurielle, mais nous n'emploierons pas d'expressions dénigrantes, et toutes les fois que nous aurons à le mentionner nous dirons 'votre Prophète' ou 'le Prophète des Musulmans,' ou simplement 'Mahomet,' comme, par exemple 'Mahomet a dit,' &c., et aussi, quand le fil du discours l'exige, 'Mahomet n'est pas un vrai prophète,' ou 'Mahomet est un faux prophète.' Et ne croyez pas que nous fassions cela dans l'intention de vous mortifier ou de vous offenser, mais la raison en est que Mahomet, n'étant pas pour nous un vrai prophète, nous sommes obligé de le déclarer." Dans une autre lettre, en date du 31 du même mois, il dit : "Il est impossible que nous mentionnions Mahomet avec les pronoms et les verbes à la forme plurielle." Je lui fis moi-même une demande semblable par une lettre que je lui addressai le 18 Avril 1854 ; il m'envoya le 18 du même mois une réponse analogue à celle qu'il écrivit à l'auteur de l' " *Istifsar.*"

Les choses étant ainsi, je dis que les savants musulmans ont de lui la même opinion que lui-même a

d'eux, et qu'ils croient, aussi, sur son compte, et sur celui des docteurs de sa secte, beaucoup plus de choses que lui et les siens ne croient sur le compte de notre Prophète, que la bénédiction et la paix de Dieu soient sur lui. Or si quelqu'un de nos savants, imitant l'exemple de notre rév. auteur, lui appliquait les paroles de Paul où il est dit que "le Dieu de ce siècle a aveuglé les intelligences des impies;" s'il lui rendait ses propres expressions, et lui disait, qu'il "a fermé l'œil de l'impartialité et de la justice par esprit de parti, et de propos délibéré;" que "son unique objet est la pure chicane, inspirée par un esprit d'opiniâtreté;" qu'il "pense par esprit d'orgueil et de vanité;" qu'il "parait que l'orgueil et le fanatisme l'ont privé de son entendement, ont offusqué sa raison et dénaturé sa justice;" que "son cœur est rempli d'orgueil et d'opiniâtreté;" que "par rapport à son entendement il est encore plus borné qu'un chef de secte idolâtre, et par son impiété il est pire qu'un Juif;" que "il écrit par excès d'impiété et avec une absence totale de réflexion;" que "la justice et la foi sont toutes deux absentes de son cœur;" et, enfin, qu'il a déserté son poste; si quelqu'un de nous disait de son "*Mizan-ul-haqq*," qu'il ne contient que des allégations trompeuses (dites dans le seul but de surprendre la bonne foi du lecteur), des sophismes, des faits faux, &c., &c.; et de son langage à l'égard du Prophète, que la bénédiction et la paix de Dieu soient sur lui, et à l'égard du Coran et du *hadith*, que "c'est du pur orgueil et de l'impiété, que Dieu ait pitié de lui et le délivre de l'influence d'un entendement

erroné," &c., &c. ; si quelqu'un, dis-je se permettait de ces gentillesses à l'adresse de notre rév. auteur ferait-il chose permise dans l'opinion de ce rév. prêtre ? Dans le cas affirmatif, il ne devrait pas s'en plaindre ; dans le cas négatif, pourquoi s'en servirait-il lui-même ? C'est tout au moins une fort étrange équité que celle de ce rév. prêtre, qui considère une chose permise ou excusable quand elle vient de lui, et répréhensible, ou sans excuse, quand elle vient d'un savant musulman ! Que ce rév. M. veuille bien considérer que, quand un de nos savants est induit par le fil du discours à se servir d'une expression quelconque à son égard ou à l'égard des docteurs de sa secte, il ne le fait pas dans l'intention de blesser ou de nuire, mais il le fait dans le but de manifester ce que lui-même, comme Musulman, croit être la vérité, ou afin de répondre aux attaques des adversaires ; car, comme dit une proverbe arabe : " Chacun récolte ce qu'il a semé, et est récompensé selon ses actions."

3e habitude. Notre rév. auteur prend les versets du Coran, les traduit, puis les commente à sa façon pour pouvoir les critiquer, en alléguant que leur véritable portée est celle qu'il leur donne lui-même, et non celle que leur ont donnée les exégètes et les commentateurs Musulmans ; et pour en imposer aux ignorants il établit (liv. iii. chap. iii. du " *Mizan,*" et liv. iv. de " *Hallul-Achkal*") des règles d'interprétation qu'il déclare indispensables. J'en citerai deux à titre d'échantillon : I. " L'interprétateur doit comprendre le but du livre tel que l'a conçu son auteur ; à cet

effet, il faut qu'il ait des connaissances précises des temps où a paru l'auteur, et des mœurs et croyances du peuple parmi lequel il a vécu ; il doit connaître, aussi, le caractère de l'auteur, lui-même, et les circonstances de sa vie. Sans cela, la connaissance seule de la langue serait insuffisante." II. "Il doit faire attention à l'enchainement des faits ; il ne doit pas, en expliquant un passage, le séparer de ce qui précède et de ce qui suit, mais bien il doit avoir toujours devant les yeux cette double dépendance." Or le fait est que notre rév. auteur, loin d'avoir des connaissances précises des temps, des circonstances, &c., où le Coran a été fait, n'a, même, pas une connaissance de l'arabe suffisamment profonde, pour être juge compétent; en outre il ne considère pas l'enchainement des faits, et se permet d'expliquer les passages sans tenir compte de ce qui les précède et de ce qui les suit, comme il sera prouvé tout à l'heure. Or, comment qualifier de pareilles prétentions? Faut-il lui appliquer ce qu'il écrivit lui-même à l'adresse de l'honorable Hadi 'Ali, et dire que "la présomption et l'ignorance ont offusqué sa raison et dénaturé en lui le sentiment de l'équité," ou bien que "c'est là de la vraie ignorance et de la présomption toute pure"? Si je me servais de pareilles expressions je ne ferais, peut-être, que constater une vérité; mais je préfère, par respect pour moi-même, ne pas m'en servir, quoiqu'il en soit, lui, très-prodigue à l'égard des savants musulmans, et reviens à mon sujet. Après les règles d'interprétation, qu'on vient de lire, notre rév. auteur conclut par ces mots assez sententieux: "Quiconque laisse de

côté la bigoterie et le préjudice, et considère avec un esprit impartial les versets (du Coran) que nous avons cités, verra qu'ils ne peuvent avoir d'autre sens que celui que nous leur avons donné." Cela posé, je vais citer trois exemples, — nombre égal à la Trinité qu'adorent, lui et les siens,—pour donner une idée de ses rares connaissances de la langue, et de son excellente méthode d'interprétation.

1[er] ex. Dans la seconde séance de la controverse publique qui eut lieu entre lui et moi, notre rév. auteur se leva, son "*Mizan*" à la main, et se mit à lire les versets du Coran cités dans cet ouvrage. Les versets étaient écrits en caractères clairs et avec tous les points voyelles; cependant, sa lecture était si mauvaise et si incorrecte, nonobstant les points voyelles, que toute la partie musulmane de l'auditoire en fut chaquée, et l'hon. Qadi Mouhammad Asad-ullah, n'en pouvant plus, demanda trève au rév. monsieur, et le pria de se restreindre à la traduction des versets : "Veuillez," ajouta-t-il, "passer outre les textes arabes, attendu que les mots de cette langue changent de signification et de portée selon la manière dont on les prononce." Sa révérence répondit alors : "Excusez-nous ; cela provient de ce que nous sommes étrangers à la langue." On peut, par cet exemple, se faire une idée de ce qu'il y a de réel dans ses prétentions linguistiques.

2[e] ex. . . . (Voy. une note dans l'Appendice, fin 2[e] vol.)

3[e] ex. Dans son livre "*Mitfahul-Asrar*" (p. 4, éd. 1844) notre rév. auteur cite les passages suivants du

Coran : " Et Marie, fille de 'Imran, qui a conservé sa virginité, nous soufflâmes en elle (une partie) de notre esprit " (ch. lxvi. 12). " Mais le Messie, fils de Marie, est l'Apôtre de Dieu et son Verbe, qu'il jeta dans Marie, et un esprit *de lui* [Dieu] " (ch. iv. 169). Après ces citations il dit : " Si le Christ est l'esprit de Dieu, ainsi que le déclarent ces deux passages, il doit appartenir au rang de la Divinité, car l'*esprit* de Dieu ne peut pas être inférieur à Dieu lui-même. Cependant quelques Musulmans prétendent que le mot *esprit*, dans ces deux passages, est pour l'Ange Gabriel ; mais ces assertions sont faites par un sentiment de haine contre les Chrétiens, parceque le pronom *lui* dans la locution " de lui," et le possessif *notre* dans les mots " notre esprit " ne peuvent, selon les règles du *sarf*,[1] se rapporter qu'à Dieu." Cette assertion est vulnérable, et donne prise à la critique sous plusieurs rapports : 1. Parceque, dans le *sarf*, il n'y a point, que je sache, une telle règle. Notre rév. auteur aurait-il l'obligeance de nous l'indiquer pour notre édification ? Ce fait nous porterait à croire que sa révérence ne sait pas ce que c'est que le *sarf*, ni de quoi il traite ; mais qu'elle aurait entendu ce nom et s'en serait servie, uniquement pour en imposer à ceux qui ignorent cet art, et leur faire accroire qu'elle est versée dans l'arabe et dans les sciences arabes. 2. Parceque, de tous les savants musulmans de quelque valeur, aucun n'a jamais allégué que les pronoms, dont parle notre rév. auteur, se rapportent à l'Ange Gabriel et non à Dieu. L'assertion, donc, de notre rév. auteur

[1] Le *sarf* est la 1ère partie de la grammaire ; l'étymologie.

est fausse, et dictée, peut-être, "par un esprit de haine" contre les Musulmans. 3. Parceque le verset du chap. iv. est ainsi conçu : "O vous, qui avez reçu les Ecritures, dans votre religion ne dépassez pas la juste mesure ; ne dites de Dieu que ce qui est vrai. Le Messie, fils de Marie, est l'Apôtre de Dieu et son Verbe qu'il jeta dans Marie ; il est un esprit venant de Dieu (lit. *et un esprit de lui*). Croyez en Dieu et à ses Apôtres, et ne dites point : il y a trinité. Cessez de le faire ; cela vous sera plus avantageux ; car Dieu est unique. Gloire à lui : comment aurait-il un fils ? A lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ; il suffit d'avoir Dieu pour patron." On voit, par ce que l'on vient de lire, qu'avant les mots "*de lui*" il y a : "O vous qui avez reçu les Ecritures," &c. ; c'est un reproche adressé aux Chrétiens, qui poussent aux extrêmes leur croyance à l'égard de la nature du Christ, que la paix soit sur lui. On voit, aussi, qu'après "*de lui*" il y a : "Croyez en Dieu, . . . ne dites point il y a trinité," &c., ce qui est un autre reproche à l'adresse des Chrétiens pour leur croyance en la trinité, et au Christ comme fils de Dieu. Cette croyance le Coran la condamne dans plusieurs endroits, comme : "Ceux qui disent, que Dieu c'est le Messie, fils de Marie, commettent une impiété ;" et plus loin : "Ceux qui disent, que Dieu est un troisième d'une trinité énoncent une impiété ;" et, enfin : "Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un apôtre" (ch. v.).

Admire, ami lecteur, dans ce rév. prêtre, la profonde connaissance des règles de l'exégèse et de l'interprétation ; la minutieuse exactitude dans la critique ; vois comme il tient compte des "intentions

de l'auteur, de l'enchaînement des circonstances, des passages qui précèdent et de ceux qui suivent"! Il est, vraiment, fâcheux que ce grand et ingénieux savant, ce commentateur et interprétateur *sans égal*, ne se soit pas donné la peine d'écrire, sur l'Ancien et le Nouveau Testament, un commentaire enrichi de vues aussi élevées, et de disquisitions aussi exactes que celles dont nous venons de voir les échantillons! Son commentaire serait certainement une œuvre des plus précieuses pour ses corréligionnaires, en ce qu'il leur dévoilerait des vérités dont ils n'ont, peut-être encore, aucune idée. Quant à moi, si cet incomparable interprétateur, après un *profond* examen et une *mûre considération*, venait à affirmer que deux et deux font cinq, je ne m'étonnerais guère.

Voilà, ami lecteur, comment ce rév. monsieur croit déterminer la vraie portée des paroles du Coran! Et avec ce mince capital de connaissances et de disquisition, il prétend faire préférer sa mauvaise traduction et son absurde commentaire à ceux des savants musulmans! N'est-ce pas là le fruit de la présomption et de l'orgueil?

4. Parceque, dire (pour le cas qui nous occupe) que "l'esprit de Dieu n'est pas inférieur à Dieu lui-même," c'est purement et simplement une absurdité. Dieu a dit en parlant d'Adam—que la paix soit sur lui—1°, au chap. de *l'Adoration:* "et il y soufla de *son esprit*" (xxxii.); et 2°, au chap. *Al-Hijr:* "lorsque je l'aurai formé et que j'aurai soufflé en lui *mon esprit*, prosternez-vous devant lui en l'adorant" (xv.). Dans ces deux passages Dieu appelle l'âme d'Adam, *son esprit*. En outre, au chap. de *Marie*, en parlant de l'Ange Gabriel Dieu dit: "Et nous lui

envoyâmes *notre esprit* qui se présenta à elle en forme humaine." De même nous lisons dans Ezéchiel (chap. xxxvii. 14) : "Et je mettrai *mon esprit* en vous." Il est clair que les mots *mon esprit* dans ce passage sont pour les âmes des hommes. Mais, d'après les principes d'exégèse posés par notre rév. auteur, Adam, l'Ange Gabriel, et les milliers d'hébreux qui seront ressuscités, doivent être autant de Dieux égaux à l'Etre Suprême ! Pour tout homme raisonnable il n'y a point de doute que, dans les passages cités par notre rév. auteur, le mot *esprit* ne signifie autre chose que l'âme humaine que Dieu a donnée au Christ ; et la locution, "*et esprit de lui,*" veut dire, ainsi que l'expliquent Beidhawi et Jalaluddin, "ayant une âme provenant de Dieu." Comme le point en discussion est tellement simple qu'il est à la portée même des enfants, notre rév. auteur s'est aperçu de son erreur, sur certaines observations qui lui furent adressées par quelques-uns de nos savants, et modifia ses paroles dans la nouvelle édition de son ouvrage faite en 1850 ; mais la nouvelle tournure donnée à ce passage est aussi vague qu'insipide, et je l'ai réfutée dans mon ouvrage "*Izalat-uchchoukouk*," qu'on peut consulter si l'on veut.

Maintenant je rapporterai deux petits faits qui ont une certaine analogie avec le cas de notre rév. prêtre.

1ère histoire. At-Tibi dans son commentaire du "*Mischkat*" rapporte que, pendant qu'un Musulman lisait le Coran à haute voix, un prêtre entendit ces paroles : "Et son verbe qu'il jeta dans Marie, et un esprit de lui," et s'écria : "Ceci est conforme à notre croyance, et contraire à celle des Musulmans, parce-

qu'il y a affirmation que le Christ est un esprit faisant partie de Dieu même." 'Ali ben Hosseïn ben El-Waqid, auteur de l'ouvrage intitulé "*Ennadhir*," qui se trouvait présent, ayant entendu le prêtre parler ainsi, lui dit : "Dieu s'est servi d'expressions semblables en parlant des êtres créés en général puisqu'il dit (chap. xlv. 12) : 'Et il vous a soumis tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, tout (vient) de lui ;' or si tu dis que les mots 'esprit de lui' signifient une partie de Dieu, l'expression 'tout de lui' doit signifier aussi des parties de Dieu ; et d'après ta manière d'interpréter les mots 'toutes les créatures de l'univers' seraient autant de Dieux." Le prêtre reconnut son erreur et se convertit.

2e histoire. Un des Chrétiens de Delhi, pour prouver la Trinité, crut devoir se servir de cette phrase du Coran, "Au nom de Dieu, clément et miséricordieux," en alléguant que Dieu s'est donné dans cette phrase *trois* noms (attributs) qui désignent en lui la Trinité. Un des malins de la ville lui répondit : "Dommage, que tu ne te sois pas servi du Coran pour prouver l'existence de sept dieux par ces versets du chapitre du '*Croyant*' (xl.) : 'Ha. Mim. La révélation du Coran (vient) du Dieu, *puissant* et *sage*, *pardonneur* des péchés, *accepteur* de la pénitence, *terrible* dans les châtiments, *doué* de longanimité.' Tu pourrais même prouver l'existence de dix-sept dieux par les trois derniers versets du chap. de '*l'Emigration*' (lix.), où dix-sept attributs de Dieu sont énoncés consécutivement l'un après l'autre."

Par ce qui précède je t'ai soumis, ami lecteur, trente-sept différentes allégations de notre rév.

auteur ; j'en citerai d'autres dans le cours du présent ouvrage, et je tâcherai de les réfuter.

Et maintenant je me permettrai de demander à mon rév. adversaire : Me serait-il, oui ou non, permis, en présence des faits et des allégations que je viens de citer, de me servir de son propre langage et de dire que ces allégations et ces faits, presque tous sans fondement, ainsi que les autres faits de même nature, dont ses ouvrages abondent, sont une preuve de " son peu de connaissances et de son manque absolu de disquisition " ? car si sa révérence s'était donné la peine d'étudier un peu mieux son sujet et d'approfondir ses recherches, il n'aurait pas laissé s'échapper de sa plume des allégations aussi inexactes. S'il déclarait qu'un tel langage ne m'est pas permis, je le prieras de vouloir bien me dire la raison pourquoi il lui serait permis, à lui, de s'en servir pour cinq ou six points, ou faits, ou allégations d'un adversaire, qu'il trouverait condamnables, ou qui lui sembleraient l'être, et il ne serait pas permis que cet adversaire s'en serve lui-même quand il trouve dans les ouvrages de sa révérence cinq à six fois plus de faits, de points et d'allégations non moins condamnables ? S'il déclarait, au contraire, la chose permise, Eh ! bien ! je me contenterais de lui conseiller de rentrer en lui-même, et d'avouer que ce qui a été dit jusqu'à présent est une réponse suffisante à son "*Mizan-ul-haqq*," à son "*Miftah-ul-Asrar*," et à son "*Hallul-Achkal*," et autres, car le reste du *contenu* de ces ouvrages entre, à peu près, dans la même catégorie de ce qui vient d'être cité, et mérite des réponses analogues à celles qui précèdent. Qu'il médite bien, aussi, ce beau

proverbe arabe : "N'ouvre point une porte, quand tu sais qu'il te sera ensuite impossible de la refermer ; et ne lance point un trait, quand tu sais qu'il ne sera plus en ton pouvoir de le retenir." Et mon objet, en donnant une si grande étendue à cette 7ᵉ obs., est de prier les personnes, qui croiront devoir réfuter mon présent ouvrage, de vouloir bien citer d'abord mes paroles, et de les réfuter ensuite comme bon leur semblera, afin que le lecteur de la réfutation puisse juger avec connaissance de cause. Et si elles craignent que leur réfutation ne devienne par cela trop étendue, elles n'ont qu'à se borner à la réfutation d'un des six livres à la fois. Et je les prie, en outre, qu'elles veuillent prendre en considération les autres points mentionnés dans cette introduction, et qu'elles ne suivent pas l'exemple de MM. les savants protestants, qui cherchent à égarer les esprits par des allégations vagues ou des citations inexactes, car une telle pratique serait contraire aux lois de l'équité, et ne saurait avoir d'autre résultat que d'induire en erreur les lecteurs de bonne foi. Et au cas où le Rév. Pfander lui-même, veuille me faire l'honneur de me réfuter, je le prierai, non-seulement d'observer ce que je viens de dire, mais aussi de nous expliquer les trente-sept allégations, que j'ai critiquées dans les pages qui précèdent, afin que ses explications servent de règle ou de mesure aux lecteurs pour juger de la valeur des deux critiques. Mais je pense que ces messieurs ne répondront pas, s'il plait à Dieu ; et s'ils le font, ce sera, sans doute, selon leur ancienne habitude, c'est-à-dire, qu'ils choisiront les points les plus faibles, contre lesquels ils peuvent

trouver quelques objections à faire, et passeront sous silence tout ce qui est clair ou bien prouvé ; ou bien ils chercheront à donner le change à leurs lecteurs, en leur disant, "selon l'usage antique et solennel," que le reste de mes paroles, ou des choses contenues dans ce livre, est aussi mauvais, ou aussi faible, ou faux, ou incongruant, que les quelques faits, ou points, ou passages qu'ils auront cru convenable de leur citer. Et avec tout cela l'ensemble de leurs réponses ou réfutations ne sera peut-être, vis-à-vis du présent ouvrage, que dans la proportion d'une page des leurs pour un cahier des miens. S'ils font cela, je déclare ici d'avance que je considèrerai leur conduite comme une preuve évidente de LEUR INCAPACITÉ.

VIII. Obs. Les noms des auteurs et les passages que j'ai cités de leurs écrits sont puisés dans les éditions anglaises que j'ai pu me procurer, ou dans les traductions faites par les missionnaires, et dans les autres écrits publiés par ces derniers en persan, en arabe, ou en langue d'Oude. Les noms étant ce qu'il y a de plus difficile à transcrire en arabe, si le lecteur rencontre quelque erreur qu'il ne me l'impute pas à charge.

Cela posé j'entre, avec l'aide de Dieu, en matière. O Dieu, accorde-nous ta grâce, pour que nous puissions prouver vrai ce qui est vrai, et faux ce qui est faux.

LIVRE PREMIER.

DES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT,

EN QUATRE CHAPITRES.

CHAPITRE I.

NOMS ET NOMBRE DES LIVRES DE L'ÉCRITURE.

SACHE, que les Chrétiens divisent leurs livres en deux parties : la première comprend ce qui serait parvenu jusqu'à eux par l'entremise des prophètes qui ont paru avant le Christ, que la paix soit sur lui, et la seconde les livres qui auraient été écrits par inspiration divine après le Christ. L'ensemble des livres de la première partie s'appelle " ANCIEN TESTAMENT," et l'ensemble des livres de la seconde " NOUVEAU TESTAMENT." Les deux parties réunies s'appellent BIBLE, mot grec qui signifie *Livres.* Chacune d'elles se subdivise en deux parties, dont l'une est reconnue comme authentique par l'unanimité des Chrétiens, et l'autre est contestée.

La première partie de l'Ancien Testament renferme *trente-huit* livres, qui sont : 1°, la GENÈSE ; 2°, l'EXODE ; 3°, le LÉVITIQUE ; 4°, les NOMBRES ; 5°, le DEUTÉRONOME (l'ensemble de ces cinq livres s'appelle TORA, mot hébreu qui veut dire *loi, règle,* et qui se donne aussi par extension, à tous les autres livres de l'Ancien Testament); 6°, le livre de JOSUÉ ; 7°, les JUGES ; 8°, RUTH ; 9°, le 1er livre de SAMUEL ; 10°, le 2e livre de SAMUEL ; 11°, le 1er livre des ROIS ; 12°, le 2e livre des ROIS ; 13°, le 1er livre des CHRONIQUES ;

14°, le 2e livre des CHRONIQUES ; 15°, ESDRAS ; 16°, NÉHÉMIE ; 17°, JOB ; 18°, les PSAUMES ; 19°, les PROVERBES de Salomon ; 20°, l'ECCLÉSIASTE ; 21°, le CANTIQUE des Cantiques ; 22°, ISAÏE ; 23°, JÉRÉMIE ; 24°, les LAMENTATIONS de Jérémie ; 25°, EZÉCHIEL ; 26°, DANIEL ; 27°, OSÉE ; 28°, JOËL ; 29°, AMOS ; 30°, ABDIAS ; 31°, JONAS ; 32°, MICHÉE ; 33°, NAHUM ; 34°, HABACUC ; 35°, SOPHONIE ; 36°, AGGÉE ; 37°, ZACHARIE ; 38°, MALACHIE. Ce dernier a paru 420 ans environ avant J. C. Ces *trente-huit* livres étaient reçus par tous les Chrétiens primitifs, mais les Samaritains n'en reconnaissent que sept, les *cinq livres* de Moïse, *Josué*, et les *Juges*. Les copies Samaritaines de la Bible diffèrent de celles des Juifs.

La seconde partie de l'Ancien Testament renferme *neuf livres :* 1°, ESTHER ; 2°, BARUCH ; 3°, une partie du livre de DANIEL ; 4°, TOBIE ; 5°, JUDITH ; 6°, le livre de la SAGESSE ; 7°, l'ECCLÉSIASTIQUE ; 8°, le 1er livre des MACCHABÉES ; 9°, le 2e livre des MACCHABÉES.

La première partie du Nouveau Testament contient *vingt* livres : 1°, *l'Evangile* de MATTHIEU ; 2°, *l'Evangile* de MARC ; 3°, *l'Evangile* de LUC ; 4°, *l'Evangile* de JEAN (ce sont là ce qu'on appelle les *Quatre Evangiles ;* ce nom, qui s'applique aussi par extension aux autres livres, vient du grec *εναγγέλιον*, *bonne nouvelle*) ; 5°, les ACTES des *Apôtres ;* 6°, l'Epître de Paul aux ROMAINS ; 7°, la 1ère Epître aux CORINTHIENS ; 8°, la 2ème Epître aux CORINTHIENS ; 9°, l'Epître aux GALATES ; 10°, l'Epître aux EPHÉSIENS ; 11°, l'Epître aux PHILIPPIENS ; 12°, l'Epître aux

COLOSSIENS ; 13°, la 1ère Epître aux THESSALONICIENS ; 14°, la 2ème Epître aux *mêmes ;* 15°, la 1ère Epître à THIMOTHÉE ; 16°, la 2ème à THIMOTHÉE ; 17°, l'Epître à TITE ; 18°, celle à PHILÉMON ; 19°, la 1ère Epître de PIERRE ; 20°, l'Epitre de JEAN, sauf quelques variantes.

La seconde partie du Nouveau Testament comprend : 1°, l'Epître de Paul aux HÉBREUX ; 2°, la 2ème Epître de PIERRE ; 3°, la 2ème Epître de JEAN ; 4°, la 3ème Epître de JEAN ; 5°, l'Epître de JACQUES ; 6°, l'Epître de JUDE ; 7°, l'Apocalypse de JEAN.

En 325 de l'ère chrétienne, l'empereur Constantin convoqua à Nicée une assemblée de théologiens pour examiner la question des livres douteux. Après de longues délibérations et un examen attentif des textes, le Concile admit le livre de JUDITH au nombre des livres canoniques, et laissa la question indécise pour les autres, ce qui résulte de l'introduction dont St. Jérôme a fait précéder ce livre. En 364, le Concile de Laodicée confirma la décision de celui de Nicée à l'égard du livre de Judith et reconnut la canonicité des livres suivants : 1°, ESTHER ; 2°, l'Epître de JACQUES ; 3°, la 2ème Epître de PIERRE ; 4° et 5°, la 2ème et 3ème Epître de JEAN ; 6°, l'Epître de JUDE ; 7°, l'Epître de Paul aux HÉBREUX, et la proclama par un décret œcuménique. L'Apocalypse, toutefois, resta parmi les livres douteux.

Au Concile de Carthage, tenu en 397, et auquel assistait le célèbre Augustin et cent-vingt-six théologiens des plus renommés, les décisions des Conciles précédents furent confirmées, et l'on reconnut en

outre l'authenticité des livres suivants : La Sagesse, le livre de Tobie, Baruch, l'Ecclésiastique, les Macchabées, et *l'Apocalypse* de Jean. Le Concile décida cependant que le livre de Baruch serait considéré comme partie du livre de Jérémie, parceque Baruch était comme le vicaire et le successeur de ce prophète. Aussi le livre de Baruch ne fut pas porté séparément dans la liste des livres canoniques. Il y eut après cela trois autres conciles, celui de Trullo,[1] celui de Florence et celui de Trente ; on y confirma les décisions du Concile de Carthage, mais les deux Conciles de Florence et de Trente détachèrent Baruch du livre de Jérémie. La canonicité des livres admis par ces conciles fut reconnue par tous les Chrétiens jusqu'en 1200, époque à laquelle parut la secte des Protestants, qui éleva des doutes à l'égard des livres de Baruch, de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique et des Macchabées ; elle refusa également de reconnaître dans son entier le livre d'Esther, dont elle n'accepta que les neuf premiers chapitres et trois versets du dixième à l'exclusion des six autres. Elle se fonde en cela sur plusieurs raisons :

1°. Les livres dont il s'agit ont été écrits en hébreu, ou en chaldéen, et on ne les trouve plus dans aucune de ces langues.

[1] C'est le 7ᵉ concile tenu à Constantinople l'an 692 par ordre de l'Empereur Justinien II, dans une tour du palais impérial appelée Trullo. Il est connu pour cette circonstance sous le nom "Concilium Trullanum," et pour une autre, comme dit Mosheim, sous celui de "quinisextum," parce que, pour les Grecs orthodoxes, il sert a confirmer les décrets du cinquième et du sixième concile. L'église de Rome ne l'admet que partiellement.

2°. Les Hébreux ne les reconnaissent pas comme inspirés.

3°. Le caractère inspiré de ces livres n'est pas reconnu par l'unanimité des Chrétiens.

4°. Jérôme a dit que ces livres ne sont pas suffisants pour déterminer et prouver des points du dogme.

5°. *Kolous*[1] dit que ces livres n'étaient pas lus partout. Cet argument revient à celui du No. 3, c'est-à-dire, au défaut d'unanimité parmi les Chrétiens à l'égard de la canonicité de ces livres.

6°. Eusèbe dit (Liv. iv. 23) que ces livres ont été altérés surtout celui des Macchabées.

Remarquons ici la gravité des attaques portées à l'autorité des premiers Chrétiens, qui ont admis l'authenticité de livres, dont on n'a plus les originaux, qui sont repoussés par les Hébreux eux-mêmes, et dont les textes, celui surtout du 2e livre des Macchabées, ont été altérés. Quel fonds peut-on faire désormais sur leur accord (l'accord des Protestants) contre un adversaire ? Les Catholiques, fidèles aux traditions de leurs ancêtres, conservent encore ces livres dans leur canon.

[1] Il m'a été impossible de trouver ce nom ; on peut le lire Clous, Calous, Callus, ou Gallus, &c. Il est possible qu'il y ait ici une erreur typographique,—l'édition arabe en fourmille,—et que l'auteur ait voulu dire *Calvin ;* mais, n'ayant pas les ouvrages de ce *prétendu* réformateur, je ne peux pas contrôler la présente assertion. D'ailleurs, ce n'est pas *Clous, Callous*, ou *Calvin* seul, qui dise que ces livres "n'étaient pas *lus* partout ;" bien d'autres auteurs protestants le rapportent. Thomas Ward, dans son "Errata of the Protestant Bible," dit que le Dr. Bilson affirme que les Ecritures n'*étaient pas pleinement* reçues en tous lieux, même du temps d'Eusèbe ; et que Rogers dit, aussi, que quelques *anciens pères et docteurs* ne reconnaissaient pas *tous* les livres du Nouveau Testament comme authentiques. Il n'était, donc, pas nécessaire pour notre auteur de se limiter à *Clous, Callous*, ou *Calvin.*

CHAPITRE II.

QUE L'AUTHENTICITÉ DES LIVRES SAINTS N'EST PAS FONDÉE SUR UNE SUITE NON-INTERROMPUE DE TRADITIONS AUTHENTIQUES.

SACHE qu'un livre ne peut être considéré comme inspiré qu'autant qu'il est prouvé, par des témoignages authentiques et irrécusables, qu'il a été écrit par le prophète auquel il est attribué, et qu'il est arrivé jusqu'à nous sans aucune altération. Une simple supposition, une affirmation sans preuves ne suffisent pas à établir que tel livre appartient, en réalité, au prophète dont il porte le nom ; il ne suffit pas non plus qu'une tradition se trouve dans une ou plusieurs sectes pour être reçue comme authentique. Les *Visions,* la *Petite Genèse,* le livre du *Voyage céleste* (ou *Ascension*), le livre des *Mystères,* le *Testament,* le livre des *Confessions,* ont été attribués à Moïse ; le 4e livre d'Esdras est attribué au prophète de ce nom ; il y a une *Ascension* et un livre des *Visions* qui courent sous le nom d'*Isaïe ;* un autre livre qu'on attribue à Jérémie en dehors de ses prophéties ; des *Maximes* que l'on dit être d'Habacuc ; des *Psaumes* qui portent le nom de Salomon. Et quant au Nouveau Testament, ne connaît-on pas, outre les livres qu'il contient, plus de soixante-dix autres livres

attribués à *Jésus*, à *Marie*, aux *Apôtres* et à leurs disciples, et regardés comme apocryphes par les Chrétiens de toutes les communions ? Le 3e livre d'*Esdras*, mis au nombre des livres canoniques par l'Eglise Grecque, est apocryphe pour les Catholiques et les Protestants. Mais nous parlerons de cela plus en détail dans le 2e livre, s'il plaît à Dieu.

Nous avons déjà vu, au chapitre 1er, que *Baruch*, *Tobie*, *Judith*, le livre de la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, les *Macchabées* et une partie du livre d'*Esther* sont reçus par les Catholiques et repoussés par les Protestants. Dans cet état des choses, nous ne pouvons plus admettre l'authenticité d'un livre sur la foi d'une simple assertion ; il nous faut des preuves. Mais c'est en vain que nous les avons demandées aux théologiens les plus savants. Dans les discussions publiques que j'ai soutenues, il m'a été répondu que le manque de traditions authentiques vient des persécutions auxquelles, l'Eglise Chrétienne a été exposée pendant trois cent treize ans. J'ai lu leurs livres et je n'y ai rien trouvé que des hypothèses et des inductions. Mais les hypothèses ne sauraient tenir lieu de preuves, et il suffirait de leur opposer une simple dénégation ; les preuves, c'est à eux à les fournir, et non pas à nous. Je veux bien, toutefois, discuter ce point, et je me bornerai, pour ne pas fatiguer le lecteur par des répétitions, à quelques parties de la Bible.

Je dirai, donc, qu'il n'est point prouvé que le Pentateuque est de Moïse, et voici pourquoi :—

I. Ce qui doit nous rendre moins difficiles à ad-

mettre que le texte de la *Tora* soit altéré, c'est que, avant le temps de Josias fils d'Ammon, la transmission régulière de ce livre avait déjà cessé. La copie trouvée dans la 18e année de son règne, et qui n'était pas tout à fait authentique, disparut avant le temps de Nabuchodonosor. Le "*livre de la loi*" fut écrit une seconde fois par Esdras, mais les originaux de cette nouvelle rédaction, et la plupart des copies qui en furent faites, se perdirent encore une fois pendant les guerres d'Antiochus.

II. Les Israëlites et les Chrétiens disent que le 1er et le 2e livre des Chroniques ont été composés par Esdras, avec le concours d'Aggée et de Zacharie. Et cependant, ces livres, composés par trois *prophètes*, se contredisent (1er Chron. vii. et viii.) en donnant les noms des enfants de Benjamin. Ils sont également en opposition, sur ce point, avec le Pentateuque. En effet, le chap. 7 donne trois enfants à Benjamin, le 8e en compte cinq, et le Pentateuque dix. Les théologiens sont unanimes à reconnaître une erreur dans le 1er livre des Chron. ; ils disent qu'Esdras n'a pas distingué les fils et les petits-fils, et qu'il a suivi des généalogies incomplètes. Ces trois prophètes ont, selon toute vraisemblance, suivi le Pentateuque ; or, si le Pentateuque que nous avons était bien celui de Moïse, les trois prophètes n'auraient pas été en opposition avec le texte actuel ; ils n'auraient pas commis d'erreur, et Esdras n'aurait point suivi des généalogies fautives. Il y a plus : si le Pentateuque que nous avons est celui qu'Esdras lui-même avait recopié par inspiration divine, comment pourrait-il se

trouver en contradiction avec ses autres livres ? Il résulte de tout cela que le Pentateuque actuel n'est ni celui de Moïse, ni celui d'Esdras, mais un recueil de traditions et de récits fait, sans beaucoup de critique, par des docteurs Israëlites.

III. Si l'on compare les chap. 45 et 46 d'Ezéchiel avec les Nombres (chap. 28, 29), on remarquera une contradiction évidente ; Ezéchiel doit apparemment avoir suivi les préceptes du Pentateuque, et si le Pentateuque avait été de son temps ce qu'il est aujourd'hui, Ezéchiel n'aurait pas établi des *principes* contraires à ceux qui y étaient énoncés. En outre la *Tora* répète, en divers endroits, que les fautes des pères seront imputées aux enfants jusqu'à la quatrième génération ; Ezéchiel dit à son tour : " Le péché tue son auteur ; le fils ne sera point puni pour la faute du père, ni le père pour celle de son fils ; le juste recevra la récompense de sa justice, et l'impie portera la peine de ses iniquités " (Ezech. xviii.). Ainsi, suivant le prophète, chacun est responsable de ses actes, *principe* équitable et confirmé par le *Coran*, " Chacun ne portera que son propre fardeau."

IV. Les *Psaumes*, les livres de *Néhémie*, de *Jérémie*, d'*Ezéchiel* disent expressément que l'auteur a vu et éprouvé lui-même ce dont il parle. Au contraire, rien ne montre, dans le Pentateuque, que Moïse lui-même ait écrit tout ce qu'on y raconte ; plusieurs passages prouvent, même, que c'est une autre main, que celle de Moïse, qui a recueilli des récits et des traditions populaires parmi les Hébreux ; le compilateur a fait un choix de ces traditions, et celles qui lui

ont paru les plus authentiques, il les a insérées dans son recueil, en les faisant précéder des mots, " Dieu dit ;" ou " Moïse dit ;" Moïse y est toujours mentionné à la troisième personne, ce qui indique qu'il n'a pas écrit lui-même ce livre.

V. Il y a dans le Pentateuque des passages, et aussi des chapitres entiers, qu'on ne saurait attribuer à Moïse ; quelques-uns de ces passages montrent même clairement que l'auteur de ces livres ne peut avoir vécu antérieurement au temps de David, mais qu'il devait être ou contemporain de ce roi, ou postérieur à son règne ; nous verrons, si Dieu veut, un bon nombre de ces passages au liv. ii. Les théologiens chrétiens supposent, il est vrai, que ce sont là des additions faites par quelqu'un des prophètes, mais leurs assertions ne reposent que sur des conjectures ; aucun des prophètes n'a dit dans ses écrits, "J'ai ajouté tel ou tel passage à tel ou tel livre," ni que " tel ou tel prophète a fait telle ou telle addition ;" de simples hypothèses ne sauraient être des preuves décisives, et l'existence des passages et des chapitres en question sera toujours une preuve, tant que le contraire ne sera pas authentiquement démontré, que le Pentateuque n'est pas de Moïse.

VI. L'auteur du "*Khoulasat séiful-mouslimin*" cite le passage suivant de la " Penny Cyclopædia " (vol. x.) : " Le Dr. Alexandre Geddes, qui était fortement imbu du rationalisme allemand dit, dans l'introduction à sa nouvelle traduction de la Bible : 'Par l'évidence intrinsèque trois choses me paraissent indubitables : 1°, Que le Pentateuque dans sa forme actuelle n'a pas

été écrit par Moïse. 2°, Qu'il a été écrit dans le pays de Canaan, et très-probablement à Jérusalem. 3°, Qu'il ne peut avoir été écrit ni avant le règne de David, ni après celui d'Ezéchias ; il me paraît être du règne de Salomon, c'est-à-dire, environ mille ans avant J. C., soit vers l'époque d'Homère et 500 ans après celle de Moïse."

VII. Le savant Norton, un des écrivains chrétiens les plus distingués, a dit : " Il n'y a aucune différence entre le style du Pentateuque et celui des autres livres de l'Ancien Testament écrits après la captivité de Babylone, bien qu'il y ait entre eux un intervalle de neuf cents ans. L'expérience a prouvé cependant que les langues se modifient dans le cours des temps, et tel, qui voudrait comparer l'Anglais de nos jours à celui qu'on parlait il y a quatre cents ans, trouverait de notables différences. Cette uniformité de langage a fait croire à Leusden, juge compétent en matière de langue hébraïque, que les livres du Vieux Testament ont tous été écrits à la même époque."[1] Il est avéré que les langues se modifient successivement, et c'est ce qui doit faire prendre en sérieuse considération la remarque de Norton et de Leusden.

VIII. Il est dit dans le Deutéronome (xxvii.) : " 5. Tu bâtiras aussi là un autel à l'Eternel ton Dieu, un autel de pierres, sur les quelles tu ne lèveras point de fer. . . . 8. Et tu écriras sur ces pierres toutes les paroles de cette loi, les gravant bien avant." Et dans le livre de *Josué* (viii. 32) on lit : " Et il écrivit là, sur des

[1] Ce passage n'est qu'un résumé de ce que Norton a dit sur ce sujet. Voyez " Evidences of the Genuineness of the Gospels," vol. ii. pp. 442, ed. de Londres, &c., 1847.

pierres une copie de la loi de Moïse, que Moïse avait mise par écrit devant les fils d'Israël." Il résulte des termes exprès de l'écrivain que le texte entier de la *Tora* pouvait être renfermé dans quelques pierres, ce qui serait impossible si la *Tora* dont il s'agit était le Pentateuque que nous avons maintenant. Cela confirme ce que j'ai dit plus haut.

IX. Le même Norton remarque que l'écriture n'était point connue du temps de Moïse, ce qui veut dire que Moïse n'a pas pu mettre par écrit les livres qu'on lui attribue.

X. On trouve dans le Pentateuque des erreurs palpables que Moïse ne pouvait pas commettre. On lit dans la Genèse (xlvi. 15) : "Voila les enfants de Lia qu'elle avait enfantés à Jacob à Paddan-Aram, avec Dina sa fille ; ses fils et filles étaient ensemble trente-trois personnes." Ce n'est pas trente-trois qu'il fallait dire, mais trente-quatre. Cette erreur a été reconnue par le savant Horsley. "En comptant les noms," dit-il, "y compris celui de Dina, on aura trente-quatre. Il faut comprendre Dina dans le compte, de même qu'on l'a fait pour les enfants de Zilpha, car Sarah, fille d'Acher, est une des seize."

On lit dans le Deutéronome (xxiii. 2) : "Le bâtard n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel ; même sa dixième génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel." Il y a ici une erreur évidente ; en effet d'après cette loi, ni David, ni aucun de ses ancêtres depuis Faredh, fils de Juda, n'auraient dû entrer dans l'assemblée de l'Eternel. Faredh, fils de Juda, est un fils illégitime, selon la Genèse (xxxviii.) ; David

descend de lui, et précisément au dixième degré, comme on le voit dans les généalogies du Christ données par Matthieu et Luc. Et pourtant David est chef de cette assemblée du Seigneur, dont il aurait dû être exclu, et qui plus est, fils aîné de Dieu, d'après les Psaumes.

Il y a une autre erreur dans l'Exode (xii. 40) dont nous parlerons au 2ème livre. De même on lit dans les Nombres (i. 45) : "Ainsi tous ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement, selon les maisons de leurs pères, depuis l'âge de vingt-ans et au-dessus . . . qui pouvaient aller à la guerre . . . furent six cent trois mille cinq cent cinquante. Mais les Lévites ne furent pas comptés avec eux selon la tribu de leurs pères." Il résulte clairement de ces passages que le nombre des combattants dépassait 600,000 hommes, sans compter les femmes, les enfants, et les Lévites ; cela donnerait, pour le reste de la nation, deux millions cinq cent mille âmes, chiffre qui ne peut être vrai, pour plusieurs raisons :

1°. Les enfants d'Israël, à leur entrée en Egypte étaient au nombre de *soixante-dix* (Gen. xlvi. 27 ; Exode i. 5 ; Deut. x. 22) ; les enfants d'Israël ont séjourné en Egypte deux cent quinze ans, ainsi qu'on le verra au livre ii. ; l'Exode dit que, dans les quatre-vingts années qui ont précédé leur sortie d'Egypte, ils ont été exposés aux plus durs traitements. Dans ces conditions, et en supposant que leur nombre redoublât tous les vingt-cinq ans, il est impossible qu'à leur sortie ils eussent pu compter plus de 36,000 âmes, chiffre inférieur de beaucoup aux deux millions et demi dont on nous parle.

2°. D'ailleurs comment comprendre que soixante-dix personnes aient pu se multiplier aussi prodigieusement dans les conditions les moins favorables, alors que les Coptes, riches, prospères, protégés par le gouvernement, restent toujours bien en deça de cette fécondité ?

3°. L'Exode dit (xii.) que les enfants d'Israël quittèrent l'Egypte avec de nombreux troupeaux. Et pourtant le même livre dit qu'ils passèrent la mer Rouge en une seule nuit, et qu'ils décampaient en un seul jour sur l'ordre verbal de Moïse.

4°. Il fallait à cette multitude d'hommes et d'animaux une immense étendue de terrain pour camper. Ni les environs du Sinaï, ni les douze sources à *Ilim* ne présentent une étendue suffisante.

5°. Le Deutér. dit (vii. 22): "L'Eternel ton Dieu arrachera ces nations peu à peu devant toi ; tu ne pourras pas les détruire en une fois, de peur que les bêtes des champs ne se multiplient devant toi."

Le pays des Philistins n'a que deux cents milles de long sur quatre-vingt-dix milles de large ; s'il est vrai que les Israëlites étaient au nombre de deux millions et demi, il n'est pas très-probable que les animaux sauvages se fussent multipliés devant eux, car un nombre bien inférieur aurait suffi à occuper un pays de l'étendue de celui des Philistins, sans laisser d'espace vide. Ibn-Khaldoun s'est récrié, dans ses Prolégemènes, contre ces exagérations : " Entre Moïse et Jacob il n'y a," dit-il, " selon les interprètes que trois générations ; comment concevoir, dans un si court espace de temps, une multiplication aussi prodigieuse ?"

Je me résume : Les enfants d'Israël n'ont séjourné en Egypte que 215 ans ; ils y étaient maltraités ; Moïse pouvait donner ses ordres verbaux au camp tout entier ; ils tenaient avec leurs troupeaux dans les environs du Mont Sinaï, et les environs d'Ilim ; le pays des Philistins était trop grand pour qu'ils pussent l'occuper en une seule fois. Tout cela démontre que le Pentateuque n'est pas de Moïse, et, tant qu'on ne fournira pas des preuves moins discutables, nous aurons le droit de nier l'authenticité de ces livres.

Passons au livre de Josué. On ne sait absolument rien sur l'auteur de ce livre, ni sur l'époque de sa rédaction. On a proposé cinq solutions différentes : Gérhard, Diodati, Huet, Alber, et les évèques Patrick, Tomline et Gray, attribuent ce livre à Josué, Lightfoot à Phinéas ; Calvin à Eléazar ; Moldenhauer et Van Til à Samuel ; Henry à Jérémie. Remarquez qu'entre Josué et Jérémie, il n'y a pas moins de 850 ans. Cette divergence dans les opinions, cette multitude de solutions différentes, montre qu'on n'a aucune donnée sûre, et que l'on procède au hasard par simples conjectures. La comparaison du chap. xv. 63 de ce livre avec le chap. v. du 2e livre de Samuel (6 à 8), montre que le livre de Josué a été écrit avant la septième année du règne de David, remarque qu'on trouve dans le Commentaire de Henry et Scott (ad v. 63 Jos.). Le chap. x. (v. 13) semblerait indiquer que l'auteur a suivi un autre ouvrage, dont le nom se trouve diversement écrit dans les différentes traductions, Jesir selon les uns, Jasar ou Jascher selon d'autres. On ne sait rien sur l'auteur de ce livre, ni

sur l'époque de sa composition ; mais d'après le 2ème livre de Samuel (i. 18), il semblerait que l'auteur est contemporain de David, ou postérieur à ce prince, ce qui fait croire que le livre de Josué est postérieur à David. L'opinion générale, qui l'attribue à Josué, ne me semble pas fondée, pour plusieurs raisons : 1°, A cause de l'objection générale contre l'authenticité du Pentateuque que j'ai exposée plus haut (No. 1). 2°, A cause des raisons exposées au No. 4. 3°, Parcequ'il y a dans le livre des passages que Josué ne peut pas avoir écrits, et qui indiqueraient plutôt un contemporain de David. Nous verrons ces passages au liv. ii. Les théologiens chrétiens supposent que ces passages ont été ajoutés par l'un des prophètes ; c'est une supposition que rien ne confirme. 4°, Si l'on veut bien lire le chap. xiii. du livre de Josué, on trouvera les versets suivants : " Et Moïse donna aussi un héritage à la tribu de Gad, pour les descendants de Gad selon leurs familles. Et leur pays fut Jahzer et toutes les villes de Galaad, et la moitié du pays des Hammonites jusqu'à Haroher." On lit dans le Deutéronome ii. : " Tu approcheras de la frontière des enfants de Hammon ; tu ne les traiteras point en ennemis, et tu n'auras point de démêlé avec eux, car je ne te donnerai rien du pays des descendants de Hammon en héritage, parceque je l'ai donné en héritage aux descendants de Lot." Et plus loin : " Le Seigneur nous les livra tous, excepté le pays des enfants de Hammon," &c. La contradiction des deux livres saute aux yeux ; si le Pentateuque que nous avons était celui de Moïse, en ne concevrait pas que

Josué pût se trouver en contradiction avec ce livre, ou qu'il pût se tromper sur des faits dont il avait été témoin ; on ne concevrait pas non plus que ces erreurs eussent pu être commises par un autre écrivain inspiré ; ainsi, de deux choses l'une : ou le Pentateuque n'est pas de Moïse ou le livre de Josué n'est pas de ce dernier, ni d'un autre auteur inspiré.

Le livre des Juges, qui occupe le troisième rang, présente les mêmes incertitudes : on l'attribue à Phinéas, à Ezéchiel, à Jérémie, à Esdras ; notez qu'entre Phinéas et Esdras il y a plus de neuf cents ans ; d'autre part, les Israëlites repoussent toutes ces hypothèses et attribuent le livre des Juges à Samuel sans plus de fondement. Voila, donc, six opinions contradictoires. Même obscurité pour le livre de Ruth, qui cependant occupe le quatrième rang ; on l'attribue à Ezéchie, à Esdras, et les Israëlites, d'accord en cela avec la généralité des Chrétiens, le font remonter à Samuel. On lit dans le *Catholic Herald* (tom. vii. p. 201), "Il est dit, dans l'introduction de la Bible Protestante, imprimée en 1819 à Strasbourg, que le livre de Ruth n'est que l'histoire d'une famille et le livre de Jonas un conte."

Le livre de Néhémie a donné lieu à des discussions tout aussi vives. Athanase, Epiphane, Chrysostôme et d'autres pensent qu'Esdras en est l'auteur, ce qui, remarquons-le en passant, voudrait dire que le livre n'est pas inspiré. Mais on lit, au commencement du 12e chap., une vingtaine de versets que Néhémie ne peut avoir composés, et qui ne se relient pas très-bien avec le reste. Il y est parlé, en vingt-quatre versets,

de la maison du roi d'Iran, qui ne fut connu sous ce nom que cent ans après la mort de Néhémie. Nous verrons par la suite que les commentateurs regardent ces passages comme interpolés ; ils ont été omis dans la traduction arabe.

Une plus grande obscurité, s'il est possible, règne au sujet du livre de Job. On compte jusqu'à vingt-quatre opinions toutes différentes les unes des autres sur l'origine de ce livre. Maïmonide, célèbre docteur Israëlite, Michaëlis, Leclerc, Semler, Hock et d'autres, pensent que Job est un nom fictif et que tout le livre est un roman. Luther, le champion de la secte protestante, le considère comme un simple mythe. L'auteur en est inconnu ; c'est par pure supposition qu'on l'attribue à Job, Moïse, Salomon, Isaïe, Ezéchiel, Esdras ; à un auteur anonyme du règne de Manassé, et enfin, à Elihu. Ces divergences ne prouvent-elles pas que l'ouvrage ne saurait être un livre inspiré, fût-il l'œuvre d'Elihu, ou d'un de ses descendants ? Cela ne prouve-t-il pas, aussi, à l'évidence que ces messieurs n'ont point, pour l'authenticité de leurs livres, une suite non-interrompue d'autorités, et qu'ils vont à tâtons, et par simples conjectures ? Nous le verrons encore plus clairement au 2e livre, s'il plaît à Dieu.

Les origines des Psaumes de David sont également obscures. Origène, Chrysostôme, Augustin, et d'autres ont cru que tout le livre était de la composition de David : mais Athanase, Hilaire, Jerôme, Eusèbe et d'autres ne sont pas du même avis. Horne dit à ce propos : " La première opinion est tout-à-fait erronée. On a prétendu d'autre part, que plusieurs psaumes

ont été composés du temps des Macchabées, mais cette hypothèse, aussi, n'est pas assez prouvée." Selon d'autres, il y aurait trente psaumes d'origine incertaine, dix (90-99) seraient composés par Moïse, soixante-onze par David, le 88e par Haman, le 89e par Ethan (nom que les Hébreux donnent à Abraham), les 72e et 177e par Salomon, trois par Jedouthan ; enfin douze psaumes appartiendraient à Asaph ; mais selon quelques autres les 74e et 79e ne sont pas de ce dernier ; onze psaumes sont attribués aux trois fils de Coré. D'autres prétendent qu'ils auraient été composés par un inconnu et attribués à ces divers personnages. Calmet pense que David n'a composé que quarante-cinq psaumes, et que les autres sont de différents auteurs. Les anciens docteurs Israëlites attribuent les Psaumes à Adam, Abraham, Moïse, Asaph, Haman, Jedouthan, et les trois fils de Coré, et pensent que David n'a fait que les réunir et les mettre en ordre. Ainsi David ne serait que l'éditeur, en quelque sorte, des Psaumes. Horne ajoute : " L'opinion qui semble prévaloir parmi les docteurs hébreux et généralement parmi les exégètes chrétiens, c'est que les Psaumes appartiennent à différents auteurs, tels que Moïse, David, Salomon, Asaph, Haman, Jedouthan, et les trois fils de Coré." On a dit que les Psaumes ont été réunis, dans leur état actuel dès le temps de David ; d'autres ont soutenu que c'était du temps d'Ezéchie, et d'autres enfin, que cela a eu lieu à différentes époques. . . .

Le livre des Proverbes de Salomon est dans des conditions tout aussi tristes. On a dit que le livre tout entier est de Salomon ; rien ne confirme cette hypo-

thèse que contredit l'esprit général du livre, surtout les 1ers versets des chap. xxx. et xxxi. On ne peut attribuer à Salomon que vingt-neuf chapitres tout au plus, dont cinq ont été réunis du temps d'Ezéchie, ainsi qu'on le voit par le premier verset du chap. xxv. Ainsi, ce recueil n'aurait été composé que deux cent soixante-dix ans après la mort de Salomon. On a même soutenu que les neuf premiers chapitres ne sont pas de ce prince. On verra plus loin que c'est là l'opinion d'Adam Clarke. Le 30e chapitre est d'Agour, le 31e de Lémouel, et on ne sait rien sur le compte de ces deux hommes. On suppose, comme toujours, qu'ils étaient deux prophètes, mais cette hypothèse n'a aucun appui. On a dit que Lémouel c'est Salomon, ce qui n'est pas correct. Voila ce qu'on lit à ce sujet dans le Commentaire de Henry et Scott : " Holden a réfuté l'opinion que Lémouel soit le nom de Salomon et il a prouvé que c'était une autre personne." Adam Clarke dit à son tour (Comm. vol. iii.) : " Il n'est pas prouvé que Lémouel soit le nom de Salomon. Ce chapitre a été ajouté postérieurement à ce prince, et les nombreux chaldéismes qu'on y rencontre confirment cette manière de voir." Et quant au chap. 31e, il dit : " Il est certain que ce chapitre n'est pas de Salomon."

Le livre de l'Ecclésiaste a donné lieu à de longues discussions. Les uns ont soutenu que ce livre a été composé par Salomon. Rabbi-Kamchi, illustre docteur juif, l'attribue à Isaïe ; les Talmudistes à Ezéchie. Grotius dit qu'il a été composé par ordre du roi Zorobabel pour l'instruction de son fils Ebihod. Jahn, et d'autres savants allemands, pensent que ce livre a été

composé après la captivité de Babylone. Zirkel le fait remonter au temps d'Antiochus Epiphane. Les Hébreux, après leur retour de la captivité, avaient d'abord omis ce livre de leur canon, mais ils l'admirent plus tard.

Le Cantique des Cantiques donne lieu aux mêmes difficultés. On l'attribue à Salomon ou à l'un de ses contemporains; Kennicott et d'autres ont repoussé cette manière de voir, et croient que ce livre n'a été rédigé que longtemps après la mort de Salomon; Théodore, évêque de Mopsueste (auj. Messis en Galicie), au 4e siècle, s'est exprimé, dit-on, en termes vifs contre ce livre et celui de Job. On sait que Simon et Leclerc n'en reconnaissent pas l'authenticité, et que Whiston considérait ce livre comme immoral et dangereux, et comme ne devant pas être mis au nombre des livres canoniques. Semler croyait ce livre apocryphe, et Thomas Ward, Catholique, dit: "Castalio est d'avis de retrancher ce livre du nombre des livres saints, parceque c'est un cantique obscène."

Le livre de Daniel.—On trouve dans la traduction grecque de ce livre par Théodotion, dans la traduction latine, et dans toutes les traductions catholiques le cantique des trois jeunes gens au chap. iii. Les Catholiques admettent l'authenticité de ce cantique et celle des chap. xxiii. et xiv. que les Protestants rejettent comme apocryphes.

On ne sait ni le nom de l'auteur du livre d'*Esther* ni l'époque de la rédaction de ce livre. On l'a attribué aux docteurs de la Synagogue qui ont fleuri entre Esdras et Simon. Philon l'attribue à Joachim, fils de

Jésus, qui est postérieur à la captivité de Babylone. Selon Augustin, le livre serait d'Esdras ; d'autres l'attribuent à Esther et Mardochée. Mais nous parlerons de cela avec plus de détails au livre ii. s'il plaît à Dieu.

Le livre de Jérémie.—Le chap. lii. de ce livre n'est certainement pas de Jérémie, pas plus que le 11e verset du 10e chapitre. En effet, on lit à la fin du chap. 51e : "Jusqu'ici les paroles de Jérémie." Le 11e verset du 10e chapitre est en chaldéen, tandis que tout le reste du livre est en hébreu. On ne sait pas comment ni par qui ce verset a pu être interpolé. Le Commentaire de Henry et Scott dit à propos du chap. lii. : "On croit que ce chapitre a été ajouté par Esdras ou par un autre pour expliquer ce qui précède." Horne dit aussi (vol. iv. p. 195) : "Ce chapitre a été ajouté après le temps de Jérémie, et conséquemment après le retour de la captivité, dont il donne un court exposé." Il ajoute plus loin: "Tout le livre est en hébreu, sauf le 11e verset du chap. x., qui est en chaldéen." Le Rév. Dr. Venema le croit interpolé.

Dans une polémique, qui a eu lieu entre *Kirkenn*(?), Catholique, et *Warren* (?), Protestant, et qui a été imprimée à Akbarabad en 1852, je lis ce qui suit : "L'illustre savant allemand Stahelin a dit que le chap. xl. d'Isaïe jusqu'au chap. lxvi., ne peuvent être de ce prophète." Voilà dont vingt-sept chapitres qu'il faut retrancher du texte d'Isaïe ; mais nous reprendrons ce sujet plus loin.

Il sera prouvé, aussi plus loin, que l'Evangile de Matthieu était en hébreu, et que ce texte, altéré par les

différentes sectes chrétiennes, disparut à la fin, de sorte que celui que les Chrétiens possèdent maintenant sous ce nom n'est qu'une simple traduction, dont rien ne garantit l'authenticité, et dont on ne connait, même, pas l'auteur, ainsi que l'avoue Jérôme, l'un des docteurs les plus renommés des premiers siècles. Ils disent à la vérité, c'est peut-être un tel, ou tel autre ; mais ce ne sont là que des suppositions, qui n'ont aucune valeur dans une discussion sérieuse. On a déjà vu que l'auteur du Mizan-El-haqq, malgré sa partialité, n'a pu donner aucun argument décisif en faveur de l'authenticité de cet Evangile. Tout ce qu'il a pu dire c'est "que le plus probable était que cet évangile a été écrit en grec par Matthieu lui-même." Voilà ce que dit à ce propos, la "Penny Cyclopædia :" "L'Evangile selon Matthieu a été écrit l'an 41, en hébreu ou en syro-chaldéen ; il n'existe maintenant que la traduction grecque ; et le texte hébraïque existant n'est qu'une traduction de cette dernière."

Thomas Ward a dit : "D'après Jérôme, quelques-uns des premiers docteurs avaient des doutes sur l'authenticité du dernier chapitre de Marc ; d'autres sur quelques versets du 22e chapitre de Luc, et d'autres enfin sur les deux premiers chapitres de cet Evangéliste qui ne se trouvent pas dans les textes de la secte Marcionite." Voila ce qu'on lit dans Norton (p. 70, éd. de 1837, Boston) : "Il y a dans l'Evangile de Marc un passage qui demande à être vérifié ; ce passage commence au 9e verset et va jusqu'à la fin du dernier chapitre. Il est étrange que Griesbach

qui, dans son Commentaire, avait relevé cette interpolation, ne l'ait pas notée dans le texte." Après avoir développé les raisons qui lui ont fait croire à une interpolation il ajoute : "Il ressort de cela que ce long passage a été ajouté au texte, ce qui est d'autant plus vraisemblable, que les copistes avaient l'habitude invétérée d'ajouter des mots au texte plutôt que d'en omettre." Griesbach est un des savants les plus renommés de la secte protestante ; et quoique Norton ne jouisse pas d'une grande considération auprès de cette secte (il est unitairien et conséquemment hétérodoxe) les paroles de Griesbach seul font autorité.

Il n'est pas prouvé, non plus, que l'Evangile de Jean soit réellement de lui. Il y a même plusieurs raisons qui tendraient à nous faire croire le contraire.

1°. Dans les temps anciens, de même que de nos jours, un auteur parle toujours en son nom lorsqu'il décrit des événements qu'il a vus ; or, il ne parait pas, ici, que l'auteur ait vu lui-même ce dont il parle.

2°. On lit au 21ème chapitre de cet Evangile (v. 24) : "C'est ce disciple qui rend témoignage de ces choses et qui les a écrites ; et nous savons que son témoignage est véritable." Ici on se réfère à Jean à la troisième personne, après quoi l'écrivain parle en son nom : "Nous savons que," ce qui démontre que l'écrivain est autre que Jean lui-même. Il est probable que l'écrivain a trouvé des notes de Jean et qu'il les a suivies en composant son récit.

3°. Au 2e siècle, on a mis en doute que Jean fût réellement l'auteur du 4e Evangile ; Irénée était

encore en vie à cette époque ; or Irénée était disciple de Polycarpe, qui lui-même avait été disciple de Jean. Eh bien ! Irénée ne s'éleva jamais contre ces doutes ; il n'allégua jamais l'autorité de son maître Polycarpe pour détruire de pareilles suppositions. Si cet Evangile était de Jean, Polycarpe l'aurait su et l'aurait dit à Irénée ; car il est extrèmement invraisemblable qu'Irénée, auquel Polycarpe donnait les détails les plus minutieux et qui mettait tout par écrit, n'eût jamais rien entendu au sujet d'un point aussi essentiel que celui de l'authenticité de l'Evangile de Jean. Eusèbe nous apprend avec quel soin Irénée conservait ses moindres souvenirs. Il nous rapporte ces mots de lui, dans l'Histoire Ecclésiastique (v. 20, p. 219, éd. de 1847) : " J'ai entendu ces paroles par la grâce de Dieu avec la plus grande attention, et je les ai écrites dans mon cœur et non sur mes tablettes, et ma constante habitude a été de les relire sans intermission."

Il est donc constant qu'au 2e siècle, des doutes ont été avancés sur l'authenticité de l'Evangile de Jean et que l'Eglise orthodoxe n'a pas pu prouver le contraire. Nous verrons plus loin que Celse, philosophe païen du 2e siècle, affirmait que les Chrétiens avaient altéré leurs Evangiles trois ou quatre fois, et qu'au 4e siècle, Festus, l'un des champions les plus éminents du Manichéïsme, répétait que le Nouveau Testament n'était ni de Jésus, ni des Apôtres, et qu'il avait été écrit par un inconnu, qui l'avait attribué aux Apôtres et à leurs disciples, afin de lui donner plus d'autorité ; il fit, ainsi, aux Chrétiens un tort immense par ses critiques.

4°. On lit dans le *Catholic Herald* (vol. vii. p. 205, ann. 1844) : " Selon Stahelin, l'Evangile de Jean a été écrit par l'un des disciples de l'Ecole d'Alexandrie." Remarquez avec quelle assurance Stahelin nie que cet Evangile soit de Jean, et affirme qu'il est l'œuvre d'un élève de l'Ecole d'Alexandrie.

5°. Bretschneider est également d'avis que l'Evangile et les Epîtres attribuées à Jean ne sont pas de cet Apôtre et qu'ils ont été composés au commencement du 2e siècle.

6°. L'illustre Grotius a dit qu'à l'origine l'Evangile de Jean n'avait que vingt chapitres. Après la mort de Jean, l'Eglise d'Ephèse y ajouta le 21e chap.

7°. On sait que les Alogiens, secte chrétienne du 2e siècle, niait l'authenticité de cet Evangile et de tous les autres écrits attribués à Jean.

8°. On verra dans la suite, que les savants rejettent les onze premiers versets du 8ème chap., qui d'ailleurs ne se trouvent pas dans la traduction syriaque.

Il résulte de cela que tout est incertain dans ces premiers temps, et que l'opinion de Stahelin et de Bretschneider est après tout la plus vraisemblable.

9°. Il y a sur l'époque de la rédaction des quatre Evangiles des récits de peu de valeur et dénués de toute autorité qui nous montrent combien peu authentiques sont les faits relatifs à ces Evangiles. Horne a dit (part ii. sect. 2e, vol. iv. p. 237, éd. 1839) : " Les données qui nous ont été transmises par les premiers historiens ecclésiastiques, relativement à l'époque de la rédaction des Evangiles, sont si vagues, si confuses, si discordantes, qu'elles ne nous mènent à

aucune conclusion solide ou certaine : les plus anciens des premiers Pères recueillirent les traditions de leurs temps, et les enrégistrèrent comme des faits certains ; et ceux qui vinrent après adoptèrent ces premiers rapports avec une révérence implicite. C'est ainsi que des traditions, vraies ou fausses, passèrent d'un écrivain à un autre, sans contrôle, jusqu'à ce qu'il devint presque trop tard de les examiner avec un résultat quelconque."

Le même auteur donne plus loin les différentes opinions sur les époques de la rédaction des quatre Evangiles. Le premier aurait été écrit, d'après divers savants, dans les années 37, 38, 41, 43, 48, 61, 62, 63, ou 64 de l'ère chrétienne. Le second, entre les années 56 à 65, et, comme date plus probable, les années 60 à 63. Le troisième, dans les années 53, 63, ou 64 ; le quatrième, en 68, 69, 70, ou en 97 ou 98.

L'Epître aux Hébreux, la 2ème Epître de Pierre, la 2ème et la 3ème de Jean, l'Epître de Jacques, celle de Jude, l'Apocalypse de Jean, et quelques passages de la 1ère Epître de Jean, ont été attribués, sans preuve, aux Apôtres et étaient considérés comme douteux jusqu'en 363. Les susdits passages de l'Epître de Jean sont encore tenus pour interpolés par les critiques les plus distingués de notre époque, comme nous le verrons plus loin ; et tous ces divers écrits ne se trouvent pas dans la traduction syriaque. Toutes les Eglises de l'Arabie ont rejeté la 2e Epître de Pierre, les deux Epîtres de Jean, l'Epître de Jude, et l'Apocalypse ; l'Eglise Syriaque aussi a constamment refusé de les reconnaître, comme on le verra par ce qui suit. On

lit dans Horne (vol. ii. p. 206, éd. de 1822): "On ne trouve pas dans la traduction syriaque la 2e Epître de Pierre, l'Epître de Jude, la 2e et la 3e Epître de Jean, et l'Apocalypse de Jean. Il manque également dans cette traduction, les versets 2 à 11 du 8e chap. de l'Evangile de Jean et le 7e verset du 5e chap. de la 1ère Epître de Jean."

Le traducteur syrien doit avoir omis tous ces livres parcequ'ils ne lui semblaient pas assez authentiques.

Ward dit (p. 37): "Rogers, l'un des théologiens protestants les plus distingués, nous donne les noms de plusieurs savants de sa secte qui rejettent comme apocryphes les livres suivants: l'Epître aux Hébreux, l'Epître de Jacques, la 2e et la 3e Epître de Jean, l'Epître de Jude, et l'Apocalypse de Jean. Le Docteur Bliss dit également que jusqu'au temps d'Eusèbe les livres (du Nouveau Testament) n'étaient pas tous considérés comme authentiques et soutient que l'Epître de Jacques, celle de Jude, la 2e Epître de Pierre, la 2e et la 3e de Jean, ne sont pas de ces Apôtres. L'Epître aux Hébreux resta longtemps douteuse. Les Eglises syriaques n'ont jamais voulu reconnaître ces livres, et les Eglises d'Arabie ont suivi leur exemple."

Lardner dit dans le 4e volume de ses œuvres (p. 175): "Cyrille et l'Eglise de Jérusalem de son temps ne reconnaissent pas l'Apocalypse de Jean et le nom de ce livre ne se trouve pas dans le catalogue des livres canoniques écrit par lui." Le même auteur dit (loc. cit. p. 323): "L'Apocalypse de Jean ne se trouve pas dans l'ancienne version syriaque; ni Bar-Hebræus, ni Jacques d'Edesse, n'ont écrit de commen-

taire sur ce livre." Et Ebedjésu omit de son catalogue la 2e Epître de Pierre, la 2e et la 3e de Jean, l'Epître de Jude, et l'Apocalypse de Jean ; et c'est là aussi l'opinion des Syriens."

Le *Catholic Herald* (vol. vii. p. 206, ann. 1844) dit: " Rose dit (p. 161) que plusieurs théologiens protestants n'admettent pas l'authenticité de l'Apocalypse de Jean, et le Professeur Ewald a prouvé, d'une manière irréfutable, que l'Evangile de Jean, les Epîtres et l'Apocalypse, ne peuvent pas être du même auteur."

Eusèbe (Hist. vii. 25) cite le passage suivant de Dionysius : " Quelques-uns avant nous ont écarté et essayé de réfuter (l'Apocalypse), en critiquant chaque chapitre et déclarant le livre entier comme n'ayant ni sens ni raison. Ils disent qu'il a un faux titre et qu'il n'est pas de Jean. Ils vont, même, jusqu'à affirmer qu'il n'est pas une révélation, attendu qu'il est couvert d'un voile si épais d'ignorance qu'aucun Apôtre, aucun des saints hommes, des hommes de l'Eglise, ne saurait en être l'auteur ; mais que c'est Cérinthe, le fondateur de la secte des Cérinthiens, qui l'aurait composé et attribué à Jean ; car les Cérinthiens croient qu'il y aura un règne terrestre du Christ, . . . quant à moi, je ne hasarderai pas de rejeter ce livre parcequ'il est très-vénéré par un grand nombre de frères. . . Je ne nie pas que ce soit l'œuvre d'un homme appelé Jean, que c'était un saint homme et inspiré, mais je ne puis pas admettre facilement que ce soit l'Apôtre, le fils de Zébédée et frère de Jacques, et auteur de l'Evangile et de l'Epître qui porte son nom.

Par la teneur générale des deux ouvrages, par leurs styles respectifs et le mode de leur composition, je conjecture que l'Apocalypse n'est pas l'œuvre de l'Apôtre, . . . Que ce soit un Jean qui a écrit ces choses (l'Apocalypse) nous devons le croire, puisqu'il se nomme ; mais quel Jean c'est, est chose incertaine, car il n'a pas dit, —comme il (l'apôtre) le fait souvent dans l'Evangile, —qu'il était 'le disciple bien-aimé du Seigneur,' ou 'celui qui était couché sur son sein,' ou 'le frère de Jacques,' &c. . . . Il y a un autre Jean, surnommé Marc, mentionné dans les Actes (xiii. 5), et que Paul et Barnabas prirent avec eux, . . . mais si c'est lui qui a écrit l'Apocalypse, je ne saurais le dire, car il n'est pas écrit qu'il soit allé avec eux en Asie (Mineure) ; il y est dit, au contraire (*ib.* v. 13), que ce Jean, se séparant d'eux, est retourné à Jérusalem. Je pense, donc, que c'est un autre Jean d'Asie, car on dit qu'il y a à Ephèse deux tombeaux sur lesquels est écrit le nom de Jean.[1] . . . On voit par le style et le contenu de ce livre que Jean l'Evangéliste ne peut pas l'avoir écrit; en effet, le style de l'Evangile et des Epîtres est classique et simple, tandis que l'Apocalypse diffère entièrement, par ses expressions hardies et les difficultés de son style, du langage usité par les Grecs. Dans l'Evangile et dans les Epîtres, Jean parle en son nom, ou à la troisième personne, et entre en matière sans préambule. L'auteur de l'Apocalypse, au con-

[1] Cet article n'a pas été traduit intégralement par notre auteur, et le paragraphe qui suit, surtout, est sensiblement modifié, mais comme le sens y est je n'ai pas cru nécessaire de la changer. Il en est de même des passages, qui viennent après, concernant les Epîtres.

traire, commence ainsi : 'La Révélation de Jésus-Christ, qu'il a reçue de Dieu pour faire connaître à ses serviteurs les choses qui doivent arriver bientôt, et qu'il a déclarées et envoyées par son ange à Jean son serviteur ;' et au 4° verset : 'Jean aux sept Eglises,' et ensuite : '9. Moi Jean, qui suis votre frère, et qui ai part avec vous à l'affliction et au règne et à la patience de Jésus-Christ.' On lit aussi au chap. xxii. 8 : 'C'est moi, Jean, qui ai vu et qui ai ouï.' Ainsi, toutes les fois qu'il se nomme il le fait d'une manière contraire à celle de l'Apôtre, on ne peut pas dire que l'Apôtre ait dérogé à ses habitudes pour mieux se faire connaître, car si cela avait été son but, il aurait ajouté à son nom quelque désignation particulière, comme par exemple : *Jean fils de Zébédée, frère de Jacques,* ou, *Jean le Disciple Bien-aimé.* L'auteur de l'Apocalypse, au contraire, parle de lui-même dans les termes les plus généraux ; *Votre frère, celui qui a partagé avec vous.* Je ne dis pas cela pour rabaisser l'auteur, mais pour faire ressortir le grande différences du style de ces deux écrits."

Eusèbe dit encore (Hist. iii. 3) : "La première Epître de Pierre est authentique, mais la seconde n'était pas mise au nombre des écrits canoniques ; elle était seulement lue. Les Epîtres de Paul sont quatorze en nombre, mais quelques-uns doutent de l'authenticité de l'Epître aux Hébreux." Il ajoute au chap. xxiv. du même livre : "On doute si l'Epitre de Jacques, celle de Jude, la seconde Epître de Pierre, la seconde et la troisième de Jean, appartiennent à ces Apôtres, ou sont l'œuvre d'autres personnes portant

les mêmes noms. Quant aux *Actes de Paul ;* au livre appelé *le Pastor*, à *la Revélation de Pierre*, à *l'Epître de Barnabas*, et aux *Institutions des Apôtres*, on pense généralement que ce sont des ouvrages apocryphes ; si cela se confirmait il faudrait alors comprendre dans ce nombre, l'Apocalypse de Jean." Plus loin (l. vi. c. 21) il cite ces paroles d'Origène au sujet de l'Epître aux Hébreux : " L'opinion, qui courait avant nous, est qu'elle a été écrite par Clément, évêque de Rome ; d'autres, qu'elle est l'œuvre de Luc, auteur de l'Evangile. L'authenticité de cette Epître a été niée aussi par Irénée, évêque de Lyon, qui vivait en 178 ; par Hippolitus qui vivait en 220 ; par Novatus, presbyter de Rome, qui vivait en 251. Tertullien, presbyter de Carthage en 200, attribue cette Epître à Barnabas. Caïus, presbyter de Rome, qui vivait en 212, compte treize Epîtres de Paul, mais il ne comprend pas dans ce nombre l'Epître aux Hébreux. Cyprien, évêque de Carthage en 248, ne fait pas mention de cette Epître. Jusqu'à ce moment, l'Eglise Syriaque refuse de reconnaître la 2ème Epître de Pierre, la 2e et la 3e de Jean. Scaliger a dit que celui qui a écrit la deuxième Epitre de Pierre a perdu sons temps.

Eusèbe dit, à propos de l'Epître de Jacques (Hist. ii. 23) : " . . . Mais il faut remarquer qu'elle est considérée comme apocryphe ; et en effet peu d'écrivains anciens en font mention ; pas, même, celle qu'on appelle l'Epître de Jude, qui est une des sept Epîtres appelées catholiques. Néanmoins nous savons que ces Epîtres, avec les autres, sont lues publiquement dans plusieurs églises." Je lis dans *l'Histoire de*

la Bible (*Bible History*), de 1850 : " Grotius a dit que cette Epitre est de Jude, quinzième évêque de Jérusalem, sous le règne d'Adrien." Je trouve, aussi, dans Eusèbe (vi. 25) : " Origène a dit, dans le 5e livre de son commentaire sur l'Evangile de Jean, que Paul . . . non seulement n'a pas écrit à toutes les Eglises auxquelles il a prêché, mais à celles, même, auxquelles il a écrit, il n'a envoyé que quelques lignes." Ainsi, d'après Origène, les Epîtres attribuées à Paul ne sont pas de lui, il n'y a, peut-être, que *quelques* lignes qui lui appartiennent. Nous voyons donc que ces paroles de Festus—" Le Nouveau Testament n'a été écrit ni par Jésus, ni par les Apôtres, mais c'est l'œuvre d'un auteur inconnu qui l'a attribué aux Apôtres et à leur compagnons "—sont l'expression d'une vérité incontestable.

Nous avons déjà remarqué, dans le chapitre précédent, que les six Epîtres et l'Apocalypse étaient considérées comme douteuses jusqu'en 363, que le Concile de Nicée, en 325, ne les avait pas admises au nombre des livres canoniques, et que ce n'est qu'au Concile de Laodicée, en 364, que l'on admit les six Epîtres, sans rien décider au sujet de l'Apocalypse. Ce livre resta ainsi douteux jusqu'en 397, époque où le Concile de Carthage l'admit enfin. Mais les décisions de ces deux derniers conciles n'ont aucune autorité, et voici pourquoi :

1°. Les six Conciles ont tous admis le livre de Judith ; celui de Laodicée a admis 10 versets du 10e chapitre du livre d'Esther et six chapitres après ce même 10e chapitre ; le Concile de Carthage a admis le livre de la

Sagesse, Tobie, Baruch, l'Ecclésiastique, et les deux livres des Macchabées, et les trois Conciles suivants ont sanctionné les décisions du Concile de Carthage. Dans ces conditions, il fallait ou tout admettre ou tout rejeter des décisions des Conciles. N'est-il pas étrange que les Protestants reconnaissent leurs décisions pour ce qui regarde les six Epîtres et l'Apocalypse, et les rejettent pour le reste, surtout pour le livre de Judith qui a été approuvé par tous les six Conciles ? Ajoutons que leur pretexte pour rejeter ces livres, tout en acceptant le livre d'Esther, c'est-à-dire, la perte des originaux de ces mêmes livres, est un pretexte de peu de valeur, parce que Jérôme rapporte d'avoir traduit Tobie et le livre de Judith sur les originaux chaldéens, et le 1er livre des Macchabées et l'Ecclésiastique sur les originaux hébreux. Du moment que Jérôme a eu en mains les originaux, il doivent admettre ces livres, sous peine de devoir rejeter l'Evangile de Matthieu, dont l'original ne se retrouve plus.

2°. Nous avons cité, plus haut, ce que dit Horne du manque de critique des écrivains primitifs qui rapportaient sans choix les traditions populaires sans s'inquiéter de leur authenticité. Ne peut-on pas conclure de cela que les Pères des Conciles aient, eux aussi, prêté foi à de vagues traditions relativement à ces livres ?

3°. Il en est des Livres Saints chez les Chrétiens comme de leurs institutions et de leurs lois civiles.

Ne voit-on pas : 1°, Que le texte grec des Ecritures, depuis les premiers temps jusqu'au 15e siècle, était considéré comme le plus authentique, tan-

dis que l'original hébraïque était regardé comme fautif ; qu'on changea ensuite d'avis ; qu'on considéra comme authentique ce qu'autrefois on disait érroné et vice-versa ; ce qui constitue un démenti à la charge de toute l'Eglise primitive ? 2°, Que le livre de Daniel était reçu dans le texte grec, mais que, lorsque Origène fit remarquer les inexactitudes de ce texte, on adopta la version de Théodotion ? 3°, Que l'épitre d'Aristias était reçue comme canonique jusqu'au 16e siècle ; qu'au 17e siècle on en disputa l'authenticité et que depuis lors elle n'a aucune valeur pour les Protestants ? 4°, Que la version latine des Ecritures, adoptée par les Catholiques, est fautive et inexacte selon les Protestants ? 5°, Que la Petite Genèse, canonique jusqu'au 15e siècle, comme on le verra plus loin, devint apocryphe au 16e ? 6°, Que le 3e livre d'Esdras, accepté par l'Eglise grecque, est rejeté par les Catholiques et les Protestants, et que les Psaumes de Salomon, qui étaient reconnus par toute l'Eglise primitive, et qui se trouvent encore dans le codex Alexandrinus, sont considérés maintenant comme apocryphes ? Nous espérons qu'avec l'aide de Dieu, on en viendra à reconnaître le peu d'authenticité de tous les autres livres. Il ressort évidemment, de tout ce que je viens de dire, qu'il n'y a point de suite authentique et certaine de traditions et de preuves établissant la sincérité des Ecritures. Comme dernier argument, les Chrétiens disent que le Christ a affirmé l'authenticité du Vieux Testament. Nous examinerons plus loin cet argument.

CHAPITRE III.

ERREURS ET CONTRADICTIONS DES ÉCRITURES.

PREMIÈRE SECTION.—*Contradictions.*

1°, ON trouve une contradiction évidente entre les chap. 45 et 46 d'Ezéchiel et 28 et 29 des Nombres. 2°, Même observation pour le chap. 13 de Josué et le 2e du Deutéronome dans la délimitation de l'héritage des enfants de Gad, ainsi qu'on l'a vu plus haut. 3°, On trouve une contradiction entre le 7 et 8 des Chroniques, et entre eux et le 46e de la Genèse, au sujet des enfants de Benjamin. Les savants Hébreux et les Chrétiens avouent qu'il y a une erreur dans les Chroniques. 4°, On trouve une différence entre les versets 29 à 38 du 1er livre des Chroniques, chap. 8, et les versets 35 à 44 du chap. 9 du même livre. Adam Clarke dit à ce sujet (vol. ii. de son Commentaire) : "Les Rabbins disent qu'Esdras avait trouvé deux livres dans lesquels ces passages existaient avec les mêmes variantes, et que, ne sachant lequel adopter, il crut mieux faire de les insérer l'un à la suite de l'autre." 5°, On lit dans le 2e livre de Samuel (xxiv. 9) : "Alors Joab donna le rôle du dénombrement du peuple au roi, et il se trouva de

ceux d'Israël huit cent mille hommes de guerre, tirant l'épée, et de ceux de Juda cinq cent mille hommes." Et dans le 1er Chroniques (xxi. 5) : "Joab remit à David le rôle du dénombrement du peuple, et il se trouva de tout Israël onze cent mille hommes qui tiraient l'épée ; et de Juda quatre cent soixante et dix mille hommes qui tiraient l'épée." Il y a entre ces deux dénombrements une différence d'environ trois cent mille hommes pour Israël et trente mille pour Juda. 6°, On lit dans le 2e livre de Samuel (xxiv. 13) : "Et Gad vint donc vers David et le lui fit savoir disant : Que veux-tu qu'il t'arrive, ou sept ans de famine sur ton pays," &c. Ouvrez le 1er Chroniques (xxi. 12) : ". . . . ou la famine pour l'espace de trois ans, ou," &c. Dans l'un c'est sept ans, dans l'autre, trois. Leurs commentateurs reconnaissent que le premier passage est erroné. 7°, On lit dans le 2e livre des Rois (viii. 26) : "Achazia avait vingt deux ans lorsqu'il monta sur le trône," et dans le second livre des Chroniques (xxii. 2) : "Achazia avait quarante-deux ans." Il y a ici une différence qui résulte d'une erreur dans les Chroniques, ainsi que l'avouent les commentateurs. L'erreur est évidente, si l'on considère que Joram, père d'Achazia, avait quarante ans à sa mort et qu'Achazia succéda immédiatement à son père. Ainsi il serait plus âgé que son père de deux ans. 8°, Le 2e livre des Rois (xxiv. 8) dit : "Joachim avait dix-huit ans lors de son avènement au trône." Comparez ce passage avec le 2e livre des Chroniques (xxxvi. 9) : "Joachim avait huit ans lorsqu'il monta sur le trône." L'erreur est évidente, et

elle est dans les Chroniques de l'aveu des commentateurs. 9°, Le 2e livre de Samuel (xxiii. 8) est en contradiction avec le 1er des Chroniques (xi. 11). En expliquant le 8 v. du premier de ces deux livres, le Dr. Adam Clarke ajoute : " Kennicott a dit qu'il y a dans ce seul verset trois corruptions évidentes." 10°, Il est dit dans le 2e livre de Samuel (v. 6), que David après la guerre contre les Philistins, rapporta l'Arche du Seigneur, tandis que d'après le 1er Chroniques (xiii. 14), ce fut avant la guerre que David rapporta l'Arche ; le fait étant le même, une des deux versions doit être érronée. 11°, On voit par la Genèse (vi. 19, 20, vii. 8, 9), que Dieu avait ordonné à Noé de prendre un couple de tous les animaux de la terre et de l'air ; cependant, au vii. 2, 3, il est dit que Dieu lui ordonna de prendre sept paires de chaque espèce d'animaux purs, et deux couples de chaque espèce d'animaux impurs. 12°, D'après les Nombres (xxxi.), les Israëlites auraient exterminé entièrement les Madianites dès les temps de Moïse, et auraient même tué les enfants à la mamelle, ne laissant en vie que les jeunes filles qu'ils firent esclaves. Cependant le livre des Juges (vi.) dit que les Madianites étaient, du temps des Juges, une nation puissante qui défit plusieurs fois le peuple d'Israël. Entre le temps de Moïse et celui des Juges, il n'y a pas plus de deux cents ans. Comment cette nation, exterminée du temps de Moïse, se trouva-t-elle être si formidable sous les Juges ? 13°, L'Exode dit (ix. 6) : " L'Eternel, donc, fit cela dès le lendemain, et tout le bétail des Egyptiens mourut ; mais du bétail des enfants d'Israël il n'en mourut pas une seule bête." On lit

dans le même chapitre (20, 21) : "Celui des serviteurs de Pharaon qui craignit la parole de l'Eternel fit promptement retirer dans les maisons ses serviteurs et ses bêtes. Mais celui qui n'appliqua pas son cœur à la parole de l'Eternel laissa ses serviteurs et ses bêtes à la campagne." Il y a une différence entre ces deux passages. 14°. Il y a dans la Genèse (viii. 4, 5), les mots suivants : "Et au dix-septième jour du septième mois, l'arche s'arrêta sur les montagnes d'Ararat. Et les eaux allaient en diminuant de plus en plus jusqu'au dixième mois, et au premier jour du dixième mois les sommets des montagnes se montrèrent." Mais si les sommets des montagnes ne commencèrent à être visibles que le dixième mois, comment l'arche a-t-elle pu s'arrêter le 7e mois sur les montagnes de l'Arménie ?

15° à 26°. Il y a de nombreuses variantes dans le texte hébreu entre le 2e livre de Samuel (viii.) et le 1er livre des Chroniques (ii. 18). J'en rapporterai quelques unes d'après Adam Clarke (Com. vol. ii.) :—

2 Samuel viii.	1 Chron. xviii.
1 . . . et David prit *Métheg-amma* de la main des Philistins . . .	1 . . . et il prit *Gath* et les villes de son ressort de la main des Philistins . . .
3 . . . *Hadadézer* . . .	3 . . . *Hadarézer* . . .
4 . . . *mille sept cents cavaliers* et vingt mille hommes . . .	4 . . . *mille chars, sept mille cavaliers* et vingt mille hommes . . .
8 . . . prit à *Bétah* et à *Bérothaï*, villes de *Hadadézer* une très-grande quantité d'airain . . .	8 . . . prit à *Tibkath* et à *Koun*, villes de *Hadarézer* une très-grande quantité d'airain . . .
9 . . . *Thoï*, roi de Hamat . . .	9 . . . *Thoü*, roi de Hamat . . .
10 . . . son fils *Joram* . . .	10 . . . son fils *Hadoram*.
12 . . . *d'Aram* et de Moab . . .	11 *d'Edom* et de Moab . . .
17 . . . et *Akhimélek*, fils d'Abiathar . . . et *Séraïa* secrétaire.	16 . . . et *Abimélec*, fils d'Abiathar . . . et *Schauscha* secrétaire.

Il y a donc entre ces deux chapitres douze variantes.

27-32°. Je rapporte d'après Adam Clarke, les variantes entre 2e Samuel x. et 1er Chroniques xix.:

2 Samuel x.	1 Chron. xix.
16 . . . et *Schobac*, chef de l'armée de *Hadadézer*, était à leur tête.	16 . . . et *Schophac*, chef de l'armée de *Hadarézer*, était à leur tête.
17 . . . passa le Jourdain et vint à *Hélam* . . .	17 . . . passa le Jourdain et alla *à eux* . . .
18. . . et David tua aux Araméens *sept cents* équipages de chars et quarante mille *cavaliers* et il frappa Schobac, chef de l'armée, qui mourut là.	18 . . . et David tua aux Araméens *sept mille* équipages de chars et quarante mille *hommes de pied*, et mit à mort Schophac, chef de l'armée.

Il y a entre ces deux chapitres six variantes.

33°. On lit dans le 1er livre des Rois (iv. 26): "Salomon avait quarante mille rateliers de chevaux pour ses chars et douze mille cavaliers." Et dans le 2e livre des Chroniques (ix. 25) : "Salomon avait quatre mille rateliers de chevaux et des chariots et douze mille cavaliers." Le traducteur arabe de la Bible imprimée en 1844 changea dans les Chroniques le mot *quatre* en *quarante*. Et Adam Clarke nota la différence des deux versions au bas du chapitre dans livre des Rois, et dit : "De cette collation de passages parallèles nous pouvons nous convaincre qu'il y a *corruption* dans les nombres quelque part."

34°. Il y a une différence entre 1 Rois vii. 24, et 2 Chron. iv. 3. Adam Clarke après avoir relevé cette différence ajoute, dans son Commentaire, que les meilleurs interprètes sont d'avis qu'on doive préférer ici la leçon du livre des Rois. "Il n'est pas impos-

sible, ajoute-t-il, que le mot בקרים ait été écrit dans les Chroniques au lieu de פקעים qui est la leçon du livre des Rois." C'est-à-dire, qu'on aurait changé, dans les Chroniques, le *pekaïm* du livre des rois, qui signifie *grappes*, en *békarim*, qui veut dire *bœufs*. Le Commentaire de Henry et Scott dit : "La différence provient d'un changement de lettres."

35°. On lit dans le 2e livre des Rois (xvi. 2) : "Achaz était âgé de vingt ans quand il devint roi, et il régna seize ans à Jérusalem." Or, il est dit plus loin, dans le même livre (xviii. 2) : "Ezéchias, fils de Achaz, . . . était âgé de vingt-cinq ans quand il régna." D'après ce texte, Achaz aurait engendré Ezéchias à onze ans, ce qui est contre les règles de la nature humaine. Il y a donc erreur dans l'un des deux passages, et d'après l'aveu des Commentateurs, cette erreur serait dans le premier des deux textes (xvi. 2). Le Commentaire de Henry et Scott dit au bas du verset deux du chap. xvi. : "Le plus probable est que le mot *trente* a été ici remplacé par *vingt* (cf. ch. xviii. 2)."

36°. On lit dans 2e Chron. (xxviii. 1) : "Achaz était âgé de vingt ans quand il devint roi, et il régna seize ans à Jérusalem ;" et dans le même livre (xxix. 1) : "Ezéchias devint roi à l'âge de vingt-cinq ans." L'un de ces deux passages est erroné, ainsi qu'on l'a vu, et c'est plus vraisemblablement le premier.

37. Il y a une différence entre le 2e livre de Samuel (xii. 31) et le 1er livre des Chroniques (xx. 3). Horne dit dans son Introduction (vol. ii.), quil faut corriger ce passage des Chroniques d'après le livre de Samuel qui est seul correct. Remarquez le sans-gêne avec

lequel on prescrit des changements dans le texte sacré ! Il est étrange que les traducteurs arabes aient cru, au contraire, devoir corriger le texte de Samuel sur celui des Chroniques.

38°. On lit dans le 1[er] livre des Rois (xv. 33) : "Dans la troisième année d'Asa, roi de Juda, Baësça, fils d'Akhija, commença à régner sur tout Israël, à Thirtsa et régna vingt-quatre ans." Et dans le 2[e] livre des Chroniques (xvi. 1) : "Dans la 36[e] année du règne d'Asa, Baësça, roi d'Israël, monta contre Juda." Il n'est point douteux qu'il y a ici une erreur. D'après le livre des Rois, Baësça est mort dans la 26[e] année du règne d'Asa ; il s'était donc écoulé dix ans depuis la mort de Baësça. Comment a-t-il pu alors "monter contre Juda" ? Le Commentaire de Henry et Scott voit une erreur dans les Chroniques ; il ajoute : "Usher (qui est un des grands théologiens chrétiens) a supposé que c'était la 36[e] année du *royaume*, d'Asa, en calculant de l'époque de la division des royaumes." Quelle que soit l'opinion que l'on veuille admettre, il n'en est pas moins vrai qu'il y a, dans le texte des Chroniques, une erreur à corriger.

39°. Il est dit dans le 2[e] livre des Chroniques (xv. 19) : "Il n'y eut pas de guerre (entre Baësça et Asa) jusqu'à la trente-cinquième année du règne d'Asa." Cela contredit ce qui est dit au chap. xv. 33 du 1[er] livre des Rois, ainsi qu'on l'a vu plus haut.[1]

40°. D'après le 1[er] livre des Rois (v. 16) le nombre des Intendants de Salomon, qui étaient préposés aux

[1] C'est plutôt les vers. 16 et 32, qui sont *identiques* et portent : "Or il y eut guerre entre Asa et Bahasça (ou Baesça) roi d'Israël, *tout le temps de leur vie.*"

travaux, était de trois mille trois cents ; et d'après le 2e livre des Chroniques (ii. 2) de trois mille six cents. Les septante ont altéré le livre des Rois en y mettant, comme dans les Chroniques, *trois mille six cents.*

41°. On lit dans 1er Rois (vii. 26) . . . " Et elle (la mer d'airain) contenait deux mille *baths ;*" et dans 2e Chron. (iv. 5) " . . . en capacité, elle contenait trois mille *baths.*" Il y a mille baths de différence !

42°. En comparant le deuxième chapitre d'Esdras avec le septième de Néhémie, on y trouvera de nombreuses différences. Sans insister sur ces variantes, nous remarquons que les deux livres commettent la même erreur en parlant des Israëlites revenus de Babylone. Ils disent, tous deux, que le nombre de ceux qui rentrèrent à Jérusalem, après la captivité de Babylone, était de 42,360, et cependant, en additionnant les quantités données dans ces deux livres on ne trouve pour Néhémie que 31,089, et pour Esdras, 29,818. Et, ce qui est plus étrange encore, cette coïncidence fortuite est, elle même aussi, une erreur. En effet, Josèphe dit dans son Histoire (i. 2): " Le nombre de ceux qui retournèrent à Jérusalem après la captivité de Babylone était de 42,462." Le Commentaire de Henry et Scott dit à ce propos :[1] " Il y a entre ce

[1] Ce Commentaire propose une curieuse solution ; il dit : " Il y a dans Néhémie 1765 personnes qu'Esdras ne donne pas ; et dans Esdras 494 qui ne sont pas dans Néhémie. Ces différences qui, à première vue, semblent augmenter la difficulté de ce passage, offrent un point par lequel elle peut être écartée. Si nous ajoutons à la somme dans Néhémie le surplus d'Esdras, et à la somme dans celui-ci le surplus de Néhémie, les deux totaux seront 31,583. Cette somme déduite du total, qui est le même dans les deux livres, laisse 10,777, qui est le nombre des autres tribus Israëlites."—(Greenfield.)

chapitre et le septième de Néhémie, d'importantes différences résultant des erreurs du copiste. Dans la traduction anglaise, beaucoup de passages ont été rétablis par le collationnage de différentes copies et le reste à l'aide de la version grecque." Voilà donc l'état de leurs Livres Saints ! Ils les corrigent, c'est-à-dire, ils *les altèrent*, ce qui n'empêche pas que les erreurs n'y subsistent toujours, et qu'il n'y ait encore plus de vingts variantes entre les deux textes.

43°. Dans le 2e livre des Chroniques (xiii. 2) la mère de Jéroboam s'appelle Micaïa, fille d'Ouriel de Guibéa. Cependant, d'après le même livre (xi. 20), la mère de ce prince était Maaca, fille d'Absalom, et l'on sait par le 2e livre de Samuel (xiv. 27) qu'Absalom n'avait qu'une seule fille nommée Thamar.

44°. On voit par le chap. x. du livre de Josué, que les Israëlites, quand ils tuèrent le roi de Jérusalem, s'étaient (déjà) emparés de son royaume. Le même livre nous dit, un peu plus loin (xv. 63), qu'ils ne s'en étaient pas encore emparés.

45°. On lit dans le 2e livre de Samuel (xxiv. 1) que Dieu inspira à David l'idée de faire le dénombrement d'Israël. Le 1er livre des Chroniques (xxi. 1) dit, au contraire, que ce fut le diable qui inspira cette idée. Dieu ne pouvant faire le mal, d'apres eux, l'auteur des Chroniques aurait cru devoir faire ce changement capital dans son livre.

46-51°.—En comparant la généalogie du Christ selon Matthieu et sa généalogie selon Luc, on ne trouve pas moins de six différences. 1°, Matthieu dit que Joseph était fils de Jacob, Luc le fait fils d'Eli. 2°,

D'après Matthieu, Jésus descend de Salomon fils de David, et d'après Luc il descendrait de Nathan, fils de David. 3°, Selon Matthieu, tous les ancêtres du Christ, depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, ont été des princes célèbres ; d'après Luc, ils ne seraient, à l'exception de David et de Nathan, ni princes, ni célèbres. 4°, Selon Matthieu, Salathiel est fils de Jéchonias ; d'après Luc, il est fils de Néri. 5°, D'après Matthieu, le nom du fils de Zorobabel serait Abiud, et d'après Luc, c'est Rhésa ; et, ce qui est encore plus étrange, on trouve dans le 1er livre des Chroniques (chap. iii.) les noms des enfants de Zorobabel, et pas un mot d'Abiud, ni de Rhésa, ce qui prouve que les deux généalogies sont erronées sur ce point. 6°, Depuis David jusqu'au Christ, il y a d'après Matthieu, vingt-et-une générations, et, d'après Luc, quarante-et-une. Mille ans se sont écoulés depuis David jusqu'au Christ, ce qui donnerait, d'après Matthieu, quarante ans par génération, et selon Luc, vingt-cinq ans. Cette contradiction étant palpable, elle a préoccupé les savants chrétiens depuis le temps de la publication de ces Evangiles. Eichhorn, Fritsche, De Wette, et d'autres, avouent qu'il y a entre les deux généalogies une différence évidente ; ce qui fait honneur à leur équité, car du moment qu'on reconnaît que les Evangélistes ont commis des erreurs dans plusieurs endroits et se sont mis en contradiction entre eux, il n'était que juste de reconnaitre qu'ils se sont trompés ici aussi. J'accorde que, si les Evangélistes ne s'étaient trompés que dans cette conjoncture, on serait justifié en cherchant à concilier la différence qui existe ici,

mais le contraire étant le cas, toute tentative de conciliation est inadmissible. Adam Clarke rapporte à la fin de son Commentaire sur le 3e chap. de Luc, les différentes solutions proposées, qu'il rejette les unes après les autres, et il tombe dans une grande perplexité. Il conclut en donnant une explication de M. Harmer, qui, dans mon opinion, est aussi inadmissible : "Les généalogies de chaque famille, dit ce dernier, étaient conservées avec le plus grand soin parmi les Israëlites. On sait que Matthieu et Luc diffèrent dans les généalogies de Notre Seigneur, et que ces différences ont embarrassé les interprètes anciens et modernes. Mais comme, dans d'autres cas, ce qu'on croyait d'abord être une objection contre l'écrivain sacré a tourné en sa faveur, de même la présente différence, quand elle sera clairement expliquée, produira doublement cet effet." Il reconnaît, donc, d'abord que " ces différences ont embarrassé les interprètes anciens et modernes ;" quant à ce qu'il dit du soin avec lequel les Juifs conservaient leurs tables généalogiques, nous ne savons pas combien cela est exact, vu que ces généalogies ont été dispersées à tous les vents, et que c'est pour cette raison que l'on trouve dans Esdras des erreurs dans la généalogie de plusieurs personnages. Si les choses en étaient là au temps d'Esdras comment ne devaient-elles pas être dans un pire état au temps des Apôtres ? Et si les généalogies des prêtres et des notables se ne sont pas conservées, comment croire que se soit conservée celle d'un pauvre menuisier comme Joseph ? Si trois prophètes (Esdras et ses deux collaborateurs) s'y sont

trompés ; si ces trois personnages inspirés n'ont pas pu distinguer ce qui était authentique de ce qui ne l'était pas, comment croire que le traducteur inconnu de Matthieu, sur le compte du quel jusqu'à présent on ne sait absolument rien ; comment croire que Luc, qui n'était pas Apôtre et n'était peut-être même pas inspiré ; comment croire, dis-je, que ces deux hommes aient pu distinguer les généalogies fausses des généalogies vraies, et qu'ils n'ont pas plutôt suivi chacun la première tradition qu'il leur est arrivé de rencontrer ? Quant à l'espoir, exprimé par cet écrivain, que le temps éclaircirait ces difficultés, il nous semble assez vain. Après dix-huit cents ans, et surtout après le mouvement scientifique et critique dont l'Europe nous a donné le spéctacle dans les trois derniers siècles ; après les discussions dont la religion a fait l'objet et qui ont ébranlé l'autorité du Pape et celle du dogme chrétien lui-même ; après toute cela, c'est en vain que l'on espèrera des temps où la critique soit plus avancée.

Une solution qu'on a accueilli avec faveur, c'est l'hypothèse que Matthieu a écrit la généalogie de Joseph, et Luc celle de Marie, et que Joseph était le fils adoptif d'Eli, ce qui explique l'introduction d'Eli au nombre des ancêtres de Joseph. Cette solution nous parait devoir être rejetée pour plusieurs raisons : 1°, Parceque selon cette hypothèse, le Christ descendrait de Nathan et non de Salomon ; car ses véritables ancêtres sont ceux de sa mère. Ainsi donc le Messie ne serait plus le Messie d'après cette parole de Calvin : " Ceux qui ôtent Salomon du nombre des ancêtres du

Christ, ôtent au Messie sa qualité de Messie." 2°, Cette solution ne serait satisfaisante que dans le cas où il serait prouvé que Marie est fille d'Eli, et qu'elle descend de Nathan. Il ne suffit pas de la vraisemblance pour établir cela, il faut des preuves. Or, c'est plutôt le contraire qui paraît prouvé de l'aveu des plus célèbres commentateurs ; et Calvin lui-même rejetterait cette supposition. En effet, dans l'Evangile de Jacques, il est dit que les parents de Marie s'appelaient "Joachim et Anne ;" cet Evangile, bien qu'il ne soit pas considéré par les adorateurs de la Trinité comme inspiré et comme l'œuvre de Jacques l'Apôtre, est cependant d'une date très-ancienne, et a certainement été composé dans les premiers temps du Christianisme. Historiquement on ne peut, donc, lui refuser une autorité considérable, qui vaut, d'ailleurs, les hypothèses qu'on lui oppose. Augustin rapporte que, d'après quelques livres qu'on lisait de son temps, on disait que Marie était une fille de la tribu de Lévy, ce qui établirait qu'elle n'était pas de la lignée de Nathan. D'autre part, si l'on considère la loi qui prescrivait à chaque homme et à chaque femme de se marier dans leur tribu (Nomb. xxxvi.), et qu'on se rappelle ce qui est dit dans le 1er chapitre de Luc, c'est-à-dire que la femme de Zacharie était fille d'Aaron, et que Marie était sa proche parente, on sera amené à conclure que Marie devait, elle aussi, être de la tribu d'Aaron, et partant, que son mari était aussi de la même tribu, conformément aux préceptes de l'Ecriture. Il ressort de cela que les généalogies, données par les deux Evangiles, sont des fabrications des Chrétiens, qui

ont voulu faire remonter l'origine du Christ jusqu'à David, afin de convaincre les Juifs qu'il était le Messie. Ces Evangiles étant restés inconnus jusqu'à la fin du 2e siècle, on n'eut pas occasion de s'apercevoir des différences qu'ils présentaient. 3o, Si Marie était vraiment fille d'Eli, les anciens écrivains l'auraient su, et s'ils l'avaient su, ils n'auraient pas eu besoin de recourir à tant d'hypothèses, plus ou moins forcées, que les modernes repoussent avec dédain. 4o, Matthieu dit : "Jacob fut père de Joseph ;" et Luc : "Joseph, fils d'Eli," ce qui montre que tous les deux donnaient la généalogie de Joseph. 5o, En admettant que Marie fût la fille d'Eli, on ne peut accepter ce que dit Luc tant qu'il ne sera pas prouvé que chez les Juifs, le beau-fils prenait la place du fils lorsque sa femme n'avait pas de frère. Or cela est loin d'être prouvé.

Il résulte, de ce que nous avons dit, que l'Evangile de Matthieu n'était pas connu du temps de Luc. Autrement on ne comprendrait pas que Luc pût avoir suivit une généalogie différente de celle donnée par Matthieu, en mettant ainsi dans le plus grand embarras "les interprètes anciens et modernes," sans expliquer par un mot la raison qui l'aurait induit à adopter un texte différent.

52o, 53o. Les différences sont telles, entre le 2e chapitre de Matthieu et le 2e chapitre de Luc, qu'on ne peut pas admettre que tous deux soient également inspirés. Je ne noterai que deux de ces différences. 1o, Il résulte de la narration de Matthieu que Joseph et Marie, après la naissance de Jésus, s'arrêtèrent quelque temps à Bethléhem ; que cette résidence se

serait même prolongée pendant près de deux ans, et que c'est là que les Mages se rendirent pour visiter Jésus; après quoi Joseph et Marie partirent pour l'Egypte, où ils restèrent aussi longtemps que vécut Hérode. Après la mort de ce dernier, ils retournèrent en Palestine et s'établirent à Nazareth. Suivant Luc, au contraire, les parents de Jésus se rendirent à Jérusalem, après que Marie se fut relevée de ses couches, et ayant présenté leur offrande au Temple, ils retournèrent à Nazareth où ils s'établirent. Il se rendaient à Jérusalem, une fois par an, à l'époque de Pâques. A l'âge de douze ans Jésus serait resté trois jours à Jérusalem sans ses parents. D'après ce récit, la visite des rois Mages à Bethléhem n'a pas eu lieu, ou, si elle a eu lieu, cela n'a pu être qu'à Nazareth ; de même Joseph n'aurait jamais quitté la Palestine pour se rendre en Egypte ou en tout autre pays. 2°, Selon Matthieu, Hérode et les habitants de Jérusalem ne furent informés de la naissance du Christ que par les Mages et ils ne le reconnurent point comme Messie. D'après Luc, au contraire, lorsque les parents de Jésus se rendirent à Jérusalem pour présenter leur offrande au temple, ils trouvèrent Siméon, homme vertueux rempli du Saint-Esprit, et auquel il avait été révélé qu'il ne mourrait pas sans avoir vu le Messie. Ce vieillard prit l'enfant Jésus dans ses bras et le reconnut ; dans le même instant, Anne la prophétesse commença à louer le Seigneur et annonça la venue du Messie. Si Hérode et les habitants de Jérusalem avaient été contraires au Messie, Siméon et Anne ne l'auraient pas annoncé au milieu

du temple, qui était l'un des lieux publics les plus fréquentés. Norton, qui cherche partout à concilier et à expliquer, avoue qu'il y a ici des différences réelles, et décide que le récit de Matthieu est erroné et que celui de Luc doit être adopté.

54°. Marc nous apprend (iv.) que le fait de la tempête eut lieu après le sermon des paraboles. Or, d'après Matthieu (viii.) elle aurait eu lieu après le sermon de la montagne. Le sermon des paraboles se trouve plus loin au chap. xiii. Il y a une longue période de temps entre les deux sermons, et l'un des deux évangélistes doit avoir commis un anachronisme. Changer l'ordre des faits est chose inexcusable dans un écrivain ordinaire, mais dans un auteur *inspiré,* ou qu'on considère comme inspiré, c'est une faute très-grave, une contradiction.

55°. Marc dit (xi.) que la dispute avec les Scribes eut lieu le troisième jour de l'arrivée de Jésus à Jérusalem. Au chap. xxi. il dit que ce fut le second jour. Il y a donc erreur dans l'un de ces endroits. Horne dit au sujet des anomalies que nous venons de relever (Introd., vol. iv., pages 275, 276, éd. de 1822) : " Il est impossible d'arriver à une conclusion satisfaisante au sujet de ces divergences."

56°. Matthieu raconte (viii.) la guérison du lépreux après le sermon de la montagne, celle de l'esclave du centurion après l'entrée de Jésus à Capharnaüm, et ensuite celle de la belle-mère de Pierre. Luc rapporte (iv.) d'abord la guérison de la belle-mère de Pierre, puis (ch. v.) celle du lépreux, et enfin au (ch. vii.) celle de l'esclave du centurion ; l'une des deux versions est erronée.

57°. Jean dit (chap. i.) que les Juifs envoyèrent des Lévites et des Sacrificateurs à St. Jean Baptiste pour lui demander s'il était Elie et qu'il répondit: "Je ne suis pas Elie." On lit dans Matthieu (xi. 14) que Jésus dit au sujet de Jean Baptiste: "Et si vous voulez recevoir ce que je dis, il est cet Elie qui devait venir." On lit en outre dans le même Evangile (xvii. 11-13): "Et ses disciples l'interrogèrent disant: Pourquoi donc les Scribes disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne premièrement. Et Jésus leur répondit: Il est vrai qu'Elie devait venir premièrement et rétablir toutes choses. Mais je vous dis qu'Elie est déjà venu, et ils ne l'ont point reconnu, et ils lui ont fait tout ce qu'ils ont voulu; c'est ainsi qu'ils feront aussi souffrir le Fils de l'homme. Alors les disciples comprirent que c'était de Jean Baptiste qu'il leur avait parlé." Ainsi donc, Jean Baptiste était Elie, et il y a contradiction entre les paroles de Jean Baptiste et celles de Jésus.

Observation.—On ne peut, après avoir étudié les Livres Saints des Chrétiens, reconnaître Jésus comme le Messie promis et attendu, et cela pour quatre raisons: 1°, Lorsque Joachim, fils de Josias, brûla le rouleau que Baruc avait écrit sous la dictée de Jérémie, il fut révélé à ce prophète, touchant Joachim, roi de Juda (Jér. xxxvi.): "Qu'aucun de ses descendants ne s'assiérait sur le trône de David;" or, d'après la croyance des Juifs, "le Messie devait s'asseoir sur le trône de David." Luc rapporte aussi, au commencement de son Evangile, les paroles de l'Archange à Marie concernant Jésus: "Et le Seigneur lui donnera

le trône de David son père." 2°, La venue d'Elie devait précéder celle du Messie, et les Juifs refusèrent de reconnaitre Jésus précisément parcequ'ils prétendirent qu'Elie n'était pas venu. Jésus lui-même avait déclaré que la venue d'Elie était nécessaire, et il dit qu'Elie était venu et que les Juifs ne l'ont pas reconnu. 3°, Les miracles et les prodiges ne sont pas pour les Chrétiens une marque de foi et de vertu, moins encore un don exclusif aux prophètes, et bien moins aussi un indice de la divinité de l'opérateur du miracle. Jésus lui-même prévient les disciples contre les faux prophètes de cette manière (Matt. xxiv. 24): "De faux Christs et de faux prophètes s'élèveront et feront de grands signes et des prodiges pour séduire les élus mêmes, s'il est possible." On lit dans la 2e Epître de Paul aux Thessaloniciens (ii. 9): "Ce Méchant (l'Antechrist) viendra avec la force de Satan, avec toute sorte de puissance, avec des signes et de faux miracles." 4°, Selon les préceptes de l'Ecriture, ceux qui cherchent à induire le peuple à adorer des faux-dieux sont passibles de mort, même lorsqu'ils confirment leur mission par des miracles. Cette loi s'applique, à plus forte raison, à ceux qui assument le caractère divin et essaient de se faire adorer eux-mêmes. Ces quatre raisons posées, je dis: que le Christ, descendant de Joachim d'après Matthieu, ne pouvait s'asseoir sur le trône de David, pour les motifs exposés dans la première; qu'il ne peut pas être le Messie promis, attendu que sa venue n'a pas été précédée par celle d'Elie,—Jean ayant déclaré qu'il ne l'était pas,—comme il résulte de la deuxième raison; que Jésus aurait prétendu être Dieu,

au dire des adorateurs de la Trinité, et était passible de mort par la loi notée à la quatrième raison ; que ses miracles sont contestés, et, fussent-ils établis, ils ne prouveraient pas son caractère surnaturel, selon la déclaration de Jésus lui-même. Les Juifs donc, en le mettant à mort,—que Dieu nous présèrve d'une pareille croyance,—n'ont fait qu'appliquer la loi divine. Quelle différence y a-t-il, d'ailleurs, entre ce Messie des Chrétiens et le Messie des Juifs ? Comment distinguer que le premier serait vrai et le second faux, tandis que tous les deux prétendent à la mission divine, et que tous deux ont le pouvoir de faire de grands prodiges au dire des Evangélistes ? Il fallait donc un témoignage plus décisif qui pût servir comme une preuve convainquante contre ceux qui nient ; et nous rendons grâces à Dieu de nous avoir délivrés de ces erreurs de la perdition par l'envoi de son Prophète et de son Bien-aimé, Mahomet,—que la bénédiction et la paix soient sur lui,—de sorte que nous avons pu croire par lui que le Christ fils de Marie—que la paix soit sur les deux—est un vrai prophète, un Messie promis ; qu'il n'a jamais prétendu à la nature divine, et que ce sont les adorateurs de la Trinité qui ont forgé cette prétention et la lui ont attribuée.

58-63e. On lit dans Matthieu (xi. 10), dans Marc (i.), et dans Luc (vii.) les paroles suivantes : "Voici que j'envoie mon ange devant ta face, qui préparera ton chemin devant toi." D'après les commentateurs, les trois Evangélistes auraient pris ces mots du livre de Malachie, où en effet il est dit (iii. 1) : "Voici, je vais envoyer mon ange, et il préparera la voie devant

moi ;" or, entre le texte original et les paroles citées par les Evangélistes, il y a une double différence ; les mots " devant ta face," qu'on lit dans les trois Evangiles, ne sont pas dans le prophète ; de plus, dans Malachie Dieu parle en son nom, et dans les Evangiles il s'adresse à un interlocuteur. " On ne peut guère expliquer ces différences," dit le savant Horne, d'après Dr. Randolph, " qu'en supposant une faute dans les anciens manuscrits" (Intr. vol. ii.).

64-67°. On remarque des différences entre Matthieu (ii. 2) et Michée (v. 2); entre les Actes des Apôtres (ii. 25, 28) et le 16e Psaume (8, 11). Même observation pour l'Epître aux Hébreux (x. 5, 7), qui diffère du Psaume xl., et pour les Actes des Apôtres (xv. 16, 17), qui diffèrent d'Amos (ix. 11, 12). Les interprètes, tout en reconnaissant l'existence de ces variantes, les attribuent à une altération du texte hébreu.[1]

68°. On lit dans la 1ère Epître aux Corinthiens (ii. 9) : " Mais, comme il est écrit, Ce sont des choses que

[1] Voici les passages dont parle l'auteur; nous les citons afin qu'on puisse mieux contrôler ses assertions :—

Matth. ii. 6.—Et toi, Bethléhem, terre de Juda, tu n'es pas la moindre entre les principales villes de Juda ; car c'est de toi que sortira le conducteur qui paîtra Israël, mon peuple.

Michée v. 2.—Mais toi, Beth-léhem vers Ephratha, quoique tu sois petite entre les milliers de Juda, c'est de toi que me sortira celui qui doit être dominateur en Israël, et ses issues sont d'ancienneté, dès les jours éternels.

Actes ii. 25, 28.—Car David dit de lui : Je voyais toujours le Seigneur devant moi, parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé.

Tu m'as fait connaître le chemin de la vie ; tu me rempliras de joie en me faisant voir ta face.

Psaume xvi. 8, 11.—Je me suis toujours proposé l'Eternel devant moi ; puisqu'il est à ma droite, je ne serai point ébranlé. Tu me feras connaître le chemin de la vie. Ta face est un rassasiement de joie ; il y a des plaisirs à ta droite pour jamais.

l'œil n'avait point vues, que l'oreille n'avait point entendues, et qui n'étaient point venues dans l'esprit de l'homme, et que Dieu avait préparées à ceux qui l'aiment." Ces mots sont pris, selon l'aveu des commentateurs, du chap. lxiv. 4 d'Isaïe : "Car on n'a jamais ouï, ni entendu des oreilles, et l'œil n'a jamais vu d'autre Dieu que toi, qui fît de telles choses à ceux qui s'attendent à lui." La différence que l'on remarque entre les deux versets est attribuée par les interprêtes à une altération du texte d'Isaïe.

69°. Matthieu dit (xx.) que Jésus rencontra deux aveugles et qu'il les guérit. D'après Marc (x.), Jésus n'aurait rencontré qu'un seul aveugle nommé Bartimée.

70°. Matthieu dit (viii.) que Jésus, en passant à l'autre rive (du Lac de Galilée) dans le pays des Gergéséniens,[1] rencontra deux démoniaques qu'il

Hébreux x. 5, 7.—C'est pourquoi, Christ entrant dans le monde, dit : Tu n'as point voulu de sacrifice ni d'offrande, mais tu m'as formé un corps. Alors j'ai dit : Me voici ; je viens, ô Dieu, pour faire ta volonté, comme il est écrit de moi dans le livre.

Psaume xl. 7, 8, 9.—Tu ne prends point plaisir au sacrifice ni au gâteau ; mais tu m'as percé les oreilles ; tu n'as point demandé d'holocauste, ni d'oblation pour le péché ; alors j'ai dit : Me voici, je suis venu, il est écrit de moi dans le volume du livre. Mon Dieu ! j'ai pris plaisir à faire ta volonté, et ta loi est au dedans de mes entrailles.

Actes xv. 16, 17.—Après cela je reviendrai, et je rebâtirai le tabernacle de David, qui est tombé ; je réparerai ses ruines, et je le redresserai ; afin que le reste des hommes, et toutes les nations sur lesquelles mon nom est invoqué, cherchent le Seigneur ; c'est ce que dit le Seigneur, qui a fait toutes ces choses.

Amos ix. 11, 12.—En ce temps-là je relèverai le tabernacle de David, qui sera tombé ; je réparerai ses brèches, et je redresserai ses ruines ; je le rebâtirai comme il était anciennement ; afin qu'ils possèdent le reste de l'Idumée, et toutes les nations sur lesquelles mon nom sera invoqué, dit l'Eternel qui fera cela.

[1] Dans Luc et Marc il y a : *Gadaréniens.*

guérit. D'après Luc (viii.) et Marc (v.) il n'aurait rencontré qu'un seul démoniaque sorti du milieu des sépulcres.

71°. Matthieu raconte (xxi.) que Jésus envoya deux de ses disciples pour lui amener une ânesse et un ânon et qu'il les monta. D'après les trois autres Evangélistes, Jésus ne fit venir que l'ânon.

72°. Marc rapporte (i.) que Jean-Baptiste se nourrissait de sauterelles et de miel sauvage. Selon Matthieu (xi. 18), au contraire, Jean ne buvait ni ne mangeait.

73-75°. En comparant le 1er chap. de Marc, le 4e de Matthieu, et le 1er de Jean, on remarquera *trois* différences dans le récit de la conversion des Apôtres. 1°, D'après Matthieu et Marc, Jésus rencontra Pierre, André, Jacques et Jean sur les bords de la mer de Galilée, et les ayant appelés, ils le suivirent ; Jean nomme un autre que Jacques. 2°, Matthieu et Marc disent que Jésus rencontra d'abord Pierre et André, et peu après Jacques et Jean. D'après Jean, ce furent Jean et André que le Christ rencontra d'abord ; Pierre fut ensuite amené par son frère André, et, le lendemain, Jésus voulant se rendre en Galilée, il rencontra Philippe, qui fut suivi par Nathaniel. Dans tout ceci, il n'est fait aucune mention de Jacques. 3°, Matthieu et Marc disent que, lorsque Jésus rencontra les Apôtres, ils étaient à réparer leurs filets. Jean ne mentionne pas cette circonstance ; il dit, au contraire, que Jean et André se rallièrent à Jésus sur les exhortations de Jean-Baptiste et que Pierre fut conduit par son frère ; à qui croire ?

76°. En comparant Matthieu (ix.) avec Marc (v.), on remarquera certaines différences dans le récit de la fille du chef de la synagogue. Selon Matthieu, le chef de la synagogue vint dire à Jésus : "Ma fille est morte." Marc lui fait dire : "Ma fille est à l'extrémité ;" et Jésus s'en alla avec lui, et rencontra en route les gens du chef de la synagogue, qui annoncèrent la mort de la petite fille. Les interprètes admettent la différence qui existe entre ces deux versions, et quelques-uns donnent la préférence à la première et d'autres à la seconde. Le récit de Luc s'accorde avec celui de Marc sur ce point, avec cette différence qu'il fait annoncer la mort de la petite fille par un seul domestique. Les interprètes discutent encore la question de savoir si la mort de la petite fille était réelle ou seulement apparente. Néander, d'accord en cela avec l'opinion générale, pense que la mort n'était qu'apparente, d'autres Savants croient qu'il s'agissait là d'une syncope, ce qui est d'autant plus vraisemblable que le Christ lui-même dit : "La jeune fille n'est pas morte; elle dort." De l'aveu donc des Chrétiens, il n'y aurait pas ici miracle de *ressuscitation* d'un mort.

77°. On voit par Matthieu (x. 9, 10) et Luc (ix. 3) que Jésus, en envoyant ses disciples pour chasser les démons, guérir les malades, &c., leur avait préscrit de ne prendre avec eux ni or, ni argent, ni monnaie, ni sac de voyage, ni deux habits, ni souliers, *ni bâton.* D'après Marc (vi. 8), il leur permit de prendre un bâton.

78°. Matthieu dit (iii.) que lorsque Jésus demanda à

Jean-Baptiste de le baptiser, Jean s'y refusa d'abord en disant : "C'est moi, au contraire, qui devrais être baptisé par toi." Ensuite il finit par se rendre à la demande de Jésus, et lorsque Jésus sortit de l'eau, l'Esprit-Saint descendit sur lui sous la forme d'une colombe. Dans l'Evangile de Jean (i.) Jean-Baptiste dit : "Pour moi, je ne le connaissais pas, . . . et je l'ai reconnu lorsque j'ai vu l'Esprit descendre sur lui comme une colombe." D'autre part, Matthieu dit (xi.) que lorsque Jean entendit parler de ce que faisait le Christ, il envoya deux de ses disciples pour lui dire : "Es-tu Celui qui devait venir, ou devons-nous en attendre un autre ?" Ainsi, d'après le premier récit, Jean-Baptiste reconnut le Messie, avant la descente de l'Esprit ; d'après le second, il ne le reconnut qu'après la descente de l'Esprit ; d'après la troisième version, enfin, il ne le reconnut même pas alors, et envoya deux de ses disciples pour s'enquérir de sa qualité. L'auteur du *Mizan* a essayé de concilier ces différences, mais ses expliquations sont faibles et ont été réfutées par l'auteur de l'*Istibchar*, réfutation qui est parvenue à la connaissance de l'auteur du *Mizan ;* je l'ai réfutée, aussi, moi-même dans mon livre *Izalatuchchoukouk.* Comme l'explication ne décide rien, je l'omets pour être bref.

79°. On lit dans l'Evangile selon Jean (v. 31) ces paroles de Jésus : "Si je me rends témoignage à moi-même, mon témoignage n'est pas digne de foi." Et on lit plus loin (viii. 14) ces autres paroles du Christ : "Quoique je rende témoignage de moi-même, mon témoignage est véritable."

80°. La femme qui demandait la guérison de sa fille était Chananéenne, selon Matthieu (xv.), grecque, "syrophénicienne de nation," selon Marc (vii.).

81°. Marc raconte (vii.) la guérison d'un seul sourd-muet; Matthieu (xv.) exagère le nombre et fait d'un plusieurs: "Une grande multitude de peuple," dit-il, "vint à lui, ayant avec eux des boiteux, des aveugles, des muets, des estropiés, et plusieurs autres qu'ils mirent aux pieds de Jésus, et il les guérit." Il y a ici une exagération du même genre que celle du 4e Evangéliste, lorsqu'il dit: "Il y a aussi beaucoup d'autres choses que Jésus a faites, et, si elles étaient écrites en détail, je ne pense pas que le monde pût contenir les livres qu'on en écrirait." Eussent-ils écrit des ouvrages cent fois plus volumineux, une petite armoire aurait pu les contenir! Mais ils sont, chez les Chrétiens, des auteurs inspirés et il parait que sous l'inspiration divine toute exagération est permise!

82°. Jésus dit (Math. xxvi.), en parlant aux Apôtres: "L'un de vous me trahira," et ils en furent fort affligés; et chacun d'eux se mit à lui dire: "Seigneur, est-ce moi?" mais il répondit: "Celui qui mêt la main dans le plat avec moi, c'est celui qui me trahira." Et Judas qui le trahissait, répondit: "Maître, est-ce moi?" Et Jésus répondit: "Tu l'as dit." On lit dans Jean (xiii. 21-26), Jésus dit: "En vérité, en vérité, je vous dis que l'un de vous me trahira. Et les disciples se regardaient les uns les autres, étant en peine de qui il parlait. Or, il y avait un des disciples de Jésus, celui que Jésus aimait, qui était couché sur son sein. Simon Pierre lui fit signe de demander qui était celui

dont Jésus parlait. . . . Et Jésus répondit : C'est celui à qui je donnerai un morceau trempé. Et ayant trempé un morceau, il le donna à Judas Iscariote."

83°. En racontant la manière dont Jésus fut livré aux Juifs, Matthieu (xxvi.) dit que Judas leur avait donné un signal : "Celui que je baiserai, c'est lui, saisissez-le." Et aussitôt s'approchant de Jésus, il lui dit : "Maître, je te salue." Et il le baisa, . . . alors ils s'approchèrent et jetèrent les mains sur Jésus et le saisirent. On lit, d'autre part, dans Jean (viii.) : "Judas ayant pris une compagnie de soldats de la part des Sacrificateurs et des Pharisiens, vint avec des lanternes. . . . Et Jésus . . . s'avança, et leur dit : Qui cherchez-vous ? Ils lui répondirent : Jésus de Nazareth. Jésus leur dit : C'est moi. Et Judas qui le trahissait était aussi avec eux. Et dès qu'il leur eut dit, C'est moi, ils reculèrent et tombèrent par terre. Il leur demanda encore une fois : Qui cherchez-vous ? Ils lui répondirent, Jésus de Nazareth. Jésus leur répondit : Je vous ai dit que c'est moi, si donc c'est moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci ; . . . alors les soldats prirent Jésus et le lièrent."

84°. Dans le récit du reniement de Pierre, les Evangélistes présentent de notables divergences : 1°, Selon Matthieu et Marc, ce furent deux jeunes filles qui demandèrent à Pierre s'il était disciple de Jésus ; d'après Luc, ce fut une servante et deux hommes. 2°, Pierre était en bas de la maison selon Matthieu, dans la cour selon Luc, en bas selon Marc, et dans l'intérieur de la maison selon Jean. 3°, La question adressée à Pierre est rapportée différemment par

chacun des Evangélistes. 4°, Le coq cria une fois après les trois reniements de Pierre, selon Matthieu, Luc et Jean. Mais selon Marc, il chanta une fois après le premier reniement et une autre fois après les deux autres. 5°, Selon Matthieu et Luc, Jésus aurait dit : " Avant que le coq chante tu me renieras trois fois." Dans le récit de Marc, il aurait dit : " Avant que le coq n'ait chanté deux fois, tu m'auras renié trois fois." 6°, La réponse de Pierre à la servante est différente aussi dans chaque Evangile. Dans Matthieu, il répond : "Je ne sais ce que tu dis." Dans Jean il dit simplement : " Non." Dans Marc : " Je ne le connais pas, et je ne sais ce que tu dis ;" et dans Luc : " Femme, je ne le connais pas." 7°, La réponse donnée par Pierre à la seconde demande fut après le serment. Dans Jean il dit : " Ce n'est pas moi." Dans Marc il nie simplement, et dans Luc : " O homme, ce n'est pas moi." 8°, Les hommes qui étaient présents à cette occasion étaient au dehors de la maison d'après Marc, et au milieu de la maison d'après Luc.

85°. On lit dans Luc (xxiii.) : " Et comme ils le menaient au supplice, ils prirent un homme de Cyrène, nommé Simon, qui revenait des champs, et le chargèrent de la croix, pour la porter après Jésus." Comparez avec Jean (xix.) : " Ils prirent donc Jésus et l'amenèrent. Et Jésus, portant sa croix, vint au lieu appelé le *Calvaire*, qui se nomme en hébreu Golgotha, où ils le crucifièrent."

86°. Il paraîtrait, d'après les trois premiers Evangiles, que vers la sixième heure, Jésus était sur la croix. Selon Jean, à cette heure il était encore devant Pilate.

87°. Matthieu et Marc écrivent que les deux brigands qui furent crucifiés avec Jésus lui faisaient des reproches. Luc dit que l'un l'outrageait, mais que l'autre reprenait son compagnon et qu'il dit au Christ : "Seigneur, souviens-toi de moi quand tu seras entré dans ton royaume ;" et Jésus lui dit : "Je te dis, en vérité que tu seras aujourd'hui avec moi en Paradis." Les auteurs des traductions indiennes publiées en 1839, '40, '44, et '46, ont altéré les textes de Matthieu et de Marc en substituant le singulier au duel pour faire disparaître la contradiction, habitude qu'on ne saurait guère espérer de les voir (les docteurs chrétiens) abandonner.

88°. Matthieu raconte (xx., xxi.) que Jésus partit de Jéricho et se rendit à Jérusalem. D'après Jean (xi., xii.), Jésus partit d'Ephraïm et passa la nuit à Béthanie, d'où il se rendit à Jérusalem.

89°. Selon les Evangiles, les *ressuscitations* opérées par Jésus avant son ascension sont au nombre de trois : 1°, La fille du chef de la synagogue ; 2°, Le mort dont parle Luc (vii.); 3°, Lazare dont Jean est le seul à parler (xi.). On lit dans les Actes des Apôtres (xxvi.) : "Le Christ . . . étant ressuscité le premier d'entre les morts." Et dans la 1ère Epître aux Corinthiens (xv. 20, 22, 23) "Maintenant Christ est ressuscité, et il est devenu les prémices de ceux qui sont morts . . . Tous revivront . . . Mais chacun en son propre rang, Christ est les prémices ; ensuite ceux qui lui appartiennent ressusciteront à son avénement." Pareillement dans l'Epître aux Colossiens (i. 18) : "Lui qui est le commencement, le premier né d'entre

les morts, afin qu'en toutes choses il tienne, lui, le premier rang." On déclare ici explicitement qu'aucun mort n'est ressuscité avant le Christ, autrement, il ne serait ni *les prémices* de ceux qui sont morts, ni le *premier né* d'entre les morts. Jean confirme cette doctrine dans l'Apocalypse (v. 1) ; "Jésus Christ, le fidèle témoin, le premier-né d'entre les morts." . . . On lit aussi dans Job (vii. 9, 10) : "De même que les nuages se dispersent et s'évanouissent, de même celui qui tombe dans le tombeau ne se relève pas. Et il ne retourne point à sa maison, et son habitation ne le connait plus." Et plus loin (xiv. 13, 14) : "L'homme, lorsqu'il se couche ne se relève plus jusqu'à ce que les cieux passent, il ne s'éveillera pas et ne se relèvera pas de son sommeil. Si un homme meurt, vivra-t-il de nouveau ?" Tout ces passages établissent que Jésus n'aurait ressuscité aucun mort. Nous avons vu (No. 76) la divergence d'opinion des Docteurs Chrétiens au sujet de la fille du chef de la Synagogue ; et des paroles de Job il résulterait que la résurrection, même, de Jésus, n'aurait pas eu lieu ; ainsi toute l'histoire de sa crucifixion ne serait qu'une invention des sectaires de la Trinité. N.B.—C'est pour les besoins de l'argumentation que je nie les miracles du Christ, comme je l'ai déjà dit dans l'Introduction.

90°. Matthieu rapporte que, lorsque Marie-Magdeleine et l'autre Marie arrivèrent au tombeau, l'ange du Seigneur roula la pierre qui en fermait l'entrée et s'assit dessus en disant aux femmes : "N'ayez pas peur et allez-vous-en promptement." Marc dit que, lorsque les deux Maries et Salomé allèrent au sépulcre, elles

virent que la pierre avait été ôtée, puis, étant entrées dans le sépulcre, elles virent un jeune homme assis du côté droit vêtu d'une robe blanche. Dans le récit de Luc, les femmes trouvèrent que la pierre qui était à l'entrée du sépulcre avait été ôtée, et elles n'y trouvèrent point le corps de Jésus; "et comme elles étaient en grande perplexité à ce sujet voilà que deux hommes parurent devant elles en vêtements éclatants de lumière."

91°. Matthieu rapporte qu'après que l'ange eut annoncé aux femmes la résurrection du Christ, elles rencontrèrent à leur retour, Jésus qui vint au devant d'elles et qui leur dit: ". . . Allez et dites à mes frères de se rendre en Galilée et que c'est là qu'ils me verront." Luc dit, au contraire, que les femmes, étant revenues, racontèrent la chose aux onze Apôtres et à tous les autres. "Mais ce qu'elles leur disaient leur parut une rêverie et ils ne le crurent point." Jean écrit que Jésus rencontra Marie près du sépulcre.

92°. Il est dit au chap. xi. de Luc que le sang de tous les prophètes, depuis Abel jusqu'à Zacharie, sera redemandé aux Juifs. Or Ezéchiel dit (xviii.) qu'aucun ne sera tenu responsable pour les crimes des autres, et l'Ecriture affirme, en plusieurs endroits, que les crimes des pères seront imputés aux enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération.

93°. On lit dans l'Epître à Timothée (ii. 3, 4): "Cela est bon et agréable aux yeux de Dieu notre Seigneur; qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité." Comparez la 2e Epître aux Thessaloniciens (ii. 11, 12):

"C'est pourquoi Dieu leur enverra un esprit qui donnera force à l'erreur, en sorte qu'ils croiront au mensonge. Afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité mais qui se sont plu dans l'injustice, soient condamnés." Ainsi, d'un côté, Dieu veut que tous soient sauvés, et, de l'autre, il envoie un esprit malin pour induire les hommes en erreur et les rendre dignes de la condemnation. Les Protestants qui reprochent cette contradiction aux autres doctrines, ne voient-ils pas qu'elle est aussi contenue dans la leur ?

94°, 95°, 96°. Le récit de la conversion de Paul, aux chap. ix., xxii., xxvi. des Actes des Apôtres, contient une foule de contradictions dont je ne relèverai que trois principales. Dans mon livre, "*Izalatuch-choukouk*," j'en ai relevé dix. 1°, Il est dit au chap. ix. : "Or les hommes qui faisaient le voyage avec lui s'arrêtèrent tout épouvantés, entendant bien une voix mais ne voyant personne." On lit d'autre part au chap. xxii. : "Or, ceux qui étaient avec moi virent bien la lumière, et ils en furent effrayés, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait." Ainsi, d'une part, ils entendent la voix, et, de l'autre, ils ne l'entendent point. Lequel croire ? Le chap. xxvi. passe cette circonstance sous un silence absolu. 2°, Le chap. ix. dit : "Et le Seigneur lui dit : Lève-toi et entre dans la ville et là on te dira ce qu'il faut que tu fasses." Le chap. xxii. : "Et le Seigneur me répondit : Lève-toi et t'en vas à Damas et là on te dira ce que tu dois faire." Le chap. xxvi. : "Et il me répondit : Je suis Jésus que tu persécutes. Mais lève-toi et te tiens sur tes pieds, car je te suis

apparu pour t'établir ministre et témoin, tant des choses que tu as vues, que de celles pour lesquelles je t'apparaîtrai encore. En te délivrant de ce peuple et des gentils, vers lesquels je t'envoie maintenant, pour ouvrir leurs yeux et les faire passer des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu, afin que par la foi qu'ils auront en moi, ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et qu'ils aient part à l'héritage des Saints." Selon les deux premiers récits, le Seigneur ordonne à Paul de se porter à la ville, où il lui révèlera ce qu'il aura à faire. D'après la troisième version, le Seigneur donne ses instructions à Paul sans attendre qu'il soit arrivé en ville. 3°, Le premier récit dit que ceux qui étaient avec Paul s'arrêtèrent stupéfaits, le troisième dit qu'ils tombèrent par terre, le second ne donne aucun détail à cet égard.

97°. Il est dit dans la 1ère aux Corint. (x. 8) : "Ne péchez point comme ont péché autrefois ceux dont il est tombé en un seul jour vingt-trois mille." On lit dans les Nombres (xxv. 9). "Et le nombre de ceux qui moururent fut de vingt-quatre mille âmes." Il y a une différence de mille qui prouve l'existence d'une erreur dans l'un ou l'autre de ces textes.

98°. On lit dans les Actes des Apôtres (vii. 14) : "Alors Joseph envoya chercher Jacob son père et toute sa famille qui consistait en soixante et quinze personnes." Evidemment l'auteur compte 75 personnes sans Joseph et ses deux fils qui étaient déjà en Egypte. Il ne parle que de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob. Or, la Genèse dit (xlvi. 27) : "Les personnes de la famille de Jacob qui entrèrent

en Egypte étaient soixante-dix." Dans le Commentaire de D'Oyly et Mant on lit : . . . "L'ensemble des fils et des petits-fils de Jacob, qui entrèrent avec lui en Egypte, se décompose ainsi : de Léa, *trente-deux* personnes ; de Zilpha, *seize ;* de Rachel, *onze*, et de Bilha *sept*, en tout soixante-six personnes, qui, avec Jacob, Joseph et les deux fils de ce dernier, font soixante-dix." Il y a donc erreur dans les Actes.

99°. On lit dans Matthieu (v. 9) : "Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu." Le chap. x. de ce même Evangile porte ces paroles du Christ : "Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je suis venu apporter non la paix mais l'épée." Voilà donc Jésus exclu du nombre de ceux qui seront *heureux* et qui seront appelés *enfants de Dieu.*

100°. Il y a deux récits de la mort de Judas Iscariote ; l'un dans Matthieu (xxvii.) et l'autre donné par Luc au chap. 1er des Actes des Apôtres, par la bouche de Pierre. Ils diffèrent l'un de l'autre ; Matthieu dit que Judas se donna la mort en se pendant ; Luc, au contraire, dit que "Judas tomba sur son visage, que son ventre se fendit et qu'il en mourut." En outre, Matthieu rapporte que les Sacrificateurs achetèrent, avec les trente sicles d'argent que Judas leur avait rendus, le champ d'un potier ; d'après l'autre récit, ce fut Judas lui-même qui acheta le champ. Et Pierre ajoute : "Ceci est connu de tous les habitants de Jérusalem." Cette dernière version parait plus authentique, d'autant plus que Matthieu commet plusieurs inexactitudes dans cet endroit. 1°, Il dit que

Jésus avait déjà été jugé, tandis qu'il venait seulement d'être livré à Pilate pour être jugé. 2°, Selon lui, Judas reporta les trente sicles au temple, où étaient les Sacrificateurs ; nouvelle inexactitude car les Sacrificateurs étaient alors chez Pilate et non dans le temple. 3°, Le fil du discours montre que cette histoire est étrangère et interpolée entre les versets 2 et 11. 4°, Judas serait mort, d'après Matthieu, le lendemain de la nuit où Jésus fut arrêté. Il n'est pas vraisemblable que, dans un temps si court, il eût pu se repentir au point de se donner la mort, d'autant plus qu'il savait d'avance que les Juifs n'auraient pas épargné Jésus. 5°, Il y a dans le verset 9 une erreur évidente, que je relèverai au 2e livre.

101°. On apprend par la 1ère Epître de Jean (ii. 2) que Jésus est la propitiation pour . . . les péchés de tout le monde, car il est lui-même exempt de tout péché. On lit dans les Proverbes (xxi. 18) que "les méchants seront une propitiation pour les justes."

102°. D'après l'Epître aux Hebreux (vii. 18, et viii. 7) l'ancienne loi est *faible*, *défectueuse*, et *inutile*, et d'après le 18e Psaume (7) elle est "*sans défaut* et *pleine de vérité.*"

103°. Marc dit (xvi.) que les femmes allèrent au sépulcre au lever du soleil ; selon Jean (xx.) c'était une seule femme et non plusieurs, et il faisait encore nuit.

104°. L'inscription que Pilate fit mettre sur la croix varie dans les quatre Evangiles. Le premier dit : "Jésus, roi des Juifs ;" le second, "Roi des Juifs ;" le troisième, "Voilà le roi des Juifs ;" le quatrième,

"Jésus de Nazareth, Roi des Juifs." Si dans un détail aussi facile à retenir, les Evangiles varient et se contredisent, quel fonds peut-on faire sur eux pour des évènements plus longs et plus circonstanciés? Un simple élève d'une école qui eût lu une seule fois l'inscription ne l'aurait pas oubliée !

105°. On sait par Marc (vi.) qu'Hérode considérait Jean-Baptiste comme homme de bien ; qu'il écoutait ses prédications, et qu'il ne le fit mourir qu'à l'instigation d'Hérodias. Or, d'après Luc, Hérode était loin d'être aussi bien disposé envers Jean, qui lui avait adressé des reproches, et il céda, en le faisant mourir, plutôt à ses mauvais sentiments qu'aux instigations d'Hérodias.

106°. Matthieu, Luc, et Marc sont d'accord sur les noms des onze Apôtres, savoir : Pierre, André, Jacques fils de Zébédée, Jean, Philippe, Barthélemy, Thomas, Matthieu, Jacques fils de Alphée, Simon et Judas Iscariote. Mais ils ne sont pas d'accord sur le nom du douzième Apôtre. Matthieu l'appelle Lebbée surnommé Thaddée, et Luc, Judas frère de Jacques.

107°. Les trois Evangélistes racontent le fait de l'homme qui était assis à son comptoir, occupé à percevoir les droits, et qui suivit Jésus lorsque ce dernier l'invita à le suivre. Mais ils diffèrent sur le nom ; le premier l'appelle Matthieu (chap. ix.), le second (chap. ii.) l'appelle Lévy, fils d'Alphée, le troisième (chap. v.) l'appelle Lévy tout court. Puis au chapitre où ils énumèrent les noms des *douze*, ils l'appellent, tous, Matthieu, et le fils d'Alphée, Jacques.

108°. Matthieu rapporte (xvi.) les paroles que

Jésus adressa à Pierre : "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux ; et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux." Dans le même chapitre Matthieu nous rapporte ces autres paroles de Jésus à Pierre : "Retire-toi de moi, Satan, tu m'es en scandale, car tu ne comprends point les choses qui sont de Dieu, mais celles qui sont des hommes." Les théologiens Protestants ont recueilli dans leurs ouvrages plusieurs passages des anciens docteurs où l'on parle de Pierre sans beaucoup de ménagements : ils citent entr'autres ces paroles de Jean Chrysostôme dans son commentaire sur Matthieu : "Pierre était opiniâtre et joignait à l'esprit de contradiction une grande faiblesse d'intelligence." Et ce passage d'Augustin : "Sa foi n'était pas sûre, car on le voit croire et douter tour à tour." Je ne sais si un homme de cette espèce est digne de garder les clefs du Paradis, et d'être "la pierre angulaire de l'Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas."

109°. Luc rapporte (ix.) ces paroles de Jésus à Jacques et à Jean : "Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes animés, car le Fils de l'Homme n'est point venu pour faire périr les hommes, mais pour les sauver." Et au chap. xii. il rapporte ces autres paroles de Jésus : "Je suis venu mettre le feu sur la terre et qu'ai-je à désirer s'il est déjà allumé !"

110°. Matthieu, Marc, et Luc nous parlent de la voix, qui fut entendue dans les cieux lorsque l'Esprit descen-

dit sur Jésus, mais ils rapportent différemment les paroles qu'elle prononça. Matthieu lui fait dire : " Voici mon fils bien-aimé, en qui je me réjouis." Marc : " Tu es mon fils bien-aimé, en qui je me réjouis." Luc : " Tu es mon fils bien-aimé, en toi je me réjouis."

111°. Matthieu dit (xx.) que la mère des fils de Zébédée demanda à Jésus de les faire asseoir dans son royaume, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Dans Marc (x.) ce sont les fils de Zébédée, eux-mêmes, qui font cette demande.

112°. Matthieu rapporte (xxi.) que Jésus vit un figuier sur la route, et que, s'étant approché, il n'y trouva que des feuilles, et il lui dit : " Qu'il ne naisse à jamais aucun fruit de toi ! " et incontinent le figuier sécha. Les Disciples ayant vu cela s'étonnèrent et dire : " Comment le figuier a-t-il pu sécher à l'instant ?" Voilà maintenant comment le même fait est rapporté par Marc (xi.) : " Et le lendemain, comme ils sortaient de Béthanie, il eut faim. Et voyant de loin un figuier qui avait des feuilles, il y alla pour voir s'il y trouverait quelque chose ; et s'en étant approché, il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas la saison des figues. Alors Jésus prenant la parole dit au figuier : " Que jamais personne ne mange de ton fruit ! Et ses Disciples l'entendirent . . . Le soir étant venu Jésus sortit de la ville. Et le matin, comme ils passaient, ses Disciples virent le figuier séché jusqu'aux racines. Alors Pierre s'étant souvenu de ce qui s'était passé, lui dit : Maître, voila le figuier, que tu as maudit, qui est séché." Je n'ai pas besoin de faire ressortir les différences des deux récits ; je

remarquerai, seulement, que Jésus n'avait pas le droit de prendre des figues sans la permission du propriétaire de l'arbre, et encore moins de maudire l'arbre parce qu'il ne portait pas de fruits hors de saison. Il aurait mieux fait, je crois, de faire le miracle en sens inverse. Il aurait eu des figues et se serait rafraîchi; ajoutez que s'il était Dieu il aurait su avant de s'approcher de l'arbre qu'il ne portait pas de figues.

113°. On lit dans Matthieu (xxi.) après la parabole du vigneron: "Quand donc le maître de la vigne sera venu que fera-t-il à ces vignerons?" Ils lui répondirent: "Il fera périr misérablement ces méchants et il louera sa vigne à d'autres vignerons qui lui en rendront les fruits en leur saison." On lit dans Luc (xx. 16): "Que fera donc le maître de la vigne? Il viendra et fera périr les vignerons et il donnera la vigne à d'autres;" et l'ayant entendu, ils dirent: "A Dieu ne plaise." La différence entre les deux versions saute aux yeux; d'après la première c'est le peuple qui aurait dit que le maître de la vigne fera périr les vignerons; d'après la seconde c'est Jésus qui l'aurait dit, et le peuple l'aurait désapprouvé!

114°. Dans le récit de la femme qui versa du parfum d'une grande valeur sur la tête de Jésus (Matth. xxvi., Marc xiv., Jean xii.), on remarque plusieurs différences. 1°, Marc dit que ce fait eut lieu deux jours avant Pâques; Jean dit, six jours; Matthieu n'assigne point de temps précis. 2°, Matthieu et Marc placent ce fait dans la maison de Simon le Lépreux, et Jean dans la maison de Marie. 3°, Matthieu et Marc disent que la femme versa le

parfum sur la tête de Jésus, et Jean dit qu'elle le lui versa sur les pieds. 4°, Selon Marc, les personnes présentes blamèrent la femme d'avoir versé un parfum aussi précieux; selon Matthieu, ce furent les Disciples mêmes de Jésus; selon Jean, ce fut Judas. 5°, Jean dit que le parfum était de la valeur de trois cents drachmes. Marc exagère et dit: "plus de trois cents drachmes." Matthieu garde le silence sur ce point, et dit simplement "de grande valeur." 6°, Ils rapportent tous différemment les paroles de Jésus à cette occasion. Il est difficile de croire que ce fait ait pu se produire plus d'une fois dans des conditions identiques. La vérité est que c'est le même fait rapporté de manières différentes par les Evangélistes selon leur habitude.

115°. En comparant Luc (xxii.) avec Matthieu (xxvi.) et Marc (xiv.) on trouvera quelques différences dans le récit relatif à la Cène. Luc parle de deux coupes que Jésus aurait données à ses Disciples, une avant le souper et l'autre après. Matthieu et Marc ne parlent que d'une seule coupe. Ce double témoignage doit être préféré évidemment à celui de Luc. Le récit de Luc présente d'ailleurs de graves difficultés, surtout pour les Catholiques. En effet ces derniers croient que le pain et le vin se convertissent chacun en un Christ complet avec sa nature humaine et sa divinité. En admettant le récit de Luc, avec les deux coupes il y aurait eu alors trois Messies complets, nombre égal à leur Trinité; et le Messie réel, l'opérateur des ces transsubstantiations aurait été, à cet instant là, le quatrième. 2°, D'après le

récit de Luc, le corps du Christ *est donné pour les Apôtres.* Dans le récit de Marc le sang du Christ est versé pour tous, mais dans Matthieu ni *le corps ni le sang* ne sont donnés pour personne en particulier ; ce qui est versé, c'est le sang de " la Nouvelle Alliance," bien que le sang d'une alliance ne soit pas susceptible d'être versé. Et ce qui est encore plus étrange, c'est que Jean ne fasse aucune mention d'un fait qui constitue un des points les plus essentiels du dogme chrétien, bien qu'il mentionne avec les autres Evangélistes, des faits d'importance beaucoup moindre, tels que celui du parfum, celui de l'âne, &c.

116°. On lit dans Matthieu (vii. 14) : " La porte étroite et le chemin étroit mènent à la vie ; " et plus loin (xii.) : " Chargez-vous de mon joug, car mon joug est aisé et mon fardeau léger." Cela voudrait dire, d'après le passage précédent, que la doctrine de Jésus ne mène pas à la vie.

117°. On lit dans Matthieu (iv.) : " Alors le diable le mena dans la ville sainte, et le mit sur le haut du Temple. . . Et le diable le mena encore sur une montagne fort haute. . . Et Jésus, ayant quitté Nazareth, vint demeurer à Capharnaüm, ville proche de la mer." Marc dit (iv.) : " Le diable le mena sur une haute montagne. . . . Et il le mena aussi à Jérusalem et le mit sur le haut du Temple. . . Et Jésus s'en retourna en Galilée, . . et vint à Nazareth où il avait été élevé."

118°. Matthieu rapporte (viii.) que le Centurion vint vers Jésus lui demander la guérison de son domestique, et lui dit : " Seigneur, je ne suis pas digne que

tu entres sous mon toit; tu n'as qu'un mot à dire pour que mon fils guérisse." Jésus le loua, et lui dit: "Va, qu'il soit fait ainsi que tu l'as cru." Et le garçon guérit dans le même instant. Luc dit (vii.) que le Centurion ne vint pas en personne, mais qu'il envoya des Anciens des Juifs. "Jésus donc s'en alla avec eux. Et comme déjà il n'était plus guère loin de la maison, le Centurion envoya vers lui quelques-uns de ses amis lui dire: Seigneur, ne te dérange point, car je ne mérite pas que tu entres dans ma maison; c'est pourquoi aussi je ne me suis pas jugé digne d'aller vers toi, mais dis seulement une parole et mon serviteur sera guéri. . . . Et quand ceux qui avaient été envoyés furent de retour à la maison, ils trouvèrent le serviteur malade parfaitement guéri."

119°. On lit dans Matthieu (viii.) l'épisode du Scribe qui dit à Jésus: "Je te suivrai partout où tu iras." Et beaucoup plus loin, après plusieurs autres aventures, le récit de la transfiguration (chap. xvii.). Luc, au contraire, parle de la transfiguration (chap. ix.) avant l'épisode du Scribe et les autres faits racontés par Matthieu. L'une des deux versions doit être erronée comme nous l'avons remarqué à propos d'autres différences analogues au N°. 54.

120°. Matthieu raconte (ix.) l'histoire du démoniaque, puis (chap. x.) il rapporte les paroles par lesquelles Jésus donna aux Disciples le pouvoir de conjurer les démons et de guérir les malades, &c. Il parle ensuite de la transfiguration au chap. xvii. Luc, au contraire, rapporte au commencement du chap. ix. le pouvoir conféré aux Disciples; il donne ensuite l'his-

toire de la transfiguration, puis, chap. xi., d'autres faits, et après, l'histoire du démoniaque.

121°. Marc dit (xv. 25) que Jésus fut crucifié à la troisième heure. Jean nous dit, au contraire (xix. 14), que jusqu'à la sixième heure Jésus était chez Pilate.

122°. On lit dans Matthieu (xxvii.) : "Et environ la neuvième heure, Jésus s'écria à haute voix disant : *Eli, Eli, lama sabachtany?* c'est à dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?" Comparez avec Marc (xvi.) : "Et à la neuvième heure, Jésus s'écria : *Eloï, eloï, lama sabachtani?* c'est à dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?" Et Luc (xiv.) : "Alors Jésus, criant à haute voix, dit : Mon Père, je remets mon esprit entre tes mains !"

123°. D'après Matthieu, ceux qui se moquèrent de Jésus et le revêtirent d'une couronne d'épines, furent les soldats de Pilate et non ceux d'Hérode ; c'est le contraire qui paraît résulter de Luc.

124°. Marc rapporte qu'on présenta à Jésus du vin mêlé *avec de la myrrhe*, et qu'il ne le but point. D'après les trois autres Evangélistes, on lui donna du vinaigre. Jean et Matthieu ajoutent qu'il but de ce vinaigre.[1]

[1] Ce que dit notre auteur n'est pas tout-à-fait exact, comme on peut le voir en relisant, dans les trois Evangélistes, les passages auxquels il fait allusion. Matthieu dit qu'on présenta à Jésus, *avant de le crucifier*, du *vinaigre mêlé avec du fiel*, et que *l'ayant goûté*, il n'en voulut pas boire. Marc dit qu'on lui présenta, *avant la crucifixion* aussi, du *vin mêlé avec de la myrrhe* et *qu'il n'en but point ;* ce fait n'est pas mentionné par Luc et Jean. Mais les *quatre* Evangélistes parlent du vinaigre présenté à Jésus *sur la croix* avec une éponge au bout d'un roseau, et Jean seul ajoute qu'on *mit de l'hysope* autour, et que "quand Jésus eut pris le vinaigre, il dit : Tout est accompli ;" ce que les trois autres ne disent pas.

SECONDE SECTION.—*Erreurs autres que celles déjà mentionnées à la première section.*

1°. On lit dans l'Exode (xii. 40) que les enfants d'Israël séjournèrent en Egypte 430 ans; c'est 215 qu'il fallait dire. Les interprètes et les commentateurs ont déjà reconnu, d'ailleurs, l'existence de cette erreur comme nous le verrons plus loin.

2°. Le livre des Nombres (i.) dit que les enfants d'Israël qui avaient atteint leur vingtième année, sans compter les Lévites, ni les femmes de toutes les tribus, étaient de 600,000. Nous avons déjà vu au chap. ii. (§ x.) que ce chiffre est erroné.

3°. Le 2ᵉ verset du xxiii. chapitre du Deutéronome est une erreur, comme il a été déjà dit (loc. cit.).

4°. On trouve dans la Genèse (xlvi. 15) le nombre de trente-trois personnes au lieu de trente-quatre. Nous l'avons déjà vu (loc. cit.).

5°. Le 1ᵉʳ livre de Samuel (vi. 19) parle de cinquante mille hommes, chiffre erroné, comme nous le verrons, plus loin, au 2ᵉ livre.

6° et 7°. Dans le 2ᵉ Samuel (xv.) on trouve, au verset 7, le chiffre "quarante," et au verset 8, le mot "Aram," erreurs pour *quatre* et pour *Edom*, comme nous le verrons aussi au 2ᵉ livre ; les traducteurs de la Bible en arabe ont remplacé *quarante* par *quatre*.

8°. On lit dans le 2ᵉ Chroniques (iii. 4) : "Et le portique qui était devant la maison avait vingt coudées de longueur et cent vingt coudées de hauteur." Il y a ici une erreur évidente : si la hauteur

de la maison n'était que de 30 coudées (cf. 1 Rois vi. 2), comment le portique aurait-il pu avoir 120 coudées de haut ? Adam Clarke a reconnu l'erreur dans son Commentaire (vol. ii.). Dans les traductions syriaque et arabe, le mot "cent" a été omis de propos délibéré.

9°. Le livre de Josué (xviii. 14) en donnant les limites de la tribu de Benjamen dit : "Et la limite tourne et se dirige du côté de la mer." Or, ils n'avaient pas le rivage de la mer dans leurs limites, ils en étaient même fort éloignés. Il y a donc erreur dans le livre de Josué. Le Commentaire de D'Oyly et Mant tâche d'expliquer cette erreur, en disant que le mot qu'on a traduit par *mer* veut dire aussi l'*occident* en hébreu. Mais comme toutes les traductions sont d'accord sur ce point, je ne sais pas si D'Oyly et Mant n'ont pas inventé cette explication pour les besoins de leur cause.

10°. On lit dans Josué (xix. 34) dans la délimitation du territoire de Nephtalie : "La limite revenait vers Juda à l'orient, au lever du soleil." C'est encore une erreur, vu que les limites de Juda n'étaient pas du côte de l'orient. Adam Clarke a reconnu l'erreur comme nous le verrons plus loin, au chap. ii.

11°. Horsley trouve deux erreurs dans Josué (xiii. 7, 8), et préfère les *septante* à l'original.

12°. On lit dans les Juges (xvii. 7) : "Il y eut un jeune homme de Bethléhem de Juda d'une famille de Juda, mais il était Lévite, et séjournait là." Les mots "mais il était Lévite," sont une erreur, car comment pouvait-il être Lévite et appartenir à la tribu de

Juda ? Horsley a vu cette erreur, et Houbigant a omis le passage de son texte.

13°. On lit dans le 2e Chroniques (xiii.) : "Et Abijah sortit en ordre de bataille à la tête de quatre cent mille hommes d'élite, et Jéroboam aussi s'avança contre lui à la tête de 800,000 hommes d'élite. . . . Et Abijah et son armée en firent un grand carnage. Et il tomba d'Israël en ce jour cinq cent mille hommes d'élite." Tous ces chiffres sont évidemment erronés de l'aveu même des commentateurs. La Vulgate réduit les quatre cent mille à quarante mille, les 800,000 à 80,000, et le nombre des morts à 50,000 comme nous le démontrerons plus loin.

14°. Dans ce même livre des Chroniques on lit (xxviii. 19) : "Et le Seigneur abaissa Juda, à cause d'Achaz, roi d'Israël." Les mots "roi d'Israël" sont une erreur, parcequ'Achaz était roi de Juda, et non d'Israël. C'est pour cette raison que la version grecque et la Vulgate ont corrigé le texte et portent "roi de Juda." Mais l'erreur n'en subsiste pas moins dans l'original.

15°. Au chap. xxxvi. 10 de ce même livre il y a : "Et son frère Sédékias régna sur Juda," il fallait dire *son oncle.* Ward, Catholique, dit dans son livre : "Comme le mot *frère* est une erreur on l'a remplacé dans la version grecque et les autres traductions par le mot *oncle.*" Mais cela n'empêche pas *qu'il y ait toujours une erreur dans le texte.*

16°. On trouve dans le 2e Samuel (x. 16 et 19) et dans le 1er Chroniques (xviii. 3, 5, 7, 8, 9, 10) le nom de *Hadarézer,* il fallait *Hadadézer.*

17°. On lit dans Josué (vii. 18) le mot *Acan*, c'est *Aker* qu'il faut.

18°. Le 1er Chroniques (iii. 5) parle de *Bathchoua*, fille d'*Amiel;* il faut Bathchéba, fille d'Eliam, comme dans 2e Samuel xi. 3.

19°. Le 2e Rois (xiv. 21) porte "Azaria," c'est Ozias qu'il fallait, comme dans 2e Chroniques xxvi. 1.

20°. Il est parlé dans le 2e Chroniques (xxi. 17) de "Joachaz," c'est *Ahazia* qu'il faut, comme dans 2e Rois viii. 24. Horne avoue dans le 2e volume de de son *Introduction* (pp. 572, éd. 1839) l'existence des erreurs que nous avons signalées, depuis le No. 16 jusqu'au No. 20; et, comme il y a plusieurs autres erreurs de ce genre, Horne renvoie pour cela le lecteur à l'ouvrage du Dr. Kennicott, pages 23-26. Mais la vérité est que dans ces livres il n'y a qu'un petit nombre de noms corrects ; tout le reste est erroné.

21°. On lit dans le 2e Chroniques (xxxvi.) : "Nabuchodonosor, roi de Babylone, fit charger de chaînes Jehoïakim et l'emporta à Babylone." Ce récit est erroné ; la vérité est que Nabuchodonosor fit mettre à mort Jehoïakim, à Jérusalem même, et ordonna qu'on jetât le cadavre du haut des murailles de la ville. Voilà ce que dit Josèphe (x. 6) : "Le roi de Babylone vint à la tête d'une armée considérable, et il entra sans coup férir dans Jérusalem, où il fit tuer Joachim (ou Joïakim) dont le corps fut jeté, par son ordre, du haut des murs, et laissé sans sépulture. Il donna le trône à Joachin (ou Joïakin), fils du roi précédent, et mena en captivité trois mille hommes, parmi lesquels le prophète Ezéchiel."

22°. On lit dans Isaïe (vii. 8) : "Et après soixante-cinq ans Ephraïm cessera d'être un peuple." C'est certainement une erreur, car le roi d'Assyrie subjugua Ephraïm dans la sixième année du règne d'Ezéchie (2e Chron. xvii. 18) et, par conséquent, Ephraïm cessa d'être un peuple après vingt-et-un ans. *Vitringa*, un des savants chrétiens de renom, et cité dans le Commentaire de Henry et Scott, dit qu'il y a ici une erreur provenant du copiste ; il prétend qu'il faut lire "*seize et cinq*" qu'il partage ainsi : seize pour le règne d'Achaz, et cinq pour Hézékias ou Ezéchie avant l'arrivée des Assyriens. Cette explication arbitraire n'empêche pas que l'erreur ne subsiste toujours dans le texte. Les traducteurs de la Bible en langue indienne (?), publiée en 1843, ont altéré le verset 8, "selon l'usage antique et solemnel" de ces Messieurs, et dont ils ne se corrigeront probablement jamais !

23°. On lit dans la Genèse (ii. 17) : "Et quant à l'arbre du bien et du mal, tu n'en mangeras point, car le jour où tu en mangeras, tu mourras." Cette menace ne s'est point vérifiée, car Adam vécut plus de neuf cents ans après avoir mangé du fruit défendu.

24°. On lit dans la Genèse (vi. 3) : "Mon esprit ne demeurera pas éternellement dans l'homme, car il est de chair et sa vie ne dépassera pas la cent vingtième année."[1] Autre erreur : les vies des premiers

[1] Ici on a traduit le texte Arabe qui est conforme à la Vulgate : "Non permanebit Spiritus meus in homine in æternum quia caro est," &c. Dans la Bible protestante, publiée à Lausanne en 1861, il y a : "Mon esprit *ne contestera pas* à perpetuité avec l'homme ; *dans leur égarement ils ne sont que chair*, leurs *jours*," &c. Dans la Bible de J. F. Ostervald il y a : "Mon esprit ne contestera pas à toujours avec les hommes ; car aussi ne sont-il que chair ; leurs jours donc," &c.

hommes dépassèrent de beaucoup les 120 ans. Noé vécut 950 ans, Sem 600 ans, Arphaxad 338 ans, tandisque de nos jours, peu de personnes atteignent ou dépassent les 70 ou quatre-vingts ans.

25°. On lit dans la Genèse (xvii. 8) : "Et je te donnerai et je donnerai à tes descendants après toi le pays de ton séjour, tout le pays de *Canaan*, en héritage perpétuel. Je serai aussi leur Dieu." Cependant tout le pays de *Canaan* ne fut point donné à Abraham, ni à ses descendants après lui, et après bien des vicissitudes, dont on ne trouve rien de pareil dans les autres histoires, la domination des enfants d'Israël dans ce pays finit par être entièrement détruite.

26°, 27°, 28°. On lit dans Jérémie (xxv. 1, 11, 12) : "La parole qui fut adressée à Jérémie touchant tout le peuple de Juda dans la quatrième année de Joïakim, fils de Josias, roi de Juda, qui était la première année de Nabuchodonosor, roi de Babylone. . . . Et tout ce pays sera un désert jusqu'à s'en étonner, et ces nations seront assujetties au roi de Babylone pendant soixante et dix années. Et il arrivera que quand les soixante et dix ans auront été accomplis, je ferai, dit l'Eternel, la punition de l'iniquité du roi de Babylone et de cette nation et du pays des Chaldéens, que je réduirai en des désolations éternelles." On lit aussi dans le chap. xxix. (1, 2, 10) du même livre : "Voici les paroles de la lettre que Jérémie le prophète envoya de Jérusalem au reste des anciens de ceux qui avaient été transportés, et aux sacrificateurs, et aux prophètes, et à tout le peuple que Nabuchodonosor avait transporté de Jérusalem à Babylone ; après que

le roi Jechonias fut sorti de Jérusalem avec la reine et les eunuques . . . Car ainsi a dit l'Eternel : lorsque les soixante-dix ans seront accomplis à Babylone je vous visiterai et j'exécuterai ma bonne parole sur vous pour vous faire retourner dans ce lieu." On lit plus loin, dans le même livre (chap. lii. 28–30) : " C'est ici le peuple que Nabuchodonosor transporta : La septième année il transporta trois mille vingt-trois Juifs. La dix-huitième année de Nabuchodonosor, on transporta de Jérusalem huit cent trente-deux personnes. La vingt-troisième année de Nabuchodonosor, Nébuzardan, capitaine des gardes, transporta d'entre les Juifs sept cent quarante-cinq personnes. Toutes ces personnes donc furent quatre mille six cents." Il ressort de ces passages : 1°, Que Nabuchodonosor monta sur le trône dans la 4e année du règne de Joïakim. Ce fait est confirmé par l'historien Josèphe (x. 6), et toute affirmation contraire aurait contre elle le témoignage précis de Jérémie. 2°, Que la lettre de Jérémie fut envoyée aux Israëlites après que le roi, la reine, et les artisans, &c., eurent quitté Jérusalem. 3°, Que le nombre des captifs était de 4600, transportés en trois fois, dont la dernière eut lieu dans la 23e année du règne de Nabuchodonosor. Je dis, donc, qu'il y a ici trois erreurs : 1°, La captivité de *Jéchonias*, des chefs de la nation, et des artisans, eut lieu, d'après les historiens, en 599 av. J. C. L'auteur du *Mizan* dit 600 ; en outre, leur séjour à Babylone devait durer soixante-dix ans ; ils ne pouvaient, donc, être délivrés avant 529 av. J. C. ; mais on sait, d'autre part, que les Juifs furent délivrés par Cyrus en 536

av. J. C. ; il s'en suit qu'ils ne restèrent à Babylone que soixante-trois ans, ce qui constitue une première erreur. 2°, Le nombre des captifs s'élevait à 4600, cependant le 2e des Rois, nous dit (xxiv. 14) qu'on transporta, en *une seule fois dix mille nobles et guerriers*, et un nombre plus considérable d'artisans, ce qui constitue une seconde erreur. 3°, Le prophète dit que la dernière déportation eut lieu la 23e année du règne de Nabuchodonosor. Le livre des Rois nous dit, au contraire (xxv.), que ce fut dans la dix-neuvième année de son règne, ce qui fait une troisième erreur.

29°. Ezéchiel dit (xxvi.) : " Ce fut la onzième année, au premier du mois, que la parole de l'Eternel vint à moi en ces termes. . . C'est pourquoi ainsi dit le Seigneur : Voici je viens contre toi, Tyr, je ferai monter contre toi des peuples nombreux, comme la mer fait monter ses vagues. . . . Car voici que j'amène du nord Nabuchodonosor, roi de Babylone, le roi des rois, avec des chevaux, des chariots, de la cavalerie, et une réunion de peuples nombreux ; . . . il fera tomber par le fer tes filles dans les champs, t'entourera de digues, élèvera contre toi des remparts, et disposera contre toi des circonvallations ; il dirigera contre tes murs les coups de son bélier, et il démolira tes tours par ses haches. Le sabot de ses chevaux foulera toutes tes rues ; il fera passer ton peuple par le glaive et il renversera les monuments de ton orgueil ; . . . ils pilleront ta richesse, ils feront un butin de ta marchandise, ils démoliront tes murailles ; ils ruineront tes maisons de plaisance, et ils jetteront au milieu de

l'eau tes pierres, ton bois et tes décombres. . . . Je ferai de toi un roc aride ; tu seras un lieu pour étendre les filets, tu ne seras plus rebâties." [1] Cependant tout le monde sait que Nabuchodonosor assiégea Tyr pendant treize ans et fit les plus grands efforts pour s'en emparer, mais qu'il ne réussit pas à la prendre et dut lever le siège. Le prophète dit plus loin (xxix.) : "Ce fut dans la vingt-septième année, le premier du mois, que la parole de l'Eternel fut à moi, savoir : Fils de l'homme, Nabuchodonosor, roi de Babylone, a fait faire à son armée un grand travail devant Tyr, toute tête est chauve et toute épaule écorchée ; et il n'y eut ni pour lui ni pour son armée de récompense devant Tyr pour le travail qu'il a exécuté contre elle. C'est pourquoi ainsi dit le Seigneur : Voici que je donne à Nabuchodonosor, roi de Babylone, le pays d'Egypte, et il en emportera la richesse, en pillera le butin et en partagera la dépouille. Ce sera une récompense pour son armée. Pour son salaire, pour ce qu'il a fait, je lui ai donné le pays d'Egypte." [2] . . . Pour dédommager Nabuchodonosor de la prédiction manquée devant Tyr, Dieu lui promet l'Egypte, mais nous ne savons pas si cette seconde promesse a eu le même sort que la première ou si elle a été accomplie. Est-ce ainsi que se réalisent les promesses de Dieu ! Dieu est-il impuissant à dégager sa parole ?

30°. On lit dans Daniel (viii. 13) : "Et j'entendis un saint qui parlait et un autre saint dit à celui qui parlait : Combien de temps durera la vision du sacri-

[1–2] Ces passages ne sont pas copiés textuellement.

fice journalier, et la violation de la désolation, qui fera fouler le sanctuaire et la force ? Et il me dit : Dans deux mille trois cents jours, et alors le Sanctuaire sera purifié." Les Interprètes Juifs et Chrétiens des deux sectes ne savent où trouver la confirmation de cette prophétie. La grande majorité voit dans ce passage une allusion à la prise de Jérusalem en 161 av. J. C. par Antiochus, et elle prend le mot *jour* dans son acception ordinaire. Cette manière de voir a été adoptée par Josèphe, mais on y oppose une objection importante : c'est que l'événement dans lequel le Sanctuaire fut foulé aux pieds n'a duré que trois ans et demi (Josèphe v. 9), tandis que le compte du prophète donnerait six ans trois mois et dix-neuf jours. Isaac Newton a conclu de cela que la prédiction de Daniel ne se rapportait pas à Antiochus. Dans un travail imprimé à Londres en 1803, Thomas Newton rapporte l'hypothèse que nous avons mentionnée plus haut, et la repousse par les mêmes raisons qu'Isaac Newton ; puis il ajoute que la prédiction se rapporte aux empereurs romains et aux papes. Un écrivain récent, W. Snell Chauncy, dans un ouvrage publié en 1838, et compilé, au dire de l'auteur, sur les travaux de quatre-vingt-cinq interprètes, ses prédécesseurs, dit, au sujet de ce passage de Daniel : " Déterminer l'époque par où doit commencer le calcul des jours a été considéré chose extrêmement difficile par les savants de toutes les époques. La majorité pense que ce calcul doit commencer à l'une des quatre époques où les rois de Perse promulguèrent des édits pour la libération des Juifs,

c'est-à-dire, l'année 536, date de l'édit de Cyrus, ou l'année 518, date de l'édit de Darius, ou 458, date de l'édit adressé à Esdras par Artaxerxès Longue-Main, la septième année de son avènement, ou, enfin, l'année 444, où ce même Artaxerxès, la 20e année de son règne, permit à Néhémie de rebâtir les murailles du Temple et de Jérusalem ; et le mot *jour* signifie *année*, et les 2300 années se seraient écoulées, dans le premier cas en 1764 de l'ère chrétienne, dans le second en 1782, dans le troisième en 1843, et dans le quatrième en 1856. Les deux premières dates sont déjà passées ; il reste encore la troisième et la quatrième (l'auteur écrivait en 1838 comme il est dit plus haut). La troisième date (1843) me parait la plus probable des deux restantes. D'autres comptent les 2300 années de la sortie d'Alexandre pour envahir l'Asie et combattre Darius, ce qui en amènerait la fin à l'an 1966."

Cette explication donne lieu à plusieurs objections : 1°, Dire qu'il est difficile de déterminer l'époque où doit commencer le calcul des jours c'est absurde. Ces *jours* ne peuvent compter que du moment de la vision et non d'une époque postérieure. 2°, Dire que par le mot *jours*, le prophète a voulu entendre des *années* est une explication tout arbitraire. Le mot *jour* est toujours employé dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament dans son sens ordinaire. Y eût-il même des exemples contraires, ils ne pourraient évidemment être cités comme décisifs. L'emploi du mot *jour* dans un sens aussi peu ordinaire ne pourrait être considéré que comme une métaphore qui ne saurait faire loi. C'est pour cette raison que la majorité a pris le mot

jour dans ce passage au sens littéral, et l'a appliqué à Antiochus, application condamnée par Isaac et Thomas Newton et par d'autres exégètes plus récents, parmi lesquels est Snell Chauncy lui-même. 3°, Abstraction faite des deux explications précitées, je dirai que, les deux premières dates ne s'étant pas avérées de son temps, notre commentateur est obligé de les reconnaître fausses. La troisième (1843), qu'il déclarait comme plus probable, est, depuis, passée, tout aussi bien que la quatrième, 1856. Il ne reste donc plus que la cinquième hypothèse, celle d'Alexandre, qui doit se terminer en 1966. Mais comme le calcul de cette dernière hypothèse ne repose pas sur des données plus certaines, je présume qu'elle aura le même sort, et ceux qui seront en vie à cette époque, auront, sans doute, l'occasion d'en voir la fausseté comme nous voyons, nous autres, celle des quatre précédentes. En 1833 de l'ère chrét. (1248 de notre ère) un prêtre de nom de Joseph Wolf (?) vint à Lucknow ; il entretenait des opinions analogues à celles que je viens d'exposer, et prétendait que le mot *jour* dans la prophécie était pour *année*, et que le terme des 2300 ans devait commencer à compter de la mort de Daniel arrivée en 453 av. J. C., et devait, par conséquent, finir en 1843 ; il annonçait, donc, que la venue du Christ devait avoir lieu à cette dernière date. Ce révérend missionnaire, dans quelque ravissement extatique produit par les vapeurs des boissons, se serait imaginé d'avoir reçu une inspiration prophétique ! Des discussions eurent lieu entre lui et des savants Musulmans ; mais comme la date qu'il donnait

est passée depuis *dix-sept ans*—(il parait que notre auteur écrivait son *Izhar-el-haqq* en 1860)—il n'y a plus lieu de nous occuper de ce *rêveur*. De plus les commentateurs D'Oyly et Mant disent : "Il est difficile de fixer le temps précis où les dates prophétiques commencent, et où elles finissent, jusqu'à ce que les prophécies elles-mêmes s'accomplissent, et les événements en declarent alors la certitude." Cette explication (prise de Th. Newton) est tout simplement ridicule. Dans ce cas tout aventurier pourrait faire des milliers de prédictions, sans fixer de terme, et dire : "Quand elles seront accomplies vous en verrez l'exactitude." Mais ces Messieurs sont excusables ; ils s'efforcent d'expliquer ce qui est inexplicable parcequ'il est faux dans son origine même ; un proverbe arabe dit : "Le droguiste (*le fard*) ne peut réparer ce que le temps a gâté."

31°. On lit dans Daniel (xii. 11, 12): "Et depuis le temps où le sacrifice continuel sera ôté et où l'abomination qui cause la désolation aura été introduite il y a mille deux cent quatre-vingt-dix jours. Heureux celui qui attend et qui arrive à mille trois cent trente-cinq jours." Cette prophétie ne s'est pas plus vérifiée que la précédente ; ni le Christ des Chrétiens, ni le Christ des Juifs n'ont paru à ces dates.

32°. Daniel dit (ix. 24) : "Soixante-dix semaines ont été fixées sur ton peuple et sur ta Sainte Ville, pour anéantir le crime, mettre fin au péché, expier l'iniquité et amener la justice éternelle, pour sceller la vision et la prophétie et oindre le Saint des Saints." Il n'y a pas à s'occuper de cette prédiction

car aucun Messie n'a paru dans le temps qui y est fixé et le Messie des Juifs n'est pas encore venu. Quant aux subtilités par lesquelles les théologiens ont voulu exploiter ce passage au profit de leur cause elles ne méritent pas qu'on s'y arrête pour les raisons suivantes: 1°, Parcequ'on ne peut donner gratuitement au mot *jour* un sens autre que le sens littéral. 2°, En admettant même l'interprétation allégorique, la prophétie ne s'applique à aucun Messie. En effet, depuis l'édit de Cyrus, qui permit aux Juifs de rentrer dans leur patrie, jusqu'à la venue de Jésus Christ, il s'est écoulé à ce que l'on croit, plus de six cents ans, ou, d'après Snell Chauncy, 536 ans. Le compte des soixante-dix semaines, ne donnerait que *quatre cent quatre-vingt-dix ans.* La prophétie ne peut, donc, s'appliquer au Messie des Chrétiens, et, quant au Messie des Juifs, il n'est que trop clair qu'elle ne saurait s'appliquer à lui, puisqu'il n'a pas encore paru. 3°, En admettant cette interprétation, il faudrait arrêter à Jésus la série des prophètes, et admettre que les Apôtres n'ont pas de mission divine, ce qui est contraire à la croyance chrétienne, selon laquelle les Apôtres sont supérieurs à Moïse et à tous les prophètes hébreux. Pour se convaincre de cette supériorité il suffit de se rappeler que Judas Iscariote était un de ces hommes inspirés, et pleins du Saint-Esprit. 4°, D'après cette théorie, il faudrait admettre aussi la cessation de toute nouvelle vision ou inspiration divine, ce que nos adversaires n'admettent pas, puisqu'ils prétendent que des hommes de bien peuvent encore avoir des visions. 5°, Watson rap-

porte dans le 3e vol. de ses "Theol. Tracts"[1] une lettre du Dr. Grabe, où il est dit que ce passage "a été altéré par les Juifs, et qu'il est impossible de l'appliquer à Jésus dans l'état actuel du texte hébraïque." Ainsi, d'après l'un des interprètes chrétiens les plus accrédités, le texte actuel, tel que le possèdent les Juifs, n'autorise pas les applications qu'on a voulu en faire, à moins d'accuser les Juifs d'une altération que les Protestants dans tous les cas n'ont pas le droit de leur reprocher. Et si le texte même présente des altérations, quelle autorité peuvent avoir les traductions qui sont faites par les Chrétiens ? 6°, Le mot *Messie* s'applique chez les Juifs à tout roi, bon ou mauvais. Le 17e Psaume dit (50) : "Auteur de tant de miracles, soutien de la maison de ton Messie David et de ses descendants pour toujours." De même dans le 131e Psaume on donne le nom de Messie à David, qui a été un des bons rois d'Israël, et dans le 1er Samuel (xxiv.) on le donne à Saül qui a été l'un des plus mauvais. "Et il dit à ses hommes : A Dieu ne plaise que je fasse pareille chose à mon maître, à l'*Oint* du Seigneur. . . . Je ne mettrai point ma main sur mon Seigneur, car il est l'*Oint* de l'Eternel." On trouve la même expression dans le 26e chapitre du même livre et dans le 1er chap. du 2e Samuel. Le mot *Messie* ne s'applique pas seulement aux rois d'Israël, on le donne aussi à des rois étrangers. On lit dans Isaïe (xlv. 1) : "Voilà ce que dit le Seigneur à mon Messie

[1] En arabe il y a "le 3e vol. de *son livre*," mais je crois qu'il s'agit des "Theological Tracts," de l'évêque (Bishop) Watson en 6 vol. 8°.

Cyrus que j'ai pris par la main," . . . &c. Voilà le nom de Messie donné à un roi de Perse qui n'a d'autre mérite que celui d'avoir donné la liberté aux Juifs, et de leur avoir permis de rebâtir le Temple.

33°. Dans le 7e chap. du 2e Samuel, on lit la promesse que Dieu fit aux Israëlites par la bouche du prophète Natan, en ces termes (10, 11): "Et je ferai une place pour mon peuple Israël, et je l'y établirai, et il suivra la bonne route et ne se laissera plus égarer par les pervers . . . Savoir, depuis le jour que j'ai donné des Juges à mon peuple Israël." . . . Dieu promet ici aux Israëlites de les établir dans ce lieu, c'est-à-dire, Jérusalem, et de ne plus permettre à personne de leur faire du mal ni de troubler leur tranquillité. Les Juifs s'établirent bien à Jérusalem, mais les promesses de Dieu restèrent sans accomplissement. Les rois de Babylone envahissent, par trois fois, le territoire juif, pillent, saccagent, mettent tout à feu et à sang. D'autres rois les inquiètent, et enfin Titus donne le dernier coup à la nationalité juive, fait périr plus d'un million par le glaive et la faim, prend 97,000 prisonniers ; et leurs descendants sont actuellement dispersés dans toutes les parties du monde !

34°. Dans le même chapitre (12-16), Dieu promet à David, par la bouche de Natan, ce qui suit : "Quand tes jours seront accomplis, que tu seras couché avec tes pères, je maintiendrai après toi ta postérité, qui sortira de toi, et j'affermirai son règne. Lui (*ce fils*) bâtira une maison à mon nom, et j'affermirai le trône de son règne à toujours. Je serai pour lui un père, et il sera un fils pour moi ; que s'il

commet quelque iniquité, je le châtierai avec une verge d'homme et avec des plaies des enfants des hommes. Mais ma bienveillance ne se retirera point de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai éloigné de devant moi. Ta maison et ton règne seront assurés pour toujours devant toi ; ton trône sera affermi à jamais." Cette promesse est rapportée dans les termes suivants par le 1er Chroniques (xxii. 9, 10) : "Vois, il t'est né un fils, ce sera un homme de repos, et je lui donnerai du repos de tous ses ennemis à l'entour, car Salomon sera son nom, et je ferai venir la paix et la tranquillité sur Israël pendant son temps. C'est lui qui bâtira une maison à mon nom, et il me sera un fils, et moi je lui serai un père ; je consoliderai le trône de son royaume sur Israël pour toujours." Selon cette promesse de Dieu—on ne peut plus formelle—la maison de David devait jouir du pouvoir *à perpétuité*, cependant, il y a bien longtemps que cette maison *ne règne plus*.

35°. Paul, le *Sanctifié* des Trinitaires, rapporte ces paroles de Dieu concernant Jésus (Héb. i. 6) : "Moi, je lui serai pour père, et lui me sera pour fils." Les interprètes voient dans ce passage une allusion à celui de Samuel que j'ai cité plus haut. Cette opinion n'est pas soutenable pour plusieurs raisons : 1°, Parcequ'il est dit, dans les Chroniques, que le nom du fils sera Salomon. 2°, Parcequ'il est dit, dans le passage de Samuel, aussi bien que dans les Chroniques, que ce fils "bâtira une maison à mon nom," ce qui ne peut s'appliquer qu'à Salomon, le Christ étant né mille trois ans après la construction du Temple, et

ayant toujours prédit la destruction de ce monument, ainsi qu'on peut le voir par Matthieu (xxiv.), et comme nous le verrons aussi plus loin. 3°, Il est dit dans les Ecritures que ce fils sera roi, et Jésus n'était qu'un pauvre homme, au point qu'il put dire de lui-même : " Les renards ont des tanières et les oiseaux de l'air ont des nids ; mais le Fils de l'Homme n'a point où reposer sa tête " (Matt. viii. 20). 4°, Il est dit dans le livre de Samuel : " S'il commet quelque iniquité, je le châtierai." Ceci ne peut s'appliquer qu'à un homme, sujet à défaillance et à erreur comme Salomon qui, vers la fin de sa vie, au dire de la Bible, se livra à l'adoration des dieux étrangers et leur bâtit des temples, tandis qu'il ne convient aucunement à Jésus pur et infaillible, selon la croyance chrétienne. 5°, Il est dit dans le 1er Chroniques : " Et il sera un homme de paix, et je lui donnerai du repos de tous ses ennemis." Jésus n'a pas eu un moment de repos depuis son enfance, jusqu'au moment où, au dire des Chrétiens, il fut mis à mort ; il mena une vie errante et agitée, terminée par un affreux supplice. Tandis que la vie de Salomon correspond littéralement à la promesse contenue dans ce passage. 6°, Il est dit dans le même passage : " Je ferai venir la paix et la tranquillité sur Israël." On sait que du temps de Jésus, les Juifs étaient sous la domination romaine, réduits *à la plus grande impuissance.* 7°, Salomon a reconnu dans cette prophétie une allusion à lui même, ainsi qu'on le voit par le 6e chap. du 2e Chroniques. Si l'on prétend que cette prédiction, bien qu'elle se rapporte en apparence à Salomon, fait

allusion, en réalité, à Jésus, qui est descendant de Salomon, je répondrai qu'aucun des traits qu'on attribue au fils qui devait venir ne correspond à ceux du Christ ; j'ajouterai même que, abstraction faite de ces traits, l'application de la promesse n'est pas, non plus, praticable en vertu de l'opinion de la majorité des exégètes modernes ; car, pour concilier la contradiction existante entre les deux généalogies de Matthieu et de Luc, ces Messieurs allèguent que le premier a donné celle de Joseph, et le second celle de Marie ; cette opinion est, même, celle de l'auteur du *Mizan*. Or, Jésus n'est pas le fils du menuisier Joseph ; reconnaître la paternité de ce dernier c'est prendre un fantôme pour un être réel. Jésus est le fils de Marie, que la paix soit sur eux, et par conséquent il n'est pas le descendant de Salomon, mais de Natan ; la promesse, donc, faite à Salomon ne lui est pas applicable.

36°. On lit dans le 1er Rois (xvii.), au sujet du prophète Elie : " La parole de l'Eternel lui fut adressée disant ; Va-t'en d'ici, dirige-toi vers l'Orient, et cache-toi près du torrent de Kérith, vis-à-vis du Jourdain. Tu boiras de l'eau du torrent, et j'ai ordonné aux corbeaux de t'y nourrir. Il partit et agit selon la parole de l'Eternel ; il s'en alla et demeura près du torrent de Kérith, qui est vis-à-vis du Jourdain. Les corbeaux lui apportaient du pain et de la viande le matin, et du pain et de la viande le soir, et il buvait de l'eau du torrent." Le mot " Ourim" a été traduit par " corbeaux " dans toutes les versions, excepté Jérôme, qui traduit " Arabes," mais dans les éditions

postérieures de la Vulgate, on changea, comme d'habitude, le mot "Arabes" en "corbeaux," suivant la tradition. Cet épisode a été un sujet incessant de plaisanteries pour les adversaires de la religion chrétienne. Horne serait disposé à adopter la version de Jérôme pour faire cesser le scandale. Il dit (vol. ii. p. 629): "On a demandé comment il pouvait se faire que des corbeaux, oiseaux impurs, eussent été chargés de nourrir le prophète et de lui apporter sa provision journalière." Le texte dit "Ourim," qui veut dire "Arabes." Ce mot est employé dans le même sens dans le 2e Chroniques (xxi. 16), dans Néhémie (iv. 7). On sait, par le *Perechet Riba*, Commentaire hébreu sur la Genèse, qu'Elie avait reçu l'ordre de se cacher dans les environs de Beth-Chânê; Jérôme dit que les "Ourim" étaient les habitants d'une ville sur les frontières de l'Arabie, et que c'est à eux que le prophète doit sa vie. Ce témoignage de Jérôme est précieux; bien que dans les éditions de la Vulgate on lise le mot "corbeaux," pour "Ourim." Cette leçon est contredite par Néhémie, par les Chroniques, et par Jérôme. La traduction Arabe entend ce mot dans le même sens, de même que le célèbre *Jarchi*. Comment aurait-on pu envoyer de la viande par des oiseaux aussi impurs à un prophète qui était rigide observateur de la loi? Je crois par conséquent que le prophète fut nourri par une tribu qui s'appelait "Ourim."[1] Les Protestants n'ont pas de choix ici;

[1] Je laisse ce passage tel qu'il a été traduit; la traduction en est libre, mais le sens de l'arabe y est. Le texte porte p. 639 du vol. i.; j'ai consulté plusieurs éditions de Horne, aucune n'a ce nombre de pages au 1er vol.

en adoptant la leçon de Horne, ils convaincraient d'erreur tous les autres interprètes, qui ont suivi la leçon commune ; en adoptant, au contraire, le texte hébreux, ils convaincraient d'erreur *un* de leurs théologiens *les plus accrédités.*

37°. On lit dans le 1er Rois (vi. 1) que Salomon bâtit une maison à l'Eternel dans l'année de 480 de

Il est parlé de ce miracle des "*corbeaux*" au vol. ii. p. 629, mais Horne y dit tout le contraire de ce que notre auteur lui attribue. Voici le passage de Horne, *verbatim* et *in extenso* :—

"The circumstance of Elijah being fed by ravens (1 Kings xvii. 4), has excited the profane scoffs of unbelievers, as an incredible thing ; and they have attempted to be witty in their inquiries whence these unclean birds could have procured food for the prophet.

"It has been attempted to get rid of this miracle by asserting that the prophet was not fed by ravens, but by the Orbim or inhabitants of Orbo, a small town in the vicinity of Bethshan. But the following arguments will show that the received interpretation is correct :—It is expressly said that Elisha drank of the brook Cherith (1 Kings xvii. 6) : 'Had strangers brought him food, they might as well have furnished him with water ; and thus it would not have been necessary for him to have removed when the brook was dried up. Again, Ahab (who had sent messengers in pursuit of the prophet among the neighbouring kingdoms and nations) took an oath of them that they were ignorant of the place of his concealment (1 Kings xviii. 10) ; and some one out of a tribe, we may suppose it probable, would have delivered him up, seeing that they could gain nothing by his concealment, and had everything to fear from detection. If we come to verbal criticism, we find that the word is precisely the same with that which is most properly rendered 'raven' in Gen. viii. 7, when Noah sends a bird out of the ark.' The Almighty, doubtless, could have caused food to have been conveyed to Elijah in any other way, but He chose to send it by these rapacious birds for the greater illustration of His absolute command over all creatures, and also to give us full evidence that He is able to succour and preserve, by the most improbable means, all those who put their trust in Him. We need go no further to inquire whence the ravens had this food : it is enough if we believe that they brought it to Elijah ; for then we must allow that they acted by Divine direction, and that the food was of God's providing."

la sortie d'Egypte. Les interprètes considèrent cette date comme erronée. Adam Clarke dit à ce sujet (Comm., vol. ii. p. 1293) : " On n'est pas bien d'accord sur la date ; le texte hébraïque porte 480 ; la version grecque, 440 ; *Glycas,* 330 ; *Melchior Canus,* 590 ; *Josèphe,* 592 ; *Sulpicius Sévérus,* 588 ; *Clément d'Alexandrie,* 570 ; *Cédrénus,* 672 ; *Codomane,* 598 ; *Vossius* et *Capellus,* 580 ; *Sérarius,* 680 ; *Nicolas Abraham,* 527 ; *Maestlinus,* 592 ; *Petavius* et *Valthérus,* 520." Cette discordance prouve que les écrivains profanes ne croyaient pas à l'inspiration du texte hébraïque ; s'ils avaient cru que tout ce qui est contenu dans ce texte venait de Dieu, ils n'auraient pas, à coup sûr, cherché d'autres dates.

38°. On lit dans Matthieu (i. 17) : " Toutes les générations d'Abraham à David sont au nombre de quatorze, et de David à la captivité de Babylone, il y a quatorze générations, et de la captivité de Babylone au Christ, il y a quatorze générations." On divise, ainsi, le temps qui s'est écoulé entre Abraham et le Christ en trois périodes, comprenant chacune quatorze générations, la première période se termine à David. On ne doit pas compter David dans les générations de la seconde période, qui commence, dans ce cas, avec Salomon, et finit avec *Jéchonias ; Jéchonias* ne doit pas, non plus, être compté avec les générations de la troisième période, dont la première est celle de Salathiel, ce qui en réduirait le nombre à treize. Porphyrius avait déjà fait remarquer cette erreur au 3[e] siècle, et toutes les explications qu'on en a données depuis sont loin de nous satisfaire.

39-42°. On lit dans Matthieu (i. 11) : "Et Josias engendra *Jéchonias* et ses frères, au temps de la captivité de Babylone." Josias était donc en vie du temps de la captivité de Babylone. Mais il faut remarquer : 1°, Que Josias mourut douze ans avant cet événement, et eut pour successeur pendant trois mois son fils *Joachaz,* ensuite son autre fils Joïakim ou Joachim, qui régna onze ans, et eut pour successeur son fils Joïakin ou Joachin, qui régna trois mois, fut vaincu par Nabuchodonosor et transporté avec une partie du peuple à Babylone. 2°, Que *Jéchonias* est le petit-fils de Josias, et non son fils, comme nous venons de le dire. 3°, Que *Jéchonias* avait dix-huit ans lors de la captivité de Babylone, et que c'est une erreur de dire qu'il soit né pendant la captivité. 4°, Que *Jéchonias* n'avait point de frères, et que c'est son père qui en avait trois. On voit combien il y a d'erreurs dans ce peu de mots. C'est pour dissiper les difficultés, que soulève ce passage, que Calmet a proposé de lire le v. 11 de Matthieu de la manière suivante : "Et Josias engendra *Joakim* et ses frères, et *Joakim* engendra *Jéchonias* vers le temps de la première captivité de Babylone." (Ad. Clarke ad Matth.) Ainsi, pour faire disparaître une difficulté, ces Messieurs proposent d'interpoler le texte ; mais en adoptant, même, cette interpolation arbitraire, il reste toujours l'objection que nous avons mentionnée plus haut au No. 3. Je crois que le nom de *Joachim* aura été omis, avec intention par quelque pieux ecclésiastique, qui n'a pas voulu que ce nom figurât dans la généalogie du Christ, sachant que le Christ, comme

descendant de *Joachim*, n'aurait pas pu s'asseoir sur le trône de David, ni être le Messie. Il n'a pas vu que, pour éviter cette difficulté, il en créait d'autres en grand nombre; peut-être aussi aura-t-il vu ces difficultés, mais il aura préféré exposer Matthieu au reproche d'inexactitude historique, plutôt que de compromettre le titre du Christ au trône de David.

43°. De Juda à Salmon, il s'est écoulé près de 300 ans, et de Salmon à David quatre cents ans. Matthieu place sept générations dans cette première période, et cinq générations dans la seconde. Ceci est évidemment erroné, car on vivait plus longtemps dans la première période que dans la seconde.

44°. Le nombre des générations de la seconde période est de dix-huit, selon le 1er Chroniques, et non de quatorze, comme l'a dit Matthieu. Newman (?) a dit à ce sujet, avec un sentiment d'amertume, que dans le dogme chrétien, il était absolument nécessaire d'admettre que un et trois fussent le même nombre, et qu'il faudra admettre, aussi, que quatorze et dix-huit sont un même nombre, parceque l'Ecriture Sainte ne peut ni errer, ni se contredire.

45°, 46°. Matthieu dit (i. 8): "Joram engendra *Ozias* ou Hozzias." Ce que n'est pas exact: 1°, Parcequ'Ozias, ou Hozzias, était fils d'Amatsia, fils de Joas, fils d'Achazias, fils de Joram. Trois générations de souverains disparaissent, ainsi, d'un trait de plume. Cependant c'était des rois assez renommés comme on le voit par 2e Rois viii., xii., xiv., et 1er Chron. xxii., xxiv., xxv. Aucune raison n'est assignée pour cette suppression, de sorte qu'on ne peut l'attribuer qu'à

une erreur. Quand un historien détermine une époque, et indique le nombre des générations qui s'y sont succédées, s'il en omet dans l'énumération quelques-unes, par oubli, ou de propos délibéré, il ne peut que mériter le blâme. 2°, Son nom était Asarias ou *Azaria*, et non Ozias ou Hozzias, ainsi qu'on le voit par 1er Chron. iii. et 2e Rois xiv., xv.

47°. Matthieu dit (i. 12) que Zorobabel est fils de Salathiel. C'est une erreur, car Zorobabel est fils de Fedaïa ou Pedaïa, et neveu de Salathiel (1 Chron. iii.).

48°. Selon Matthieu (i. 13), Ebihod serait fils de Zorobabel. C'est encore une erreur. Zorobabel a eu cinq enfants (1 Chron. iii. 19), mais aucun d'eux ne s'appelait Ebihod. C'est la onzième erreur que nous relevons dans la généalogie du Christ selon Matthieu. Si à ces erreurs nous ajoutons les différences que nous avons relevées, à la 1ère section, entre sa généalogie et celle de Luc, nous aurons dix-sept erreurs. Ainsi l'inspiration *évangélique* de Matthieu pour ce seul chapitre aurait dix-sept *invalidations* (litt. égratignures).

49°. Matthieu rapporte l'histoire des Mages qui arrivèrent à Jérusalem en suivant l'étoile. Or, quelques comètes se meuvent d'Occident en Orient, d'autres d'Orient en Occident. Beth-léhem est au sud de Jérusalem, comment l'étoile aurait-elle pu aller de Jérusalem à Beth-léhem ?

50°. On lit dans le 1er chap. de Matthieu : " Et tout cela eut lieu afin que fût accompli ce que le Seigneur a dit par le prophète, disant : Voici une vierge sera enceinte et enfantera un fils, et on appel-

lera son nom Emmanuel, ce qui, interprété, est *Dieu avec nous.*" Le prophète dont il est parlé ici est Isaïe, qui a dit (vii. 14) : "Voici, le Seigneur vous donnera lui-même un signe. La jeune fille deviendra enceinte et enfantera un fils, et le nommera *Emmanuel*" . . .

Nous ferons ici quelques observations : 1°, Le mot עלמה (*Alma*), qu'on traduit ordinairement par *vierge,* dans ce passage d'Isaïe, veut dire simplement *jeune fille.* Ce mot se retrouve dans les Proverbes (xxx.) dans le sens de *jeune femme.* Les trois premières versions grecques d'Aquila, de Symmachus, et de Teodotion, et, surtout cette dernière, qui est si estimée, disent tout simplement "jeune fille . . ." 2°, Personne n'a jamais appelé Jésus du nom d'*Emmanuel;* lorsque l'ange apparut à Joseph, il lui dit : "Tu l'appelleras Jésus." Gabriel dit à Marie : "Tu deviendras enceinte et tu auras un enfant, que tu appelleras Jésus." Jésus lui-même ne fait jamais allusion à son nom d'*Emmanuel.* 3°, Le fait auquel se rapporte ce passage d'Isaïe (chap. vii.) ne permet pas d'y voir une allusion à Jésus. *Rassan* ou *Retsin,* roi d'Aram ou Syrie, et *Pekah,* roi d'Israël, étaient venus assiéger Jérusalem où régnait *Achaz,* fils de *Jotham,* roi de Juda. L'union de ces deux rois avait fort découragé *Achaz,* et pour le consoler Dieu révéla à Isaïe que la puissance de *Retsin* et de *Pekah* n'aurait pas duré longtemps. Comme signe de leur destruction prochaine, Dieu révéla à Isaïe qu'une jeune fille deviendrait enceinte, qu'elle aurait un fils appelé *Emmanuel* (*Dieu avec nous*), et qu'avant que

ce garçon pût distinguer le bien du mal, le pays des deux rois ennemis serait désolé. En effet, vingt-et-un ans après, le pays de *Pekah* fut ravagé. La naissance de l'enfant devait donc arriver avant cet événement pour que la prophétie pût s'accomplir. On sait que Jésus est postérieur à ces faits de 721 ans. Plusieurs interprètes chrétiens ont pensée, qu'Isaïe voulait parler de sa femme qui était enceinte, et il promettait que le pays serait délivré de ses ennemis avant que l'enfant qu'elle portait eût atteint l'âge de raison. Cette opinion a été soutenue par le Dr. Benson (George Benson, D.D. ?), et elle me semble mériter d'être prise en considération.

51°. On lit dans Matthieu (ii. 15) : "Et il y resta (*en Egypte*) jusqu'à la mort d'Hérode, selon cette parole du prophète : J'ai appelé mon fils d'Egypte." C'est une allusion à Osée (xi. 1) : "Quand Israël était jeune, je l'aimais, et de l'Egypte j'ai appelé mon fils." Il n'y a ici absolument aucune allusion à Jésus. Dieu rappelle à son peuple les bienfaits dont il l'a comblé du temps de Moïse, et il lui reproche d'avoir adoré les dieux étrangers, et d'avoir élevé des autels à des idoles. Ce reproche ne peut pas s'adresser aux contemporains de Jésus, ni à Jésus lui-même. Depuis la captivité de Babylone les Juifs ne se départirent plus du plus rigide monothéisme.

52°. On lit dans Matthieu (ii. 16) : "Alors Hérode voyant que les Mages s'étaient moqués de lui, fut fort en colère ; et ayant envoyé ses gens, il fit mettre à mort tous les enfants qui étaient dans Beth-léhem et dans tout son territoire, depuis ceux de deux ans et

au dessous, selon le temps, dont il s'était exactement informé des Mages." Il y a ici une double erreur—erreur de fait et erreur de jugement. Quant au fait lui-même, aucun historien, pas même Josèphe, n'en fait mention; et il est à remarquer que Josèphe écrivait vers le temps d'Hérode, qu'il recherchait tous les faits qui pouvaient être à sa charge, et qu'il n'aurait certainement pas négligé de noter un crime aussi odieux que le massacre des petits enfants. Il y a de plus un manque absolu de jugement à admettre un pareil fait, lorsqu'on sait que Beth-léhem était une toute petite ville, très-près de Jérusalem, sous la domination d'Hérode, et qu'il eût été très facile, dans ces conditions de retrouver la maison où les Mages étaient allés, et de s'épargner le meurtre d'une foule d'innocents.

53°. On lit dans Matthieu (ii. 17, 18) : "Alors s'accomplit ce qui avait été dit par Jérémie le prophète : On a ouï dans Rama des cris, des lamentations, des pleurs, et de grands gémissements; Rachel pleurant ses enfants; elle n'a pas voulu être consolée, parcequ'ils ne sont plus." C'est une fausse application d'un passage qu'on retrouve, en effet, dans Jérémie (xxx. 15), mais qui se rapporte à un tout autre événement, c'est-à-dire, à la guerre avec Nabuchodonosor, à la mort de plusieurs milliers d'Israëlites, et à la captivité de Babylone; au nombre des morts se trouvaient beaucoup de descendants de Rachel, et le prophète nous la représente se désolant sur le sort de ses enfants.

Note de l'auteur.—Il parait, des paroles du pro-

phète, confirmées par l'Evangéliste, que les âmes, dans le monde du *Barzakh*,[1] voient les malheurs qui arrivent à leurs parents ou amis sur la terre, et en éprouvent du chagrin; ce qui serait contraire à la croyance des Protestants.

54°. Matthieu dit (ii. 23): "Et il alla demeurer dans une ville appelée *Nazareth*: de sorte qu'il fut accompli ce qui avait été dit par les prophètes; il sera appelé Nazaréen." On ne retrouve rien de semblable dans aucun prophète: Les juifs réclament vivement contre cette falsification des textes, ils croient même qu'aucun prophète ne peut venir de la Galilée et encore moins de Nazareth, ainsi qu'on le voit par Jean (viii. 52). Les exégètes chrétiens tâchent de concilier ces contradictions (xi.) par des hypothèses qui ne sont que des palliatifs et ne méritent pas qu'on s'en occupe.

55°. Le 1er verset du 3e chapitre de Matthieu est ainsi conçu: "En ce temps-là Jean-Baptiste vint, et il prêchait dans les déserts de la Judée." A la fin du 2e chapitre l'Evangéliste nous a déjà dit qu'Hérode

[1] Le *Barzakh* est le lieu où, d'après la croyance des Musulmans, les âmes attendent le jour de la résurrection et le jugement dernier. Le mot se rencontre trois fois dans le Coran, mais il y est dans le sens d'*isthme* et de *barrière;* il est mentionné pour la première fois au chap. xxiii. 102, dans le sens de barrière qui tiendra les âmes des méchants séparées de ce monde jusqu'au jour de la résurrection. M. Kazimirski a mal traduit ce verset. Le Coran dit: "L'impie, au moment de la mort, s'écrie: Seigneur, fais-moi retourner sur la terre; peut-être y ferai-je le bien que j'ai négligé. Nullement; c'est une parole qu'il dit" (*id est,* ce sont de vaines paroles que la douleur lui arrache, elles ne partent pas du cœur; s'il revenait au monde il serait aussi méchant qu'avant) "derrière lui (s'élève) une barrière (qui le tiendra séparé du monde) jusqu'au jour de la résurrection." M. Kazimirski traduit: "*Nullement—telle sera la parole que Dieu prononcera; et derrière,*" &c.

était mort, qu'Archélaüs lui avait succédé, et que Joseph était allé en Galilée avec son fils et sa femme. Ainsi les mots "en ce temps," par les quels commence le 3e chapitre, doivent se rapporter au règne d'Archélaüs, et à l'établissement de Joseph en Judée. Or cela est inexact, car Jean-Baptiste ne commença ses prédications que 28 ans après ces événements.

56°. On lit dans Matthieu (xiv. 3): "Car Hérode avait fait prendre Jean, et l'avait fait lier et mettre en prison à cause d'Hérodias, femme de Philippe son frère." Le mari d'Hérodias s'appelait Hérode et non Philippe (cf. Josèphe, lib. xviii. chap. 5).

57°. Matthieu (xii. 3, 4): "Mais il leur dit: N'avez-vous pas lu ce que fit David, ayant faim, tant lui que ceux qui étaient avec lui; comment il entra dans la maison de Dieu, et mangea les pains de proposition, dont il n'était pas permis de manger, ni à lui ni à ceux qui étaient avec lui, mais aux seuls sacrificateurs?" Ces versets contiennent une inexactitude que je relèverai plus loin (No. 92).

58°. Le 27e chap. de Matthieu contient ces mots: "Alors s'accomplit ce qui avait été dit par Jérémie le prophète: Ils ont pris trente pièces d'argent, qui étaient le prix de celui qui a été apprécié, et que les enfants d'Israël ont mis à prix." Nous verrons plus loin qu'il y a ici une erreur (lib. ii. sec. ii. 29).

59°. On lit dans Matthieu (xxvii. 51-53): "En même temps le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'au bas, la terre trembla, des rochers se fendirent; des sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints, qui étaient morts, ressusci-

tèrent ; et étant sortis de leurs sépulcres, après sa résurrection, ils entrèrent dans la Sainte-Cité, et ils furent vus de plusieurs personnes." Toute cette histoire ne mérite aucune considération. Le savant Norton, défenseur zélé des Evangiles, est obligé de la repousser pour plusieurs raisons qu'il expose, et dit en terminant : . . . "Ce conte doit être considéré comme une fable ; probablement une qui, en commun peut-être avec d'autres à présent tout-à-fait oubliées, était en circulation parmi les converts Juifs après la destruction de Jérusalem. Quelqu'un, qui possédait un exemplaire de l'Evangile hébreu de Matthieu, peut avoir écrit le fait au marge de son exemplaire, qui, dans la suite, a été incorporé au texte dans des copies postérieures et, enfin, une ou plusieurs de ces copies peuvent être tombées entre les mains du traducteur grec." Ce récit donne lieu à plusieurs critiques : 1°, Après la mort de Jésus, les Pharisiens allèrent chez Pilate, et lui dirent : "Seigneur nous nous souvenons que, quand ce séducteur vivait, il-disait : Je ressusciterai dans trois jours. Commande, donc, que le sépulcre soit gardé sûrement jusqu'au troisième jour." On sait en outre que Pilate, avec sa femme, n'avait consenti qu'à regret à l'exécution de Jésus. Or s'il est vrai que la terre trembla, que les tombeaux s'ouvrirent, &c., on ne peut pas croire que les Pharisiens eussent osé parler de Jésus comme d'une *séducteur*, ni que Pilate eût pu les écouter jusqu'au bout, ayant des faits aussi éclatants devant ses yeux. 2°, Ces bouleversements de la nature n'auraient pas manqué de convertir beaucoup de païens et de Juifs s'ils s'étaient produits réellement. Lorsque les langues de

feu descendirent sur les Apôtres, et que ceux-ci parlèrent plusieurs idiomes à la fois, plus de trois mille personnes se convertirent (Act. ii.) ; est-il possible que des miracles plus étonnants encore n'aient touché personne ? 3°, Des faits aussi éclatants et aussi contraires à l'ordre de la nature, s'ils avaient réellement eu lieu, n'auraient pas manqué d'être mentionnés par tous les historiens de cette époque : nul n'en dit mot, si ce n'est Matthieu ! En supposant même que, par esprit de haine, ou par une excessive partialité, les historiens profanes eussent à dessein passé sous silence des faits si rémarquables, comment se fait-il que les chroniqueurs chrétiens, surtout Luc, si exact, si avide de miracles, n'en dise mot ? Comment expliquer le silence des autres Evangélistes sur ces faits, lorsque nous les voyons en mentionner d'autres bien plus insignifiants ? Luc et Marc ne parlent que du voile du Temple, et passent sous silence tous les autres miracles. 4°, Le voile du Temple était de lin extrêmement fin. Y a-t-il rien d'étrange qu'il se soit déchiré ? Et que veut dire ce détail de "*haut en bas?*" Et comment le Temple lui-même put-il rester de bout ? 5°, La prétendue résurrection de plusieurs saints serait contraire à la doctrine professée par Paul, car il a dit que le Christ est "*le premier des ressuscités.*" Tout porte par conséquent à confirmer l'opinion de Norton, et nous autorise à croire que le traducteur de Matthieu, à l'instar d'un homme qui "ramasse du bois dans l'obscurité,"[1] n'a pas su

[1] Proverbe arabe qui signifie : *agir sans examen ; prendre tout pêle-mêle*, celui qui ramasse le bois dans l'obscurité ne pouvant distinguer le bon du mauvais.

distinguer le vrai du faux, l'authentique de l'apocryphe, et qu'il a tout traduit sans examen. Est-ce sur un pareil texte que l'on peut se fonder avec assurance? Non, par Dieu.

60°, 61°, 62°. On lit dans Matthieu (xii. 39, 40): "Mais lui répondant leur dit: La race adultère et méchante demande un miracle; mais il ne lui en sera accordé aucun autre que celui du prophète Jonas. Car comme Jonas fut dans le ventre d'un grand poisson trois jours et trois nuits, ainsi le Fils de l'Homme sera dans la sein de la terre trois jours et trois nuits." On lit plus loin dans le même Evangile (xvi. 4): "Cette race méchante et adultère demande un miracle; mais on ne lui accordera aucun autre, que celui du prophète Jonas." L'Evangéliste rapporte aussi ces paroles des Pharisiens à l'égard de Jésus (xxvii. 63): "Nous nous souvenons que quand ce séducteur vivait, il disait: Je ressusciterai dans trois jours." Il faut remarquer maintenant que Jésus fut crucifié le vendredi vers midi (Jean (xix.); qu'il mourut à la neuvième heure, et que Joseph demanda son corps à Pilate le soir pour l'ensevelir (Marc), ce qui a eu lieu, sans doute, la veille du samedi; le corps disparut le dimanche à l'aube, selon Jean; ainsi il ne serait resté dans "le sein de la terre" qu'un jour et deux nuits, au lieu de trois jours et trois nuits. Paley et Channing[1] recon-

[1] Ces deux noms, tels qu'ils sont écrits en arabe, pouvant être vocalisés de différentes manières, sont susceptibles de représenter plusieurs noms européens. On peut lire Palès, Pallès, Palos, Pallas, et Chaner, Channer, Chanar, &c. N'ayant pu découvrir à quels écrivains notre auteur fait allusion, j'ai écrit Paley et Channing par simple conjecture.

naissent cette erreur, mais l'attribuent à Matthieu, qui, selon eux, n'aurait pas bien compris les paroles de Jésus : " Le Messie," disent-ils, " a voulu dire que ceux qui l'écoutaient devaient se contenter de ses paroles, et ne pas demander de miracle pour se convertir, de même que les habitants de Ninive n'eurent pas besoin d'un miracle pour prêter foi à Jonas." De l'aveu de ces deux interprètes, l'erreur est attribuable uniquement à une méprise de Matthieu. Matthieu n'écrivait donc pas sous l'inspiration divine. S'il s'est trompé ici, il peut s'être tout aussi bien trompé ailleurs ; quelle foi peut-on, dans cet état des choses, accorder à son témoignage ?

63°. Matthieu dit (chap. xvi. 27, 28) : " Car le Fils de l'Homme doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges ; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. Je vous dis en vérité, qu'il y a quelques-uns, de ceux qui sont ici présents, qui ne mourront point, qu'ils n'aient vu le Fils de l'Homme venir en son règne." Tous ceux qui étaient présents alors sont morts, et leurs corps sont retournés à la poussière depuis dix-huit cents ans, et aucun d'eux n'a vu le Fils de l'Homme, dans la gloire de son Père, descendre pour rétribuer chacun selon ses œuvres.

64°. Matthieu dit (x. 23): " Mais quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre ; car en vérité je vous dit que vous n'aurez pas achevé d'aller par toutes les villes d'Israël que le Fils de l'Homme ne soit venu." Cette promesse ne s'est pas plus réalisée que la précédente.

65-68°. On lit dans l'Apocalypse (iii. 11) ces paroles de Jésus : " Je vais venir bientôt;" et plus

loin, au chap. xxii. 7, 10, 12 : "Voici, je vais venir bientôt. . . . Ne scelle point les paroles de la prophétie de ce livre ; car le temps est proche. . . . Voici je vais venir bientôt." On sait de quelle manière ces promesses se sont vérifiées.

69-75°. Il est dit dans l'Epître de Jacques (ver. 8): "Préparez-vous et fortifiez vos cœurs, car la venue du Seigneur est proche." On trouve à peu près le même avertissement dans la 1ère Epître de Pierre (v. 4); de même dans la 1ère Epître de Jean (xi. 18): "Mes enfants, c'est la dernière heure ;" et dans la 1ère aux Thessaloniciens (iv. 15): "Car nous vous déclarons ceci par la parole du Seigneur, c'est que nous qui vivrons et qui resterons sur la terre, à la venue du Seigneur, nous ne préviendrons point ceux qui seront morts. Car le Seigneur lui-même descendra du ciel, dès qu'il aura donné le signal par la voix d'un archange et par la trompette de Dieu ; et ceux qui seront morts en Christ ressusciteront premièrement. Ensuite nous, qui vivrons et qui serons restés sur la terre, nous serons enlevés tous ensemble avec eux dans les nuées, au-devant du Seigneur, et nous serons toujours avec le Seigneur." Ce même Paul dit aussi dans l'Epître aux Philippiens (iv. 5): "Le Seigneur va venir ;" et dans la 1ère aux Corinthiens (xii.): "Nous qui sommes parvenus aux derniers temps ;" et plus loin (xv. 51, 52): "Nous ne serons pas tous morts, mais nous serons tous changés en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette ; car la trompette sonnera, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons changés." C'est la croyance

des premiers Chrétiens qui est exprimée dans ces passages, comme nous le verrons, aussi, plus loin ; le temps a prouvé que c'était une erreur.

76-78°. Il est dit au chap. xxiv. de Matthieu que Jésus était assis sur le Mont des Oliviers lorsqu'on vint lui demander à quel signe on reconnaîtrait le temps de la destruction du Temple et de la résurrection des morts. Après avoir énuméré les signes précurseurs de la fin du monde, le Christ ajoute qu'aussitôt après on verra apparaître le Fils de l'Homme dans sa gloire. Jusqu'au vers. 28, il s'agit seulement de la destruction du Temple ; mais le ver. 29 et les suivants se rapportent au jour du jugement dernier et à la venue du Christ. C'est l'avis de Paley . . . ,[1] et d'autres théologiens protestants : " Et aussitôt après l'affliction de ces jours là, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera point sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les puissances des cieux seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'Homme paraîtra dans le ciel, alors aussi toutes les tribus de la terre se lamenteront, en se frappant la poitrine, et elles verront le Fils de l'Homme venir sur les nuées du ciel, avec une grande puissance et une grande gloire. Il enverra ses anges avec un grand son de trompette, et ils rassembleront ses élus des quatre vents, depuis un bout des cieux jusqu'à l'autre bout. . . . Je vous dis en vérité que cette génération ne passera point, que toutes ces choses n'arrivent. Le

[1] Ici ce sont les mêmes noms donnés ci-devant p. 112, seulement le second est écrit cette fois-ci *Astor*, qu'on peut lire aussi *Aster*, *Astar*, &c.

ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point." La venue du Christ et le jugement dernier doivent donc coïncider avec la destruction du Temple, ainsi qu'on le voit par les mots "*Et aussitôt après l'affliction de ces jours là.*" Les contemporains de Jésus avaient donc raison de regarder comme prochaine la fin de toutes choses, de même que les Apôtres et les premiers Chrétiens, auxquels on avait assuré que cette génération là ne serait pas passée que toutes ces choses ne se fussent accomplies. Et pourtant cette génération a passé, et bien d'autres après elle, et les cieux et la terre ne sont point passés. Le même récit se trouve dans Marc (xiii.), et dans Luc (xxi.), ce qui représente trois erreurs, la même prédiction étant rapportée par trois Evangélistes.

79-81°. On lit dans Matthieu (xxiv. 2) ces paroles de Jésus : "Je vous dis en vérité qu'il ne restera point ici pierre sur pierre qui ne soit renversée." Les interprètes Protestants disent que ces mots signifient que toutes les fois qu'on tentera de rebâtir le Temple, les constructions seront renversées. L'auteur de l'ouvrage "*Démonstration de la Religion de Vérité*" Tahqiq-din-Elhaqq (?), imprimé en 1846, dit à ce propos (p. 394) : "L'Empereur Julien l'apostat, voulut, trois cents ans après le Christ, rebâtir le Temple pour démentir cette prédiction. A peine eut-il commencé à poser les fondements, il s'éleva des globes de feu qui firent reculer les ouvriers, et depuis lors aucun n'a essayé de démentir les paroles de celui qui a dit : Le ciel et la terre passeront, et mes paroles ne passeront point." Le Dr. Keith a écrit ce qui suit,

dans un ouvrage qui a été traduit en persan sous le titre de "*Kéchful-athar fy-qisas-ambia Béni-Israïl*" (p. 70) :[1] "L'Empereur Julien permit aux Juifs de rebâtir Jérusalem et le Temple, et leur promit qu'il les rétablirait dans leur ancienne patrie. Les Juifs, on le comprend, apportèrent à cette tâche une ardeur égale à celle de Julien lui-même, et commencèrent la construction du Temple. Mais cela était contraire aux paroles de Jésus, et ne put se réaliser malgré le zèle et l'empressement des Juifs, et les encouragements que leur prodiguait l'Empereur. Les historiens païens rapportent que des boules de feu, sorties du sein de la terre et brulant quelquefois les ouvriers, rendirent la place inaccessible, tellement qu'on fut obligés de renoncer à l'entreprise." Cette tradition est erronée, ainsi que celle que nous rapporterons plus loin, dans ce chapitre. Thomas Newton dit (Comm. sur les Profécies, vol. ii. pp. 63, 64, éd. de Londres, 1803) : "Omar fut l'un des plus grands conquérants qui aient jamais désolé la terre, et durant un califat de dix ans et demi, il conquit toute la Péninsule arabique, la Syrie, la Perse, l'Egypte, assiégea et prit Jérusalem, qui se rendit en 637, après un siége prolongé ; il fit aux habitants chrétiens de cette ville des conditions très-larges et ne toucha à aucune de leurs églises. Il demanda seulement à l'évêque un emplacement pour y construire une mosquée. L'évêque lui indiqua la roche de Jacob et

[1] C'est l'ouvrage du Dr. Alex. Keith, "Evidence de la Religion Chrétienne prouvée par l'accomplissement des Prophécies ;" le passage n'es pas copié textuellement.

le site de l'ancien Temple de Salomon ; les Chrétiens avaient rempli ce lieu d'immondices et d'ordures, par dépit pour les Juifs ; Omar en fit faire le déblai en y travaillant de ses propres mains, par dévotion et par respect pour le lieu, exemple qui fut suivi par tous les chefs de son armée ; il y fit élever une mosquée, et c'est la première qui ait été bâtie à Jérusalem, et on dit que c'est là qu'Omar fut tué par un esclave. Le douzième Calife, Abd-el-Malek-ben-Merwan, agrandit cette mosquée et y ajouta de nouvelles constructions." Il résulte donc des paroles de Newton que la Mosquée d'Omar est construite sur le lieu même du Temple de Salomon, et cette mosquée subsiste depuis plus de douze-cents ans ; comment les paroles, que les Chrétiens attribuent à Jésus, ont-elles pu passer, bien que le ciel et la terre ne soient point passés encore ?[1] Cette prophétie étant aussi rapportée par Marc (xiii. 2), et par Luc (xxi. 6), nous pouvons pour cela compter trois erreurs.

82°. On lit dans Matthieu (xix. 28) : "Et Jésus leur dit : Je vous dis en vérité, à vous qui m'avez suivi, que lorsque le Fils de l'Homme sera assis sur le trône de sa gloire, dans le renouvellement qui doit arriver, vous aussi serez assis sur douze siéges jugeant les douze tribus d'Israël." Judas Iscariote ayant livré Jésus, et étant au nombre des damnés parcequ'il est mort impénitent, comme l'affirment les Chrétiens eux-mêmes, il s'en suit qu'il ne pourra pas occuper le *douzième siége.*

[1] Ici les Chrétiens peuvent répondre que Jésus-Christ parlait du Temple de Salomon, et que la Mosquée d'Omar *n'est pas le Temple.*

83°. Jean dit (i. 51) : "Jésus lui dit aussi : En vérité, en vérité, je vous dis que désormais vous verrez le ciel ouvert, et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'Homme." Ces paroles furent prononcées après le baptême, et après la descente du St. Esprit sur Jésus. Rien dans les Evangiles ne montre qu'à la suite de ces deux événements, on ait vu le ciel s'ouvrir et les anges monter et descendre vers Jésus, que la paix soit sur lui ; je ne nie pas que le Christ ait pu voir lui-même l'ange de Dieu descendre vers lui ; mais je nie l'ensemble des deux prédictions, c'est-à-dire, que des tiers aient vu les anges monter et descendre vers Jésus, comme il l'aurait promis.

84°. On lit dans Jean (iii. 13) : "Aucun n'est monté au ciel excepté celui qui en est descendu, le Fils de Dieu qui est au ciel." C'est encore une erreur ; Enoch et Elie sont montés au ciel (Gen. v. ; 2 Rois ii.).

85°. On lit dans Marc (xi. 23) : "Car je vous dis, en vérité, que quiconque dira à cette montagne : Ote-toi de là et te jette dans la mer, et qui ne doutera point dans son cœur, mais qui croira fermement que ce qu'il dit arrivera, tout ce qu'il aura dit lui sera accordé." Il est dit dans le même Evangile (xvi. 17, 18) : "Et voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru. Ils chasseront les démons en mon nom ; ils parleront de nouvelles langues ; ils prendront les serpents ; et quand ils auront pris quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades, et ceux-ci seront guéris." Et dans l'Evangile de Jean (xiv. 12) : "En vérité, en

vérité, je vous le dis: Celui qui croit en moi fera aussi les œuvres que je fais, et il en fera même de plus grandes . . . ." Jésus affirme ici, et d'une manière générale, sans limitation de temps ni de personne, que quiconque aura la foi pourra remuer les montagnes. Or jusqu'ici nous n'avons point d'exemple que de pareils miracles aient été accomplis. Les savants Protestants reconnaissent qu'après la première génération des Chrétiens, il n'y a plus eu de miracles bien constatés. Nous avons vu aux Indes, des savants Catholiques et Protestants qui, après avoir fait les plus grands efforts pour apprendre notre langue, le dialecte d'Oude, n'ont jamais réussi à le parler correctement, et ils confondent souvent le masculin avec le féminin et *vice versa;* bien loin de pouvoir exorciser les démons, prendre les serpents, boire le poison, ou guérir les malades. Le fait est que les Chrétiens de nos temps n'ont pas en réalité la vraie foi, et c'est pour cette raison qu'ils ne peuvent plus faire de miracles. Je rapporterai ici, d'après "Le Miroir de la Vérité" —(*Mir-at-Ussuduq*, ouvrage traduit de l'anglais dans le dialecte d'Oude par le Prêtre Thomas Inglis, de la secte Catholique, et imprimé en 1815, pp. 105-107)— deux faits qui montrent quels résultats ont eus les essais de miracles tentés par les chefs respectés de la secte Protestante: 1°, En Décembre 1543, Luther voulut exorciser un enfant, mais il lui arriva ce qui arriva aux Juifs dont il est parlé dans les Actes des Apôtres (xix. 16), c'est-à-dire, que le diable sauta sur lui et le meurtrit de coups; l'un des disciples du *Réformateur*, voyant que le diable avait saisi le

maître et menaçait de l'étrangler, voulut s'enfuir, mais la peur l'avait tellement transi, qu'il ne put ouvrir la serrure, et son domestique dut lui passer par la fenêtre une hâche avec laquelle il brisa la porte. 2°, Calvin induisit un homme appelé Bromius à feindre le mort, et à se laisser ressusciter par lui : il lui recommanda de retenir sa respiration et de rester dans cet état jusqu'à ce que Calvin lui eût dit : "Bromius, lève-toi." Il donna aussi les instructions nécessaires à sa femme pour qu'elle feignît de le croire mort et de le pleurer. Bromius fit le mort et sa femme jeta les hauts cris qui attirèrent les parents et les amis. Sur ces entrefaites Calvin se présenta, et dit à ceux qui pleuraient : "Ne pleurez pas, je le ressusciterai." Après avoir fait les prières d'usage, il prit la main du prétendu cadavre et dit : "Au nom de Dieu lève-toi." Mais Bromius ne bougea pas ; il était réellement mort, car Dieu l'avait puni de sa ruse. Quand la femme de ce malheureux vit ce qui était arrivé, elle se mit à pleurer sérieusement, et à crier : "Mon mari était vivant, et Calvin l'a induit à faire le mort, et maintenant le voilà froid comme une pierre." Voilà les miracles de leurs grands personages ! Luther et Calvin étaient cependant considérés, par leurs disciples et leurs adhérents, comme des *hommes de bien*[1] à l'égal de leur fameux champion Paul. S'il en est ainsi de ces *grands chefs*, que doit-il en être de leurs inférieurs ? De plus, le Pape Alexandre VI., chef de l'Eglise Romaine et vice-Dieu (vicaire de Dieu) sur la terre, selon la croyance des Catholiques, but

[1] En Arabe il y a *leurs sanctifiés* ou des hommes considérés comme saints ; on pourrait dire comme *modèles*.

la coupe de poison, qu'il avait préparée pour un autre, et en mourut. Puisque le vicaire de Dieu sur la terre n'a pas pu résister au poison il n'y a pas à s'étonner si ses inférieurs n'y résistent pas non plus. On voit par ce qui précède que les chefs les plus distingués des sectes chrétiennes sont privés des "*signes de la vraie foi*" promis par le Christ à ses fidèles.

86°. On lit dans Luc (iii. 27) : "Fils de Johanna, fils de Rhéfa, fils de Zorobabel, fils de Salathiel, fils de Néri." Il y a trois erreurs ici : 1°, Les noms des fils de Zorobabel se trouvent dans le 1er livre des Chroniques (iii. 19), et Rhéfa n'y est pas mentionné. 2°, Zorobabel est fils de Fedaïa et *neveu* de Salathiel. 3°, Salathiel est fils de Jéchonias et non de Néri, d'après Matthieu.

87°. Luc dit aussi (iii.) : " Sala, fils de Kaïnan, fils d'Arphaxad,"—nouvelle erreur. Sala est fils, et non petit-fils, d'Arphaxad (Gen. xi.; 1 Chron. i.). Les traductions n'ont pas chez les Protestants une autorité supérieure à celle du texte hébraïque ; on ne peut s'en prévaloir s'il y en a quelques-unes qui corroborent cette erreur de Luc. Les Protestants eux-mêmes soutiennent cette opinion ; et nous autres nous pouvons ajouter que ces traductions, s'il y en a, doivent avoir été altérées à dessein par les Chrétiens pour justifier leur Evangéliste.

88°. On lit dans le 2e chap. de Luc (vers. 1, 2) : "En ce temps-là, on publia un édit de la part de César-Auguste, pour faire un dénombrement de tous les habitants de la terre. Ce dénombrement se fit

seulement lorsque Cyrénius eut le gouvernement de la Syrie." Les mots "tous les habitants de la terre," veulent dire les habitants de tout l'empire romain, ou bien ceux de toute la Palestine. Or aucun des historiens grecs, contemporains de Luc, ou antérieurs à lui de quelques années, ne mentionne ce recensement. Et si quelques écrivains des siècles postérieurs l'ont fait, ils ne peuvent qu'avoir copié Luc lui-même. De plus Cyrénius a été gouverneur de Syrie quinze ans après la naissance du Christ. Comment accorder le recensement qui a eu lieu de son temps, et la nativité de Jésus, qui avait eu lieu quinze ans avant? Ce même Evangéliste avait dit au chap. i. qu'Elisabeth conçut "au temps d'Hérode," et Marie *six mois* après sa cousine. Marie serait donc restée enceinte quinze ans! Pour faire disparaître cette contradiction quelques commentateurs ont prétendu que les versets du 11e chap. cités ici ont été interpolés.

89°. On lit dans Luc (iii. 1): "La quinzième année du règne de Tibère-César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode étant tétrarque de Galilée, Philippe son frère tétrarque d'Iturée et de la contrée de Trachonite, et Lysanias tétrarque d'Abilène." Les historiens reconnaissent qu'il y a ici une erreur, car il est prouvé qu'il n'y avait pas un tétrarque d'Abilène, contemporain de Pilate et d'Hérode, appelé Lysanias.

90°. Dans le même Evangile on lit (iii. 19): "Mais Hérode le tétrarque ayant été repris par Jean au sujet d'Hérodias, femme de Philippe son frère." Nous avons vu ci-dessus (§ 56) qu'il y a ici une erreur; les

interprètes l'attribuent à une faute de copiste, comme nous le verrons plus loin, mais la faute est bien de Luc.

91°. Marc (vi. 17) : "Car Hérode avait envoyé prendre Jean et l'avait fait lier dans la prison, à cause d'Hérodias, femme de Philippe son frère, parcequ'il l'avait épousée." Erreur comme on le sait déjà. Les traductions arabes altèrent le texte, et omettent le nom de Philippe. Mais nous sommes si habitués à ces procédés de la part des Chrétiens, que nous ne nous plaindrons pas pour si peu de chose.

92-94°. On lit dans Marc (ii. 25, 26) : "Mais il leur dit : N'avez-vous jamais lu ce que fit David, quand il fut dans la nécessité, et qu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui ? Comment il entra dans la maison de Dieu, du temps d'Abiathar, souverain sacrificateur, et mangea les pains de proposition, qu'il n'était permis de manger qu'aux sacrificateurs, et en donna même à ceux qui étaient avec lui ?" Les mots "ceux qui étaient avec lui" sont une erreur, car David était seul. 2°, Le grand prêtre était Akimélek, et non Abiathar (cf. 1 Sam. xxi. 22). Ce sont trois erreurs que Marc a commises, et la troisième est reconnue comme telle par la majorité des commentateurs, comme on le verra au liv. ii.

95°, 96°. Les mêmes mots se retrouvent dans Luc (vi.) : "Ceux qui étaient avec lui," dit l'Evangéliste, répétant deux fois l'érreur de Marc.

97°. La 1ère Epître aux Corinthiens (xv. 5) contient ces mots "Christ a été vu de Céphas, ensuite des douze Apôtres." Mais Judas étant mort avant cette

apparition, le nombre des Apôtres était réduit à onze, c'est pourquoi Marc dit (xvi.) : "Il apparut aux onze comme il étaient à table."

98–100°. Matthieu rapporte (x. 19, 20) ces paroles du Christ : "Quand on vous livrera à eux, ne soyez point en peine, ni de ce que vous direz, ni comment vous parlerez ; car ce que vous aurez à dire vous sera inspiré à l'heure même. Ce n'est pas vous qui parlerez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parlera par vous." Luc dit (xii. 11) : "Quand on vous mènera dans les synagogues, et devant les magistrats et les puissances, ne vous mettez pas en peine de quelle manière vous répondrez pour votre défense, ni de ce que vous aurez à dire, car le Saint-Esprit vous enseignera en ce même instant ce qu'il faudra que vous disiez." Les mêmes paroles se retrouvent dans Marc xiii. Ainsi d'après les trois Evangélistes, les paroles que les Disciples de Jésus devaient prononcer devant leurs juges leur auraient été inspirées par le Saint-Esprit. Cependant on lit dans les Actes des Apôtres (xxiii. 1-5) : "Paul ayant les yeux arrêtés sur la conseil, parla ainsi : Mes frères, j'ai vécu jusqu'à présent devant Dieu en toute bonne conscience. Sur cela le souverain sacrificateur Ananias commanda à ceux qui étaient près de lui de le frapper sur le visage. Alors Paul lui dit : Dieu te frappera, muraille blanchie ; car tu es assis pour me juger selon la loi, et tu violes la loi en commandant qu'on me frappe. Et ceux qui étaient présents lui dirent : Injuries-tu ainsi le souverain sacrificateur de Dieu ? Paul leur répondit : Mes frères, je ne savais pas que ce fût le

souverain sacrificateur, car il est écrit : Tu ne maudiras point le prince de ton peuple." Comment Paul, que la généralité des Chrétiens, adorateurs de la Trinité, considèrent comme Apôtre, par la mission spéciale, dont il aurait été honoré, et qui se considérait lui-même comme l'égal du Prince des Apôtres, Pierre,—et les Protestants le considèrent comme tel,—comment, dis-je, ce grand *saint* a-t-il pu se tromper en cette occasion ? Les paroles n' étaient-elles pas *toutes* inspirées par l'Esprit-Saint d'après la doctrine des Evangélistes ? Le Saint-Esprit pourrait-il se tromper d'après messieurs les Trinitaires ? Nous verrons plus loin au chap. iv. que les savants chrétiens reconnaisent qu'il y a ici une contradiction.

101°, 102°. On lit dans Luc (iv. 25), et dans l'Epître de Jacques (v. 17), " Qu'au temps d'Elie le ciel fut fermé trois ans six mois." Cependant le 1er livre des Rois (xviii.) nous dit que la pluie tomba la troisième année. Le fait se trouvant dans Luc, comme ayant été dit par Jésus lui-même, et étant répété dans l'Epître de Jacques, cela constitue deux erreurs.

103°. Luc rapporte (i.) ces paroles de l'Archange Gabriel à Marie au sujet du Christ : " Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il règnera éternellement sur la maison de Jacob, et il n'y aura point de fin à son règne." Remarquons : 1°, Que Jésus est un des fils de Joachim (Matt. i.) qui ne peuvent pas monter sur le trône de David, d'après Jérémie (xxxvi.). 2°, Qu'il ne monta point sur le trône de David et ne régna point sur la maison de Jacob : mais, au contraire, que ce furent les Juifs

qui le livrèrent à Pilate, et qui le crucifièrent après l'avoir accablé d'insultes. On sait d'ailleurs (Jean vi.) que Jésus ne voulait point de la royauté ; et c'eût été une révolte de sa part contre la volonté de Dieu, si ce qu'on a fait dire à Gabriel était vrai.

104°. On lit dans Marc (x. 29) : " Et Jésus répondit : Je vous dis en vérité, qu'il n'y a personne, qui ait quitté maison, ou frères, ou sœurs, ou père, ou mère, ou femme, ou enfants, ou des terres, pour l'amour de moi ou de l'Evangile, qui n'en reçoive dès à présent, dans ce siècle, cent fois autant, des maisons, des frères, des sœurs, des mères, et des enfants, et des terres, avec des persécutions ; et dans le temps à venir, la vie éternelle." Et dans le 18e chapitre de Luc : " Je vous dis en vérité, qu'il n'y a personne, qui ait quitté maison, ou père, ou mère, frère, femme, ou enfant pour l'amour du royaume de Dieu, qui ne reçoive beaucoup plus en ce temps-ci, et dans le siècle à venir la vie éternelle." Comment peut-il se faire qu'en quittant sa femme, on en reçoive cent, s'il n'est pas permis aux Chrétiens d'avoir plus d'une femme à la fois ? Et si ces paroles veulent dire que le fidèle aurait cent femmes *croyantes* sans mariage, ce serait bien pis encore, car ce serait favoriser le concubinage. Et les mots " des terres avec des persécutions," quel sens ont-elles ? Jésus promet des récompenses, et les persécutions sont loin d'être une rétribution qui puisse faire plaisir.

105°. Marc, en racontant l'histoire du démoniaque (v.) dit : " Et tous ces démons le priaient, en disant : Envoie-nous dans ces pourceaux, afin que nous y

entrions. Et aussitôt Jésus le leur permit. Alors ces esprits immondes, étant sortis, entrèrent dans les pourceaux, et le troupeau se précipita avec impétuosité dans la mer, et ils se noyèrent dans la mer. Or il y en avait environ deux mille." On sait que le commerce de ces animaux était défendu aux Juifs; aucun des Chrétiens, qui pouvaient en manger à cette époque, n'était assez riche pour posséder un pareil troupeau; à qui donc appartenait les pourceaux? Jésus aurait pu faire sortir les démons sans les faire entrer dans les pourceaux; ou bien il aurait pu les envoyer dans un seul de ces animaux. Il aurait épargné au propriétaire le préjudice considérable résultant de la perte de tout le troupeau, qui devait, en ce temps-là, représenter un capital, à l'égal d'un troupeau de moutons ou de chèvres, comme il représente de nos jours chez les mangeurs de cet animal.

106°. On lit dans Matthieu (xxvi.) ces paroles de Jésus aux Juifs: "Je vous dis que vous verrez ci-après le Fils de l'Homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel." C'est encore une erreur, car les Juifs ne virent jamais Jésus assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nues du ciel, ni avant, ni après sa mort.

107°. Luc dit (vi. 40): "Le disciple n'est pas au-dessus de son maître, mais tout homme accompli sera égal à son maître." Il me semble qu'il y a erreur ici. On a de nombreux exemples de disciples qui ont été supérieurs à leurs maîtres.

108°. Luc rapporte (xiv. 26) ces paroles de Jésus:

"Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses sœurs, ses frères, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple." Cette morale étrange n'est pas d'accord avec l'enseignement de Jésus. Celui qui a dit aux Juifs (Matt. v.) : "Dieu nous a dit : Honore ton père et ta mère, et celui qui les méprisera mourra de mort," ne peut pas avoir prêché la haine des parents et de la famille.

109°. Jean (xi. 49-52) : "Caïphe, l'un d'entre eux, qui était souverain sacrificateur de cette année-là, leur dit : Vous n'y entendez rien ; et vous ne considérez pas qu'il est à propos qu'un homme seul meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse pas. Or, il ne dit pas cela de son propre mouvement ; mais étant le sacrificateur de cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation ; et non seulement pour la nation, mais aussi pour rassembler en un seul corps les enfants de Dieu qui sont dispersés." Il y a plusieurs erreurs à relever dans ce passage : 1°, Jean semble vouloir dire que le souverain sacrificateur avait, par la nature même de ses fonctions, le don de prophétiser, ce qui est assurément une théorie fausse. 2°, La prophétie ne pouvait se rapporter qu'au peuple d'Israël. Ainsi Jésus ne serait mort que pour la nation Juive et non pour l'humanité tout entière, comme le croient les adorateurs de la Trinité, et les paroles de l'Evangéliste, "et non seulement pour la nation, mais," &c., doivent donc être considérées comme une addition contraire à la prophétie.

3°, Ce sacrificateur, auquel l'Evangéliste accorde le don de prophétie, est le même qui a condamné Jésus à mort, qui l'a maltraité et qui l'a frappé, comme on le voit par les passages suivants de Matthieu (xxvi. 57-67) : "Mais ceux qui avaient saisi Jésus, l'amenèrent chez Caïphe, le souverain sacrificateur, où les scribes et les anciens étaient assemblés. . . . Mais Jésus se tut. Alors le souverain sacrificateur prenant la parole, lui dit : Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu. Jésus lui répondit : Tu l'as dit ; et même je vous dis, dorénavent vous verrez le Fils de l'Homme assis à la droite de la puissance, et venant sur les nuées du ciel. Alors le souverain sacrificateur déchira ses habits, disant : Il a blasphémé ; qu'avons-nous plus besoin de témoins ? Vous venez d'entendre son blasphème, que vous en semble ? Ils répondirent : Il a mérité la mort. Alors ils lui crachèrent au visage et le frappèrent de leurs mains ; et quelques-uns lui donnèrent des soufflets, lui disant : Christ ! prophétise-nous qui est celui qui t'a frappé." Le quatrième Evangéliste dit aussi (xviii. 13, 14) : "Et ils l'amenèrent premièrement à Anne, parcequ'il était beau-père de Caïphe, qui était le souverain sacrificateur cette année-là. Et Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs, qu'il était à propos qu'un seul homme mourût pour le peuple." Si Caïphe avait eu le don de prophétie, ainsi que le croit l'Evangéliste, aurait-il conseillé de faire mourir Jésus ? Aurait-il permis qu'on le maltraitât ? Comment un *prophète* aurait-il pu vouloir

la mort de son *Dieu?* Si le don de prophétie peut se concilier avec de pareilles énormités, nous autres, Dieu merci, nous n'avons point de *prophètes* de cette espèce. D'après cette théorie, on pourrait considérer, Jésus, lui-même, comme un prophète que le démon de l'orgueil aurait égaré et porté à se révolter contre son Dieu jusqu'à prétendre à la divinité, car on ne saurait alléguer, en faveur de Jésus seulement, l'impeccabilité (ou infallibilité) que les Chrétiens et les Juifs ne reconnaissent pas aux autres prophètes; mais la vérité est que, ni Jean a jamais soutenu de pareilles absurdités, ni Jésus a prétendu à la divinité. Ce sont des contes inventés après coup par les Trinitaires. Si l'on admet l'authenticité des paroles de Caïphe, il faut les interpréter dans un tout autre sens : Les Disciples de Jésus croyaient qu'il était le Messie ; selon la tradition juive, le Messie devait être un roi puissant, qui aurait rétabli l'empire juif; cela fit craindre, au grand sacrificateur et aux autres dignitaires, que la croyance en Jésus, comme étant le vrai Messie, ne se propageât parmi les Juifs et ne produisît des troubles qui auraient provoqué les sévérités des empereurs romains. Voilà pourquoi Caïphe a dit : "Il vaut mieux qu'un homme périsse pour toute la nation." C'est-à-dire qu'il valait mieux faire périr Jésus pour la tranquillité de la nation ; il n'a pas voulu dire : pour le salut des âmes et leur affranchissement du péché originel, qui vient selon les Chrétiens de la transgression d'Adam, arrivée plusieurs milliers d'années avant la naissance de Jésus, parceque c'est là

une croyance erronée que les Israëlites ne partagent point. C'est peut-être pour cette raison que l'Evangéliste s'est ravisé au chap. xviii.; en remplaçant le mot "*prophétisé*" par "conseillé," il y a en effet une grande différence entre les deux mots, et l'Evangéliste a bien fait de substituer le second au premier, quoiqu'en le faisant il se soit contredit.

110°. On lit dans l'Epître aux Hébreux (ix. 19-21) : "Car après que Moïse eut prononcé à tout le peuple tous les commandements de la loi, il prit le sang des veaux et des boucs, avec de l'eau, et de la laine teinte en écarlate, et de l'hysope, et il en fit aspersion sur le livre même et sur tout le peuple ; disant : Ceci est le sang du testament que Dieu a ordonné en votre faveur. Puis il fit de même aspersion du sang sur le tabernacle, et sur tous les vaisseaux qui servaient au culte." Il y a trois erreurs dans ce passage : 1°, Ce n'était pas du sang de veau et de bouc, mais du sang de taureau dont Moïse aspergea le peuple. 2°, L'aspersion se fit avec du sang seulement, sans eau, ni laine, ni hysope. Moïse n'aspergea point le livre lui-même, ni les vaisseaux du culte, mais il versa la moitié du sang sur l'autel, et l'autre moitié sur le peuple. Voici, en effet, ce que dit l'Exode (xxiv. 3-6) : "Moïse vint et annonça au peuple toutes les paroles de l'Eternel et toutes les lois. Tout le peuple répondit d'une voix unanime, et ils dirent : Toutes les paroles que l'Eternel a prononcées nous les exécuterons. Moïse écrivit toutes les paroles de l'Eternel ; et s'étant levé de bon matin il construisit un autel au

bas de la montagne, ainsi que douze stèles pour les douze tribus d'Israël. Il envoya les jeunes gens des enfants d'Israël, qui offrirent des holocaustes et qui firent des sacrifices pacifiques à l'Eternel, des taureaux. Moïse prit la moitié du sang et le mit dans des bassins, et répandit l'autre moitié du sang sur l'autel. . . . Il prit le livre de l'alliance et le lut au peuple ; ils dirent : Tout ce que l'Eternel a dit nous le ferons et nous écouterons. Moïse prit le sang et le répandit sur le peuple, et dit : Voici le sang de l'alliance que l'Eternel a faite avec vous sur toutes ces choses."

Il me semble que les erreurs que nous venons de signaler ont été la cause de la défense, faite à tous les fidèles par l'Eglise Romaine, de lire la Bible ; cette Eglise dit que le mal, qui peut venir de cette lecture, est plus grand que le bien qu'on en peut tirer, et cette proposition est, à coup sur, bien fondée. Toutes ces erreurs, peu remarquées, lorsque la Bible n'était pas répandue, ont pu être remarquée de tout le monde lorsque les Protestants propagèrent ce livre. On lit dans l'ouvrage intitulé les " Treize Epîtres " (*Atthalath àcharat resalat*), imprimé à Beyrouth en 1849 (pp. 417, 418) : " Examinons maintenant un canon établi avant le Concile de Trente, et approuvé postérieurement par les Papes ; ce canon dit que la lecture des Ecritures en langue vulgaire, pouvant avoir des effets pernicieux, qui dépassent de beaucoup le profit qu'on peut tirer des Livres Saints, les évêques devront autoriser préalablement les fidèles qu'ils croiront, sur

l'avis du confesseur, en état de profiter de cette lecture, et il ne sera permis de lire que les traductions autorisées par l'Eglise; les autorisations devront être données par écrit, et seront personnelles. Si quelqu'un ose lire les Ecritures sans avoir reçu l'autorisation, il commet un péché, dont il ne sera *absous* qu'après avoir livré son exemplaire aux autorités ecclésiastiques." [1]

[1] La lecture de la *Vulgate* (qui était la langue *vulgaire*) a toujours été permise aux Catholiques, sans autorisation préalable. C'est depuis que les Protestants ont commencé à répandre *leurs Bibles,* que l'Eglise romaine a fait ces restrictions. Et ce n'est pas seulement les traductions *non-autorisées* de la Bible qu'il n'est pas permis de lire. Il est expressément défendu à tout fidèle, et de la manière la plus stricte et la plus absolue, de lire, ou de posséder seulement, sans une autorisation spéciale, tout ouvrage religieux émanant d'un auteur non-catholique ; plus le livre est contraire au Catholicisme, plus *le péché* est grave, et le prêtre ne peut *absoudre* le pécheur que sur la promesse formelle de celui-ci, en preuve de son repentir, qu'il n'y reviendra plus ; et encore *doit-il* lui imposer, en *expiation* de son péché, une *pénitence* proportionnée à la gravité de ce même péché ; et tant que la pénitence n'est pas faite, l'absolution reste sans effet.

CHAPITRE IV.

INSPIRATION DE L'ÉCRITURE.

L'INSPIRATION de tous les livres de l'Ecriture n'est pas soutenable, pas plus que l'inspiration littérale de chacun des faits qui y sont racontés. Je prouverai cela par plusieurs arguments.

1°. Les nombreuses contradictions, qui embarrassent si souvent les interprètes, et dont on tâche de se débarrasser, tantôt en les mettant sur le compte des copistes, tantôt en forçant le sens des mots, contradictions dont nous en avons donné plus de cent exemples dans la 1ère section du chapitre précédent, ne sont, certainement pas, une preuve de *l'inspiration divine.*

2°. Les nombreuses erreurs de fait qui se trouvent dans l'Ecriture sont incontestables. Nous en avons indiqué plus de cent dans la 2e section du dit chapitre ; et les écrits inspirés sont bien loins d'admettre de si grandes différences dans les mots, et des contradictions dans le sens.

3°. On trouve dans l'Ecriture des altérations volontaires, qu'on ne saurait assurément considérer comme inspirées. Nous en verrons de nombreux exemples au liv. ii., s'il plaît à Dieu.

4°. Le livre de Baruch, celui de Tobie, de Judith

de la Sagesse, l'Ecclésiastique, le 1[er] et le 2[e] livre des Macchabées, dix versets du 10[e] chap. d'Esther, et six chaps. (xi.-xvi.) du même livre, le chant des Trois Enfants dans le 3[ème] chap. de Daniel, les chaps. xiii. et xiv. du même livre, sont considérés par les Catholiques comme faisant partie de l'Ancien Testament. Les Protestants ont, cependant, établi d'une manière indiscutable que ces livres ne sont pas authentiques ; les Juifs refusent, de même, de les reconnaître. Le 3[e] livre d'Esdras fait partie du canon dans l'Eglise Grecque, bien que les Catholiques et les Protestants aient prouvé qu'il n'a aucun caractère d'authenticité. Le livre des Juges ne serait pas inspiré, non plus, à en croire ceux qui attribuent la composition de cet ouvrage à Phinéas, et ceux qui l'attribuent à Ezéchie. D'après ceux qui attribuent "Ruth" à Ezéchie, ce livre aussi ne serait pas inspiré. Le livre de Néhémie, d'après l'opinion générale, n'est pas inspiré surtout les 26 premiers versets du chap. xii. Le livre de Job n'est pas non plus inspiré, selon Maimonide, Le Clerc, Michaëlis, Semler, l'Evêque Stock, Théodore, et le grand fondateur de la secte protestante, Luther ; il ne peut pas l'être non plus selon ceux qui l'attribuent à Elihu, ou à un de ses descendants. Les chaps. xxx. et xxxi. des Proverbes de Salomon ne sont pas reconnus comme inspirés ; l'Ecclésiaste ne l'est pas non plus selon les Talmudistes : les mêmes doutes existent à l'égard du Cantique des Cantiques d'après Théodore, le Père Simon, Le Clerc, Whiston, Semler, et Castalio. Le savant Stahelin rejette 27 chapitres d'Isaïe. L'Evangile de Matthieu n'est pas d'inspiration

divine, vu qu'il a été établi que l'original, perdu depuis un temps immémorial, était en hébreu, et que celui que nous possédons maintenant n'est qu'une traduction dont on ignore l'auteur. L'Evangile de Jean est apocryphe aussi, selon Stahelin et Bretschneider. Grotius refuse d'admettre l'authenticité du dernier chapitre de cet Evangile. Toutes les Epîtres de Jean seraient tout aussi douteuses, d'après Bretschneider et la secte des Alogiens. La 2ème Epître de Pierre, l'Epître de Jude, celle de Jacques, la 2e et la 3ème de Jean, et l'Apocalypse de Jean, donnent lieu aux mêmes objections, ainsi que nous l'avons déjà vu au chap. ii. de ce livre.

5°. Horne dit dans son Introduction (éd. de 1822, vol. i. p. 131) : "En admettant que quelques livres des prophètes ont été perdus, il faudra admettre que ces livres n'étaient pas inspirés. Augustin a montré cela par des arguments très-sérieux. "Il y a une foule de faits," dit-il, "dans l'histoire des rois de Juda et d'Israël, pour lesquels on nous renvoie à des écrits de prophètes qui ne se trouvent point dans le canon reconnu par l'Eglise." Il ne peut donner de ce fait d'autre explication, que celle-ci : les écrits des prophètes se divisent en deux parties, dont une dogmatique, écrite par inspiration divine, et une autre historique, non inspirée." Le même auteur dit (vol. i. p. 133), en parlant de la perte du livre "Des guerres du Seigneur," dont il est fait mention dans les Nombres (xxi. 14) : "Ce livre qu'on croit perdu, est, d'après le savant Dr. Lightfoot, un ouvrage composé par Moïse, après qu'il eut défait les Amalécites,

pour l'instruction de Josué. Ce livre contenait une exposition historique de la guerre et des instructions sur les mesures à adopter à l'avenir, et ne pouvait pas faire partie du canon, n'étant qu'un ouvrage de circonstance, nullement inspiré."[1]

Dans la note (ii.) de l'appendice au 1er vol. Horne ajoute : "Quand on dit que les Ecritures sont d'inspiration divine, nous ne devons pas entendre que le Tout-Puissant a suggéré chaque mot, ou dicté chaque expression. De la diversité des styles dont ces livres sont écrits, et de la différente manière dont les mêmes faits sont racontés ou prédits par les différents auteurs, il paraît que les écrivains sacrés avaient le pouvoir d'écrire chacun selon son tempérament, sa capacité, et ses habitudes." Il ajoute que ces écrivains ne recevaient l'inspiration divine que quand il était nécessaire, et qu'il y a plusieurs sortes et plusieurs degrés d'inspiration.

6°. Dans le dernier volume du Commentaire de Henry et Scott on lit ce qui suit, pris de l'ouvrage *d'Alexander sur le Canon* :—"Il n'est point nécessaire d'admettre que tout ce qu'un prophète a écrit soit révélé ou canonique. Le fait que Salomon a écrit un livre canonique ne prouve pas que toutes les autres compositions du même auteur ont ce caractère. Il ne faut pas oublier que les Prophètes et les Apôtres ne recevaient l'inspiration divine que dans des occasions spéciales et pour des sujets particuliers." L'ouvrage d'Alexander est très-estimé chez les Protestants.

[1] Ces deux passages, et le premier surtout, sont un *résumé* de ce qui est dans Horne.

7°. Je lis dans la "Cyclopædia Britannica," ouvrage auquel ont collaboré les savants anglais les plus distingués (vol. xi. p. 274): "On a longuement discuté cette question de l'inspiration littérale de l'Ecriture. Jérome, Grotius, Erasme, Procope, et une foule de théologiens récents, se sont prononcés contre la doctrine de l'inspiration littérale." On lit dans un autre endroit du même ouvrage (vol. xix. p. 20): "Ceux qui soutiennent la théorie de l'inspiration littérale doivent rencontrer de grandes difficultés dans la démonstration pratique." Il y est dit aussi: "Si l'on nous demandait: Quelles sont les parties de l'Ecriture que vous admettez comme inspirées? nous répondrions: Nous ne saurions nous refuser à reconnaître l'inspiration de tous les livres et de tous les passages qui établissent un point quelconque du dogme; quant aux circonstances particulières, les Apôtres ont pu les retenir sans besoin de révélation."

8°. On lit dans la "Rees' Cyclopædia," ouvrage publié par le Dr. Rees et par plusieurs autres savants anglais, et qui jouit d'une grande autorité (vol. xiv.): "On a soutenu que l'inspiration de l'Ecriture s'accorde difficilement avec les erreurs qu'on y trouve, et avec la conduite des personnages auxquels on en attribue la rédaction. Comparez, par exemple, les versets 19 et 20 du chap. x. de Matthieu, et Marc xiii. 11, avec les Actes des Apôtres xiii. 1-6. On a dit aussi que les Apôtres ne se regardaient pas, les uns les autres, comme des hommes inspirés, ainsi qu'on le voit par leur discussions au concile de Jérusalem, et par la conduite de Paul à l'égard de Pierre. On a dit

aussi que les premiers Chrétiens ne regardaient pas les Apôtres comme impeccables (Actes des Apôtres, xi. 2, 3, xxi. 20-24). On a dit aussi que Saint Paul, qui ne se regardait inférieur en rien aux plus excellents Apôtres (2 Cor. xi. 5, xii. 5), ne se considérait pas pour cela toujours comme inspiré (1 Cor. vii. 10, 12, 25, 40; 1 Cor. xi. 17; 2 Cor.). D'ailleurs, les Apôtres ne disent jamais qu'ils vont parler au nom de Dieu. Michaëlis a apprécié les arguments des deux partis avec le calme et l'impartialité qui sont indispensables dans un sujet aussi grave, et il est d'avis que dans les Epîtres, l'inspiration est certainement utile, mais que, dans la partie historique, comme les Evangiles et les Actes, le défaut d'inspiration n'est pas nuisible et peut même être de quelque utilité. Les véritables preuves de la foi chrétienne sont la mort du Christ, sa résurrection, et ses miracles, attestés par les Evangélistes, considérés comme historiens. Leur témoignage en pareille matière, doit avoir la même valeur que tout autre, car dire que les faits racontés dans les Evangiles sont vrais, parcequ'ils sont écrits sous l'inspiration divine, est une pétition de principe; l'inspiration dépend, en effet, de la vérité de ces faits; ainsi le témoignage des Evangélistes doit être accepté, en lui-même, et indépendemment de leur inspiration. *M. Cardwell*, dans son traité sur l'inspiration de l'Ecriture, adopte les vues de Michaëlis. Quant aux livres attribués aux disciples des Apôtres, tels que l'Evangile de Marc, celui de Luc, et les Actes, Michaëlis hésite fort à les considérer comme inspirés."

9°. Watson dit, d'après Benson, dans le 4e volume de son traité de l'inspiration des Ecritures, que l'Evangile de Luc n'est pas inspiré. Il cite à l'appui de cela le commencement de cet Evangile (vers. 1-4) : " Plusieurs ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses dont la vérité a été connue parmi nous avec une entière certitude, selon que nous les ont apprises ceux qui les ont vues eux-mêmes dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole, j'ai cru aussi, très-excellent Théophile, que je devais te les écrire par ordre, après m'en être exactement informé dès leur origine ; afin que tu reconnaisses la certitude des choses dont tu as été instruit." Tel est aussi le sentiment des premiers Chrétiens. Irénée dit que Luc nous a transmis ce qu'il avait appris des Apôtres ; Jérôme dit que Luc tient ses renseignements non-seulement de Paul, qui n'a pas connu personnellement le Christ, mais aussi des Apôtres. Watson ajoute (*loc. cit.*) : " En matière de foi, et lorsqu'ils énonçaient un point du dogme, les Apôtres avaient certainement le secours de l'inspiration. Mais dans tout le reste, ils étaient comme les autres hommes, parlaient et écrivaient d'après leurs jugements personnels et sans le secours de l'inspiration. Dans la vie ordinaire, ils agissaient selon leurs lumières, et ne suivaient aucune inspiration en parlant ni en écrivant. Ainsi Paul a pu écrire à Timothée sans aucune inspiration : 'Ne continue pas à ne boire que de l'eau ; mais use d'un peu de vin à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions' (1 Tim. v. 23) ; et au même, 'Quand tu viendras, apporte

avec toi le manteau que j'ai laissé à Troas chez Carpus, et les livres, et surtout les parchemins' (2 Tim. iv. 13). De même il a pu écrire à Philémon : 'Prépare-moi un logis '(Phil. 22) ; et à Timothée, 'Eraste est resté à Corinthe, et j'ai laissé Trophine malade à Milet.' Ces circonstances ne me regardent pas, ce sont des détails particuliers de la vie de St. Paul. Dans la 1ère aux Corinthiens (vii. 10) il dit : 'Quand à ceux qui sont mariés, je leur ordonne, non pas moi, mais le Seigneur ;' et dans le même chapitre (25), 'Pour ce qui est des vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, mais je vous donne un conseil.' . . . Dans les Actes (xvi. 6) on lit ces mots : 'Puis ayant traversé la Phrygie et la Galatie, le St.-Esprit leur défendit d'annoncer la parole en Asie. Mais (ajoute le ver. 7), étant venus en Mysie, ils se disposaient à aller en Bythinie, mais l'Esprit ne le leur permit pas.' Il ressort de tout cela que les Apôtres se guidaient généralement d'après leurs lumières personnelles, et que dans des circonstances spéciales, intéressant la foi, ils recevaient le secours du Saint-Esprit. Voilà pourquoi dans leur vie particulière, on voit les Apôtres se tromper comme les autres hommes (Actes xxiii. 3-5 ; Rom. xv. 24, 28 ; 1 Cor. xvi. 5-8 ; 2 Cor. xi. 15-18)." Je lis, aussi, dans l'*Encylopédie de Rees* déjà citée, ce qui suit (vol. xix.) : "Les vues du Dr. Benson au sujet de l'inspiration sont aussi claires que justes à première vue, mais on ne tarde pas à voir combien peu elles sont fondées dès qu'on les met à l'essai."

10°. Beausobre et L'Enfant[1] disent: "L'Esprit-Saint, par l'enseignement duquel les Evangélistes et les Apôtres ont écrit, ne leur prescrivait pas les mots mêmes qu'ils avaient à dire, mais leur en donnait le sens général, pour les préserver de l'erreur. De même que nous trouvons, dans les différentes parties de l'Ancien Testament, des différences qui résultent du caractère personnel et de l'éducation des rédacteurs, de même il n'est pas difficile de trouver des différences entre le style de Luc, celui de Matthieu, et celui de Marc, de Jean, de Paul," &c. Si l'Esprit avait révélé les expressions mêmes dont ils se servent, il serait impossible d'y trouver la moindre différence, et tous les Livres Saints seraient écrits, précisément dans le même style. De plus, dans la partie historique, celle où les écrivains rapportent ce qu'ils ont vu et entendu, il n'est pas besoin de révélation. Ainsi, Luc nous dit qu'il nous racontera ce qu'il a appris des personnes mêmes qui ont vu tous les faits dont il va parler, et qu'il s'en est exactement informé dès leur origine. Il ne nous dit pas, qu'il va nous retracer l'histoire qui lui a été révélée par l'Esprit, et en effet il n'y avait pas de nécessité qu'il en fût ainsi." J'ajouterai que Beausobre et L'Enfant jouissent d'une grande autorité parmi les savants Protestants au témoignage de Horne et de Watson.[2]

[1] Je crois que notre auteur cite ici "l'*Introduction à la Lecture du Nouveau Testament*," imprimée en anglais à Cambridge, et qui est une traduction de la *Préface* au "Nouveau Testament" de MM. de Beausobre et L'Enfant, publié à Amsterdam.

[2] En effet, l'*Introduction* de De Beausobre et L'Enfant a été insérée par l'évêque Watson (Bishop Watson) dans le recueil de ses écrits "Théological Tracts,"—mentionnés ci-devant, p. 94.

11°. Horne dit (Introd., vol. ii. p. 798, éd. 1822), que "Eichhhorn est l'un des savants allemands qui ne reconnaissent pas l'inspiration de Moïse." Il ajoute plus loin (p. 818) que "Schulze, Dathe, Rosenmüller, et le Dr. Geddes, sont d'avis que Moïse n'était pas inspiré, et que le Pentateuque se compose des traditions qui avaient le plus d'autorité à cette époque. Cette manière de voir s'accrédite de plus en plus parmi les savants allemands."[1] On lit plus loin: "D'après Eusèbe et d'autres théologiens, Moïse aurait écrit la Genèse pendant qu'il était pâtre dans le désert de Madian, chez son beau-père." S'il est vrai que Moïse a écrit la Genèse avant sa mission prophétique, il s'ensuit que ce livre ne peut pas être considéré par les savants comme inspiré. En effet, si, au dire de Horne, et des autres savants que nous venons de citer, tout ce qu'écrit un prophète pendant l'exercice de sa mission n'est pas nécessairement inspiré, comment un écrit fait avant cette mission le serait-il ? Ward dit (p. 48): Luther dit (Œuvres, vol. iii. pp. 40, 41): "Je ne veux ni entendre ni voir Moïse, car il n'a été envoyé que pour les Juifs;" il dit aussi: "Je ne veux point accepter Moïse, avec sa loi, car il est l'ennemi du Christ." "Moïse (dit encore Luther) est le premier des bourreaux. Le Décalogue n'a rien à faire avec la foi chrétienne." L'un des principaux disciples de ce fameux *Réformateur*, Islébius, ne voulait pas: "Qu'on enseignât (ou prêchât)

[1] C'est en parlant de l'ouvrage de Schulze que Horne dit, dans une note, que cet auteur considère Moïse "comme un *habile mythologue*, qui a compilé son histoire d'après certain *mythes*, ou récits traditionnels;" et que cette opinion, partagée par *plusieurs* Allemands, l'est, aussi, par Dathe, &c., et par Eichhorn.

le Décalogue dans les Eglises," et donna naissance à la secte des *Antinomiens*, qui soutenaient que la Loi de Dieu ne méritait pas d'être appelée la *Parole* de Dieu ; qu'on pouvait être " une prostituée, un marchand de prostituées, un adultère, ou adonné à tous autres péchés," pourvu qu'on eût *la foi*, on marcherait (tout de même) dans le sentier du salut ! " Quand tu es noyé (ajoutaient-ils) dans le péché, *même jusqu'au fond*, si tu crois, tu es au centre de la félicité. Tous ceux qui se soucient de Moïse, *id est*, des dix commandements, appartiennent au diable, à la potence avec Moïse." Voilà, donc, ce que l'un des plus grands docteurs protestants, et son disciple, disent à l'égard de Moïse et de sa Loi. S'il est vrai que le Décalogue n'a rien à faire avec la loi chrétienne, que Moïse est l'ennemi du Christ, que rien dans l'Ancien Testament n'est d'inspiration divine, les Luthériens devront admettre que le polythéïsme, l'idolatrie, le vol, l'adultère, le faux témoignage, sont les fondements de la doctrine protestante, car ils sont contraires aux préceptes mosaïques et aux dix commandements. Un théologien protestant me disait : " Chez nous Moïse n'est pas prophète, mais simplement un homme de génie, un législateur." Un autre me dit : " Pour nous Moïse n'était qu'un brigand et un voleur." Je lui dis : " Ne dites pas de choses pareilles." " Pourquoi," répondit-il ; " le Christ n'a-t-il pas dit : ' Tous ceux qui sont venus avant moi, ont été des larrons et des voleurs, et les brebis ne les ont point écoutés' (Jean x. 8) ? " Ces mots *tous ceux qui sont venus avant moi*," ajouta-t-il, " s'appliquent à Moïse et

à tous les prophètes hébreux." Ne serait-il pas possible que les partisans et les promoteurs de cette doctrine fussent, eux-mêmes, l'objet des paroles du Christ ?

12°. Luther dit que l'Epître de Jacques n'a aucune valeur canonique. Jacques dit dans son Epître (v. 14) : "Quelqu'un est-il malade parmi vous ? Qu'il appelle les pasteurs de l'Eglise, et qu'ils prient pour lui, et l'oignent d'huile au nom du Seigneur." Luther observe à ce propos (Œuvr. vol. ii.) : "En admettant même que cette Epître fût de Jacques, je dirai qu'il n'est pas permis à un Apôtre, par son autorité privée, d'instituer un *Sacrement ;* cela appartient au Christ seul." Non-seulement l'Epître de Jacques, mais toutes les institutions des Apôtres, seraient sans valeur, d'après Luther ; c'est la conclusion qu'il faut tirer de ces mots : "Cela (c. à. d., *ce droit*) appartient au Christ seul." Thomas Ward dit, en outre : "Poméran, théologien protestant fort réputé, et disciple de Luther, écrit au sujet de l'Epître de Jacques : 'Il (Jacques) conclut d'une manière ridicule ; il cite l'Ecriture contre l'Ecriture, ce que le Saint-Esprit ne saurait approuver ; c'est pourquoi cette Epître peut ne point être comprise parmi les autres livres qui proclament la justification par la foi.'" "Vitus Théodorus, prédicateur protestant de Nuremberg dit : 'C'est à dessein que nous avons écarté l'Epître de Jacques et l'Apocalypse de Jean, parceque l'Epître de Jacques, non-seulement est condamnable dans certains endroits où il (l'Apôtre) donne trop le pas aux œuvres sur la foi, mais toute la doctrine, aussi, en est un

assemblage disparate de pièces rapiécées qui ne s'accordent pas entre elles.'" Les Centuristes Magdébourgiens disent que "l'Epître de Jacques s'écarte trop de la doctrine apostolique en proclamant que la justification n'est pas seulement par la foi, mais par les œuvres aussi, et appelle la Loi, une Loi de Liberté." On voit, par ce qui précède, que tous ces grands savants ne reconnaissent pas à l'Epître de Jacques une inspiration divine, tout comme leur fameux *Imam.*[1]

13°. "Clébitius, éminent docteur protestant (dit, en outre, le même Ward) oppose les Evangélistes l'un à l'autre : Matthieu et Marc, dit-il, annoncent le contraire ; par conséquent Matthieu et Marc étant deux témoins, méritent plus de crédit que Luc seul." Il ressort de cela : 1°, Qu'il y a des différences de fond entre ces Evangélistes. 2°, Que leurs Evangiles ne sont pas révélés, autrement on ne pourrait pas établir des comparaisons, entre eux, au point de vue du plus ou du moins d'autorité de leurs récits.

14°. Paley a publié un travail sur l'*authenticité* de l'Ecriture,[2] qui a été imprimé en 1850, et qui jouit d'une grande autorité parmi les théologiens protestants. Il y est dit (p. 323) : "Le second

[1] L'*Imam*, chez les Musulmans est celui qui se place au premier rang, et sert, pour ainsi dire, de guide dans la prière. De là, et par extension, on l'emploie pour *guide, chef, directeur*, &c.

[2] Il y a en arabe *isnad*, qui signifie : *suite d'autorités prouvant l'authenticité des Livres Saints ;* c'est par ce mot que notre auteur a jugé à propos de désigner "l'*Evidence du Christianisme*" de Paley, d'où ce passage est pris (voy. Paley's Evid. of Christ.).

reproche qu'on fait aux premiers Chrétiens, c'est d'avoir cru à une fin prochaine du monde. Je ferai remarquer ici que N.S. a dit à Pierre : 'Si je désirais que Jean reste jusqu'à ma venue, qu'est-ce que cela te fait ?' On donna à ces mots un sens qu'ils n'avaient pas, et on crut que Jean ne serait pas mort ; cette opinion se répandit parmi les Chrétiens de ce temps. Supposons que l'origine de cette croyance eût été oubliée, et qu'elle nous eût été transmise comme étant la croyance générale des Chrétiens, serait-il juste de s'en prévaloir comme d'un argument contre la religion chrétienne ? On peut appliquer le même raisonnement à cette croyance à la fin du monde, que les premiers Chrétiens croyaient être prochaine, sur la foi de l'Evangile et des Epîtres ? La difficulté que nous tâcherons de résoudre dans ce chapitre se pose ainsi : La fallibilité des Apôtres étant admise, jusqu'à quel point pouvons-nous avoir confiance dans leur jugement ? A cette question le défenseur du Christianisme pourra répondre, en discutant avec les adversaires de la foi : 'Donnez-moi le témoignage de l'Apôtre, et je n'ai pas besoin de leur jugement ; donnez-moi les faits, et j'aurai tout ce qu'il me faudra pour les conclusions que je veux en tirer.' Cette réponse n'est pas la seule que l'apologiste chrétien pourrait donner : il y a aussi une double distinction qu'il devra faire, pour dissiper toute incertitude en cette matière. En premier lieu, il faut séparer l'objet avoué de la mission des Apôtres de toutes les circonstances secondaires qui l'accompagnent, et dont quel-

ques-unes sont entièrement étrangères à la mission apostolique, et d'autres n'ont avec elle qu'une relation passagère et fortuite. Quant aux premières, il n'est pas nécessaire d'en parler. Nous ne dirons que quelques mots des circonstances fortuites. La possession démoniaque en est un exemple : ce n'est pas ici le lieu de discuter la réalité de ce phénomène, ni d'exposer les arguments de part et d'autre. Je me bornerai à remarquer que l'on peut admettre, sans compromettre aucunement la vérité du Christianisme, que c'était là une opinion erronée et généralement répandue dans ces temps, et que les Apôtres ont partagée avec tous les autres écrivains juifs de cette époque. Cette doctrine ne fait point partie de l'enseignement de Jésus ; elle figure incidemment dans les récits chrétiens de cette époque, comme une superstition locale ; la révélation du Christ n'avait pas pour objet d'expliquer l'action des êtres spirituels sur les corps animés. Dans tous les cas cette croyance n'a rien à faire avec le dogme. En second lieu, nous devons distinguer les doctrines des Apôtres de leurs arguments. Leurs doctrines leur viennent d'une révélation, au sens propre du mot, mais en exposant ces doctrines dans leurs récits et dans leurs discours, ils les expliquaient et les confirmaient par les analogies et les arguments qui leur venaient à l'esprit. Ainsi l'admission des gentils à faire profession du Christianisme sans devoir passer d'abord par la Loi de Moïse, fut donnée aux Apôtres par révélation. Cependant Saint Paul, en exposant cette doctrine, apporte une foule d'arguments à l'appui. La doctrine doit

être reçue ; mais est-il nécessaire pour défendre le Christianisme, de faire l'apologie de chacun des arguments dont l'Apôtre a fait usage ? La même observation s'applique à tous les cas analogues. Quand les théologiens discutent un point du dogme, dit Burnet, nous devons toujours admettre comme révélée la doctrine qui résulte comme conséquence de l'objet de leurs discussions ; mais nous ne sommes pas obligés de défendre, ou même d'admettre, toutes les considérations qu'ils mettent en avant." Il y a quatre observations à faire sur ce passage : 1°, Il résulte d'abord des paroles de Paley que les premiers Chrétiens, et même les Apôtres, croyaient que le monde finirait bientôt, et que Jean ne mourrait pas. Barnes dit dans son Comment. sur le 21e chapitre de Jean : "Cette croyance à l'immortalité de Jean a eu pour origine quelques paroles ambiguës du Christ, qui ont été mal interprétées, et se confirma de plus en plus, lorsqu'on vit Jean survivre à tous les autres." Le Commentaire de Henry et Scott dit : "Les paroles du Christ ont été mal comprises par les Apôtres, qui crurent que Jean ne devait pas mourir, ou qu'il serait transporté tout vivant au ciel. . . . On doit apprendre par cela combien il faut se méfier des traditions, surtout celles qui se rapportent à la foi ; voilà une tradition qui a été adoptée par les Apôtres et reçue généralement parmi les premiers Chrétiens, et qui repose cependant sur une méprise." Il ajoute dans un autre passage : "Les Apôtres ont mal compris les paroles de Jésus, ainsi que le dit l'Evangéliste." Il résulte de cela que les Apôtres ont tous mal compris ;

s'il fallait juger leur croyance à la fin du monde par leur croyance à l'immortalité de Jean, on devrait la prononcer aussi comme erronée. 2°, Paley reconnait que les objections que l'on peut faire aux circonstances secondaires, qui sont étrangères au dogme, ou qui s'y rattachent accidentellement, si elles sont erronées, n'atteignent pas le fond du Christianisme. 3°, Il admet que les arguments personnels des Apôtres peuvent être combattus sans toucher à la foi. 4°, Il affirme que l'action des *mauvais esprits* sur les corps est chose imaginaire provenant d'une erreur, et que cette erreur a été partagée par les Apôtres et par le Christ, lui-même, parcequ'elle était l'opinion générale du pays où ils vivaient. Or, en admettant ces quatre points, on est conduit à nier l'inspiration de la moitié, au moins, des écrits Evangéliques ; il ne resterait d'inspiré, d'après ce commentateur, que les *dogmes fondamentaux* et les *institutions* ou *sacrements essentiels* ; mais cette dernière opinion est contraire à celle du grand champion de la réforme, Luther, qui ne reconnait pas à un Apôtre le droit d'instituer, de son chef, des *sacrements*, cela étant du ressort exclusif du Christ. Par conséquent, ni les institutions, ni les dogmes, que nous ont transmis les Apôtres, ne sauraient être considérés comme révélés.

15°. Dans son ouvrage, le dit Thomas Ward expose l'opinion des principaux théologiens protestants en désignant les sources où il a puisé. J'en rapporterai ici quelques-unes. 1°, Zuingle et plusieurs autres docteurs protestants affirment que " tout ce qui est dans les Epitres de St. Paul n'est pas sacré, et que,

dans les détails, il s'est trompé." 2°, M. Fulk accuse Pierre d'erreur et d'ignorance de l'Evangile. 3°, Le Dr. Goad a dit, dans sa polémique avec le Père Campion, que Pierre *a erré dans la foi*, et cela après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. 4°, Brentius dit que Pierre et Barnabas, ainsi que l'Eglise de Jérusalem, ont erré après la descente du Saint-Esprit. 5°, Jean Calvin affirme que "Pierre a ajouté au schisme de l'Eglise, au détriment de la liberté chrétienne et à l'anéantissement de la grâce du Christ." 6°, Les Magdébourgiens suivent l'exemple de Luther en accusant d'erreur les Apôtres, particulièrement St. Paul "par la persuasion de Jacques." 7°, Whitaker dit : "Il est évident que, même après l'ascension du Christ et la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, l'Eglise entière, non le commun des Chrétiens, mais aussi les Apôtres eux-mêmes, *errèrent* dans la vocation des gentils, &c. ; oui, Pierre aussi a erré ; il a erré, en outre, contre les convenances, &c., et ceux-ci étaient de *grandes erreurs*." 8°, Zanchias rapporte ces paroles de quelques disciples de Calvin : "Si Paul venait prêcher à Genève à la même heure que Calvin, nous quitterions Paul et irions entendre Calvin." Lavater dit que "quelques-uns des disciples de Luther, et non les moindres parmi leurs docteurs, disaient qu'ils mettraient en doute la *doctrine* de Paul, plutôt que la *doctrine* de Luther ou la Confession d'Augsbourg." Telles sont les opinions des plus réputés parmi les savants protestants ; comme on le voit, tous s'accordent en ceci, que toutes les paroles du Nouveau Testament *ne sont pas d'in-*

spiration divine, et que les Apôtres *ont été sujets à erreur*.

16°. Norton rapporte dans la préface de son ouvrage (déjà cité) ce passage d'Eichhorn : "Si nous ne voulons pas être influencés par des contes oiseux et par une tradition sans appui, mais par la seule et certaine évidence de l'histoire, nous devons conclure que, avant nos Evangiles actuels, d'autres Evangiles, décidément différents, étaient en circulation et servaient à l'instruction des Chrétiens." Il suppose, ajoute Norton, que ces Evangiles primitifs et nos trois premiers Evangiles, c'est-à-dire, ceux de Matthieu, de Marc, et de Luc, ont tous eu une origine commune, et il donne les détails suivants sur la manière dont il conçoit que ces Evangiles ont été formés. Il suppose qu'il y avait dès les premiers temps une courte esquisse historique de la vie de Jésus, qu'on peut appeler l'*Evangile Original*. Cet écrit était probablement destiné à l'usage de ceux-là, parmi les assistants des Apôtres dans l'œuvre de l'enseignement du Christianisme, qui n'avaient pas, eux-mêmes, vu les œuvres et entendu les discours du Christ. Ce n'était, cependant, qu'une "esquisse informe," un récit succint et imparfait, sans plan historique, ni méthode dans la disposition des faits. Sous ce rapport il était, d'après Eichhorn, bien différent de nos quatre Evangiles actuels. "Ceux-ci," dit-il, "ne sont pas une esquisse informe comme doit l'avoir été le premier essai sur la vie de Jésus, mais ils sont, au contraire, des ouvrages écrits avec art et avec soin, et contiennent des parties de sa vie, dont aucune men-

tion n'avait été faite lors de la première prédication du Christianisme." Cet Evangile Original a servi de base à la fois, aux Evangiles *primitifs*, dont on se servait pendant les deux premiers siècles, et à nos trois premiers Evangiles actuels qui, avec l'Evangile de Jean, ont fini par les supplanter. Les Evangiles *primitifs* doivent avoir plus ou moins retenu quelque chose de la rudesse et de l'imperfection et insuffisance (*uncompleteness*) de l'Evangile Original. Mais bientôt ils tombèrent entre les mains de personnes qui entreprirent d'en corriger les défauts et d'en remplir les lacunes, sous le double rapport du cadre général historique et de l'exposition des faits particuliers. Non contentes d'une vie de Jésus qui, comme l'Evangile des Hébreux et ceux de Marcion et de Tatien, commençaient à sa prédication, quelques personnes ont, dès les premiers temps, mis à la tête des *Mémoires* dont se servait Justin le Martyr, et de l'Evangile de Cérinthe, une histoire de sa généalogie, de sa nativité, et de la période de sa jeunesse. C'est ainsi qu'en comparant entre eux, dans les passages parallèles, les fragments qui nous restent de ces Evangiles, nous trouvons qu'ils recevaient des additions continuelles. La voix du Ciel, entendue lors du baptême de Jésus, était, dit-on, à l'origine : *Tu es mon fils, aujourd'hui je t'ai engendré*, ainsi qu'elle est citée deux fois par Justin le Martyr. Clément d'Alexandrie a trouvé ces mêmes paroles dans un Evangile, au sujet du quel nous n'avons aucun renseignement, mais augmentées du mot " bien-aimé :" *Tu es mons fils bien-aimé, aujourd'hui*, &c. D'autres Evangiles portaient :

Tu es mon fils bien-aimé, en qui j'ai trouvé mon plaisir, comme elles se trouvent dans les Evangiles catholiques c'est-à-dire, dans Marc i. 11. Dans l'Evangile des Ebionites, selon Epiphane, les deux versions sont réunies ainsi : *Tu es mon fils bien-aimé, en toi j'ai trouvé mon plaisir*, puis, *aujourd'hui je t'ai engendré.* Par ces continuelles acquisitions, le texte original de la vie de Jésus se perdit dans une masse d'additions, tellement que ses paroles ne furent plus, parmi ces additions, que comme des passages isolés. Sur ce fait, toute personne peut satisfaire sa curiosité par le récit du baptême de Jésus, qui est rédigé d'après différents Evangiles. La conséquence nécessaire de cet état des choses, fut que la vérité et le mensonge, les récits authentiques et les récits fabuleux, du moins ceux qui, à travers une longue tradition ont été défigurés ou falsifiés, furent confusément réunis ensemble. Plus ces récits passaient de bouche en bouche, plus ils se défiguraient et devenaient incertains. Enfin dans les dernières années du 2[e] siècle, et les premières du troisième, l'Eglise, dans le but de conserver, autant que faire se pouvait, les récits authentiques sur la vie de Jésus, et de les transmettre à la postérité aussi exempts d'erreur que possible, choisit, parmi les nombreux Evangiles qui existaient alors, quatre, qui offraient les plus grands indices de crédibilité, et étaient assez complets pour suffir à l'usage de la Chrétienté. Il n'y a pas de traces de nos Evangiles actuels de Matthieu, de Marc, et de Luc, avant la fin du deuxième siècle et le commencement du troisième. Irénée, vers l'an

202, est le premier qui ait parlé d'une manière positive de *quatre* Evangiles, et il imagine toutes sortes de raisons pour justifier ce nombre ; et Clément d'Alexandrie, ver 216,[1] s'efforça de réunir plusieurs données, concernant l'origine de ces quatre Evangiles, afin de prouver qu'eux seuls devaient être reconnus comme authentiques. Par ces faits, il devient évident que c'était vers la fin du 2e siècle et le commencement du troisième que l'Eglise s'efforça, pour la première fois, d'établir l'autorité universelle de ces quatre Evangiles,—qui existaient avant, si non tout-à-fait dans leur forme actuelle, toute fois, sous plusieurs rapports, tels que nous les possédons,—et de les faire accepter par toute la Chrétienté à l'exclusion de tous les autres Evangiles qui existaient à cette époque. L'Eglise aurait rendu un bien plus grand service à la postérité si, avec l'Evangile de Jean, elle eût confirmé, par autorité publique, seulement l'informe esquisse primitive de la vie de Jésus, qui avait été donnée aux premiers missionnaires à l'appui de leurs prédications, après l'avoir débarrassée de toute la matière étrangère qui y avait été ajoutée. Mais une telle opération n'était plus possible, attendu qu'il n'existait pas de copie exempte de toute addition, et l'opération critique de séparer cette matière étrangère était trop difficile pour ces temps. Eichhorn ajoute dans une note, continue Norton : " Plusieurs écrivains ecclésiastiques avaient des doutes sur l'authenticité

[1] Norton dit qu'Eichhorn donne ici les dates de la mort de ces Pères, et qu'ailleurs il donne les dates exactes de la composition respective de leurs ouvrages.

de quelques parties de nos Evangiles, mais le manque d'habilité critique les a empêchés de venir à une décision ;" il faut remarquer, cependant, que le seul *écrivain ecclésiastique* qu'il (Eichhorn) cite à l'appui de cette assertion est Faustus, le Manichéen bien connu du 4e siècle. En traitant des additions et altérations continuelles, qu'il suppose avoir été faites au texte de l'Evangile Original avant qu'il pût prendre la forme où l'ont trouvé les trois premiers Evangélistes, Eichhorn dit : " Cette manière arbitraire de traiter les écrits d'autrui, de sorte qu'ils pussent entrer dans la circulation ainsi altérés, est, de nos jours, chose inouïe et impossible, parcequ'elle est empêchée par le grand nombre des copies imprimées ; mais, ajoute-t-il, c'était différent avant l'invention de l'imprimerie.[1] En copiant un manuscrit, les altérations les plus arbitraires étaient considérées comme permises, du moment qu'elles n'affectaient qu'une propriété particulière. Mais ces manuscrits altérés étant recopiés, sans que le copiste se donnât la peine de s'assurer si l'exemplaire qu'il copiait contenait le vrai texte de l'auteur, des copies corrompues ont pu ainsi entrer inaperçues dans la circulation. N'a-t-on pas souvent remarqué, pour les chroniques du Moyen-

[1] Si Jesus Christ, ou le Saint-Esprit qui les guidait après, avaient enseigné cette belle invention aux Apôtres, que de mal-entendus, que de *malheurs*, même, n'auraient-ils pas épargnés au genre humain ! ! Mais la faute en est à Moïse, qui fut le premier écrivain ; le Pentateuque, tiré à 600,000 exemplaires,—une copie pour chacun des *six cent mille combattants* sortis d'Egypte,—ne nous serait pas parvenu dans l'état où il est. Cela n'eût, certainement, plus donné lieu à ce grand argument des apologistes : *la conservation providentielle des Ecritures à travers les siècles*, mais cela *eût éclairé le monde* dès cette époque reculée.

Age, dont il existe plusieurs manuscrits, que ces manuscrits s'accordent à vous présenter le même texte, ou également copieux, ou également bref? Que de plaintes ne lisons-nous pas, dans les Pères des premiers siècles, contre les altérations arbitraires que faisaient, dans leurs écrits publiés peu de temps avant, les possesseurs, ou les copistes des manuscrits! A peine quelques copies des Lettres de Dionysius de Corinthe furent-elles mises en circulation que 'les Apôtres de Satan, comme il le dit lui-même, les remplirent d'ivraie par la suppression de certaines choses et l'addition d'autres;' et les Saintes-Ecritures, elles-mêmes, d'après son propre témoignage, n'ont pas pu échapper à ce sort. Si les copistes ne s'étaient pas permis de faire, dans les écrits d'autrui, les altérations les plus arbitraires, aurait-il été aussi habituel que nous le voyons, chez les auteurs de ces temps, d'adjurer les lecteurs, à la fin de leurs écrits, de n'y point faire des changements, et d'énoncer les plus terribles anathèmes contre ceux qui les feraient? Les histoires de Jésus doivent, elles aussi, avoir subi le même traitement. Celsus ne reproche-t-il pas aux Chrétiens d'avoir changé les Evangiles trois, quatre fois, et même davantage? D'où vient-il, si ce n'est de cette cause, que nous trouvons encore des fragments des Evangiles apocryphes, où tous les récits, concernants certaines périodes de la vie de Jésus, et qui ailleurs se trouvent éparpillés dans différents Evangiles, sont mis ensemble, combinés en un seul tout? L'Evangile apocryphe des Ebionites, cité par Epiphane, a réuni ensemble tous les détails relatifs au

baptême de Jésus, qui se trouvent épars dans nos trois premiers Evangiles, et dans les Mémoires des Apôtres dont a fait usage Justin le Martyr." "Dès les premiers temps de l'histoire de nos Evangiles catholiques, remarque-t-il (Eichhorn) ailleurs, ajoute encore Norton, nous voyons des hommes, sans aucune connaissance critique, occupés à altérer leur texte, tantôt en l'abrégeant, tantôt en l'étendant, ou en y substituant, l'un à l'autre, des termes synonymes. Est-ce chose à s'en étonner? Depuis la première existence d'histoires écrites de Jésus, il était d'usage, chez les possesseurs de manuscrits, de faire des altérations dans le texte suivant les notions particulières qu'ils avaient de sa prédication, de ses œuvres et des divers événements de sa vie. C'est ainsi que la seconde et la troisième génération n'ont fait que continuer, à l'égard des Evangiles, une pratique que la première avait commencée. Cette pratique était si généralement connue, au deuxième siècle, que ceux-là, même, qui n'étaient pas Chrétiens, en avaient eu connaissance. Celsus reprochait aux Chrétiens d'avoir altéré leurs Evangiles deux, trois fois et même davantage. Clément, aussi, à la fin du deuxième siècle, parle de ceux qui corrompaient les Evangiles, et met à leur charge le fait que, dans Matthieu v. 10, au lieu des mots: *car le royaume des cieux est à eux*, on lise dans quelques manuscrits: *car ils seront parfaits*, et dans d'autres: *car ils auront un séjour où ils ne seront point persécutés.*"

Ici se termine l'exposé de la théorie d'Eichhorn par Norton; après quoi, ce dernier continue à parler en

son nom. "Ces passages," dit-il, "d'Eichhorn ne doivent pas être considérés comme exprimant les opinions personnelles d'un écrivain. Aucun ouvrage, de la même nature que son *Introduction au Nouveau Testament,* n'a été reçu en Allemagne avec une plus grande approbation; et ses notions concernant les Evangiles, ou autres écrits du même caractère général, et affectant d'une manière essentielle la croyance en leur authenticité, sont partagées par beaucoup d'écrivains allemands modernes."

Norton, écrivant pour défendre l'authenticité des Evangiles, essaie de réfuter les opinions d'Eichhorn, après l'avoir cité; avec quel succès il l'a fait, ceux qui ont lu son ouvrage le savent. Malgré cela, il reconnaît lui-même, que *sept* différents passages des Evangiles sont des interpolations. 1°, Il declare que les deux premiers chapitres de Matthieu ne sont pas de cet Evangéliste. 2°, Que l'histoire de Judas Iscariote, dans Matthieu (xxvii. 3-10), est une addition postérieure. 3°, Que les versets 52 et 53 du même chapitre sont également des interpolations. 4°, Que douze versets du chapitre xvi. de Marc (9-20) sont apocryphes. 5°, Que les versets 43 et 44 du chapitre xxii. de Luc sont interpolés. 6°, Que ces paroles de Jean (v. 3, 4), ". . . et qui attendaient le mouvement de l'eau; car un ange descendait en un certain temps dans le réservoir et en troublait l'eau; et le premier qui descendait, après que l'eau avait été troublée, était guéri de quelque maladie qu'il fût détenu," ne sont pas de l'Evangéliste. 7°, Que les versets 24 et 25 du chapitre xxi. de Jean sont,

aussi, interpolés. Tous ces endroits ne sont donc pas inspirés selon ce critique. Il ajoute (p. 61) : "Les fictions de la tradition orale se sont mêlées aux miracles rapportés par Luc, l'écrivain les ayant ajoutées par exagération poétique, et il est impossible, en ce moment, de discerner ce qui est authentique et ce qui ne l'est pas."[1] Comment, des récits qui ont le caractère de *l'exagération* poétique seraient il inspirés ? Il résulte, donc, des paroles d'Eichhorn que nous avons rapportées plus haut : 1°, Que l'Evangile primitif s'est perdu. 2°, Que dans les Evangiles actuels le vrai est mêlé à des traditions apocryphes. 3°, Que le texte en a été altéré, et que Celsus reproche aux Chrétiens, dès le 2e siècle, d'avoir déjà changé leurs

[1] N'ayant que la *seconde* édition (1847) de l'ouvrage de Norton, qui diffère beaucoup de la *première*, l'auteur y ayant fait "des corrections, des additions," et changé l'ordre primitif des matières, il ne m'a pas été possible de trouver le passage que notre auteur cite comme pris p. 61 ; mais j'ai trouvé (vol. i. p. 209) un passage qui me paraît être celui que notre auteur a cité en l'abrégeant, et qui devait être dans la 1ère édit. à la page qu'il note ; le voici en entier : "Si nous considerons (maintenant) le récit de Luc—(il s'agit des deux premiers chap. de Matth. et des récits de Luc concernant la naissance de Jésus)—je pense qu'il ne saurait se présenter d'importantes difficultés à l'esprit d'une personne, qui n'est pas déterminée à rejeter la croyance en toute intervention miraculeuse. Le récit, comme je l'ai déjà dit, est fait en un style plutôt poétique qu'historique. Probablement, il ne fut mis par écrit qu'après la mort de Marie et des autres personnes intéressées. Avec ses miracles réels s'étaient, probablement, fusionnées les fictions d'une tradition orale ; et l'individu, qui l'a mis par écrit, y aurait ajouté ce qu'il regardait comme des embellissements poétiques. Il n'est pas nécessaire de croire, p. ex., que Marie et Zacharie se sont réellement exprimés dans le langage rhythmique des hymnes qui leur sont attribuées ; ou de recevoir, littéralement comme exposé historique, le récit concernant la naissance de Jean-Baptiste ; ou les différentes manifestations de l'ange s'appelant Gabriel. Cependant, avec nos moyens actuels de critique nous ne pouvons pas tracer une ligne précise entre la vérité et ce qui a été ajouté à la vérité."

Evangiles plus de trois ou quatre fois. 4°, Qu'on ne trouve aucune mention de ces trois Evangiles avant la fin du 2e siècle ou le commencement du 3ème. La théorie d'un Evangile primitif dont le texte se serait perdu, et où Matthieu, Luc, et Marc auraient puisé, a été soutenue aussi par Le Clerc, Koppe, Michaëlis, Lessing, Niemeyer, et Marsh (cf. Horne, vol. iv. p. 295, édit. de 1822). Horne désapprouve les opinions de ces savants, mais sa désapprobation ne nuit pas à notre thèse.

17°. Les Chrétiens croient généralement que les deux livres des Chroniques ont été composés par Esdras, avec le concours d'Aggée et de Zacharie. Mais ces trois prophètes se trompent dans le 1er livre, en parlant des enfants de Benjamin, et confondent les fils avec les petits-fils. Les commentateurs expliquent cela en disant qu'Esdras avait sous les yeux des tables généalogiques fautives. Mais cela même prouve que les trois prophètes, auteurs des Chroniques, ne les ont pas écrites par inspiration divine, autrement ils n'auraient pas suivi des *généalogies fautives.* Comme, dans l'estimation des *Gens du Livre* (*id est*, les Chrétiens et les Juifs), il n'y a aucune différence entre ces livres et les autres écrits de l'Ancien Testament, nous pouvons appliquer, par induction, le même raisonnement à ces derniers, et nous ajouterons que, de même que, d'après eux aussi (les Gens du Livre), les prophètes ne sont pas *impeccables,* de même ils ne sauraient être *infaillibles,* et peuvent ne pas avoir tout écrit sous l'inspiration divine. Il n'est, donc, pas possible, à aucun des Docteurs Chrétiens,

de soutenir que tel ou tel livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ou tel ou tel fait ou détail, aient été écrits par l'effet d'une révélation spéciale. Cela posé, nous disons que les textes originaux de l'Ancien et du Nouveau Testament, se sont perdus avant la mission de Mahomet, que la bénédiction et la paix soient sur lui ! Ce que nous avons maintenant sous ce nom, n'est autre chose qu'une espèce de compilation réunissant les traditions authentiques et les apocryphes ; nous ne disons pas que les deux Testaments se sont conservés intacts jusqu'au temps de Notre Prophète et qu'ils ont été altérés après lui. Dieu nous garde d'une telle assertion. Les assertions de Paul, en admettant que les écrits qui portent son nom soient réellement de lui, n'ont pas, non plus, pour nous un grand poids, parceque, dans notre croyance, Paul n'est qu'un de ces *faux Apôtres* qui ont paru dans la première génération, quoique chez les sectaires de la Trinité il soit considéré comme un grand Saint ; ses paroles n'ont, donc, point pour nous plus de valeur qu'une paille. Quant aux autres Apôtres, nous les croyons des hommes pieux et Saints, mais nous ne les croyons pas inspirés, après l'ascension du Christ ; leurs paroles ne peuvent avoir d'autre autorité que celle que nous accordons au témoignage d'hommes vertueux, mais sujets à erreur. Le manque de toute tradition suivie et authentique à leur égard jusqu'à la fin du 2e siècle, la perte de l'Evangile original de Matthieu, l'existence d'une traduction, de cet Evangile, dont on ne connaît pas jusqu'à présent le nom de l'auteur, la corruption constatée des textes, sont

autant de raisons pour lesquelles nous ne devons accepter les paroles des Apôtres qu'avec la plus grande défiance. De plus, on sait que souvent ils comprenaient mal lès discours de Jésus, ainsi que nous le démontrerons plus tard, s'il plaît à Dieu. Luc et Marc n'étaient pas du nombre des Apôtres, et il n'est pas bien sûr qu'ils aient écrit par inspiration.

Pour nous le Pentateuque est ce qui a été révélé à Moïse, et l'Evangile ce qui a été révélé à Jésus Christ, ainsi que nous le dit notre CORAN ; au chapitre de la "VACHE :" "Nous avons donné le livre à Moïse ;" et au chapitre de la "TABLE," en parlant du Christ : "Nous lui avons donné l'Evangile." Dans le chapitre de MARIE, Jésus dit de lui-même : "Il (Dieu) m'a donné le livre ;" c'est-à-dire, l'Evangile. Il est dit, aussi, dans le chapitre de la VACHE et dans celui de la FAMILLE D'AMRAN : "Ce que nous avons donné à Moïse et à Jésus ;" c'est-à-dire, le Pentateuque et l'Evangile. Les épîtres et les histoires qui existent maintenant ne sont pas l'Evangile et le Pentateuque, ou la *Tora* dont parle le Coran, et il n'est point nécessaire d'en reconnaître l'autorité. La seule règle que nous puissions suivre en cette matière c'est de recevoir toutes les traditions confirmées par notre Livre, et de rejeter toutes celles qui lui sont contraires. Quant aux faits que le Coran passe sous silence, nous nous abstenons de les juger, et nous les regardons avec indifférence. Dans le chapitre de la TABLE, Dieu dit à son Prophète : "Nous t'avons envoyé le Livre contenant la vérité, lequel confirme les livres qui l'ont précédé, et les met à l'abri de tout doute." On

lit dans l'ouvrage intitulé "MAALEM-ETTENZIL" (*Signes* ou *Guides de la Révélation*) au sujet de ce verset : "Quant on parle de la *sincérité*[1] du Coran, on veut dire, comme l'explique Ibn Jarih, que le Coran se rattache aux révélations qui l'ont précédé ; celles des traditions que le Coran confirme doivent être reçues, dans le cas contraire on doit les repousser. Saïd ben Mosaïeb et Dahhak disent que le Coran est *décideur*.[2] Khalil dit du Coran qu'il est "l'observateur et le conservateur ;" ils entendent par là, que le Coran est le texte définitif sur lequel on doit juger de la vérité des révélations qui l'ont précédé. On lit dans le commentaire de *Modhari :* "Ce qui est confirmé par le Coran doit être accepté comme vrai, ce que le Coran dément est faux ; ce dont le Coran ne parle pas, abstenez-vous de vous y prononcer, la chose étant susceptible d'être vraie ou fausse." L'Imam Elbokhary rapporte une tradition du Prophète dans son livre '*Eshchehadat* (les Témoigna-

[1] Le mot, dans le Coran, rendu ici par *sincérité*, est *mouhaïmen*, et signifie *gardien fidèle*, un des titres de Dieu, le *gardien par excellence*. L'auteur des Maalem (Al-baghawi, surnommé *Alfarrà*) veut dire, donc, que le Coran est le *garant* (dans le sens de critérium) des révélations que l'ont précédé.

[2] En arabe il y a *qadi*, celui qui juge, qui décide de la vérité des autres livres qui ont été envoyés avant lui ; je n'ai trouvé d'autre mot qui se rapproche plus à l'arabe que *décideur*, employé par Voltaire dans le sens de "celui qui décide." De même, dans la citation suivante le mot rendu par *observateur* est *raqib* qui veut dire aussi *guetteur*, *sentinelle* (on pourrait ajouter *Argus*, mais les Arabes n'ont point dans leur mythologie ce personnage). Ce mot est aussi, comme le précédent, un des titres de Dieu : *L'observateur par excellence*. Le mot *Isnad*, qu'on rencontre un peu plus bas, est, chez les Musulmans, la *chaîne*, ou suite non-interrompue *d'autorités*, qui concourent à prouver l'authenticité d'un *Hadith*, ou tradition du Prophète.

ges) avec un *Isnad;* il donne cette même tradition dans "l'I'tisam" (le Refuge) avec un autre *Isnad*, et dans la "Réfutation des Johéïmites"[1] avec un *Isnad* différent. Je le rapporterai d'après ces deux derniers ouvrages, en me servant des termes mêmes du comment. d'El-Kastellany sur "l'I'tisam": "Comment pouvez-vous avoir recours aux Juifs et aux Chrétiens, lorsque vous avez le Coran, que Dieu a révélé à son Prophète après leurs livres, et que vous lisez dans toute sa pureté originale. Dieu vous a dit comment les gens *du Livre* ont changé le livre de Dieu, comment ils ont écrit un ouvrage de leurs mains, qu'ils ont ensuite présenté comme provenant de Dieu, et cela par l'avidité du gain. La science que vous avez reçue ne doit elle pas vous empêcher de leur rien demander? Non, par Dieu, aucun d'eux n'est jamais venu vous demander ce qui vous a été révélé, à plus forte raison vous ne devez pas avoir recours à eux." On lit aussi dans la "Réfutation des

[1] C'est ainsi que notre auteur les appelle; mais je crois qu'il s'agit des *Jahmites* (*El-Jahmiïa*), disciples de Jahm-ben-Safwan, qui, d'après Ech-Chahrastani, a fondé sa secte à Termedh, ville de la Boukharie, et fut tué à Marwa, ville du Khorassan, vers la fin du règne des Ommiades. Ses opinions sur les attributs de Dieu sont, d'après le même historien, à peu près comme celles des Mo'tazilites. Une de leurs erreurs c'est la négation absolue du libre arbitre dans l'homme. Ils disent que nous n'avons *ni pouvoir, ni volonté, ni choix;* que c'est Dieu qui nous communique la force d'agir, selon les circonstances, comme il le fait à l'égard des végétaux et autres; et que, par conséquent, ce n'est qu'en forme de métaphore qu'il est permis de dire qu'un homme a fait telle ou telle chose; que cette manière de s'exprimer a la même portée que quand on dit: cet arbre a produit ses fruits, a mis ses feuilles, &c. C'est Dieu seul, d'après eux, qui' est *l'auteur réel de tout ce qui se fait.* C'est la doctrine des Luthériens et des Calvinistes, ou au moins de Calvin, lui-même, comme nous le verrons plus loin.

Johéïmites" ces paroles du Prophète : "O Musulmans, comment pouvez-vous avoir recours aux Chrétiens et aux Juifs, quand le Livre, qui vient d'être révélé au Prophète, est la plus récente révélation de Dieu, et que rien n'en a corrompu la pureté ? . . ."[2] Nous citerons aussi, de "*l'Itisam*," ces paroles de Moâwia à l'égard de *Caâb-el-Ahbar :* "C'est l'un des plus véridiques, des *rapporteurs de hadith*, qui nous ont rapporté des choses concernant les gens du Livre ; cependant que de mensonges ne nous donne-t-il pas !" Moâwia n'accuse pas de mensonge Caâb lui-même, que les compagnons du Prophète avaient en grande estime, mais il veut dire que les choses qu'il rapportait étaient fausses (c'est-à-dire, contraires à ce que dit le Coran) parceque les livres des Juifs sont altérés et corrompus. Il n'y a pas de Musulman qui, s'il voulait examiner le Pentateuque et l'Evangile, ne pût réfuter victorieusement les Juifs et les Chrétiens.

L'auteur du Livre connu sous le titre de "*La Honte de ceux qui ont altéré l'Evangile*," dit, en parlant des Evangiles aujourd'hui reconnus par les Chrétiens, qu'il ne sont pas les véritables Evangiles que Dieu avait révélé au Prophète, c. a. d., Jésus-Christ. Il ajoute dans le même endroit : "Le véritable Evangile est celui qui est sorti de la bouche du Christ." En parlant ensuite des honteuses inventions des Chrétiens, il dit : "Paul vient ensuite qui leur déroba, par ses fraudes habiles, leur ancienne religion, quand il vit que leurs esprits étaient susceptibles de recevoir tout ce qu'il leur présenterait. Ce

[1] La fin de ce hadith est identique à celle du précédent.

fourbe (ainsi encouragé) effaça jusqu'au dernier vestige de l'ancienne Loi."

L'illustre Fakhr-Eddin Errazy dit dans son ouvrage "*Les Questions Elevées*" (chap. iv. sect. 11) : "Quant à la prédication de Jésus, il paraît qu'elle n'a laissé de traces que dans l'esprit d'un petit nombre d'adeptes, car il est certain pour nous qu'il n'a pas prêché la religion que professent maintenant les Chrétiens, avec le père, le fils, et cette trinité qui est l'un des plus abominables blasphèmes que puisse imaginer l'ignorance. De pareilles croyances ne sauraient être professées par le plus ignorant des hommes, à plus forte raison ne peuvent elles pas avoir été enseignées par un prophète, aussi grand et aussi infaillible que le Christ. Nous croyons donc que Jésus n'a pas enseigné cette religion absurde, mais qu'il a prêché l'unité de Dieu, exempte de toute association ou pluralité de personnes. Ces principes restèrent dans l'obscurité, et n'eurent pas de promulgateurs, d'où il résulte que la prédication de Jésus n'a point laissé de traces."

L'Imam El-Qortoby dit dans son livre intitulé "*Exposition des Faussetés et des Erreurs de la Religion Chrétienne*": "Le livre que les Chrétiens appellent Evangile n'est pas celui dont Dieu a dit, en parlant à son prophète : Il a révélé le Pentateuque et l'Evangile pour guider les hommes dans le droit chemin." L'auteur démontre ensuite cette proposition, et prouve que les Apôtres n'étaient ni inspirés, ni infaillibles, que les prodiges qu'on raconte d'eux ne reposent que sur des témoignages individuels sans valeur, et qui, même s'ils étaient vrais, ne prouve-

raient rien, parceque les Apôtres, eux-mêmes, n'ont jamais prétendu être des prophètes, et declarèrent au contraire qu'ils ne faisaient qu'annoncer la venue du Christ. En terminant, El-Qortoby dit : " Il résulte de l'examen auquel nous venons de nous livrer que l'Evangile qui existe de nos jours n'est pas le véritable, et que ceux qui nous l'ont transmis ne sont pas infaillibles. Si l'on admet que les rédacteurs ont pu être sujets à l'erreur, on ne saurait invoquer l'autorité de ce livre ; on ne saurait accorder une foi implicite à tout ce qu'il contient. Cela suffit pour trancher la question, et il ne serait nécessaire de rien ajouter. Cependant, je veux bien examiner ce livre en détail, pour faire ressortir quelques-unes des contradictions, et des erreurs qui s'y trouvent." Il passe ensuite à un examen détaillé de l'Evangile, au bout duquel il dit : " Nous avons établi que le Pentateuque et l'Evangile ne méritent aucune confiance, et qu'on ne peut les invoquer comme des autorités décisives, à cause des erreurs qui s'y sont glissées, et dont nous avons donné des exemples ; et si l'on a pu corrompre à tel point des textes aussi importants et aussi connus, que penser des autres livres, moins importants, dont les Chrétiens invoquent l'autorité ?" Cet ouvrage d'El-Qortoby se trouve dans la bibliothèque *Couperly* à Constantinople.

Le savant Maqrizy, qui vivait au 8e siècle de l'Hégire, écrit ce qui suit dans le 1er volume de son histoire : " Les Juifs prétendent que leur Pentateuque a été conservé sans altération aucune, et les Chrétiens disent que la version des Septante est exempte de

toute corruption ; ce que les Juifs nient. Les Samaritains prétendent de leur côté, que le seul texte authentique de la *Tora* est le leur. Ces pretentions contraires, loin d'être propres à nous rassurer, ne font qu'accroître nos doutes. La même divergence d'opinions règne parmi les Chrétiens au sujet de leurs Evangiles ; les Chrétiens ont quatre histoires du Christ réunies en un seul volume ; la première est l'œuvre de Matthieu, la seconde de Marc, la troisième de Luc, et la quatrième de Jean. Chacun de ces écrivains a composé son histoire dans le pays où il a prêché d'après ses connaissances particulières ; c'est pourquoi ces quatre histoires diffèrent entre elles beaucoup, et présentent même des contradictions sur la personne de Jésus, sa prétendue crucifixion, sa généalogie, chose inadmissible dans des écrits qui prétendent être véridiques. En outre la secte des Marcionites, et celle des Ebionites possèdent, chacune un Evangile à elle, qui est, en partie, différent des quatre déjà cités ; les Manichéens ont, eux aussi, un Evangile qui contredit de fond en comble tous ceux des autres Chrétiens ; ils possèdent aussi un Evangile, appelé des Septante, qu'ils attribuent à Thomas, et que toutes les autres sectes chrétiennes refusent de reconnaître. Dans cet état des choses, et en présence de ces prétentions contradictoires, il est impossible d'arriver à une solution quelconque, et de distinguer le vrai du faux."

L'auteur du *Kéchef Eddhounoun*,[1] dit en parlant de l'Evangile : "L'Evangile est le livre que Dieu a ré-

[1] Le célèbre Dict. Bibl. de Hadji-Khalfa.

vélé à Jésus fils de Marie, que la paix soit sur tous les deux." Il démontre ensuite longuement que les quatre Evangiles ne sont pas l'Evangile original, et dit en terminant : " Ce que Jésus a prêché forme un seul Evangile, où il n'y a point de divergences et point de contradictions. Ces prétendus Evangélistes ont menti en faisant usage du nom de Dieu et de Jésus son prophète."

L'auteur du " Guide de ceux qui sont embarrassés " (*Délalet-El-hayara*) dit : " La *Tora* qui est entre les mains des Juifs contient des corruptions, des interpolations, et des lacunes qui n'ont point échappé aux savants ; et ceux-ci savent d'une manière indubitable que cela ne peut se trouver dans le livre que Dieu a révélé à Moïse, ni dans l'Evangile qui a été révélé au Messie. Comment l'histoire de la crucifixion de Jésus pourrait-elle se trouver dans l'Evangile qui lui a été révélé ? On peut faire la même demande à l'égard de la résurrection, et de tout ce qui est postérieur à la mort de Jésus. Tout cela est une addition faite par les Docteurs Chrétiens." Il ajoute : " Plus d'un savant musulman a fait connaître les interpolations et les erreurs de tout genre que l'on trouve dans ces livres, et il est facile de se procurer ces ouvrages. N'était la crainte de trop nous étendre, nous aurions cité ici quelques-uns de ces travaux." Ceux qui ont lu ce premier livre du présent ouvrage, verront que les affirmations des savants musulmans sont par leur vérité aussi éclatantes que le soleil à midi.[1] Je ne

[1] C'est-à-dire que les Docteurs Chrétiens, en reconnaissant que les Saintes Ecritures ont subi des altérations confirment, de la manière la plus éclatante, ce qu'allèguent les savants musulmans.

veux pas trop insister sur ce point ; je me bornerai à constater deux faits : 1°, Que les savants protestants affirment quelquefois, pour donner le change au vulgaire qu'il y a des témoignages du 1er et du 2e siècle qui attestent l'existence de ces Evangiles, et ils citent à ce propos Clément, Ignace, et d'autres docteurs du 2e siècle. 2°, Que Marc a écrit son Evangile avec l'assistance de Pierre, Luc avec celle de Paul, et que Pierre et Paul étant inspirés, il s'ensuit que les Evangiles auxquels ils ont collaboré sont inspirés aussi. A cela nous répondrons que la question entre nous, porte sur l'existence d'une suite authentique de traditions (*Isnad*). Cela veut dire qu'un tel, homme digne de toute confiance, tient d'un tel, homme honorable aussi, que tel ouvrage est œuvre de tel apôtre ou de tel prophète, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on soit remonté, par une suite de témoignages dignes de foi, à la personne qui a été le témoin même du fait, qui a vu écrire l'ouvrage, ou l'a lu lui-même en présence de l'auteur, ou a entendu l'auteur déclarer ou reconnaître que le livre est son œuvre. Une telle suite de témoignages manque aux Chrétiens ; les autorités qu'ils allèguent sont de la fin du 2e siècle ou du commencement du 3e ; avant cette époque il y a obscurité complète. On a répondu à cela (comme, par exemple, l'a fait le Rév. French, pendant la discussion publique), que les persécutions auxquelles les Chrétiens furent en butte, pendant les premiers siècles jusqu'en 313, ont interrompu la chaîne des traditions. Nous ne nions pas que les témoignages d'Ignace et de Clément n'aient de l'autorité, mais nous ne saurions

leur accorder une autorité décisive, pouvant tenir lieu d'une suite positive et authentique de traditions. Nous ne nions pas, non plus, que les Evangiles n'aient été connus à la fin du 2e siècle ou au commencement du 3e, nous disons, seulement, que cette publicité était incomplète, et que rien n'était plus facile que d'altérer des textes peu répandus ; on verra la démonstration de cela au 2e livre. Il faut, d'ailleurs, savoir ce que c'est que Clément et Ignace : sache donc que Clément, évêque de Rome, est auteur d'une Epître aux Corinthiens, dont la date est controversée ; l'archevêque de Canterbury croit qu'elle est entre les années 64 à 70 ; Le Clerc pense qu'elle est de l'an 69 ; mais d'après Du Pin, Tillemont, et autres, Clément n'aurait été évêque qu'en 91 ou 93, ce qui contredirait les deux hypothèses précédentes. L'historien William Muir donne la date de 95 ; Lardner dit 96. La coïncidence de quelques versets de cette épître avec d'autres qui se trouvent dans les Evangiles a fait croire que Clément avait connu ces livres. Cette manière de voir me paraît devoir être repoussée pour plusieurs raisons : 1°, La coïncidence de quelques passages ne prouve pas nécessairement qu'un auteur ait copié l'autre : ainsi quand ceux, que les théologiens protestants appellent des "Infidèles," affirment que la morale évangélique est la même que la morale des anciens philosophes, cela ne veut pas dire que l'une soit une copie de l'autre. L'auteur de l' "*Ecce-homo*" dit : "La morale élevée de l'Evangile, dont les Chrétiens sont si fiers, est, mot par mot, celle qu'avait prêchée Confucius six cents ans avant la naissance du Christ.

Ainsi Confucius dit dans son 24e précepte : 'Faites aux autres ce que vous voudriez que les autres vous fissent ; vous n'avez pas besoin d'autre règle, si vous suivez celle-ci.' Dans le 52e précepte il dit : 'Ne demande pas la mort de ton ennemi ; cette demande est vaine, la vie est de Dieu.' Précepte 53 : 'Faites du bien à ceux qui vous en font, et ne faites pas de mal à ceux qui vous en auront fait.' Précepte 63 : 'Nous pouvons quitter notre ennemi sans en tirer vengeance, les passions ne durent pas.' On trouve, de même, des préceptes de morale très-purs dans les philosophes indiens, grecs, et autres." 2°, S'il était vrai que Clément eût copié les Evangiles, il aurait eu soin de reproduire fidèlement les passages qu'il transcrivit, mais on trouve, au contraire, entre l'Epître de Clément et les passages correspondants de l'Evangile, des différences qui prouvent, irréfutablement, que Clément n'a pas suivi les Evangiles, ou, s'il les a suivis, qu'il a eu connaissance d'un autre texte que celui que nous possédons, comme l'a reconnu Eichhorn au sujet du passage relatif à la voix entendue du ciel. 3°, Clément avait été disciple des Apôtres, et en savait autant sur le Christ que Marc et Luc, il est donc plus probable qu'il ait suivi les traditions qu'il avait apprises à l'égal des Evangélistes eux-mêmes. Sans doute, le fait de l'existence des Evangiles serait incontestable, s'il y avait aveu formel de la part de Clément, mais nulle part il ne dit avoir emprunté un seul mot aux Evangélistes ; il ne dit pas non plus qu'il les connaît. Je citerai ici trois passages de cette Epître, comme un pendant de la Trinité : 1°, "Celui

qui aime Jésus doit suivre ses préceptes." M. Jones croit que Clément a pris ce passage de l'Evangile de Jean (xiv. 15), où il est dit : " Si vous m'aimez, gardez mes préceptes." C'est une erreur manifeste : nous savons que d'après tous les critiques, l'Epître de Clément ne peut pas avoir une date postérieure à l'an 96. Or l'Evangile est de 98, d'après Jones lui-même ; comment Clément aurait-il pu lui faire des emprunts ? Horne dit (Introd., vol. iv. p. 30) : " Jean a écrit son Evangile en 97, selon Chrysostôme et Epiphanius parmi les anciens, et le Dr. Mill, Fabricius, Le Clerc, et l'Evêque Tomline parmi les modernes, ou en 98, d'après M. Jones." D'ailleurs, c'est une vérité d'intuition que l'amour sincère porte naturellement à suivre les préceptes de l'objet aimé. Le Dr. Lardner observe avec raison (Œuvres, vol. ii. pp. 40) : " Mais je crois que cette référence est, pour le moins, douteuse. Clément savait très-bien par les instructions publiques des Apôtres, ainsi que par ses conversations particulières avec eux, que la profession de l'amour du Christ obligeait les hommes à observer ses préceptes." 2°, On lit dans l'Epître de Clément (13) : " Tu feras ainsi qu'il est écrit car l'Esprit-Saint a dit que l'homme sage ne tire pas vanité de sa science, et rappelons-nous surtout ces paroles du Seigneur Jésus . . . Soyez compatissants afin qu'on ait compassion de vous ; pardonnez, afin que l'on vous pardonne ; il vous sera fait ainsi que vous ferez ; il vous sera donné ainsi que vous donnerez, ainsi que vous jugerez vous serez jugés, et il vous sera mesuré ainsi que vous aurez mesuré aux autres." On dit que Clément a pris ces

paroles dans Luc (vi. 36-38), dans Matthieu (vii. 1, 2, 12). Voici le texte de Luc : " Soyez donc miséricordieux, comme aussi votre père est miséricordieux. De plus, ne jugez point, et vous ne serez point jugés ; ne condamnez point, et vous ne serez point condamnés; pardonnez, et on vous pardonnera. Donnez, et on vous donnera ; on vous donnera dans le sein une bonne mesure, pressée et secouée, et qui se répandra par dessus ; car on vous mesurera de la mesure dont vous vous servez envers les autres." Voici maintenant les paroles de Matthieu : " Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. Car on vous jugera du même jugement que vous aurez jugé ; et on vous mesurera de la même mesure que vous aurez mesuré aux autres. . . . Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur aussi de même, car c'est là la loi et les prophètes." 3°, On lit dans l'Epître de Clément (46) : " Rappelez-vous les paroles du Seigneur Jésus, qui a dit : ' Malheur à ceux par qui les offenses viennent (sc. qui auront donné scandale), car il aurait mieux valu pour celui qui donne offence (scandale) à un de mes élus, qu'il ne fût point né ; il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât une meule autour du cou, et qu'on le jetât dans la mer plutôt qu'il eût à scandaliser un de mes petits élus.' " On dit que Clément a copié ce passage de Matthieu (xxvi. 24, xviii. 6), de Marc (ix. 42), et de Luc (xvii. 2). Voici le texte de Matthieu (xxvi. 24) : " Pour ce qui est du Fils de l'Homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui ; mais malheur à cet homme-là par qui le Fils de

l'Homme est trahi ; il eût mieux valu pour cet homme-là de n'être jamais né ;" (xviii. 6), "Mais si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule, et qu'on le jetât au fond de la mer." Marc (ix. 42) : "Quiconque scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer." Luc (xvii. 2): "Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît au cou une meule de moulin et qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser un de ces petits." Après avoir cité les paroles de Clément et les passages correspondants des Evangiles, Lardner dit (Œuvr. ii. p. 37): "J'ai transcrit tous les passages de l'Evangile afin qu'on puisse se former une opinion en connaissance de cause ; cependant on croit généralement que la dernière partie de ce passage se rapporte à Luc xvii. 2." Ces deux passages de Clément passent pour les meilleures preuves de l'authenticité des Evangiles, à tel point que Paley se contente de les citer comme preuve décisive sans en chercher d'autres. Cette prétention ne me paraît pas fondée, car si l'auteur avait suivi l'un des Evangiles, il eût certainement cité le livre qu'il suivait, ou du moins, il l'eût transcrit exactement ; le moins qu'on puisse exiger, c'est qu'il eût rendu le sens ; mais aucune de ces conditions ne se trouve accomplie, et rien ne saurait nous autoriser à croire qu'il y ait emprunt. Il n'y a, d'ailleurs, aucune raison de donner plus d'autorité à Luc qu'à Clément. Tous deux étaient disciples des pre-

miers Apôtres, tous deux ne connaissaient le Christ que par ouï dire. S'il vous faut à tout compte admettre que Clément a puisé dans un écrit antérieur nous croirions plutôt qu'il l'aura fait dans un autre Evangile, comme il a puisé le passage relatif au baptême de Jésus dans un Evangile inconnu maintenant, ainsi que nous l'avons vu par les paroles du savant Eichhorn. Nous pensons que l'Evêque Pearson n'a pas tort de croire que Clément ne cite personne, mais qu'il donne les paroles qu'il a entendues lui-même des Apôtres et de leurs disciples. Lardner dit à ce sujet (après le passage cité ci-dessus) : " Il y a, cependant, ici une difficulté ; et c'est une difficulté, que nous pouvons rencontrer souvent, en considérant les écrits de ces auteurs primitifs qui avaient vu de près les Apôtres, et les autres témoins oculaires de la vie de Jésus, et qui étaient aussi familiers avec la doctrine de notre Sauveur, et avec les détails de ses prédications, que les Evangélistes eux-mêmes ; à moins que leurs citations ou leurs allusions ne soient formelles et claires. Ainsi, dans ces passages, la question est de savoir si Clément a pris les paroles de Jésus, qu'il rapporte, d'un récit écrit, ou s'il ne fait que rappeler aux Corinthiens une tradition qu'ils ont entendue, comme lui, répéter aux Apôtres. Le Clerc a adopté la première de ces opinions, et l'Evêque Pearson la seconde. Quant à moi, je crois que les trois Evangiles ont été écrits avant l'Epître de Clément, et qu'il n'est pas impossible que Clément les ait connus. Mais soit que Clément ait voulu citer les Evangiles, ou qu'il ait rapporté des faits qu'il connaissait per-

sonnellement, il est certain qu'il y a là un grand argument en faveur de l'authenticité des Evangiles. Si Clément a copié les Evangiles il n'y a plus de discussion ; s'il n'a fait que rapporter à sa manière le même fait, cette coïncidence donne une grande valeur au récit Evangélique, et démontre que les Evangélistes nous ont donné les mots mêmes par lesquels Jésus exposait sa doctrine. Pour ce qui en est du point même en question, je crois que la plupart des savants, partagent les vues de Le Clerc. Quand Paul dit (Act. xx. 35): 'Il faut se souvenir des paroles du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même : Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir,' je crois qu'il est généralement admis que Paul n'a fait que rapporter une tradition connue des Disciples de Jésus, sans se référer à aucun récit écrit. Mais nous ne saurions toujours appliquer cette règle. Nous croyons que l'allusion à des traditions écrites est encore plus générale que l'autre. C'est le système de Polycarpe et d'autres ; il est probable, et même certain, qu'il transcrit les Evangiles."[1] Il résulte de ces paroles de Lardner que les savants chrétiens en sont encore à débattre la question de la priorité des Evangiles à l'Epître ; il prétend que toutes les solutions sont également favorables à l'authenticité des Evangiles, ce qui ne nous paraît pas acceptable. Ce qu'on peut déduire, tout au plus, des passages de Clément, c'est que les paroles en question, rapportées par les Evan-

[1] Ce passage du Dr. Lardner est résumé, je n'ai fait qu'en retoucher le commencement où le texte arabe ne me paraissait pas assez fidèlement rendu. Les passages suivants, aussi, sont simplement des *résumés* de ce que dit le Dr. Lardner, et la traduction française en est très-libre.

giles, sont les paroles prononcées par Jésus ; mais cela ne prouve pas que tous les autres discours, que les Evangélistes lui attribuent, soient réellement de lui.

Passons maintenant à Ignace, dont on invoque aussi le témoignage en faveur des Evangiles. Lardner dit, dans le même volume déjà cité : "Eusèbe et Jérôme mentionnent sept Epîtres comme étant d'Ignace. Toutes les autres qu'on lui attribue passent maintenant pour apocryphes. Il y a deux copies, une grande et une petite, de ces sept Epîtres. Selon tous les interprètes, à l'exception de Whiston et de deux ou trois autres, la grande copie présente des additions qui ne sont pas de l'auteur. Après une collation attentive des deux manuscrits, je crois pouvoir affirmer que la grande copie n'est qu'un développement de la petite ; hypothèse qui se trouve confirmée par les citations des premiers Pères, qui correspondent au texte de la petite copie. Reste une autre question : Les Epîtres sont-elles vraiment d'Ignace ? Les plus illustres interprètes ont exercé leur plume à ce débat, qui, pour moi, n'est pas encore résolu. Ce qui me semble certain, c'est que le texte que nous avons est celui même connu par Eusèbe, et qui existait du temps d'Origène. Quelques passages de ces Epîtres ne peuvent pas avoir été écrits du temps d'Ignace, ce qui fait penser qu'ils sont des interpolations postérieures. Nous ne devons pas croire que toutes les Epîtres sont apocryphes pour cela. De même qu'il paraît clairement que des Ariens ont altéré la grande copie, de même, on peut supposer, que c'est eux aussi qui ont ajouté quelques passages à

la petite, ce qui toutefois ne détruit pas l'authenticité du texte qu'elle renferme." L'annotateur de Paley dit, dans une note : " Il a paru, il y a quelque temps, la traduction syriaque de trois Epîtres d'Ignace, par les soins du Cureton. Cette publication nous permet d'affirmer que les petites Epîtres, éditées par Usher, renferment des interpolations." Plusieurs choses résultent des passages que nous venons de citer : 1°, Que toutes les Epîtres attribuées à Ignace sont apocryphes, à l'exception des sept qui portent son nom. 2°, Que la grande copie est altérée d'après la généralité des critiques, à l'exception de Whiston, et de quelques-uns de ses partisans, et ne mérite aucune confiance. 3°, Que la petite copie donne lieu à des doutes très-graves, et présente, de l'aveu de ceux-là mêmes qui en soutiennent l'authenticité, des interpolations qui corrompent le texte et lui ôtent toute autorité. Il n'est pas impossible, dans cet état des choses, que cette copie ne soit l'œuvre d'un faussaire du 3e siècle, ce qui ne doit pas nous étonner, vu que cette pratique était non seulement usitée, mais considérée comme bonne dans les premiers siècles du Christianisme. On a inventé plus de 75 Evangiles et Epîtres attribués à Marie, à Jésus, et aux Apôtres, pourquoi trouverions-nous surprenant qu'on eût forgé aussi sept Epîtres, et qu'on les eût attribuées à Ignace, de même qu'on a forgé un commentaire attribué à Tatien ? Adam Clarke dit dans sa préface : " Le commentaire original de Tatien est perdu, et celui qui existe maintenant sous ce nom est d'une authenticité fort douteuse." En admettant même que ces Epîtres soient d'Ignace,

cela ne servirait de rien du moment que le texte en est altéré. On reconnaît qu'il s'y trouve des interpolations ; qui nous assure que les passages, qu'on allègue en faveur de l'authenticité des Evangiles, ne sont pas aussi de ce nombre ? De la part de telles gens, cela ne doit pas nous étonner. Eusèbe (Hist. iv. 23) rapporte ces paroles de Dionysius, évêque de Corinthe, au sujet de ses Epîtres : "Comme des Frères m'ont demandé d'écrire des Epîtres j'en ai écrit, mais les apôtres du diable les ont remplies d'ivraie, en y changeant quelques choses et y ajoutant d'autres ; un grand châtiment leur est réservé. Il n'est, donc, pas étonnant si quelques-uns ont tenté de corrompre les paroles du Seigneur, du moment qu'ils ont tenté la même chose sur des ouvrages qui ne méritent pas d'être comparés avec elles."[1] Adam Clarke dit dans sa préface : "Les grandes compositions d'Origène sont perdues, et il ne reste que ses commentaires. Cependant, la fréquence des mythes et des allégories qu'on y remarque ferait croire que ces travaux ont été remaniés après Origène." Le savant protestant Michel Mechaqa dit dans son ouvrage arabe intitulé, "Réponse de l'Eglise Evangélique aux Erreurs des Traditionnaires" (part i. chap. x.) : "Quant aux doutes qu'on avance à l'égard des ouvrages des anciens pères, nous allons les dissiper. Mais il nous faut auparavant donner quelques éclaircissements, pour ne point procéder au hasard, à l'exemple de nos contradicteurs. Ainsi l'*Eucologe* attribué à St. Jean Chrysostôme, et

[1] Nous avons déjà vu ces paroles de Dionysius dans le passage d'Eichhorn ci-devant, p. 158. Ici elles sont prises d'Eusèbe.

qui est récité dans les Eglises pendant le service de la consacration, présente autant de textes différents qu'il y a de rites. Chez les Grecs orthodoxes, on demande au Père Céleste d'envoyer son Esprit-Saint sur le pain et le vin en les changeant en chair et en sang ; mais les Grecs catholiques demandent à Dieu d'envoyer son Saint-Esprit sur le pain et le vin pour qu'ils se changent et se *transsubstantient* (se convertissent) en chair et en sang ; mais sous le patriarchat de Maximos Madhloum,[1] les derniers mots ont été remplacés par '*changés et convertis*,' pour s'éloigner de plus en plus des orthodoxes, qui prétendent que la transsubstantiation ne s'accomplit que par cette prière. L'Eglise Syriaque catholique dit : 'Envoie ton Esprit-Saint sur ce pain qui est le mystère du corps de ton Messie,' et on n'ajoute rien qui puisse faire croire à la transsubstantiation. C'est là peut-être le texte véritable de Jean Chrysostôme, car la doctrine de la transsubstantiation n'avait pas encore été nettement définie de son temps. Mgr. Babita, évêque de Saïda, qui causa un schisme au sein de l'Eglise orthodoxe et se fit Catholique, dit dans une allocution adressée au Sacré-Collége de Rome en 1722 : 'Je possède des *Eucologes* (rituels) de notre messe en grec, en arabe, et en syriaque ; je les ai comparés avec l'édition faite à Rome par les religieux de Saint Basile ; on n'y trouve aucun mot se rapportant à la transsubstantiation. Cette chose a été ajoutée au rituel de la messe orthodoxe par Nicéphore, Patriarche de Constantinople, et elle

[1] C'est le Patriarche Grec-Catholique d'Antioche.

est vraiment ridicule, à la bien examiner.' Mais si un Eucologe, composé par un des pères les plus vénérés chez les Chrétiens de l'Orient et de l'Occident, et qui se récite journellement dans l'Eglise des différents rites, a pu être altéré et corrompu selon les vues et les intérêts des sectes et des partis, et avec cela continuer d'être effrontément attribué à l'auteur primitif, quelle garantie avons-nous que le même procédé de falsification n'a pas été appliqué aux écrits des autres pères ? Nous citerons ici un autre fait qui est à notre connaissance personnelle. Le diacre Gabriel El-Qobty, Grec-Catholique, avait corrigé la traduction du commentaire de l'Evangile de Jean par Chrysostôme sur le texte grec, travail qui lui coûta beaucoup de peines et de dépenses. Les docteurs de l'Eglise orthodoxe, les plus compétents en grec et en arabe, examinèrent ce travail à Damas, en reconnurent la scrupuleuse exactitude, et en prirent une copie avec soin et précision. Mais le Patriarche Maxime ne voulut pas en permettre l'impression, au couvent de Chouéïr, avant de l'avoir fait examiner par le Père Alexis, prêtre Espagnol, et par Yousef Jaâjâ, prêtre Maronite, qui ignoraient complètement le grec ; ces deux prêtres remanièrent la copie d'après le texte adopté par l'Eglise Romaine. Après avoir ainsi gâté ce travail, ils apposèrent au bas leur approbation, et le Patriarche en permit alors la publication. A l'apparition de la 1ère partie, les orthodoxes la collationnèrent sur la copie qu'ils avaient prise de l'original, et qu'ils conservaient chez eux, y découvrirent les nombreuses altérations qu'on lui avait fait subir, et

s'empressèrent de divulguer le fait, ce qui causa au pauvre Gabriel un chagrin si fort, qu'il en mourut." Plus loin le même auteur dit : " Citons encore, à ce propos, un livre arabe qui se trouve entre les mains de tous ; c'est le recueil des actes du Concile du Liban, approuvé dans toutes ses parties par le Sacré-Collége, concile qui était composé de tous les évêques maronites, du patriarche et des docteurs de la nation, sous la présidence du délégué apostolique. Le dit recueil a été imprimé au couvent de Choueïr avec l'autorisation des chefs de la communauté Grecque-Catholique. Or, voici ce qu'on lit dans cet ouvrage : 'Il éxiste dans notre Eglise d'anciennes lithurgies, qui, bien qu'irréprochables comme fond, n'appartiennent que par le nom aux saints auxquels on les attribue. Il en est d'autres composées par des évêques hérétiques, qui ont été introduites à dessein dans le texte par les copistes.' " Michel Mechaqa ajoute : " Cet aveu, fait par tous les évêques maronites, que plusieurs parties de leurs lithurgies sont des pièces fabriquées doit nous suffire." Il dit plus loin : " Nous savons ce qu'on a pu faire dans notre siècle éclairé où l'œil, sans cesse en éveil, des Gardiens de l'Evangile, retient les falsificateurs en échec ; que ne doit-on pas avoir osé du 5e au 7e siècle, lorsque les papes et les évêques, dont la plupart ne savaient même pas lire, constituaient pour ainsi dire un Gouvernement barbare et absolu, et que les Chrétiens de l'Orient étaient occupés à se défendre contre les violences et les oppressions des conquérants ? Mais ce que nous savons de ces temps-là ne peut que nous faire déplorer le sort de

cette Eglise du Christ, qui était, alors, corrompue des pieds jusqu'à la tête."

Après cela peut-on encore douter de la vérité de mes affirmations ? Le Concile de Nicée n'établit que 20 canons. Et bien ! on a trouvé moyen de les altérer et de les augmenter aussi. Les Catholiques invoquent, pour établir la suprématie du Pape, les canons 37 et 44 de ce Concile. Voici ce qu'on lit dans l'ouvrage, "Les Treize Epîtres," publiées en 1849 (Ep. ii. pp. 68, 69) : "Le Concile de Nicée n'a établi que 20 canons, ainsi qu'on peut le voir dans Théodoret, dans Gélase, &c. Dans le 4e Concile Œucuménique on ne cite que 20 canons du Concile de Nicée."[1] De la même manière, on a composé de fausses Epîtres sous le nom de plusieurs papes, de Calixte, de Sergius, d'Alexandre, &c. Le même auteur des "Treize Epîtres" dit, aussi, (Ep. ii. p. 80) : "Le Pape Léon, ainsi que la plupart des théologiens catholiques, reconnaît que les Epîtres attribuées à des papes sont fausses."

Examinons maintenant le second point, celui de l'inspiration des Evangiles de Marc et de Luc, auxquels, dit-on, Pierre et Paul ont collaboré. Je dis qu'il y a ici une erreur grave au point de vue critique. Irénée a dit : "Marc, le disciple de Pierre, a écrit après la mort de Pierre et de Paul les choses que Pierre avait enseignées par ses prédications." Lardner dit : "Je crois que Marc n'a pas écrit son Evangile avant 63 ou 64, car on ne peut raisonnablement assigner, à

[1] *Les Treize Epîtres* ainsi que l'ouvrage de M. M. Mechaqa de Damas, cité plus haut, sont des publications faites par les missionnaires américains de Beyrout, qui ont été *les Civilisateurs de la Syrie.*

la résidence de Pierre à Rome, une date antérieure. Cette date s'accorde avec le témoignage d'Irénée, qui dit que Marc a écrit son Evangile après la mort de Pierre et de Paul. Basnage dit aussi que Marc a écrit son Evangile en 66, après la mort des deux Apôtres, qui, d'après cet historien, auraient souffert le martyre en 65." D'après Irénée et Basnage, la composition de l'Evangile de Marc serait, donc, postérieure à la mort de Pierre et de Paul, et on ne peut accorder aucune autorité à la tradition, d'après laquelle, Pierre aurait collaboré à cet Evangile. C'est pourquoi l'auteur du "Guide de ceux qui cherchent la Vérité" (*Mourched-Ettalibin*) dit, malgré sa partialité (p. 170, éd. de 1840) : "On a prétendu que l'Evangile de Marc a été écrit avec le concours de l'Apôtre St. Pierre." Cette expression, "on a prétendu," montre que dans la pensée de l'auteur cette tradition n'a pas de base. De même, Paul n'a pas pu voir l'Evangile de Luc, pour deux raisons : 1°, Parceque, d'après l'opinion générale des savants protestants, la composition de l'Evangile de Luc remonterait à l'année 63. On sait que c'est dans l'année 63 que Paul a été mis en liberté, et que depuis cette époque on ne connaît rien de son histoire ; on croit généralement qu'à sa sortie de prison, il alla en Espagne, et dans d'autres pays de l'Occident. On sait d'autre part que Luc a composé son Evangile en Achaïe, en Orient. L'opinion qui semble la plus probable, c'est que Luc envoya son Evangile à Théophile, auquel il le destinait, aussitôt après l'avoir terminé. L'auteur du "Mourched-Ettalibin" (p. 161)

dit: "Luc a composé son Evangile en 63 en Achaïe." Rien ne prouve que Théophile eût vu Paul postérieurement à cette date, ce qui rend très-invraisemblable la tradition que Paul ait pris connaissance de l'Evangile de Luc. Horne dit (Œuvres, vol. iv. p. 338, éd. de 1822): "Luc ne nous ayant rien dit à l'égard de Paul après sa sortie (la sortie de ce dernier) de prison, on ne sait absolument rien au sujet de cet Apôtre, depuis l'année 63 jusqu'à sa mort." Lardner dit (Œuvres, vol. v. p. 530, éd. 1827): "Nous voudrions maintenant faire connaître l'histoire de St. Paul depuis ce moment (c'est-à-dire, sa sortie de prison) jusqu'à l'année 63. Mais Luc ne nous donne ici aucune indication, et les autres livres du Nouveau Testament ne nous fournissent que très-peu de détails. Les Pères de l'Eglise sont tout aussi sobres de détails, de telle manière qu'on ne sait pas même dans quelle direction il est allé après sa sortie de prison." On ne sait donc rien sur cette partie de la vie de Paul, et rien ne nous autorise à croire qu'il ait visité les Eglises orientales. On lit dans l'Epître aux Romains (xv. 23, 24): "Et maintenant, ne pouvant plus habiter dans ces pays, et désirant depuis longtemps de venir vous visiter, je vous verrai en allant en Espagne." L'Apôtre dit lui-même ici qu'il a l'intention d'aller en Espagne, et il est probable qu'il ait mis à exécution ce projet à sa sortie de prison. On lit dans les Actes (xx. 25): "Je sais maintenant que vous ne me verrez plus, vous tous, auxquels j'ai prêché le royaume de Dieu." Cela démontre qu'il n'avait pas l'intention de résider en Orient. Clément

de Rome dit dans son Epître aux Corinthiens que Paul, " ayant enseigné au monde la parole de la justification, est venu aux extrémité de l'Occident, et, ayant souffert le martyre, il s'en alla au lieu saint." Donc Paul n'a visité aucune Eglise d'Orient. 2°, Lardner, après avoir rapporté les paroles d'Irénée, dit en outre: " Il résulte de l'enchaînement des phrases que la composition de l'Evangile de Luc est postérieure à celle de Marc, et à la mort de Pierre et de Paul." Ainsi donc, la tradition suivant laquelle Paul aurait connu l'Evangile de Luc, ne repose sur aucun argument sérieux. Elle serait vraie qu'elle ne prouverait rien, puisque, pour nous, Paul n'était pas inspiré, et il ne pouvait donner à d'autres ce qu'il n'avait pas lui-même.

LIVRE SECOND.

DE LA CORRUPTION DU TEXTE DE L'ÉCRITURE,

EN TROIS SECTIONS ET CINQ RÉFUTATIONS.

PRÉLIMINAIRES.

GENRES DE CORRUPTION.

La corruption de l'Ecriture est de deux sortes : 1°, Corruption textuelle, c'est-à-dire, faite par *des altérations, des interpolations,* ou *des suppressions ;* 2°, Corruption interprétative, c'est-à-dire, celle qui attribue au texte plutôt un sens qu'un autre.

Sur ce second point il n'y a aucune divergence entre les Chrétiens et nous. Les Protestants et les Catholiques sont unanimes à admettre, avec nous, que les Juifs *corrompent* par une *interprétation erronée* les passages du Vieux Testament qui, à leur dire, se rapportent au Messie ; les Protestants et les Catholiques s'accusent, les uns les autres, du même procédé à l'égard de divers passages des deux Testaments. Il ne reste donc que le premier point, que les théologiens des deux sectes feignent de contester avec la plus grande énergie, et par toute sorte de citations fausses, calculées à surprendre la bonne foi des illétrés parmi les Musulmans, ou à induire en erreur les lecteurs superficiels. C'est ce point seul qui a besoin d'être prouvé, et j'espère de pouvoir le faire ici avec l'assistance divine. Je dis, donc, qu'il y a dans l'Ecriture : 1°, Des passages altérés ; 2°, d'autres qui sont des interpolations ; et 3°, des passages qui ont été re-

tranchés du texte primitif. Je diviserai par conséquent mon exposition en trois sections.

PREMIÈRE SECTION.—*Passages Altérés.*

Sache que les textes les plus célèbres de l'Ecriture sont au nombre de trois : 1°, Le texte hébreu, suivi par les Juifs et par les Protestants ; 2°, Le texte grec, adopté par les Chrétiens jusqu'au 15e siècle, et qui est encore suivi par l'Eglise Grecque, et par les Eglises Orientales. Ces deux textes comprennent tous les livres de l'Ancien Testament. 3°, Le texte samaritain, qui est conforme au texte hébraïque, mais ne comprend que sept livres du Vieux Testament, c'est-à-dire, les cinq livres de Moïse, le livre de Josué, et celui des Juges, parceque les Samaritains n'admettent pas l'authenticité des autres. Ce texte contient une foule de variantes et de passages qui ne se trouvent point dans la Bible hébraïque. Plusieurs critiques protestants, notamment Kennicott, Hales, Houbigant, croient que le texte samaritain mérite plus de confiance que l'hébraïque, qui, selon eux, aurait été altéré par les Juifs. Et en effet tous les savants protestants ont quelque fois recours à ce texte pour l'eclaircissement de quelques passages, et le préfèrent au texte hébraïque. Passons maintenant à l'exposition détaillée de notre thèse :—

1er preuve. Le temps qui s'est écoulé, depuis la création d'Adam jusqu'au déluge, est, d'après le texte hébraïque de 1656 ans, d'après le grec de 2262, d'après le samaritain de 1307 ans. Le Commentaire de Henry et Scott donne (à la fin de la Genèse) un

tableau de l'âge des Patriarches, à la naissance de leurs fils respectifs, suivant les trois textes ; le voici :—

Adam . . .	Héb. 130	Sam. 130	Grec 230
Seth . . .	,, 105	,, 105	,, 205
Enos . . .	,, 90	,, 90	,, 190
Caïnan . . .	,, 70	,, 70	,, 170
Mahalaleel . .	,, 65	,, 65	,, 165
Jared . . .	,, 162	,, 62	,, 162
Enoch . . .	,, 65	,, 65	,, 165
Matusalem . .	,, 187	,, 67	,, 187
Lamech . .	,, 182	,, 53	,, 188
Noé au déluge .	,, 600	,, 600	,, 600
	1656	1307	2262

"Une autre copie de la version grecque, ajoute le Comm[re] de Henry et Scott, donne la période de 2242, et Josèphe la fait de 2256." On voit qu'il y a sur ce point, parmi les trois textes, des différences énormes qu'il est impossible de concilier. Noé, étant lors du déluge, selon les trois textes de 600 ans, et Adam ayant vécu 930, il s'ensuit que, d'après le texte samaritain, les deux Patriarches auraient passé ensemble 223 ans, ce que contredisent les deux autres textes, car la Genèse hébraïque fait naître Noé 126 ans après la mort d'Adam, et la Genèse des Septante après 732 ans. C'est pour cette raison, je pense, que Josèphe, si estimé chez les Chrétiens, rejetant les deux versions, a adopté pour le déluge la date 2256 donné ci-dessus.

2[e] pr. Depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham il s'est écoulé, 292 ans selon le texte hébraïque, 942 d'après le samaritain, et 1072 d'après le texte grec. Le dit Commentaire de Henry et Scott donne, aussi, un tableau, où sont notés les âges des divers Patriarches de la seconde période, depuis le déluge

jusqu'à la naissance d'un fils ; mais ne donnant pour le fils de Seru (Arphaxad) que la simple date depuis le déluge. Voici ce tableau :—

Seru eut Arphaxad après ce déluge	Héb. 2	Sam. 2	Grec 2
Arphaxad . . .	,, 35	,, 135	,, 135
Caïnan . . .	non mentionné		,, 130
Saleh . . .	,, 30	,, 130	,, 130
Eber . . .	,, 34	,, 134	,, 134
Péleg . . .	,, 30	,, 130	,, 130
Réü . . .	,, 32	,, 132	,, 132
Sérug . . .	,, 30	,, 130	,, 130
Nahor . . .	,, 29	,, 79	,, 79
Tarah . . .	,, 70	,, 70	,, 70
	292	942	1072

Ici, aussi, on voit des différences qu'il n'est pas possible de concilier, et comme Abraham serait né, d'après le texte hébreu, l'an 292 du déluge, et que Noé a vécu, après cet événement, selon la Genèse (ix. 28), 350 ans, il s'ensuit qu'à la mort de Noé Abraham devait avoir 58 ans, ce que contredisent la Genèse samaritaine et la Genèse grecque, puisque, d'après celle-ci, Abraham serait né 722 ans après la mort de Noé, et d'après l'autre, 592. De plus, le texte grec donne entre Arphaxad et Saleh une génération, celle de Caïnan, que les deux autres passent sous silence. C'est le texte grec que Luc a suivi pour sa généalogie du Christ. Ces divergences excessives ont divisé les opinions des docteurs chrétiens, et ont obligé les chronologistes à rejeter les trois textes et à fixer cette date de la naissance d'Abraham à l'an 352. L'historien Josèphe les a également réjetés et a porté la date de 992, comme on le voit dans Henry et Scott. Le plus illustre docteur du 4e siècle, Augustin, et des

théologiens distingués des premiers siècles, pensent que le texte grec est le plus correct. Horsley (Comm. sur la Gen. xi. 11) et Hales sont d'avis que le samaritain doit être préféré ; le célèbre Horne semble aussi pencher vers la même opinion. Cette opinion serait, aussi, celle du Commentaire de Henry et Scott, qui rapporte, sur la chronologie du Vieux Testament, les paroles d'Augustin, que j'ai déjà citées dans l'introduction, c'est-à-dire, que "les Juifs auraient altéré le texte hébraïque pour ce qui regarde l'âge des Patriarches, qui ont vécu avant et après le déluge, jusqu'à Moïse, afin de discréditer le texte grec, et par inimitié contre le Christianisme ;" et qui ajoute, après, que telle était aussi l'opinion des premiers pères de l'Eglise, qui accusaient les Juifs d'avoir fait les dites altérations en 130 de l'ère Chrétienne. Horne dit, dans le 2e volume de son Introduction : "Hales a prouvé par des arguments sérieux l'authenticité de la copie samaritaine. Je ne puis ici résumer ses arguments, et je dois renvoyer le lecteur à son ouvrage" (p. 80 et suiv.). Kennicott dit : "Si l'on considère le caractère des Samaritains, leur respect bien connu pour les livres de la Loi, et surtout, si on se rappelle le célèbre entretien entre Jésus et la Samaritaine, où celle-ci invoque le texte samaritain des Ecritures (Jean iv. 19, 20), sans que Jésus la corrige, si l'on considère tout cela, dis-je, on conviendra que c'est les Juifs qui ont altéré le texte hébraïque, et que le texte samaritain est celui qui mérite le plus de foi." Voyez comment ils sont enfin forcés de convenir de l'altérations de leurs Ecritures !

3e pr. On lit dans le Deutéronome (xxvii. 4): "Quand vous aurez passé le Jourdain, placez les pierres (selon ce) que je vous recommande aujourd'hui, sur la montagne d'Ebal, et enduisez les de chaux." Le texte samaritain dit: "Placez les pierres, &c., &c., sur le mont Ghérizim." Ainsi d'après le texte hébraïque, Moïse aurait recommandé aux Hébreux d'établir l'autel sur le mont Ebal, tandisque d'après le samaritain, il aurait recommandé de le construire sur le Ghérizim. C'est une dispute célèbre entre les deux sectes, qui s'accusent, l'une l'autre, d'avoir altéré les Ecritures dans cette partie; les mêmes discussions se sont reproduites parmi les savants protestants. Le célèbre Adam Clarke dit (ad xxvii. Deut.): "Kennicott soutient la leçon samaritaine; Parry et Verschuir la leçon hébraïque. Mais on croit que les arguments donnés par Kennicott sont irréfutables, et on en conclut que les Juifs ont altéré le texte hébraïque par haine pour les Samaritains. Tous reconnaissent que Ghérizim est une montagne couverte de végétation, possédant de nombreuses sources; tandisque le mont Ebal est un roc aride. La nature même semble avoir désigné le premier de ces monts pour y faire entendre les bénédictions, et l'autre pour les malédictions." Ainsi d'après les raisons prépondérantes de Kennicott, c'est le texte hébraïque qui aurait été corrompu.

4e pr. On lit dans la Genèse (xxix.): "Il regarda et vit un puits dans un champ, et trois troupeaux de brebis se reposaient alentour, car on abreuvait les troupeaux à ce puits; la pierre sur l'ouverture du puits

était grande. . . . Et ils répondirent, nous ne le pouvons pas jusqu'à ce que tous les troupeaux soient assemblés. . . ." Il faut substituer au mot "*troupeaux*" dans le 2e et le 8e verset, celui de *bergers*, d'après le code samaritain et le texte grec, ainsi que d'après la traduction arabe de Walton. Horsley dit dans son Commentaire au verset 2 : "Peut-être faudrait-il lire *pâtres.* Vide Kennicott ;" et au verset 8 : "Peut-être serait-il préférable de dire ; *jusqu'à ce que tous les bergers soient assemblés* comme dans le code samaritain et les Septante, ainsi que dans Kennicott et dans la version arabe de Houbigant." Clarke dit dans son Commentaire : "Houbigant insiste fort sur l'authenticité de la leçon samaritaine." Horne est ici d'accord avec Kennicott et Houbigant ; il dit : "Je crois que par une erreur de copiste le mot 'troupeaux' a été substitué au mot 'bergers.'"

5e pr. On lit dans le 2e Samuel (xxiv. 13) le mot "*Sept,*" et dans le 1er Chroniques (xxi. 12) le mot "trois ;" l'une de ces deux leçons est sans doute erronée. Adam Clarke dit en commentant le passage de Samuel : "Les Chroniques disent 'trois ans' et non sept, comme on le lit ici. Les Septante sont ici d'accord avec les Chroniques ; il n'est pas douteux que c'est la vraie leçon."

6e pr. On lit dans le 1er Chroniques (ix. 35) : "Le nom de sa sœur était Micah ;" il faudrait lire "sa femme" comme dans la Vulgate, les Septante, et les textes syriaque, arabe, et chaldéen. "C'est," dit Ad. Clarke, "cette dernière leçon qui est généralement suivie." Voilà donc un passage dans lequel la

critique protestante cesse d'être fidèle au texte hébraïque, et reconnaît qu'il est erroné.

7ᵉ pr. On lit dans le 2ᵉ Chroniques (xxii. 2) : "Achazias était âgé de *quarante-deux* ans quand il commença à régner." C'est certainement une erreur, car Joram, père Achazias, avait quarante ans lorsqu'il mourut ; Achazias aurait, donc, eu *deux* ans de plus que son père. Dans le 2ᵉ Rois (viii. 26) il est dit : "Qu'il était alors âgé de 22 ans." Ad. Clarke dit, en commentant le passage des Chroniques dont il s'agit : "La version syriaque et l'arabe disent *vingt deux ans ;* quelques copies des Septante portent vingt ans ; on croit que l'original hébraïque était conforme à cette leçon, et que la leçon actuelle résulte d'une erreur de copiste, qui aurait écrit un 'Mem' au lieu d'un 'Kef.' La leçon du 2ᵉ Rois est la bonne. On ne saurait en effet admettre une leçon dont il résulterait que le fils était plus âgé que son père de deux ans." Horne et le Commʳᵉ de Henry et Scott reconnaissent, également, qu'il y a ici une erreur de copiste.

8ᵉ pr. On lit dans le 2ᵉ Chron. (xxviii. 19) *texte hébr. :* "Le Seigneur avait humilié Juda à cause d'Ahaz, roi d'Israël." Le mot *Israël* est sans doute une erreur ,parcequ'Ahaz était roi de Juda. La Vulgate et les Septante portent, en effet, "Juda ;" l'altération, donc, est dans le texte hébraïque.

9ᵉ pr. Psaumes (xl. 6) : "Tu m'as creusé des oreilles." Paul rapportant ces paroles dans l'Epître aux Hébreux (x. 5) les transcrits ainsi : "Tu m'as donné un corps." L'un des deux textes est certaine-

ment erroné, et les savants chrétiens se trouvent pour cela dans l'embarras. Le Comm^re^ de Henry et Scott reconnaît l'erreur, mais ne sait à qui l'attribuer. Adam Clarke (*ad. loc.*) dit : " Le texte hébraïque est altéré ici," attribuant ainsi la corruption au texte des Psaumes. Le Comm^re^ de D'Oyly et Mant dit, au contraire : " Il est étonnant que dans le texte grec et dans l'Epitre aux Hébreux, au lieu de ce passage, il y ait celui-ci : 'Tu m'as préparé un corps.' Ces commentateurs reconnaissent, donc, que l'altération est dans le texte de l'Evangile" (*sc.* Epître).

10e pr. On lit dans les Psaumes (cv. 28) : " Ils ne lui ont pas désobéi ;" et dans le texte grec : " Ils lui ont désobéi." Le premier passage est affirmatif, le second négatif ; l'un des deux est certainement erroné, ce qui embarrasse fort les docteurs chrétiens. Le Comm^re^ de Henry et Scott dit : " Cette diversité entre les deux textes a donné lieu à de longues discussions. C'est une particule négative en plus ou en moins qui s'est glissée par erreur dans l'un des textes, ou qui a été omise par erreur dans l'autre."

11e pr. Le 2e Samuel (xxiv. 9) dit : " Alors Joab donna le rôle du dénombrement du peuple au roi, et il se trouva de ceux d'Israël huit cent mille hommes de guerre, tirant l'épée, et de ceux de Juda cinq cent mille hommes." Le 1e Rois (xxi. 5) donne pour les Israëlites *onze cent mille*, et pour " ceux de Juda" *quatre cent soixante-dix mille.* Il y a, certainement, erreur dans l'un ou dans l'autre de ces deux textes. Adam Clarke dit (*ad. loc.*) : " Les deux passages ne peuvent pas être à la fois corrects ; il est difficile de

déterminer laquelle, entre ces deux leçons, est la bonne. Le plus probable est que c'est la première. Il y a dans les livres historiques de l'Ancien Testament, de nombreuses fautes qu'il serait vain de vouloir corriger."

12e pr. Le commentateur Horsley dit, au sujet du 4e verset du chap. xii. des Juges, sur ce reproche des Ephratiens (ou Ephratites ou Ephraïmites) aux Galaadites, "Vous êtes des fugitifs d'Ephraïm :" "Il n'y a pas de doute que ce verset est erroné."

13e pr. On lit dans 2e Samuel (xv. 8). Le mot *Aram ;* il n'y a pas de doute que c'est une faute, et qu'on doit lire *Edom.* Adam Clarke dit que c'est une erreur de copiste.

14e pr. On lit dans le 7e verset du même chap. : "Il arriva donc, au bout de quarante ans, qu'Absalom dit au roi. . . ." *Quarante* est certainement une faute; c'est *quatre* qu'on doit lire. Adam Clarke (*ad. loc.*) dit : "Il est certain qu'il y a une faute ici." Et plus loin : "La majorité des savants croient qu'il y a ici une erreur du copiste, qui a écrit *quarante* au lieu de *quatre.*"

15e pr. Adam Clarke (ad xxiii. 8 du 2e Sam.) cite ces paroles du Dr. Kennicott : "Ce seul verset contient *trois grandes corruptions* dans le texte hébreu." Ce docteur reconnaît, donc, ici *trois grandes corruptions.*

16e pr. On lit dans le 1er Chroniques (vii. 6) : "Les enfants de Benjamin sont Bélah, Beker, et Jédiaël;" et au chap. viii. du même livre : "Benjamin engendra Bélah, son aîné ; Aschbel, qui fut le deuxième ; Achrah, le troisième ; Noha, le quatrième ; et Rapha,

le cinquième." Cependant, dans la Genèse (xlvi. 21) : " Les enfants de Benjamin sont Bélah, Béker, Aschbel, Guéra, Nahaman, Ahi (ou Eki), Rosch, Muppim, Huppim, et Ard." Ces trois versions diffèrent entre elles sous le double rapport des noms et du nombre. D'après le premier texte, les enfants de Benjamin seraient *trois;* d'après le second, *cinq;* d'après le troisième, *dix*. Les deux premiers textes appartenant au même livre, il faut admettre que le rédacteur, Esdras, s'est contredit lui-même. De plus, il ne peut y avoir de vraie qu'*une seule* de ces versions ; les deux autres doivent forcément être erronées. C'est ce qui a fort embarassé les exégètes qui ont dû reconnaitre l'erreur et l'attribuer à Esdras. Voici ce que dit Adam Clarke sur ce verset des Chroniques : . . . " Nous voyons par là que dans bien des cas les petits-fils sont appelés fils, et que ces deux appellations sont souvent confondues ensemble dans les tables généalogiques. Chercher à concilier de pareilles divergences serait une tâche aussi interminable qu'inutile. Les Rabbins disent qu'Esdras, rédacteur de ce livre, ne savaient pas si quelques-uns de ces enfants étaient des fils ou des petits-fils de Benjamin ; ils ajoutent en outre, que les tables généalogiques, suivies par Esdras, étaient souvent incomplètes ; et nous devons en rester là pour toutes ces sortes de matières." Je prie le lecteur intelligent d'observer combien les docteurs Juifs et Chrétiens sont embarrassés ici, à tel point qu'ils ne peuvent se dégager qu'en accusant Esdras de s'être contredit. Et le savant Adam Clarke, reduit aux abois, reconnaît qu'il est inutile

de chercher à concilier de pareilles divergences, et que nous devons en rester là pour toutes ces sortes de matières.[1]

Observation.—Il faut faire ici une remarque importante. Les Juifs et les Chrétiens disent que le 1er et le 2e livre des Chroniques ont été rédigés par Esdras avec le concours des prophètes Aggée et Zacharie.

[1] Il y a une autre version au chap. xxvi. des Nombres (38) qui donne à Benjamin *cinq* fils, comme le chap. viii. des Chron., mais les appelle : Bélah, Aschbel, *Ahiram*, *Schupham*, et *Hupham*, ou, d'après la prononciation française, *Choupham* et *Houpham*. *Ard* et *Nahaman* y sont donnés comme fils de *Bélah*, et, par conséquent, comme petits-fils de Benjamin. C'est le Dr. A. Clarke qui le dit. Il est vrai que l'orthographe des noms propres est chose très-difficile, et on peut aisément s'y tromper· Notre auteur a quelquefois défiguré des noms au point de les rendre méconnaissables, comme je l'ai fait remarquer au sujet de *Clous*, *Calus* ou *Callous*, &c. ; et dans la présente traduction, même, avec toute ma bonne volonté, et toute la peine que je me suis donnée, je le crains fort, l'orthographe des noms n'est pas uniforme ; il se peut donc que *Schoupham* et *Houpham* soit une autre forme pour *Mouppim* et *Houppim*, ou *Noha* et *Rapha*, ou *Ard* et *Nahaman*. Le Saint-Esprit, qui *inspirait partout les écrivains de la Bible*, aurait certainement pu leur dicter toujours la même orthographe ; et *un peu d'harmonie*, aussi, entre les diverses parties qui composent ce *tout informe* qu'on s'est plu à appeler *Bible* ou *La Sainte Bible*. Mais, faire de trois *cinq*, ou de cinq *dix* c'est pousser les choses trop loin. Toutefois, il paraît que, dans les desseins impénétrables du St.-Esprit, il était nécessaire qu'il y eût, dans la *Sainte Ecriture*, des différences, des divergences, des anachronismes, des contradictions, et des absurdités, même, mêlés, ça et là, en guise d'ornements, du récit des méfaits les *plus horribles*, et les *plus hideux*, qu'aient jamais pu commettre les peuples les plus barbares et les plus pervers, pour rompre la *monotonie*, et *afin* de mieux exercer l'*acumen* des grands talents. Sans cela, le monde, n'aurait pas été régalé d'une si grande variété de commentaires et de dissertations critiques, se réfutant, se contredisant, s'anathématisant, même, les uns les autres, "*ad majorem Dei gloriam,*" et précisément pour éviter la monotonie. Les Musulmans n'ont pas cet avantage ; l'intelligence de leur Coran n'est pas "la mer à boire" et leurs divers commentaires sont dans les limites du raisonnable. Probablement parceque le *Saint-Esprit* ne s'en est pas mêlé.

Les historiens disent, d'autre part, que les livres saints, avant l'invasion de Nabuchodonosor, étaient dans un état incomplet, et qu'après cette invasion ils disparurent complètement ; et que si Esdras n'avait pas ré-écrit tous ces livres on n'aurait pu les trouver de son temps, moins encore après lui. C'est un fait admis par tous les "*gens du livre*" (les Israëlites et les Chrétiens) sur la foi de ce qui est dit dans le livre attribué à Esdras lui-même, livre que les Protestants considèrent, il est vrai, comme apocryphe, mais qui, toutefois, mérite autant de confiance que les autres livres historiques des Chrétiens ; on y lit en effet (2e Esd. xiv.) que les livres de la Loi *furent brulés*, en sorte que personne ne la connaissait plus ; et qu'Esdras recomposa de nouveau ce qu'elle contenait par *inspiration divine.* Clément d'Alexandrie dit : " Les Ecritures s'étant, perdues, Esdras les écrivit de nouveau par une inspiration divine." Tertullien dit, aussi : " On sait qu'Esdras composa les livres saints après la prise de Jérusalem par le Roi de Babylone." Et Théophilacte : " Les Saintes Ecritures s'étant perdues entièrement, Esdras les recomposa par inspiration divine." John Milner, Catholique, dit dans son ouvrage imprimé à Derby en 1843, p. 115, " Les savants sont unanimes pour affirmer que les livres saints furent détruits par les soldats de Nabuchodonosor, et que la reproduction authentique donnée par Esdras, fut aussi perdue à l'invasion d'Antiochus." Cela posé, je reviens aux paroles du commentateur mentionnées, ci-dessus, et dis : 1°, Que le Pentateuque que nous avons maintenant n'est pas celui que Moïse

a écrit, ni même celui qu'Esdras a reproduit par inspiration divine, parcequ'il ne se serait pas éloigné si souvent du texte qu'il devait reconstituer, et il ne se serait pas servi de généalogies incomplètes et fautives. On ne peut pas nous objecter qu'Esdras se servait de copies fautives du Pentateuque original, car à ce compte il serait impossible d'accorder la moindre autorité au texte reconstitué, quand même il ait été fait par Esdras. 2°, Si Esdras s'est trompé dans ce livre, malgré qu'il eût le secours de deux prophètes, il est permis de supposer qu'il ait fait erreur dans les autres, il n'y a pas de mal, par conséquent, à nier tout ce qui contredit des faits avérés, ou choque la raison. Ainsi, par exemple, on peut ne pas croire ce qui est dit, dans la Genèse (xix.), du commerce incestueux de Loth avec ses deux filles, qui donna naissance à Moab et à Ammon. On peut ne pas admettre l'histoire de l'adultère de David avec la femme d'Urie (1er Sam. xxi.), celle de l'idolâtrie de Salomon dans sa vieillesse (1er Rois xi.), et une foule d'autres histoires, qui font frissonner d'horreur tous les hommes pieux, et que la raison repousse. 3°, Si un passage est corrompu, le fait qu'un autre prophète ait été envoyé par la suite sans corriger l'erreur ne prouve nécessairement pas que cette corruption a cessé déxister; cela n'a jamais été pratiqué par la divinité. 4°, Des savants protestants ont avancé que les Prophètes et les Apôtres, quoique sujets aux fragilités humaines, sont véridiques dans ce qu'ils ont écrit, et qu'on doit considérer ce qu'ils ont avancé comme exempt de toute sorte d'erreur et d'oubli.

Les Ecritures elles mêmes prouvent que cette opinion est erronée; autrement pourquoi Esdras, qui a écrit avec l'assistance de *deux prophètes*, ne serait-il pas également infaillible ? 5°, Qu'il y a des moments et certaines circonstances où les prophètes, quoique ayant besoin de l'inspiration, n'étaient pas inspirés, comme le démontre le cas d'Esdras. 6°, Que cela prouve la justesse de la croyance des Musulmans qui n'admettent pas que tout ce qui a été compris dans ces livres est inspiré, parcequ'on ne peut pas concilier l'existence de l'erreur avec l'inspiration divine, comme je l'ai déjà démontré, et comme je le démontrerai encore, avec l'aide Dieu, par la suite. 7°, Que si Esdras ne fut pas infaillible, que dirons-nous de Marc et de Luc, les Evangélistes qui n'étaient pas du nombre des Apôtres pour être comme eux infaillibles ? Esdras est considéré comme prophète inspiré, et il avait été assisté par deux autres prophètes inspirés comme lui. Mais Marc et Luc n'étaient pas des prophètes inspirés. De plus, nous autres Musulmans nous ne considérons pas Matthieu et Jean inspirés, quoique les Chrétiens pensent le contraire; ajoutez, que les écrits des quatre Evangélistes fourmillent de contradictions et d'erreurs grossières.

17e pr. Adam Clarke dit dans son Commentaire (ad 1er Chron. viii. 29) : "Depuis ce verset jusqu'au verset 38, tout le passage se retrouve, avec quelque variation dans les noms, au chap. ix. 35-44. Les Rabbins disent qu'Esdras, ayant trouvé *deux livres* qui avaient ces passages avec une différence dans les noms, a cru mieux faire de les insérer tous les

deux, n'ayant pas pu distinguer lequel était le plus correct." Nous pouvons répéter à ce sujet ce que nous avons dit à l'article précédent.

18e pr. Il est dit (2e Chron. xiii. 3) que l'armée d'Abia était de 400,000 hommes, et celle de Roboam de 800,000 hommes. Au verset 15, on dit qu'il tomba, dans le combat, 500,000 soldats de l'armée de Roboam. Ces chiffres ont paru exagérés par rapport à ces petits rois, et la Vulgate leur a substitué respectivement *quarante, quatre-vingt*, et *cinquante mille.* Des commentateurs ont approuvé cette altération du texte. Horne dit : "Le chiffre donné par la version latine est préférable." Adam Clarke (*ad. loc.*), après avoir cité les variantes de divers manuscripts, conclut en ces termes : "Le lecteur a maintenant toute l'évidence qu'il m'a été possible de placer sous ses yeux ; il peut choisir ; les plus petits nombres me paraissent les plus corrects. Nous avons souvent eu occasion de soupçonner de pareilles corruptions dans les livres historiques et de nous en plaindre."

19e pr. On lit (2e Chron. xxxvi. 9) : "Joachim avait huit ans, à son avènement ;" on lit toutefois dans le 2e livre des Rois (xxiv. 8) : "Joachim était agé de 18 ans lorsqu'il monta sur le trône." Voici les paroles d'Adam Clarke sur ce dernier passage : "Le 2e Chroniques (xxxvi. 9) porte '*huit,*' mais c'est une erreur ; en effet Joachim après un règne de trois mois, fut conduit captif à Babylone, et là il avait des femmes ; or il n'est pas probable, qu'un enfant de 8 ou 9 ans eût eu *des femmes ;* il n'est pas probable, non plus, qu'un enfant de cet âge eût déjà 'fait ce

qui était mauvais devant l'Eternel.' Ce passage des Chron. doit donc être corrompu."

20[e] pr. Dans le texte hébraïque des Psaumes (xxi. 17 d'après quelques copies, et xxii. 16 d'après d'autres) on lit : "Mes deux mains comme le lion." Les versions, tant Catholiques que Protestantes, donnent : "Ils ont percé mes mains et mes pieds." Voilà, donc, les partisants des deux sectes qui sont d'accord pour altérer le texte.[1]

21[e] pr. Adam Clarke dit (ad lxiv. 2[e] d'Isaïe) : "Pour ma part, je suis enclin à croire que le texte est *très-corrompu* en cet endroit ; . . ." il faut lire : "Comme la cire se fond au feu."

22[e] pr. Le 4[e] verset du même chap. d'Isaïe, mentionné à l'art. précédent, est ainsi conçu : "Car on n'a jamais ouï, ni entendu des oreilles, et l'œil n'a jamais vu d'autre Dieu que toi, qui fît de telles choses à ceux qui s'attendent à lui." Voici comment Paul transcrit ces mots (1[er] Cor. ii. 9) : "Comme il est

[1] Il s'agit ici du verset 16, Ps. xxii. d'après les Bibles Protestantes, et verset 17, Ps. xxi. d'après la Vulgate. Adam Clarke dit que le mot כארו (*Kaarou*), "ils percèrent," est la leçon *marginale* du texte hébreu, et que dans le corps du même texte il y a כארי (Kaari), "comme un lion." Il ajoute que la version Chaldéenne porte : "Mordant comme un lion mes mains et mes pieds," mais que la Vulgate, les Septante, et les versions Syriaque, Ethiopienne, et Arabe ont : "ils percèrent." "Toute la différence," ajoute-t-il après quelques autres citations, "consiste entre un *yod* et un *waw*, qui peuvent très-facilement se prendre l'un pour l'autre; avec le premier, le mot signifierait *comme un lion;* avec le second, *ils percèrent.* Cette dernière leçon me paraît *la plus correcte.*" Pourquoi ? Il ne le dit pas. Probablement parceque celle-ci *fait mieux son affaire!* *Kaari,* "comme un lion," serait une de ces expressions plates, un de ces *non-sens,* dont la Bible est remplie ; *Kaarou,* au contraire, devient une *excellente prophétie applicable au Christ!* Dans cette circonstance y a-t-il lieu d'hésiter ?

écrit : Ce sont des choses que l'œil n'avait point vues, que l'oreille n'avait point entendues, et qui n'étaient point venues dans l'esprit de l'homme, et que Dieu avait préparées à ceux qui l'aiment." Quelle différence entre ces deux textes ! Le Comm^re de Henry et Scott dit : "Il paraît que le texte hébraïque est corrompu." Adam Clarke, en commentant ce passage d'Isaïe, rapporte différentes opinions qu'il réfute, et ajoute : "En présence de ces difficultés je ne sais si je puis faire autre chose qu'offrir au lecteur cette désagréable alternative : ou bien de considérer le texte hébreu et les Septante comme altérés ici par les Juifs de propos délibéré,—et l'on a de grands soupçons contre eux au sujet d'autres passages du Vieux Testament cités dans le Nouveau (voy. le Dr. Owen sur la version des Septante, secs. vi.-ix.) ;—ou bien de considérer la citation de St. Paul comme n'ayant pas été faite du livre d'Isaïe, mais de l'un ou de l'autre des deux livres apocryphes intitulés l'*Ascension* d'Isaïe et l'*Apocalypse* d'Elie, dans lesquels on a trouvé ce passage ; et quelques-uns supposent que l'Apôtre a, dans d'autres endroits, puisé dans ces livres apocryphes. Comme la première de ces deux conclusions ne sera peut-être pas admise par plusieurs, je dois, franchement, avertir mes lecteurs que la seconde est considérée par Jérome comme très-peu moins grave qu'une hérésie."

23e à la 28e pr. De l'aveu de Horne, les passages suivants du texte hébreu sont corrompus : 1°, Malachie iii. 1 ; 2°, Michée v. 3 ; 3°, Psaumes xvi. 8-11 ; 4°, Amos ix. 11, 12 ; 5°, Psaumes xl. 6-8 ; 6°, Psaumes

cx. 4. Ainsi, ce critique distingué de la secte Protestante reconnait que le texte hébreu est *corrompu* dans ces *six passages*. Son aveu consiste en ceci, que le 1er passage est cité par Matthieu (xi. 10), Marc (i. 2), et Luc (vii. 27), et la citation de ces Evangélistes diffère du texte hébraïque et des anciennes traductions en ce que les paroles *devant ta face* dans "Voici, j'envoie mon ange devant ta face," ne se trouvent pas dans Malachie ; et que les paroles : *qui préparera ton chemin devant toi*, sont dans Malachie, "Et il préparera la voie devant moi." Horne dit dans une note à ce propos : "Il n'est pas possible d'expliquer autrement cette différence qu'en supposant que quelque corruption se soit glissée dans les anciennes copies." Le second passage est cité par Matthieu (ii. 6) ; le 3e par Luc (Act. ii. 25-28) ; le 4e par Luc aussi (Act. xv. 16, 17) ; le 5e par Paul (Héb. x. 5-7). Tous ces passages diffèrent des textes originaux. Le 6e est cité par Paul (Héb. v. 6). Je n'ai pas pu bien comprendre la différence qu'offre cette dernière citation, mais, comme Horne est un des critiques Protestants les plus distingués, son opinion fait autorité.[1]

29e pr. On lit dans le texte hébraïque de l'Exode (xxi. 8) : "Qu'il l'affranchisse," en parlant de l'esclave que déplaît aux yeux de son maître ; la leçon du marge est "qu'il la maintienne chez lui."

[1] Horne ne reconnaît de corruption *probable* dans le texte hébraïque que pour le passage de Malachie ; les quatre autres, il les explique de manière à justifier les citations et à les concilier avec les originaux. La 6e citation est identique avec le texte cité, et Horne n'y fait aucune observation. Elle porte que le Christ "est prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédec." Violà, donc, l'HOMME-DIEU abaissé, par un simple

30e pr. On lit (Lévit. xi. 21) une prescription relative aux insectes qui sautent sur la terre ; la leçon du marge ajoute la négation "non pas." Ce qui donne au passage un sens opposé.

31e pr. Même contradiction entre le texte et la leçon au marge dans le Lévitique (xxv. 30). Les traducteurs protestants ont préféré, dans les trois passages sus-mentionnés, la leçon du marge à celle du texte, ce qui prouve qu'ils ont considéré le texte comme erroné. Ces variantes rendent les prescriptions tout-à-fait douteuses, parcequ'on ne peut pas dire si c'est l'*affirmation*, ou la *négation*, que l'auteur sacré a voulu donner. On voit par là que l'assertion de ces Messieurs, qu'aucune des prescriptions, aucun des préceptes de l'Ecriture n'a été affecté par des altérations du texte, est inéxacte.

32e pr. On lit dans les Actes (xx. 28) ". . . pour paître l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang." Griesbach dit ici : "Le mot *Dieu* est une faute ; il faut lire le Seigneur."

33e pr. On lit dans la 1ère Epître de Paul à Timothée (iii. 16) : "Dieu s'est manifesté en chair." Griesbach dit que le mot *Dieu* est erroné, et que la

trait de la *plume inspirée* de Rabbi Schaül, surnommé Paul, au simple rang de *Prêtre*. Dans la grande *cérémonie*, qui devait avoir lieu du vivant des Apôtres, comme ils le disent eux-mêmes dans chaque page, presque, de leurs écrits, et qui aurait été différée "pour cause," le *pauvre* Christ devra se tenir *au dessous* des très-*Saints Pères* les "Papes" ou "Souverains Pontifes ;" des *Right Reverend* (sc. *Justement Révérends*) *Milords* les "Archevêques de Canterbury ;" des *Eminentissimes* et *Révérendissimes Nosseigneurs* les "Cardinaux," "Archevêques," "Evêques," "Archiprêtres," "Recteurs," "Prébendaires," &c., &c., de la Sainte Eglise qu'il a fondée !

version la plus correcte est le pronom de la 3ème personne, c'est-à-dire, "*lequel.*"[1]

34e pr. Dans le 13e verset du chap. viii. de la Révélation (viz., Apocalypse) il est dit : "J'ai vu un ange qui volait." Griesbach et Sholtz disent que le mot "*ange*" est une erreur, et que la version la plus correcte est le mot "*aigle.*"

35e pr. Dans le verset 21 du chap. v. de l'Epître de Paul aux Ephésiens on trouve : "Soumettez-vous les uns aux autres dans la crainte de Dieu." Griesbach et Sholtz disent qu'il n'y a aucun doute que le mot *Dieu* a été inséré par erreur au lieu de *Christ.*

Nous nous contenterons de ce qui précède pour ne pas paraître trop long.

SECONDE SECTION.—*Interpolations.*

1ère pr. Sache, lecteur, que huit livres de l'Ancien Testament étaient rejetés par les Chrétiens comme apocryphes jusqu'en 324 de l'ère chrétienne ; ce sont : 1° Esther, 2° Baruch, 3° Tobie, 4° Judith, 5° La Sagesse, 6° L'Ecclésiastique, 7° et 8° Les deux livres des Macchabées.

En 325 l'Empereur Constantin convoqua un Concile à Nicée pour décider à l'égard de ces livres ; et après la plus mûre considération, il fut jugé qu'il fallait admettre le livre de Judith, et les autres livres restèrent à l'état d'apocryphes. Ce fait résulte de l'introduction dont Jérôme a fait précéder ce livre.

[1] C'est là, aussi, la leçon de la Vulgate ; elle porte : "Et manifeste magnum est pietatis sacramentum, *quod* manifestatum est in carne" . . .

Il y eut ensuite le Concile de Laodicée, qui se réunit l'an 364, et les savants qui y assistèrent admirent les conclusions du Concile antécédant à l'égard du livre de Judith, et y ajoutèrent le livre d'Esther, décision qui fut notifiée par des lettres encycliques.

En 397 il y eut le Concile de Carthage, auquel assistèrent 127 des plus savants et des plus distingués docteurs de l'époque, parmi lesquels se trouvait l'illustre Augustin, qui passe chez tous les Chrétiens pour le plus éminent prélat de son temps. Ce Concile admit les décision des deux précédents, et, en outre, reconnut la canonicité des autres livres, mais considéra le livre de Baruch comme faisant partie du livre de Jérémie, parceque Baruch était comme vicaire de Jérémie; par conséquent ce livre ne fut pas porté séparément dans la liste des livres canoniques.

Il y eut ensuite trois autres Conciles, à Trullo, à Florence, et à Trente, qui confirmèrent les décisions des trois Conciles précédents, et ainsi ces livres furent reconnus comme canoniques par la généralité des Chrétiens pendant douze cents ans. Vint ensuite la secte protestante qui rejeta les décisions des Conciles à l'égard des livres de Baruch, Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, et les Macchabées, et décida que ces livres devaient être éliminés de la liste des livres canoniques; et du livre d'Esther, les neuf premiers chapitres et trois versets du 10e chapitre furent admis comme canoniques, et 10 versets de ce chapitre, ainsi que les six chapitres restants, furent rejetés comme apocryphes. Les Protestants se basent pour cela : 1°, Sur ce que l'historien Eusèbe a dit dans

le chapitre 22 du 4[e] livre de son histoire que ces livres sont altérés, particulièrement les deux livres des Macchabées ; 2°, Sur ce que les hébreux ne les considèrent pas comme inspirés. Cependant l'Eglise catholique, qui compte beaucoup plus de partisans que le Protestantisme, admet ces livres et croit à leur inspiration. Ils font partie de la Vulgate, qui est tenue en grande estime par les Catholiques, et forme la base de leur religion et de leur croyance.

On le voit, des livres qui, pendant 324 ans, avaient été considérés comme corrompus et non inspirés, furent ensuite déclarés canoniques par les nombreux Conciles qui se sont succédés, et admis au nombre des livres inspirés par des milliers de savants chrétiens, et par l'Eglise catholique, qui, jusqu'à ce jour, les conserve dans son canon. Cela démontre que l'opinion des Chrétiens primitifs n'est d'aucun poids. Il y a là d'ailleurs un argument d'une importance capitale pour les adversaries du Christianisme. Les Chrétiens primitifs, en admettant comme canoniques des livres dont le texte est altéré et peu authentique, ont donné preuve d'une telle faiblesse de sens critique qu'il est permis de supposer que les Evangiles, acceptés par eux et transmis à leur postérité, ne sont que les ouvrages apocryphes qui avaient cours alors. Les Chrétiens des premiers siècles croyaient à l'authenticité de la version grecque, et à la corruption du texte hébraïque, qui aurait été altéré selon eux en 130 de l'ère chrétienne par les Juifs. Malgré cela, l'Eglise grecque et les Eglises orientales continuent de croire à l'authenticité de ce texte. D'autre part, les Protestants renversent

la question, et disent de la version grecque, ce que les Grecs disent du texte hébraïque. L'Eglise romaine soutient, de son côte, que la Vulgate latine est le seul texte digne de foi, ce qui est démontré faux par les Protestants. Voici ce que dit Horne dans son Introduction (vol. iv. p. 463, éd. 1822) : "De nombreuses altérations ont été introduites dans la version latine du 5e au 15e siècle." Et plus loin (p. 467) : "Il ne faut pas oublier qu'il n'y a point de texte aussi corrompu que celui de la version latine. Les copistes ont souvent transposé des versets entiers et confondu les notes marginales avec le texte." Si une traduction, aussi généralement connue et adoptée que la version latine, a pu subir de telles altérations, comment espérer que le texte original, qui n'était pas aussi connu, se soit conservé dans son intégrité ? Il est bien probable que ceux qui ont falsifié la traduction aient, pour se garantir, falsifié aussi l'original. Je ne comprends pas que les théologiens protestants n'aient rejeté qu'une partie du livre d'Esther, ce livre ne mentionne pas une seule fois le nom de Dieu ; il ne fait allusion à aucun de ses attributs, et à aucune de de ses lois ; l'auteur en est absolument inconnu, et les commentateurs de l'Ancien Testament l'attribuent, par simple supposition, à l'un des docteurs du Temple qui se sont succédés d'Esdras à Siméon. Philon l'attribue à Joachim fils de Josué, qui retourna de Babylone après la captivité, et Augustin à Esdras lui-même. D'autres l'attribuent à Mardochée ; quelques-uns disent qu'il fut composé par Mardochée et par Esther. On lit dans le *Catholic Herald* (vol. ii. p.

317) : " Méliton n'a pas porté ce livre dans sa liste des livres canoniques, dont parle Eusèbe (Hist. Ecclés. iv. 26) ; Grégoire de Nazianze donne dans ses poèmes les noms des livres authentiques de l'Ecriture, mais ne fait aucune mention de celui d'Esther ; Amphiloque (évêque d'Icone, mort en 396), dans les vers adressés à Séleucus, semble douter de l'authenticité de ce livre ; Athanase, dans sa 39e Epître, parle avec dédain du livre d'Esther."

2e pr. Le vers. 31 du chap. xxxvi. de la Genèse dit : " Voici les rois qui ont régné dans le pays d'Edom avant qu'il y eût des rois en Israël." Ces paroles ne peuvent être de Moïse, car la royauté ne fut établie parmi les Israëlites que 356 ans après lui. Adam Clarke dit (Come. vol. i. *ad loc.*) : " Je crois que Moïse n'a pas écrit ce verset et ceux qui le suivent, jusqu'au 39e ; car ces versets se retrouvent dans le 1er Chroniques (chap. i.) ; il est probable qu'ils avaient été transcrits au marge, et que le copiste les a incorporés dans le texte par mégarde." Ce commentateur reconnait par conséquent qu'il y a neuf versets interpolés dans le texte sacré.

3e pr. Il est dit dans le Deutéronome (iii. 14) : Jaïr, fils de Manassé, prit toute la contrée d'Argob jusqu'à la frontière des Guesçuriens et des Mahacathiens, et donna son nom au pays de Basçan en l'appelant les bourgs de Jaïr (Baschon-havoth-Jaïr), nom qu'ils ont eu jusqu'à ce jour." Ces paroles ne peuvent pas avoir été écrites par Moïse, car l'auteur doit avoir vécu long-temps après Jaïr, comme l'indiquent les mots "*jusqu'à ce jour.*" Horne dit à ce propos (Intr.

vol. i.) : " Ces paroles ne peuvent pas avoir été écrites par Moïse, mais cela ne doit pas diminuer notre confiance dans les Ecritures. Moïse doit avoir écrit seulement, *il les appela de son nom, Baschon-havoth-Jaïr*, et les copistes postérieurs ajoutèrent au marge les paroles *jusqu'à ce jour* (c'est-à-dire, nom qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour), par manière d'éclaircissement, mais plus tard on les incorpora dans le texte." Ainsi, Horne avoue que Moïse *ne peut pas être* l'auteur de ces derniers mots. Ce n'est, cependant, que par une hypothèse toute personnelle, qu'il explique cette altération du texte primitif, mais elle implique, de sa part, un aveu tacite que les Ecritures *ont pu être* altérées, par erreur du copiste, ou autrement, quelques siècles après la rédaction originale, et les paroles " mais cela ne doit pas diminuer notre confiance dans les Ecritures," ne prouvent rien autre, si non qu'il y a chez ce critique un *parti pris qui veut qu'on croie quand même.* Le Commentaire de Henry et Scott dit à son tour : " Les derniers mots ont été certainement ajoutés, par une main étrangère, bien après Moïse. On pourrait les omettre sans inconvénient." Ce ne sont pas seulement les derniers mots, c'est le verset tout entier qui ne peut être de Moïse, ainsi que l'avoue Horne. Indépendemment de l'interpolation, dont il s'agit ici, il y a dans le texte une autre erreur ; c'est que Jaïr n'est pas fils de Manassé, mais de Ségub, ainsi qu'il est dit dans 1er Chroniques ii. 22.

4e pr. On lit dans le livre des Nombres (xxxii. 41) : " Et Jaïr, fils de Manassé, alla et prit leurs villes et les

nomma Havoth-Jaïr, c'est-à-dire, villes de Jaïr." On doit faire ici la même observation que pour le passage précédent du Deutéronome. Je lis dans le "*Bible Dictionary*," ouvrage de Calmet, achevé par C. Taylor et publié en Amerique et en Angleterre : "On trouve dans les livres écrits par Moïse quelques passages qui ne peuvent pas être de lui, par exemple : Nomb. xxxii. 41, Deutér. iii. 14 ; d'autres dont le style diffère de celui de Moïse. Sans affirmer que ces passages sont d'une main étrangère, nous dirons cependant qu'il est tout au moins probable qu'ils aient été ajoutés pas Esdras. (Cf. Esdras ix. x., Néhém. viii.) Ces savants affirment que quelques passages du Pentateuque ne sont pas de Moïse, mais sans pouvoir en indiquer les auteurs ; ils les ont attribués gratuitement à Esdras ; cette supposition n'a aucune valeur, car rien dans les chapitres auxquels ils renvoient, n'autorise à la faire ; car aux deux chap. d'Esdras il est parlé de la douleur de ce prophète pour les péchés des Israëlites (en épousant des étrangères), et du repentir de ces derniers, et dans celui de Néhémie il est parlé de la manière dont se fit la lecture de la Loi.

5[e] pr. On lit (Genèse xxii. 14) ce qui suit : "Comme il est dit encore aujourd'hui : 'En la montagne de l'Eternel il y sera pourvu." Or cette montagne ne reçut le nom de montagne de l'Eternel, qu'après la construction du Temple par Salomon, 450 ans après la mort de Moïse. Adam Clarke, dans son Introduction au Commentaire sur Esdras, considère ce passage comme interpolé. "Cette montagne," dit il, "ne fut

généralement connue sous ce nom qu'après que le Temple y fut construit."

6e pr. Le 12e verset du 2e chap. du Deutér. dit: "A Saïr demeuraient auparavant les Hourim, mais les enfants d'Esaü les en chassèrent et les détruisirent de devant eux et s'établirent à leur place, ainsi que l'ont fait les enfants d'Israël dans la terre qui leur avait été donnée en héritage." Adam Clarke dit, dans l'Introduction déjà citée, que ce verset est interpolé, il en donne pour preuve les mots "ainsi que l'ont fait les enfants d'Israël," &c.

7e pr. Le 11e verset du 3e chap. du Deutér. dit: "Car Og, roi de Bassan, était le seul du reste des géants; voici son lit un lit de fer, n'est il pas à *Rabbathammoun* (Rabba des fils d'Ammon). Sa longueur est de 9 coudées, sa largeur de 4 coudées en coudées d'homme." Adam Clarke (*loc. cit.*) dit qu'un examen attentif, de la fin de ce passage, démontre que ce verset a été écrit longtemps après que ce roi fut tué, et non par Moïse, qui mourut cinq mois après cet événement.

8e pr. Il est dit dans les Nombres (xxi. 3): "Et l'Eternel exauça la voix l'Israël, et il livra entre ses mains les Cananéens, qu'il détruisit à la façon de l'interdit, avec leurs villes, et il nomma le lieu Horma." Adam Clarke (*ad loc.*) dit: "*Je sais*[1] *que* ce verset a été ajouté après la mort de Josué, parceque les Cananéens ne furent complètement détruit qu'a une époque postérieure à la mort de Moïse."

9e pr. Le verset 35 du 16e chap. de l'Exode: "Et

[1] A. Clarke dit: "Tout ce verset me paraît avoir été ajouté," &c.

les enfants d'Israël mangèrent la manne, pendant 40 ans, jusqu'à ce qu'ils furent parvenus au pays où ils devaient habiter." Ces expressions ne sont pas de Moïse, car la manne n'a pas cessé de son vivant, et ils n'entrèrent dans le pays de Canaan qu'après sa mort. Adam Clarke dit (*ad loc.*) : "L'opinion générale à l'égard de ce verset est que l'Exode a été écrit après que Dieu retira la manne aux enfants d'Israël ; mais il est possible qu'Esdras ait ajouté ce passage." Je dis que l'opinion générale est correcte, et l'opinion du commentateur qui ne se base que sur des conjectures n'est pas admissible. Ce qui est vrai, c'est que les cinq livres attribués à Moïse n'ont point été composés par lui ; comme nous l'avons démontré dans le 1ère partie.

10e pr. Le 14e verset du 21e chap. des Nombres dit : "C'est pourquoi il est dit au livre des guerres du Seigneur : De même qu'il a fait dans la mer de Soupha, de même il fera dans les torrents d'Arnon." Ces expressions ne peuvent être de Moïse ; elles démontrent, au contraire, qu'il n'est pas l'auteur du livre des Nombres ; car cet auteur a retracé ce qui se trouve dans le livre des guerres du Seigneur, dont l'auteur, l'époque, et le lieu sont absolument ignorés. Ce livre est pour les Hébreux et les Chrétiens comme cet animal fabuleux (Phénix), dont on prononce le nom sans qu'on l'ait jamais vu ; en effet, ils ne le possèdent pas. Adam Clarke dit, dans sa préface au Comme de la Genèse, que ce verset est interpolé, puis il ajoute : "Ce qui paraît le plus probable c'est que le passage 'du livre des guerres du Seigneur' était au marge, et que par la suite on l'a incorporé dans le

texte."[1] C'est un aveu que leurs livres étaient susceptibles d'altérations, car à son dire les paroles du marge furent incorporées dans le texte, et la chose se généralisa par les copies qu'on en fit dans la suite.

11e pr. Le nom d'Hébron dans la Genèse (xiii. 18, xxxv. 27, xxxvii. 14) est le nom d'un village qu'on appelait précédemment Kariat Rabâ ; il fut donné par les Israëlites, eux-mêmes, après leur entrée en Palestine sous Josué, comme il est dit au chap. xiv. du livre qui porte son nom. Ces versets ne peuvent donc pas être de Moïse, mais bien d'un individu qui aurait vécu à une époque postérieure à l'entrée en Palestine, et au changement du nom primitif. De même dans le 14e verset du 14e chap. de la Genèse, il y a le nom de Dan, petite ville qui ne fut fondée que du temps des Juges. Or, après la mort de Josué les enfants d'Israël conquirent la ville de Leith, et en tuèrent les habi-

[1] On a répété cet argument à satiété ; quand on ne sait plus que dire, on met le fait de ces sortes d'interpolations sur le compte des copistes ! Mais pourquoi les Juifs, ou, pour mieux dire, Moïse, parmi tant d'autres prescriptions, dont la majorité est, pour le moins, *inutile*, n'a-t-il pas *ordonné, sous peine de* . . . (l'arsenal des peines dans la Bible est immense) que les livres saints fussent copiés *exclusivement* par des personnes nommées *ad hoc*, et soumis ensuite à un contrôle rigoureux ; et que ces copistes, en nombre suffisant pour produire, *au moins, une copie par mois*, eussent été entretenus, comme les Lévites, par le trésor du Temple ? Un livre aussi important que la *Bible* méritait bien cette dépense ! Les troubles, ou, si l'on préfère mieux, les bouleversements que le peuple Hébreu eut à subir, n'auraient pas dû, et n'auraient, même, *pas pu déranger* ce travail. Sans parler de l'assistance surnaturelle, que Dieu leur *aurait certainement* accordée, *s'il est vrai qu'il a tant fait pour eux*, leur *foi, s'ils en avaient réellement une, les aurait soutenus.* Il est *impossible* qu'il y ait *foi sincère*, sans un *dévoûment complet*, et conséquemment, *sans action*, ou mise en practique *entière*, en *tout temps*, *tout lieu*, et *toutes circonstances.* Dire qu'on croit, et ne point faire *tout* ce qu'on croit, et *sans cesse*, est un MENSONGE, et une *insulte* à CELUI, en qui l'on croit.

tants. Ils la brûlèrent, et à sa place fondèrent une nouvelle ville à laquelle ils donnèrent le nom de Dan. Ce fait est prouvé par le 18e chap. du livre des Juges ; il s'en suit que ce verset aussi n'est pas de Moïse. Horne dit : " Il se peut que Moïse ait écrit les villages de *Rabâ* et *Leith*, et que quelques copistes aient altérés ces passages en adoptant *Hébron* et *Dan*." Il est étonnant que des gens, doués d'une aussi haute intelligence, soient réduits à faire usage de ces futiles arguments, tout en avouant les altérations, ce qui prouve qu'ils reconnaissent leurs Livres Saints comme ayant été susceptibles de corruption.

12e pr. Dans le 7e verset du chap. xiii. de la Genèse il y a ce passage : " En ce temps les Cananéens et les Phérésiens demeuraient dans le pays." Et dans le 6e verset du 12e chap. du même livre il y a : " Et il y avait alors des Cananéens dans le pays." Ces deux passages démontrent que ce n'est pas Moïse qui parle, et les commentateurs reconnaissent qu'ils ont été ajoutés. Il est dit dans le Commentaire de Henry et Scott : " Ce passage '*et il y avait alors des Cananéens dans le pays*,' et les passages analogues qu'on trouve dans beaucoup d'autres endroits, ont été ajoutés pour compléter le sens ; c'est Esdras, ou une autre personne inspirée, qui les aura ajoutés lorsqu'on a réuni les livres du Pentateuque." Ainsi les Docteurs Chrétiens reconnaissent que des passages *ont été ajoutés ;* mais leur assertion que " c'est Esdras, ou une autre personne inspirée," qui l'aurait fait, ne repose que sur une hypothèse toute gratuite.

13e pr. Adam Clarke dit (ad Deut. i.) : " Les cinq

premiers versets sont une espèce d'introduction au reste du livre, et ne sont point de Moïse ; il est très-probable que Josué ou Esdras les aient ajoutés." Ce grand critique reconnaît, donc, que les cinq versets sont ajoutés ; il les attribue sans autres preuves à Josué ou à Esdras, mais son opinion seule n'est pas suffisante.

14e pr. Le 34e chapitre du Deutéronome n'est pas de Moïse. Adam Clarke dit : " Ce chapitre ne saurait avoir été écrit par Moïse. Un homme ne peut certainement pas faire le récit de sa propre mort et de sa sépulture. Nous pouvons donc considérer les paroles de Moïse comme finissant avec le dernier verset du chapitre précédent, car ce qui le suit ne peut absolument pas avoir été écrit par lui. Supposer qu'il ait prévu ces circonstances, ou qu'elles lui aient été apprises par une révélation spéciale, ce serait s'écarter trop de la convenance et de la nécessité, et impliquer dans l'absurdité le sujet même ; car, Dieu n'accorde d'autres visions prophétiques que celles qui sont absolument nécessaires ; et ici, il n'y a pas nécessité, car l'Esprit qui a inspiré l'auteur du livre suivant pouvait naturellement lui inspirer aussi la matière contenue dans ce chapitre. Je crois, donc, que le chap. xxxiv. du Deut. devrait former le *premier chapitre de Josué*. Sur ce sujet la note suivante, de la plume d'un Israëlite intelligent, ne déplaira pas au lecteur : " La plupart des commentateurs sont d'opinion qu'Esdras est l'auteur du dernier chapitre du Deutéronome ; quelques-uns pensent qu'il est de Josué ; d'autres, qu'il a été fait par les *soixante-dix anciens* immédiatement

après la mort de Moïse ; ils ajoutent que le Deutéronome se terminait originairement par les bénédictions prophétiques adressées aux douze tribus : 'Que tu es heureux, Israël ! qui est comme toi, o peuple sauvé par l'Eternel ?' &c. ; que ce qui forme maintenant le *dernier* chapitre du *Deutéronome* était précédemment le *premier de Josué*, et qu'il fut détaché de ce livre-ci et ajouté à celui-là en forme de supplément. Cette opinion ne paraîtra pas improbable, si l'on considère que les *sections*, et les autres *divisions*, ainsi que les *points* et les *pauses*, ne furent inventés que longtemps après la composition de ces livres ; car, dans ces premiers âges, plusieurs livres étaient unis ensemble, et mis, à la suite l'un de l'autre, dans un même rouleau. Le commencement d'un livre pouvait, donc, facilement être ajouté à la fin d'un autre, et être considéré, dans la suite des temps, comme une vraie conclusion de ce livre, ainsi qu'est le cas pour ce chapitre du Deutéronome ; d'autant plus que ce chapitre supplémentaire contient un récit des derniers actes et de la mort du grand auteur du Pentateuque." Donc, Chrétiens et Juifs, s'accordent à dire que ce chapitre *n'est pas* de Moïse, mais qu'il *a été ajouté* ; et l'opinion de Clarke est que c'était le 1er du livre de Josué. Quant à ce que disent les Juifs, à l'égard de la rédaction de ce chapitre par les *soixante-dix anciens*, elle ne repose sur aucune autorité sérieuse. Pour ces motifs Henry et Scott disent : "Les paroles de Moïse finissent au chapitre précédent, et ce chapitre (le 34e) est une addition qui peut bien avoir été faite par Josué, Samuel, Esdras, ou un autre prophète posté-

rieur ; on ne sait rien de positif à ce sujet, et il est probable que les derniers versets ont été ajoutés à une époque postérieure à celle où les enfants d'Israël furent délivrés de la captivité de Babylone. La même opinion est énoncée dans le Commentaire de D'Oyly et Mant. Maintenant considérez ce que disent les docteurs chrétiens : "L'auteur des passages ajoutés peut bien être Josué," &c. ; et voyez l'embarras où ils se trouvent, et la différence qu'il y a entre leur langage dubitatif et les affirmations des commentateurs juifs. Quant aux paroles "ou quelque autre prophète," elles ne reposent sur aucune preuve. Je n'ai dit, à l'égard des versets reproduits, depuis la 2ème preuve jusqu'à celle-ci, qu'ils démontrent la corruption du texte des Ecritures par l'interpolation de versets et de paragraphes, ou d'expressions évidemment étrangères, que parce-que j'ai voulu, pour un instant, admettre comme fondée la croyance des Hébreux et des Chrétiens, que le Pentateuque est l'œuvre de Moïse, autrement ces citations suffisent, à elles seules, pour démontrer que les livres ne sont pas de Moïse, et que c'est une erreur que de les lui attribuer ; c'est l'opinion unanime des savants musulmans. Quant à l'assertion de certains docteurs protestants, que ces interpolations ont été faites par quelqu'un des prophètes, elle ne saurait être prise en considération ; à moins qu'elle ne soit soutenue par des arguments solides, ou par des traditions authentiques, remontant sans interruption au prophète à qui les additions sont attribuées. Et ces Messieurs sont bien loin de pouvoir le faire !

15e pr. Adam Clarke rapporte (ad Deut. x.) un long passage de Kennicott, dont voici la substance : Que

le codex Samaritain est correct et celui des Hebreux erroné ; que les versets 6 à 9 de ce même chapitre sont interpolés, et qu'on pourrait les omettre sans nuire au sens ; que ces 4 versets auraient été insérés ici par une faute de copiste et qu'ils faisaient partie du 2e chapitre du Deutéronome ; à la suite de cette citation Clarke dit complaisamment : "Qu'on ne se hâte pas de désapprouver cette opinion !"

16e pr. Le 2e verset de Deut. xxiii. dit : "L'homme issu d'une union illicite n'entrera pas dans la congrégation de l'Eternel, même à la dixième génération." Cette sentence ne peut émaner de Dieu, ni avoir été écrite par Moïse. Autrement David aurait dû être exclu de la congrégation du Seigneur, lui et ses pères jusqu'à Pharez, parceque David est la dixième génération de Pharez, selon ce qui est dit au 1er chap. de Matthieu, et Pharez d'après la Genèse (xxxviii.) était un bâtard. Le commentateur Horsley pense que ces expressions "même à la dixième génération" ont été ajoutées.

17e pr. Le Commentaire de Henry et Scott dit (ad Josué iv. 9) au sujet des mots "jusqu'à ce jour :" "De semblables expressions se rencontrent dans les parties historiques de l'Ecriture. Il est probable qu'elles aient été ajoutées par des copistes, ou des réviseurs, dans des époques postérieures." Voilà, donc, ces commentateurs qui confessent que ce passage, et tous ceux qui lui ressemblent dans le Vieux Testament, sont des interpolations,—et il n'y en a pas mal ; on en retrouve de semblables dans le livre de Josué v. 9 ; viii. 28, 29 ; x. 27 ; xiii. 13 ; xiv. 14 ; xv. 63 ; xvi. 10). Ainsi ces huit passages d'un seul

livre ont été reconnus comme interpolés. Si nous voulions faire la revue des autres livres du Vieux Testament, nous en trouverions bien d'autres !

18e pr. (Josué x. 13) " Et le soleil fut immobile et la lune s'arrêta jusqu'à ce que le peuple eut fini sa vengeance. Cela n'est-il pas écrit dans le livre de *Jesser.*" Quelques traductions portent Jasar, d'autres Jascher. En tout cas, Jasser ou Jascher, ce verset ne peut pas être de Josué parcequ'il est pris de ce livre ; et jusqu'à présent on n'en connaît, ni l'auteur, ni la date. Du 2e Samuel (i. 18) il paraitrait qu'il a été fait du temps de David ou après sa mort. Le Commre de Henry et Scott, en parlant du dernier membre de Josué xv. 63, avoue que " ce passage démontre que le livre a été écrit avant la 7ème année du règne de David." Or David est né 358 ans après la mort de Josué, ainsi que le rapportent les historiens protestants eux-mêmes. Et les docteurs de cette secte considèrent, aussi, comme interpolé le 15 verset du dit chap. x., cité ci-dessus, parcequ'il manque dans le texte des Septante. Horsley dit (*ad loc.*) : "Supprimez ce verset (d'accord) avec les Septante."

19e pr. Ce même Horsley dit "que les 7e et 8e versets du 13e chap. de ce même livre de Josué, sont erronés ; et que la version des Septante est la correcte.

20e pr. On lit dans Josué (xiii. 25), à l'égard de l'héritage des fils de Gad : " Et la moitié de la terre des fils d'Ammon jusqu'à Aroër, qui est en face de Rabba." Cela aussi est une erreur ; Moïse n'a donné aux fils de Gad aucune partie du territoire des Ammonites, car Dieu le lui avait défendu, comme il est dit au 2ème chap. du Deutéronome. Horsley a dû

avouer que sur ce point : "Le texte hébraïque est altéré."

21[e] pr. Le 31[e] verset de Josué xix. dit : "Et à Juda au soleil levant du Jourdain." C'est une autre erreur, parceque le territoire de Juda était très-éloigné du côté du sud ; c'est pourquoi Adam Clarke a dit : "Il est très probable qu'il y a ici une altération du texte." [1]

22[e] pr. Henry et Scott (Comm[re] *ad loc.*) disent au sujet du dernier chapitre de Josué : "Les cinq derniers versets ne sont assurément pas de Josué ; c'est Phinéas ou Samuel qui les auront ajoutés ; ces sortes d'additions étaient très-communes chez les anciens." Ils reconnaissent donc que ces cinq derniers versets sont interpolés, mais leur assertion que "c'est Phinéas ou Samuel qui les auront ajoutés" n'a aucune preuve à son appui. Quant à leur assertion

[1] La Vulgate porte : ". . . et in Juda ad Jordanem contra ortum soli." La "Nouvelle version de Lausanne :" ". . . et à Juda le Jourdain (étant) au soleil levant ;" et en note : "*Ou* et à Juda vers le Jourdain, au soleil levant ; *ou encore* et à Juda du Jourdain, au soleil levant." Dans la Bible d'après J. F. Ostervald : ". . . et le Jourdain *était* au soleil levant jusqu'à Juda." Adam Clarke donne : ". . . and to Juda upon Jordan toward the sun rising ;" et dit, en note : "Le texte, tel qu'il est, présente une difficulté considérable, mais si, avec les Septante, nous omettions *Juda*, la difficulté s'évanouirait ; mais cette omission n'est supportée par aucun des MSS. découverts jusqu'à présent. Il est cependant très-probable que quelque changement ait eu lieu dans les mots du texte" . . . (toujours la même histoire). Houbigant, qui qualifie ces mots (וביהודה הירדן, *ubiahoudah haïyurden*, "et par Juda sur le Jourdain") *verba sine re ac sententia*, "mots sans sens et sans portée," propose de les remplacer par ובגדות הירדן, *ubiqdoth haïyurdan*, "et par (ou près) les bancs du Jourdain," mot (c. a. d. *ubiqdoth* au lieu de *ubiahoudah*) employé au chap. iii. 15, et qui ferait ici "*a very good sense*," un très-bon sens (c. à. d. qui donnerait ici un sens très-acceptable).

que "ces sortes d'additions étaient communes parmi les anciens," elle donne prise sur eux à ceux qui soutiennent que les Ecritures sont corrompues. En effet, s'il est avéré, qu'une telle pratique ait été commune chez les anciens, on ne saurait plus assigner des limites aux altérations des divers textes des livres saints.

23e pr. Horsley dit que *six* versets du 1er chap. du livre des Juges, c'est-à-dire, du 10e au 15e, *sont interpolés.*

24e pr. Le 7e verset du 17e chap. des Juges, en parlant d'un individu de la tribu de Juda, dit "qu'il était Lévite." Cela ne pouvant pas être, le commentateur Horsley a dit : "C'est une erreur, parcequ'un homme appartenant à la tribu de Juda ne pouvait pas être Lévite." Houbigant, ayant reconnu que ce passage était une interpolation, l'a rayé du texte.

25e pr. Il est dit au 1er Sam. vi. 19 : "Et l'Eternel frappa parmi les gens de Beth-Schémés, parcequ'ils avaient regardé dans l'arche de l'Eternel, et il frappa parmi le peuple cinquante mille et soixante-dix hommes." C'est une erreur. Adam Clarke dit, à ce propos : "Le plus probable est que le texte hébreu a été altéré, ou par la suppression d'un passage ou par l'addition des mots *cinquante mille*, soit de propos délibéré, soit par une erreur involontaire, parcequ'on ne peut pas admettre qu'un aussi petit village que Beth-Schémés pût contenir un tel nombre d'hommes, et encore moins que ce nombre fût, à la fois, occupé à faucher les prés. Il est impossible, en outre, que cinquante mille aient pu, tous à la fois,

regarder dans l'arche sur le rocher d'Abel, dans le champ-au-blé de Josué. Clarke ajoute ensuite : " Le texte latin dit *soixante-dix chefs et cinquante mille soixante-dix hommes*, le Syriaque 5070, l'Arabe également 5070. L'historien Josèphe parle *seulement* de soixante-dix morts. Salomon Jarchy et d'autres Rabbins donnent une version différente. Toutes ces différences nous font croire qu'il y a ici une altération du texte primitif, soit par omission, soit par interpolation." Henry et Scott disent : " Le texte hébreu, en donnant le nombre des morts, renverse l'ordre naturel de la phrase ; de plus, il est invraisemblable qu'un tel nombre de personnes pussent se rendre coupables à la fois et périr dans un petit village. Josèphe ne parle que de 70 morts." Vois, lecteur, comment ces commentateurs, dans leur embarras, n'ont pu faire autrement que de reconnaître une altération dans le texte.

26e pr. Adam Clarke dit (ad 1er Sam. xvii. 12) : " Ce verset et les suivants jusqu'au 31e, le 41e, les versets 54 et suivants, les 5 premiers versets du chap. xviii., et les versets 9, 10, 11, 17, 18, 19, ont été omis dans les Septante, bien qu'on les trouve dans le *Codex* d'Alexandrie ; mais il paraît que le MS., sur lequel ce *codex*, a été copié, ne les avait pas. Le Dr. Kennicott a prouvé que ces versets ne font point partie du texte primitif." Voici quelques passages de Kennicott, puisés dans ce que Clarke a donné à la fin du chapitre : " Il s'agit maintenant de déterminer," dit il, " l'époque où cette interpolation eut lieu. On sait que les Juifs, du temps de Josèphe, croyaient

orner le texte primitif de l'Ecriture, en y ajoutant de longs discours, des hymnes, des prières, et aussi de nouveaux articles d'histoire, comme le prouvent les nombreuses additions faites au livre d'Esther, les épisodes *des femmes, du vin,* de *la vérité,* ajoutés aux livres d'Esdras et de Néhémie ; le cantique des *trois jeunes gens* dans la fournaise, ajouté au livre de Daniel, et, enfin, les nombreuses additions faites au texte de Josèphe. Probablement ces additions étaient, d'abord, écrites au marge, et elles furent ensuite incorporées dans le texte par une méprise de copiste." Horsley dit (Comm^re^ vol. i. p. 330): "Kennicott (ad 1er Sam. xvii.) démontre que vingt versets de ce chapitre (12-31) sont interpolés, et qu'il faudrait par conséquent les omettre dans la réimpression du texte hébraïque." [1] S'il en est ainsi, s'il est vrai, comme l'a dit Kennicott, que les Juifs avaient coutume d'altérer le texte des Ecritures en y faisant des additions, jusqu'au temps de Josèphe, comment peut-on ajouter foi à ce texte, et croire que la parole de Dieu nous est arrivée dans toute sa pureté, ainsi que le prétendent les théologiens juifs et chrétiens ?

27e pr. On lit dans Matt. (xiv. 3) : "Car Hérode avait fait saisir Jean, et l'avait fait lier et mettre en prison, à cause d'Hérodias, femme de Philippe son frère." Marc dit (vi. 17) : "Car Hérode avait envoyé prendre Jean et l'avait fait enchaîner dans le prison,

[1] Horsley cite l'assertion de Kennicott pour la désapprouver, et soutient qu'il n'y a pas interpolation, mais *un simple déplacement*, et que les dix derniers versets du chap. précédent (le xvi.) étant placés entre les versets 9 et 10 du chap. xviii. ; et le xvii. étant uni au verset 13 du dit xvi. chap. dont il fait suite, feront disparaître *toute la difficulté.*

à cause d'Hérodias, femme de Philippe son frère, parcequ'il l'avait épousée." Luc (iii. 19): "Mais Hérode le tétrarque, ayant été repris par Jean à cause d'Hérodias, femme de Philippe," &c. Ce nom de Philippe qu'on trouve dans les trois Evangiles est sans doute une erreur, car aucun historien ne dit que le mari d'Hérodias s'appelait Philippe. Josèphe (xviii. 5) dit même qu'il s'appelait Hérode, comme le tétrarque. C'est pourquoi Horne a dit (Intr. vol. ii. p. 623): "Philippe est une erreur de copiste; Griesbach l'a, par conséquent, omis dans son édition." Cette erreur, selon nous, n'est pas attribuable au copiste, mais aux Evangélistes eux-mêmes. Voyez aussi avec quelle hardiesse ils corrigent le texte sacré, imitant en cela l'exemple qui a été donné par leurs ancêtres!

28e pr. Luc (vii. 31): "Alors le Seigneur dit: A qui donc comparerai-je les hommes de cette génération, et à qui ressemblent-ils?" Ces mots, "alors le Seigneur dit," ont été ajoutés par erreur. Adam Clarke dit (*ad loc.*): "Ces mots ne faisaient point partie du texte primitif. Tous les commentateurs le reconnaissent, c'est pourquoi Griesbach et Bengel les ont omis." Ce qui m'étonne c'est que les Protestants n'omettent pas ces mots dans leurs versions. Et-ce que l'existence de passages, reconnus faux par tous les commentateurs, dans ce qu'ils prétendent être la parole de Dieu, ne constitue-t-elle pas une corruption du texte?

29e pr. On lit dans Matt. (xxvii. 9): "Alors s'accomplit ce qui avait été dit par Jérémie le prophète: Ils

ont pris trente pièces d'argent, qui étaient le prix de celui qui a été apprécié, et que les enfants d'Israël ont mis à prix." On sait que c'est-là une des fautes les plus connues du livre de Matthieu, car le passage en question ne se trouve ni dans Jérémie, ni dans aucun livre de l'Ancien Testament. On trouve à la vérité quelque chose d'analogue dans Zacharie (xi. 13), mais la ressemblance est trop peu précise pour qu'on puisse dire que Matthieu a pris sa citation dans ce livre. Les théologiens chrétiens se montrent assez embarrassés ici. Thomas Ward dit dans son *Errata* (déjà citée) : "Jewel dit que Marc a fait erreur en écrivant *Abiathar* au lieu d'Achimélech, et Matthieu en mettant *Jérémie* au lieu de *Zacharie*." Horne dit : "Ce passage est fort embarrassant, car cette citation ne se retrouve pas dans Jérémie. On lit quelque chose de semblable dans Zacharie (xi. 13), mais les expressions ne correspondent pas a celles de Matthieu." Il ajoute peu après : "On croit généralement que Matthieu avait écrit, '*Ce qui a été dit par le Prophète,*' sans donner le nom, ce qui est d'autant plus vraisemblable, que Matthieu ne mentionne presque jamais les prophètes auxquels il emprunte des citations." Le même critique dit, ailleurs : "L'Evangéliste n'avait pas écrit le nom du prophète qui a été ajouté par un copiste." D'Oyly et Mant disent (*ad loc.*) : "Ces mots ne se trouvent pas dans Jérémie, mais dans Zacharie (xi. 13). On croit généralement que c'est une méprise du scribe, qui a substitué *Jérémie* à *Zacharie* en copiant." Jewad-ben-Sabath dit dans la préface de son livre intitulé, "*Elbarahin*

Essabatia" (Démostrations, ou Preuves, Sabatiennes): "J'ai demandé souvent aux théologiens chrétiens de me donner la solution de cette difficulté : il me fut répondu : C'est une erreur de copiste." Buchanan (ou Boukanan), Martyros, et Kyrakos[1] disent que "Matthieu s'est trompé en citant de mémoire ; d'autres ont supposé qu'il se pourrait que Jérémie fût un autre nom pour Zacharie." Il résulte de tout cela que l'erreur est de Matthieu ainsi que l'ont reconnu Ward, Jewel, Buchanan, Martyros, et Kyrakos, et les hypothèses que l'on a trouvées sont d'une extrême faiblesse, et nous avons vu que Horne, lui-même, avoue que les paroles de Zacharie ne sont pas celles que rapporte Matthieu ; le nom de Zacharie, par conséquent, mis au lieu de Jérémie, ne servirait à rien, à moins qu'on ne reconnaisse qu'il y a altération dans l'un des deux textes. Je n'ai, d'ailleurs, cité cet ex. que sur l'admission provisoire de l'assertion de ceux qui prétendent que le nom de Jérémie est une insertion faite par le copiste. Ayant rapporté l'erreur de Matthieu, il convient que je parle, aussi, de l'erreur de Marc, que reconnaissent Ward et Jewel. Cet Evangéliste dit (ii. 25) : "Mais il leur dit : N'avez-vous jamais lu ce que fit David, quand il fut dans la nécessité, et qu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui ? Comment il entra dans la maison de Dieu, du temps d'Abiathar, souverain sacrificateur, et mangea les pains de proposition, qu'il n'était permis de manger qu'aux sacrificateurs, et en donna, même, à ceux qui étaient avec

[1] Il m'a été impossible de contrôler ces noms.

lui ?" Jewel et Ward[1] avouent que le mot *Abiathar* est une erreur, et que ces paroles "*Ceux qui étaient avec lui*" sont une autre erreur, parceque David se rendit seul chez le sacrificateur (1er Sam.). Ce passage étant erroné, il s'ensuit que les passages correspondants de Matthieu et de Luc doivent l'être aussi. En effet, Matthieu dit (xii. 3, 4) : "Mais il leur dit : N'avez-vous pas lu ce que fit David, ayant faim, *tant lui que ceux qui étaient avec lui ;* comment il entra dans la maison de Dieu et mangea les pains de proposition, dont il n'était pas permis de manger, ni à lui, ni *à ceux qui étaient avec lui . . . ?*" Et Luc (vi. 3, 4) : "N'avez-vous pas lu ce que fit David lorsque lui, et *ceux qui étaient avec lui,* étaient pressés par la faim ? Comment il entra dans la maison de Dieu, et prit les pains de proposition, et en mangea, *et en donna, même, à ceux qui étaient avec lui . . . ?*" Il y a donc dans ces paroles, mises dans la bouche de Jésus, *sept* erreurs, en tenant compte du nombre des Evangélistes qui les ont rapportées, ce qui constitue sept altérations. Les docteurs chrétiens les mettraient-ils toutes sur le compte des copistes, que cela ne nuirait pas à notre thèse.

30e pr. On lit dans Matt. (xxvii. 35) : "Et après l'avoir crucifié, ils partagèrent ses habits au sort ; afin que ce qui a été dit par le prophète s'accomplît : Ils se sont partagé mes habits, et ils ont jeté le sort sur ma robe." Ces mots "afin que ce qui a été dit," &c.,

[1] C'est Jewel seul qui déclare qui Marc s'est trompé, ainsi que les autres Apôtres. Thomas Ward le cite, comme il cite les autres, pour les combattre et prouver l'*infaillibilité* de l'Eglise catholique depuis le temps des Apôtres jusqu'à nos jours.

sont une interpolation, ainsi que l'a démontré Horne (Intr. vol. ii. p. 330, 331) ; il ajoute : "Griesbach a omis avec raison (*justly*) ces mots comme étant decidément apocryphes" Adam Clarke, aussi, dit (*ad loc.*) : "Il faut omettre ce passage qui n'appartient pas au texte *primitif ;* il a été évidemment emprunté à l'Evangile de Jean (xix. 24)."

31e pr. On lit dans la 1ère Epître de Jean (v. 7, 8) : "Il y a trois qui rendent témoignage dans le ciel ; le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit, et ces trois-là sont un. Il y a aussi trois qui rendent témoignage sur la terre ; savoir, l'esprit, l'eau, et le sang ; et ces trois-là se rapportent à un." Le verset 7, d'après les exégètes, n'était pas dans l'original, et a été ajouté par les partisans de la Trinité. Griesbach et Scholz sont d'accord pour l'affirmer ; Horne, malgré sa partialité, est obligé de le reconnaîre aussi ; les commrs Henry et Scott et Adam Clarke sont du même avis ; Augustin, le plus grand des docteurs trinitairiens du 4e siècle, a écrit dix traités sur cette *Epître*, et pourtant il ne cite jamais le passage dont il s'agit, bien qu'il eût affaire avec une secte arienne, qui niait la Trinité. Comment se fait-il qu'Augustin, défenseur ardent de la Trinité, et qui cherchait partout des arguments en faveur de cette doctrine, ne se soit pas prévalu du verset en question ? Si ce verset existait de son temps il s'en serait certainement servi, et n'aurait pas eu recours à des interprétations forcées de ce même passage en disant que par l'*eau* il fallait entendre le *Père ;* par *sang*, le *Fils ;* et par *esprit*, le Saint-Esprit. C'est, je crois, parceque cette interprétation était absurde

que les sectaires de la Trinité se sont, dans la suite, avisés d'interpoler leur texte. Dans la dispute publique que j'ai soutenue en 1270 (A.D. 1853) contre l'auteur du "Mizan-el-Haqq" et un autre ecclésiastique, ces derniers déclarèrent spontanément que cet endroit de Jean, et quelques autres du même livre, étaient interpolés. Horne discute longuement la question dans son ouvrage ; je rapporterai ici, d'après le Comm^re de Henry et Scott, le résumé des conclusions auxquelles il est arrivé. " Horne examine la question de l'authenticité de ce passage de Jean avec le plus grand soin ; il résume ensuite, en forme de conclusion, les preuves pour et contre. Voici un résumé de cette conclusion. Les preuves contre l'authenticité du passage sont : 1°, Que ce verset ne se trouve dans aucune copie grecque faite avant le 16e siècle. 2°, Qu'il ne se trouve pas dans les premières et meilleures éditions. 3°, Qu'il ne se trouve dans aucune version ancienne sauf la Vulgate latine. 4°, Qu'il est omis dans les anciennes copies de la version latine elle-même. 5°, Qu'il n'est cité par aucun Père de l'Eglise grecque, et aucun ancien auteur ecclésiastique. 6°, Qu'il n'est cité, non plus, par aucun des Pères latins. 7°, Que les Réformateurs protestants, eux-mêmes, l'ont omis, ou marqué comme douteux. Pour l'authenticité du passage l'évidence *externe* est : 1°, Qu'il se trouve dans la plus ancienne version latine et dans la plupart des manuscrits de la Vulgate. 2°, Qu'il se trouve dans le symbole de foi et la liturgie de l'Eglise grecque, et dans la liturgie primitive de l'Eglise latine ; et qu'il est cité par quelques Pères latins. Tous ces points,

cependant, sont révoqués en doute, surtout le dernier. L'évidence *interne* serait : 1°, Que la connection de la phrase en exige l'insertion. 2°, Que la construction grammaticale le veut. 3°, Que les règles de l'article grec sont en sa faveur. 4°, Que le mode d'expression et de penser est particulier à St. Jean. 5°, Que l'omission peut en être expliquée en supposant deux éditions du texte original ; que la rareté des copies primitives offrait aux scribes des facilités pour la fraude ou la négligence ; que les Ariens pouvaient l'avoir supprimé ; que les Orthodoxes pouvaient, aussi, l'avoir retiré par égard pour le mystère de la Trinité ; que la négligence des copistes a produit plusieurs omissions analogues à celle-ci ; que les Pères grecs ont omis de citer plusieurs autres passages qui supportent cette controverse (la Trinité). Après une revue complète des arguments qui précèdent, continuent Henry et Scott, revue remarquable par sa clarté et sa candeur, T. H. Horne dit qu'il pense que le passage doit être abandonné comme apocryphe, et qu'il n'y a que l'autorité positive d'un manuscrit authentique, et non douteux, qui puisse justifier l'admission, dans le sacré canon, d'un passage aussi important. Il reconnaît, avec Marsh, que les arguments tirés de l'évidence *interne*, quelque ingénieux qu'ils soient, ne peuvent contrebalancer la masse de l'évidence *externe* qui porte sur la question." Considère, maintenant, lecteur, comment nos adversaires s'obstinent à adopter l'opinion contraire à celle de leur grand critique Horne, bien qu'ils reconnaissent, d'une part, qu'il a traité le sujet avec équité et candeur, et de l'autre, que les raisons

en faveur du maintien du passage sont insoutenables. Des raisons, ou excuses, par lesquelles ce dernier parti cherche à soutenir sa cause, il résulte : 1°, Que le champ de l'altération des Ecritures était ouvert, aux scribes et aux copistes des partis, avant la découverte de l'imprimerie, et qu'ils réussissaient à obtenir leur but, comme le prouve la suppression de ce passage par les copistes, par les Ariens, ou par les Orthodoxes eux-mêmes, de manière qu'il a pu disparaître de *tous* les textes grecs, de *toutes* les versions, excepté la latine, et d'un grand nombre des copies de cette dernière. 2°, Que les personnes les plus pieuses et les plus attachées à leur religion avaient pour habitude d'altérer les textes selon leurs besoins, comme ils ont supprimé ce passage, " par égard pour le mystère de la Trinité " (comme il est dit dans la citation de Henry et Scott, qui précède) et comme " les Pères grecs ont omis plusieurs autres passages qui supportent cette controverse." [1] Si c'était-là l'habitude des personnes pieuses et attachées à la religion, et des Pères de l'Eglise, pourrait-on faire un crime, aux partis dissidents, d'avoir suivi leur exemple ? On voit par là que ces Messieurs ont mis en pratique, tous les

[1] Par la manière dont notre auteur a rendu ce passage en arabe, et par l'emploi qu'il en fait, on voit qu'il comprend que les Pères grecs ont omis ou *supprimé* des Ecritures d'autres passages s'appliquant à la Trinité, tandisque les paroles de Horne, comme elles se trouvent dans Henry et Scott, portent que les Pères ont *omis de citer* d'autres passages *existants* dans l'Ecriture, et dont ils auraient pu se servir avec avantage ; et que, comme ils ne s'en sont pas servis, ils pouvaient, de même, ne pas s'être servis du passage en question ; et que, par conséquent, leur silence sur ce passage ne *prouve pas* qu'il soit apocryphe. J'ai traduit la citation de Henry et Scott aussi littéralement, qu'il m'a été possible de le faire, de eur Commentaire même.

modes possibles de corruption avant la découverte de l'imprimerie. Y a-t-il lieu de s'en étonner, en voyant qu'après cette découverte, même, ils ont persisté dans leur ancienne habitude? Je me contente d'un seul exemple, en preuve de ce dernier fait. Le célèbre *Imam* de la secte Protestante, le premier Chef des Réformateurs du Christianisme, le savant Luther, fit une traduction allemande de la Bible pour l'usage et l'édification de ses adeptes. Il en omit ce passage. Plusieurs éditions de sa Bible furent faites de son vivant, et dans toutes, le passage ne figure pas. Etant devenu vieux, et voyant, que la mort approchait, il commença une nouvelle édition de sa Bible en 1546, mais comme il craignait de ne pouvoir la terminer, et qu'il connaissait l'habitude des *gens du livre* en général, et des Chrétiens en particulier, il recommanda dans son introduction de ne rien changer dans son texte. Cette recommandation étant contraire à l'habitude des *gens du livre,* il n'en fut point tenu compte ; à peine une trentaine d'années s'était écoulée depuis sa mort, qu'une nouvelle édition fut faite à Francfort, où le passage omis fut réintégré. Il paraît cependant que dans la suite les Francfortois eurent des remords de cette transgression, ou craignirent le blâme de leurs co-sectaires, et supprimèrent le passage dans leurs éditions subséquentes. Toutefois, les partisants de la Trinité, trouvant le sacrifice d'un si beau passage trop lourd, le réintégrèrent, à leur tour, dans une édition faite à Wittemberg en 1596-1599. Leur exemple fut imité, dans la même année, par les Hambourgeois. Mais peu de temps après, ceux de

Wittemberg se répentirent comme leurs frères de Francfort, et supprimèrent le passage dans des éditions postérieures. Les plus ardents adorateurs de la Trinité, parmi les disciples du traducteur, ne pouvant se résigner au sacrifice du passage, eurent le dessus et finirent par l'avoir inséré dans toutes les éditions qui furent faites après celle que je viens de mentionner, contrairement à la recommandation de leur chef. Dans cet état des choses comment peut-on espérer qu'un nombre très-limité de manuscrits, qui éxistaient avant la découverte de l'imprimerie, eût pu échapper à l'altération qui était alors en vogue ? Le célèbre philosophe Isaac Newton a écrit un petit ouvrage, dans lequel il a prouvé que le passage, dont nous parlons, ainsi que le verset 16 de la 1ère Ep. de Paul à Timothée (iii.) sont corrompus. Ce dernier verset, étant utile aux adorateurs de la Trinité, ils l'ont aussi altéré pour le succès de ce dogme absurde.

33e pr. On lit dans l'Apocalypse de Jean (i. 10) : " Et je fus ravi en Esprit, un jour de dimanche, et j'entendis derrière moi une voix éclatante comme le son d'une trompette, qui disait : Je suis l'Alpha et l'Oméga, le premier et le dernier ; écris ce que tu verras," &c. Griesbach et Scholtz pensent que les mots " le premier et le dernier " sont interpolés ; ils ont été omis dans plusieurs traductions ; la version arabe, imprimée en 1761 et en 1821, omet aussi les mots " *Alpha* et *Oméga*."

33e pr. On lit dans les Actes (viii. 37) : " Et Philippe lui dit : Si tu crois de tout ton cœur, cela t'est permis. Et l'eunuque répondant, dit : Je crois

que Jésus Christ est le Fils de Dieu." Ce verset est interpolé par les partisans de la Trinité, c'est l'opinion de Griesbach et de Scholtz.

34[e] pr. On lit dans les Actes (ix. 5, 6) : "Et il répondit ; Qui es-tu, Seigneur ? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus, que tu persécutes ; il te serait dur de regimber contre les aiguillons. Alors, tout tremblant et effrayé, il dit : Seigneur, que veux-tu que je fasse ? Et le Seigneur lui dit : Lève-toi, et entre dans la ville, et là on te dira ce qu'il faut que tu fasses." D'après Griesbach et Scholtz, ces mots : "il te serait dur de regimber contre les aiguillons ; alors tout tremblant et effrayé, il dit : Seigneur, que veux-tu que je fasse ?" sont interpolés.

35[e] pr. On lit dans les Actes (x. 6) : "Il est logé chez un certain Simon, corroyeur, qui a sa maison près de la mer ; c'est lui qui te dira ce qu'il faut que tu fasses." Cette dernière partie de la phrase, "c'est lui qui te dira," &c., est interpolé selon Griesbach et Scholtz.

36[e] pr. Dans 1 Corinthiens x. 28 il y a : "Mais si quelqu'un vous dit : Cela a été sacrifié aux idoles, n'en mangez point, à cause de celui qui vous en a averti, et à cause de *la* conscience; car la terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur." Cette dernière phrase est interpolée. Horne, après avoir démontré cela, ajoute : "Griesbach a omis ces mots dans son texte comme une clause qui devrait très-indubitablement (*most undoubtedly*) être éliminée."

37[e] pr. Dans Matthieu (xii. 8) on lit : "Car le Fils de l'Homme est maître même du Sabbat." Le mot

" même" est interpolé. Horne le prouve puis il dit : " Cela est pris de Marc (ii. 28) ou de Luc (vi. 5). Griesbach a cru, avec raison, devoir omettre ce mot, comme étant interpolé."

38e pr. Dans Matthieu (xii. 35) il y a : " L'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur. . . ." Les mots " *son cœur* " sont interpolés. Horne dit (vol. ii. p. 330) : " On a pris ces mots de Luc (vi. 45)."

39e pr. Matthieu (vi. 13) : " Et ne nous abandonne point à la tentation, mais délivre-nous du malin. Car à toi appartient le règne, la puissance, et la gloire à jamais, Amen." Il y a ici l'interpolation des mots " *le règne, la gloire, et la puissance à jamais.*" Les Catholiques romains les rejettent, et on ne les trouve ni dans la Vulgate latine, ni dans la version Catholique anglaise. Th. Ward dit dans son Errata (p. 18) au sujet de ces mots : " Non seulement Erasme les réprouve, mais Bullinger, lui-même, les considère comme une simple pièce postiche (a mere patch) ajoutée au reste par, il ne sait, qui ; et approuve le jugement d'Erasme condamnant Laurentius Valla pour avoir trouvé une faute à l'édition latine dans l'omission de ces paroles. 'Laurentius Valla,' dit-il, ' n'a pas raison de tant s'échauffer comme si une pièce importante avait été retranchée de la prière du Seigneur. C'est plutôt leur témérité qu'on devrait blâmer pour avoir osé attacher leurs bimbelots à la prière du Seigneur.' " Les théologiens protestants eux-mêmes considèrent ces mots comme peu authentiques. Adam Clarke, bien qu'il ne soit pas lui-même de cet avis, reconnaît

cependant que "des critiques éminents, notamment Griesbach et Wetstein, croient ces mots interpolés." On le voit la falsification n'a pas même épargné la prière du Christ qui est dans toutes les bouches !

40e pr. Le verset 53 du 7e chap. de Jean et les vers. 1 à 11 du 8e sont interpolés. Horne dit à ce sujet (iv. 310) : "Erasme, Calvin, Bèze, Grotius, Le Clerc, Wetstein, Semler, Schulze, Morus, Haenlein, Paulus, Schmidt, et plusieurs autres mentionnés par Wolfius et par Koecher, n'admettent pas l'authenticité de ces passages." Il ajoute peu après : "Ils ne se trouvent pas dans plusieurs versions anciennes et ils ne sont ni cités ni commentés par Chrysostôme, Théophylacte, Nonnus, qui écrivirent des commentaires ou des expositions du cet Evangile ; ni par Tertullien ou Cyprien, qui ont écrit longuement sur la chasteté et l'adultère, et avaient par conséquent toute l'opportunité de citer ces passages, s'ils avaient existé dans leurs manuscrits."[1] Th. Ward dit (sur l'autorité de Jérôme et d'Hilaire), que quelques au-

[1] Cette citation est mutilée, et représente Horne comme soutenant une opinion qu'au contraire il condamne. Il dit en effet que l'authenticité de ces passages a été soutenue par les Drs. Mill et Whitby, par l'Evêque Middleton, par Heumann, Michaëlis, Storr, Langius, Dettmers, Staeudlin, Kuinoël, et le Dr. Bloomfield. Il ajoute que, quoique le cadre restreint de son ouvrage ne lui permette pas de passer en revue tout ce qui a été dit sur cette question, il demande la permission de déclarer qu'il pense que l'*évidence* est plutôt *en faveur* de l'authenticité des passages ; que, *quoique* ils ne se trouvent pas dans plusieurs versions anciennes, &c., &c. (comme dans le passage cité par notre auteur), cependant *ils se trouvent dans la plupart des manuscrits* (mots qu'il écrit en italiques et ajoute entre parenthèse : "Griesbach en a compté *plus de quatre-vingts* existants, quoique avec beaucoup de variantes." Après plusieurs autres considérations, qui occupent plus des trois quarts d'une page, il répète encore en forme de conclusion que l'évidence est en faveur de l'authenticité des passages.

ciens écrivains ecclésiastiques révoquaient en doute le commencement du 8e chapitre de Jean. Norton, aussi, est d'avis que ces versets sont interpolés.

41e pr. Matthieu (vi. 18): ". . . Et ton père, qui te voit dans le secret, te récompensera publiquement." Le mot *publiquement* est interpolé. Adam Clarke dit (*ad loc.*): ". . . Ce mot *publiquement*, étant, selon toute vraisemblance, interpolé, a été omis par Griesbach, Wetstein, Bengel, et autres."

42e pr. Dans Marc (ii. 17) on lit les mots "*au repentir*," qui sont interpolés. Adam Clarke, après avoir dit qu'ils manquent dans plus de 32 manuscrits, dans la version *syriaque*, la *persane*, la *copte*, l'*éthiopienne*, la *gothique*, la *Vulgate*, dans six copies de l'*Itala*, et qu'ils sont omis par Euthymius et Augustin, ajoute qu'ils ont été omis par Griesbach, Grotius, Mill, et Bengel.

43e pr. Les mêmes mots se trouvent dans Matthieu (ix. 13), et ont été omis par les mêmes autorités et par d'autres encore, d'après Adam Clarke.

44e pr. Matthieu (xx. 22, 23): "Mais Jésus répondant leur dit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire la coupe que je dois boire, et être baptisés du baptême dont je dois être baptisé ? Et ils lui dirent : Nous le pouvons. Et il leur dit : Il est vrai que vous boirez ma coupe, et que vous serez baptisés du même baptême dont je serai baptisé." . . . Les mots "et être baptisés," &c., et les suivants, "et que vous serez baptisés," &c., sont interpolés, et ont été omis par Griesbach dans les deux éditions de son texte. Adam Clarke dit (après avoir donné la liste

des autorités—MSS. et Pères de l'Eglise—qui omettent ces passages): "D'après les règles posées pour distinguer les vraies leçons des fausses, on ne saurait considérer ces passages comme faisant partie du texte."

45° pr. Luc (ix. 55, 56): "Mais Jésus se tournant vers eux les censura et leur dit: Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés. Car le Fils de l'Homme n'est point venu pour faire périr les hommes, mais pour les sauver. Et ils s'en allèrent dans un autre bourg." Ces mots, "*le Fils de l'Homme*," &c., sont interpolés de l'aveu d'Adam Clarke, qui dit: "Griesbach a omis ces mots. La leçon originale parait avoir été la suivante: Mais Jésus se tournant vers eux les censura et leur dit: Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés. Et ils s'en allèrent dans un autre bourg."

TROISIÈME SECTION.—*Altérations par Omission.*

1re pr. On lit dans la Genèse (xv. 13): "Et l'Eternel dit à Abraham: Sache certainement que ta postérité séjournera dans un pays qui ne sera point à elle, qu'elle servira les habitants de ce pays, et y sera affligée pendant 400 ans." Cette prédiction et celle du vers. 14, "Je jugerai la nation," &c., se réfèrent évidemment à l'Egypte. On lit dans l'Exode (xii. 40): "Or le séjour que firent les enfants d'Israël en Egypte fut de 430 ans." La différence est claire. On doit donc ou avoir omis le mot *trente* dans la Genèse, ou l'avoir ajouté dans l'Exode. Mais il y a d'autres raisons qui me prouvent à ne plus en douter qu'il y

a erreur dans les deux livres. 1°, Moïse était petit-fils et arrière petit-fils de Lévi, parcequ'il est fils de Josébed fille de Lévi par sa mère, et fils de Amran fils de Kéhath fils de Lévi par son père ; car Amran, père de Moïse, avait épousé sa tante (Exod. vi., Nom. xxvi.) ; Kéhath, aïeul de Moïse, était né avant l'arrivée des fils de Jacob en Egypte (Gen. xlvi. 11). Le séjour des Israëlites en Egypte ne peut donc pas avoir été de plus de 215 ans. 2°, Les théologiens protestants admettent tous, que les enfants d'Israël n'ont demeuré en Egypte que 215 ans (voyez l'ouvrage intitulé *Guide de ceux qui étudient les Saintes Ecritures*, imprimé à Malte en 1840 par les soins de la *Société Biblique Anglaise*). 3°, On lit dans l'Epître aux Galates (iii. 16, 17) : "Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il ne dit pas et *à ses postérités*, comme s'il avait parlé de plusieurs ; mais il dit comme parlant d'une seule postérité qui est le Christ. Voici donc ce que je dis : que l'alliance que Dieu a auparavant confirmée en Jésus Christ, n'a pu être annulée, ni la promesse abolie par la loi, qui n'est venue que 430 ans après." Ces paroles de Paul, bien qu'elles ne soient pas en elles-mêmes exemptes d'erreur, sont contraires à ce qui est dit dans l'Exode. Paul calcule le temps qui s'est écoulé entre Abraham et la promulgation de la loi, et le fixe à 430 sans tenir compte du séjour des Israëlites en Egypte, que d'après l'Ecriture, a été de 430 ans. Le 40e verset de l'Exode (xii.) a été ainsi corrigé dans la samaritaine et dans la version grecque : "Et le temps que les enfants d'Israël,

et *leurs pères* et *leurs ancêtres*, séjournèrent dans Canaan et dans la terre d'Egypte, fut de 430 ans." J'ai souligné les interpolations. Adam Clarke dit (Comm. *ad loc.* vol. i. p. 369) : "Tous les Commentateurs trouvent une grande obscurité dans ce verset." Il y a autre chose que de l'obscurité, il y a une erreur certaine dans ce passage. Le même Commentateur rapporte la leçon samaritaine, et ajoute : "Le *Codex Alexandrinus*, est ici d'accord avec le texte samaritain ; plusieurs critiques éminents pensent que, pour les cinq livres de Moïse, le samaritain est le texte le plus correct. On sait aussi que le Codex d'Alexandrie est le meilleur et le plus ancien, pour le texte de la version grecque. On ne saurait, d'autre part, douter de la véridicité de Paul. Le témoignage de ces trois autorités est d'ailleurs confirmé par l'histoire : "En effet, 25 ans se sont écoulés entre l'établissement d'Abraham dans la terre de Canaan et la naissance d'Isaac ; Isaac avait soixante ans lors de la naissance de Jacob, et celui-ci était âgé de cent trente ans lorsqu'il entra en Egypte—total 215 ans. En ajoutant à ce chiffre les 215 ans que les Israëlites passèrent en Egypte, on a 430 ans." Henry et Scott, après avoir dit que les Israëlites séjournèrent en Egypte pendant 215 ans, rapportent la leçon du texte samaritain, et ajoutent ensuite : "Il n'est pas douteux que cette leçon est la vraie, et qu'elle dissipe toutes les difficultés que présente ce passage." On le voit, les critiques Chrétiens ne peuvent se tirer de difficulté qu'en avouant qu'il y a une erreur dans le texte hébraïque. J'ai dit que les paroles de Paul elles-mêmes n'étaient

exemptes d'erreur : en effet Paul calcule du *pacte d'alliance*, qui eut lieu, d'après la Gen. (xvii. 21) un an avant la naissance d'Isaac, à la révélation de la loi dans le troisième mois après la sortie d'Egypte (Ex. xix.) ; on a, d'après le calcul d'Adam Clarke, un total de 407 ans, et non 430, comme l'a dit Paul. Ici j'ai une remarque à faire. J'ai dit qu'Amran (ou Amram) avait épousé sa *tante*. C'est-là la vraie leçon qui se trouve sans un grand nombre de versions, entre autres l'anglaise, l'arabe, la persane, &c. Cependant dans la Bible arabe, imprimée en 1625, le mot *tante* a été changé en celui de *cousine*. Cette édition, faite sous le pontificat d'Urbain VIII., avait été corrigée, par un bon nombre de prêtres, de moines et de savants versés dans l'hébreu, l'arabe, et le grec, comme il est dit dans la préface. Il paraît donc que ces messieurs ont corrompu le texte, de propos délibéré, pour dégager du blâme les parents de Moïse, attendu que le Lévitique (xviii. 12 et xx. 19) défend d'épouser sa propre tante. La même altération se trouve aussi dans l'édition arabe de 1848.[1]

2e pr. On lit dans la Genèse (iv. 8) : "Et Caïn parla à Abel, et, quand ils furent dans les champs, Caïn se leva contre Abel et le tua." La samaritaine, la version grecque, et les anciennes versions disent : "Et Caïn dit Abel son frère, *Viens, sortons aux champs*," &c. Ce qui n'est pas dans le texte hébraïque. Horne dit (Com. *ad loc.* vol. ii. p. 193) "Ces mots se trouvent dans la samaritaine, dans la ver-

[1] Les Catholiques doivent avoir fait ce changement dans la version arabe pour être d'accord avec la Vulgate qui dit : "Accepit autem Amram uxorem Jochabed *patruelem suam*."

sion grecque, dans la syriaque et dans la Vulgate de l'edition polyglotte de l'évêque Walton. Kennicott est d'avis qu'il faudrait les insérer dans le texte hébraïque ; et il n'y a pas de doute que ce ne soit la leçon la plus correcte." Il dit aussi (p. 338, vol. i.), après avoir cité la leçon des septante : "Ici il y a évidemment une lacune dans tous les textes hébraïques tant manuscrits qu'imprimés. Les auteurs de la traduction Anglaise autorisée, n'ayant pas pu découvrir ce qui avait été dit . . . se contentèrent de mettre : 'Et Caïn parla à Abel son frère.' Cette lacune se trouve remplie par les septante que corroborent le texte samaritain, le version syriaque, la Vulgate, les deux Targums (Commentaires) chaldéens, la version d'Aquila, et le passage cité par Philon. . . . Il n'y a donc point de doute que ces paroles se trouvaient dans le texte primitif . . ." Adam Clarke (Com. vol. i. p. 63) dit la même chose que Horne. Ces mots ont été insérés dans la traduction arabe, éd. de 1831 et de 1848.

3e pr. On lit dans la Genèse hébraïque (vii. 17) : "Le déluge était depuis 40 jours sur la terre," dans plusieurs versions latines et dans la version grecque ce passage est ainsi conçu : "Et le déluge était depuis *quarante jours et quarante nuits sur la terre.* Horne dit (vol. i.) : "Il faut ajouter les mots *et quarante nuits* au texte hébraïque."

4e pr. (Genèse xxxv. 22) *texte hébraïque* : "Pendant qu'Israël demeurait dans ce pays. Reuben vint et coucha avec Bilha, concubine de son père. Israël l'apprit . . ." Henry et Scott disent : "Selon les

Rabbins, il manque ici quelques mots dans le texte hébraïque ; la version grecque complète la phrase ainsi : "*Et ce fût mauvais à ses yeux.*" Les docteurs Juifs reconnaissent donc des lacunes dans leur texte ; il n'y a pas à s'étonner ; les *gens du livre* ne trouvent pas extraordinaire qu'on ait supprimé de leur texte un passage entier, habitués comme ils sont à reconnaître de si fréquentes omissions de lettres et de syllabes.

5[e] pr. Horsley dit (vol. i. p. 82, ad Gen. xliv. 5) : "Il faut ajouter au commencement de ce verset, d'après la version grecque, les mots suivants : Pourquoi avez-vous volé mon Gobelet ?" De l'aveu, donc, de ce savant, ces mots ont été omis dans le texte hébraïque.

6[e] pr. Genèse l. 25 : ". . . Vous ramènerez mes ossements d'ici." La samaritaine et les versions grecque et latine disent : "Vous ramènerez mes ossements d'ici avec vous." Les mots "*avec vous*" manquent dans le texte hébraïque ; Horne le reconnait et approuve le Dr. Boothroyd de les avoir ajoutés dans sa nouvelle traduction.

7[e] pr. (Exode ii. 22) : "Elle lui enfanta un fils et il l'appela Gerson, disant : Moi aussi j'étais hôte dans une terre étrangère." La version grecque et la latine ajoutent : "Et elle lui enfanta un second fils, et l'appela Eléazar, disant : Parceque Dieu mon père m'a aidé et m'a sauvé de l'épée de Pharaon." Clarke dit (*ad loc.*) : "Houbigant a ajouté cette phrase dans sa traduction latine en déclarant que c'est là sa place ; elle ne se trouve, toutefois, dans aucune copie du texte hébraïque, manuscrite ou imprimée, bien

qu'elle se trouve dans les traductions anciennes les plus estimées."

8e pr. (Exode vi. 20) : " Et elle lui enfanta Aaron et Moïse." La samaritaine et la version grecque disent : Elle lui enfanta Aaron et Moïse et *Miriam leur sœur.* Adam Clarke dit : " La plupart des critiques les plus estimés pensent que ces mots se trouvaient dans le texte hébraïque, et ont été omis."

9e pr. (Nombres x. 6) : " Et quand vous sonnerez la seconde fois d'un son éclatant les compagnies qui sont campées vers le midi partiront, . . ." La version grecque ajoute : " et quand le cor retentira une troisième fois, on lèvera le camp au couchant, et à la quatrième fois on lèvera le camp au levant." Adam Clarke dit (vol. i. p. 663) : " Le texte hébraïque ne dit pas ce qu'on faisait pour les deux autres parties du camps ; mais la version grecque complète le sens par ces mots : *Quand le cor retentira une troisième fois,*" &c.[1]

10e pr. Horsley dit qu'il manque quelque chose dans Juges (xiv. 13, 14), qu'on peut suppléer par la version grecque, ainsi qu'il suit : " Et il lui dit : Si tu prends sept cheveux de ma tête et les tresses avec du lin, et m'attaches au clou du mur, je deviendrai comme les autres hommes ; et elle l'endormit, prit sept cheveux de sa tête, les tressa et le garotta."

11e pr. Adam Clarke dit (vol. ii. p. 1676) : Dans la version grecque on a omis tout le 3e verset excepté le mot *chécaniä* et les versets 4, 5, 6, 9, 37 à 41.

[1] Ni les versets des Septante, ni ce que dit Clarke à ce sujet, ne sont traduits textuellement. Le sens général y étant, je les laisse comme ils ont été rendus.

La traduction arabe omet les vingt-six premiers versets, et le verset 29.[1]

12e pr. (Job xlii. 17) : "Job mourut âgé et rassasié de jours." La version grecque ajoute : "Et il sera ressuscité de nouveau parmi ceux que ressuscitera le Seigneur ;" suit un aperçu sommaire de la généalogie et de la vie de Job. Calmet et Herder, admettent l'authenticité de cet aperçu ; il l'était aussi par Philon et par Polyhistor ; il était aussi généralement admis comme authentique du temps d'Origène, et il se trouve dans la version de Théodotion. Il s'ensuit que, d'après la croyance des Chrétiens du temps d'Origène, le texte hébreu était dans cet endroit *mutilé.* Les critiques Protestants le croient interpolé, donc la version grecque serait, d'après eux, *corrompue par interpolation.* Horne dit : "Mais il (l'aperçu) est certainement apocryphe, car, non seulement il n'a jamais fait partie d'aucun MS. hébraïque, mais en admettant même qu'il fût antérieur au temps de N. S., il est trop récent pour être admis comme évidence pour un fait d'une antiquité si reculée. . . ."[2] S'il est vrai qu'elle est

[1] Il s'agit ici du chap. xii. de Néhémie ; et Clarke en parle p. 780 du 2e vol. de son Commentaire. Il paraît que notre auteur avait une éd. où les pages du 1er et du 2e vol. se suivaient.

[2] J'ai ajouté quelques lignes de plus, au passage que notre auteur a pris de Horne, pour que le lecteur pût voir dans quel sens Horne admet que *l'aperçu* serait antérieur au Christ. Comme dans cet aperçu il est dit que le nom de Job était *Jobab*, et qu'il régna dans l'Idumée, Horne dit qu'en admettant même que cet aperçu fût antérieur au Christ, il ne serait pas assez ancien pour prouver un fait historique d'une antiquité aussi reculée ! Il n'y a pas moyen ; ces messieurs sont décidés à soutenir l'authenticité, l'intégrité et l'inspiration des livres Hébreux *unguibus et rostro*, et tout ce qui, aux yeux d'un juge impartial, pourrait bien servir de preuve d'invalidation, *aux leurs, ne prouve rien !*

antérieure au Christ il faut admettre que les Apôtres, et les Chrétiens après eux, ont reconnu pendant quinze cents ans comme parole de Dieu un texte faux, parcequ'ils avaient la version grecque en grande estime, et la considéraient comme correcte, et regardaient le texte hébraïque comme mutilé.

13e pr. Au 14e Psaume, on lit, après le 3e verset, dans la Vulgate, dans la version éthiopique, dans la traduction arabe, et dans le MS. Vatican de la version grecque, les paroles qui suivent : "Leur gosier est un sépulcre ouvert ; avec leurs langues ils disaient le faux ; dans leurs lèvres il y a le venin des aspics ; leur bouche est pleine de blasphèmes et d'amertume ; leurs pieds sont empressés à répandre le sang ; . . . La perdition et les infortunes sont dans leurs sentiers, et ils ne connurent pas la voie de la paix ; la crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux." Ces paroles ne se trouvent pas dans le texte hébraïque ; on les lit dans l'épître de Paul aux Romains. De deux choses l'une : ou les Juifs ont omis ce passage dans le texte hébraïque, et dans ce cas il y aurait corruption du texte par mutilation ; ou les Chrétiens l'ont ajouté dans leurs versions pour justifier la citation de leur sanctifié Paul, et alors il y aurait interpolation. Adam Clarke dit (*ad loc.*) : On trouve après ce verset (sc. le v. 3) dans le Codex Vaticanus, dans la Vulgate, dans la traduction éthiopique, et dans l'arabe, six autres, que Paul rapporte dans l'Epître aux Romains (iii. 13-18).[1]

[1] Ici Adam Clarke cite au long le *pour* et le *contre* touchant l'authenticité de ces versets, et conclut par ses mots : "Si ces versets sont une interpolation dans les Psaumes, elle est *très-ancienne*, puisque nous

14[e] pr. Isaïe (xl. 5) : "Et la gloire de l'Eternel se manifestera ; toute chair ensemble (la) verra ; car la bouche de l'Eternel a parlé." La version grecque dit : "et toute chair verra le *salut de notre Dieu*, car la bouche de l'Eternel l'a dit." Adam Clarke dit (vol. iv. p. 2785) : "Je crois que la leçon grecque est la plus correcte. Le texte hébraïque a dû être mutilé à une époque fort ancienne, avant les versions chaldéenne, latine, et syriaque. Ce passage se trouve dans toutes les copies de la version grecque, et dans Luc chap. iii. ; cependant je possède un MS. très-ancien dans laquel ce verset manque entièrement." Horne dit *la même chose* (vol. ii. 1[ère] part. sect. 6). Henry et Scott disent : "Il faut ajouter ici, après le mot 'verra,' *le salut de notre Dieu*. Voy. lii. 10, et la version grecque." Le texte hébraïque est donc corrompu de l'aveu de ces savants, et cette omission, d'après Adam Clarke, remonte à une date fort ancienne.

15[e] pr. Adam Clarke dit (ad. Isaie, lxiv. 5) : "Je crois que le copiste a sauté ici quelques mots. Cette omission doit être fort ancienne, et les interprètes modernes n'ont pas été plus heureux que les anciens dans les efforts qu'ils ont faits pour expliquer ce verset."

16[e] pr. Horne dit (vol. iv. p. 478) : "Dans le 21[e]

avons le témoignage de Jérome qui, malgré sa prévention contre le texte hébraïque, dit que de son temps les versets étaient lus dans toutes les églises ; combien de temps ils l'étaient avant lui, nous ne pouvons le dire. Et que ces versets constituent une pièce précieuse de révélation divine, se trouvant dans l'Epître aux Rom. iii. 13-18, personne ne saurait le nier avec avantage. Voy. Rosenmüller, Kennicott, et De Rossi."

chapitre de Luc, on a omis tout un verset, entre le 33e et le 34e. Il faut l'y ajouter, d'après Matthieu xxiv. 36, ou Marc xiii. 32." Il ajoute en note : Aucun commentateur n'avait remarqué cette grave lacune, jusqu'à Hales qui la releva le premier.[1] Voilà donc,

[1] Malgré mes recherches, il ne m'a pas été possible de trouver ce passage dans Horne. Il n'en est parlé, ni dans l'*analyse* des Evangiles, ni dans l'article relatif aux *sources* de ces Evangiles, ni dans l'article des *variantes.* Je n'ai, comme je l'ai dit ailleurs, que la 8e édition de Horne, celle de 1839, qui diffère beaucoup de la 1ère, où notre auteur dit d'avoir puisé ; jusqu'à présent ce sont les différents *Index* qui m'ont servi de guide pour le contrôle des citations, mais dans la présente conjoncture ces *Index* m'ont malheureusement fait défaut. Quoique j'aie eu bien de la peine à trouver quelques-unes de ses citations précédentes, je dois dire, pour l'honneur de notre auteur, que jusqu'à présent je ne l'ai pas trouvé en faute ; je ne puis donc supposer qu'il se soit trompé dans la citation actuelle. Horne peut avoir parlé quelque part incidemment de l'omission dont il s'agit, et pour trouver le passage il faudrait soumettre les quatre volumes, dont se compose son *Introduction*, à un examen mycroscopique, ce que je n'ai pas le temps de faire. Horne parle, bien, dans l'article des *variantes* (vol. ii. part. i. ch. iii. sec. vi. § 1) de Marc xiii. 32, mais c'est uniquement pour constater l'omission des mots "*ni le Fils*" dans un grand nombre de MSS. anciens. Il parle, aussi, de Matth. xxiv. 36, au commencement de ce même 2e vol. p. 24, mais il le fait dans un but exclusif d'interprétation philologique, sans aucune référence à Marc ou à Luc. Il détermine, en cet endroit, le sens que doivent avoir, dans les écrits des auteurs inspirés, certains verbes qui dénotent une action, ou une manière d'agir; il cite, avec quelques autres passages, pris dans les deux Testaments, ce verset 36 de Matthieu, qui est ainsi conçu : "Mais quant à ce jour-là, et à l'heure, personne ne (les) *sait*, pas même les anges au ciel, ni le Fils, mais le Père," et dit que dans ce verset le verbe *sait*, (qui est l'équivalent de l'original grec οἶδεν, et est rendu dans toutes les Bibles Anglaises par "*knoweth*"), doit être pris comme signifiant *manifester, faire connaître* (en Anglais "*maketh known*" (il *fait connu*), et ajoute, comme explication : "c'est-à-dire, que ni homme, ni ange, ni le Fils, n'ont la permission de *dévoiler* ce secret," sc. le jour dont il s'agit dans le verset ! Cette curieuse manière de donner à un verbe tout simplement actif, une acception *causative*, comme la *première forme* des verbes dérivés arabes, aurait été mise en avant, d'après le Dr. A. Clarke, par le Dr. Macknight, et adoptée par d'autres; Mr. Horne la donne comme sienne. Et le motif qui semble avoir porté ce célèbre critique

de l'aveu de Horne, une omission d'un verset entier qu'il faut réintégrer en l'empruntant à Matthieu ou

à forcer, d'une si étrange façon, le sens d'un mot bien simple et bien clair en lui-même, est celui d'exempter "*le Fils*" d'*ignorance*, afin qu'il ne soit pas mis sur le même niveau des hommes et des anges. Quand les défenseurs de la divinité du Christ sont aux abois, ils ont recours aux expédients pour se tirer d'affaire, et pour eux ce sont *des preuves ! !* Les mots "ni le Fils" sont là ; il n'y a pas moyen de les supprimer ; mais comme *un Dieu* ne peut rien *ignorer*, l'*auteur sacré* doit avoir employé le verbe *dans un tout autre sens* que celui qu'il a dans la langue ! C'est, on ne peut plus, raisonnable ; et nous devons admirer la profonde pénétration de ces *esprits supérieurs !* En outre, j'ai une autre observation à faire sur ce verset de Matthieu. Il y a dans ce verset, tel qu'il est cité par Horne (et je l'ai traduit textuellement ci-dessus), *ni le Fils, mais le Père*, tout-à-fait, comme dans le verset parallèle de Marc xiii. 32. Cependant, dans la traduction anglaise *autorisée* de la Bible ; dans la Bible d'Ostervald ; dans celle de Lausanne ; dans un Testament grec imprimé à Oxford ; dans la Bible de Diodati ; dans la version allemande de Luther ; et dans la *Vulgate*, même, les mots "*ni le Fils*" sont omis, et les mots "*mais le Père*" sont uniformément rendus par "*mais mon Père seul.*" C'est bien Matthieu xxiv. 36 que Horne cite, et non Marc xiii. 32 ; d'où vient cette différence entre sa leçon, et celle des différentes Bibles que je viens de mentionner ? Y aurait-il dans Horne une erreur typographique ? C'est possible, mais cette *huitième* édition, "corrigée et augmentée" ne porte pas d'*errata*. Encore une autre observation. Ad. Clarke (ad Marc. xiii. 32) dit que les mots "*ni le Fils*" ne se trouvent ni dans Matthieu, *ni dans Luc*—(il emploie l'expression "cette clause," *this clause*, &c.)—ce qui prouve d'abord, que le verset cité par Horne est *erroné*, et ensuite, que ce même verset *se trouve dans Luc*, excepté les mots "ni le Fils." Cependant, le verset tout entier manque dans Luc, comme il est dit ci-dessus ; il devrait venir entre les versets 33 et 34 du chap. 21 ; mais le Dr. Clarke, en commentant ce chapitre, passe du verset 32 au 34, sans rien dire du verset manquant ! Comment concilier ce silence, avec ce qu'il dit à Marc xiii. 32 ? Le fasse qui peut. Pour moi, je reviens à la citation de notre auteur et dis : Horne est un *orthodoxe* de la plus forte trempe, preuve, sa défense du fameux miracle des corbeaux qui avaient nourri Elie. Il n'est pas possible qu'il ait constaté une lacune dans Luc sans l'avoir longuement expliquée en l'inscrivant, selon l'usage, au débit des *copistes*, pour mettre l'infaillibilité de l'Evangéliste, comme écrivain sacré, à couvert du blâme. Il doit avoir consacré à ce fait, au moins un *petit* paragraphe. Si j'ai la bonne chance de le rencontrer dans la suite, je le noterai.

à Marc. Voici ce verset : " Mais quant à ce jour-là et à l'heure, personne n'en a connaissance, pas même les anges des cieux, sinon mon père seul."

17e pr. Actes xvi. 7 ; " . . . mais l'Esprit ne le leur permit pas." Griesbach et Schultz disent : " Il faut lire ici . . . mais l'Esprit *de Jésus* ne le leur permit pas." Ces mots se trouvent dans la traduction arabe, éd. de 1761 et de 1821.

18e pr. L'Evangile qui porte le nom de Matthieu, et qui est le premier en date, n'est pas certainement celui qui a été rédigé par cet Evangéliste. En effet tous les Chrétiens primitifs, disent que l'Evangile original de Matthieu était en hébreu, et qu'il se perdit par le fait de quelques sectes chrétiennes. L'Evangile qui porte maintenant le nom de Matthieu n'est que la traduction de cet original. Mais tout cela est si peu a certain, qu'on ne sait même pas le nom du traducteur, ainsi que l'avoue Jérôme. Les apologistes chrétiens disent, à la vérité, c'est un tel ou c'est tel autre, mais ce sont-là des assertions toutes gratuites qui ne sauraient satisfaire les opposants, car on ne peut prouver qu'un écrit est réellement l'œuvre de la personne à laquelle il est attribué, par de simples hypothèses. Nous ne pouvons non plus accepter les allégations des savants protestants, qui disent que c'est Matthieu, lui-même, qui a traduit son ouvrage de l'hébreu. Voici ce que dit à ce sujet, la Cycl. Britannica (vol. xix.) : " Tous les livres du Nouveau Testament ont été rédigés en grec, sauf l'Evangile de Matthieu et l'Epître aux Hébreux, qui ont été certainement écrits en hébreux." Lardner dit (Œuvr.

vol. ii. p. 119) : "Papias dit que Matthieu a écrit son Evangile en hébreu, et que chacun le traduisit ensuite comme il pouvait." Ces mots "*chacun le traduisit*," &c., prouvent que plusieurs traductions ont été faites, mais à moins qu'il ne soit démontré, par des témoignages authentiques, que la traduction existante est l'œuvre d'un tel, et que ce tel était inspiré, comment peut-on considérer l'ouvrage comme inspiré ? Mais loin, d'être prouvé que ce traducteur était inspiré, on ne sait pas même s'il était digne de confiance. Lardner dit ensuite (*loc. cit.* p. 170) : "Irenée dit que Matthieu écrivit son Evangile pour les Juifs, dans leur langue, au temps où Pierre et Paul prêchaient à *Rome*." Il ajoute (p. 574) : "Il y a trois versions relatives à cet Evangile, d'après Origène ; la première rapportée par Eusèbe, est que Matthieu aurait fait son Evangile en hébreu pour les converts Juifs ; la seconde que Matthieu aurait composé son Evangile en hébreu, à l'intention des croyants Israëlites ; la troisième qu'il l'aurait écrit pour les Juifs, qui attendaient la venue de celui qui devait descendre d'Abraham et de David." Lardner dit ensuite (vol. iv. p. 95) : "Eusèbe rapporte que Matthieu, voulant aller prêcher ailleurs après avoir prêché parmi les Hébreux, écrivit son Evangile en leur langue et le leur laissa." Le même auteur cite ensuite Cyrille, Epiphane, Jérôme, Augustin, Chrysostôme, Isidore, pour prouver que la rédaction primitive de l'Evangile de Matthieu a été faite en hébreu (vid. Lardner, vol. iv. p. 174, 187, 439, 441, 501, 538; vol. v. p. 137). Horne dit (vol. iv.) : "Bellarmin,

Grotius, Casauban, les évêques Walton et Tomline; les Drs. Cave, Hammond, Mill, Harwood, Owen, Campbell, Adam Clarke, Simon, Tillemont, Pritius, Du Pin, Calmet, Michaëlis, Irenée, Origène, Cyrille, Epiphane, Chrysostôme, Jérôme et autres, suivent l'opinion de Papias, que l'Evangile de Matthieu a été écrit en hébreu." Par "et autres," Horne entend: Grég. de Nazianze, Ebedjésu, Théophylacte, Euthymius, Eusèbe, Athanase, Augustin, Isidore, et autres, cités par Lardner, Watson, &c. On lit dans le Commentaire de D'Oyly et Mant (ad Matth.): "Il y a eu, dans ces derniers temps, une grande différence d'opinion au sujet de la langue dans laquelle cet Evangile fut originairement écrit. Cependant un grand nombre des Pères primitifs déclarent positivement qu'il fut écrit par St. Matthieu, lui-même, en hebreu, c'est-à-dire, dans la langue qui était parlée alors en Palestine; et dans une question de ce genre, qui est une question de fait, le témoignage réuni de l'antiquité devrait être décisif pour nous." Henry et Scott disent, à leur tour, que l'original hébraïque de Matthieu s'est perdu, parceque les Ebionites, qui niaient la divinité de Jésus-Christ, altérèrent le texte en plusieurs endroits, et il finit par être détruit après la destruction de Jérusalem. D'autres disent que les Nazaréens, ou Juifs convertis au christianisme, altérèrent le texte hébraïque en plusieurs endroits et les Ebionites en retranchèrent une foule de passages. *Riaux*[1] dit dans son

[1] C'est encore un nom que je n'ai pas pu identifier. En arabe il y a *Riou*, qui peut aussi se lire *Riau* ou *Réau*, &c. Il y a un Riaux, homme de lettres Français, auteur de plusieurs ouvrages, mais il n'a pas, que je sache, une "histoire de l'Evangile." Toutes mes recherches ne m'ont

Histoire de l'Evangile: "On a dit que Matthieu a écrit son Evangile en grec; c'est une erreur contredite par Eusèbe et par d'autres écrivains écclésiastiques des plus renommés, qui rapportent que Matthieu écrivit son Evangile en hébreu." Northon écrit, à ce propos, une page fort importante, que je rapporterai ici (Comm^e. vol. i. p. 45, éd. de 1837, Boston): "On croit que Matthieu a rédigé son Evangile en hébreu, sur l'affirmation unanime des anciens écrivains ecclésiastiques; je ne citerai que ceux qui jouissent du plus d'autorité: Papias, Irénée, Origène, Eusèbe, Jérôme sont d'accord sur ce point; cet aveu est d'autant plus précieux à recueillir, que l'esprit de parti était aussi fort du temps de ces écrivains qu'il est de nos temps, et que s'il y avait eu le moindre doute à ce sujet, on se fût empressé de soutenir que l'original était en grec, et que le texte hébraïque n'était qu'une version. Jusqu'ici cette affirmation n'a jamais été discutée; tout concourt à prouver au contraire, que le texte hébraïque original, altéré ou non, était entre les mains des Juifs convertis au christianisme." Tout concourt à prouver cette vérité, que l'Evangile de Matthieu était à l'origine écrit en hébreu, et que ce texte existait du temps de Jérôme. On ne saurait donc admettre ces paroles de Horne, "il faut croire que Mat-

donné qu'un résultat négatif. Ne pouvant pas courir toutes les Bibliothèques et consulter tous les catalogues je laisse le nom tel qu'il a été écrit, d'autant plus que ce que notre auteur cite de cet historien n'est ni nouveau ni contesté par personne. Il y a le théologien Edward Reuss, de Strasbourg, auteur d'une "*Histoire des Livres du N. Testament,*" d'une "*Histoire de la Théologie Chrétienne,*" &c., mais notre auteur ne peut pas s'être trompé si fort dans la prononciation et la transcription de ce nom en arabe.

thieu a écrit son Evangile en grec et en hébreu"—car rien ne prouve cette affirmation. On sait d'ailleurs que Matthieu avait été témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte : or rien dans son récit, ne décèle ce fait. Jamais il ne parle en son nom personnel. Dans les Epîtres attribuées aux Apôtres, ceux-ci parlent toujours en leur nom ; de même dans son Evangile et dans les Actes, jusqu'au chapitre xix., Luc ne prend jamais la parole en son nom, parcequ'il ne fait que rapporter ce qu'il avait entendu ; mais à partir du chapitre xx., il s'exprime de telle manière qu'on voit qu'il a pris part aux faits qu'il raconte. Qu'on n'objecte pas ici l'Evangile de Jean et le Pentateuque de Moïse, qui pour nous sont plus que douteux, comme on l'a vu au chapitre i. D'ailleurs, comment peut-on s'attacher à des hypothèses que contredit l'état extérieur de la chose, sans que des preuves solides supportent ces hypothèses ? Un auteur ne saurait être considéré comme digne de foi et de confiance, qu'autant que ses écrits le prouvent comme tel. En outre, ne voit-on pas que, de l'aveu de Henry et Scott, dès le 1er siècle de l'ère chrétienne, cet Evangile n'était pas universellement reconnu comme authentique et non-altéré ; et que l'habitude de corrompre les écritures était déjà répandue dès cette époque reculée ? Si cette habitude n'était pas alors générale, il n'aurait pas été possible de corrompre cet écrit, et en supposant que quelqu'un eût réussi à y faire des altérations, cela n'aurait certainement pas porté la masse des Chrétiens de ce temps à rejeter l'écrit tout entier. Et si l'original n'a pas pu échapper à la corruption,

comment croire qu'une traduction, dont on ignore l'auteur, et sur laquelle on n'a aucune donnée certaine, ait pu y échapper ? Le fait est que la traduction actuelle de l'Evangile de Matthieu *est corrompue* et que le célèbre savant manichéen, Faustus, ne faisait, peut-être, que constater un fait avéré en disant que "*l'Evangile attribué à Matthieu n'est pas l'œuvre de cet Apôtre.*" Et l'allemand *Braufessor*[1] dit que "cet Evangile est entièrement faux." L'Evangile des Marcionites n'avait pas les deux premiers chapitres ; ces deux chapitres, donc, seraient apocryphes d'après cette secte. Ils l'étaient aussi d'après les Ebionites. Les Unitairiens, aussi, les considèrent comme tels, de même que le Rév. *Williams ;* et un grand nombre d'autres passages seraient apocryphes d'après Nortón.

19e pr. Matthieu ii. 23 : "Et elle alla demeurer dans une ville appelée Nazareth ; de sorte que fut accompli ce qui avait été dit par les Prophètes ; il sera appelé Nazaréen." On ne trouve rien de semblable dans aucun prophète. Admettons toutefois, avec les catholiques, que cette citation se trouvait dans les livres des Prophètes, qui furent détruits par les Juifs pour démentir les livres chrétiens. Je dis que la suppression de livres divins est un fait peut-être plus grave que l'inexactitude d'une citation. Cette thèse a été soutenue par un catholique, Manfred, dans un ouvrage publié à Londres en 1843 : "Les livres

[1] Encore un nom que je n'ai pas pu identifier. De même plus bas il y a *le prêtre Williams ;* d'après Horne il y a *quatre* théologiens qui portent ce nom ; lequel notre auteur entend citer, je ne saurais le dire.

où se trouvaient ces paroles, dit-il, ont été détruits par les Juifs. Chrysostôme dit, dans son 9e Commre. sur Matthieu qu'une foule de livres des Prophètes n'existent plus, parceque les Juifs les perdirent par insouciance, ou de propos délibéré. Il semble plus probable que les Juifs aient fait disparaître, avec intention, les livres des Prophètes, lorsqu'ils virent que les Apôtres tiraient profit de ces textes pour démontrer la religion chrétienne. Ainsi, par exemple, plusieurs livres qui sont cités par Matthieu, n'existent plus. Justin dit, dans sa dispute contre Triphon : "Les Juifs ont supprimé plusieurs livres de l'ancien Testament pour montrer que la nouvelle loi n'etait pas de tout point conforme à l'ancienne." Il résulte de ces paroles de Manfred—1°, Que les Juifs détruisirent, par une insouciance irréligion, quelques livres de l'Ancien Testament ; 2e, Que les falsifications étaient faciles dans les temps anciens. Quand on sait cela rejettera-t-on comme improbable l'hypothèse que les Juifs et les Chrétiens aient supprimé également, dans leurs livres, tout ce qui pouvait offrir un argument en faveur des Musulmans ?

20e pr. Matthieu i. 11 : "Josias engendra Jéchonias et ses frères, lors de la transportation à Babylone." Il y a trois erreurs ici—1°, *Jéchonias* est fils de *Joachim*, fils de Josias. Il est donc petit-fils de ce dernier. 2°, *Jéchonias* n'avait pas de frères ; c'est son père *Joachim* qui en avait. 3°, Au temps de la captivité de Babylone, *Jéchonias* avait dix-huit ans déjà. Adam Clarke dit : "D'après Calmet le verset 11 doit être lu ainsi : *Josias* engendra Joachim et

ses frères, et Joachim engendra Jéchonias lors de la transportation de Babylone." D'après cette leçon proposée par Calmet et adoptée par Adam Clarke, ces mots, "Josias engendra Joachim," devraient être ajoutés au texte, ce qui est un aveu implicite que le texte est mutilé. De plus, elle n'écarte pas la 3e objection.

Ayant donné, ainsi, *cent* exemples *en preuve* des différentes espèces d'altérations qu'a subies le texte de l'Ecriture, je crois devoir m'arrêter pour ne pas être trop prolixe. J'ai, d'ailleurs, donné assez d'exemples pour prouver le fait de la corruption dans les livres saints de nos adversaires, sous ses *trois formes,* et répondre, ainsi, d'avance aux objections et allégations erronées qu'ils nous adressent. Mais, pour mieux préciser encore cette partie de mon sujet, je veux choisir, parmi les *fausses allégations* par lesquelles les docteurs chrétiens cherchent à surprendre la bonne foi du monde, les *cinq* principales, et tâcher de les réfuter.

Première Allégation.

Les théologiens protestants essaient souvent d'insinuer que les Musulmans ont été les premiers, et sont les seuls, qui mettent en doute l'intégrité du texte des Ecritures. Ils traitent cette assertion de notre part, péremptoirement comme inadmissible, et ne la discutent pas dans leurs livres de controverse avec nous. Nous allons voir, ce qu'il y a de vrai dans cette allégation de nos adversaires. Je dis, donc, que cette thèse a été soutenue,

de tout temps par les Chrétiens et les Juifs euxmêmes ; mais avant de m'engager dans cette demonstration, je fixerai le sens des deux mots, *Errata* et *Variantes*, qu'on trouve fréquemment dans les ouvrages de théologie. Horne dit (vol. ii. p. 325, éd. de 1822) : *Errata* veut dire une faute dans le texte provenant d'une erreur du copiste ; la *variante* est une leçon différente de celle donnée par le texte ; et comme l'a dit Michaëlis, il n'y a qu'une seule variante qui soit bonne, les autres étant l'œuvre d'un copiste peu attentif ou d'un faussaire. Mais cette distinction n'étant généralement pas facile à faire, on dira *variante* toutes les fois qu'il y a doute entre plusieurs leçons, et *errata* lorsqu'il est prouvé que le copiste a mal écrit." Ainsi, laissant de côté le sens que ces messieurs donnent au mot *errata*, je dis que leur définition de la *variante* est précisement ce que, nous autres Musulmans, nous entendons par *Tahrif* (altération) ; car du moment qu'il y a deux ou plusieurs mots différents, qui influent sur le sens précis d'une phrase, cette phrase ne peut être qu'altérée. Or d'apres le Dr. Mill, il y aurait trente mille variantes dans les Evangiles ; Griesbach porte le nombre de ces variantes à cent cinquante mille. Mais Scholz, qui est le plus récent, dit que le nombre n'en est pas encore fixé d'une manière définitive. Il est dit dans l'Encyclopédie Britannique, au mot "*Scriptures*," que Wetstein a réuni plus *d'un million de variantes ! !* Ce point établi, je vais citer les *exemples* qui concourent à prouver que l'altération *est admise* par ces messieurs, et je les diviserai en *trois classes.* Dans

la 1[ère] je citerai le témoignage de ceux que les Chrétiens appellent *infidèles;* dans la 2[e], le témoignage des sectes que les Catholiques et les Protestants appellent *hérétiques;* et dans la 3[e], des exemples admis par les Catholiques et par les Protestants, ou, ce qui revient à peu-près au même, par les *orthodoxes.*

Première Catégorie.—*Témoignage des Infidèles.*

Celsus, savant païen du 2[e] siècle, a écrit un livre contre la religion chrétienne, où il est dit que "les Chrétiens ont changé leurs Evangiles trois ou quatre fois, et même plus." Ce polythéiste affirme que jusqu'à son époque, les Evangiles avaient déjà subi plusieurs ramaniements; rien de plus précis que ce témoignage. Il serait trop long de citer ici tous les passages des auteurs appelés *infidèles* par les Chrétiens, et qui sont des *libres penseurs* qui ne croient ni à la mission des Prophètes, ni à la Révélation, et dont le nombre est considérable dans toute l'Europe. Je ne mentionnerai que deux de ces ouvrages. Parker[1] dit "les Protestants prétendent qu'une série de miracles a préservé, dans toute son intégrité, le texte de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais comment serait-il désormais possible de soutenir une pareille thèse, en présence d'une armée de *trente mille variantes?*" Remarquez avec quel air moqueur, cet écrivain démontre l'absurdité de l'allégation des

[1] Il y a plusieurs *Parker* écrivains, dont deux sont évêques et par conséquent *orthodoxes.* Je n'ai pas pu me prouver l'ouvrage cité ici pour noter les initiales de l'auteur.

Chrétiens! Il ne s'est servi que du relevé du Dr. Mill; il aurait pu dire une armée du *cent cinquante mille*, et même une *armée d'un million!* L'auteur de *l'Ecce Homo* donne (chap. v. éd. de 1813, Londres) la liste des livres attribués par les anciens Chrétiens au Christ et aux Apôtres. On y trouve le nom de *sept* livres attribués à Jésus; *huit* portant le nom de Marie; *onze* celui de Pierre; *neuf* celui de Jean; *deux* celui d'André; *deux* celui de Matthieu; *quinze* celui de Paul, &c., &c.[1] L'auteur ajoute: "Quand on se voit innondé par cette masse énorme d'Evangiles, d'Actes, d'Epîtres et d'Apocalypses, et dont quelques-uns sont encore tenus pour authentiques par un grand nombre des Chrétiens de nos jours, comment est-il possible de prouver que les *seuls* livres authentiques sont ceux que les Protestants reconnaissent? Et si nous considérons, en outre, que ces derniers, avant l'invention de l'imprimerie, étaient aussi sujets à la corruption et à la falsification que les autres, notre embarras doublera."

SECONDE CATÉGORIE.—*Témoignage des Hérétiques.*

Les Ebionites étaient une secte juive du 1er siècle, adversaire acharnée de Paul, qu'elle traitait d'apostat. Elle acceptait l'Evangile de Matthieu, mais elle soutenait que le texte, reçu maintenant parmi les adeptes

[1] Ici notre auteur donne la liste de ces écrits apocryphes, qu'on peut voir, si l'on veut, dans l'*Ecce Homo*, dans Voltaire, et dans d'autres; c'est pourquoi elle est omise ici.

de Paul, n'était pas celui qu'avait composé l'Evangéliste ; et que les deux premiers chapitres, et une foule de versets dans les autres chapitres, sont interpolés. Les adeptes de Paul renvoient la balle à cette secte en l'accusant d'avoir elle-même corrompu le texte de Matthieu. Bell dit, dans son histoire de cette secte : "Les Ebionites n'admettaient des livres de l'Ancien Testament que le Pentateuque ; elle avait horreur des noms de David, de Salomon, de Jérémie, d'Ezéchiel, &c. ; et des livres du nouveau, que l'Evangile de Matthieu, qu'ils avaient interpolé, en plusieurs endroits, et duquel ils retranchaient les deux prem^rs chapitres." Les Marcionites, secte non moins ancienne que les Ebionites, rejetaient, eux aussi, tous les livres de l'Ancien Testament, dont ils refusaient de reconnaître l'inspiration ; ils rejetaient de même tout le Nouveau Testament, à l'exception de l'Evangile de Luc, dont, cependant, ils retranchaient les deux premiers chapitres, et de dix Epîtres de Paul, dont ils rejetaient aussi tous les passages contraires à leurs principes (*vid.* Bell *loc. cit.*). J'ajoute à ce que dit Bell, que les Marcionites ne se contentaient pas de rejeter de l'Evangile de Luc les deux premiers chapitres seulement, mais bien autre chose encore. Lardner dit, en exposant les endroits de l'Evangile de Luc qui étaient rejetés par cette secte : "Les endroits interpolés ou altérés dans cet Evangile étaient les suivants, d'après les Marcionites : les deux premiers chapitres, le baptême de Jésus par Jean Baptiste, la généalogie de Jésus au chap. iii., la tentation de Jésus, l'entrée de Jésus au temple et sa lecture d'Isaïe,

chap. iv., les versets 30-32, 49-51 du chap. xi. avec ce passage du verset 29 du même chap. '*sinon le signe de Jonas le prophète*'; les ver. 6, 28 du chap. xii.; les ver. 1-6 du chap. xiii.; les ver. 11-32 du chap. xv.; 31-33 du chap. xviii.; 28-46 du chap. xix.; 9-18 du chap. xx.; 8, 21, 23 du chap. xxi; 16, 35, 36, 37, 50, 51 du chap. xxii.; 43 du chap. xxiii.; 26 et 28 du chap. xxiv. Ces détails nous sont donnés par Epiphane." Le Dr. Mill dit, à son tour, que les Marcionites rejetaient aussi les versets 38-39 du chap. iv." Lardner dit en outre (vol. iii.) sur la foi d'Augustin, à la fin de l'article où il expose les principes des Manichéens, que Faustus, un des plus grands docteurs de cette secte au 4e siècle, avait coutume de dire: "Je repousse tout ce que vos ancêtres ont par tricherie ajouté au texte du Nouveau Testament, qu'ils ont défiguré et corrompu, car il est certain que ce Nouveau Testament n'est ni l'œuvre du Christ ni l'œuvre des Apôtres; mais c'est l'œuvre d'un homme inconnu, demi-Juif, qui l'a attribué aux Apôtres du Christ et à leurs disciples, pour lui donner une plus grande autorité. Il a fait aux Chrétiens un tort immense en leur donnant des livres remplis de fautes et de contradictions. Ainsi, dès le 4e siècle de l'ère chrétienne un homme illustre, par son savoir, proclamait que les adorateurs de la Trinité avaient corrompu le Nouveau Testament, et que celui qu'ils possédaient n'étaient pas l'œuvre des Apôtres ou de leurs disciples, mais d'un faussaire inconnu. Bien que ce savant appartienne à une secte considérée comme hérétique, ses assertions n'en sont pas moins vraies

pour cela. Nous avons vu plus haut que Norton est auteur d'un ouvrage où il démontre que le Pentateuque n'est pas de Moïse, et que l'Evangile qui porte le nom de Matthieu n'est qu'une traduction très altérée d'un original hébraïque. Celui qui désire approfondir cette question n'a qu'à consulter cet ouvrage. On voit donc que, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, les différentes sectes chrétiennes, que les adorateurs de la Trinité considèrent comme *hérétiques*, de même que les auteurs mentionnée dans la 1ère catégorie et que les Chrétiens appellent *infidèles*, ont toujours soutenu que le texte des Ecritures *est altéré*.

TROISIÈME CATÉGORIE.—*Témoignage des Orthodoxes.*

Je citerai maintenant les opinions des théologiens les plus réputés parmi les Chrétiens. 1°, Adam Clarke dit (vol. v. p. 369) : "Les hommes qui ont joué un grand rôle dans le monde ont, naturellement, attiré l'attention des historiens d'une manière spéciale. C'est le cas de notre Seigneur, qui a eu beaucoup de biographies ; mais les erreurs, les omissions, les méprises, volontaires ou involontaires, abondent dans ces récits, surtout dans ceux qui ont été composés dans le pays où a été rédigé l'Evangile de Luc. C'est pourquoi le St.-Esprit a voulu faire connaître à Luc tous les faits authentiques de la vie de notre Seigneur, afin que les Chrétiens en aient un récit sincère et complet." Ainsi, ce célèbre critique de la secte protestante, reconnaît ici l'existence de plusieurs *faux* Evangiles avant que Luc eût composé le sien, et que

ces Evangiles contenaient des erreurs, des omissions, et des méprises volontaires ou involontaires, ce qui prouve que leurs auteurs étaient des hommes de peu ou de mauvaise foi.

2°. Paul dit (Galat. i. 6, 7) : "Je m'étonne qu'en abandonnant celui qui vous avait appelés à la grâce de Jésus Christ, vous ayez passé si promptement à un autre Evangile. Non qu'il y ait un autre Evangile ; mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Evangile du Christ." Trois choses résultent des ces paroles : 1°, Qu'il y avait du temps des Apôtres un Evangile appelé *l'Evangile du Christ* ; 2°, Qu'il y avait aussi, du vivant de ce champion *sanctifié*, un autre Evangile différent de l'Evangile du Christ ; 3°, Que les corrupteurs étaient déjà en train de falsifier l'Evangile du Christ, du temps même de ce champion *sanctifié* ; indépendemment des falsifications ultérieures, qui n'ont laissé au véritable Evangile du Christ que le nom. Adam Clarke, en commentant ce passage de Paul, dit : "Il est certain que dans les premiers siècles de l'Eglise, il y avait une foule d'Evangiles apocryphes ; c'est même à cause de cela que Luc a rédigé son Evangile ; on compte plus de soixante-dix écrits de cette espèce que Fabricius a réunis et publiés en trois volumes, et où les prescriptions Mosaïques, telles que la circoncision, &c., se mêlent aux préceptes du Christianisme ; et c'est à un de ces Evangiles que l'Apôtre fait allusion ici." De l'aveu, donc, de ce commentateur, un grand nombre de faux Evangiles existaient déjà avant l'époque où Luc fit le sien, et avant que Paul écrivit son Epitre aux Galates.

Et par ces paroles, "*c'est à un de ces Evangiles que l'Apôtre fait allusion,*" il prouve que, dans son opinion, Paul prend le mot Evangile au sens propre, et non au sens figuré, comme l'ont prétendu les docteurs protestants surtout dans leurs controverses avec nous.

Observation.—On a cru avec raison d'après ces paroles de Paul, qu'il y avait un Evangile appelé "l'*Evangile du Christ.*" Cette thèse a été soutenue par Eichhorn, par Le Clerc, Michaëlis, Lessing, Niemayer, Marsh, &c., comme nous l'avons vu déjà.

3°. On lit dans la 2e Corinth. (xi. 12, 13) : "Mais ce que je fais et ce que je ferai encore, c'est afin d'ôter tout prétexte à ceux qui ne cherchent que des prétextes ; et afin qu'il se trouve qu'ils n'ont aucun avantage sur nous, dans les choses dont ils se vantent. Car ces sortes de faux Apôtres sont des ouvriers trompeurs, qui se déguisent en Apôtres du Christ." Aussi ce champion des Chrétiens proclame hautement que de son temps il y avait déjà "*des faux-Apôtres*" qui se déguisaient en "Apôtres du Christ." Adam Clarke dit (*ad h. loc.*) : "Ces imposteurs prétendaient être Apôtres de notre Seigneur, et ils ne l'étaient pas ; qui faignaient de faire les travaux de la prédication ; mais ils n'avaient en vue que leur avantage personnel.

4°. Voici ce qu'on lit dans la 1ère Ep. de Jean (iv. 1) : "Mes biens-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils viennent de Dieu ; car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde." Jean répète, on le voit, les déclarations de Paul contre les imposteurs et les faux prophètes

qui abondaient de son temps. A ce propos Adam Clarke dit (*ad h. loc.*) : "Dans les premiers temps chaque prédicateur (ou maitre, *teacher*) prétendait être inspiré par le St.-Esprit, parceque tous les prophètes ont prouvé leur mission par cette prérogative (ou ce don) ; et le mot *esprit* était employé pour désigner l'homme qui prétendait être sous l'influence du St.-Esprit, ou prêcher par son inspiration. 'Eprouvez les esprits' veut dire : *mettez ces maîtres à l'épreuve ;* et les paroles 'car plusieurs faux prophètes' signifient : *les hommes non-inspirés par l'Esprit de Dieu* (qui s'étaient répandus) surtout parmi les Juifs." Ces paroles prouvent qu'à cette époque *tout maître prétendait à l'inspiration divine ;* et les précédentes, que ces sortes d'imposteurs étaient alors *très-nombreux.*

5°. Outre le Pentateuque actuel, on attribue à Moïse six autres livres, c'est-à-dire : les *Visions*, la *Petite Genèse*, l'*Ascension*, le livre des *Mystères*, le *Testament*, et la *Confession*. La Petite Genèse en hébreu existait encore au 4e siècle : Jérôme et Cédrénus en ont beaucoup profité, et la citent souvent ; Origène dit même que Paul a pris dans ce livre le verset 6 du chap. v. et le verset 15 du chap. vi. de son Epitre aux Galates ; la traduction de la Petite Genèse existait encore au 16e siècle, époque à laquelle le Concile de Trente la déclara apocryphe. C'est étonnant que cette facilité avec laquelle les Chrétiens acceptent ou rejettent les livres sacrés de leur religion ; il parait qu'il en est de ces livres comme de leurs lois et réglements politiques, qu'ils changent ou

maintiennent selon leur convenance. Le livre de l'*Ascension* jouissait d'une grande considération parmi les premiers Chrétiens ; Lardner dit (vol. ii. p. 512) que "d'après Origène Jude a pris dans ce livre le verset 9 de son Epître." Tous ces livres sont considérés maintenant comme apocryphes, mais les versets qui en ont été insérés dans les livres reconnus comme authentiques, n'en sont pas moins maintenus comme inspirés. Horne dit : "On croit que ces livres apocryphes ont été écrits dès les premiers temps du Christianisme." C'est donc au 1er siècle que ce commentateur place la composition des faux livres.

6°. Mosheim dit (vol. i. p. 65, éd. 1832) : "Les disciples de Platon et de Pythagore soutenaient qu'il n'était pas seulement légitime de *tromper* et de *mentir*, dans la cause de la vérité et de la piété, mais que c'était, même, louable. Les Juifs qui vivaient à Alexandrie apprirent d'eux ce sentiment avant l'ère chrétienne, comme il résulte de plusieurs preuves. Et des deux, ce vice s'est répandu parmi les Chrétiens. Celui qui considère la grande quantité de livres forgés et attribués à des hommes éminents, ne saurait douter de ce fait. Avec une pareille doctrine comment s'étonner des falsifications et des interpolations qu'on a fait subir aux livres de l'Ecriture ?"

7°. Eusèbe dit : "(Justin le Martyr) cite, dans sa dispute contre Triphon, certaines déclarations prophétiques, et démontre que les Juifs les ont supprimées de leurs livres." Watson dit (vol. iii. p. 32) : "Je ne doute pas que les passages, cités par Justin contre Triphon, et qu'il accuse les Juifs d'avoir supprimés,

n'existassent dans les textes hébraïque et grec du temps de Justin et d'Irénée, bien qu'on ne les trouve plus dans les textes que nous possédons; et notamment le passage que Justin dit qu'il se trouvait dans le livre de Jérémie. Sylburgius dans ses annotations sur Justin, et Dr. Grabe dans ses annotations sur Irénée, disent que quand Pierre écrivit le 6e vers. du chap. iv. de sa 1ère Epître il avait en vue cette prophétie."[1] T. H. Horne dit (vol. iv. p. 62) : "Il y a, dans la conférence de Justin avec le Juif Tryphon, un passage extraordinaire, concernant le sens typique de la Pâque, dans lequel Esdras en explique le mystère comme se rapportant clairement au Christ; et que Justin accuse les Juifs d'avoir supprimé de leurs livres dès les premiers temps comme favorisant trop le Christianisme. Ce passage peut être traduit ainsi : Esdras dit au peuple : 'Cette Pâques est notre *sauveur* et notre *refuge ;* si vous la comprenez et l'appréciez dans vos cœurs, que nous allons *l'*humilier par ce signe et qu'ensuite nous croierons en *lui*, alors ce lieu ne sera pas rendu désert, dit ce Seigneur des armées. Mais si vous ne croyez pas en *lui*, ni en *ses* prédications, vous serez la risée des Gentils.' Whitaker croit que ce passage devait se trouver entre les vers. 19 à 22, probablement entre le 20 et 21e. Le Dr. A. Clarke est disposé à en admettre l'authenticité." On voit par ces passages que Justin, martyr et docteur

[1] Voici a verset : "Car c'est pour cela que l'évangile a été annoncé aux morts, afin qu'ils fussent jugés selon les hommes dans la chair, et qu'ils vécussent selon Dieu dans l'esprit." Je ne vois ici aucune allusion à des *prophéties ;* y aurait-il erreur dans les renvois ? Mais l'objet de notre auteur est de prouver, par l'aveu de ces savants, le fait de la *mutilation* des Ecritures.

réputé de l'Eglise primitive, accusait les Juifs d'avoir supprimé une foule de prophéties se rapportant au Messie ; et cette accusation est confirmée par les docteurs modernes que je viens de mentionner. De plus, selon Watson, ces prophécies existaient encore dans les textes hébraïque et grec du temps de Justin et d'Irénée, quoique elles ne se trouvent plus dans les copies existantes. Il s'ensuit, de deux choses l'une : Ou bien que ce grand saint et docteur des Chrétiens, et les cinq commentateurs modernes qui soutiennent son opinion ont défiguré la vérité, en vertu du principe de Platon et de Pythagore noté ci-devant, ou bien que les Juifs ont réellement supprimé les passages dont il s'agit. Dans les deux cas l'objection contre l'*intégrité* du texte sacré demeure toute entière.

8°. Lardner dit (vol. v. p. 124): "Le texte des Evangiles fut déclaré corrompu par des critiques ignorants, du temps de l'Empereur Anastase, qui en ordonna la révision." Si à l'époque désignée par Lardner les Evangiles étaient universellement considérés comme inspirés, et s'il y avait une chaine non interrompue de traditions authentiques remontant aux Apôtres, et prouvant que les Evangiles étaient vraiment de leur composition, l'ignorance attribuée à ces anciens *critiques* n'aurait pas eu de raison d'être, et l'Empereur Anastase n'aurait pas ordonné la révision des dits Evangiles. Dans tous les cas il est certain que ces textes furent revus, qu'on en corrigea les erreurs et les contradictions, ce qui constitue l'altération du texte. Dieu merci, nous pouvons maintenant déclarer faux ce qu'affirment les théologiens pro-

testants, c'est-à-dire, que jamais le texte des Ecritures n'a été modifié. C'est une nouvelle confirmation de ce qui a été dit par Eichhorn et par d'autres savants allemands.

9°. Nous avons vu plus haut (1e sect. 2e pr.) qu'Augustin et les premiers Chrétiens accusaient les Juifs d'avoir altéré le texte des Ecritures, afin qu'il ne correspondît pas à la version grecque. Cette accusation, qui date de l'année 130, est confirmée par Hales et Kennicott ; Hales a même prouvé l'authenticité du texte samaritain.

10°. On a vu (ib. 3e pr.) que Kennicott croit que le texte le plus correct est le Samaritain ; les arguments donnés par ce savant sont irréfutables aux yeux de bien des gens, qui affirment que les Juifs ont altéré leur texte par haine pour les Samaritains.

11°. Nous avons cité (ib. 11e pr.) ce que dit Adam Clarke au sujet de la corruption des livres historiques de l'Ecriture, c'est-à-dire, que les passages altérés y sont très-nombreux, et qu'il vaut mieux admettre sans détours ce qu'on ne saurait espérer de démentir.

12°. On a vu (ib. 22e pr.) que, d'après Adam Clarke, le verset 4 du chapitre 64 d'Isaïe, est corrompu dans le texte hébraïque et dans la version grecque, et qu'il y a raison de croire à une altération intentionnelle de ce passage de la part des Juifs, ainsi qu'on l'a supposé pour d'autres passages de l'Ancien Testament cités dans l'Evangile.

13°. On a vu (ib. 23e pr.) que, d'après Horne, *onze versets* avaient été corrompus intentionnellement dans différents livres de l'Ecriture.

14°. Nous avons vu (2e sect. 1e pr.) que les Catholiques admettent l'inspiration de sept livres, cités au dit paragraphe, ainsi que l'authenticité de la traduction latine, et que les Protestants rejettent ces livres comme corrompus et non inspirés ; ils disent de la traduction latine, que de nombreuses altérations y ont été introduites du 5e au 15e siècle, et qu'il n'y a point de texte aussi corrompu que celui de cette traduction, où des copistes ignorants ont, par mégarde, transporté des versets entiers d'un livre à l'autre, et confondu avec le texte des notes qui se trouvaient au marge ; admise par l'Eglise romaine, elle est, d'après les Protestants, pleine de fautes et de contre-sens.

15°. J'ai rapporté (ib. 26e pr.) ce que dit Adam Clarke, d'après Kennicott, au sujet de l'habitude qu'avaient prise les Juifs, du temps même de Josèphe, d'orner leurs livres en y ajoutant des prières, des cantiques et des anecdotes ; j'ai cité comme exemple de cette pratique le livre d'Esther ; l'épisode relatif au vin, aux femmes, et à la vérité, ajoutés au livre d'Esdras et de Néhémie, qu'on désigne maintenant par 1er Esdras ; le cantique des trois jeunes gens, dans le livre de Daniel, et les nombreuses additions faites à l'histoire de Josèphe. Comme ces additions avaient pour objet d'orner leurs livres, ils doivent s'y être livrés sans restreinte, surtout en vertu de l'habitude *platono-pythagorienne* mentionnée ci-dessus.

16°. On a vu (ib. 1e pr.) qu'Adam Clarke dit que, d'après plusieurs théologiens dignes de confiance, le texte samaritain est celui qui mérite le plus de foi pour les cinq livres de Moïse.

17°. Nous avons vu (3e sect. 12e pr.) que les Protestants considèrent le résumé qui se trouve à la fin du livre de Job, dans la version grecque, comme apocryphe, bien qu'il fût antérieur à l'époque du Christ, et qu'il existât dans la traduction faite au temps des Apôtres, et qu'il ait été reçu par tous les Chrétiens primitifs.

18°. Nous avons cité (ib. 19e pr.) l'opinion de Chrysostôme que les Juifs avaient égaré une partie des livres saints par négligence, et détruit d'autres de propos délibéré par leur peu de foi (ou irréligion), et l'opinion de ce Père est l'opinion, préférée, de la secte catholique.

19°. Horne dit (vol. ii.) au sujet de la version grecque : "Cette version est fort ancienne. Elle jouissait d'une grande autorité parmi les Juifs et les anciens Chrétiens, et était lue dans les cérémonies religieuses des deux partis. Tous les Pères de l'Eglise latine et grecque ont constamment suivi cette version qui a servi de base à toutes les traductions, sauf la Syriaque." Il ajoute : "Il est certain pour moi que cette version remonte à 285 ou 286 avant Jésus Christ." Il dit ensuite : "Pour démontrer toute l'authorité dont jouissait cette version, il suffit de dire que les auteurs du Nouveau Testament ne citent pas d'autre. Aucun des Pères, à l'exception d'Origène et de Jérôme, ne connaissait l'hébreu, ils étaient ainsi obligés de suivre les auteurs inspirés, et d'adopter de tout point leur interprétation. L'Eglise grecque avait la plus grande vénération pour cette version. Cette traduction était adoptée par l'Eglise grecque et la latine jus-

qu'en 1500, et même dans les synagogues juives; mais au commencement du 1er siècle, lorsque les Chrétiens se prévalurent de cette version contre eux, les Juifs prétendirent qu'elle n'était pas conforme au texte hébraïque. Au commencement du 2e siècle, ils avaient déjà supprimé une foule de versets de cette version qu'ils finirent pas abandonner tout à fait pour celle d'Aquila de Sinope."[1] Thomas Ward dit aussi: "Les hérétiques d'Orient ont corrompu cette version." Ainsi le théologien protestant avoue que les Juifs ont altéré cette version, parceque les Chrétiens commençaient à s'en faire une arme contre eux; le théologien catholique dit la même chose. Les Chrétiens ne sauraient donc nier que le texte de cette version a été altéré, et altéré intentionnellement. Si un texte aussi connu, aussi généralement adopté, que celui de la version grecque, a pu être corrompu ainsi, comment ne pas admettre que l'original hébraïque, moins connu et moins répandu que la version grecque, l'ait été aussi, soit que cette corruption ait eu pour but, comme l'ont dit Augustin, Ad. Clarke, Horne, &c., de démentir les affirmations des Chrétiens, ou, comme l'ont dit Kennicott et d'autres savants protestants, de diminuer le crédit de la Samaritaine, ou, enfin, les rivalités qui existaient au premier siècle parmi les différentes sectes, comme nous l'avons déjà vu?

Un docteur juif, qui se convertit à l'Islamisme sous le règne de Bajazet, et qui prit le nom d'Abd-Essalam, a écrit un petit traité contre les Juifs, intitulé "*Errisala-El-hadia;*" dans la troisième partie de

[1] Traduction très-résumée, mais qui toutefois donne le sens voulu.

cet ouvrage, il dit, entre autres choses : "Sache que dans un des comm[es] les plus autorisés de la Bible, que les Juifs appellent Talmud, il est dit que Ptolémée demanda aux docteurs juifs de lui faire connaître leur loi, mais ceux-ci voyant que leurs lois étaient sur quelques points, contraires à celles du roi, nommèrent un comité de soixante-dix personnes qui changèrent les passages qui auraient pu déplaire au roi. Dans un tel état des choses comment ajouter foi aux textes qui nous sont transmis par les Juifs ?" Je puis demander aux savants catholiques : s'il est vraique les hérétiques des Eglises orientales *ont pu réussir* à corrompre ce texte qui était lu dans toutes les Eglises de l'Orient et de l'Occident, et surtout dans la vôtre, pendant quinze cents ans, d'après Horne, comment vous disculperez-vous de l'accusation que les Protestants portent contre vous ; c'est-à-dire, que vous avez, vous aussi, *corrompu* la version latine qui se lisait dans vos églises ? Non, par Dieu ! Vous ne le pouvez pas. Leur accusation est juste.

20°. On lit dans la "*New Cyclopædia*" du Dr. Rees, au mot "*Bible:*" "Selon Kennicott les copies du Vieux Testament (texte hebraïque ?) que nous possédons ont été écrites entre l'an 1000 et 1400 : c'est que, d'après ce savant, toutes les copies écrites en 700 ou 800 furent détruites par ordre du Grand Conseil des Juifs ; car elles différaient notablement de celles adoptées par eux. Walton dit aussi, qu'on trouve fort rarement des copies qui aient plus de 600 ans ; celles qui datent de sept ou huit cents ans sont extrêmement rares." De l'aveu, donc, de ces deux savants, la destruction de toutes les anciennes copies aurait eu lieu

deux cents ans après notre Prophète, que le salut soit sur lui ! Depuis cette époque, aussi, quand tous les textes authentiques eurent disparu de la face de la terre, et qu'il ne resta entre les mains des *gens du livres* que les copies altérées selon leurs vues, le champs de l'altération resta encore assez libre jusqu'à l'époque de l'invention de l'imprimerie, et même, après cette invention, les écritures ne furent pas à couvert, comme nous l'avons vu par ce qu'a pu faire Luther et autres !

21°. Horsley dit (ad Lib. Jos.) : "Il n'y a pas de doute que le texte sacré a été corrompu, ce qui est démontré par la fréquence des variantes. On croit, et il est presque certain, que quelques erreurs des plus frappantes ne sont que des fautes d'impression ; d'ailleurs ces fautes ne sont pas plus nombreuses dans le livre de Josué que dans les autres livres de l'Ancien Testament." Le même auteur dit plus loin (p. 285) : "Il est démontré que du temps de Nabuchodonosor, et même un peu avant, le texte des Ecritures était déjà fort corrompu."[1] Ces affirmations n'ont pas besoin de commentaire.

[1] L'Evêque Horsley, d'après Horne, n'a écrit que *quatre* ouvrages, qui sont : *traduction* des Psaumes en 2 vol. ; *Dissertation* sur le 18e ch. d'Isaïe en une lettre à Ed. King ; une *traduction* d'Osée, avec des notes, et, enfin, les *Criticismes Bibliques*, où il est parlé du livre de Josué. Dans l'édition que j'ai de ce dernier ouvrage (la 2e de 1844 en 2 vols. seul.) il n'y a pas le passage cité par notre auteur, qui dit l'avoir pris p. 282 du vol. iii. C'est l'édition des *Criticismes* faite par le fils de l'auteur en 1820 en 4 vols. mentionnée par Horne. D'après notre auteur le passage est pris dans "l'introduction au livre de Josué." Il est, pour le moins, étrange qu'on ait *supprimé toute l'introduction*, dans l'édition que j'ai, sans donner le moindre avis de cette suppression ; cette édition ne contient que 21 pages et demie de notes sur Josué.

22°. Watson dit (iii. p. 283): "Origène se plaint souvent des variantes qu'il trouvait dans le texte des écritures, et qu'il attribue tantôt à l'ignorance des copistes et tantôt à leur mauvaise foi ou à leur insouciance. Jérôme dit que quand il voulut traduire l'Ancien Testament, il collationna l'une avec l'autre les copies qu'il avait, et y trouva de notables différences."

23°. Adam Clarke dit (vol. i. Intr.): "Avant Jérôme, on avait fait plusieurs traductions latines de la Bible, mais elles étaient extrêmement fautives, et souvent contradictoires."

24°. Ward dit (pp. 17, 18) : "Le Doct. Humphrey dit (p. 178) que les suppressions faites par les Juifs dans le texte de l'Ancien Testament sont si évidentes que le lecteur le moins prévenu en est immédiatement frappé. C'est surtout sur les prophéties relatives au Christ que ces altérations ont porté."

25°. Philippe Guadagnolus publia en 1644 une réfutation du livre d'Ahmed Ech-Chérif, ben Zéin-el-'abidin d'Ispahan. Il dit au chap. vi. : "Il y a beaucoup d'erreurs dans la version Chaldéenne, surtout dans les livres de Salomon. Rabbi Aquila, connu sous le nom d'*Onchelos* (ou Onkelos), a traduit tout le Pentateuque ; Rabbi Jonathan ben Uziel, Josué, les Juges, les Rois, Isaïe, et les autres prophètes ; Rabbi Youssef Aâma (l'aveugle), les Psaumes, Job, Esther, Ruth, et Salomon. Tous ces traducteurs ont altéré le texte. Nous autres, Chrétiens, nous avons conservé tous ces livres, afin de convaincre les Juifs d'erreur ; nous rejetons leurs falsifications." Ce religieux du

17e siècle était déjà convaincu de l'altération des écritures par le fait des Juifs.

26°. Horne dit (vol. i. p. 68) : "Il faut admettre, sur le chapitre des interpolations, que certains passages interpolés ont été trouvés (dans la Bible)." Il ajoute plus loin (vol. ii. p. 445) : "Les endroits corrompus dans le texte hébraïque sont en petit nombre ; on n'en a relevé que neuf, ainsi que nous l'avons déjà dit."[1]

27°. Les Protestants présentèrent au roi Jacques I. une pétition pour lui représenter "que les Psaumes qui se trouvent dans notre rituel diffèrent considèrablement du texte hébraïque, et présentent plus de deux cents variantes."

28°. Carlisle dit : "Que les traducteurs anglais ont perverti le sens, obscurci la vérité, et trompé

[1] Je ne sais vraiment où trouver les propres paroles de Horne que notre auteur cite ici, la pagination de la 9e édition que j'ai étant très-différente de celle de l'édition de 1822 dont notre auteur s'est servi. Mais Horne ne peut pas s'être restreint à des admissions si *absolues*, sans avoir puisé, dans l'officine de l'orthodoxisme, tous les spécifiques propres à guérir cette blessure qu'il fait aux livres-saints, et à mettre à couvert de toute atteinte le principe de l'*authenticité complète et entière* du texte. En effet, on n'a qu'à lire ce qu'il dit, après avoir *réfuté*, une à une, six des principales *objections* que les *infidèles* font contre l'authenticité du Pentateuque, pour se convaincre de ce fait que, pour lui, *les interpolations loin d'infirmer l'authenticité du Pentateuque la confirment !* (voy. p. 57 à 61 éd. 1839). Et quant aux erreurs et contradictions il dit (vol. ii. p. 564) : "Des erreurs dans la transcription des copies, aussi bien que dans les éditions imprimées et dans les traductions, existent indubitablement ; mais les contradictions qu'on nous oppose ne sont qu'apparentes, et non réelles, et nous ne connaissons aucune du ces prétendues contradictions qui ne soit capable d'une solution rationelle !" Je viens de consulter l'édit. de 1822 au British Museum ; il n'y a pas ce passage à la p. 445 du vol. ii. ; et celui du vol. i. p. 68 conclut ainsi : "Mais *quelques* insertions ne peuvent jamais prouver que le *tout* est faux" (! !).

l'ignorant ; que dans plusieurs endroits ils ont détourné le vrai sens des écriture, et qu'ils montrent qu'ils aiment les ténèbres plus que la lumière, le mensonge plus que la vérité."

29°. M. Broughton demanda récemment aux Lords du Conseil qu'on fît une traduction nouvelle de la Bible "parceque la version actuellement adoptée en Angleterre *fourmille de fautes.* Cette traduction, dit-il, *altère* (corrompt, *perverts*) le texte de l'Ancien Testament en *huit cent* quarante-huit endroits, ce qui est cause que des millions de millions rejettent le Nouveau Testament et se précipitent dans les flammes éternelles." J'ai rapporté ce qui précède (No. 27, 28, 29) d'après Ward ;[1] et je pourrais citer encore bien d'autres auteurs, mais je crains d'être trop prolixe ; je me bornerai à une seule citation, qui sert à déterminer les différentes causes des altérations.

30°. Horne dit (vol. ii. chap. viii.) que les variantes

[1] Comme, de ces deux derniers passages, le dernier n'est pas textuellement rendu, et que le premier, je l'ai traduit de l'anglais aussi littéralement que j'ai pu, je crois qu'il ne sera pas inutile de les mettre, l'un et l'autre, textuellement, sous les yeux du lecteur. Les voici : 1°, "Mr. Carlisle avouches that the English translators have depraved the sense, obscured the truth, and deceived the ignorant ; that in many places they distort the Scriptures from the right sense, and that they show themselves to love darkness more than light, falsehood more than truth." 2°, "This great evil of corrupting the Scripture being well considered by Mr. Broughton, one of the most zealous sort of Protestants, obliged him to write an epistle to the Lords of the Council, desiring them with all speed to procure a new translation ;" because, says he, "that which is now in England is full of errors." And in his advertisements of corruptions, he tells the Bishops, "that their public translations of Scriptures into English is such, that it perverts the text of the Old Testament in eight hundred and forty-eight places, and that it causes millions of millions to reject the New Testament, and to run to eternal flames."

qu'on rencontre dans la Bible ont quatre causes : "1°, Les fautes de copistes par mégarde, ignorance, ou autres motifs. 2°, L'état incomplet ou défecteux de la copie suivie par le scribe. 3°, Les corrections conjecturales faites par le copiste, pour rétablir la concordance des textes, ou par ignorance. 4°, Les altérations intentionnelles faites pour les besoins de leur cause par unparti ou une secte ; un de ceux qui eurent recours le plus fréquemment à cet artifice est Marcion." Horne, dont je viens de résumer les paroles, donne des exemples de chaque espèce de variantes ; je ne rapporterai ici que quelques exemples des altérations introduites dans les textes sacrés par l'esprit de secte : ainsi on supprima le verset 43 du chap. xxii. de Luc, parcequ'on pensa que l'intervention de l'ange, apparaissant pour fortifier le cœur de Jésus, s'accordait mal avec la nature divine du Christ. On supprima dans Matthieu (i. 18) ces mots "avant qu'ils fussent ensemble," et (v. 25) les mots "*son fils ainé*," pour qu'on ne mît pas en doute la virginité de Marie. On substitua "*onze*" au mot "*douze*," dans la première aux Corinthiens (xv. 5), pour réparer à une erreur de Paul, car Judas Iscariote était déjà mort. On supprima les mots "ni le fils" dans quelques MSS. de Marc (xiii. 32), parcequ'on s'était imaginé qu'ils étaient favorables aux vues des Ariens ; dans la traduction Syriaque, Arabe, Ethiopienne et autres, ainsi que dans un grand nombre des citations des Pères, on a ajouté à Luc i. 35 quelques mots en opposition des Eutychiens, qui niaient les deux natures de J. C. (les *monophysites*). Comment ne pas

croire, après cela, que les Chrétiens n'aient supprimé aussi, dans leurs livres, tout ce qui pouvait avoir trait à la religion musulmane.

DEUXIÈME ALLÉGATION.

On a dit que le Christ a reconnu l'authenticité des Ecritures, dont il a cité plusieurs passages.

Je répondrai à cela par ce qui suit :

I. Les divers livres de l'Ecriture ne nous ont pas été transmis par une suite authentique et continue de traditions, ainsi que nous l'avons déjà vu pour le livre d'Esther, pour celui de Matthieu, et comme nous le verrons pour le livre de Job, pour le Cantique des Cantiques et autres; les nombreuses interpolations qu'offrent ces textes ne nous permettent pas de les considérer comme authentiques; et la citation de quelques versets isolés ne prouve rien en faveur de leur sincérité. Ces versets eux-mêmes peuvent être des interpolations faites à la fin du 2e siècle, ou au commencement du troisième, pour combattre les Ebionites, les Marcionites, les Manichéens et d'autres, qui niaient l'authenticité de l'Ancien Testament, en tout ou en partie. Bell dit dans son ouvrage, que nous avons déjà cité, en parlant des Marcionites : "Cette secte croyait à l'existence de deux Dieux, dont un avait créé le bien et l'autre le mal, et que le Pentateuque et tous les autres livres de l'Ancien Testament étaient une création du principe du mal." Lardner dit (vol. viii. p. 486) : "Les Marcionites disaient que le Dieu des Juifs n'était pas le Père de Jésus, et que le Christ était

venu pour détruire la loi de Moïse, car elle était contraire à celle qu'il prêchait." Lardner dit aussi, en parlant des Manichéens (vol. iii. p. 390) : " Tous les historiens sont unanimes à affirmer que cette secte n'admettait pas les livres de l'Ancien Testament. Dans les Actes d'Archelaüs, les principes de cette secte sont exposés ainsi ; le diable trompa les prophètes juifs ; ce fut lui qui parla à Moïse et aux prophètes. Ils citaient aussi le 8[e] verset du chap. x. de Jean, où le Christ appelle ces prophètes voleurs et brigands." Mais je n'insisterai pas d'avantage là-dessus.

II. Ces versets dont on se prévaut contre nous ne fixent ni le nombre, ni les noms de l'Ancien Testament. Ces livres sont-ils les trente-neuf admis par les Protestants, ou les quarante-six reçus par les Catholiques, au nombre desquels on trouve le livre de Daniel, que les Juifs contemporains de Jésus et de Josèphe rejetaient comme non-inspiré ? Josèphe, historien estimé des Juifs et des Chrétiens, et qui reconnaissait lui-même l'inspiration du livre de Daniel, dit dans son histoire : " Nous n'avons pas des milliers de livres, se contredisant les uns les autres. Nous n'avons que vingt-deux livres, où sont racontés les événements des temps passés, et qui sont d'inspiration divine : ce sont les cinq livres de Moïse, qui contiennent l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la mort de Moïse, treize livres écrits par les prophètes contenant l'histoire de leur temps depuis la mort de Moïse jusqu'au temps d'Artaxerce ; les quatre autres livres contiennent les louanges du Seigneur." Ce passage de Josèphe ne prouve rien en faveur de l'authenticité des livres

du Vieux Testament que nous possédons ; car les Protestants admettent outre le Pentateuque, trente-quatre livres inspirés, et les Catholiques quarante-un, tandis que Josèphe ne parle que de dix-sept livres, qui très-probablement ne sont pas ceux que nous connaissons. Josèphe attribue à Ezéchiel outre les prophéties, deux autres livres que nous ne possédons pas, et qu'il doit avoir compris dans les dix-sept livres inspirés de l'Ecriture. Nous avons vu plus haut, que Chrysostôme, et d'autres théologiens catholiques, ont accusé les Juifs d'avoir détruit ou perdu quelques-uns des saints livres ; il n'est pas impossible qu'au nombre des ouvrages détruits, il y ait eu quelques-uns des dix-sept dont parle Josèphe. Il y a d'ailleurs d'autres ouvrages dont ni les Protestants, ni les Catholiques ne peuvent nier la perte.

1°, Le livre des *guerres du Seigneur* dont il est parlé dans les Nombres (xxi. 14). Henry et Scott disent : " On croit que ce livre fut rédigé par Moïse pour l'instruction de Josué, et qu'il contenait la délimitation du pays de Moab." 2°, Le livre de Jascher, dont il est parlé dans Josué (x. 13), et dans 2 Samuel (i. 18). 3°, 4°, 5°, Trois ouvrages de Salomon, c'est-à-dire, un recueil de mille cinq psaumes composés par ce roi, l'histoire des créatures (ou le livre des plantes de des animaux), et trois mille proverbes ou maximes. Il est parlé de ces livres dans 1 Rois (iv. 32, 33). Adam Clarke dit (vol. ii. *ad loc.*) : " Les proverbes attribués à Salomon sont au nombre de neuf cents ou 923, ou bien de 650, suivant ceux qui croient que les six premiers chapitres ne sont pas

de Salomon. Il ne reste des mille et cinq Psaumes que le Cantique des Cantiques, en admettant que le Psaume 127 qui porte le nom de Salomon ne soit pas de lui." Clarke ajoute : "Les savants regrettent la perte irréparable du livre des créatures." 6°, Le livres des maximes des rois (ou des *droits du royaume?*) écrit par Samuel et dont il est parlé dans 1 Samuel (x. 25). 7°, L'histoire de Samuel. 8°, Les actes de Nathan le prophète. 9°, L'histoire de Gad le voyant (1 Chron. xxix. 30). Adam Clarke dit (vol. ii. p. 1522) : "Tous ces livres n'existent plus." 10°, Le livre de Schemaïa le prophète. 11°, Le livre de Iddo le voyant (2 Chron. xii. 15). 12°, Le livre du prophète Ottya. 13°, La vision de Jehdi le voyant (2 Chron. ix. 29). Adam Clark dit (vol. ii. p. 1539) : "Tous ces livres sont perdus." 14°, Le livre de Jéhou fils de Hanani (2 Chron. xx. 34). Adam Clarke dit (vol. ii. p. 1561) : "Ce livre n'existe plus bien que le rédacteur du 2° livre des Chroniques paraisse l'avoir eu sous les yeux." 15°, Le livre du prophète Isaïe dans lequel on lisait toute l'histoire du roi Ozias (*cf.* 2 Chron. xxvi. 22). Adam Clarke dit (vol. ii. p. 1573) : "Ce livre est entièrement perdu." 16°, Le livre des visions d'Isaïe, contenant l'historie du roi Ezechias (2 Chron. xxxii. 32). 17°, L'élégie de Jérémie sur Josias (2 Chron. xxxv. 25). Adam Clarke dit : "Cette élégie n'existe plus." On lit dans le Commentaire de D'Oyly et Mant : "Cette élégie est perdue ; il ne faut pas la confondre avec les Lamentations, qui ont pour sujet la désolation de Jérusalem et la mort de Jédécias." 18°, Le livre des Chronologies

(Néhém. xii. 23). Adam Clarke dit (vol. ii. p. 1676) : "Ce livre ne se trouve pas parmi ceux que nous possédons ; il ne faut pas le confondre avec les Chroniques que nous avons." Nous avons vu plus haut que Josèphe attribue au prophète Ezéchiel deux livres qui n'existent plus. Ce serait donc vingt livres qui nous manqueraient et les Protestants eux-mêmes ne sauraient le nier. Thomas Ingles dit, dans son ouvrage intitulé "Le Miroir de la Verité," publié en Hindoustani en 1851, et déjà cité : "Le nombre des livres perdus est de vingt environ, d'après tous les savants."

Observation.—Dans les anciens livres musulmans on lit des prédictions, tirées des Ecritures, qu'on ne trouve pas dans les livres que les Juifs et les Chrétiens reconnaissent maintenant comme authentiques. Elles étaient probablement dans les livres perdus.

Ainsi on sait par Josèphe que de son temps on attribuait à Moïse cinq livres de l'Ancien Testament, mais rien ne prouve que ces livres étaient ceux qui lui sont attribués. C'est plutôt le contraire qui paraît vrai, vu que Josèphe est, parfois en contradiction avec le Pentateuque, et l'on sait combien il était bon Juif. On ne comprendrait pas que, sans motif, il se fût mis en contradiction avec des livres qu'il croyait inspirés.

III. En admettant que les mêmes livres que nous avons aient existé du temps de Jésus Christ et des Apôtres, et qu'il en eût affirmé l'authenticité, nous dirons que leur témoignage ne prouve autre chose que l'existence de ces livres parmi les Juifs à cette époque. Cela ne veut pas dire qu'ils appartiennent

réellement aux auteurs auxquels on les attribue, ni que tout ce qui est dit dans ces livres est vrai sans exception. Il y a plus ; la citation, par le Christ, ou par les Apôtres, d'un passage des Ecritures n'est pas une preuve sans réplique de la vérité de ce passage ; si le Messie avait dit expressément que tel passage, ou telle loi, est une révélation divine, et si cette opinion de Jésus nous eût été transmise par une suite de traditions authentiques, il n'y aurait plus rien à dire, ce passage serait inspiré ; mais tout le reste demeurerait également douteux. Ce que je dis là n'est pas seulement une opinion personnelle à moi ; c'est celle qu'ont dû adopter les savants protestants pour répondre à ceux qu'ils appellent des *Infidèles*, et dont le nombre est grand dans tous les pays de l'Europe. Paley dit (P. iii. ch. 3, éd. de 1850) : " Assurément notre Sauveur affirme l'origine divine de la loi Mosaïque ; et abstraction faite de son autorité, je crois qu'il est très-difficile d'expliquer autrement l'origine de cette loi, surtout quand on voit les Juifs demeurer fidèles au Monothéisme, pendant que tous les autres peuples croupissaient dans l'idolâtrie, quand on les voit si peu avancés dans les arts de la paix et de la guerre, et cependant supérieurs à tous les autres peuples par leur conception de Dieu. Notre Sauveur reconnaît aussi le caractère prophétique de plusieurs des écrivains du Vieux Testament, jusque là, nous autres Chrétiens nous devons croire ce qui a été dit par Jésus-Christ. Mais de là à rendre le Christianisme garant, au risque de son existence même, de la vérité de chaque passage de l'Ancien

Testament, de l'authenticité de chacun de ses livres, de la connaissance, de la fidélité et du jugement de chacun de leurs auteurs respectifs, c'est, à coup sûr, s'imposer à plaisir, je ne dirai pas de grandes difficultés, mais des difficultés inutiles. Ces livres étaient généralement, lus et admis par les Juifs du temps de notre Seigneur. Lui et ses Apôtres, en commun avec les autres Juifs, se référaient à ces livres, en parlaient, s'en servaient. Néanmoins, à l'exception des cas où N. S. attribue une autorité divine à une prédiction déterminée, je ne pense pas que nous puissions à la rigueur tirer d'autre preuve, de cet emploi et de cette application des dits livres, que celle,—qui en effet en est une,—de leur notoriété et de leur admission à cette époque (c. à. d. qu'ils étaient reçus et admis comme authentiques par tout le monde). A ce point de vue, nos Ecritures présentent un témoignage précieux en faveur de celles des Juifs. Mais il faut bien s'entendre sur la nature de ce témoignage. Ce n'est pas, comme on semble l'entendre quelquefois, une confirmation de tous les faits et de toutes les opinions qui se trouvent dans l'Ancien Testament ; et non-seulement de tous les faits, mais de tous les motifs assignés à chaque action, avec le jugement de louange ou de blâme porté sur chacune. St. Jacques dit dans son Epître (v. 11) : "Vous avez ouï parler de la patience de Job, et vous avez vu la fin du Seigneur." Malgré cette citation, on a toujours cru pouvoir discuter, sans impiété, la réalité de l'histoire de Job, et même son existence. L'autorité de St. Jacques ne prouve qu'une chose, l'existence du livre de Job de son temps,

et l'autorité dont ce livre jouissait parmi les Juifs. St. Paul, dans sa 2e Epître à Timothée (iii. 8) dit : "De même de Janès et Jambrès ont résisté à Moïse, de même ceux-ci résistent à la vérité." Ces noms ne se trouvent pas dans l'Ancien Testament ; on ne sait si St. Paul les a trouvés dans quelques écrit apocryphe de son temps, ou pris d'une tradition qui avait cours alors. Mais personne n'a jamais pensé que Paul voulût ici affirmer la vérité du fait qu'il citait, d'après un livre ou une tradition de son époque ; encore moins peut-on songer à faire dépendre la vérité et l'autorité des paroles de Paul du plus ou du moins de vérité de ce fait, savoir : si Janès ou Jambrès ont résisté à Moïse. Je ne sais comprendre pourquoi on doive procéder autrement dans d'autres cas. Ce n'est pas que je pense que les autres points de l'histoire juive soient aussi douteux que la vie de Job, et l'existence de Janès et de Jambrès. Cela est même bien loin de ma pensée ; je veux dire seulement qu'une allusion faite dans le Nouveau Testament à un passage de l'Ancien, ne le confirme pas à tel point que tout doute doive cesser à cet égard, et que c'est une maxime bien nouvelle et bien dangereuse que de dire, comme on ne l'a dit d'aucune autre, que l'histoire juive doit être ou entièrement vraie ou entièrement fausse. Jai pensé devoir établir bien clairement ce point, parceque depuis quelque temps, on semble vouloir attaquer le Christianisme du côté du Judaïsme. Quelques-unes des difficultés que l'on présente sont fondées sur un malentendu, d'autres sur des exagérations ; mais elles partent toutes de cette supposition

que, le témoignage du fondateur et des promulgateurs du Christianisme en faveur de la mission divine de Moïse et des prophètes, doive s'étendre aussi à toute les parties de l'histoire juive, et qu'il s'y relie si étroitement, que la vérité du Christianisme dépendrait de la vérité circonstancielle, et je dirais, presque, de l'exactitude critique de chacun des faits contenus dans l'Ancien Testament."

Je prie maintenant le lecteur de voir si ces paroles de Paley ne correspondent pas exactement à ce que j'ai répété jusqu'ici. Les doutes qu'on a soulevés, d'après lui, sur la réalité de l'histoire de Job, et même sur l'existence de ce personnage, remontent à une date assez ancienne. Le célèbre Maïmonide, Michaëlis, Le Clerc, Semler, et d'autres, disent que Job est un nom supposé, et son histoire un conte imaginaire, une pure fable; Calmet, Van Til, et autres affirment, au contraire, que Job a réellement existé. Mais les divergences éclatent surtout quand il s'agit de déterminer l'époque à laquelle Job a existé; il y a sept opinions différentes à cet égard. Les uns ont soutenu que Job était contemporain de Moïse; d'autres le font vivre au temps des Juges, après Josué; d'autres le disent contemporain d'Assuérus, de Jacob, de Salomon, de Nabuchodonosor; et d'autres, enfin, le font antérieur au passage d'Abraham dans la terre de Canaan. Horne dit: "La légèreté avec laquelle toutes ces hypothèses ont été présentées est déjà une preuve de leur insuffisance." La position du pays d'Ouz, où Job habitait, n'a pas donné lieu à moins de discussions; Bochart, Spanheim, Calmet, et d'autres croient

que ce pays est l'Arabie ; Michaëlis, Ilgen, et Jahn le placent près de Damas ; l'Evêque Lowth, l'Archevêque Magee, les Drs. Hales et Good et autres parmi les plus modernes croient que c'est l'Idumée. Le livre de Job a pour auteur selon les uns Elie, selon d'autres Job, Salomon, Isaïe, ou un inconnu contemporain de Manassé, ou Ezékiel, ou Esdras, ou un descendant d'Elihu, ou enfin Moïse. Les partisans de cette dernière opinion ne sont pas non plus d'accord sur la rédaction primitive de ce livre. Les uns disent que Moïse l'a écrit dès l'origine en hébreu, d'autres, parmi lesquels figure Origène, qu'il l'a traduit du syriaque en hébreu. Nous avons déjà éxposé les discussions auxquelles a donné lieu la conclusion du livre. Voilà donc vingt-quatre opinions différentes qui démontrent d'une manière irréfutable que *les gens du livre* n'ont pas une suite authentique de traditions pour fixer la valeur de leurs écritures, et qu'ils procèdent au hazard et par hypothèses. L'Evêque Théodore, qui vivait au 5e siècle, critiqua vivement le livre de Job ; Ward rapporte ces paroles de Luther : " Le livre de Job n'est qu'un roman." Ce livre, qu'admettent également les Protestants et les Catholiques, n'est donc, d'après Maimonïde, Michaëlis, Le Clerc, Semler, et tous les autres critiques que nous avons nommés plus haut, qu'une fable, qu'un conte fabriqué ; d'après Théodore, il donne prise à la critique de tout côté ; d'après Luther, ce grand fondateur de la secte protestante, il ne mérite pas la moindre attention, et, enfin, d'après les autres, on n'en connaît même pas l'auteur ; dans ces conditions, comment est-il possible

de le considérer comme inspiré ? Nous avons vu aussi que le livre d'Esther était considéré, jusqu'en 346, comme apocryphe, et que l'auteur même en est inconnu. Il en est autant du Cantique des Cantiques, qui a été vivement critiqué par Théodore, le même qui a critiqué le livre de Job ; Simon et Le Clerc n'en reconnaissent pas l'authenticité ; Wiston et plusieurs savants modernes disent que c'est une chanson licencieuse, qu'on ne devrait pas admettre parmi les livres inspirés ; Semler le croit apocryphe ; d'après Ward, Castalio disait qu'il aurait fallu rayer ce livre du canon. Il en est de même de bien d'autres livres des deux Testaments.

Si le témoignage du Christ et des Apôtres était une preuve décisive de l'authenticité de l'Ancien Testament, dans toutes ses parties, on n'aurait pas vu des divergences aussi grandes parmi les savants chrétiens de toutes les époques. Ce qu'a dit Paley doit être considéré comme leur réponse définitive, en dehors de laquelle ils ne pourraient trouver d'autres arguments à opposer aux adversaires du Christianisme. Puisque c'est un fait admis, par les Juifs et les Chrétiens à la fois, qu'Esdras a commis des erreurs dans les livres des Chroniques, comment peut-on résoudre la difficulté si l'on n'admet pas aussi la conclusion de Paley ?

IV. En admettant, par un impossible, que le témoignage du Christ et des Apôtres soit une confirmation de l'Ancien Testament dans toutes ses parties, cela ne nuirait en rien à notre cause ; car nous avons vu que Justin, Chrysostôme, Augustin, et autres parmi les anciens Pères, tous les docteurs catholiques

modernes, et parmi les Protestants : Salbergius, Grabe, Whitaker, Ad. Clarke, Humphrey, et Watson, accusent, tous, les Juifs d'avoir corrompu les textes de l'Ecriture postérieurement à la venue du Christ et à l'époque des Apôtres ; et nous avons vu, aussi, qu'indépendemment de cette accusation, les critiques Protestants sont obligés de reconnaître que dans bien des endroits le texte hébraïque est corrompu. Or nous demanderons à ces Messieurs : Les passages qu'ils reconnaissent comme altérés, l'étaient-ils du temps du Christ et des Apôtres, quand ils attestaient l'authenticité du texte dans toutes ses parties, ou ne l'étaient-ils pas ? Le premier cas, aucune personne religieuse ne l'admettrait ; le second ne nuirait pas au témoignage du Christ et des Apôtres, ce témoignage ne pouvant être affecté par les altérations postérieures. Quant à la raison qu'ils donnent, que si l'altération eût été faite par les Israëlites avant le Christ, il le leur aurait reproché, je dirai, d'une part, que, d'après l'habitude qui était en vogue chez les premiers Chrétiens, cette raison n'est pas admissible ; et d'ailleurs, il est prouvé que des altérations eurent lieu de leur temps et ils en accusèrent les Juifs. Mais, abstraction faite de cette ancienne habitude, je dirai, d'autre part, que, selon les principes de nos adversaires, il n'y avait pas de nécessité pour un tel reproche. N'avons-nous pas vu, au sujet des monts Ghérizim et Ebal, que les critiques protestants sont divisés en deux partis ; que le premier soutient l'authenticité de la leçon du texte hébraïque, et que le second, Kennicott en tête, soutient celle du texte samaritain, et

prétend que les Israëlites auraient altéré leur texte cinq cents ans après Moïse, et conséquemment 951 ans avant le Christ ; que non obstant l'inimitié entre les Juifs et les Samaritains, produite par leur dispute au sujet de ces deux noms, ainsi que les autres différences existantes entre les deux textes, le Christ ne fit aucune observation à ce sujet dans la conversation qu'il eut avec la femme samaritaine, et à laquelle nous avons fait allusion aussi ; et que Kennicott a pris ce silence comme une preuve de l'authenticité du texte samaritain ? En outre parmi les différences entre les deux textes, le Samaritain contient un commandement en plus des dix que donne le texte hébraïque ; la dispute, entre les deux partis, à ce sujet, date aussi d'un temps très-reculé ; cependant, ni le Christ, ni ses Apôtres, n'en ont rien dit. Cela ne prouve-t-il pas ce que j'avance ?

TROISIÈME ALLÉGATION.

On nous dit : Les Juifs, et les Chrétiens étaient aussi religieux que vous prétendez l'être vous-mêmes ; c'est pourquoi, il n'est pas probable qu'ils aient osé corrompre des textes qu'ils croyaient être divins. La réponse à cela est facile à trouver pour tous ceux qui ont lu ce qui précède. Nous avons vu que l'altération des textes est un fait reconnu par les plus éminents savants catholiques et protestants, et que cette pratique était non seulement permise, mais presque approuvée parmi les Juifs et les Chrétiens, en vertu de la célèbre maxime de Platon et de Pythagore dont nous avons fait mention plus haut.

QUATRIÈME ALLÉGATION.

On nous dit également que les copies de l'Ecriture étaient répandues partout, et qu'il était impossible de les corrompre toutes, de même qu'il serait impossible de corrompre le Coran. Je dois référer le lecteur à ce que j'ai dit plus haut. Du moment que la corruption des textes de l'Ecriture est chose démontrée et reconnue, il est inutile de discuter sur la possibilité de ce fait. La comparaison de l'Ecriture avec le Coran pêche par la base. L'Ecriture n'était pas si répandue avant l'invention de l'imprimerie qu'on ne pût la corrompre. Les Juifs n'ont-ils pas, de l'aveu unanime de tous les savants protestants, corrompu la version grecque, malgré qu'elle fût dans les mains de tous, et qu'elle fût autrement connue que le texte hébraïque ? Le Coran, d'autre part, s'est conservé, non-seulement dans les copies authentiques, mais dans la mémoire de la plupart des Musulmans à toutes les époques. Il suffit, pour se convaincre de l'exactitude de mes paroles, d'aller dans une mosquée musulmane, dans le Jamêe-El-Azhar du Caire, par exemple, on y trouvera à tout moment de la journée plus de mille personnes qui savent très-correctement le Coran tout entier et le récitent par cœur ; dans les plus petits villages de l'Egypte on trouvera un certain nombre de personnes qui peuvent réciter de mémoire tout le Coran. Peut-on trouver en Europe un nombre égal de personnes qui sachent l'Evangile par cœur ? Je suis convaincu qu'on ne trouverait pas dans toute l'Europe un nom-

bre de personnes égal à celui qu'on trouverait dans un seul village de l'Egypte. Nos muletiers sont, à cet égard, plus avancés que leurs évêques et leurs théologiens les plus savants. Le Prophète Aggée était célèbre parmi les Juifs parcequ'il savait l'Ecriture entière par cœur. Nous pouvons présenter plus de cent mille Musulmans qui se trouvent dans le même cas. C'est encore là un des faits qui constituent la prééminence de l'Islamisme, et un miracle permanent en faveur de notre Prophète.

Anecdote.—Un Lord (ou général) anglais étant entré un jour dans une école de la ville de Sahar-Naphur, dans l'Inde, vit des enfants occupés à apprendre le Coran par cœur. Il demanda au précepteur qu'était ce livre. Celui-ci lui répondit : " C'est le Coran vénéré." Le Lord demanda si quelqu'un des enfants savait par cœur le Coran tout entier. Le professeur répondit affirmativement en lui en désignant plusieurs. L'Anglais en fut étonné, et demanda qu'on lui présentât un enfant et un Coran pour en faire l'essai. Le précepteur lui dit qu'il n'avait qu'à choisir lui-même, et l'Anglais choisit alors dans le nombre un enfant de 13 à 14 ans, et l'examina sur plusieurs endroits du Livre. Lorsqu'il s'assura qu'il savait répéter tout le Coran par cœur, il resta surpris et dit : " J'avoue qu'il n'y a pas de livre qui soit aussi bien conservé que le Coran ; les enfants, eux-mêmes, peuvent le répéter avec une telle exactitude d'orthoépie qu'on pourrait le transcrire de leur bouche."

Mais je rapporterai quelques faits qui prouvent que

l'altération des livres sacrés des Chrétiens n'est pas aussi invraisemblable qu'ils le prétendent : 1°, Moïse avait écrit une copie du Pentateuque, et l'avait donnée aux docteurs et aux chefs de la nation, en leur recommandant de la conserver dans l'arche de l'alliance, et de la lire au peuple de 7 en 7 ans, le jour de Paques. Cette première génération observa les préceptes de Moïse ; mais depuis, les Hébreux furent en buttes aux péripéties; et ils continuèrent, tantôt apostats et tantôt repentants, jusqu'au règne de David. Sous ce saint roi, et dans les premières années du règne de Salomon, les enfants d'Israël furent dans de meilleurs conditions, et gardèrent la foi de leurs pères; mais au milieu des péripéties qu'ils avaient traversées, le Pentateuque primitif se perdit ; on ne sait pas précisément le temps où cette perte eut lieu, et tout ce que l'on sait à cet égard c'est quelle eut lieu avant l'époque de Salomon. Lorsque ce roi ouvrit l'arche il n'y trouva que les deux tables de la loi, comme il est dit au 1er livre des Rois (viii. 9) : " Il n'y avait dans l'arche que les deux tables de pierre que Moïse y avait déposées à Horeb quand l'Eternel traita alliance avec les enfants d'Israël, lorsqu'ils sortirent du pays d'Egypte." Les vicissitudes qui eurent lieu vers la fin du règne de Salomon, et qui sont racontées dans les Ecritures, son apostasie, le culte qu'il rendit, sur l'instigation de ses femmes, aux dieux étrangers, démontrent qu'on n'avait plus aucune foi dans les Ecritures. Après sa mort, le désordre fut au comble, les tribus d'Israël se divisèrent, et le royaume fut partagé

en deux. Dix des tribus se constituèrent en un royaume séparé et deux en un autre.

Jéroboam devint roi des dix tribus qui formèrent le royaume d'Israël, et Roboam, fils de Salomon, des deux tribus qui s'appelèrent royaume de Juda.

L'impiété et l'apostasie furent alors à l'ordre du jour dans les deux royaumes, car Jéroboam apostasia dès son avénement au trône, et fit apostasier les dix tribus avec lui. Ils adorèrent les idoles, et les prêtres qui étaient restés fidèles à l'ancienne foi prirent refuge dans le royaume de Juda. Ces tribus restèrent idolâtres pendant 250 ans, jusqu'à ce que Dieu envoya contre elles les Assyriens qui les asservirent et les dispersèrent, ne laissant qu'un faible reste de population au milieu de laquelle ils établirent des colonies d'idolâtres. Bientôt les étrangers et les habitants primitifs contractèrent des liaisons. Ils s'entre marièrent, et leurs descendants formèrent ceux qu'on appela depuis Samaritains.

Ainsi à partir du règne de Jéroboam jusqu'à la chute du royaume d'Israël, les dix tribus ne paraissent pas s'être souciées des Ecritures, dont l'existence même paraît avoir été parmi elles comme celle du Phœnix. Voilà ce qui regarde les dix tribus et le royaume d'Israël.

Le royaume de Juda eut vingt rois dans les 372 ans qui suivirent la mort de Salomon, et les apostats étaient plus nombreux que les fidèles. L'adoration des idoles pendant le règne de Roboam devint si générale, qu'on en plaça une sous chaque arbre dans le pays ; et au temps d'Ahad, grand sacrificateur, on

éleva des autels à Bâal dans tous les coins de Jérusalem. Les portes du Temple furent fermées. Jérusalem et le Temple avaient déjà été saccagés deux fois avant cette époque ; la première par le roi d'Egypte, qui s'empara de tout ce qu'il trouva dans le Temple et dans le palais royal, et la seconde par le roi apostat d'Israël, qui n'épargna non plus ni le Temple ni le palais du roi.

L'idolâtrie fit de si grands progrès sous Manassé, que la plupart des habitants devinrent idolâtres ; Manassé éleva un autel aux idoles, au seuil-même du Temple de Dieu ; l'idole qu'il adorait fut mise dans le sanctuaire.

Tel était aussi l'état des choses au temps d'Ammon son fils. Mais Josias, fils d'Ammon, en venant au trône, donna des preuves de sincère repentance, et lui et les principaux personnages de sa cour firent tous leurs efforts pour rétablir le Mosaïsme ; cependant aucune mention n'est faite de l'existence de quelque copie de l'Ecriture jusqu'à la 17e année du règne de ce roi ; c'est dans la 18e année de ce règne que le prêtre Hilkija prétendit avoir trouvé dans le Temple un copie du *livre de la loi*, qu'il donna au scribe Shaphan pour la lire à Josias. Cette lecture fit une telle impression sur ce roi, qu'il déchira ses vêtements pour les péchés des Hébreux, comme il est dit au 2 Rois xxii. et 2 Chron. xxxiv. Cependant on ne saurait prêter foi, ni à cette copie, ni à l'assertion de Hilkija, car le Temple avait été pillé deux fois avant l'époque d'Ahad ; ensuite on y avait placé des idoles et les desservants de ces idoles le fréquentaient tous les jours, et pourtant personne n'avait soupçonné l'exis-

tence de cette copie jusqu'à la 17e année du règne de Josias, bien que ce roi, les personnes de sa cour et le peuple fissent tous leurs efforts pour rétablir le culte du vrai Dieu. Les prêtres pénétraient même tous les jours dans le Temple, et il est bien étrange que personne n'y eût découvert l'existence de la prétendue copie. Cette copie doit donc avoir été une invention de Hilkija, qui, voyant les bonnes dispositions du jeune roi et de son entourage, aurait eu recours à ce moyen pour rétablir le culte Mosaïque; il doit avoir recueilli les traditions, vraies ou fausses, qui étaient parvenues à sa connaissance, et, pour leur donner du poids, il aura attribué le livre à Moïse; ce qui le prouverait c'est qu'il mit dix-sept ans pour achever ce travail, n'ayant envoyé le livre au roi qu'à la 18e année du règne de ce dernier. Ces fraudes pieuses étaient reçues parmi les Hébreux des derniers temps et les premiers Chrétiens, comme nous l'avons déjà vu; mais sans insister davantage sur ce point, je noterai qu'on trouva une copie du Pentateuque pendant la 18e année de Josias, et qu'elle fut en vigueur pendant les treize années que dura encore le règne de ce roi. Mais Joachaz son successeur apostasia, et fit triompher l'infidélité. C'est alors que le roi d'Egypte le détrôna et donna la couronne à son frère, qui fut infidèle à l'égal de ce dernier. A sa mort, son fils lui succéda, et celui-ci fut aussi infidèle que son père et son oncle. Nabuchodonosor le fit prisonnier avec un grand nombre des siens, pilla le Temple et le palais royal, et donna le royaume à son oncle, qui fut apostat comme son neveu. Je crois par conséquent que la transmission

authentique de l'Ecriture était déjà interrompu avant le règne de Josias, et pour moi, la copie trouvée pendant son règne n'a aucune valeur, d'autant plus qu'elle n'a été observée que pendant les treize dernières années du règne de ce roi, et qu'après cette époque on ne sait pas ce qu'elle est devenue. Elle s'est probablement perdue sous les successeurs de Josias avant la conquête de Nabuchodonosor, en supposant qu'elle se soit conservée jusque là ; il est vraisemblable, qu'elle fût détruite lors de l'invasion de la Judée par ce roi.

2°. Nabuchodonosor envahit une seconde fois la Judée, à cause de la tyrannie du roi qu'il avait établi ; fit ce roi prisonnier, égorgea ses enfants en sa présence, lui creva les yeux, le mit en chaines et l'envoya à Babylone. Il brûla le Temple, le palais royal, et détruisit toutes les maisons de Jérusalem, tous les édifices remarquables, tous les palais des grandes ; il fit même démolir les murs de la ville et mena en captivité tout le peuple, ne laissant dans le pays que quelques misérables laboureurs et vignerons. Pendant cette seconde invasion le Pentateuque fut détruit, ainsi, que tous les autres livres du Vieux Testament qui avaient été composés avant cette époque. Ce fait est admis par les Juifs et les Chrétiens, comme je l'ai déjà dit précédemment.

3°. Lorsque Esdras refit, ou recopia le livre de la loi selon ce que l'on prétend, il arriva un autre événement dont il est fait mention au 1er livre des Macchabées dans ces termes : " Lorsque Antiochus conquit le royaume de Jérusalem il fit brûler toutes les copies du livre de la loi qu'il put trouver après les avoir

déchirées. Il condamna à la peine de mort tous ceux qu'on trouverait en posséder une copie. Une inspection à cet effet était faite chaque mois, et l'on mettait à mort tous ceux chez qui l'on trouvait une copie que l'on détruisait en même temps." Cette persécution eut lieu en 161 avant J. C. et dura trois ans et demi, comme il est dit dans leurs histoires, et comme le déclare aussi l'historien Josèphe ; et pendant ce temps toutes les copies du texte rétabli par Esdras furent détruites, ainsi que je l'ai dit précédemment. John Milner, historien catholique, dit : " Après la restitution du texte par Esdras, les copies en furent de nouveau perdues au temps d'Antiochus." Il ajoute : " Rien ne prouverait donc l'authenticité de ces livres si nous n'avions le témoignage de Jésus et des Apôtres." J'ai donné une idée de la valeur de cette preuve ci-dessus.

4°. La Judée eut encore à subir d'autres invasions, pendant lesquelles les livres d'Esdras et une foule de copies se perdirent. L'invasion de Titus en 37 A.D. fût surtout terrible. Cet événement est raconté en détail par l'historien Josèphe et par d'autres. Les Juifs perdirent en cette circonstance à Jérusalem et ses environs *onze cent mille* hommes par la faim, le feu, l'épée et les supplices, et *quatre vingt dix-sept mille* furent réduits en esclavage et vendus dans différents pays ; des masses innombrables perdirent aussi la vie dans les autres provinces de la Judée.

5°. Les premiers Chrétiens ne donnaient aucune importance au texte hébraïque de l'Ancien Testament ; en général ils le considéraient comme altéré, et jusqu'à

la fin du 2e siècle la traduction grecque fut le seul texte adopté. Cette traduction était même admise dans toutes les synagogues juives jusqu'à la fin du 1er siècle. C'est ce qui explique aussi l'extrême rareté des copies du texte hébraïque.

6°. Les Juifs détruisirent les copies des livres saints faites aux 7e et 8e siècles parcequ'elles différaient notablement des textes adoptés par eux. C'est pourquoi aucune copie portant cette date n'est parvenue aux exégètes européens. Après la destruction de ces copies, il ne resta que les textes qu'ils avaient admis ; ils eurent donc tout le loisir nécessaire pour les altérer, comme je l'ai déjà fait remarquer.

7°. Les premiers Chrétiens ont traversé également des péripéties qui doivent avoir rendu leurs livres extrêmement rares et facilité la corruption des textes. Leurs histoires démontrent que, pendant trois cents ans, ils eurent à souffrir toutes sortes d'adversités et de malheurs dans dix persécutions. La 1ère sous Néron en 64, où l'Apôtre Pierre fut mis à mort avec sa femme et l'Apôtre Paul. Ces massacres eurent lieu à Rome et dans les provinces. Cela dura tant que vécut cet Empereur, et les Chrétiens ne purent professer ouvertement leur foi sans encourir les plus terribles dangers. La 2ème sous Domitien, qui, comme Néron, se montra hostile à la religion Chrétienne, et ordonna le supplice de ceux qui professaient cette religion. La 3ème eut lieu sous Trajan, qui commença l'an 101 et continua pendant dix-huit ans. Ignace, évêque de Corinthe, ainsi que Clément, évêque de Rome, et Simon, évêque de Jérusalem, furent

du nombre des victimes. La 4ème eut lieu sous Marc Antonin en 161, et dura plus de dix ans ; on ne voyait partout que des massacres. Cet Empereur, philosophe célèbre, était un idolâtre fort zélé. La 5ème persécution eut lieu sous l'Empereur Sévère en 202. Des milliers de gens furent massacrés en Egypte, dans la Gaule et à Carthage ; la violence de cette persécution fut telle, que les Chrétiens crurent que l'Antechrist était venu. La 6ème arriva sous Maximin, dont le règne commença l'an 237 ; cet Empereur fit tuer la plupart des savants, croyant par cela rendre le peuple plus docile. Les Papes Pontien et Anthère furent au nombre des victimes. La 7ème arriva en 325. L'Empereur Décius voulant détruire la religion Chrétienne, envoya des édits dans ce sens aux gouverneurs des provinces, et plusieurs Chrétiens apostasièrent. L'Egypte, l'Italie, l'Afrique et l'Orient furent le théâtre de cette persécution. La 8ème était en 257 ; l'Empereur Valérien fit périr des milliers de Chrétiens, puis il décréta la mort des évêques et des prêtres, la dégradation des patriciens et la confiscation de leurs biens ; la peine de mort était applicable à ceux qui auraient persévéré dans le Christianisme. Les patriciennes devaient être dépouillées de leurs bijoux et bannies, et tous les autres Chrétiens devaient être réduits à l'esclavage ou mis aux fers et condamnés aux travaux publics. La 9ème eut lieu sous l'Empereur Aurélien en 274 ; un édit fut rendu contre les Chrétiens, mais l'Empereur fut tué avant que son édit eût pu être mis en entière exécution. La 10ème enfin eut lieu en 302 ; il y eut à cette époque un

massacre général, et les villes de Phrygie furent toutes et simultanément brûlées, de sorte qu'il n'y resta plus un seul Chrétien.

Or si ces choses sont vraies, comme ils le disent, on ne conçoit pas que le texte des livres sacrés ait pu être conservé. Ils ne pouvaient en multiplier les copies ni les collationner ni les vérifier ; et c'était une excellente opportunité pour ceux qui avaient intérêt à corrompre ces livres. J'ai déjà dit, en répondant à la 1ère allégation, que les Chrétiens du 1er siècle étaient habitués à cette espèce de fraude pieuse.

8°. L'Empereur Dioclétien voulut détruire les Ecritures des Chrétiens ; il fit tous ses efforts à cet effet, et en 303 il ordonna la démolition de leurs églises, la destruction par le feu de leurs livres, et défendit l'exercice du culte chrétien. Les églises furent démolies et tous les livres brûlés. Ceux qu'on soupçonna d'en avoir caché des copies, ou qui ne voulurent pas les donner furent mis à la torture. Les réunions religieuses furent défendues comme on peut le voir par les histoires des Chrétiens. Lardner dit (vol. vii. p. 522) : " Dioclétien décréta au mois de Mars de la 19e année de son règne, la démolition des églises et la destruction des Ecritures." Il ajoute ensuite : " Eusèbe dit avec une profonde douleur qu'il a vu lui-même les églises démolies et les Saintes Ecritures brûlées dans les places publiques." Je ne dis pas que tous les exemplaires des Saintes Ecritures doivent avoir disparu alors de la surface de la terre, mais je dis que, sans aucun doute, les bonnes copies doivent par le fait de cette persécution être devenues

extrêmement rares ; un bon nombre des plus correctes et des plus authentiques ayant dû être détruites ; nulle part les Chrétiens et leurs livres saints n'étaient aussi nombreux que dans les villes et les provinces de l'Empire romain, et cette destruction en masse des copies existantes doit avoir ouvert la porte à la forgerie et à la corruption. Il n'y a même pas à s'étonner que quelques originaux se soient complètement perdus, et qu'on leur ait substitué des copies apocryphes et différentes, substitutions très-possibles à cette époque où l'imprimerie n'existait pas encore, comme je l'ai déjà fait remarquer, en prouvant que les copies de l'Ancien Testament, qui différaient du texte hébraïque connu, avaient été détruites tout-à-fait après le 8e siècle. Adam Clarke dit, dans la préface de ses commentaires : " L'original du commentaire de Tatien s'est perdu, celui qu'on lui attribue actuellement est contesté, à juste titre, par les savants." Watson dit, au 3e volume de ses œuvres : " Le commentaire attribué à Tatien existait du temps de Théodoret ; on le lisait dans toutes les églises ; mais Théodoret en détruisit toutes les copies et les fit remplacer par l'Evangile." On voit donc, par ces citations, que le commentaire de Tatien a pu être totalement détruit par Théodoret, et que les Chrétiens lui en ont substitué un autre. Il n'y a pas de doute que la puissance de l'Empereur Dioclétien était plus grande que celle des Juifs et que celle de Théodoret ; il n'est donc pas invraisemblable que quelques livres du Nouveau Testament se soient perdus pendant les persécutions de cet Empereur et celles de ses prédecesseurs, et que les Chrétiens en

aient forgé d'autres pour les remplacer, comme ils ont fait pour le commentaire de Tatien, d'autant plus qu'il était plus important pour eux d'avoir les livres sacrés que d'avoir le commentaire de Tatien, et pour la raison, encore, que dans ces premiers temps, les forgeries et les altérations des livres sacrés étaient considérées comme une pratique louable. Les événements que nous venons de relater doivent avoir interrompu, chez les Juifs et les Chrétiens, la chaine des traditions prouvant l'authenticité de leurs livres. J'ai souvent demandé, comme je l'ai déjà dit, à des théologiens distingués, dans les discussions publiques qui eurent lieu entre eux et moi, de produire une suite de traditions formant autorité ; quelques-uns me répondirent que le manque d'une tradition suivie, chez les Chrétiens, devait être attribué aux persécutions auxquelles ils ont été en butte pendant les 313 premières années de leur ère ; j'ai examiné les autorités sur lesquelles ils s'appuient, je n'y ai trouvé que des suppositions et des conjectures, et on m'accordera que cela ne suffit pas pour établir une tradition digne de foi.

Cinquième Allégation.

On a dit que plusieurs copies des livres saints, remontant à une époque antérieure à notre Prophète, existent encore chez les Chrétiens et sont de tous points conformes à celles qu'ils possèdent. Je dis en premier lieu qu'on affirme ici deux choses : 1°, Que ces livres ont été écrits avant le temps du Prophète ; 2°, Qu'ils sont conformes aux textes reçus par les

Chrétiens de nos jours. Aucune de ces deux affirmations n'est exacte. Nous savons déjà que ceux qui ont restitué le texte de l'Ancien Testament ne possédaient aucune copie hébraïque du 7e ou 8e siècle ; les copies complètes ne remontaient guère qu'au 10e siècle ; la plus ancienne copie, que Kennicott ait pu se procurer, est celle qu'on appelle *Codex Laudianus*, qui date, d'après lui, du 10e siècle, ou, d'après De Rossi, du 11e siècle, et lorsque Van der Hooght publia le texte hébraïque complètement vérifié, comme il le prétend, il nota 14,000 variantes dont plus de deux mille pour le Pentateuque seul. Quant aux copies de la version grecque on en compte trois très-anciennes : Le Codex Alexandrinus, le Codex Vaticanus, et le Codex Ephremicus. Le premier se trouve à Londres, le second à Rome, et le troisième à Paris. Cette dernière copie ne contient que le Nouveau Testament. Nous allons examiner la valeur de ces trois textes. Horne dit, dans le 2ème volume de son Introd., à l'égard du Codex Alexandrinus : "Ce texte est en quatre vols. : les trois premiers contiennent les livres authentiques et apocryphes de l'Ancien Testament ; le 4ème contient le Nouveau Testament ; la 1ère Epître de Clément aux Corinthiens et les Psaumes apocryphes de Salomon." Il dit ensuite : "Les Psaumes sont précédés de l'Epître d'Athanase à Marcellinus et suivis d'un rituel et de 14 autres psaumes dogmatiques, dont le 11e est l'hymne de Marie, généralement connu sous le nom de *Magnificat*, et le reste est entièrement faux, ou extrait des Evangiles, et enfin les *notes* d'Eusèbe sur ces psaumes et ses canons sur les Evan-

giles. La valeur de ce texte a été exagérée par les uns et trop abaissée par les autres, surtout par Wetstein. Grabe et Schulze pensent que cette copie doit avoir été écrite avant la fin du 4e siècle ; selon Michaëlis, ce serait-là la date où cette copie a été achevée ; qu'on ne saurait la faire remonter à une époque plus ancienne, puisqu'on y trouve l'Epître d'Athanase. Oudin (Casimir) pense qu'elle a été écrite aux 10e siècle ; selon Wetstein elle est du 5e. Ce savant croit que ce texte était une des copies réunies à Alexandrie, en 615 pour servir à la traduction syriaque. Mais le docteur Semler pense qu'elle fut écrite au 7e siècle. Montfaucon dit : On ne saurait affirmer d'une manière décisive à l'égard du texte Alexandrin, ou de tout autre, qu'il ait été écrit avant le 6e siècle. Michaëlis dit que cette copie a été écrite au temps où la langue Arabe devint la langue du peuple en Egypte ; c'est-à-dire 100 ou 200 ans après la prise d'Alexandrie par les Sarrazins, qui eut lieu en 640, parceque le copiste y confond souvent entre eux les *m* et les *b*, ce qui a lieu en arabe ; il en conclut que cette copie est tout au plus du 8e siècle. Selon Woide, elle aurait été faite entre la moitié et la fin du 4e siècle ; elle ne peut, d'après lui, être antérieure à cette époque, parcequ'elle contient non-seulement les *τίτλοι* ou *κεφάλαια majora*, mais aussi les *κεφάλαια minora*, ou sections Ammoniennes (*Ammonian sections*), accompagnés de références aux canons d'Eusèbe. Spohn combat les arguments de Woide. Quelques-uns des principaux arguments de ceux qui soutiennent que ce texte doit être du 4e ou du

5e siècle sont : Que les Epîtres de Paul n'y sont pas devisées par chapitres comme les Evangiles, quoique cette division eût commencé à être usitée dès 396, époque à laquelle chaque chap. fut précédé d'un argument ou sommaire ; qu'on y trouve les Epîtres de Clément, qui furent condamnées par les Conciles de Laodicée en 364 et de Carthage en 419 ; Schulze se prévaut de ce fait pour démontrer que cette copie a été écrite avant 364 ; il ajoute à cette conclusion un argument nouveau tiré de la dernière des quatorze hymnes, qui viennent après les psaumes ; cette hymne ne contenant pas à la fin la doxologie : "*Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel, aie pitié de nous,*" que était en usage entre les années 434 et 446, il conclut que cette copie doit être antérieure à ces années. Wetstein pense, même, qu'elle devait être antérieure à Jérôme, parceque le texte grec y a été altéré sur l'ancienne version italique, et que le scribe semble avoir ignoré que les Arabes étaient désignés par le nom d'Agarènes ; car il a écrit (1 Chron. v. 20) *ἀγοραίοι* (agoraiï) au lieu d'*ἀγαραίοι* (agaraiï). On a répondu à Wetstein que c'était-là une simple erreur de copiste, parceque le nom d'*ἀγαραίων* (agaraion) se rencontre dans le verset précédent (du dit chap.), *ἀγαρίτης* (*agaritis*) dans 1 Chron. xxvii. 31, et *ἀγαρήνοι* (agareni) dans le Psaume lxxxii. 7. Michaëlis dit que tous ces arguments ne prouvent rien ; que cette copie a été faite nécessairement sur une autre, et qu'en supposant que le copiste y ait apporté tous les soins possibles, les arguments que l'on vient de citer doivent se rapporter à l'exemplaire sur lequel on a copié, et non sur cette copie elle-même ;

tout au plus on pourrait faire des conjectures sur l'écriture, la forme des lettres et le manque des accents. Une autre preuve que ce codex n'a pu être écrit au 4e siècle est l'opinion du Dr. Semler que l'Epître d'Athanase sur la valeur et l'excellence des psaumes ne peut y avoir été insérée du vivant de l'auteur ; mais on doit considérer qu'Athanase avait dès cette époque un très-grand nombre de très-chaleureux partisants. Oudin déduit du fait de cette Epître que la copie doit être du 10e siècle, parceque cette Epître est forgée, et elle ne peut avoir été faite du vivant d'Athanase, tandisque le 10e siècle a été très-fertile en productions de ce genre. . . ." Horne dit, en outre (*ib.*), au sujet du Codex Vaticanus : "La préface de l'édition des Septante de 1590, dit que cette copie a été faite avant 387, c'est-à-dire, au 4e siècle. Montfaucon et Blanchini disent qu'elle est du 5e ou du 6e siècle, Dupin qu'elle est du 7e, et le Professeur Hug la croit du 4e siècle, Marsh du 5e. Il n'y a pas de manuscrits qui présentent de plus grandes différences entre eux que le Codex Alexandrinus et cette copie." Puis il ajoute : "Une chose est digne de remarque qu'aucune des deux copies (le Codex Alexandrinus et le Codex Vaticanus) n'a les astérisques d'Origène, bien que toutes les deux soient du cinquième siècle, ce qui, d'après le Dr. Kennicott, serait une preuve qu'elles ne furent, ni médiatement, ni immédiatement, prises des *Hexaples*," mais sur des textes qui n'avaient pas été soumis à sa recension, c'est-à-dire, à une époque où ce signe dans les copies était déjà abandonné. Le même Horne dit ensuite au

même vol., en parlant du Codex Ephremii : " Wetstein dit, mais sans le prouver, que cette copie est une de celles qu'on avait réunies à Alexandrie, en 616, pour collationner la traduction syriaque ; il croit pouvoir affirmer d'après la note au marge de l'Epitre aux Hébreux (viii. 7) que cette copie a été écrite avant 542. Mais Michaëlis ne trouve pas cette déduction assez fondée et se borne à dire que le Codex est assez ancien. D'après Marsh il serait du 7e siècle."

On voit par ce qui précède que les Chrétiens n'ont pas de preuves certaines pour déterminer la date de ces copies, dont aucune ne porte, à la fin, mention de l'année où elle aurait été faite, comme cela se voit dans la plupart des livres musulmans. Tout ce que ces savants disent ne repose que sur des conjectures, ce qui n'est pas suffisant pour convaincre les contradicteurs. Les raisons de ceux qui croient que le Codex d'Alexandrie a été écrit au 4e ou 5e siècle sont d'une extrême faiblesse, et l'hypothèse de *Semler*[1] est peu vraisemblable, parceque la langue d'un pays ne change pas d'un jour à l'autre, comme il semble le supposer, et les Arabes se sont emparés d'Alexandrie au 7e siècle de l'ère Chrétienne, c'est-à-dire, dans la 20e année de l'Hégire, selon l'opinion la plus accréditée. Les arguments de Michaëlis sont plus solides ; il faut conclure que cette copie ne peut avoir été faite avant le 8e siècle ; il est même possible, comme le dit Oudin, qu'elle soit du 10e siècle, époque où les falsifica-

[1] C'est Michaëlis qui dit que le Code Alexandrin doit avoir été écrit à une époque où l'arabe était devenu langue parlée de l'Egypte, et non Semler. L'objection ici me semble obscure.

tions étaient le plus fréquentes; et ce qui confirme cette manière de voir, c'est que cette copie contient aussi les livres apocryphes, c'est-à-dire, que le copiste doit avoir vécu à une époque où il était difficile de distinguer les livres canoniques des apocryphes, et le 10e siècle est l'époque par excellence où cette distinction était le plus impossible à faire. Il est difficile du reste de croire que les manuscrits aient pu se conserver aussi parfaitement pendant plus de 1400 ans, surtout si on réfléchit que les moyens de conservation et de transcription n'étaient pas bien perfectionnés à cette époque. Michaëlis réfute les arguments de Watson à l'égard du Codex Ephremii ; j'ai déjà mentionnée les opinions de Montfaucon et de Kennicott ; celles de Dupin à l'égard du Codex Vaticanus et celles de Marsh qui croit que le Codex Ephremii et le Codex Vaticanus sont du 7e siècle. Il résulte de tout cela que la première affirmation (c'est-à-dire, l'existence de textes authentiques avant Mahomet) n'est pas fondée, parceque le Prophète, que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui, apparut à la fin du 6e siècle de l'ère Chrétienne ; d'autre part, s'il est vrai que le Codex Alexandrinus contient des livres apocryphes, que plusieurs critiques, et notamment Wetstein, ont nié toute valeur à ce texte, et qu'il diffère de tout point du Codex Vaticanus. Si tout cela est vrai, je dis que la seconde assertion (c'est-à-dire que ces codex sont conformes aux textes reçus par les Chrétiens de nos jours) n'est pas plus fondée que la première.

Je dis en second lieu qu'en admettant même que

ces trois copies soient antérieures à Mahomet, que la bénédiction, &c., cela ne nuirait point à notre cause ; nous ne disons pas en effet que les Ecritures, que les Chrétiens considèrent comme saintes, n'étaient pas corrompues avant la venue du Prophète, et qu'elles l'ont été à partir de cette époque ; nous reconnaissons que ces livres existaient avant la mission de Mahomet ; mais nous soutenons, en même temps, qu'il n'y a pas de traditions suivies prouvant leur authenticité, et qu'ils étaient corrompus déjà dès cette époque et l'ont été plus encore par la suite. La multiplicité même des copies ne serait pas suffisante à détruire cette assertion, au lieu de trois en existerait-il mille comme le code d'Alexandrie, que cela ne ferait que militer en notre faveur ; l'existence des livres apocryphes dans ces copies et les nombreuses variantes qu'elles contiennent ne feraient que prouver encore mieux que les livres des Chrétiens ont été corrompus dès les premiers siècles du Christianisme.

LIVRE TROISIÈME.

DE L'ABROGATION DANS SES DIFFÉRENTES SORTES.

PRÉLIMINAIRES.

ABROGATION ET SES SORTES.

Le mot "*Naskh*" en arabe exprime l'action de faire cesser, de mettre fin à quelque chose; en droit il s'applique à la cessation, l'abrogation d'un précepte, d'une pratique dans certaines conditions voulues; l'abrogation chez nous n'atteint pas les faits réels, ni les propositions ou dogmes indiscutables, comme, "Il existe un Créateur;" ni les choses qui tombent sous les sens, comme, "La clarté du jour et l'obscurité de la nuit;" ni les prescriptions qui sont nécessaires, absolues en elles-même, comme, "Croyez et ne donnez pas à Dieu des associés;" ni aux préceptes éternels (faits pour durer toujours) tels que, "Vous n'admettrez jamais leur témoignage;" ni à ceux dont le plein accomplissement dépend d'une condition future, comme, "Pardonnez et soyez cléments jusqu'à ce que Dieu fasse connaître ses ordres" (sa volonté); l'abrogation porte seulement sur des pratiques, ou sur des préceptes qui peuvent, sans inconvénient, être ou ne pas être, contrairement aux préceptes faits pour durer toujours, ou qui dépendent d'une condition future; on les nomme *préceptes généraux*. Mais pour que l'abrogation ait lieu dans les

conditions voulues il faut que le temps, les personnes et le mode soient, en tout ou en partie, différents les uns des autres. Nous n'entendons pas par abrogation que Dieu ait prescrit ou prohibé quelque chose sans en prévoir les conséquences, et qu'il se soit ensuite ravisé de manière qu'on puisse l'accuser d'ignorance ; ou qu'il ait fait des commandements ou des prohibitions et les ait ensuite retractés, sans aucune des trois conditions sus-mentionnées, de manière qu'on puisse l'accuser d'agir capricieusement, même en admettant sa prescience. Nous avons une trop haute notion de la perfection divine pour lui attribuer de pareilles inconséquences. Pour nous le mot *abrogation* signifie que Dieu avait ordonné certaines choses sachant qu'on ne devait les observer que pendant un certain temps, après lequel elles auraient cessé d'être obligatoires ; qu'à l'expiration de l'époque prédéterminée par lui, il a envoyé d'autres dispositions, modifiant en tout ou en partie, ou même abrogeant les premières. L'envoi de ces nouvelles dispositions est en réalité une preuve de l'expiration du terme assigné aux précédentes, mais comme ce terme ne nous a pas été révélé d'avance, nous nous imaginons, par notre ignorance des intentions de Dieu, que les nouvelles dispositions constituent un changement dans les vues ou dans la volonté divine. Sans vouloir comparer les choses de ce monde aux voies de Dieu, nous allons donner un exemple pour rendre notre pensée plus saisissable : Vous imposez à un domestique dont vous connaissez l'état et les capacités un travail quelconque. Votre intention est de

l'occuper à ce travail, pendant une année seulement ; vous ne lui faites pas part de vos intentions, et l'année étant révolue, vous lui imposez une autre tâche. Pour le domestique, et pour les tiers, votre manière d'agir peut paraître un changement, mais, pour vous, ce n'en est pas un ; cette manière d'agir n'est pas incompatible avec la nature divine et ses attributs. De même les changements des saisons, la succession des jours et des nuits, les vicissitudes diverses auxquelles sont exposés les hommes, telles que les maladies, la pauvreté, &c., sont autant de dispositions divines, ayant un but et une intention, quel que soit le concept que nous pouvons nous en former ; de même le changement des lois ou leur abrogation sont une disposition de la Sagesse du Trés-Haut, ayant un but en rapport avec les nations ou les générations pour lesquelles les lois sont changés ou prorogées, et en rapport aussi avec les temps et les lieux. Un médecin intelligent change ses ordonnances selon l'état du malade et les circonstances du cas ; personne ne s'avise de l'accuser d'incapacité ou d'ignorance. Comment donc pouvons-nous croire qu'il y ait ignorance ou imprévoyance dans le Tout-Puissant Créateur du monde ? Cela posé, je dis qu'aucun des faits racontés dans l'Ancien ou dans le Nouveau Testament n'est considéré chez nous comme ayant été abrogé ; il y a des récits qui pour nous sont mensongers, tels que l'histoire du commerce incestueux de Loth avec ses deux filles, et de leur conception par ce fait ; l'inceste de Juda, fils de Jacob, avec Tamar sa belle-fille, dont il aurait eu deux jumeaux ; Pharès et Zara (Gen. xxxviii.) ;

celle de l'adultère de David avec la femme d'Urie qu'il fit tuer traîtreusement pour épouser Betsabée (Sam. ii.) ; l'apostasie de Salomon vers la fin de sa vie (2 Rois xi.); l'adoration du veau par Aaron (Ex. xxxii.). Nous disons que ces récits, et autres semblables, sont faux et mensongers ; mais nous ne disons pas qu'ils ont été abrogés ; nous ne disons pas non plus qu'il y ait eu abrogation des prescriptions absolues, des principes évidents de la raison ou des sens, des commandements temporaires avant l'époque assignée, et des préceptes généraux dans lesquels il y aurait unité de temps, de personnes et de modes, parceque cela impliquerait inconséquence de la part de Dieu. Les prières et les louanges aussi ne sont pas abrogeables ; par conséquent, nous ne disons pas, comme nous l'attribue injustement l'auteur du "*Mizan El-haqq*," que les Psaumes, qui ne contiennent que des prières et des louanges, ont abrogé le Pentateuque, ou ont été eux-mêmes abrogés par l'Evangile. Si nous ne nous servons pas des Psaumes et des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, c'est parceque nous doutons de leur authenticité, pour les raisons précédemment exposées (liv. ii.). Pour nous l'abrogation est admise pour certaines prescriptions absolues et certains préceptes généraux susceptibles d'être abrogés, et nous déclarons que quelques-uns de ces prescriptions et de ces preceptes, contenus dans la *Tora* et dans l'Evangile, ont été abrogés de fait par l'apparition de la Loi mahométane. Nous ne disons pas, cependant, que toutes les prescriptions contenues dans l'ancienne Loi aient été abrogées. Il est plu-

sieurs de ces prescriptions et de ces préceptes qui n'ont pu être abrogées, comme celle qui regarde les faux serments, les meurtres, l'adultère, les péchés contre nature, les vols, les faux témoignages, le respect du bien d'autrui, le respect dû aux parents, la prohibition des unions incestueuses et nombre d'autres de la même nature. L'Evangile contient également des préceptes qui n'ont jamais été abolis. Il est dit dans Marc (xii. 29, 30) : "Et Jésus lui répondit : Le premier de tous les commandements est celui-ci : Ecoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ta force. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a pas de commandements plus grands que ces deux-ci." Ces deux commandements sont rigoureusement confirmés par nos lois. D'ailleurs, l'abrogation n'éxiste pas seulement dans notre loi. On trouve dans l'histoire des religions antérieures de nombreux exemples d'abrogation, soit par des additions faites par un prophète à la loi annoncée par un proph`te précédent, soit par la substitution d'une disposition nouvelle à celle déjà établie par le même prophète. De là deux sortes d'abrogation, et il y a dans l'Ancien et le Nouveau Testament, une foule d'exemples de ces deux sortes d'abrogation. Je n'en donne que quelques uns.

PREMIÈRE SECTION.—*Abrogation de la Loi d'un Prophète par celle d'un Prophète postérieur.*

1°. L'union des frères avec leurs sœurs était permise à l'époque d'Adam ; Sarah, femme d'Abraham,

était aussi sa sœur (Gen. xx. 12, et edit. arabe de 1825 et 1848) : " Mais aussi, à la vérité, elle est ma sœur, fille de mon père, et non fille de ma mère, et je l'ai épousée." L'union avec sa sœur paternelle ou maternelle est défendue d'une manière expresse par la loi Mosaïque, et comparée à l'adultère. L'inceste y est maudit et les coupables sont voués à la mort par le 9ᵉ verset du xviiiᵉ. chapitre du Lévitique : " Tu ne découvriras pas la nudité de ta sœur, fille de ton père, ou fille de ta mère, née dans la maison ou hors de la maison ; tu ne découvriras pas leur nudité." Le Comʳᵉ de D'Oyly et Mant dit à ce propos : " Cette union est égale à un adultère." Le 17ᵉ verset du xxᵉ chapitre du même livre est explicite : " Quand un homme aura épousé sa sœur, fille de son père, et qu'elle aura vu la nudité de son frère, c'est une chose infâme ; aussi seront-ils tués devant les enfants de leur peuple : il a découvert la nudité de sa sœur : il portera la peine de son crime." Il est dit aussi au Deutér. (xxvii. 22) : " Maudit est celui qui couche avec sa sœur qui est fille de son père ou de sa mère." Si l'union des frères avec les sœurs n'eût pas été permise du temps d'Adam et du temps d'Abraham, il s'en serait suivi que le genre humain tout entier aurait été issu d'unions incestueuses, et que ceux qui les ont consommées auraient été coupables, dignes de mort et maudits. Or comment peut-on croire de pareilles choses, au sujet des prophètes, sans en conclure qu'à l'époque où ils les pratiquaient, ces unions étaient licites et que la Loi qui existait a lors a été changée à une époque postérieure ?

Observation.—La traduction arabe imprimée en 1811 dit à la vérité : "Elle est ma *parente* du côté de mon père et non du côté de ma mère," mais le mot *parente* a sans doute été substitué à dessein pour expliquer le mariage de Sarah, sans le mettre en contradiction avec la loi mosaïque, car ce mot embrasse les cousines paternelles, maternelles, et autres.

2°. Dieu dit à Noë et à ses enfants (Genèse iii. 3, trad. arabe de 1625-1648) : "Tout ce qui se meut et a vie, vous servira de nourriture." "Je vous ai donné toutes ces choses comme l'herbe verte." Donc la loi de Noé permettait de manger toute sorte d'animaux à l'égal des végétaux. Tandisque la loi de Moïse défend plusieurs espèces d'animaux tels que les porcs et autres (Lev. xi. et Deut. xiv.).

Observation.—Dans la version arabe de 1811, ce verset est rendu ainsi : "Tous les animaux purs vous serviront de nourriture, comme les herbes vertes." On ajouta le mot "*purs*" pour qu'on ne pût y comprendre les animaux que Moïse avait defendus comme impurs.

3°. L'union de Jacob avec les deux sœurs, Lia et Rachel, filles de son oncle maternel (Gen. xxix.) est contraire à la loi de Moïse. Le Lévitique dit (xviii. 18) : "Tu ne prendras point une femme dont tu auras pris la sœur, pour exciter une rivalité en découvrant la nudité (de sa sœur), près d'elle, pendant sa vie." Si donc l'union avec deux sœurs n'était pas permise du temps de Jacob, il faudrait en conclure que ses enfants étaient illégitimes et presque tous les prophetès d'Israël descendent de ce prophète.

4°. J'ai déjà dit qu'Omran avait épousé sa tante Jochabed, et que dans les éditions arabes de 1625-1648 on avait altéré le passage des Ecritures pour éviter le scandale. Il n'en est pas moins certain que le père de Moïse avait épousé sa tante paternelle; ce qui est défendu par la loi Mosaïque. Au Lévitique (xviii. 32) on lit: "Tu ne découvriras point la nudité de la sœur, de ton père, car elle est chair de ton père." Comparez chap. xx. 19 du même livre. Or si ces unions n'étaient pas permises avant la loi mosaïque, il s'ensuivrait nécessairement que Moïse, Aaron, et Mariam, leur sœur, étaient tous des enfants illégitimes, et ne devaient pas entrer dans l'assemblée du Seigneur pendant dix générations, comme il est dit au Deutéronome (xxiii. 3) et si ceux-là pouvaient être exclus de l'assemblée du Seigneur, qui étaient digne d'y entrer?

5°. Jérémie dit (xxxi. 31, 32): "Voici les jours viennent, dit l'Eternel, où je traiterai une nouvelle alliance avec Israël et avec la maison de Juda. Non pas selon l'alliance que je traitai avec leurs pères au jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte; alliance qu'ils ont enfreinte, quoique je fusse leur maître, dit l'Eternel." Il est donc évident qu'une loi nouvelle devait succéder à la loi mosaïque. Paul (Hébr. viii.) dit que ces paroles s'appliquent à la loi de Jésus; il reconnaît donc que la loi de Jésus a abrogé celle de Moïse.

Les exemples que je viens de citer sont des preuves de conviction dirigées contre les Israëlites et les Chrétiens à la fois; il y en aura d'autres pour les Chrétiens exclusivement.

6°. Selon les lois de Moïse le mari peut divorcer sa femme pour une raison quelconque, la femme divorcée peut après cela se remarier. D'après la loi chrétienne le divorce n'est permis que lorsqu'on prouve un adultère, et celui qui se mariera avec la femme divorcée, commet adultère (Matth. v. 19). Lorsque les Pharisiens réclamèrent contre cette doctrine, Jésus leur répondit : "C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes, mais il n'en était pas ainsi au commencement. Mais je vous dis, moi, que quiconque répudiera sa femme, si ce n'est pour cause d'adultère, et en épousera une autre commettra un adultère ; et celui qui épousera celle qui a été répudiée, commettra aussi un adultère." Il s'ensuit que cette loi a été abrogée deux fois, une fois par la loi mosaïque, et l'autre par la loi de Jésus, et que les lois divines sont quelquefois dictées par les circonstances locales.

7°. Nombre d'animaux étaient défendus aux Juifs qui devinrent licites selon la loi de Jésus ; le principe général a été établi à cet égard par les paroles de Paul (Rom. xiv. 14) : "Je sais et je suis persuadé, par le Seigneur Jésus, qu'il n'y a pas d'aliment qui soit souillé par lui-même ; mais pour celui qui croit qu'une chose est souillée, elle est souillée." Le même Paul écrit à Titus (i. 15) : "Toutes choses sont bien pures pour ceux qui sont purs ; mais rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et les infidèles ; au contraire leur esprit est souillé, aussi bien que leur conscience." Ces deux affirmations, que "*tout ce qu'un homme regarde comme impur est impur*," et que "*tout est*

pur pour ceux qui sont purs," sont étranges. Il paraîtrait par là que parceque les Israëlites n'étaient pas purs, ils n'avaient pas permission de tout manger, et que les Chrétiens l'ont eue parcequ'ils sont purs. Paul revint plusieurs fois sur ce principe ; il écrivit à Timothée (1 Tim. iv. 4-6) : " Tout ce que Dieu a créé est bon et rien n'est à rejeter, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces ; parcequ'il est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière. Si tu présentes ces choses aux frères, tu seras un bon serviteur de Jésus Christ, nourri dans les paroles de la foi et la bonne doctrine que tu as suivies jusqu'à présent."

8°. Les fêtes établies au chap. xxiii. du Lévitique devaient être observées à perpétuité d'après les versets 14, 21, 31, et 41.

9°. L'observation du Sabbat était un précepte qui devait durer à jamais selon la loi mosaïque. Toute violation de ce jour était punie de mort. Cette ordonnance est répétée dans plusieurs livres et en plusieurs endroits de l'Ancien Testament (Gen. ii. 3, xx. 8-11 ; Ex. xxiii. 12, xxxiv. 21 ; Lév. ix. 3, xxiii. 2, 3, v. 12-15 ; Jér. xvii. ; Is. lvi., lviii. ; Néh. ix. ; Ezéc. xx.). Il est dit aussi dans l'Exode (xxxi. 13 à 17) : " Tu diras encore aux enfants d'Israël : Outre cela vous garderez mes Sabbats, car c'est un signe entre moi et vous dans vos âges, afin que vous sachiez que je suis l'Eternel qui vous sanctifie. Gardez donc le Sabbat, car il vous doit être saint ; quiconque le violera sera puni de mort ; même quiconque fera aucune œuvre ce jour-là, sera retranché du milieu de ses peuples. On travaillera pendant six

jours, mais le septième c'est le Sabbat de repos consacré à l'Eternel, quiconque fera aucune œuvre au jour du repos sera puni de mort. Ainsi les enfants d'Israël garderont le jour du Sabbat pour célébrer le jour du repos dans leurs âges, par une alliance perpétuelle. C'est un signe entre moi et les fils d'Israël à perpétuité, car en six jours l'Eternel a fait les cieux et la terre et le septième il s'est reposé et a respiré." L'Exode dit aussi (xxxv. 2, 3) : "On travaillera pendant six jours, mais le septième sera saint, car c'est le Sabbat du repos consacré à l'Eternel ; quiconque travaillera en ce jour-là sera puni de mort. Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures le jour du repos." Aux Nombres (xv. 32-36) il est dit : "Or les enfants d'Israël, étant au désert trouvèrent un homme qui ramassait du bois le jour du Sabbat. Et ceux qui le trouvèrent ramassant du bois l'amenèrent à Moïse et à Aaron, et à toute l'assemblée. Ils le mirent en prison, car on n'avait pas encore déclaré ce qu'on lui devait faire. Alors l'Eternel dit à Moïse : On punira de mort cet homme-là, et toute l'assemblée le lapidera hors du camp. Toute l'assemblée donc le mena hors du camp et ils le lapidèrent, et il mourut comme l'Eternel l'avait commandé à Moïse."

Les Juifs contemporains de Jésus voulaient sa mort, parcequ'il ne respectait pas le Sabbat. Jean (v. 16) dit : "A cause de cela, les Juifs poursuivaient Jésus et cherchaient à le faire mourir parcequ'il avait fait cela le jour du Sabbat." Et chap. ix. 16 : "C'est pourquoi les Pharisiens disaient : Cet homme n'est

point de la part de Dieu puisqu'il ne garde pas le Sabbat."

Or l'apôtre *sanctifié* des Chrétiens, Paul, a annulé tous les divers préceptes que nous venons de citer en déclarant même que c'étaient des erreurs. Il dit (Colos. ii. 16, 17) : "Que personne donc ne vous condamne au sujet du manger et du boire, ou pour la distinction d'un jour de fête ou de nouvelle lune ou du Sabbat. Car ces choses n'étaient que l'ombre de celles qui devaient venir, mais le corps est du Christ." Le Com^re de D'Oyly et Mant (*ad loc.*) cite ces paroles de Burkitt et du Dr. Whitby : "Les fêtes des Juifs étaient de trois sortes : annuelles, . . . mensuelles, . . . et hébdomadaire . . .; elles ont toutes été abrogées, même le sabbat qui a été remplacé par le *jour du Seigneur*." Le même Com^re cite un long article de Horsley, sur ce même sujet, qui termine par ces paroles : "Mais les Sabbats de l'Eglise Juive ont été abolis ; et le Chrétien, dans l'observance de son propre *Sabbat,* n'est pas tenu de se conduire selon les règles puériles de la superstition Pharisienne." Henry et Scott disent à leur tour : "Puisque le Christ a aboli cette loi cérémoniale que personne ne condamne le fidèle, parmi les gentils, s'il ne l'observe pas." Beausobre et L'Enfant disent : "Si l'observation du Sabbat était obligatoire pour tout le monde et toutes les nations, elle n'aurait jamais pu être abolie, et les Chrétiens auraient continué à l'observer comme ils l'ont fait à l'origine pour ménager les Juifs."

Quant à l'allégation de Paul, que ces choses étaient l'ombre de celles qui devaient venir, elle est inexacte ;

car Dieu a expliqué les raisons pour lesquelles il avait défendu de manger de certains animaux, c'est-à-dire, *parcequ'ils sont impurs.* "Vous vous sanctifierez donc, et vous serez saints, car je suis saint" (Lévit. ii.). Il a donné aussi l'explication de la Pâque et du pain azyme en ces termes : "C'est la nuit qu'on doit observer à l'honneur de l'Eternel, parcequ'il les retira du pays d'Egypte. Cette nuit-là doit être observée à l'honneur de l'Eternel par tous les enfants d'Israël en leurs âges" (Ex. xii.). La fête des tabernacles a eu également sa raison d'être. "Afin que votre postérité sache que j'ai fait demeurer les enfants d'Israël dans des tentes, lorsque je les retirai du pays d'Egypte" (Lév. xxiii.). Quant à l'observation du Sabbat le précepte est motivé en plusieurs endroits : "Car Dieu créa le ciel et la terre en six jours, et le septième il se reposa."

10°. La circoncision était prescrite également comme un précepte qui devait être observé à jamais selon le rite d'Abraham (Gen. xvii.) ; et voilà pourquoi les descendants d'Ismaël et d'Isaac continuèrent à l'observer. La loi de Moïse suivit cet exemple. Le Lévitique (xii. 3) dit : "Que l'enfant doit être circoncis le 8e jour après sa naissance." Et Jésus-Christ lui-même fut circoncis (Luc ii. 21). Et les Chrétiens dès les premiers temps ont institué une fête qu'ils observent jusqu'à nos jours et célèbrent par des prières spéciales en commémoration de cette circoncision. Le précepte a été observé jusqu'à l'ascension du Christ, et ne fut aboli que par les Apôtres, comme on le voit par le 15e ch. des Actes, et comme nous le

démontrerons plus loin. Paul insiste beaucoup sur l'abolition de ce rite. Il dit (Gal. v. 2-6) : "Moi, Paul, je vous déclare, que si vous vous faites circoncire, Christ ne vous profitera de rien. Et je proteste encore à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est dans l'obligation d'accomplir toute la loi. Christ vous devient inutile, à vous tous qui voulez être justifiés par la loi, et vous êtes déchus de la grâce. Car en Jésus-Christ il ne sert de rien d'être circoncis, ou de ne l'être pas ; mais il faut avoir la foi qui est agissante par la charité." Il ajoute plus loin (*loc. cit.* vi. 15) : "Car en Jésus-Christ il ne sert de rien d'être circoncis, ou de ne l'être pas ; mais il faut être une nouvelle créature."

11°. Les prescriptions relatives aux sacrifices, si nombreuses dans la législation Mosaïque, et faites pour durer éternellement, ont toutes été abrogées par la loi de Jésus.

12°. Tout ce qui a trait aux pontifes de la famille d'Aaron, à leurs vêtements, &c., a été aboli par la loi Chrétienne, bien que cela eût été institué pour durer à tout jamais.

13°. Toutes les prescriptions pratiques de la loi de Moïse ont été supprimées, d'un commun accord, par les Apôtres, sauf l'abstention de ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang, des choses étouffées, de la fornication. Ils adressèrent à cet effet une épître générale à toutes les églises, ainsi qu'on le voit par les Actes (xv. 24-29), où il est dit : "Comme nous avons appris que quelques-uns, qui sont partis d'entre nous, vous ont troublé par leurs discours, et ont ébranlé vos

âmes, en disant qu'il faut être circoncis et garder la loi ; de quoi nous ne leur avions donné aucun ordre. . . . C'est qu'il a semblé bon au St. Esprit et à nous, de ne vous point imposer d'autre charge que ces choses qui sont nécessaires. Savoir que vous vous absteniez de ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang, des choses étouffées, et de la fornication ; desquelles choses vous ferez bien de vous garder. Salut !" Ces quatre prescriptions furent maintenues pour ne pas trop effaroucher les Juifs, qui avaient récemment embrassé le Christianisme et qui tenaient encore, par quelque côté, à la foi Mosaïque. Paul voyant ensuite qu'il était inutile de garder ces ménagements, abolit les trois premières prescriptions. Comme nous l'avons déjà vu, c'est ce qu'adopte à l'unanimité la secte protestante. Il ne resta donc que la défense de la fornication ; mais ces préceptes, ne faisant point partie des prescriptions de la religion Chrétienne, il est permis de dire que la foi nouvelle a aboli toutes les prescriptions du Mosaïsme, tant éternelles que temporelles.

14°. On lit dans l'Epître aux Galates (ii. 20) : " Je suis crucifié avec Christ, et je vis, non plus moi-même, mais Christ vit en moi, et si je vis encore dans ce corps mortel, je vis dans la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est donné pour moi. Ainsi je n'anéantis point la grâce de Dieu ; car si la justice vient de la loi, Christ est donc mort en vain." Le Dr. Hammond dit, en commentant ce 20e vers. : " Il m'a sauvé en se donnant lui-même de la loi de Moïse ;" et au 21 vers. : " Le salut vient de ce sacrifice ; car si la loi de Moïse pouvait y servir, ce sacrifice eût été

inutile." Le Dr. Whitby dit au vers. 21 : "Si le salut eût pu nous être donné par la loi de Moïse, la mort de Jésus aurait été inutile et sans effet." Pyle dit aussi : "Si la loi juive avait pu nous justifier et nous sauver, il n'y aurait pas eu besoin de la mort du Christ ; et si cette loi avait quelque part dans notre justification, alors sa mort y aurait été en elle-même insuffisante." Cela démontre que, dans l'opinion de ces savants, la loi de Moïse avait déjà reçu sa pleine application, et qu'elle était par là abolie.

15°. On lit dans l'Epître aux Galates (iii.) : "Tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi, sont sous la malédiction, . . . par la loi personne n'*est* justifié devant Dieu, . . . car la loi ne justifie pas par la foi, . . . Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous." Lardner dit (vol. ix. p. 487) : "Je crois que l'Apôtre a voulu dire ici que, par la crucification et la mort de Jésus, la loi Mosaïque a été abrogée et rendue inutile." Il ajoute que l'Apôtre dit expressément que l'annulation de la loi de Moïse a pour cause la mort de Jésus.

16°. Dans la même Epître (*ib.* 23-25) on lit ce qui suit : "Or avant que le foi vînt, nous étions comme renfermés sous la garde de la loi ; en attendant la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été notre conducteur pour nous amener à Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. Mais la foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce conducteur." Ainsi l'Apôtre dit expressément qu'après la venue du Christ, il ne faut plus obéir à la loi de Moïse. Dans le Commentaire de D'Oyly et Mant on lit ces paroles de

Dean Stanhope : " Les prescriptions de la loi ont été abolies par la mort du Christ et par l'apparition de sa foi."[1]

17°. On lit dans l'Epître aux Ephésiens (ii. 15) : " Ayant détruit par sa chair la cause de leur inimitié, qui était la loi des préceptes."

18°. Paul dit aussi (Héb. vii. 12) : " Car ce sacerdoce étant changé, il est nécessaire qu'il y ait aussi un changement de loi." L'Apôtre attache ainsi l'existence de la loi à celle du sacerdoce ; les Musulmans n'ont donc pas tort d'appliquer le même argument au Christianisme. D'Oyly et Mant citent ces paroles du Dr. Macknight : " . . . Toute la loi concernant les sacrifices des animaux, et concernant la sanctification de la chair des Israëlites par les ablu-

[1] Je n'ai pas pu trouver ces paroles de Dean Stanhope dans le Commentaire de D'Oyly et Mant ; cet exégète dit que c'est à *la promesse* (que Dieu avait faite à Abraham) et *non à la Loi* que nous devons notre justification et le salut éternel. C'est le Dr. Hammond qui dit que, "Avant le Christ et l'Evangile, Dieu nous avait placés sous l'économie de la Loi, qui nous tenait en sujétion et nous disciplinait comme dans un état de candidats et *d'expectants*, jusqu'à ce que le temps fût arrivé pour la révélation de l'Evangile." Un peu plus bas, un autre passage de ce même Dr. Hammond, appuyé par Pyle, dit au sujet de la Loi (ad v. 24 qu'elle était "une *règle imparfaite* pour un *état imparfait* ;" qu'elle avait pour objet " de nous tenir en ordre, de nous instruire et de préparer notre nature pour recevoir l'institution *plus élevée* et *plus sainte* de l'Evangile pour notre justification." La Loi est comparée à un *pédagogue*, à un simple maître d'école élémentaire, et ceux qui vivaient sous cette Loi à des *mineurs en tutèle*, ou plutôt à des petits-enfants ; la foi par l'Evangile serait, par conséquent, comparable à un professeur d'études supérieures, au titulaire d'une chaire dans une université ; quand on est en état d'assister au cours du professeur, on n'a plus besoin des leçons du maître d'école. "Mais la foi étant venue," dit Paul lui-même au verset 25, "nous n'avons plus besoin de ce *pédagogue*." La Bible française d'après Ostervald porte *conducteur*. Tout cela n'implique-t-il pas, de la manière la plus positive, que la loi du Christ *a abrogé* la loi de Moïse ?

tions, &c., *fut nécessairement changée,* c'est-à-dire *abolie entièrement.*"

19°. On lit dans la même Epître (*loc. cit.*) : "Ainsi, l'ancienne loi a été abolie à cause de sa faiblesse et de son inutilité." Ici il est dit explicitement que la loi mosaïque est *abrogée à cause de sa faiblesse et de son inutilité.* Le Commentaire de Henry et Scott dit à cet endroit : "La loi et le sacerdoce ont été abolis parcequ'ils n'étaient plus d'aucune utilité, et qu'un pontife nouveau et une foi nouvelle étaient venus les remplacer."

20°. On lit encore dans la même Epître (viii. 7-13) : "Car s'il n'y eût eu rien de défectueux dans la première, il n'y aurait pas eu lieu d'en établir une seconde. . . . En parlant d'une alliance nouvelle, il déclare vieille la première ; or, ce qui est devenu ancien et vieux, est près d'être aboli." Ainsi Paul reconnaît que la loi de Moïse est *défectueuse,* et qu'elle est *abrogée* parcequ'elle est vieille et *usée.* Dans D'Oyly et Mant on lit ces paroles de Pyle : "Il est évident que, par la promesse d'une Loi nouvelle et meilleure, Dieu doit avoir eu en vue d'abolir l'ancienne qui était *plus imparfaite* (*sic*). Conséquemment la religion de cérémonies des Juifs va être mise de côté, et la Chrétienne doit prendre sa place."

21°. Dans la même Epître (x. 9) Paul dit : "Il abolit le premier pour établir le second." Pyle dit (ap. D'Oyly et Mant) : "L'Apôtre prouve l'établissement de la nouvelle loi par ce fait, que les sacrifices des Juifs étant devenus insuffisants, le Christ a offert

son corps pour les compenser, et c'est ainsi que, pour *établir le second, il a aboli le premier.*"

Le lecteur intelligent déduira aisément, de ce qui précède, plusieurs conséquences : 1°, Que l'abrogation de certaines prescriptions n'a pas eu lieu seulement dans notre loi, mais aussi, et surtout, dans celles qui l'ont précédée. 2°, Que les prescriptions pratiques de la loi de Moïse, tant celles qui avaient été faites pour durer éternellement, que celles qui n'étaient que temporaires, ont toutes, sans distinction, été abolies par le Christianisme. 3°, Que Paul emploie aussi, en parlant de l'ancienne loi, les mots abrogation et annulation. 4°, Que d'après Paul l'abrogation de la loi est une conséquence nécessaire de l'abolition du sacerdoce. 5°, Que d'après Paul enfin, ce qui est devenu ancien et vieux est bien près d'être aboli. Le Christianisme, étant par rapport à l'Islamisme, "*ancien et vieux*," il n'est pas improbable, il est même nécessaire qu'il ait été aboli et remplacé par cette dernière religion. 6°, On a vu que Paul et les théologiens chrétiens ne s'expriment pas toujours avec respect pour l'ancienne loi, bien qu'ils reconnaissent qu'elle est la parole de Dieu. 7°, Qu'il n'est pas douteux que l'abrogation (*Naskh*) de la loi mosaïque, dans le sens technique et spécial de ce mot en arabe, a eu lieu pour tous les préceptes qui n'ont pas un caractère d'universalité et d'immutabilité. Il n'y a de difficulté que pour ces derniers préceptes. Mais cette difficulté ne nous touche point : 1°, Parceque nous n'admettons pas que le Pentateuque, que nous possédons, soit celui qui a été révélé, ni celui qui a été composé par

Moïse, comme on l'a vu au Liv. 1er. 2°, Parceque nous n'admettons pas que ce texte soit exempt d'interpolations et d'erreurs, ainsi que nous l'avons prouvé au Liv. 2e. 3°, Parceque, d'après les expressions mêmes de l'Ecriture, il résulte que Dieu peut ordonner et révoquer, promettre et se repentir. Cette théorie malsaine, qui n'est, Dieu merci, ni la nôtre, ni celle d'aucun vrai Musulman, est cependant établie en plusieurs endroits de l'Ecriture, ainsi que nous le verrons sous peu. La difficulté que nous mentionnons ne touche que les Chrétiens, qui croient que la Bible est d'inspiration divine, et que le texte leur en est parvenu dans son intégrité primitive. Les passions et les velléités humaines, telles que le repentir et le ravisement, ne sauraient s'appliquer à Dieu ; les explications qu'on essaye de donner à ces expressions sont forcées et peu vraisemblables, parceque les expressions dans ces cas ne sauraient avoir qu'une signification relative et en rapport avec le sujet. Si l'on dit d'un homme, par exemple, qu'il sera toujours dans tel ou tel état cela ne peut s'appliquer qu'au temps où il est vivant, cela ne peut pas signifier pour toute une éternité ; d'un autre côté, si l'on dit d'un peuple qu'il restera jusqu'à la fin des temps dans tel ou tel état, qu'il fera toujours la telle ou telle chose, on doit comprendre que toutes ses générations, au fur et à mesure qu'elles se succèderont, seront dans le même état et feront la même chose. Ces deux cas sont entièrement différents l'un de l'autre, c'est pourquoi les Juifs ont, de tout temps, désapprouvé les

interprétations des Chrétiens, et les accusent encore d'inconséquence et de mauvaise foi.

SECONDE SECTION.—*Abrogation dans la même Loi.*

1°. Dieu ordonna à Abraham d'offrir en holocauste son fils Isaac, et révoqua ensuite cet ordre (Gen. xxii.).

2°. On lit dans 1 Sam ii. 30, 35, la prédiction suivante : "C'est pourquoi, dit l'Eternel, Dieu d'Israël, j'avais dit : Ta maison et la maison de ton père marcheront devant moi à perpétuité ; mais maintenant dit l'Eternel, loin de moi ; J'honorerai celui qui m'honore, mais mes contempteurs seront confondus. . . . J'établirai pour moi un pontife fidèle," &c. Dieu avait promis qu'il aurait toujours maintenu le sacerdoce dans la maison d'Eli ; il viola ensuite son engagement et établit un autre pontife. D'Oyly et Mant citent ici ces paroles de l'Evêque Patrick (ad v. 30) : "Dieu abroge ici un décret qu'il avait rendu et par lequel il avait promis à Eli que le sacerdoce serait resté dans sa famille à travers toutes les générations. Ce sacerdoce avait d'abord été donné à Eléazar, fils ainé d'Aaron ; il fut ensuite, probablement pour quelque péché ou autre, transféré à Eli, descendant d'Ithamar fils puîné d'Aaron ; il est maintenant rendu à la famille d'Eléazar à cause des horribles péchés des fils d'Eli." Mais le sacerdoce ne resta, en définitive, ni aux uns ni aux autres, parceque le Christianisme vint l'abolir, malgré la promesse formelle que Dieu avait faite à la maison d'Eléazar (Nomb. xxv.), ce qui constitue trois abrogations d'une même promesse. Que le lecteur ne s'inquiète pas de ces con-

tradictions de la volonté divine. L'Ecriture sainte nous dit expressément que Dieu se repent de ce qu'il a fait. On lit dans le Ps. lxxxix. 39, cette apostrophe de David à Dieu : " Tu as violé le pacte de ton serviteur ; tu as profané sa couronne en la jetant à terre ;" et dans la Gen. (vi. 6, 7) : " Il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, et il en eut un grand déplaisir dans son cœur. Et l'Eternel dit : Je veux exterminer de dessus la terre l'homme que j'ai créé, les animaux, les reptiles et jusqu'à l'oiseau du ciel, car je me repens de les avoir faits." On lit dans le Ps. cvi. 44, 45 : " Il regarda après eux dans leur détresse, lorsqu'il entendit leurs lamentations. Il se souvint en leur faveur de son alliance, et il se repentit dans sa grande bonté." Et dans 1 Sam. (xv. 11) : " Je me repens d'avoir établi Saül pour roi, car il s'est détourné de moi. . . ." Et plus loin (35): " Samuel ne continua plus de voir Saül jusqu'au jour de sa mort, car Samuel menait le deuil sur Saül, et l'Eternel se repentit d'avoir fait régner Saül sur Israël."

Qu'il nous soit permis de faire une observation, à titre de réduction à l'absurde ou comme conséquence possible de l'état des choses qui précède. S'il est vrai que Dieu ait changé si souvent d'opinion, qu'il se soit repenti d'avoir créé l'homme, d'avoir donné à Saül le royaume d'Israël, &c., ne peut-on pas supposer qu'il se soit repenti aussi d'avoir envoyé le Christ, après que celui-ci éleva des prétentions à la divinité, ainsi que l'affirment les adorateurs de la Trinité ? Une pareille prétention de la part d'un simple mortel, est un crime plus énorme que les petites fautes dont Saül

peut s'être rendu coupable. De même que Dieu est supposé ignorer ce que Saül aurait fait, de même on peut croire qu'il ne prévoyait pas que le Christ aurait prétendu être Dieu. Je ne fais usage de cet argument que comme d'une *reductio ad absurdum.* Mais nous, Musulmans, grace à Dieu, nous n'admettons pas que la nature divine soit sujette au repentir, ni que le Christ ait jamais prétendu être Dieu. Chez-nous la divinité, ainsi que la mission divine du Christ, que le paix soit sur lui ! est exempte de ces faiblesses, de ces horreurs.

3°. On lit dans Ezéchiel (iv. 10-15) : "Et que la nourriture que tu prendras soit au poids, vingt sicles par jour ; tu en mangeras de temps en temps. . . . Tu en mangeras en gâteau d'orge, et l'enduiras à leurs yeux d'excréments d'homme. . . . Je dis : Hélas, Seigneur, voici : ma personne n'est pas devenue impure, je n'ai jamais mangé de bête morte ni de bête déchirée, et il n'est pas venu dans ma bouche de chair impure. Et il me dit : Voici, je te donne les excréments de bœuf à la place de ceux de l'homme, et tu feras ton pain dessus." Dieu change ici l'ordre qu'il avait donné en substituant la fueute aux excréments.

4°. Au Lévitique (xvii. 3, 4) je lis : "Un homme quelconque de la maison d'Israël qui aura égorgé un bœuf, un agneau, ou une chèvre dans le camp, ou hors du camp, et ne l'aura point amené à l'entrée de la tente d'assignation pour présenter une offrande à l'Eternel, devant l'habitacle de l'Eternel, pour du sang ce sera compté à cet homme ; il a répandu du sang ; cet homme sera retranché du milieu

de son peuple." D'autre part, il est dit dans le Deutéronome (xii. 15-22) : " Toutefois, selon les désirs de ton âme, tu pourras égorger et manger de la chair, dans toutes tes portes, selon la bénédiction de l'Eternel ton Dieu qu'il t'aura donnée. . . . Quand l'Eternel ton Dieu aura élargi tes limites, comme il te l'a dit, et que tu dises : Je voudrais manger de la viande, tu pourras manger de la viande au gré de ton âme. Si le lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi pour y mettre son nom est loin de toi, tu égorgeras de ton gros et menu bétail que l'Eternel ton Dieu t'aura donné, comme je t'ai commandé, et tu mangeras dans tes portes au gré de ton âme. Et comme est mangé le daim et le cerf, ainsi tu les mangeras ; l'impur et le pur mangeront ensemble." Le Deutéronome annule ainsi les prescriptions du Lévitique sur ce point. Horne dit (vol. i. p. 619), après avoir cité ces deux passages : " Il y a entre ces deux prescriptions une contradiction apparente, mais il faut considérer que la loi mosaïque était modifiée selon les conditions du peuple d'Israël, et n'était pas immuable. On s'explique ainsi très-facilement cette contradiction." Le même commentateur dit ensuite : " Dans la quarantième année après la sortie d'Egypte, Moïse changea cette prescription (c'est-à-dire, celle du Lévitique), par une autre qu'on trouve dans le Deutéronome, et dans laquelle il est dit expressément que les Israëlites pourront égorger leur bétail partout où ils voudront." Ainsi Horne avoue qu'il y a ici *abrogation*, et que la loi était modifiée selon les circonstances et les conditions des Israëlites ; il est étrange que ces

messieurs se récrient contre les abrogations chez les autres et les attribuent à une ignorance de la part de Dieu.

5°. Selon une prescription contenue dans les Nombres (iv. 3, 23, 30, 35, 39, 43, 46) les personnes chargées du service de la tente d'assignation devaient n'avoir ni moins de 30 ni plus de 50 ans ; et au chap. viii. du même livre (24, 25) il est dit que ces personnes doivent avoir de 25 à 50 ans.

6e. Le Lévitique (iv.) dit que la victime du sacrifice expiatoire devait être un bœuf ; dans les Nombres (xv.) il est dit que ce devait être un bœuf et un chevreau. La première prescription est donc abrogée.

7e. Dans le chap. vi. de la Genèse, Dieu prescrit à Noé de réunir dans l'arche un mâle et une femelle de chaque espèce d'animaux. Le chap. vii. dit, au contraire, qu'il fallait prendre sept couples de chaque espèce, mais un couple seulement des animaux qui n'étaient pas purs. Plus loin, il est dit qu'un couple de chaque espèce vint à l'arche, un mâle et une femelle. Les dispositions de Dieu ont donc été changées deux fois.

8°. On lit dans 2 Rois (xx. 1-6) : "En ce temps Ezéchias tomba malade à la mort, et le prophète Isaïe, fils d'Amos, vint auprès de lui et lui dit : Ainsi a dit l'Eternel : Commande à ta maison, car tu vas mourir, et tu ne guériras pas. Il tourna son visage contre le mur et fit une prière à l'Eternel en disant : O Eternel, souviens-toi, je te prie, que j'ai marché devant toi en vérité et en intégrité de cœur, et que j'ai fait ce qui est bien à tes yeux. Ezéchias pleura

abondamment. Il arriva qu'Isaïe n'était pas encore sorti de la cour intérieure que la parole de l'Eternel lui fut adressée, disant : Retourne et dis à Ezéchias ; Prince de mon peuple, ainsi a dit l'Eternel, le Dieu de David, ton père, j'ai exaucé ta prière, j'ai vu tes larmes, voici je vais te guérir ; le troisième jour tu monteras à la maison de l'Eternel. J'ajouterai quinze ans à tes jours," &c. Dieu change son décret et, au lieu de faire mourir Ezéchias, lui accorde encore quinze ans de vie.

9°. On lit dans Matthieu (x. 5, 6): "Jésus envoya ces douze-là, et il leur donna ses ordres en disant : Ne vous en allez pas sur le chemin des nations, et n'entrez dans aucune ville de Samaritains. Mais allez plutôt vers les brebis égarées de la maison d'Israël." Et dans le chap. xv., Jésus dit en parlant de lui-même : "Je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël." La mission de Jésus est donc limitée au peuple d'Israël. Mais dans l'Evangile de Marc on lui fait dire (xvi. 15) : "Et il leur dit : Allez-vous en par tout le monde, et prêchez l'Evangile à toute créature humaine." La première prescription est donc abrogée.

10°. Matthieu (xxiii. 1-3) : "Alors Jésus parla au peuple et à ses Disciples, et leur dit : Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous diront d'observer ; mais ne faites pas ce qu'ils font. . . ." Jésus prescrit ici l'observation de ce que disaient les docteurs, et il n'y a point de doute qu'ils disaient d'observer toutes les pratiques prescrites par la loi de

Moïse, surtout celles qui, à leur dire, étaient faites pour durer à tout jamais ; cependant le Christianisme les a toutes abrogées ; donc ce précepte de Jésus est aussi annulé. Il est étrange que les théologiens protestants se servent de ces versets pour prouver aux ignorants parmi les Musulmans que le Christianisme n'a rien changé aux prescriptions divines données antérieurement. Dans ce cas, il faudrait les condamner tous à mort, parcequ'ils n'observent pas le Sabbat, ce qui, dans la législation mosaïque, est puni de la peine capitale.

11°. Nous avons déjà vu que les Apôtres annulèrent, après délibération, toutes les prescriptions mosaïques, excepté quatre, dont Paul, dans la suite, *en a encore aboli trois.*

12°. Il est dit dans Luc (ix. 59) que le Fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver. On trouve les mêmes paroles dans Jean (iii. 17, xii. 47). Paul dit cependant (Thes. ii. 8) : " Et alors sera révélé l'inique lequel le Seigneur Jésus consumera par le souffle de sa bouche, et anéantira par l'apparition de sa venue."

Les quatre exemples qui précèdent (9 à 12) démontrent qu'on trouve dans les Evangiles eux-mêmes des exemples d'abrogation (Naskh). Le Christ donne quelquefois des préceptes qu'il révoque bientôt après ; les Apôtres ont substitué quelques-unes de leurs décisions à celles de Jésus ; Paul a abrogé quelques dispositions des Apôtres pour y substituer les siennes.

Ces paroles du Christ (Matt. xxiv. 35; Luc xxi. 33) : " Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne

passeront point" . . . ne veulent point dire, "aucun de mes préceptes, aucune des paroles que j'ai prononcées." Car dans ce cas, il ne serait pas difficile de démentir l'Evangile. Ce dont il voulait parler, c'était les prédictions qu'il venait de faire, et qui se trouvent dans les Evangiles, immédiatement avant ce verset. Son affirmation est prise dans un sens particulier et ne doit pas être interprétée dans un sens général. Le Com^e de D'Oyly et Mant rapporte (*ad loc.*) ces paroles de l'Evêque Pearce : "Cela signifie que le Christ affirme ici, que les choses qu'il vient d'annoncer auront lieu certainement. Dean Stanhope dit : le ciel et la terre, si immuables qu'ils soient, ne sont pas aussi constants que la prédiction que je viens de faire ; ils passeront, mais les paroles que je viens de prononcer ne seront point changées." On ne saurait, donc, se prévaloir de ces paroles du Christ contre l'abrogation ; ce serait un pauvre argument !

On le voit l'abrogation (Naskh) a souvent eu lieu dans la législation mosaïque et dans la religion chrétienne, et il n'est pas vrai, comme le soutiennent les Chrétiens et les Juifs, qu'on n'en trouve aucun exemple dans leurs livres. D'ailleurs le changement incessant des temps et des milieux ne rend-il pas cette transformation successive de la loi presque nécessaire ? Il est des prescriptions, praticables pour un peuple à certaines époques et dans certaines circonstances, qui ne peuvent pas l'être dans d'autres, et il y en a qui conviennent à un peuple et ne conviennent pas à un autre. Le Christ n'a-t-il pas dit à ses Apôtres : " J'ai encore beaucoup de choses à vous dire,

mais vous ne pouvez les supporter maintenant ; mais quand celui-là sera venu, savoir l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité" (Jean xvi. 12, 13) ? N'a-t-il pas dit aux lépreux, lorsqu'il l'eut guéri : "Ne dis cela à personne" (Matt. viii.) ? N'a-t-il pas dit la même chose aux deux aveugles (Matt. ix.), et aux parents de la jeune fille qu'il ressuscita (Luc viii.) ? Toutefois quand il eut guéri le démoniaque il lui dit : "Retourne à ta maison, et fais connaître ce que Dieu a fait pour toi" (Luc *ib.*, et aussi ci-dessus 6° et 13°, 1ère sect. et 4°, 2e sect.). En outre, Dieu ne commanda pas aux hébreux la guerre contre les infidèles tout le temps de leur séjour en Egypte, et la leur commanda après leur sortie.

LIVRE QUATRIÈME.

DU DOGME DE LA TRINITÉ.

EN TROIS CHAPITRES.

PRÉLIMINAIRES.

LA TRINITÉ.

Dans ces préliminaires j'établirai douze points sur lesquels il est important d'appeler l'attention du lecteur, pour l'intelligence de ce qui va suivre.

1°. Les livres de l'Ancien Testament affirment tous que Dieu est unique, éternel, tout-puissant, que rien ne peut donner une idée de sa forme, ni de son essence, qu'il est immatériel et sans forme. Ce point est trop connu pour qu'il soit besoin de multiplier les citations à l'appui.

2°. L'adoration d'un être autre que Dieu est expressément défendue dans plusieurs endroits de l'Ecriture (Exod. xx. xxxiv.). D'après le Deut. (xiii.), le prophète ou voyant,[1] qui prêcherait l'adoration d'un autre que Dieu, doit être mis immédiatement à mort, quoiqu'il eût opéré de grands miracles ; la même peine est prescrite pour tout parent ou ami qui inviterait secrètement à cette adoration ; au chap. xvii. du même livre, il est dit que l'homme ou la femme qui adorerait un autre que Dieu doit être lapidé sans pitié.

3°. L'Ancien Testament parle très-souvent des formes corporelles de Dieu, de ses membres, de sa tête, de

[1] Dans la Bible il est appelé *songeur de songes.*

son visage, de ses cheveux, de ses yeux, &c. (Gen. i. 26, 27, ix. 6 ; Is. lix. 17 ; Dan. vii. 9 ; Ps. xliii. 3 ; Exod. xxxi., xxxiii., 22, 23 ; Ps. xxxiii. 15 ; Dan. ix. 18 ; 1 Rois viii. 29, 52 ; Jér. iv. 19, xvi. 17, xxxii. 19 ; Job xxxiv. 21 ; Prov. v. 21, xv. 3 ; Ps. x. 4, xvii. 6, 8, 9, 15 ; Is. xxi. 3, xxx. 27 ; Deut. xxxiii. ; Ps. ii. 7 ; Act. des Ap. xx. 28). Il y a cependant dans le Deutéronome deux versets qui sembleraient contredire cet anthropomorphisme : Ce sont (iv. 12 et 15) : " L'Eternel vous parla du milieu du feu ; vous entendiez une voix, des paroles, mais ne voyiez pas de figure, vous entendiez une voix. . . Vous prendrez bien garde à vos personnes ; car vous n'avez vu aucune ressemblance au jour où l'Eternel vous parla à Horeb, du milieu du feu." Comme ces deux derniers versets sont plus conformes à la raison, quant à la notion que nous devons avoir de la Divinité, il faut les préférer et interpréter tous les autres dans un sens figuré. Les docteurs Israëlites et Chrétiens sont d'accord avec nous en cela.

De même que les Ecritures nous parlent du corps de Dieu, elles indiquent aussi, et fort souvent, qu'il occupe un lieu (Ex. xxv. 8, xxix. 45, 46 ; Nom. v. 3, xxxv. 34 ; Deut. xxvi. 15 ; 2 Sam. vii. 5, 6 ; 1 Rois viii. 30, 32, 34, 36, 39, 45, 49 ; Ps. ix. 11, x. 4, xxv. 8, lxvii. 16, lxxiii. 2, lxxv. 2, xcviii. 1, cxxxiv. 21 ; Joel iii. 17, 21 ; Zach. viii. 3 ; Matt. v. 45, 48, vi. 1, 9, 14, 26, vii. 11, 21, x. 32, 33, xii. 50, xv. 13, xvi. 17, xviii. 10, 14, 19, 35, xxiii. 9, 22). Les endroits des Ecritures où on déclare que Dieu n'occupe pas de place sont assez rares, tels sont, par exemple, les

ver. 1 et 2 du chap. lxvi. d'Isaïe, et le ver. 48 du chap. vii. des Actes. Cependant comme la doctrine professée dans ces passages, si peu nombreux qu'ils soient, est conforme aux lois de notre intelligence, nous devons leur donner la préférence sur ceux où le principe contraire est établi, quel que soit leur nombre. Les Israëlites et les Chrétiens sont aussi d'accord avec nous sur ce point. Il résulte donc de ce troisième point, et *a fortiori*, que quand il y a un petit nombre de passages qui contiennent des expressions contraires à notre intelligence, ces passages doivent être interprétés de manière à les concilier avec les passages plus nombreux qui impliquent un principe contraire.

4°. Nous avons vu que Dieu n'a ni forme ni corps. Le Nouveau Testament nous dit en plusieurs endroits qu'il est impossible de voir Dieu en ce monde (Jean i. 18) : "Personne n'a jamais vu Dieu." (1 Ep. à Tim. vi. 16) : "Aucun ne l'a jamais vu et ne pourra le voir." (1 Ep. de Jean iv. 12) : "Jamais aucun n'a vu Dieu." Il résulte de cela que celui que l'on peut voir n'est pas Dieu, bien que dans la parole de Dieu, dans les écrits des prophètes, ou des Apôtres, on ait pu lui avoir donné le nom de Dieu, ou autre surnom semblable. Il n'y a donc pas à se tromper ; toutes les fois que ce nom est employé, c'est dans un sens métaphorique qu'il faut le prendre ; ainsi dans le Pentateuque attribué à Moïse, on donne le nom de Dieu à toutes les manifestations de la puissance divine. Dans l'Exode (xxiii.) Dieu dit : "Voici j'envoie un ange devant toi pour te garder en chemin et pour t'amener au lieu que je t'ai préparé. Prends garde à

lui, et écoute sa voix ; ne lui sois pas désobéissant, car il ne pardonnera point vos péchés ; car mon nom est en lui. Lorsque mon ange marchera devant toi," &c. La colonne de feu qui marchait devant les Israëlites pendant la nuit, et celle de nuage qui les accompagnait le jour, sont ici appelées des anges. On appelle *Dieu*, très-souvent, des hommes vertueux, des Princes, le Diable et même les brutes. Voici quelques exemples de l'emploi de ce mot (d'après la trad[on]. arabe, Londres 1844, pour l'Anc. Test., et pour le Nouveau, d'après cette éd[on]. et celle de Beyrouth, 1860). On lit dans la Gen. (xvii.) : " Lorsque Abraham fut âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, l'Eternel apparut à Abraham et lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant, marche devant moi et sois intègre. . . . Abraham se prosterna et Dieu lui parla en ces termes. . . . J'établirai mon alliance entre toi et moi, et tes descendants après toi, pour leurs générations, une alliance perpetuelle ; je serai ton Dieu et celui de ta postérité. Je te donnerai et je donnerai à tes descendants . . . tout le pays de Canaan, en héritage perpétuel, je serai aussi leur Dieu. Dieu dit à Abraham, . . . Abraham dit à Dieu. . . . Dieu dit. . . . Dieu lorsqu'il eut achevé de lui parler, s'éleva de devant Abraham." Cet interlocuteur visible du patriarche était un ange, d'après les explications données ci-dessus et en vertu des mots, " S'éleva devant Abraham." De même la Genèse appelle Dieu, les trois anges qui apparurent à Abraham dans le bocage de Mamré : " l'Eternel lui apparut " (ch. xviii.) ; au chap[e] xxviii., nous lisons le passage suivant : " Jacob partit de Beer-Cheba et alla

à Harane. Il arriva à un endroit où il passa la nuit parceque le soleil était couché. Il prit une pierre et la plaça sous sa tête, et se coucha dans cet endroit. Il vit en songe une échelle appuyée sur la terre, et dont le bout touchait jusqu'au ciel, et les anges de Dieu y montaient et en descendaient. L'Eternel était placé dessus et dit : Je suis l'Eternel, Dieu de ton père Abraham et le Dieu d'Isaac ; je te donnerai, ainsi qu'à ta postérité, la terre sur laquelle tu es couché. Ta postérité sera comme la poussière de la terre ; tu t'étendras à l'Orient, à l'Occident, vers le Nord et vers le Midi ; avec toi et ta postérité seront bénies toutes les familles de la terre. Et voici que je suis avec toi, je te garderai partout où tu iras, et je te ramènerai dans ce pays, car je ne t'abandonnerai point que je n'aie fait ce que j'ai annoncé. Lorsque Jacob se réveilla de son sommeil, il dit : Certainement l'Eternel est en ce lieu, et je n'en savais rien. Il eut peur et dit : Que ce lieu est redoutable, c'est ici la maison de Dieu, et voici la porte du ciel. Jacob se leva de bon matin, prit la pierre qu'il avait placée sous sa tête, la dressa pour monument et versa de l'huile sur le sommet. Il nomma ce lieu Beth-el, au lieu de Louza, qui fut d'abord le nom de la ville. Jacob fit un vœu en ces termes : Si Dieu est avec moi et qu'il me garde dans le voyage que je fais ; qu'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir ; que je retourne en paix à la maison de mon père, l'Eternel sera mon Dieu. La pierre que j'ai dressée pour monument sera la maison de Dieu, et je donnerai la dîme de ce que tu me donneras." Dans la Genèse

xxxi., Jacob dit à ses deux femmes, Rachel et Lia : "Et l'ange de Dieu me dit en songe : Jacob ; je répondis, Me voici. Et il me dit, . . . Je suis le Dieu de Beth-el où tu conserveras un monument et où tu m'as fait un vœu. Maintenant lève-toi de ce pays et retourne dans ton pays natal." On lit dans le chap. xxxii. du même livre ces versets : "Jacob dit aussi : Dieu de mon père Abraham, Dieu de mon père Isaac, l'Eternel, qui m'a dit : Retourne en ton pays et à ton lieu de naissance, je te ferai du bien. . . . Toi, cependant, tu as dit : Je veux t'être favorable, je rendrai ta postérité comme le sable de la mer, qu'on ne peut compter." Et dans le chap. xxxv. : "Dieu dit à Jacob : Lève-toi, monte à Beth-el, et demeure là ; et dresse un autel au Dieu qui t'apparut, lorsque tu fuyais ton frère Esaü. Jacob dit aux gens de sa maison : . . . Levons-nous, montons vers Beth-el ; là je ferai un autel au Dieu qui m'a exaucé au jour de ma peine, et qui a été avec moi dans le chemin où j'ai marché. Et Jacob arriva à Luz. . . . Il y bâtit un autel et appela l'endroit *El Bethel,* car là Dieu lui était apparu." . . . Au chap. xlviii. : "Jacob dit à Joseph : Dieu, le puissant, m'a apparu à Luz, au pays de Canaan, et m'a béni. Et il m'a dit : Voici, je te ferai fructifier, et je te multiplierai et je te ferai devenir une congrégation de peuples, et je donnerai cette terre-ci à ta postérité après toi en propriété perpétuelle." Nous avons vu, par les vers. 11 et 13 du chap. xxxi. que celui qui était apparu à Jacob était un ange, que l'Ecriture toutefois appelle Dieu en dix-huit endroits. Cet ange dit : "Je suis le Dieu

d'Abraham, d'Isaac," &c., et Jacob, en lui parlant, l'appelle : " O Dieu de mon père Abraham." Le chap. xxxii. de la Genèse raconte : " Jacob étant resté seul, un homme lutta avec lui jusqu'à la pointe du jour. Lequel voyant qu'il ne le vaincrait pas lui toucha l'emboiture de la cuisse et elle fut démise. Il lui dit : Laisse-moi aller, car voici l'aube qui se montre, celui-ci dit ; non je ne te laisserai aller que lorsque tu m'auras béni. Alors l'autre lui dit : Quel est ton nom ? il répondit Jacob. Il lui dit : Tu ne seras plus nommé Jacob, mais Israël, car tu as combattu avec Dieu, et la supériorité te restera avec les hommes. Jacob l'interrogea disant : Apprends-moi je te prie ton nom : il lui répondit : Pourquoi demandes-tu mon nom ? Et il le bénit en cet endroit. Jacob nomma cet endroit *Péniel*, car, dit-il, j'ai vu Dieu face à face et ma personne a été sauvée." Cet adversaire n'était qu'un ange ; autrement il faudrait supposer que le Dieu des Israëlites était tellement faible et impuissant, qu'il n'avait même pas la force de terrasser Jacob sans employer une ruse. Voici d'ailleurs comment le prophète Osée interprète ce récit (xii.) : " Dès le ventre (de sa mère), il saisit son frère par le talon, et dans sa vigueur il combattit avec Dieu. Il combattit contre l'ange et fut vainqueur ; il pleura et le supplia ; à Bethel il l'a trouvé, et là il nous parlera." Au chap. xxxv. de la Genèse on lit : " Dieu apparut encore à Jacob, lors de son retour de Paddan-Aram et le bénit. Dieu lui dit : Ton nom est Jacob, tu ne seras plus appelé Jacob, mais Israël sera ton nom, et il l'appela Israël.

Dieu lui dit aussi : Je suis le Dieu tout-puissant, sois fécond et multiplie-toi ; un peuple et une multitude de peuples naîtront de toi, et des rois sortiront de tes reins. . . . Et Dieu s'éleva d'auprès de lui ; de l'endroit où il lui avait parlé. Jacob érigea un stèle à l'endroit où il lui avait parlé, un stèle de pierre, il y fit une libation et y répandit de l'huile. Jacob appela l'endroit où Dieu lui avait parlé, Beth-el." C'est toujours le même ange, auquel l'Ecriture applique cinq fois le nom de Dieu. Dans l'Exode (iii.) il est dit : " L'Eternel apparut à Moïse dans une flamme de feu, au milieu du buisson ; il vit le buisson en combustion, et pourtant le buisson n'était pas consumé. . . . L'Eternel voyant qu'il s'était approché pour regarder, Dieu l'appela du milieu du buisson. . . . Et il dit : Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Moïse cacha sa figure, car, il craignit de regarder vers Dieu. L'Eternel dit. . . . Moïse dit à Dieu. . . . Dieu dit : Je serai avec toi et ceci est un signe pour toi que c'est moi qui t'ai envoyé : lorsque tu auras fait sortir ce peuple d'Egypte, vous servirez Dieu sur cette montagne. Moïse dit à Dieu : Voilà que je viens auprès des enfants d'Israël et leur dis : Le Dieu de vos pères m'envoie près de vous ; s'ils me disent ; quel est son nom. Que leur dirai-je ? Dieu dit à Moïse : *Je suis celui qui suis ;* il ajouta : Ainsi tu diras aux enfants d'Israël : Celui qui est m'envoie près de vous." Dieu dit encore à Moïse : " Ainsi tu parleras aux enfants d'Israël : L'Eternel, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le

Dieu de Jacob, m'envoie près de vous ; voilà mon nom à jamais, et ceci me rappelle à chaque génération. Va rassembler les anciens d'Israël, et dis leur : L'Eternel, le Dieu de vos pères, m'a apparu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob." Cet interlocuteur de Moïse, que l'Ecriture appelle *Dieu-Jéhovah* plus de vingt-cinq fois, que le Christ lui-même appelle Dieu (Marc xii. 26, Matt. xxii., Luc xx.), n'est autre qu'un ange, en vertu du principe précédemment établi. C'est pour cette raison que dans les traductions hindoues et persanes de la Bible on a substitué le mot *ferechtá*, "ange," à celui de Dieu. Le 1er verset du chap. vii. de l'Exode est ainsi concu : "Alors l'Eternel dit à Moïse : Vois, je t'ai établi Dieu pour Pharaon ; et ton frère Aaron sera ton prophète." Le chap. iv. du même livre dit : "Ton frère parlera pour toi au peuple ; c'est lui qui te servira de bouche et tu lui seras un Dieu." Moïse est donc appelé un Dieu, dans ces deux endroits, et cependant, il faut rendre aux Juifs cette justice, que jamais ils ne se sont prévalus de ces expressions de l'Ecriture pour élever Moïse à la divinité. Le chap. xiii. de l'Exode dit : "L'Eternel marchait devant eux le jour dans une colonne de nuée pour leur indiquer le chemin, et la nuit dans une colonne de feu pour les éclairer, afin qu'ils marchassent jour et nuit. Et la colonne de nuée ne se retirait point le jour, ni la colonne de feu la nuit, de devant le peuple." Et au chap. xiv. du même livre : "L'ange de Dieu qui allait devant le camp d'Israël partit et marcha derrière ; la colonne de nuée qui était devant eux se retira et se plaça derrière

eux. . . . C'était vers la veille du matin ; l'Eternel jeta un regard sur le camp des Egyptiens du milieu la colonne de feu, et les mit en déroute. Ce guide n'était qu'un ange, cependant il est appelé *le Seigneur*, d'après la version arabe, et *Jehova*, d'après la traduction hindoue que je possède. Au Deut. (i. 31-33) je lis ce qui suit : "L'Eternel votre Dieu, qui marche devant vous, c'est lui qui combattra pour vous, selon tout ce qu'il a fait pour vous en Egypte, à vos yeux. Et au désert, où tu as vu que l'Eternel ton Dieu t'a porté comme un homme porte son fils. . . . Et malgré cela vous ne crûtes point en l'Eternel votre Dieu, qui marche devant vous dans le chemin afin de reconnaître pour vous un endroit pour camper ; la nuit dans un feu pour vous montrer le chemin où vous deviez marcher, et dans un nuage le jour." Ainsi, le dit ange qui guidait les Israëlites est encore ici appelé trois fois le *Seigneur ton Dieu* (*ou l'Eternel ton Dieu*). Dans le chap. xxxi. 4-8 du même livre on lit : "C'est l'Eternel ton Dieu, c'est lui qui passera devant toi. . . . L'Eternel leur fera comme il a fait à Sihon et à Hog. . . . L'Eternel les donnera devant vous. . . . Soyez forts et braves, ne craignez pas, et ne soyez pas découragés devant eux, car l'Eternel ton Dieu, lui, marche devant toi. . . . C'est l'Eternel, c'est lui qui marche devant toi." Dans ce passage comme dans les autres, l'ange est aussi appelé Dieu. Dans le livre des Juges (xiii. 22), Manoé dit à sa femme, qui avait vu un ange : "Nous mourrons certainement car nous avons vu Dieu." Nous savons cependant

que ce n'était qu'un ange (voyez ibid. vers. 3, 9, 13, 15, 16, 18, 21). De même on appelle un ange *Dieu* dans Isaïe (vi.), dans 1 Sam. (iii.), dans Ezéchiel (iii. ix.), dans Amos (vii.); et dans les Psaumes (lxxxii. 6), il est dit : "Vous êtes des Dieux et vous êtes tous fils du Très-Haut ;" ainsi sont appelés Dieux non-seulement des hommes distingués, mais aussi des hommes du commun. Dans la 2 Epître aux Corinthiens (iv. 3, 4) il est dit "que si notre Evangile est encore couvert, il est couvert à ceux qui périssent, (savoir aux incrédules) dont le Dieu de ce siècle a aveuglé l'Esprit, afin qu'ils ne fussent pas éclairés par la lumière du glorieux Evangile du Christ, qui est l'image de Dieu." *Le Dieu de se siècle*, d'après les savants protestants n'est autre que le diable. Je dis, d'après les savants protestants, parcequ'ils donnent cette interprétation afin de ne pas faire Dieu auteur du mal. Et c'est là une de leurs inconséquences, car d'après les livres saints, Dieu est aussi l'auteur du mal, et pour preuve je me bornerai à donner ici deux exemples, en me réservant d'en donner d'autres plus loin. Isaïe dit (xlv. 7) : "Je forme la lumière et crée l'obscurité, je fais la paix et crée le mal ; moi, Jéhovah je fais tout cela." Et Paul dans la 2e aux Thessaloniciens ii. 14) : "Dieu leur enverra une opération pour croire au mensonge, afin que tous ceux-là soient jugés qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice." Ces deux exemples suffisent à démontrer l'inconséquence où tombent les savants protestants en voulant exempter Dieu du mal. Dans tous les cas ils reconnaissent que par le *Dieu de ce*

siècle leur champion Paul a voulu dire le diable, c'est ce que je voulais prouver ici. En outre ce même Paul dit dans son Ep. aux Philippiens (iii.), en parlant de ceux " dont la fin sera la perdition, que *leur Dieu est leur ventre,* et qu'ils mettent leur gloire dans ce qui est leur confusion." Le ventre est ici appelé *Dieu.* Dans la 1ère Epître de Jean (iv. 8, 16) : " Celui qui n'aime pas, n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour. . . . Et nous avons connu et cru l'amour que Dieu a pour nous. Dieu est amour ; et celui qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui." Ici l'amour même est appelé *Dieu.* En outre, dans de nombreux endroits des Ecritures, ce nom de Dieu est donné à des idoles ; le maître le Seigneur est souvent aussi appelé Dieu. Dans l'Evangile de Jean (i. 38), le mot *Rabbi* (mon seigneur) est expliqué par maître : " Et ils lui répondirent : Rabbi (c'est-à-dire, maître), où demeures-tu ? " En conclusion, l'emploi du nom Dieu, dans l'Ecriture, n'est souvent qu'une expression métaphorique, qui ne peut et ne doit jamais être prise dans le sens propre quand elle s'applique à des êtres ou à des choses terrestres.

5°. En outre des cas cités aux paragraphes 3 et 4, la métaphore est dans l'Ecriture d'un usage très-fréquent. Dieu parlant à Abraham, dans la Genèse (xiii. 16), lui dit : " Je rendrai ta postérité comme la poussière de la terre ; que si quelqu'un peut compter la poussière de la terre, il pourra aussi compter ta postérité." Et dans chap. xxii. 17 du même livre, Dieu dit : " Je te bénirai certainement, et je multiplerai tes

enfants en aussi grand nombre que les étoiles du ciel, et le sable qui se trouve sur le bord de la mer. . . ." Dieu promet également à Jacob de rendre sa postérité aussi nombreuse que le sable de la mer, bien que jamais elle n'ait égalé même une livre de sable. L'Exode (iii. 8) décrivant la terre promise dit que le lait et le miel y coulent; le Deut. (i. 28 et ix. 2) dit qu'on y trouvait des villes grandes et fortifiées jusqu'au ciel. Le Ps. lxxviii. 65, 66, dit: "Le Seigneur s'éveilla comme un homme qui a dormi, comme un héros qui sort de son vin. . . . Et il refoula ses adversaires, il les chargea d'un opprobre éternel." Le Ps. civ. décrit Dieu comme celui qui "voûte d'eau ses demeures supérieures, des nuages il fait son char, il marche sur les ailes du vent." Le style de Jean est plein de figures: il n'y a presque point de verset où on n'en trouve; je n'en donnerai qu'un exemple, pris dans l'Apocalypse (xii. 1-7): "Il parut aussi un grand signe dans le ciel, savoir, une femme revêtue du soleil, et qui avait la lune sous ses pieds, et sur la tête une couronne de douze étoiles. Elle était enceinte, et elle criait étant en travail, et souffrant des douleurs de l'enfantement. Il parut aussi un autre grand signe dans le ciel; c'était un grand dragon roux, qui avait sept têtes et dix cornes, et sur ses têtes sept diadèmes. Et sa queue entraînait la troisième partie des étoiles du ciel, et elle les jeta sur la terre; puis le dragon s'arrêta devant la femme qui allait enfanter, afin de dévorer son enfant, quand elle l'aurait enfanté. Or elle enfanta un fils mâle, qui doit paître toutes les nations avec une verge de fer, et son

enfant fut enlevé vers Dieu et vers son trône. Et la femme s'enfuit dans un désert, où Dieu lui avait préparé un lieu, afin qu'elle y fût nourrie pendant 1260 jours. Alors il y eut un combat dans le ciel, Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon contre eux avec ses anges," &c., &c. Ce langage pris à la lettre est celui d'un insensé, d'un radoteur ; et les savants chrétiens pour le rendre intelligible sont obligés d'attribuer aux mots un sens mystique et métaphorique ; et encore les explications qu'ils en donnent sont-elles plutôt forcées. D'ailleurs *les gens du livre* (les Juifs et les Chrétiens) ne manquent pas de prendre ces sortes de passages dans un sens figuré, et sont unanimes à reconnaître dans leurs livres saints l'existence des expressions métaphoriques.

L'auteur du "*Murched Ettalibin ila Ilkitàb El-moqaddas Etthamin*" (Guide de ceux qui étudient la Sainte et précieuse Ecriture) reconnaît que souvent on rencontre dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament des métaphores obscures : "Les conversations de Notre Seigneur offrent de nombreux exemples de ce langage figuré, dont les hérétiques, ou les adversaires du Christianisme, ont tiré parti pour les besoins de leur cause. Ainsi Notre Seigneur a dit aux Juifs : 'Je suis le pain vivant, qui est descendu du ciel ; si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde' (Jean vi. 51). Les Juifs matérialistes prirent ces mots au sens littéral, 'Et ils disputaient entre eux disant : Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger. Ils ne

considérèrent pas que Jésus a voulu parler du sacrifice de la croix.' L'Eglise Romaine a pris à la lettre ces paroles de Notre Seigneur, 'Ceci est mon corps, et ceci est mon sang' (Matt. xxvi. 26), et c'est sur cette interprétation, contraire à toutes les traditions, qu'elle fonde la doctrine de la conversion de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang du Christ, bien que les cinq sens nous montrent que le pain reste pain et le vin vin même après la consacration. Les paroles du Christ n'ont qu'un sens symbolique." Il faut prendre acte de l'argument employé ici par l'auteur ; il réfute les Catholiques en invoquant le témoignage des sens. Ce témoignage peut être invoqué par nous, à notre tour, contre la doctrine de la Trinité.

La doctrine de la transsubstantiation est fausse, d'ailleurs pour plusieurs raisons :

a. L'Eglise Romaine soutient que le pain se transforme en corps et en sang du Christ. Mais si le pain devient le Christ entier et vivant, avec ses deux natures, il faut aussi qu'il reproduise les qualités inhérentes au corps humain, telles que la peau, les os, le sang, &c. Rien ne change, cependant, dans ce pain qu'on dit transformé ; en le touchant, en le mangeant, on n'y aperçoit aucun changement ; si on le garde trop longtemps, comme tout autre pain, il se moisit. S'il y avait réellement transformation, il serait moins absurde que ce fût celle du Christ en pain, bien que celle-ci soit tout aussi choquante pour la saine raison, et non du pain en Christ.

b. La présence du Christ en plusieurs endroits à la fois, quoiqu'elle soit possible par rapport à sa pré-

tendue nature divine, est tout-à-fait impossible quant à son humanité. Comme homme, le Christ mangeait, buvait, dormait, il était sujet aux mêmes passions et aux mêmes faiblesses que nous ; comment, ayant tout en commun avec nous, aurait-il le don d'ubiquité? Avant et même après son ascension au ciel, il n'est jamais apparu dans deux endroits à la fois, c'est bien longtemps après qu'on s'est avisé de lui attribuer ce don.

c. En supposant la consacration de plusieurs hosties à la fois en différents endroits, chacune d'elles sera le Christ, né de la Vierge ; alors de deux choses l'une : chacun de ces Christs sera identique à l'autre, ou il sera différent. Cette dernière supposition étant repoussée par les Chrétiens, il faudra admettre la première. Mais celle-ci est absurde, car la substance de chaque hostie est différente de la substance de l'autre.

d. Si le pain se convertit en un Christ entier sous la main du prêtre, il faut qu'une de deux choses arrive, quand le prêtre rompt le pain (pour l'administrer aux fidèles), c'est-à-dire : ou le corps du Christ est mis aussi en autant de fragments qu'il y a de morceaux de pain, ou bien chaque morceau devient un Christ entier (sans un nouveau procédé de consacration). Dans le premier cas, chaque morceau ne représenterait plus qu'un fragment du corps du Christ, et la personne qui le mangerait ne prendrait pas le Christ entier; dans le second, nous aimerions qu'on nous dît, d'où sont venus tous ces nouveaux Christs, la consacration ayant d'abord été faite sur un seul morceaux de pain converti en un seul Christ.

e. Si la cêne, qui a eu lieu avant la crucifixion du Christ, est le sacrifice même qui a été fait sur la croix, elle aurait dû suffire au salut du monde ; il n'y avait pas nécessité que le Christ souffrit personnellement le supplice de la croix de la main des Juifs, parceque, au dire des Chrétiens eux-mêmes, le Christ est venu au monde pour délivrer les hommes par un seul sacrifice ; il n'y est pas venu pour souffrir plusieurs fois, ainsi qu'on le voit par l'Epître aux Hébreux (chap. ix.).

f. Si ce que les Chrétiens disent est vrai, ils sont cent fois plus coupables que les Juifs, car les Juifs n'ont sacrifié (sc. *crucifié*) le Christ qu'une seule fois, et ne l'ont pas mangé après sa mort ; les Chrétiens, au contraire, le sacrifient et le mangent chaque jour en mille endroits différents. Si ceux qui ont crucifié le Christ une seule fois ont mérité pour ce méfait la malédiction et l'exécration, que ne méritent ceux qui l'égorgent chaque jour, dans des millions de lieux à la fois, et mangent sa chair et boivent son sang ? Que Dieu nous préserve de ceux qui mangent leur Dieu et en boivent le sang ! Si leur pauvre Dieu n'échappe point à leurs mains meurtrières, qui peut en échapper ? Que Dieu nous tienne éloignés d'eux !

g. Dans Luc (xxii.) on rapporte ces paroles de Jésus pendant la cêne : "Faites ceci en mémoire de moi." Mais si la cêne était le sacrifice lui-même, elle ne peut pas en être le symbole, le souvenir, parcequ'une chose ne peut pas servir de symbole à elle-même. Or, je dis : Puisqu'il y a des hommes d'un entendement sain qui peuvent se laisser aller à de tels écarts d'imagination, dans des choses qui tombent,

cependant, sous le contrôle des sens, à plus forte raison n'est-il pas invraisemblable que ces mêmes personnes se soient laissées aller à des écarts analogues dans le domaine de la métaphysique, et surtout à l'égard de la nature de Dieu. Mais je laisse ces faits de côté et m'adresse aux théologiens protestants en leur disant : Puisque d'après vous il y a des gens sensés et intelligents qui, soit pour garder foi aux traditions des docteurs de leurs Eglises, soit pour d'autres motifs particuliers, ont pu imposer à leur raison un dogme que vous condamnez comme contraire au témoignage de notre esprit et de nos sens, il se peut que, de commun avec ces antagonistes, vous commettiez avec eux la même méprise pour le dogme de la Trinité, qui est pour le moins tout aussi contraire au critérium de la raison humaine que le dogme de la transsubstantiation. Il y a actuellement parmi vous en Europe des personnes aussi sensées, aussi intelligentes et aussi éclairées que vous, qui professaient jadis le Christianisme et qui l'ont abandonné, précisément à cause des dogmes absurdes qu'il contient ; le nombre de ces personnes que vous appelez *infidèles*, est égal peut-être au vôtre, et même à celui de vos antagonistes, les sectaires de l'Eglise Romaine ; et leurs ouvrages sont pleins des plus amères railleries contre vous. Vous avez aussi le parti *unitairien* qui rejette votre dogme ; quant aux Musulmans et aux Israëlites, ils n'ont cessé de stigmatiser ce dogme, comme une *hallucination*, un *rêve incohérent.*

6°. Le Christ s'exprimait avec une concision qui rendait difficile de le comprendre, même pour ses con-

temporains et ses Disciples. Il était obligé d'expliquer lui-même le sens de ses paroles. Celles qu'il n'a pas expliquées, n'ont été comprises que longtemps après lui, et d'autres sont restées absolument inintelligibles. J'en donnerai ici quelques exemples : Dans le 2ᵉ chapᵉ de Jean, on lit la conversation suivante entre Jésus et quelques Juifs, qui lui demandaient un miracle. "Jésus répondit : Abattez ce temple, et je le rétablirai dans trois jours. Et les Juifs lui dirent : On a été quarante-six ans à bâtir ce temple, et tu le relèveras en trois jours ? Mais il parlait du temple de son corps. Après donc qu'il fut ressuscité, ses disciples se souvinrent qu'il leur avait dit cela ; et ils crurent à l'Ecriture, et à cette parole que Jésus leur avait dite." On le voit les Disciples eux-mêmes n'avaient pas compris ce que Jésus voulait dire. Jean rapporte (chapᵉ iii.) la conversation de Jésus avec Nicodème, un des principaux docteurs juifs : "Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je te dis, que si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu. Et Nicodème lui dit : Comment un homme peut-il renaître quand il est vieux ? Peut-il rentrer dans le sein de sa mère et naître une seconde fois ?" Jésus essaie d'expliquer, mais le docteur ne comprend pas encore, et lui demande, "Comment ces choses peuvent-elles se faire ?" Et Jésus répondit : "Tu es un docteur en Israël, et tu ne sais pas comprendre ces choses ?" Une autre fois, s'adressant aux Juifs, Jésus leur dit : "Je suis le pain vivant, qui est descendu du ciel ; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le pain que je donnerai c'est

ma chair, que je donnerai pour la vie du monde. Les Juifs donc disputaient entre eux, disant : Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger ? Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. . . . Car ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage. Celui qui mange ma chair, et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui. Comme le Père qui est vivant m'a envoyé, et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mangera vivra par moi. . . . Et plusieurs de ses disciples, l'ayant ouï, dirent : Cette parole est dure ; qui peut l'ouïr. . . . Dès cette heure-là plusieurs de ses disciples se retirèrent et ils ne marchaient plus avec lui" (Jean vi.). Dans ce cas, comme dans l'exemple précédent, les Disciples eux-mêmes sont rebutés par la difficulté de pénétrer le véritable sens des paroles de Jésus. Dans le chap[e] viii. (21, 22, 51, 52) de Jean on lit : "Jésus leur dit encore : Je m'en vais, et vous me chercherez, et vous mourrez dans votre péché ; vous ne pouvez venir où je vais. Les Juifs donc disaient : Se tuera-t-il lui-même, puisqu'il dit : Vous ne pouvez venir où je vais ? . . . En vérité, en vérité, je vous dis, que si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais. Les Juifs lui dirent : Nous voyons bien maintenant que tu es possédé du démon : Abraham est mort, et les prophètes aussi ; et tu dis, Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais ?" Ici aussi les Juifs n'ont pas compris

le vrai sens des paroles de Jésus, et ils l'ont même accusé d'être possédé du démon. Dans un autre endroit nous voyons les Disciples se méprendre sur le sens des discours de leur maître (Jean xi. 11-14) : " Il parla ainsi ; après cela il leur dit : Lazare notre ami dort, mais je vais l'éveiller. Les disciples lui dirent : Seigneur, s'il dort il sera guéri. Or, Jésus avait dit cela de la mort de Lazare ; mais ils crurent qu'il parlait d'un véritable sommeil. Jésus donc leur dit alors ouvertement : Lazare est mort." Matthieu (xvi. 6-12) dit aussi : " Et Jésus leur dit : Gardez-vous avec soin du levain des Sadducéens et des Pharisiens. Sur quoi ils pensaient en eux-mêmes et disaient : C'est parceque nous n'avons point pris de pain. Et Jésus connaissant cela leur dit : Gens de peu de foi, pourquoi dites-vous nous n'avons point pris de pain ? . . . Comment ne comprenez-vous pas que je ne vous parlais pas du pain, lorsque je vous ai dit de vous garder du levain des Sadducéens et des Pharisiens ? Alors ils comprirent que ce n'était pas du levain de pain, mais que c'était du levain de la doctrine des Pharisiens et des Sadducéens, qu'il leur avait dit de se garder." Luc (viii. 52, 53) nous raconte le miracle de la résurrection de la jeune fille en ces termes : " Et tous pleuraient et se lamentaient à cause d'elle ; mais il dit : Ne pleurez point ; elle n'est pas morte, mais elle dort. Et ils se moquaient de lui, sachant qu'elle était morte." Ici aussi on ne comprit point Jésus. Dans Luc (ix. 44, 45) Jésus parlant à ses disciples, leur dit : " Pour vous, écoutez bien ces paroles : Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des

hommes. Mais ils n'entendaient point cette parole elle était si obscure pour eux, qu'ils n'y comprenaient rien, et ils craignaient de l'interroger sur ce sujet." Le même Evangéliste dit (xviii. 31-34) : "Jésus prit ensuite à part les douze Apôtres et leur dit : Voici, nous montons à Jérusalem, et toutes les choses, qui ont été écrites par les prophètes touchant le Fils de l'homme, vont être accomplies. Car il sera livré aux nations, on se moquera de lui, il sera outragé, et on lui crachera au visage. Et après qu'ils l'auront fouetté, ils le feront mourir, et le troisième jour il ressuscitera. Mais ils n'entendirent rien à tout cela ; ce discours leur était caché ; et ils ne comprenaient rien à ce qu'il leur disait." Ici les Apôtres ne comprennent pas non plus, bien qu'il n'y eût en apparence, aucune obscurité dans les paroles de Jésus ; mais ils avaient entendu dire aux Juifs que le Messie serait un roi puissant ; en s'attachant à Jésus, ils avaient cru suivre le Messie, c'est-à-dire, ce souverain redoutable, si longtemps attendu. Jésus leur avait promis qu'ils seraient assis sur douze trônes pour juger les tribus d'Israël ; ils crurent que Jésus leur promettait une domination temporelle, et nous verrons plus loin que c'était là, en effet, leur croyance. Voilà pourquoi ils trouvèrent obscures les prédictions qu'il leur fit en dernier lieu. Des autres choses que Jésus avait dites à ses Apôtres, deux restèrent obscures pour eux jusqu'à la fin de leur vie. Ce sont : 1°, La prédiction relative à l'immortalité de Jean ; et, 2°, la doctrine que le jour du jugement aurait eu lieu de leur vivant ; nous avons déjà vu cela au chap^e 1^r. Il est certain,

d'ailleurs, que les véritables paroles de Jésus ne se trouvent dans aucun des Evangiles ; elles sont rapportées, dans le texte grec, d'après ce que l'Ecrivain avait compris. Nous avons vu (Liv. ii.) que l'Evangile de Matthieu n'existe plus, et que celui que nous avons sous ce nom n'est que la version d'un auteur inconnu. Rien ne prouve que les autres Evangiles soient réellement des Apôtres auxquels on les attribue ; il est certain que le texte en a été altéré, et que la pratique de falsifier les textes sacrés était chose reçue, et même approuvée, parmi les Chrétiens d'une certaine époque. Nous avons vu aussi, que la doctrine même de la Trinité n'a pu être établie qu'au moyen d'une interpolation, en ajoutant au chap^{e} v. de la 1ère Epître de Jean les mots suivants : " Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit, et ces trois là sont un." On a interpolé également quelques mots dans le 1er chap. de Luc. On en a supprimé d'autres du 1er chap. de Matthieu ; on a ôté tout un verset du chap^{e} xxii. de Luc. Lors même que l'on trouverait quelques passages dans les Evangiles qui sembleraient être en faveur de la doctrine de la Trinité, on ne doit y faire aucun fonds, d'autant plus qu'ils sont loin d'être explicites, ainsi que nous le verrons ci-après.

7°. Notre intelligence peut ne pas comprendre ce que certaines choses sont en elles-mêmes et dans leur essence, tout en affirmant leur possibilité ; ces choses seront possibles. Nous jugeons également, à première vue, ou en vertu d'un argument décisif, de l'impossibilité de certaines choses, ce qui voudrait dire

que leur existence impliquerait une condition impossible à réaliser : il y a évidemment entre ces deux catégories une différence considérable ; à la seconde catégorie appartient par exemple, la coexistence des contraires ; il est impossible qu'une même chose soit en même temps et sous le même rapport, une et plusieurs ; que plusieurs unités deviennent une seule, sans se confondre essentiellement ; que deux contraires soient réunis dans le même sujet, comme la lumière et les ténèbres, le chaud et le froid, le noir et le blanc, la siccité et l'humidité, la vue et la cécité, le repos et le mouvement. Tout esprit raisonnable admettra sans examen, l'évidence de cette proposition.

8°. Deux propositions contraires s'entre détruisent, s'il est impossible de les expliquer. Dans le cas où l'explication soit possible, il faut y avoir recours à la condition qu'elle n'implique pas une proposition absurde ou fausse. Par exemple, il y a des passages qui établissent la nature corporelle de Dieu, d'autres où on le déclare supérieur à toute limitation de forme ou de temps ; entre les deux il faudra expliquer comme nous l'avons fait ci-dessus. Nous ne devons pas conclure toutefois, de la coexistence de ces passages, que Dieu est à la fois spirituel et matériel d'une manière supérieure à notre intelligence ; nous ne ferions que doubler la difficulté sans ôter la contradiction.

9°. Le nombre étant une fraction de la quantité, il ne peut exister par lui-même, mais par ses parties constituantes ; tout ce qui existe est susceptible d'in-

dividualité ou de pluralité, mais l'être qui possède l'individualité parfaite et la distinction réelle ne peut être, en même temps aussi, une pluralité réelle ; autrement l'individu serait un et plusieurs à la fois, ce qui est contradictoire. Ce n'est que d'une manière abstraite que plusieurs individualités réelles peuvent être considérées comme une unité idéale.

10°. La discussion, entre nous et les partisans de la Trinité, ne peut exister, qu'autant qu'ils affirment que l'*Unité* et la *Trinité* sont à la fois réellement, dans l'essence divine ; s'ils disent que la Trinité *seule est réelle* et que l'unité est *idéale* ou *relative*, il n'y a plus lieu à discussion entre nous ; mais ils affirment que l'essence divine est à la fois *un* et *trois*, comme on peut le voir dans tous les livres de théologie, tant Protestants que Catholiques, et comme le répète, à satiété, l'auteur du *Mizan El-haqq.*

11°. Le savant Maqrizi dit, dans son livre déjà mentionné, en parlant des différentes sectes de Chrétiens qui existaient de son temps : " Il y a une foule de sectes chrétiennes : les Melchites, les Nestoriens, les Jacobites, les *Bodhaniens,* et les Marcolites autrement appelés *Rahamites,* qui vivaient dans les régions de Harran,[1] et autres." Il ajoute : " Les Melchites, les

[1] D'après Mosheim, les Melchites seraient les *orthodoxes,* qui, fidèles aux décrets du Concile de Chalcédoine, et par conséquent à la religion de la cour impériale de Constantinople, prirent au 6e siècle ce nom, de *malek* (roi), pour se distinguer des Jacobites. Cependant les Melchites *modernes* sont les *Grecs-Unis* de la Syrie et de l'Egypte, et dont le Patriarche était naguère ce même Maximos Madhloum (ou *Mazlum* comme l'écrivent les Latins) mentionné ci-divant ; on les appelle aussi *Grecs-Catholiques,* parcequ'ils reconnaissent la suprématie de l'Eglise Romaine. Sur les Bodhaniens ou Bodhanites je n'ai pu rien trouver dans

Jacobites, et les Nestoriens croient, tous, que leur Dieu est en trois personnes, et que ces trois personnes ne forment qu'un être seul, ayant une seule et même essence éternelle ; et que son expression est : *le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, un seul Dieu.*" Le même auteur dit ensuite : " Ils croient que le Fils a pris une chair humaine, de telle manière que lui et le corps où il s'est incarné ne forment qu'un seul Messie ; le Messie selon eux, est le Dieu du genre humain ; mais ils ne sont pas d'accord sur la manière dont s'est faite cette union des deux essences ; les uns disent que l'essence divine s'est unie à l'essence humaine, sans que l'une se soit confondue dans l'autre, que le Messie, selon eux, est Dieu en même temps qu'il est le fils de Marie qui l'a conçu et enfanté, et qu'il a été crucifié. D'autres disent qu'il y a, dans le Messie, depuis l'incarnation, deux natures ; une divine et l'autre humaine, et que c'est la nature humaine seule qui a souffert la crucification et que Marie a conçu et enfanté le Messie sous le rapport de sa nature humaine. C'est l'opinion des Nestoriens ; ils disent, enfin, que le Messie *en entier* (sc. avec ses deux natures) est Dieu et fils de Dieu (combien Dieu est audessus de ces allégations !) ; d'autres prétendent que

Mosheim. L'éditeur arabe du présent ouvrage aurait pris un *ya* pour un *ba;* car Chahrastani les appelle *Iodh'aniens* ou *Moqareba ;* ils seraient les disciples et sectaires d'un *Iodh'an* de Hamadhan, appelé par d'autres *Yahouda* ou Juda. Il paraît que Chahrastani les considère comme une secte juive et les mentionne avant les Samaritains. Chahrastani ajoute qu'Arius aurait puisé sa doctrine, relativement au Christ, dans les notions sur la Déité promulguées par cette secte, qui existait *quatre cents ans* avant Arius, ce qui la rendrait antérieure au Christ. Les Marcolites, enfin, appelés ainsi ici, paraît-il, par erreur typographique, sont nommés par Chahrastani *Marconia,* et je pense que ce sont les Marcionites.

l'essence divine est simple, non composée, et que l'incarnation s'est faite par l'union de cette essence au corps humain ; d'autres, que l'incarnation consiste dans l'union et la fusion, pour ainsi dire, du Fils avec le corps humain qu'il avait choisi ; d'autres encore, qu'elle s'est opérée en guise de manifestation comme l'empreinte que laisse un cachet sur la cire, ou comme la réflection du corps humain dans un miroir ; et d'autres assertions semblables, tellement nombreuses et disparates, qu'on n'en trouve de semblables dans aucune autre religion. Les Melchites disent que Dieu est l'expression de trois *significations* (hypostases) ; il est *trois-un* et *un-trois.* Les Jacobites disent qu'il est éternel unique ; qu'il était immatériel, et qu'ensuite il s'est incarné et a assumé la nature humaine ; les Marcolites disent que Dieu est unique ; que sa sagesse est distincte en lui et coéternelle avec lui, et que le Messie est son fils, sous le rapport de la grâce, comme on dit qu'Abraham est l'*ami de Dieu.*" On voit par ces paroles de Maqrizy que le rapport de la personne du Fils avec le corps visible du Messie est loin d'être nettement déterminé ; cela justifie la variété d'explications que l'on trouve, à ce sujet, dans les anciens livres Musulmans ; il n'y a de discussion, entre nous (Musulmans) et les Marcolites, que dans la détermination du *rapport de la grâce.* Les Protestants voyant les périls qu'aurait présenté cette discussion, ont préféré garder le silence sur les rapports des trois personnes de la Trinité.

12°. La doctrine de la Trinité n'a été connue d'aucun peuple, depuis Adam jusqu'à Moïse ; nous ne

nous occuperons pas des prétendues allusions à ce dogme que ses partisans ont voulu trouver dans quelques passage de la Genèse, parceque, pour nous, ces passages sont en réalité altérés, et l'allusion, que les Trinitairiens s'imaginent y trouver, ne repose que sur une interprétation purement imaginative et forcée des textes. Il n'est pas nécessaire de prouver que cette doctrine n'est pas dans la loi Mosaïque ; tous ceux qui ont lu la Bible qui se trouve actuellement entre les mains des Juifs et des Chrétiens le savent très-bien. Jean Baptiste lui-même, jusqu'à sa mort, *douta* de la nature et de la mission de Jésus ; on voit par le 11ᵉ chap. de Matthieu, qu'il envoya deux de ses disciples à Jésus, pour lu demander s'il était *Celui* qu'on attendait. Si Jésus était vraiment Dieu, il faudrait accuser Jean Baptiste d'impiété, car c'est une impiété que de douter de Dieu ; on ne conçoit pas qu'il ait pu ne pas reconnaître son Dieu, du moment qu'il était son prophète, et même le plus grand des prophètes, ainsi que l'a déclaré Jésus lui-même (Matt. *loc. cit.*), si le plus grand des prophètes et contemporain de Jésus n'a pas eu connaissance de sa divinité, on doit excuser les prophètes précédents de l'avoir ignorée. A plus forte raison doit-on excuser les docteurs juifs, depuis Moïse jusqu'à nos jours, de ne pas l'avoir connue. Dieu, dans son infinité et dans la plénitude de ses attributs, de sa perfection, existe de toute éternité ; si le dogme de la Trinité était vrai, Moïse et les autres prophètes hébreux auraient dû l'expliquer de la manière la plus claire ; il est vraiment étrange que ce dogme, si essentiel au salut, selon

les Trinitaires, soit restée lettre close pour tous les prophètes, dupuis Moïse jusqu'au Christ. Moïse a exposé, de la manière la plus détaillée, et avec une insistance qui semble parfois excessive, les prescriptions les moins importantes en leur donnant la sanction des peines les plus sévères ; et cependant il n'a pas fait la moindre allusion à cette doctrine, pourtant si essentielle selon ses adeptes ; mais ce qui est encore plus étrange c'est que Jésus lui-même ne se soit jamais expliqué sur cette doctrine ; qu'il n'ait jamais dit par exemple : Dieu est un composé de trois personnes, le Père, le Fils, et le St.-Esprit, et la personne du Fils est, avec ma personne dans tel ou tel rapport ou d'une manière que votre intelligence ne peut pas arriver à comprendre ; qu'il vous suffise de savoir le fait, et *de le croire aveuglément ;* ou quelque autre chose de semblable ; mais les partisans de la Trinité ne peuvent produire de Jésus que quelques paroles, énigmatiques et peu claires. L'auteur du "*Mizan Elhaqq*," dit dans son livre intitulé "*Miftah-ulasrar*" (Clef des Secrets) : " Si on nous demandait pourquoi le Christ n'a pas dit clairement, 'Je suis Dieu,' nous répondrions : 1°, (Cette première réponse inadmissible en elle-même, n'ayant rien à faire avec le point en discussion nous la passons outre) ; 2°, Qu'aucun n'aurait pu comprendre ce rapport[1] et le concilier avec l'idée de l'unite de Dieu, avant la résurrection de Jésus et son ascension au ciel ; s'il avait dit qu'il était Dieu, ses disciples et les Juifs auraient pris cela dans le sens d'une divinité corporelle et visible, ce qui

[1] L'union de la personne divine avec la personne du Christ.

est une erreur. C'est encore là une des choses auxquelles Jésus faisait allusion quand il disait à ses disciples : 'Il y a bien des choses que je ne vous dis pas, parceque vous ne pourriez les comprendre, mais quand viendra cet Esprit de vérité,' &c. (Jean xvi. 12, 13)." Le même auteur ajoute dans un autre endroit : "Les docteurs juifs voulurent souvent le saisir et le lapider, bien qu'il n'eût jamais parlé de sa divinité que d'une manière énigmatique et obscure." Les deux raisons données par l'auteur du *Mizan* sont d'une extrême faiblesse. Dire que les auditeurs du Christ ne l'auraient pas compris s'il avait proclamé sa divinité n'est pas suffisant : il aurait pu leur faire part de sa divinité, tout en leur disant que le rapport de l'union du Fils avec le corps humain qu'il avait revêtu était audessus de leur intelligence, et qu'il fallait se contenter de savoir qu'il était Dieu sous un autre rapport que celui du corps. L'impuissance de comprendre cette relation des deux natures subsiste après comme avant l'ascension du Christ, car jusqu'à présent aucun théologien n'a réussi à la déterminer ; et tout ce qu'ils en ont dit n'a servi qu'à augmenter la confusion dans les idées, aussi, voyons-nous les théologiens protestants s'abstenir de toute explication ; et l'auteur du *Mizan* avoue lui-même, en plusieurs endroits, que la chose est audessus de notre compréhension. Quant à la seconde raison donnée par cet auteur, elle est tout aussi faible. Le Christ n'est venu, selon les Chrétiens, que pour servir de victime expiatoire des péchés du monde ; il savait qu'il serait crucifié par les Juifs, et prévoyait même le temps où

sa crucifixion aurait eu lieu ; il n'avait donc rien à craindre de la part des Juifs, en exposant le dogme de la Trinité ; il est vraiment étrange que le Créateur du ciel et de la terre, l'Etre tout-puissant, ait eu peur de ses créatures, et qu'il ait craint de faire connaître un dogme aussi essentiel au salut éternel, quand ses serviteurs Isaïe, Jérémie, Jean-Baptiste, n'ont jamais hésité à dire toute la vérité, et ont même exposé leur vie, pour accomplir leur mission. N'est-il pas encore plus étrange que le Christ ait craint d'exposer cette doctrine, quand on le voit attaquer hardiment les mœurs de son siècle, dire aux Pharisiens les plus rudes vérités, et les appeler conducteurs aveugles, hypocrites, insensés, sépulcres blanchis, vipères, &c., &c. (Matt. xxiii., Luc xi.). On ne peut pas croire que celui qui était si courageux à dénoncer le mal, ait pu hésiter à faire part d'un dogme dont dépend le salut éternel. Il résulte, donc, des paroles du *Miftah*, que le Christ n'a jamais parlé aux Juifs de sa divinité d'une manière explicite, et que cette doctrine leur était même si antipathique qu'ils voulaient lapider Jésus pour y avoir fait allusion d'une manière énigmatique !

CHAPITRE I.

RÉFUTATION DE LA TRINITÉ PAR LES DÉMONSTRATIONS RATIONNELLES.

1ère démon. D'après les Chrétiens, l'Unité et la Trinité co-existent actuellement dans la nature divine (v. ci-dessus, art. 10) ; or, d'après l'art. 9 ci-dessus, la Trinité existant actuellement impliquerait la pluralité réelle des personnes divines, ce qui exclut l'unité d'essence, à moins de n'admettre la co-existence des contraires dans un même sujet, ce qui est impossible (art. 7) ; celui qui croit à la Trinité ne peut donc pas croire à l'unité de Dieu. Dire que la co-existence de l'unité réelle et de la Trinité réelle, bien qu'elle soit contradictoire au sein du contingent, cesse de l'être au sein de l'absolu, est un vrai sophisme ; car du moment qu'il est démontré que deux choses sont, par leur essence, effectivement et entièrement contraires, on ne saurait admettre leur co-existence, et sous un même rapport, dans le même sujet individuel, que ce sujet soit l'absolu ou le contingent ; en effet, l'*unité réelle* n'a pas de tiers entiers, et le nombre trois au contraire a pour tiers, l'*unité*, et est, par conséquent, le résultat de l'addition de trois entiers. Mais l'unité n'est nullement le résultat d'une addition de parties entières, elle est une fraction de la triade : les deux

ne sauraient donc se réunir à la fois dans un même sujet sans que le *tout* devienne partie de lui-même, ou la *partie* son propre *tout.* Il en résulterait que Dieu serait composé d'un nombre infini de parties par la co-existence en lui du *tout réel* et de *la partie réelle,* car le *tout* étant composé, chacune de ses parties serait, elle aussi, composée des parties secondaires de l'ensemble des quelles elle est constituée, et ainsi de suite. Or, dire qu'une chose peut être composée d'un nombre infini de parties est absurde : la coexistence dans le même sujet, de l'unité et de la triade, impliquerait que l'unité est son tiers à elle-même, et la triade le tiers de l'unité, et que la triade est trois fois son propre égal et l'unité trois fois l'égale de trois !

2[e] dém. S'il est vrai, comme l'affirment les trinitairiens, qu'il y a dans l'être de Dieu trois personnes individuellement et réellement distinctes, sans insister sur le fait que cela donnerait une pluralité d'absolus, je dis que, dans ce cas, Dieu ne serait même pas un composé réel, mais un simple *composé idéal,* car dans un composé réel toutes les parties ont besoin l'une de l'autre pour former le tout ; d'une pierre et d'un homme, mis à coté l'un de l'autre, il ne peut résulter un tout réel, faute du dit *besoin* ; or ce besoin ne peut être dans la nature de l'absolu, il est exclusif aux possibles (ou contingents), parceque l'absolu, existant par lui-même n'a pas besoin d'autres que lui. De plus, dans un composé réel, chaque partie est autre que le reste et ses co-parties, tout en concourant avec celles-ci à former ce tout ; mais si, entre ces parties, le

dit besoin de liaison n'existe pas, il ne peut s'en former de tout réel. Selon l'assertion des trinitairiens, Dieu serait composé, et tout composé pour être réel *a besoin de l'union réelle* de toutes ses parties, dont chacune est certainement autre que le tout. Ainsi, le composé, ayant besoin d'autres que lui pour exister, entre dans la catégorie des contingents, Dieu serait, donc, contingent d'après ces messieurs, ce qui est faux.

3e dém. Si la distinction des trois personnes est réelle, le principe de cette distinction sera un des attributs qui constituent la perfection divine, ou ne le sera pas. Dans la 1ère hypothèse, tous les attributs de la perfection divine ne seraient pas communs aux trois personnes, ce qui est contraire à la doctrine trinitaire, car les trinitairiens affirment que chacune des trois personnes possède tous les attributs de la perfection ; dans la seconde, chacune des personnes de la Trinité aurait un attribut qui n'est pas du nombre des attributs qui constituent la perfection divine (c'est-à-dire, l'attribut de la distinction), ce qui serait un manque, une imperfection qu'on ne saurait admettre dans *l'Etre Infini.*

4e dém. Si l'union de la nature humaine et de la nature divine dans le Fils est réelle, le Fils serait fini, par conséquent sujet au changement, par conséquent *contingent.* Donc *Dieu serait contingent.*

5e dém. La distinction des personnes impliquerait l'existence d'un principe de distinction autre que le principe absolu de l'existence qui est commune aux trois personnes : chacune d'elles serait par conséquent

composée de deux éléments, un principe distinctif spécial et un principe absolu d'existence commune; mais tout composé n'existe qu'à l'*état virtuel*, donc chacune des personnes n'existe que virtuellement.

6e dém. La doctrine des Jacobites est fausse, car elle implique la conversion de l'Eternel en temporel et du simple en composé. Quant aux autres systèmes, on peut leur demander d'abord si l'union est faite par *occupation essentielle* ou autrement. Dans le 1er cas nous leur opposerons trois objections, comme un pendant pour leur Trinité : 1°, S'ils disent que l'union de deux substances est comme celle de l'essence de rose dans la rose, de l'huile dans le sésame, ou du feu dans le charbon, nous répondrons que cette comparaison ne peut s'appliquer à la personne du Fils, qui de leur aveu n'est pas un corps ; elle ne peut pas non plus être comme l'union de la couleur aux choses, car la couleur devient circonscrite par le fait de son existence dans un corps circonscrit ce qui impliquerait la circonscription du Fils ; s'ils disent enfin qu'elle est comme l'union des attributs aux essences, cela impliquerait la nécessité, et subordonnerait le Fils à la nature humaine. 2°, L'incarnation de la personne du Fils n'a pu se faire que de deux manières : d'une manière nécessaire ou d'une manière accidentelle. La première hypothèse est impossible, car la nature divine, absolue par elle-même, ne peut souffrir aucun changement. Si c'est par accident, la nature divine aurait subi une modification, elle serait sujette au changement, ce qui ne se peut, car aucun accident ne peut se produire dans la substance éternelle et

absolue. 3°, Quand la personne du Fils s'est incarnée dans Jésus, elle a cessé d'être dans l'essence divine, ou bien elle a continué à en faire parti. Dans le premier cas, la personne de Dieu se serait privée d'une de ses parties constituantes, ce qui aurait impliqué la destruction de l'être même de Dieu, car la séparation de la partie essentielle entraîne la dissolution du tout ; dans le second, la personne du Fils se serait trouvée en même temps en Dieu et dans Jésus.

Si l'on nous dit que l'incarnation s'est opérée de la façon dont un cachet laisse son empreinte sur la cire, ou comme l'image de l'homme se reflète dans un miroir, nous remarquerons que dans ce cas, il n'y a pas à proprement parler, union réelle : de même que l'empreinte laissée par le cachet n'est pas le cachet, et que l'image d'une personne reflétée par un miroir n'est pas cette personne, de même, la personne du Fils, dans cette hypothèse, serait autre que le Christ lui-même. Tout au plus, pourrait-on dire que l'empreinte, l'image visible du Fils, est plus évidente dans le Christ que dans tout autre, comme certains milieux transmettent mieux la lumière du soleil que d'autres[1].

7°. Les Protestants se moquent des Catholiques, qui croient à la transsubstantiation en dépit du témoignage des sens. On peut rétorquer cet argument contre eux ; ceux qui ont vu le Christ n'ont vu en lui qu'un homme comme tous les autres ; c'est donc nier le témoignage de plus véridique de tous

[1] Les quatre dernières démonstrations, de 3 à 6, sont un simple resumé de l'arabe.

les sens, la vue, que de voir autre chose dans Jésus. On ouvre ainsi la porte à mille sophismes, comme dans la doctrine de la transsubstantiation. Le commun des Chrétiens de toutes les sectes ne distinguent pas, ainsi que le font quelques savants, la nature humaine de la nature divine, et croient à la divinité corporelle du Christ.

On raconte que trois individus s'étant convertis au Christianisme, un prêtre fut chargé de leur enseigner les dogmes fondamentaux de leur nouvelle religion. Un des amis du prêtre, étant venu le voir, s'informa des trois néophytes, qui étaient alors au service du prêtre, et demanda à ce dernier s'ils avaient déjà appris quelque chose ; le prêtre répondit affirmativement, et ayant fait venir l'un des néophytes, il l'interrogea sur le dogme de la Trinité. "Tu m'as enseigné," dit le néophyte, "qu'il y a trois Dieux, dont un est au ciel, le second est né de la vierge Marie, et le troisième est descendu, sur le second, sous forme de colombe, quand celui-ci eut atteint sa trentième année." Le prêtre, en courroux, lui coupant la parole, le renvoya et appela le second néophyte, qui, interrogé, repondit : "Tu m'as enseigné qu'il y a trois Dieux ; l'un d'eux ayant été crucifié il en reste deux." Encore plus irrité, le prêtre le chassa de sa présence plus rudement que le premier, et ayant appelé le troisième néophyte, qui était intelligent par rapport aux autres, et se donnait plus de peine à apprendre ses leçons, et l'ayant interrogé, il répondit : "O mon maître, j'ai bien compris ce que tu m'as dit ; trois et un, et un et trois ; et un étant mort crucifié, tous sont

morts à cause de l'unité de la nature divine, de sorte qu'il n'y a plus de Dieu à présent, autrement il faudrait nier l'*unité* des trois personnes."

On voit combien d'obscurités et d'absurdités présente cette doctrine, que les savants musulmans ont déjà examinée et réfutée, et qui embarrasse les savants chrétiens eux-mêmes, qui avouent croire sans comprendre. C'est à cause de cela qu'El-Fakhr Errazy dit dans son come du chapitre des "FEMMES" (Coran) : "Sache que les doctrines chrétiennes sont d'une grande obscurité ;" il ajoute ensuite : "Il n'y a point de doctrine si absurde que celle des Chrétiens." Dans le Comme du chape de la TABLE, le même savant dit : "Je ne crois pas qu'il y ait au monde de doctrine aussi pernicieuse ni aussi peu raisonnable qui celle des Chrétiens."

La doctrine de la Trinité est inacceptable rationnellement ; s'il y a donc dans les Ecritures quelques passages qui semblent la confirmer, il faut les expliquer d'après les principes rationnels de manière à les mettre d'accord avec notre raison. Les Chrétiens et les Juifs eux-mêmes, emploient souvent cette méthode d'interprétation. Nous avons déjà vu qu'ils l'appliquent aux passages des Ecritures qui semblent établir la nature corporelle de Dieu, et à ceux où on attribue à Dieu la circonscription dans l'espace, bien que les passages, où la nature spirituelle de Dieu est définie, soient bien peu nombreux par rapport à ceux où la doctrine contraire est expressément proclamée. Il est étrange que les Catholiques repoussent le témoignage des sens et de la raison, comme dans le

cas de la transsubstantiation, et qu'ils fassent si peu de compte, aussi, de la raison humaine et de l'évidence au point de soutenir que l'unité et la Trinité peuvent co-exister dans le même sujet, et sous le même rapport ; mais il est plus étrange encore que les Protestants, qui repoussent le dogme de la transsubstantiation parcequ'il est contraire au témoignage des sens, n'hésitent pas à adopter celui de la Trinité. Si la tradition devait être supérieure à la raison et aux sens, il est certain que les Catholiques sont de beaucoup plus conséquents que les Protestants, parcequ'ils se soumettent en tout, et sans faire de distinction, à ce qu'ils croient être la parole divine.

Sale, savant anglais, qui connaissait de nos sciences, et qui a même fait une traduction estimée du Koran, a dit dans la préface de cette traduction, à ses compatriotes (édition de 1836) : " Ne faites pas violence aux Musulmans, et surtout ne leur enseignez pas ce qui est contraire à la raison, comme l'adoration des images et la transsubstantiation, car ils ne sont pas sots, et ne se laisseront pas convaincre par nos argumentations, ces propositions leur sont antipathiques ; toute église qui les professe ne pourra jamais les attirer à elle." On le voit ; il dit que l'adoration des images et la transsubstantiation sont contraires à la raison, ce qui prouve que ceux qui croient à cela sont des polythéistes. Puisse Dieu les conduire au droit chemin !

CHAPITRE II.

RÉFUTATION DE LA TRINITÉ PAR LES PAROLES DE JÉSUS-CHRIST.

1ère cit. Jean xvii. 3 : "Et c'est ici la vie éternelle, Qu'ils te connaissent, toi qui est le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que tu as envoyé." Le Christ fait consister la vie éternelle à connaître Dieu et Jésus-Christ son prophète ; il ne dit pas que la vie éternelle s'acquiert en croyant que l'essence divine se compose de trois personnes, que Jésus est à la fois homme et Dieu, qu'il s'est incarné, &c., &c. Jésus s'adressait ici à Dieu, on ne peut pas dire qu'il a dissmulé la verité par la crainte des Juifs. Si la croyance à l'unité de Dieu et à la mission prophétique de Jésus est essentielle au salut, il s'ensuit que la croyance contraire implique la damnation éternelle et la mort de l'âme. L'unité de Dieu est contraire à la notion de la Trinité, la mission prophétique de Jésus ne peut se concilier avec sa nature divine—la vie éternelle se trouve donc par la grâce de Dieu, chez les Musulmans : les mages, les idolâtres des Indes et de la Chine, les Chrétiens, les Juifs en sont privés, les uns parcequ'ils ignorent absolument la mission prophétique de Jésus et l'unité de Dieu, les autres parcequ'ils la méconnaissent ou la nient.

2e cit. Marc xii. 28–34 : "Alors un des scribes, qui les avait ouïs disputer ensemble, voyant qu'il leur avait bien répondu, s'approcha et lui demanda : Quel est le premier de tous les commandements? Jésus lui répondit : Le premier de tous les commandements est celui-ci : Ecoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est le seul Dieu. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force. C'est là le premier commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a point d'autres commandements plus grands que ceux-ci. Et le scribe lui répondit : Maître, tu as bien dit, et selon la vérité, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'il n'y a en à point d'autre que lui. Et que l'aimer de tout son cœur, de toute son intelligence, de toute son âme, de toute sa force, et aimer son prochain comme soi-même, c'est plus que tous les holocaustes et tous les sacrifices. Jésus, voyant qu'il avait répondu en homme intelligent, lui dit : Tu n'es pas éloigné du royaume de Dieu." Dans Matthieu (xxii.), le Christ, après avoir exposé ces deux commandements ajoute : "C'est à quoi se réduisent la loi et les prophètes." L'unité de Dieu est donc ici le principe fondamental du salut, aucune allusion n'est faite au dogme de la Trinité, que Jésus n'aurait certainement pas manqué d'expliquer, au moins sommairement, s'il avait eu l'importance que les Chrétiens lui attribuent. C'est en vain qu'on essaie par des interprétations forcées de retrouver ce dogme dans les prophètes hébreux : si le dogme de la Trinité avait été si essentiel ils l'auraient

expliqué avec autant de clarté que le dogme de l'unité de Dieu. On lit dans le Deutéronome (iv. 35, 36) : " A toi il fut donné de connaître que l'Eternel, lui, est Dieu, et nul hors de lui. . . . Reconnais donc aujourd'hui et dépose dans ton cœur que l'Eternel, lui, est Dieu, au ciel en haut, et sur la terre en bas, et nul autre que lui." Et dans le chap. vi. du même livre (4, 5) : " Ecoute, Israël, l'Eternel notre Dieu, l'Eternel est ùn. Tu aimeras l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes facultés." Isaïe (xlv. 5, 6) : " Je suis Jéhovah, et nul autre hors moi ; il n'y a point d'autre Dieu que moi ; je t'ai aimé avant que tu me connusses. Afin que l'on sache, du lever du soleil jusqu'à son coucher, que nul n'est hors de moi, moi Jéhovah ; et il n'y en a pas d'autre." Isaïe (xlvi. 9) : " Je suis Dieu, et nul autre ne l'est ; je suis Dieu, et nul ne l'est comme moi."

Observation.—La traduction arabe publiée en 1811 a changé dans les paroles du Christ (Marc xii. 29) le pronom de la 1ère personne en celui de la seconde ; elle fait dire à Jésus, " Le Seigneur *ton* Dieu," détruisant ainsi toute la valeur de l'expression primitive qui démontre que Jésus se reconnaît inférieur à Dieu. Il paraît que ce changement à été fait à dessein.

3e cit. Marc (xiii. 32) : " Pour ce qui est du jour et de l'heure, personne ne le sait, non pas même les anges qui sont dans le ciel, ni même le Fils, mais seulement le Père." Ce passage est en contradiction formelle avec le dogme de la Trinité : le Christ

affirme que Dieu seul connaît le jour de la résurrection, et se place lui-même au niveau des autres hommes. Comment concilier cela avec sa nature divine, surtout si l'on pense que le Fils et le Verbe ne sont que l'expression de l'omniscience de Dieu. Quelle que soit la manière dont l'incarnation s'est opérée, il n'est pas douteux que le Fils, même sous sa forme humaine, devait savoir ce que savait le Père. La connaissance étant une opération essentiellement spirituelle, il n'y a plus lieu d'admettre la fameuse excuse, qu'ils alléguent toujours en pareil cas, c'est-à-dire, que Jésus n'a parlé de son ignorance que par rapport à sa nature corporelle.

4e cit. Matthieu (xx. 20-23) : "Alors la mère des fils de Zébédée, s'approcha de lui avec ses fils, et se prosterna pour lui demander quelque chose. Et il lui dit : Que veux-tu ? Elle lui dit : Ordonne que mes deux fils, qui sont ici, soient assis l'un à ta droite, l'autre à ta gauche dans ton royaume. Mais Jésus répondant, leur dit, . . . Mais d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi de l'accorder ; cela ne sera donné qu'à ceux à qui mon Père l'a destiné." Jésus avoue ici son impuissance, comme il a déjà avoué son ignorance, ce qui n'aurait pu avoir lieu s'il eût été Dieu.

5e cit. Matthieu (xix. 16, 17) : "Et voici quelqu'un, s'approchant, lui dit : Mon bon Maître, que dois-je faire pour avoir la vie éternelle ? Il lui répondit : Pourquoi m'appelles-tu bon ? Il n'y a qu'un seul bon ; c'est Dieu. . . ." Si le Christ avait été Dieu, ces paroles n'auraient pas eu de sens : il repousse par

humilité le nom de bon ; comment peut-il accépter les titres que lui donnent les Trinitaires, et s'entendre appeler O Jésus, Notre Seigneur, Notre Dieu ? . . . Que Dieu nous garde de croire qu'il accepte volontiers toutes ces adorations.

6e cit. Matthieu (xxvii. 46-50) : " Et environ la neuvième heure, Jésus s'écria à haute voix, disant : Eli, Eli, lama sabachtany ? c'est-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? . . . Et Jésus ayant encore crié à haute voix, rendit l'esprit." Luc (xxiii. 46) : " Alors Jésus criant à haute voix, dit : Mon Père, je remets mon esprit entre tes mains. Et ayant dit cela, il expira." La divinité du Christ ne peut se concilier avec cet appel suprême à Dieu, avec ce cri : "Je remets, ô mon Père, mon esprit entre tes mains ;" s'il avait été Dieu lui-même il n'aurait pas imploré le secours d'une autre Divinité. On lit dans Isaïe (xl. 28) : " Ne sais-tu pas, n'as-tu pas appris que l'Eternel est le Dieu de l'univers, qu'il a créé les extrémités de la terre, qu'il ne se fatigue pas, ne faiblit pas, que son intelligence est impénétrable ? " Et plus loin (xliv. 6) : "Ainsi dit l'Eternel, le roi d'Israël, et son rédempteur, Jéhovah Sébaoth : Je suis le premier et le dernier, et hors de moi il n'y a pas de Dieu." Jérémie (x. 10) : " Mais l'Eternel Dieu est vérité ; c'est lui qui est un Dieu vivant et un roi éternel, &c., *dont la colère ébranle la terre, et dont les peuples ne supportent pas les fureurs.*" Habacuck (i. 12) : " Jéhovah, mon Dieu, mon Saint, tu ne mourras pas." Paul (1ère Epitre à Timothée i. 17) : "Au roi des siècles, *immortel,* invisible, à Dieu seul sage, honneur

et gloire . . ." Comment peut-il faiblir et mourir, ce Dieu terrible, saint et immortel, hors duquel il n'y a point d'autre Dieu? Celui qui meurt, et qui est impuissant à se défendre, est-il Dieu? Dieu nous garde de dire cela; le véritable Dieu est celui auquel Jésus s'adressait, d'après ce qu'ils disent.

Il ne leur suffit pas, cependant, de faire mourir Dieu, mais ils disent aussi qu'après sa mort, il alla à l'enfer. Jewad ben Sabath rapporte cela, d'après un livre de prières de 1603, où il est dit: "Nous croyons que notre Seigneur est mort pour nous, et qu'il est descendu à l'enfer." Philippe Guadagnolus a écrit, en arabe, une réfutation de l'ouvrage d'Ahmed Chérif, fils de Zein El'abidin d'Ispahan; cette réfutation, intitulée "Visions de Philippe," a été imprimée à Rome en 1669,[1] et elle m'a été prêtée par la bibliothèque de Delhi; l'auteur dit que le Christ a "souffert pour nous, et est descendu aux enfers, et est ressuscité le troisième jour." Dans le *Prayer Book* (le livre des prières protestant) on trouve, dans l'exposition de la doctrine d'Athanase, le mot *hell*, "enfer." Jewad ben Sabath dit que le prêtre Martyros, pour lui expliquer cette croyance, lui dit que le Christ, ayant revêtu la forme humaine, s'était soumis à tous les accidents de sa nouvelle nature, et avait dû souffrir les peines éternelles dans l'enfer; mais ensuite il en était sorti et avait délivré toutes les âmes qui y souffraient avant sa descente. Ben Sabath lui demanda si cette tradition reposait sur des textes; à quoi le prêtre répondit, "Qu'elle était généralement adoptée, et

[1] Notre auteur a déjà parlé de cet ouvrage.

qu'il n'y avait pas besoin de textes pour la soutenir. Un des assistants remarqua alors, en badinant, que le Père devait être bien cruel s'il avait pu laisser le Fils dans les tortures de l'enfer. Le prêtre se fâcha, et chassa le plaisant, qui vint ensuite chez moi (Ben Sabath) et se convertit à l'Islamisme ; mais il me fit promettre de ne pas dévoiler sa conversion tant qu'il serait en vie." Joseph Wolff, célèbre ecclésiastique, qui prétendait, même, avoir des révélations spéciales, et annonçait la résurrection pour 1847, vint à Luknow en 1833,[1] et y soutint une dispute publique avec un Chiite, qui le questionna au sujet de ce dogme. Wolff répondit : " Oui, c'est vrai, le Messie est descendu à l'enfer et y a souffert, mais il n'y a pas de mal à cela, car il l'a fait pour son peuple." Mais il y a des sectes chrétiennes dont les croyances à cet égard sont encore plus surprenantes. Bell dit dans son histoire : " Les Marcionites croyaient que Jésus, après sa mort, était descendu aux enfers, et avait délivré des peines les âmes de Caïn et des habitants de Sodome, parcequ'ils ne croyaient pas au principe du mal ; mais qu'il y avait laissé, au contraire, les âmes d'Abel, de Noé, d'Abraham, et des autres patriarches, parcequ'ils avaient des croyances différentes ; cette secte croyait que la création du monde n'est pas l'œuvre du Dieu qui a envoyé Jésus, et n'admettait pas l'inspiration des livres de l'Ancien Testament." Les Marcionites croyaient par conséquent : 1°, Que les âmes des saints, des patriarches, et de tous les hommes de bien, indistinctement, qui

[1] Ce même prêtre a déjà été mentionné, aussi bien que sa controverse, au sujet de sa prédiction de la fin du monde.

avaient vécu avant Jésus-Christ étaient dans l'enfer à l'égal des âmes des méchants. 2°, Que Jésus était descendu à l'enfer. 3°, Que Jésus avait délivré les âmes coupables, et avait laissé dans les peines les âmes innocentes et vertueuses. 4°, Que les patriarches étaient contraires à Jésus et les coupables en sa faveur. 5°, Que le monde est produit par deux principes, le principe du bien et le principe du mal, et que Jésus représentait le premier de ces principes, tandisque les autres prophètes représentaient le second. 6°, Que les livres de l'Ancien Testament ne sont pas inspirés. L'auteur du "*Mizan*" dit dans son ouvrage intitulé "*Hallul-Achkal*" (déjà cité) : "Il est vrai que, selon le dogme chrétien, Jésus est descendu à l'enfer et en est remonté le troisième jour ; mais ce qu'on veut exprimer dans ce cas, par le mot enfer, est une région intermédiaire entre l'enfer et l'éther, où le Christ a pénétré pour montrer à ses compagnons sa gloire, et pour leur annoncer qu'il était le maître de la vie, qu'il avait racheté tous les péchés par sa crucification, et qu'il avait vaincu Satan et l'enfer, qui désormais n'existaient plus pour tous les fidèles." Je remarquerai que—1°, Tous les textes que j'ai cités, et les paroles de Wolff rapportées plus haut, indiquent que le mot *enfer* est pris ici dans son sens ordinaire. L'auteur lui-même du "*Mizan*" reconnaît que c'est bien la doctrine chrétienne ; ses efforts pour l'expliquer n'aboutissent à rien, car il faut qu'il prouve l'existence de cette région intermédiaire entre l'enfer et le ciel, et ensuite que le Messie y est entré seulement pour

annoncer sa victoire sur l'enfer. 2°, Cette région est un séjour de félicité ou un lieu de peines. Dans le premier cas, l'annonce donnée par le Christ n'était pas nécessaire, car ceux qui y étaient jouissaient même avant cela, du parfait bonheur ; dans le second cas, il est inutile de chercher des interprétations forcées ; l'enfer ne peut être qu'un lieu de tourments. 3°, L'assertion que la mort du Christ sur la croix est l'expiation du péché est absurde, car par ce mot "péché" les Chrétiens entendent le péché originel, commis par Adam, et non les péchés commis par ses descendants, et il est injuste de considérer ces derniers comme punissables pour ce *péché originel ;* les fils ne sauraient être responsables des fautes de leur père, et *vice versa*, cela est contraire à l'équité ; (Ezék. xviii. 20) : "Le fils ne portera pas le crime du père, et le père ne portera pas le crime du fils ; la justice du juste tient à lui ; comme l'impiété de l'impie tient à lui." 4°, Que veut dire cette victoire sur Satan et sur la mort, quand, d'après le dogme chrétien, Satan était enchaîné pour l'éternité, bien avant la venue de Jésus. Jude (Ep. 6) : "Il a réservé dans des liens éternels et dans les ténèbres, pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas gardé leur origine ; mais qui ont quitté leur propre demeure."

Comme s'il ne leur eût pas suffi de croire à la crucification et à la damnation de leur Dieu, les Chrétiens ajoutent, et l'auteur du "*Mizan*" l'avoue, de son plein gré dans plusieurs endroits de ses ouvrages, que Jésus a été aussi maudit. Que Dieu nous pré-

serve de proférer de tels blasphèmes. Paul dit, en effet (Ep. aux Galates iii. 13) : "Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, ayant été fait malédiction pour nous (car il est écrit: Maudit quiconque est pendu au bois)." De pareils blasphèmes étaient punis de la lapidation, selon la loi mosaïque. Un homme a été même lapidé par ordre de Moïse pour avoir maudit le nom de Dieu (Lévit. xxiv. 10-16). Maudire son père et sa mère est même un crime punissable de mort (Ibid. xx. 9).

7e cit. Jean (xx. 17) : "Jésus lui dit : Ne me touche point ; car je ne suis pas encore monté vers mon père ; mais va vers mes frères, et dis leur que je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu." Jésus ne se distingue pas des autres ; il dit qu'il est le fils de Dieu, adorateur de Dieu, au même titre, et dans les mêmes conditions, que ses disciples, que tous les autres hommes ; cet aveu solennel, fait dans ses derniers moments, confirme ce que Dieu dit de lui dans le Coran : "Je ne leur ai dit que ce que tu m'avais ordonné de leur dire : Adorez Dieu, qui est mon Dieu et le vôtre."

8e cit. Jean (xiv. 28) : . . . "Je m'en vais à mon Père, car mon Père est plus grand que moi." Autre aveu de l'humanité de Jésus, car Dieu n'a rien audessus de lui.

9e cit. Jean (xiv. 24) : "Celui qui ne m'aime pas, ne garde point mes paroles ; et la parole que vous entendez n'est pas de moi, mais du Père qui m'a envoyé." Nouvel aveu du Christ qu'il n'est qu'un envoyé et que sa parole est de la part de Dieu.

10° cit. Matt. (xxiii. 9, 10): "N'appelez personne sur la terre votre Père; car vous n'avez qu'un seul Père, savoir celui qui est dans les cieux. Et ne vous faites point appeler *maîtres;* car vous n'avez qu'un seul maître, qui est le Christ." Une autre déclaration de Jésus que Dieu est *un* et que lui-même n'est qu'un *maître*, un *guide*.

11[e] cit. Matt. (xxvi. 36-44): "Alors Jésus s'en alla avec eux dans un lieu appelé Gethsémané; et il dit à ses disciples: Asseyez-vous ici, pendant que je m'en irai là pour prier. Et ayant pris avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à être fort triste, et dans une amère douleur. Et il leur dit: Mon âme est saisie de tristesse jusqu'à la mort; demeurez ici, et veillez avec moi. Et étant allé un peu plus avant, il se jeta le visage contre terre, priant et disant: Mon Père, que cette coupe passe loin de moi, s'il est possible! Toutefois, qu'il en soit, non comme je le voudrais, mais comme tu le veux. . . . Il s'en alla encore pour la seconde fois disant: Mon Père, s'il n'est pas possible que cette coupe passe loin de moi, sans que je la boive, que ta volonté soit faite! . . . Et les ayant laissés, il s'en alla et pria pour la troisième fois, disant les mêmes paroles." Toutes ces circonstances conviennent plutôt à un homme qu'à un Dieu. Est-ce qu'un Dieu s'attriste, et prie, et s'humilie et meurt? Non! assurément. D'ailleurs puisqu'il était venu pour sauver le monde par l'effusion de son sang, pourquoi se serait-il affligé, et aurait-il demandé si cette coupe pouvait passer?

12ᵉ cit. Jésus avait l'habitude, en parlant de lui-même, de s'appeler le *Fils de l'homme ;* Matt. viii. 20, ix. 6, 13, 27 et *passim ;* et dans les autres Evang. aussi. Or il est clair que le Fils de l'homme ne peut être qu'un *homme.*

CHAPITRE III.

SUITE DE LA RÉFUTATION DE LA TRINITÉ.

Nous avons vu que le style de Jean est des plus figurés, et qu'on trouve à peine un verset qui n'exige une interprétation. Nous avons vu également que le Christ s'exprimait souvent avec une concision extrême, et que ses disciples mêmes avaient besoin qu'il leur expliquât sa pensée ; enfin, nous avons démontré que le Christ ne s'est jamais expliqué d'une manière précise sur la divinité de sa nature.

Les textes sur lesquels s'appuient les Chrétiens sont de Jean pour la plupart, et se divisent en trois classes : 1°, Ceux dont le sens réel n'indique d'aucune manière la divinité de Jésus, et que les Chrétiens interprètent dans un sens tout-à-fait arbitraire. 2°, Des passages dont le sens nous est donnée par les explications postérieures ou par d'autres passages dans l'Evangile ; et 3°, Des passages qui exigent une intreprétation pour être ramenés au sens voulu. Cette interprétation cependant ne doit en aucun cas être contraire aux principes rationnels, ni à des textes formels. Et les Chrétiens ont-ils suivi cette voie ! Je n'examinerai pas ici tous ces passages, j'en rapporterai toutefois une grande partie, afin que le lecteur soit mis à même de juger le reste.

I°. L'importance que nos adversaires attribuent au titre de *Fils de Dieu*, donné au Christ, est purement imaginaire ; d'abord parceque ce titre de Fils de Dieu est contre-balancé par celui de *Fils de l'homme* et de *fils de David*, que Jésus lui-même s'est donné plus d'une fois ; ensuite parceque le mot *fils* ne peut, ici, être pris que dans une acception métaphorique. *Fils* veut dire le *produit de l'union de deux êtres ;* sens qu'il ne saurait avoir dans notre cas ; c'est donc par pure métaphore qu'on l'applique à Jésus. On sait d'ailleurs, que le nom, Fils de Dieu, se donnait à tout homme vertueux. On lit dans Marc (xv. 39) : "Et le centurion qui était vis-à-vis de lui, voyant qu'il était expiré en criant ainsi, dit : Cet homme était véritablement Fils de Dieu." Luc (xxiii. 47) rapporte ainsi ces paroles du centurion : "Certainement cet homme était juste." Ce nom est d'ailleurs donné à d'autres qu'à Jésus, de même qu'on donne le nom de *fils du Diable* à des impies. Matthieu (v. 9, 44, 45) : "Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu. . . . Mais moi, je vous dis : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, . . . afin que vous soyez enfants de votre Père qui est dans les cieux." Jésus appelle fils de Dieu ceux qui font le bien, et Dieu est considéré comme le père des hommes vertueux. On lit dans Jean (viii. 41-44) : "Vous faites les œuvres de votre père. Et ils lui dirent : Nous ne sommes pas des enfants bâtards ; nous n'avons qu'un seul père, qui est Dieu. Et Jésus leur dit : Si Dieu était votre père, vous m'aimeriez sans doute ; parceque je suis issu de Dieu, et que je

viens de sa part. . . . Le père dont vous êtes issus, c'est le Diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père, . . . car il est menteur, et le père du mensonge." Le mots *père* et *fils* dans ce passage doivent être évidemment pris dans un sens figuré. On lit dans la 1ère Ep. de Jean (iii. 9, 10): "Quiconque est né de Dieu, ne fait point de péché, parceque la semence de Dieu demeure en lui ; et il ne peut pécher, parcequ'il est né de Dieu. C'est à ceci que l'on reconnait les enfants de Dieu, et les enfants du Diable ; quiconque ne fait pas ce qui est juste, et n'aime pas son frère, n'est point de Dieu." On lit dans la même Epître (iv. 7) : "Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres, car la charité vient de Dieu, et quiconque aime les autres est né de Dieu, et il connaît Dieu." Et (chap. v. 1, 2) : "Quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu, et quiconque aime Dieu qui l'a engendré, aime aussi celui qui est né de lui. Nous connaissons à ceci que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu." Paul dit (Rom. viii. 14): "Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont enfants de Dieu." Et (Phil. ii. 14, 15) : "Faites toutes choses sans murmures et sans disputes, afin que vous soyez sans reproches, enfants de Dieu. . . ." Ces exemples doivent dissiper toute incertitude à l'égard du véritable sens de l'expression "*enfants de Dieu.*" Nous avons vu que le nom de *Dieu* ne désigne pas la nature divine de la personne à la quelle il est donné. Il ne faut pas oublier combien la langage figuré est familier aux auteurs de l'Ancien et du Nouveau Testament,

et combien fréquemment ces mots de *père* et de *fils* reviennent sous la plume des écrivains sacrés. J'en rapporterai ici quelques exemples : 1°, Luc (iii.) dans la généalogie du Christ, dit qu'il est fils de Joseph, et qu'Adam est fils de Dieu : il ne prend pas ces deux mots au propre, mais il veut dire que Jésus et Adam, n'ayant pas de père, proviennent directement de Dieu. 2°, On lit dans l'Exode (iv. 22, 23) : "Tu diras à Pharaon : Ainsi parle l'Eternel : Israël est mon fils, mon aîné. . . . Et je t'ai dit : Laisse aller mon fils pour qu'il me serve ; et si tu refuses de le laisser aller voici, je vais tuer ton fils, ton premier né." On voit qu'Israël n'est pas seulement appelé ici fils de Dieu, mais même son *premier né.* 3°, On lit dans les Psaumes (lxxxviii. 21, 26, 27) : "J'ai trouvé mon serviteur David, je l'ai oint de mon huile sainte. . . . Lui, il m'invoquera disant : Tu es mon Père, mon Dieu, et le rocher de mon salut. Moi aussi, je l'institue pour mon aîné, supérieur à tous les rois de la terre." David ici est appelé *fils de Dieu,* et il invoque Dieu en l'appelant *mon père.* 4°, Dans Jérémie (xxxi. 9) on fait dire à Dieu : ". . . car je suis devenu un père pour Israël ; et Ephraïm est mon premier né." On donne ici à Ephraïm le titre de *fils-ainé* (ou premier né) ; si ces sortes de titres impliquaient la divinité, Israël, David, et Ephraïm auraient plus de droit à la divinité que le Christ ; ils sont appelés *fils ainés* ou *premiers nés,* et dans toutes les lois, et d'après tous les usages, les *premiers nés* ont le pas sur les *puînés.* Si l'on prétextait que le Christ est appelé *fils unique,* je répondrais que ce titre

devrait être pris au figuré, puisque Dieu lui-même déclare qu'il a d'autres fils qu'il appelle ses *premiers nés*. Le mot *unique*, donc, doit être pris au figuré tout aussi bien que le mot *fils*. 5°, Dans 2 Sam. (vii.) Dieu dit en parlant de Salomon : "Je lui serai père et il sera mon fils." Si ce passage doit être pris à la lettre, Salomon aurait plus de droit que le Christ à la divinité, parcequ'il est son prédécesseur et un de ses aïeux. 6°, On lit dans le Deut. (xiv. 1, xxxii. 19), dans Isaïe (i, 2, xxx. 1, lxi. 8), et dans Osée (i. 10), l'expression "fils de Dieu," appliquée à tous les enfants d'Israël. 7°, Dans Isaïe (lxiii. 16) le prophète s'adresse ainsi à Dieu : "Car tu es notre père ; Abraham ne sait pas qui nous sommes, et Israël ne nous connaît pas, toi, Jéhovah, tu es notre père, ton nom est notre sauveur, depuis l'éternité." Le même prophète (lxiv. 8) dit : "Et maintenant, O Dieu notre père." 8°, On lit dans Job (xxxviii. 7) : "Quand les astres du matin chantèrent ensemble, et que tous les fils de Dieu poussèrent des cris de joie." 9°, Nous avons déjà vu que les hommes vertueux et bienfaisants sont appelés fils de Dieu en divers endroits de l'Ecriture. 10°, On lit dans les Psaumes (lxviii. 6) : "Dieu de sa sainte demeure est le père des orphelins et le juges des veuves. 11°, Genèse (chap. vi. 2, 4) : "Les fils de Dieu virent que les filles des hommes étaient belles, ils les prirent pour femmes. . . . Les géants étaient alors sur la terre, même après que les fils de Dieu eurent eu commerce avec les filles des hommes." *Fils de Dieu* veut dire les grands, et *filles des hommes* les jeunes filles du peuple, et c'est

ainsi que ces mots sont rendus dans la version arabe de 1811. 12°, On trouve dans une foule de passages de l'Evangile les paroles "Votre père," appliquées à Dieu par rapport aux disciples de Jésus et autres. 13°, Les mots *père* et *fils* servent à indiquer toute espèce de relation. *Le père du mensonge* est le Diable ; les *fils de l'Enfer* et les *fils de Jérusalem* sont les Juifs (Matth. xxiii.). Les *fils du temps* sont les hommes ; les *fils de Dieu*, les bienheureux (Luc xx.). Dans la 1ère aux Thessal. (v. 5) on appelle les habitants de Thessalonique *fils de la lumière, fils du jour.*

II°. On lit dans Jean (viii. 23) : "Et il leur dit : Vous êtes d'ici bas, et moi je suis d'en haut ; vous êtes de ce monde, et moi je ne suis pas de ce monde." Cela voudrait-il dire que le Christ est d'une essence supérieure incarnée dans un corps humain ? Cette explication ne saurait être acceptée : 1°, Parcequ'elle est contraire aux principes rationnels et aux textes. 2°, Parceque le Christ, en parlant de ses disciples, s'exprime d'une manière analogue (Jean xv. 19) : "Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parceque vous n'êtes pas du monde, mais que je vous ai choisis dans le monde, c'est pour cela que le monde vous hait." (Ibid. xvii. 14, 16) : "Je leur ai donné ta parole, et le monde les a haïs, parcequ'ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde. . . . Ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde." Le Christ dit ici que ses Disciples ne sont pas du monde, et cela n'implique pas évidemment la divinité de leur nature, car dans ce cas nous

aurions autant de Dieux qu'il y a d'Apôtres ; ce passage de Jean, veut dire simplement, vous recherchez les choses du monde, et moi je ne cherche que la vie éternelle et la volonté de Dieu. Ce sont des expressions qui se retrouvent dans toutes les bouches ; on dit d'un homme consacré au service de Dieu, qu'il n'est pas de ce monde.

III°. On lit dans Jean (x. 30) cette parole de Jésus : "Moi et le Père, nous ne sommes qu'un." Selon les Chrétiens cela s'appliquerait à l'unité de nature de Jésus et de Dieu. Cette interprétation est inacceptable: 1°, Parceque le Christ avait aussi, de l'aveu même des Chrétiens, une nature humaine et mortelle, et sous ce rapport il n'était *pas un* avec le Père. Ils répondent à cela, il est vrai: que Jésus est un homme parfait et un Dieu parfait, et qu'il est un avec le Père sous le rapport de la divinité ; nous avons vu que cette explication n'est pas soutenable. 2°, Parceque les mêmes paroles se trouvent appliquées aux Apôtres. Jean (xvii. 21, 23) : "Afin que tous ne soient qu'un, comme toi, O mon Père, tu es en moi, et moi je suis en toi ; qu'eux aussi soient en nous, afin que le monde croie que c'est toi qui m'as envoyé. Je leur ai fait part de la gloire que tu m'as donnée, afin qu'*ils soient un*, comme *nous sommes un*. Je suis en eux et tu es en moi, afin qu'ils soient perfectionnés *dans l'unité.*" Jésus ne parle de *l'unité* des Apôtres avec lui et entre eux que dans un sens figuré ; de même il faut prendre au figuré l'unité qu'il dit exister entre lui et Dieu ; il ne veut exprimer par là que la perfection morale et la soumission à la loi divine, dans laquelle

les fidèles occupent des degrés diversement élevés, selon l'énergie et la pureté de leur âme. Ce qui prouve que c'est bien là pour Jésus le sens du mot *unité*, c'est ce passage de la 1ère Epître de Jean (i. 5-7): "Or la doctrine que nous avons entendue de lui, et que nous vous annonçons, c'est que Dieu est la lumière, et qu'il n'y a point en lui de ténèbres. Si nous disons que nous avons communion avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons, et nous n'agissons pas selon la vérité. Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous avons une communion mutuelle." L'union avec Dieu est donc une communion spirituelle et non une réelle unité.

IV°. On lit dans l'Evangile de Jean (xiv. 9, 10): "Celui qui m'a vu a vu mon Père. Comment donc dis-tu: Montre-moi le Père? Ne crois-tu pas que je suis en mon Père, et que mon Père est en moi? Les paroles que je vous dis ne sont pas de moi-même; mais le Père, qui demeure en moi, est celui qui fait les œuvres que je fais." On prétend que ces paroles sont une nouvelle preuve de l'unité de nature de Jésus et de Dieu. C'est encore là une induction bien peu fondée; en premier lieu, parceque, d'après les Chrétiens eux-mêmes, Dieu ne saurait être vu; ils expliquent la vision de Dieu par la connaissance de Dieu; mais cela est insuffisant, car la vue de Jésus sous la forme corporelle ne prouve pas la divinité de sa nature; c'est pourquoi la vue de Dieu est la connaissance de Jésus sous le rapport divin. Mais nous avons vu que toutes ces explications ne sauraient être

acceptées en présence des textes et de la raison. En second lieu, parceque l'explication qu'on voudrait donner à ce passage de Jean ne s'accorde pas avec le v. 20 du même chapitre, où il est dit : "En ce jour-là vous connaîtrez que je suis en mon Père, et que vous êtes en moi, et que je suis en vous." Nous avons déjà vu plus haut que le Christ parlant aux Apôtres leur a dit : "Je suis en vous et vous êtes en moi ;" et il est évident que ce qui est semblable à un autre est dans les mêmes conditions que lui. On lit dans la 1ère Epître aux Corinthiens (vi. 19) : "Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui est en vous, et qui vous a été donné de Dieu, et que vous n'êtes point à vous-mêmes." Et dans la 2e aux Corinthiens (vi. 16) : "Car vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu l'a dit : J'habiterai au milieu de vous, et j'y marcherai." Et dans l'Ep. aux Ephésiens (iv. 6) : "Un seul Dieu et Père de tous, qui est audessus de tous, et parmi tous, et en vous tous." Si la présence de Dieu dans quelqu'un entraînait la divinité de l'homme auquel il s'est communiqué, non-seulement les Apôtres, mais tous les habitants de Thessalonique et d'Ephèse seraient des Dieux. Le sens vrai de tous ces passages c'est que quand des êtres inférieurs, sont dans un état de rapport quelconque avec un être supérieur, tel que d'être ses envoyés, ses disciples, &c., les titres de louange ou autres qui leur sont attribués ne sont que des expressions figurées qui se rapportent à l'être supérieur lui-même. C'est dans ce sens que Jésus dit a ses disciples : "Celui qui vous recevra me recevra, et celui

qui me recevra, recevra mon Père qui m'a envoyé" (Matt. x. 40). C'est encore dans ce sens qu'il a dit : "Celui qui reçoit cet enfant en mon nom, me reçoit, et quiconque me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé" (Luc ix. 48); et qu'il a dit aux soixante-dix disciples : "Qui vous écoute m'écoute, et qui vous rejette me rejette ; et qui me rejette, rejette celui qui m'a envoyé" (Luc x. 16). Dans Matthieu (xxv.) nous voyons un exemple plus étendu de cette manière de s'exprimer. Dans Jérémie (li. 34) Dieu dit : "Il m'a dévoré, m'a détruit, Nabuchodonosor, roi de Babylone, il m'a placé comme un vase vide. . . ." De même dans notre vénérable Coran : "Ceux qui te prêtent serment de fidélité le prêtent à Dieu, la main de Dieu est sur la leur" (ch. xlviii. 10). Ainsi, la connaissance de Jésus est, dans ce sens, la connaissance de Dieu. De même, dire que Dieu est dans quelqu'un, ou que quelqu'un est en Dieu, exprime simplement la soumission et la piété de celui dont on parle. On lit dans la 1ère Epître de Jean (iii. 24) : "Celui qui garde ses commandements demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui ; et nous connaissons qu'il demeure en nous, par l'esprit qu'il nous a donné."

On essaie de prouver la divinité de Jésus de différentes autres manières. L'un des arguments qu'on en donne est qu'il est né sans père. Mais on serait fondé, pour les mêmes raisons, à attribuer la nature divine à tous les êtres, y compris Adam, qui, comme Jésus, ont été créés directement par Dieu, et n'ont point eu de père. Adam serait même supérieur à Jésus sous ce rapport, parcequ'il n'avait même pas de

mère, ainsi que Melchisédec, contemporain d'Abraham, dont Paul a dit (Ep. aux Hébr. vii. 3) : "Sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant ni commencement de jours ni fin de vie." On s'appuie aussi sur les miracles accomplis par Jésus, et surtout sur les *ressuscitations* de morts opérées par lui.

Sans insister sur le peu de fonds que l'on peut faire sur ces récits, je remarquerai que d'après l'Evangile, Jésus n'a ressuscité que trois personnes. Le Prophète Ezéchiel en a ressuscité des milliers, comme il le dit lui-même (xxxvii.) ; Elie a aussi ressucité un mort (1 Rois xvii.) ; Elisée un (2 Rois iv.) pendant sa vie et un autre après sa mort (Ib. xiii.).

On nous oppose également quelques versets de l'Ancien Testament et quelques textes des Apôtres. Je les ai discutés dans mon livre intitulé "*Izalat ul-Awham*," auquel je réfère le lecteur. Je ne les mentionnerai pas ici, d'abord à cause de leur peu d'importance, ensuite parcequ'elles dépendent toutes de l'admission de ce principe, que Jésus était homme parfait et Dieu parfait. Les passages des Apôtres qu'ils allèguent sont tout aussi discutables, en supposant même qu'ils établissent expressément la doctrine que nous combattons, ils ne prouveraient rien, si ce n'est l'opinion personnelle de leur auteur. Nous avons déja établi que les Apôtres n'écrivaient pas par inspiration divine, fait qui est d'ailleurs prouvé par les erreurs, les contradictions, et les omissions où ils tombent fréquemment. L'autorité de Paul n'est pas non plus décisive pour nous ; cet homme n'était ni apôtre, ni inspiré, et son caractère personnel ne nous inspire aucune confiance.

Je prie le lecteur de remarquer que je n'ai discuté tous les passages des Apôtres que pour les besoins de l'argumentation et à l'effet d'en démontrer la faiblesse, et cela en supposant pour un instant que ces passages étaient, en effet, des auteurs auxquels on les attribue. Mais nous autres, Musulmans, nous ne croyons pas que ces passages sont réellement de Jésus et de ses Apôtres, parcequ'il n'y a pas une suite de traditions qui le prouve, et parceque les erreurs et les contradictions y abondent, surtout sur ce point de la nature divine de Jésus. Ma conviction personnelle est que Jésus et ses Apôtres n'ont jamais professé, ni enseigné cette croyance impie ; et ma croyance est : qu'il n'y a qu'un seul Dieu, que Mahomet est son serviteur et son prophète, que Jésus est aussi son serviteur et son prophète, et que les Apôtres étaient les envoyés du prophète de Dieu.

Il y eut une fois à Khowarezm, entre l'illustre Imam El-fakhr Errazy et un prêtre, une discussion remarquable, qu'il est peut-être utile de rapporter ici. L'Imam dit dans le 2e volume de son commentaire sur le Coran, au verset 54 du chap. iii., "*La Famille de 'Imran,*" quand j'étais à Khowarezm, on vint me dire qu'il y avait un Chrétien, qui disait avoir approfondi les dogmes de sa religion. J'allai le voir et la conversation s'engagea entre nous. Il me demanda quelle est la preuve de la mission de Mahomet,—que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui. De même répondis-je, que la tradition nous a transmis les miracles accomplis par Moïse, par Jésus, et par les autres prophètes, de même elle nous a transmis ceux

accomplis par notre Prophète. Si, tout en admettant la tradition nous soutenons que le miracle ne prouve pas la vérité de la mission du Prophète, il faudra nier la mission de tous les prophètes, sans exception ; mais dès qu'on admet la vérité des faits rapportés par la tradition, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Mahomet est tout-aussi bien que les autres " un envoyé de Dieu." " Mais," répondit le Chrétien, " je crois que le Christ est Dieu, et non un prophète." Je repris : " Il faut d'abord bien déterminer ce qu'on entend par ce mot *Dieu*, avant de discuter la mission des prophètes. Ce que vous dites-là est inadmissible ; en effet, par le mot *Dieu* j'entends un Etre absolu, non limité, non corporel, indépendant de tout accident : Christ, au contraire, est le nom d'un être humain et corporel, qui a eu une existence qu'il n'avait pas avant, qui a vécu et aurait été, selon votre croyance, mis à mort ; qui fut d'abord *enfant*, puis *homme*, qui mangeait, buvait, accomplissait les autres besoins de la nature humaine ; dormait, s'éveillait, &c. Or il est évident que ce qui a commencé d'être ne peut pas être absolu ; que le contingent ne peut pas être nécessaire, ni éternel. En second lieu, vous admettez que les Juifs ont crucifié Jésus, et l'ont laissé vivant sur la croix après lui avoir déchiré le flanc, qu'il essayait de se soustraire à leurs recherches et d'échapper à leurs poursuites, et, enfin, qu'il fut fort triste au moment de tomber entre leurs mains. S'il avait été Dieu, ou qu'une partie de Dieu était en lui, pourquoi n'a-t-il pas repoussé ceux qui venaient l'attaquer, et ne les a-t-il pas anéantis ? Quel besoin avait-il de montrer

une si grande tristesse, et de chercher à échapper à ses persécuteurs ? Par Dieu ! je m'étonne beaucoup, qu'un homme de bon sens puisse croire de pareilles choses, dont l'absurdité nous frappe à première vue. . . . On ne peut concevoir l'incarnation que de trois manières : Ou bien l'homme matériel et visible est Dieu, ou bien Dieu s'est, tout entier, incarné dans cet homme, ou enfin, il ne s'est incarné qu'une partie de l'être divin. Ces trois suppositions sont insoutenables. Dans la première, on aboutirait à cette conclusion que les Juifs, en tuant ce corps humain qu'on dit être Dieu, ont tué Dieu lui-même, et le monde serait resté sans Dieu après cela. La seconde hypothèse, celle qui consiste à croire à une incarnation de la nature divine dans un homme, est contradictoire, parceque Dieu, n'étant ni un corps, ni un accident, ne peut se trouver dans un corps fini ; si on dit que Dieu est matériel, son incarnation dans un autre corps supposerait la fusion, pour ainsi dire, des éléments dont il est composé avec ceux du corps auquel il s'unit, ce qui entraînerait le morcellement de Dieu ; si Dieu est un accident, il est dans un lieu. Dieu dépendrait donc d'un corps pour le contenir, ce qui est absurde. Reste la 3e hypothèse, celle de l'incarnation d'une partie de la nature divine ; mais ici on trouve un dilemne : Ou bien les parties qui se sont unies à ce corps humain sont des parties essentielles de la nature divine, et alors Dieu a cessé d'être Dieu lorsqu'il a été privé de ces parties ; ou bien elles ne sont pas essentielles, et alors leur union à un corps humain n'a pas pu lui communiquer la nature divine. En 4e lieu, on sait

que Jésus était un homme plein de piété et de soumission à la volonté de Dieu ; s'il avait été Dieu, il n'aurait pas été si pieux, car Dieu ne s'adore pas lui-même. Ce sont là des objections claires et raisonnables qui prouvent l'absurdité de votre croyance. Je dis, en outre, au Chrétien," ajoute l'Imam ; " quelle est la chose qui vous a porté à croire à la divinité de Jésus ? " " Ce sont," répondit-il, " les prodiges opérés par lui, les *ressuscitations* miraculeuses, les guérisons du paralytique, de l'aveugle, et tant d'autres, que Dieu seul peut accomplir." " Admettez-vous," lui dis-je, " que l'absence de l'effet n'implique pas nécessairement l'absence de la cause ? Si vous n'admettez pas cela, il vous faudra admettre que Dieu n'a pas existé de toute éternité, parcequ'il y a eu un temps où le monde n'existait pas. Si, au contraire, vous admettez que l'absence de l'effet n'implique pas nécessairement l'absence de la cause, et que Dieu a pu s'incarner dans Jésus, comment savez-vous s'il ne s'est pas incarné en vous, en moi, dans le animaux, dans les plantes ?" " La différence," reprit-il, " est claire; c'est que je crois à la divinité de Jésus à cause des prodiges qu'il a opérés ; mais voyant que ni vous, ni moi, nous ne pouvons accomplir les mêmes choses, je dis que la nature divine n'est ni en vous, ni en moi." " Vous n'avez pas bien compris," lui dis-je, " cette proposition : que l'absence de l'effet n'implique nécessairement pas l'absence de la cause ; les miracles accomplis par Jésus sont une preuve de sa divinité, je le veux bien ; mais il ne s'ensuit pas, parceque nous ne faisons pas les mêmes choses, que nous ne puissions pas être Dieu ; l'absence

de l'effet n'entraine pas l'absence de la cause, et le fait que nous n'accomplissons pas de miracles ne prouve pas qu'il n'y ait pas en nous une partie de la nature divine, et non seulement en nous, mais dans les chiens, dans les chats, dans les rats. Admettez qu'une croyance qui impliquerait l'existence de la nature divine dans les chiens et dans les rats, est bien dégradante pour la raison humaine. Il y a plus," continua l'Imam, "la conversion du bâton de Moïse en serpent est bien plus prodigieuse que la *ressuscitation* d'un mort ; il y a une plus grande différence, en effet, entre un bâton et un serpent qu'entre un homme mort et un vivant. Si la conversion du bâton en serpent n'entraîne pas que Moïse soit Dieu, ou fils de Dieu, à plus forte raison la *ressuscitation* des morts ne peut impliquer ou même permettre une telle conséquence." Sur cela, le Chrétien resta confus et ne sut que répondre.

FIN DU 1er VOL.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO, LIMITED

321401
LArab
R 1478i
[Dihlavī]
Author Rahmat Allāh ibn Khalīl al-Rahmān,
Title Idh-har-ul-haqq; ou, Manifestation de la vérité...ed.by Carletti. vol.1.

DATE. NAME OF BORROWER.

